
B 442035


SE TAIRE ET FAIRE

LES CÉSARS

TOME III

LES CÉSARS

TOME III

LES CÉSARS



PAR

LE Cte DE CHAMPAGNY

TOME III

TABLEAU DU MONDE ROMAIN

SOUS LES PREMIERS EMPEREURS

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 20

1868

COUP D'ŒIL

GÉOGRAPHIQUE

§ Ier. — PROVINCES D'OCCIDENT.

J'ai beaucoup dit sur les Césars ; je n'ai pas tout dit encore sur leur époque et sur le monde romain. Il y a chez les nations quelques grands traits qui ont besoin d'être pris à part, dégagés des événements de leur vie. Cette tâche me paraît plus nécessaire et plus grave, lorsqu'il s'agit du siècle qui a vu naître le christianisme, du siècle où l'esprit de l'antiquité, uni et coordonné sous le sceptre romain, semblait avoir rassemblé toutes ses forces et se tenir en bataille contre son ennemi.

Ainsi l'empire : — sa constitution politique et militaire, — sa force au dehors, — son unité au dedans, — son bien-être matériel, sa civilisation extérieure ;

Ensuite les doctrines : — soit dans la philosophie, soit dans la religion ; — leur origine, leurs combats, leur mélange ; leur puissance morale ;

Enfin les mœurs : — sous le double point de vue de la société et de la famille ; telles qu'elles se manifestent dans

les phases habituelles de la vie d'un peuple, sur les places publiques, sous le toit domestique, dans les arts, dans les lettres, sur les théâtres :

Voilà, ce me semble, trois points auxquels on peut tout rapporter, et qu'il suffit d'envisager pour prendre une idée complète de ce qu'était le monde païen au moment où il se trouva en face du christianisme.

Mais avant d'aller plus loin, il est bon de connaître le terrain sur lequel nous marchons. Jetons d'abord les yeux sur la forme extérieure de cet empire dont Rome était souveraine, et de ce monde que Rome gouvernait.

On peut distinguer, en effet, l'empire romain et le monde romain : le premier avait des limites officielles et certaines; le second, à proprement parler, ne finissait qu'avec la renommée du peuple romain et le bruit de ses armes. L'empire, c'étaient les provinces gouvernées par les proconsuls : le monde romain, c'était de plus cette ceinture de royautés et de nations vassales, tributaires, alliées, qui, à des degrés divers, reconnaissaient la suprématie de Rome ou subissaient son influence. Dans cette échelle de dépendance ou de liberté, dire qui était sujet, dire qui était libre, est impossible. Les rois de Comagène, de Damas, et vingt autres dont les noms nous sont à peine connus, humbles serviteurs des proconsuls, payaient l'impôt, subissaient la loi du cens, et leurs modestes souverainetés formaient à l'orient comme les *marches* de l'empire. Plus loin, l'Ibère et l'Albain, princes barbares du Caucase, étaient, dit Tacite, « protégés par la grandeur romaine contre la domination étrangère[1]; » l'Arménie,

1. Tacite, *Annal.*, IV, 5. Et Strabon, écrivant à l'époque que Tacite raconte, dit qu'ils attendent un magistrat romain, prêts à obéir le jour où Rome ne sera pas occupée ailleurs. VII, *in fine*.

royauté fille de la royauté parthique, habituée néanmoins à recevoir ses rois de la main des Césars, flottait éternellement entre Rome et les Arsacides [1]; et le Parthe lui-même, ce fier ennemi, plus d'une fois rendit hommage à la suzeraineté romaine. Où commençait la puissance de Rome? où finissait-elle? Elle n'avait pas de limite rigoureuse, suzeraine là où elle n'était pas maîtresse, alliée prépondérante là où elle n'était point suzeraine : Sénèque parle de ces régions placées au delà des frontières de l'empire, pays d'une douteuse liberté [2].

Si l'on veut pourtant fixer, autant qu'il se peut, une frontière à cette puissance illimitée : l'Océan à l'ouest; au midi l'Atlas ou le désert d'Afrique, les cataractes du Nil, les confins de l'Arabie heureuse; à l'orient l'Euphrate, l'Arménie, la mer Noire; au nord enfin, le Rhin et le Danube : telles étaient à peu près les frontières de l'empire [3]. Ajoutez, par delà la mer des Gaules, une grande partie de l'île de Bretagne; par delà le Pont-Euxin, le royaume du Bosphore, vassal des Romains, et dont quelques contrées étaient sous leur souveraineté immédiate.

Au centre de cet empire, entre toutes ces régions et tous ces peuples, le grand intermédiaire, le grand lien matériel était la Méditerranée : admirable instrument des

1. Ambigua gens..., maximis imperiis interjecti et sæpiùs discordes sunt, adversùs Romanos odio et in Parthum invidiâ. (Tacite, *Annal.*, II, 56.) De même Palmyre : inter duo imperia summa, Romanorum Parthorumque, et, in discordiâ, prima utrinque cura. (Pline, *Hist. nat.*, V, 25.)

2. Regiones ultrà fines imperii, dubiæ libertatis. (Senec.) « Vous ne commandez pas à des limites certaines. Nul voisin ne vous prescrit des bornes..., » dit le rhéteur Aristide aux Romains. *De urbe Româ.*

3. Claustra olim Romani imperii, quod nunc Rubrum ad mare patescit. (Tacite, *Annal.*, II, 61.) — Mari Oceano aut omnibus longinquis septum imperium. (Tacite, *Annal.*, I, 9.) La mer Rouge, les cataractes du Nil, les Palus-Méotides (qui passaient pour les bornes du monde), sont les limites de votre empire. Aristides. — Josèphe, *de Bello*, II, 16 (28).

vues de la Providence pour la civilisation et pour l'unité, bassin unique au monde, construit tout exprès sans doute pour être témoin de l'accomplissement des plus grandes destinées du genre humain. Juste Lipse, avec cet enthousiasme que la science, même au XVIe siècle, savait parfois revêtir, nous peint « cette mer, centre de la grande fédération romaine, coupée par tant de promontoires, partagée en tant de bassins divers; sorte de grande route ouverte au commerce des peuples; jetée à travers le monde comme un baudrier sur le corps de l'homme; ceinture magnifique enchâssée d'îles comme de pierres précieuses, qui resserre et qui réunit en même temps qu'elle distingue et partage [1]. » Par cette mer sans flux ni reflux, par ce grand lac, les climats les plus divers, les races les plus éloignées, les produits les plus variés de la terre se rapprochent et se touchent; le noir fils de Cham, le Grec ou le Celte enfant de Japhet, l'Arabe ou l'Hébreu descendant de Sem, en un mot, les trois parties du monde antique sont, grâce à elle, à quelques journées l'une de l'autre. Par le Pont-Euxin et le Tanaïs, elle remonte jusqu'aux steppes de la Tartarie; par le Nil jusqu'aux cataractes d'Éléphantine. Peu de jours de route la mettent en communication par l'Èbre avec le Tage et la côte de Lusitanie, par le Rhône avec le Rhin et les mers du Nord, par le Nil avec la mer Rouge et les Indes (chemin longtemps abandonné, et qu'aujourd'hui la civilisation va reprendre). A ces bords si admirablement dessinés de la main de Dieu, et découpés en tant de formes diverses pour mêler plus intimement la terre que l'homme habite à la mer qu'il parcourt, jamais ni les grands hommes, ni les grandes

1. Lipsius, *de Magnit. Roman.*, I, 3.

choses, ni les grandes cités n'ont manqué. L'unité romaine s'est façonnée autour de cette mer; l'unité chrétienne l'a embrassée tout entière, tant que l'unité chrétienne n'a pas été tronquée par le schisme. Le sacrifice de la croix s'est accompli près de son rivage; et depuis la croix, là ont été remportés tous les triomphes du christianisme, depuis le naufrage triomphant de saint Paul jusqu'à la victoire de Lépante. L'empire de Charlemagne s'est étendu sur ses bords pour faire contre-poids à celui des califes; sur ses bords, l'Espagne a soutenu contre le Coran sa lutte de huit siècles; la longue guerre des Croisades n'a fait que revendiquer pour la Méditerranée le beau titre de lac chrétien. La croix de saint Pierre est debout près de cette mer et domine le monde. Tout ce qui a été grand et puissant a eu vers elle une sorte d'attraction : les barbares y étaient poussés comme par une impulsion du ciel; le mahométisme l'a envahie avec fureur, et a été près de la conquérir; les puissances du Nord viennent se baigner et se fortifier dans ses eaux. A tout ce qui s'est tenu éloigné d'elle, il a manqué une certaine vérité, une certaine civilisation dans la grandeur. Alexandre et César sont nés près d'elle, Bonaparte dans son sein; Charlemagne est venu conquérir son rivage : les quatre plus grands noms de l'histoire profane. Près d'elle se sont élevées Rome et Carthage, Venise et Corinthe, Athènes et Alexandrie, Constantinople et Jérusalem. Et si l'on en croit aujourd'hui les préoccupations des politiques et leurs regards tous tournés vers cette mer, les grands combats et les grandes choses vont y revenir, et c'est là, comme autrefois, que se jugeront les questions décisives pour l'humanité.

Or, cette admirable mer n'était que la grande artère de

l'empire romain, le chemin de ronde des légions. La flotte de Fréjus et celle de Misène la parcouraient incessamment, portant à l'Espagne ou à la Syrie les ordres ou les envoyés de César. Autour de son bassin se rangeaient les provinces romaines; les plus riches et les plus puissantes étaient celles qui se baignaient dans ses flots.

Quinze provinces sous la républiqué, dix-neuf selon la première organisation d'Auguste, trente-trois à la fin du règne de Néron, partageaient cet empire. Entre ces provinces, dont chacune serait un royaume, une distinction est à observer.

Une ligne, à peu près identique au 17e degré de longitude du méridien de Paris, sépare au nord la Dalmatie de l'Épire; puis, traversant la mer Ionienne, laisse à droite l'Italie, à gauche la Grèce; puis tombe en Afrique, près de la ville de Bérénice, entre les colonies grecques de la Cyrénaïque, et les déserts où, à la race libyque, se mêlent quelques descendants des colons phéniciens. Si nous oublions la Sicile, grecque par son origine et ses arts, romaine par ses relations intimes avec l'Italie, cette ligne se pose assez bien entre les deux grandes influences qui formaient la civilisation de l'empire, l'influence grecque et l'influence romaine. Cette distinction n'est point factice; Rome la sentait et s'en rendait compte. Ni ses procédés de gouvernement, ni la marche de sa politique ne furent les mêmes en Orient et en Occident, chez le Grec ou chez le barbare. Auguste, en traçant sa division des provinces, au lieu de rattacher la Cyrénaïque aux provinces voisines d'Afrique ou d'Égypte, la joignit à la Crète, séparée d'elle par la mer, mais comme elle grecque et civilisée.

Au point de vue de la civilisation, l'Italie et la Grèce étaient donc les deux foyers de cette vaste ellipse que l'on

appelle l'Empire romain, les deux métropoles auxquelles, plus ou moins, chacun des peuples se rattachait. La Grèce, la première, avec une admirable puissance d'expansion, toute libre et toute spontanée, avait semé des colonies sur tous les rivages, sur les bords du Pont-Euxin, sur le Danube, jusqu'à l'entrée de la mer de Tauride. La côte d'Asie était grecque comme elle; la Sicile était toute sienne. La côte de Naples s'appelait *la Grande-Grèce*. Cyrène, colonie grecque, déployait aux portes du désert une merveilleuse civilisation; Marseille, cité phocéenne avait ouvert à la Grèce l'entrée de la Gaule; à la suite des Phéniciens et des Carthaginois, la Grèce était arrivée en Espagne. Les conquêtes d'Alexandre avaient amené l'Orient à sa science et à ses mœurs; et cet empire de quelques années, démembré, comme celui de Charlemagne, le lendemain de la mort de son fondateur, avait donné naissance à vingt monarchies gréco-orientales, en Égypte, en Syrie, dans l'Asie-Mineure. La Grèce enfin avait fondé Alexandrie et Byzance. De nos jours, des médailles grecques ont été trouvées jusque dans la Bactriane et près des Indes; et, si nous tenons compte des simples traces laissées par les voyageurs, bien longtemps avant les Romains, Pythéas avait exploré la Grande-Bretagne, Néarque visité l'Inde, et Ératosthène nous la peint telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La civilisation romaine, au contraire, avait dû prendre une autre route. L'Italie, admirablement placée, défendue au nord par les Alpes, se prolongeant au midi vers la Grèce et l'Afrique, entre les deux mers qui lui servent de rempart à droite et à gauche; l'Italie était gauloise par le nord, grâce aux invasions celtiques qui avaient peuplé la Cisalpine; grecque par le midi et par ces colonies opu-

lentes qui firent donner le nom de Grande-Grèce à la partie méridionale de la péninsule. Les peuples italiques proprement dits, et leur chef le peuple romain, se trouvaient donc entre les Celtes et les Ioniens, entre la barbarie et les lumières. Ils reçurent la civilisation et la transmirent. Les arts leur vinrent de Corinthe et d'Athènes; ils les portèrent à Narbonne et à Vienne, d'où les conquêtes de César devaient les mener plus loin encore. De plus, la lutte héroïque contre Carthage, ce moment décisif de la vie du peuple romain, lui avait ouvert par une autre porte le monde occidental. La Sicile, l'Afrique, l'Espagne, lui furent livrées, d'abord comme la lice du combat, puis comme le prix de la victoire, l'héritage de l'ennemi vaincu. L'accession de l'Orient, même à la considérer comme conquête, ne fut que secondaire; les républiques épuisées de la Grèce, les royautés mutuellement hostiles des généraux d'Alexandre, coûtèrent peu d'efforts aux Romains, et tombèrent sans peine dans leurs filets. Mais l'Occident demanda plusieurs siècles de lutte; aussi, c'est en Occident que la conquête romaine devait être fructueuse, et que Rome devait gagner le titre de peuple civilisateur.

Montrons donc cet Occident soumis, gouverné, civilisé par l'influence romaine, nous passerons ensuite à l'influence grecque et à l'Orient. Dans l'Occident était véritablement la force de l'empire; la culture et la population active étaient là. Là se rencontre le génie d'Auguste, comme aussi le génie auxiliaire de son lieutenant Agrippa. Ce sont douze ans de voyage (ans de Rome 714-726) d'Auguste et d'Agrippa, qui ont civilisé la Gaule et l'Espagne. C'est à cette époque, dans une assemblée générale tenue à Narbonne, que le partage et le gouvernement de la Gaule ont été réglés. C'est alors qu'ont été tracées ou

complétées ces routes qui, partant de Milan, vont rejoindre d'un côté Cadix et l'Océan, de l'autre Boulogne et la mer du Nord. Alors aussi les deux contrées ont reçu de la munificence des empereurs les plus magnifiques monuments, tous marqués du cachet de la même époque. Nîmes, cette ville d'Auguste, qui semble avoir fait du fils d'Atia son génie populaire, Nîmes a vu s'élever sa *Maison carrée* et cet aqueduc que nous appelons le *Pont du Gard;* en même temps que se bâtissaient, dans des formes pareilles, le temple de Vénus à Almenara, les immenses aqueducs de Ségovie et de Tarragone. Narbonne, Vienne, Fréjus, Lyon, s'embellissaient des magnificences romaines, en même temps qu'Antequerra, Mérida, Tarragone, Cordoue, recevaient de la libéralité de César ces temples et ces amphithéâtres, dont les vestiges debout à chaque pas nous étonnent encore [1].

Aussi, sous l'influence de ces grands civilisateurs, la barbarie recule vers le nord, les forêts disparaissent, les routes marchent en avant, les fleuves deviennent navigables, les canaux se creusent. Le midi de la Gaule n'est plus une province, dit Pline, c'est de l'Italie [2]; forte, laborieuse, économe, féconde, comme l'Italie, hélas! ne l'est plus; féconde en hommes et en richesses (*magna parens frugum... magna virum*). Toute cette contrée porte la toge

1. Monuments du règne d'Auguste en Espagne : — Temple d'Antequerra (Anticyra), bâti par Agrippa sur le modèle du Panthéon. — Aqueducs magnifiques à Mérida, Tolède, Ségovie. — A Tarragone, tombeau des Scipions, palais des proconsuls, dit palais d'Auguste, amphithéâtre au bord de la mer, temple d'Auguste. (*V.* Tacite, *Annal.*, I, 78), aqueducs, cirque, etc. — Ailleurs encore, théâtres, amphithéâtres, thermes, naumachies, dont les vestiges se retrouvent dans presque toutes les grandes villes d'Espagne. — Médailles, inscriptions, etc... *V.* le *Voyage pittoresque* de M. de Laborde.

2. Italia veriùs quam provincia... virorum morumque dignatio. (Pline, *Hist. nat.*, III, 4.)

(*Gallia togata*), parle la langue latine; elle est, je le croirais volontiers, plus romaine que Rome elle-même. Narbonne, le port de toute la Gaule, par lequel la Méditerranée se met en communication avec l'Océan; Marseille, cette université gallo-grecque, qui, depuis un demi-siècle, enlève à Athènes les étudiants romains, et dans laquelle s'unissent avec bonheur la politesse grecque et l'économie provinciale [1] : voilà les deux ports par lesquels la civilisation est arrivée chez les peuples celtiques. Marseille depuis longtemps l'amena de la Grèce, et fit pénétrer dans les Gaules la science et les arts helléniques; Narbonne reçoit de son proconsul les traditions romaines, et les transmet aux peuples avec toute l'autorité du commandement. Puis de Marseille, la civilisation remonte à Lyon, la colonie de Plancus, la cité favorite des Césars, si puissante et si belle au bout de cent années d'existence [2]; — Lyon à son tour commande à toute la Gaule celtique (*Gallia Lugdunensis*); vaste triangle dont le sommet est Lyon et dont la mer d'Armorique (la Manche) est la base; — des bords de cette mer une nuit de navigation conduit jusque dans l'inculte et sauvage Bretagne. Voilà la route que suivent la civilisation et le trafic : dans toutes ces contrées, les navires remontent et descendent les fleuves, les légions arrivent, les envoyés de César amènent avec eux les arts, l'industrie, les habitudes de la paix. Ici, sur les bords du Rhône, un peuple barbare de la Gaule, les Cavares, grâce à la colonie d'Orange, étaient déjà sous Tibère de véritables Romains par la langue, par les mœurs, quelques-uns par le droit

1. Locum græcâ comitate et provinciali parcimoniâ mixtum et benè compositum. (Tacite, *in Agric.*, 7. *V.* aussi *Annal.*, IV, 44. Strabon.)

2. Tot pulcherrima opera quæ singula singulas urbes onare possint... Lugdunum quod ostendebatur in Galliâ... Una dies interfuit inter maximam urbem et nullam..., dit Sénèque en déplorant l'incendie de Lyon. (*Ep.* 91.)

de cité [1]. Là, près de l'Océan, l'Aquitaine, qui au temps d'Auguste ne savait bâtir qu'en bois et en paille [2], élève à Saintes, ville toute romaine, un arc de triomphe en l'honneur de Tibère et de Drusus [3].

Ainsi la Gaule se civilise et s'amollit. La Gaule belgique elle-même, ces peuples, au temps de César, les plus belliqueux de tous les Gaulois, la Gaule belgique ne sait plus se défendre. Quand les hordes germaines passent le Rhin, quand les riches plaines de la Dyle sont menacées, un cri s'élève et appelle Rome au secours. Rome, qui combattit quatre-vingts ans pour dompter la Gaule, sourit maintenant de ce qu'elle appelle l'inertie gauloise [4]. Le sentiment national de ces peuples s'est perdu dans le sentiment romain. Le temple d'Auguste, à Lyon, ce magnifique édifice où, en face des deux fleuves [5], un collége de prêtres offre chaque jour des sacrifices au dieu Octave, où soixante statues des peuples de la Gaule entourent la statue de cet empereur; ce temple est le vrai symbole de l'unité et de la nationalité gauloise. Donner des soldats, des chevaux, de l'argent à Germanicus prêt à venger Rome contre les Germains, est l'unique gloire du patriotisme gaulois. Sous Tibère (an de J.-C. 21), Sacrovir se révolte encore au nom de la nationalité celtique; mais cette révolte de débiteurs

1. Tacite, *Ann.*, XV, 23. Strabon, IV. Arausio secundanorum in agro Cavarum. (Pline, *Hist. nat.*, III, 4. Mela, II. Ptolémée.)

2. Vitruve, I, 11.

3. L'arc de triomphe de Saintes est de l'an de Rome 774, de Jésus-Christ, 21. — Un Julius Africanus, habitant de Saintes, fut condamné comme ami de Séjan. Tacite, *Annal.*, IV, 7.

4. Galli, dites et imbelles. (Tacite, *Annal.*, XI, 18.) Gallorum inertia. (*Germ.*, 28.) Segnitia cum otio intravit, amissis simul virtute et libertate. (*Agricola*, 11.) Ils avaient été puissants et belliqueux, ajoute Tacite dans ces deux endroits, et il cite César, *quem vide*.

5. Au lieu où est l'église d'Ainay. — La fondation de ce temple est de l'an de Rome 774. *V.* Dion, etc.

fugitifs et de gladiateurs échappés est facilement vaincue [1]. Sous Néron (an 68), Vindex se révolte, mais contre l'empereur, non pas contre Rome; il se révolte, je dirais volontiers comme Romain, irrité dans son orgueil et sa dignité romaine, contre un César qui joue de la flûte et chante au théâtre [2].

De la Gaule, la conquête et la civilisation se sont de bonne heure embarquées pour la Bretagne. La Bretagne, sœur de la Gaule, mais sœur plus barbare, est peuplée par les mêmes races, parle les même langues, présente les mêmes noms aux voyageurs [3]. Elle a encore un autre lien avec elle dans une religion puissante, sévère, positive. Les dogmes du druidisme, confiés à la seule mémoire de ses prêtres, n'en sont que plus précis et plus ineffaçables; ses rits inspirent la terreur; son clergé est façonné par une éducation sévère, accoutumé à la réflexion par un silence de vingt ans, gouverné par une hiérarchie inflexible [4]. Le druidisme, qui apprend à l'homme à mépriser une vie qui doit renaître [5], est le grand appui du courage et du patriotisme chez les peuples celtiques. Aussi Rome l'a-t-elle combattu de bonne heure, et, pour détruire ces autels souillés de sang humain, la politique s'est trouvée d'accord avec la philanthropie [6]. Mais le druidisme a cherché un refuge dans

1. *V.* Tacite, *Annal.*, III, 40, etc.
2. *V.* tome II, pages 288, 289.
3. Belges au midi. — Parisii vers l'embouchure de l'Humber. — Silures vers l'embouchure de la Severn, d'origine ibérique comme les Aquitains. *V.* César, *B. G.*
4. *V.* César, *B. G.*, VI, 13, 16; Pline, XVI, *c. ult.*; XXIX, 3; XXX, 1; Diod. Sic., V; Strabon, IV et XIV; Diog.-Laert., *in Proœmio*; Lucain, III; Cic., *Divin.*, I, 41; Tacite, *in Agric.*, 11.
5. . . . . Ignavum redituræ parcere vitæ.
(Lucain, *Phars.*, I.)
6. Le druidisme interdit par Auguste aux citoyens romains (Suet., *in*

la Bretagne ; c'est l'île sacrée, l'école de ses prêtres, le dépôt de ses plus profonds arcanes. César ne se fût pas cru maître des Gaules, s'il ne fût allé montrer ses aigles aux sauvages tatoués des bords de la Tamise. Claude, qui avait achevé dans la Gaule l'extermination des druides, déjà condamnés par Auguste et proscrits par Tibère, Claude a passé le détroit, et est venu attaquer cette île que Rome, dans son ignorance, appelle un monde [1]. Après dix-neuf ans de guerre (an 42-61), après des révoltes et des massacres, le druidisme est forcé dans son dernier repaire ; l'île de Mona (Anglesey) est attaquée par les troupes romaines, dont les chevaux traversent à la nage les eaux de la mer. Une foule pressée bordait le rivage ; au milieu de ce bataillon fanatique, des femmes, des furies, les cheveux épars, agitaient des flambeaux et poussaient des hurlements ; des prêtres, les mains levées au ciel, faisaient entendre d'abominables imprécations. A cette vue, le soldat romain hésite un moment ; puis il s'anime, renverse l'ennemi, égorge les druides, détruit leurs autels [2] : et, encore aujourd'hui, on

Claud., 25), — proscrit par Tibère (Strabon, IV. Pline, XXX, 1), — par Claude (Suet., *loc. cit.*). — Il en resta cependant des traces. Pomponius Méla, III, 2. Tacite, *Hist.*, IV, 54. Spartian. Lamprid., *in Alex. Severo*, 60. Vopiscus.

1. Selon le panégyriste Eumenius, César, débarquant en Bretagne, crut découvrir un nouveau monde. Josèphe dit avec une incroyable ignorance : « Le monde des Bretons est égal au nôtre. » *De Bello*, II, 16.

. . . . . . Serves iturum Cæsarem in *ultimos*
Orbis Britannos. . . . . .
(Horace.)

Et penitùs toto divisos orbe Britannos.
(Virgile.)

. . . Præsens divus habebitur
Augustus, adjectis Britannis
Imperio gravibusque Persis.
(Horace.)

2. Tacite, *Annal.*, XIV, 30.

montre les troncs coupés de ces chênes immenses où les adorateurs d'Hésus venaient cueillir le gui sacré.

La Bretagne cependant n'était point encore romaine. Les arts romains y arrivaient, mais y arrivaient lentement. Des temples s'élevaient au dieu Claude; la colonie de Camulodunum (*Colchester*) avait un cirque et un amphithéâtre; la colonie de Londres était déjà le centre du commerce. Mais la Bretagne était la dernière venue des conquêtes romaines : Rome, dit Tacite, l'avait domptée jusqu'à l'obéissance, non pas encore jusqu'à l'esclavage [1].

J'ai insisté davantage sur ces peuples celtiques, nos aïeux. Du reste, la marche de Rome était la même partout, et je puis rapidement passer sur l'Espagne et sur l'Afrique.

L'Espagne marche de pair avec la Gaule. Ce sont, dit Tacite, les deux plus opulentes provinces du monde [2]. Dans l'Espagne, comme dans la Gaule et plus encore que dans la Gaule, le midi, la fertile Bétique, déjà préparée par la civilisation grecque, a facilement subi le pouvoir, les mœurs, la langue, l'habit du vainqueur. Dans l'Espagne comme dans la Gaule, le nord a plus longtemps résisté : ce prolongement des Pyrénées, qui suit la côte nord de la Péninsule, est le refuge éternel de l'indépendance espagnole; de là sont sortis Pélage et les royaumes chrétiens, et de nos jours cette insurrection provinciale qui avait pris pour drapeau la royauté de Charles V; là vivaient, au temps de la conquête romaine, ces Cantabres et ces Astures qui chantaient lorsqu'on les mettait sur la croix, et dont les femmes tuaient leurs enfants pour qu'ils ne devinssent pas es-

1. Ità domiti ut pareant, nondùm ut serviant. (Tacite, *in Agric.*) « Il arrive, dit-il encore, aux Bretons comme il est arrivé aux Gaulois. Ceux dont la soumission est ancienne ont perdu leur force et leur courage; les autres sont encore ce qu'étaient jadis les Gaulois. » *Ibid.*, 11.

2. Validissima pars terrarum. (*Hist.*, I, 53.)

claves [1]. Mais partout le mouvement est rapide vers la civilisation romaine; Auguste, pour contenir les provinces du nord, y avait placé trois légions, seule force militaire de l'Espagne; Néron n'en a conservé qu'une [2]. Nulle terre ne semble avoir été plus favorisée par la domination romaine, et lui avoir gardé plus de reconnaissance : nulle ne semble avoir accepté avec moins de répugnance le culte impie des Césars. Les peuples d'Espagne à Tarragone, comme les peuples gaulois à Lyon, ont élevé à Auguste leur temple national; ils ont sollicité le bonheur d'en élever un à Tibère [3]. L'Espagne a contribué avec la Gaule pour l'expédition de Germanicus. Mais aussi l'Espagne est semée de monuments romains; d'immenses aqueducs amènent l'eau dans ses cités; des routes magnifiques la coupent en tous sens; partout des temples, des cirques, des ponts, des palais, des amphithéâtres s'élevant au bord de la mer, et combinant par un goût admirable les beautés de l'art avec la plus grande merveille qui soit sortie de la main de Dieu. Nulle cité antique, quelque peu importante, qui ne montre aujourd'hui encore un de ces superbes débris. Ce n'est pas assez : l'Espagne s'enrichissait de la pauvreté manufacturière de l'Italie; non-seulement ses vins et ses huiles, mais ses armes et ses tissus arrivaient sans cesse de l'Èbre et du Guadalquivir au Tibre; la maîtresse du monde, devenue, par l'insuffisance de son industrie, tributaire de ses propres sujets, ne payait à aucun d'eux peut-être un plus lourd impôt qu'à l'Espagne.

1. *V.* Strabon, III; Florus, IV, 12.
2. *V.* Strabon, III; Tacite, *Annal.*, IV, 5; *Hist.*, III, 53.
3. (An 25.) Tacite, *Annal.*, I, 78; IV, 37. Les Turditains en Espagne sont devenus tout Romains, ne savent plus leur langue; on les appelle *Stolati* ou *Togati*. Beaucoup ont le droit de latinité, d'autres celui de cité romaine (sous Tibère). Strabon.

Suivons maintenant cette côte de Libye que Carthage a faite si commerçante et si riche, que Rome possède si laborieuse et si fertile. Rome a hérité de sa puissante ennemie; Rome, par ses guerres patientes, a encore agrandi l'héritage; elle a poursuivi dans les gorges de l'Atlas, dans leurs *gourbis* épars (*mapalia*), dans leurs villes de boue et de paille, ces nomades de Jugurtha et de Tacfarinas, tant de fois fugitifs, tant de fois ralliés [1]. D'un côté, les souvenirs de Carthage, relevée par César et par Auguste de l'abaissement jaloux où le sénat l'avait tenue; de l'autre, l'importance du grenier africain qui nourrit Rome pendant huit mois de l'année, ont tourné vers cette côte de la Méditerranée toute l'attention du pouvoir. Nulle part Rome n'a semé plus de colonies, élevé plus de villes à son image. Pline compte, dans les trois provinces africaines, quatorze colonies, dix-huit municipes, quatre villes latines. Ces colonies ont été placées comme des sentinelles pour veiller sur l'Afrique romaine : par delà les colonnes d'Hercule, sur la côte qui regarde les îles Fortunées, Zilis et Lyxos se baignent dans les eaux de l'Atlantique; Tanger (*Traducta Julia*) garde le détroit; sur la Méditerranée, Utique sert à contre-balancer Carthage; Cartenna, Césarée, Saldæ, veillent sur la côte; Cirta (Constantine), comme une vedette avancée, épie le désert [2].

Maintenant, si nous traversons ces sables libyques, qui ont coûté à Caton trente jours de marche et de souffrances; si, après avoir passé les Syrtes, nous apercevons un édifice s'élever dans le lointain, ce ne sera plus le toit de paille de l'Africain, la hutte informe du Numide : regardez! ce sera

1. *V.* les guerres des généraux romains contre Tacfarinas (ans 17-24). Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 73, 74; IV, 23-26.
2. *V.* Pline, *Hist. nat.*, V, 1 *et sq.*

quelque chose de pur et d'harmonieux comme le temple grec; c'est la ville de Bérénice, c'est la Cyrénaïque : c'est un autre monde qui commence. Ici, tout à coup, séparé seulement par cette bande de sables, le monde oriental, le monde de la Grèce apparaît devant vous. Rome ne règne ici que par ses proconsuls et ses licteurs; c'est la Grèce qui règne par la langue, par le culte, par les mœurs. Cyrène, oasis de la civilisation jetée au milieu du désert, Cyrène a courageusement défendu sa nationalité grecque contre les Barbares. Nous entrons dans la seconde partie du monde romain, dans cet Orient qui est tombé sous la loi de Rome, déjà tout civilisé par la colonisation grecque et par la conquête d'Alexandre.

§ II. — PROVINCES D'ORIENT.

Ici, une toute autre marche des faits se présente à nos regards. Ici, Rome gouverne; elle n'a point à civiliser. Elle a trouvé les peuples plus savants, plus habiles, plus industrieux qu'elle-même; elle n'a pu qu'apprendre et recevoir d'eux. Mais elle a craint, si elle les associait trop à sa vie propre, de doubler la puissance que leurs lumières et leur richesse leur donnaient déjà. Elle les a tenues à distance; peu de colonies ont été fondées, peu de villes étrangères érigées en villes romaines; elle a éloigné ces peuples d'elle-même et de sa nationalité; elle a compris que ceux qui n'avaient à recevoir d'elle aucune leçon de civilisation et de science, recevraient d'elle, s'ils en approchaient de trop près, des leçons de guerre et de politique, et n'ayant à lui envier ni son éducation ni ses arts, porteraient envie à sa puissance. Appeler à elle les barbares pour les civiliser et les rendre siens, éloigner d'elle

les peuples civilisés trop près d'être ses égaux, telle a été sa politique.

S'il en est ainsi pour l'Orient en général, que dirons-nous de l'Égypte? Tout s'accorde pour la rendre redoutable : une aristocratie macédonienne, installée par la conquête d'Alexandre et abaissée par la conquête romaine; un peuple ardent, inconstant, léger, séditieux, moqueur, fanatique [1]; une religion qui tombe, il est vrai, mais qui a eu son pouvoir politique, sa hiérarchie cléricale, ses doctrines secrètes, ses écoles de prêtres [2]. Enfin, comme pour l'Afrique, la fécondité de son territoire rend l'Égypte nécessaire à la vie matérielle du peuple romain; c'est le second grenier de l'Italie, la *clef de l'annone* [3], qu'un gouverneur révolté n'a qu'à retenir dans sa main pour affamer Rome et faire tomber César. Aussi, pour garder l'Égypte et contre elle-même et contre les ambitions romaines, Auguste l'a mise à part (*seposuit Ægyptum*). Nul sénateur, nul homme de haute naissance ne peut y entrer sans la permission expresse de César; le préfet qui la gouverne, comme successeur et avec la pourpre des Ptolémées, n'est jamais qu'un chevalier, quand ce n'est pas un affranchi : telles sont les traditions inviolables qu'Auguste, parmi les secrets de l'empire, a léguées à ses successeurs [4]. En

1. César, *de Bello Alex.*, I, 4, 8. Tacite, *Hist.*, I, 11. Juvénal, *Sat.* III et XV. Cic., *Tuscul.*, V. Vopiscus, *Saturn.*, 7.
2. Strabon, XVII.
3. Tacite, *Hist.*, III, 8. « Claustra annonæ. »
4. Augustus, inter alia dominationis arcana, vetitis nisi permissu ingredi senatoribus equitibusve illustribus, seposuit Ægyptum. (Tacite, *Annal.*, II, 59.) — Ægyptum copiasque quibus coercetur, jam indè à divo Augusto equites Rom. obtinent loco regum. Ità visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonæ fecundam, insciam legum, ignaram magistratuum domi retinere. (*Id.*, *Hist.*, I, 11.) *V.* de plus Tacite, *Annal.*, XII, 60; Strabon, XVII; Dion, LI, LIII; *Digest.*, liv. I, tit. 17; Suet., *in Tiber.*, 52; *in Cæs.*, 35.

Égypte cesse le respect habituel de Rome pour les races qu'elle a vaincues : cette province n'a point de sénat, ni de magistrats à elle [1] ; un *juridicus* romain gouverne Alexandrie. Nul Égyptien ne peut devenir sénateur de Rome [2] : nul Égyptien même ne peut devenir citoyen romain, s'il n'a obtenu d'abord le droit de bourgeoisie à Alexandrie [3] ; car dans Alexandrie, cité hellénique, ce sont les Grecs qui sont citoyens par la naissance ; l'Égyptien n'est qu'un étranger [4].

Mais aussi c'est une ville magnifique que cette ville grecque d'Alexandrie : ville savante, ville opulente, ville de plaisir, peut-être aussi peuplée et aussi étendue que Rome, certainement plus commerçante, plus régulière et plus belle [5]. Un songe, disait-on, avait désigné à Alexandre l'admirable emplacement de sa ville future. Placée entre la mer et le grand lac ; ayant ainsi deux havres magnifiques, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sortie ; commandant à toute cette côte de la Méditerranée qui n'a pas d'autre port depuis le promontoire de Libye jusqu'à Joppé (Jaffa) ; station nécessaire sur la route de l'Arabie et sur celle de l'Inde ; Alexandrie lève un tribut sur ces masses de denrées précieuses que le luxe romain fait arriver par la mer Rouge ; elle exporte de plus tous les produits de l'industrie égyptienne qui établissent en sa faveur une balance manifestée par la supériorité des droits de sortie sur

1. Dion, LI, 17. Strabon.
2. Jusqu'au temps de Septime Sévère. Ammien Marcellin, XXII.
3. Josèphe, *contre Apion*, II, 4. *Digeste*, I, § 2, *de Municip.*
4. Pline, *Ep.* X, 5, 22. 23. Josèphe, *in Apion*, II, 6.
5. *V.* sur Alexandrie, Cæsar, *B. A.*, I, 5, 27 ; *B. C.*, III, 112 ; Dion Chrysost., *Orat.*, 32, *de Alex.* ; Josèphe, *de Bello*, II, 16 (28) ; IV, 37 : « Elle a 30 stades de long (environ une lieue et demie) et 10 stades (une demi-lieue) de large ; paye plus de tributs en un mois que toute la Judée en un an. » — Q. Curce lui donne 85 stades de tour.

les droits d'entrée [1]. Alexandrie est la capitale de l'Orient; elle est politiquement la seconde ville du monde, par la richesse et la beauté elle en est la première. Voyez ces fêtes sur le Nil, ce bras du fleuve semé de villas et de lieux de plaisir, ces milliers de barques, qui montent illuminées, portant aux joies de la voluptueuse Canope le peuple tout entier d'Alexandrie. Voyez ces stades, ces odéons, ces théâtres, où tous, hommes, femmes, enfants poussent l'enthousiasme jusqu'au délire, si bien qu'un jour de spectacle est dans toute la cité comme un jour d'émeute; — cette passion surtout de la musique, pour laquelle on meurt écrasé dans la foule, ne regrettant rien, si ce n'est cette harmonie qu'on n'entendra plus; ces virtuoses qu'on porte en triomphe, qu'on appelle sauveurs, qu'on appelle dieux; — ces journées de cirque d'où chacun revient insensé, criant, maudissant les dieux, ayant perdu parfois jusqu'à ses vêtements [2]. — Le trafic et le plaisir feront-ils négliger la science? Voyez ces gymnases, ces musées, ces bibliothèques, ces écoles où la jeunesse de tout l'Orient vient demander le savoir qu'on cherchait autrefois dans Athènes. Dans le palais même des rois, une savante académie a ses conférences, ses studieuses promenades, ses doctes banquets. — Plus loin, sont des monuments, des temples, un hippodrome; la Nécropolis, cité des morts, grande et magnifique comme la cité des vivants. La rue la plus étroite d'Alexandrie suffit au passage des chars; au centre de la ville se croisent deux rues, larges de cent pieds chacune et bordées de colonnes, sur une longueur de six stades pour l'une, de trente stades (environ une lieue et

1. Strabon. Le revenu de l'Égypte, qui était de 12,500 talents (environ 85 millions de fr.), sous les Ptolémées, augmenta encore sous les Césars.
2. Dion Chrysost., *Orat.*, 32.

demie) pour l'autre. A tout cela combien est inférieure la ville de Romulus, avec sa populace inoccupée, sa richesse improductive, son commerce qui n'a rien à échanger contre les produits du dehors, ses constructions irrégulières, ses rues étroites, ses faubourgs malsains, l'encombrement, le désaccord, souvent la petitesse de ses monuments.

Par Alexandrie, l'influence grecque triomphait en Égypte; elle faisait oublier à la fois et Rome qui se tenait à part dans sa défiance politique, et l'antique esprit égyptien qui disparaissait. Les dieux grecs faisaient la guerre aux dieux du pays. Les prêtres d'Héliopolis, dont la science avait étonné Platon, se taisaient. Les labyrinthes, les immenses palais de Thèbes, le monument de Karnak, qui occupe une surface de 480,000 pieds carrés, étaient déjà silencieux et abandonnés, à peu près comme ils le sont de nos jours. Les sables, amoncelés par le vent, montaient autour de ces ruines et allaient bientôt cacher ces sphinx et ces statues colossales [1] qu'aujourd'hui (1843) le Turc Méhémet fait déterrer pour les vendre. On transportait les obélisques à Rome [2]; on enlevait quelques pierres à ces colosses de l'architecture égyptienne, pour en bâtir d'élégants temples grecs, qui, sous le ciel du désert et auprès de ces masses immenses, semblaient grêles et mesquins, et qui du reste devaient tomber bientôt, laissant debout les ruines

1. Strabon, XVIII.

2. L'obélisque du Champ de Mars (aujourd'hui sur la place du Mont Citorio) fut enlevé par Auguste (an 745) du temple du Soleil à Héliopolis. Strabon, XVII, 1. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 9, 10. — L'obélisque du grand cirque (aujourd'hui sur la place du Peuple) est du même temps et du même lieu. — L'obélisque du Vatican (aujourd'hui devant Saint-Pierre) fut érigé par Caligula, qui l'avait fait faire en Égypte à l'imitation de celui de Sésostris. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 9, 11; Suet., *in Claud.*. 20, Amm. Marc., XVII, 4.

qu'on avait faites pour eux [1]. L'Égypte primitive apparaissait déjà comme elle apparaît de nos jours, gigantesque, immobile, silencieuse; hiéroglyphe à demi déchiffré, magnifique momie qui garde avec toutes les empreintes de la vie toute l'immutabilité de la mort.

Pour en finir, embrassons d'un seul coup d'œil toute la partie du monde oriental qui nous reste à parcourir, depuis Peluse et les sables d'Arabie, jusqu'aux sources de l'Euphrate et aux rives du Pont-Euxin. C'est là que se sont accomplies les grandes révolutions asiatiques, que les empires ont passé les uns par-dessus les autres, que les races superposées se touchent et se confondent. Là, trône sur les rochers du Liban ou dans l'arène du désert une fourmilière de souverains obscurs, tétrarques, phylarques, dynastes; tremblants vassaux, qui se taisent et se retirent modestement à la voix d'un proconsul [2]. Là vous rencontrerez, et la cité de David, la ville, dit Pline, la plus célèbre de l'Orient [3]; et Tyr la phénicienne, jadis si puissante, aujourd'hui obscur atelier où Rome fait fabriquer la pourpre de ses consuls; et Palmyre, la ville de Salomon, cette perle jetée dans le sable du désert, station commerciale entre l'Inde et l'Asie [4]. Antioche, Séleucie, Laodicée, cent autres villes grecques sont nées de l'invasion macédonienne. Et enfin cent quatre-vingt-quinze peuples Celtes, si Pline les a bien comptés [5], ont, à la suite

1. *V.* les *Mémoires sur l'expédition d'Égypte. Description des antiquités.*

2. Les cinq rois de Comagène, d'Emisénie, de la petite Arménie, du Pont et de Chalcide, réunis en présence du gouverneur de Syrie, se retirent sur l'ordre qu'il leur donne. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 8.

3. Longè clarissima urbium Orientis, non Judææ modo. (Pline, *Hist. nat.*, V, 14.)

4. *Id.*, V, 25.

5. *Id.*, V, 32.

de l'irruption de Brennus, fondé dans le centre de l'Asie Mineure la fédération des Galates.

Chez la plupart de ces peuples sur lesquels tant de dominations ont passé, on cherche en vain une trace de liberté politique ou d'indépendance nationale. Une seule chose est encore nationale et puissante : la religion. Le Juif, protégé par les généraux et le sénat romains, maintient la liberté de son culte, et, de l'aveu des proconsuls, ferme les portes de Jérusalem aux drapeaux de légions qui portent l'image idolâtrique des empereurs. Astarté, sous des noms divers, règne depuis les cimes du Liban jusque par delà le Taurus. Les dieux barbares de l'Asie Mineure ont élevé leur culte à la hauteur d'une puissance politique, et Rome a consacré, accepté, agrandi même cette puissance souvent hostile à celle des rois. Les temples de ces dieux sont presque des royaumes; de puissants revenus, un vaste territoire, des milliers d'esclaves, souvent une ville entière, accrue ou fondée par les fugitifs que le droit d'asile protége, sont gouvernés au nom du dieu par un pontife[1] : puissances admises dans l'empire romain, à peu près comme dans la grande fédération germanique du moyen âge étaient admis les électeurs ecclésiastiques et les prélats souverains du Saint-Empire !

Mais, par-dessus l'antique Orient, la conquête macédonienne et la civilisation grecque ont débordé. Les dieux grecs sont partout auprès des dieux antiques, confondus

1. Le temple de Mâ (Bellone) à Comana de Cappadoce était peuplé de devins et d'esclaves, tous appartenant à la déesse. — Apollon Cataonique avait 3,000 esclaves et 15 talents (95,000 fr. environ) de revenu. — Le temple de Comana de Pont avait 6,000 esclaves, sans compter les prostituées, qui en faisaient comme une autre Corinthe.—Le temple des Branchides, près de Milet, comprenait un bourg dans son enceinte. Celui d'Éphèse plaida à Rome pour son droit de pêche que les publicains lui disputaient. Strabon, XII.

sans répugnance ou séparés sans être ennemis. Le grec se parle dans les villes; les rhéteurs, les philosophes, les écrivains grecs abondent parmi les fils de ces cités asiatiques. Tarse enseigne à l'Orient les sciences et la littérature helléniques [1].

Enfin allez plus loin; vous trouverez la Grèce: non pas la Grèce de Miltiade et de Platon, triste et languissante comme on la voit à Athènes, sensuelle et déshonorée comme on la rencontre à Corinthe; mais la Grèce d'Homère, la Grèce asiatique, suave, poétique, riche, souriante, sans prétention de puissance ni de liberté. La Troade, ce théâtre des épopées nationales; l'Ionie, ce berceau d'Homère; en un mot, toute cette côte occidentale de l'Asie-Mineure depuis la Propontide jusqu'à la pointe qui est en face de Rhodes; c'est là aujourd'hui la Grèce véritable, et une des plus magnifiques portions de l'empire romain. Les vallons pierreux de la Béotie, les arides coteaux du Céphise sont bien tristes maintenant que le génie et la gloire les ont abandonnés. Mais ici, sur ce long rivage où la mer a dessiné tant de golfes et tant de ports; dans ces îles riches et glorieuses de Rhodes, de Chios, de Lesbos; près de ces beaux fleuves qui, dans leurs méandres infinis, promènent avec eux une fraîcheur et une abondance de végétation que la Grèce ne connaît pas [2]; à la vue de ces magnifiques paysages, de ces horizons à la fois suaves et grandioses que ne saurait deviner l'habitant du Nord, qui peut demander quelque chose de plus ? qui peut avoir besoin encore d'indépendance, de gloire ou de génie ?

Aussi, sur cette terre facile à gouverner, les rois de Perse ont-ils été avec respect salués comme rois des rois; la do-

1. Sur Tarse. Dion Chrysost., *Orat.*, 32 et 33.
2. Asia amœna et fecunda. (Tacite, *Germ.*, 2. *V.* aussi *Annal.*, III, 7.)

mination macédonienne n'y a pas trouvé de rebelles ; et un proconsul, avec quelques esclaves armés de faisceaux et de haches inutiles, sans une cohorte, sans un soldat, est le souverain aisément accepté de cette Asie-Mineure où cinq cents villes, selon Josèphe[1], fleurissent sous le sceptre romain. Ces peuples, en effet, ne sont pas des Spartiates farouches : ce sont des Ioniens ; race plus spirituelle, plus sensible, plus appliquée, moins énergique et moins guerrière ; race démocratique, qui fait bon marché de la liberté pour l'égalité, et du patriotisme aristocratique des anciennes cités pour quelque chose comme la liberté intérieure, le mouvement commercial, le bien-être industriel des cités modernes.

Ce sentiment démocratique et cette intelligence financière caractérisent la race ionique, à laquelle ont appartenu et la riche Éphèse, et la féconde Milet, et l'intelligente Athènes. Les institutions de toutes ces villes ont une base commune. Elles repoussent ce patriotisme aristocratique qui, dans les cités doriennes, organise l'État seulement pour la guerre. Elles honorent le commerce ; elles excitent le sentiment démocratique ; elles promettent tout à tous, système excellent lorsqu'il ne conduit pas à la ruine. Cicéron, lui romain, s'indigne de voir à Tralles et à Pergame le simple artisan, le cordonnier se mêler aux délibérations publiques[2]. Mais en même temps, Cicéron nous fait comprendre l'habileté financière de ces villes, qui savent se passer de trésors et de riches domaines ; elles lèvent des impôts et elles empruntent[3] : c'est déjà l'économie financière des États modernes opposée à celle de l'antiquité.

1. *De Bello*, II, 16.
2. Cic., *pro Flacco*, 6.
3. *Ibid.*, 7, 8.

Aussi cette province d'Asie regorgeait de richesses[1]. Foulée tour à tour par Rome et par Mithridate, par les légions et par les publicains, après avoir payé aux Romains jusqu'à 12,000 talents (environ 56 millions), elle demeurait encore la plus opulente province que possédât la république, et seule accroissait le trésor, en un temps où les autres ne faisaient que payer leur défense[2]. L'Asie était le grand atelier, comme Alexandrie le grand entrepôt de l'empire. Par Délos, station du commerce entre l'Europe et l'Asie, arrivaient à Rome, à l'Italie, à tout l'Occident, les étoffes de laine de Milet, les fers ciselés de Cibyra, et les tapis de Laodicée, les vins de Chios et de Lesbos.

Ces villes asservies par le droit de la conquête, demeuraient libres par le fait de leur richesse. Smyrne, Éphèse, Tralles, souveraines chacune de plusieurs bourgs et commandant à tout un pays, étaient comme les villes anséatiques de l'Ionie. Les deux fédérations carienne et lycienne, avec leurs bourgades, leurs députés, leurs assemblées communes, nous rappellent l'indépendance des Suisses au moyen âge ; et, dans leurs réunions délibérantes, où chaque ville, selon son importance, envoyait un ou plusieurs mandataires, nous trouvons un exemple de ces formes que, sous le nom de gouvernement représentatif, notre siècle se flatte d'avoir inventées. Enfin, aux deux extrémités de cette province d'Asie, deux cités maritimes, plus aristocratiques et plus nationales, par suite plus suspectes aux Romains, — Rhodes et Cyzique, l'une sur son rocher au milieu de la mer, l'autre dans une île de la Propontide jointe par un pont à la terre ferme ; — ces deux villes des eaux nous re-

1. Cic., *pro Lege Manilid*, 7; *pro Rabirio Post.*, 2; *ad Quintum*, I, 1, § 12, et l'excellent chapitre de M. Delamalle, *Économie politique*, IV, 11.
2. *Pro Lege Manilid*, 6.

présentent Venise. Rhodes surtout est voyageuse, navigatrice, conquérante comme Venise : gouvernée comme elle par une aristocratie à la fois marchande et nobiliaire, comme elle calme dans son attitude, grave dans son costume, elle ferme au peuple ses arsenaux, dépositaires du secret de sa force maritime; mais elle ouvre au peuple ses greniers, appuis de sa puissance intérieure : elle abaisse le pauvre devant le riche, mais elle force le riche à nourrir le pauvre; payant ainsi au peuple sa liberté avec du blé et des monuments, c'est-à-dire en bien-être, en plaisir et en gloire[1].

Il faut en effet au génie grec « cette consolation de la servitude[2]. » L'Asie hellénique, c'est, avec le commerce et la richesse de plus, l'Italie des derniers siècles, toute consolée de ce qu'on appelle la tyrannie de ses despotes par les souvenirs de sa gloire, les chefs-d'œuvre de ses artistes, les joies nonchalantes de sa poésie. Florence disputa sa Vénus de Médicis aux spoliations de la conquête française : Pergame, quand Néron voulut la dépouiller de ses chefs-d'œuvre, se révolta, et le gouverneur romain n'osa sévir[3]. Rhodes également ne céda pas une seule de ses statues aux Césars qui avaient dévasté les sanctuaires de Delphes et d'Olympie. Respectez les dieux et les tableaux, les priviléges des temples et ceux des galeries, et l'Asie adorera

1. *V.* surtout Dion Chrysost., *Orat.*, 31; *ad Rhodios.*

2. Solatia servitutis. Cic., *in Verr. de Signis*, 60. « Non-seulement nos ancêtres, dit-il, laissaient volontiers à leurs alliés ces chefs-d'œuvre des arts qui faisaient leur gloire et leur richesse; mais ils les laissaient même aux peuples qu'ils avaient rendus tributaires; ils voulaient que de tels biens, que nous jugeons frivoles et que ces nations estiment si précieux, leur fussent une consolation et comme une distraction de leur servitude. »

3. « Tacite, *Annal.*, XVI, 23. Agrigente et d'autres villes de Sicile s'opposent également par la force aux déprédations de Verrès. Cic., *Ibid.*, 43, 44. Sur Rhodes, *V.* Dion Chrysost., *loc. cit.*

son maître. Le temple est doublement saint par le dieu qui l'habite et par l'artiste qui l'a élevé. Celui qu'Ephèse a rebâti avec la parure de ses femmes est la merveille du monde et le sanctuaire de l'Orient. Celui de Magnésie, moins vaste, est, dit-on, plus admirable encore. Chaque ville a ainsi son dieu et son chef-d'œuvre : Milet Apollon, Pergame Esculape, Aphrodise Vénus ; Smyrne, la plus belle des cités ioniennes, s'est faite la ville d'Homère ; elle lui a élevé un temple ; elle frappe sa monnaie à l'effigie du poëte, comme s'il était son souverain ; à peu près de même qu'au moyen âge, les Mantouans proclamaient Virgile duc de Mantoue. La poésie ne disparaîtra jamais de ces rives homériques où, dernièrement encore, deux de nos compatriotes, admirant les débris de ces temples, croyaient lire traduite par le ciseau la poésie de Sophocle et d'Homère[1].

Parlerez-vous à ces hommes de gloire et de liberté ? Les arts, les temples, les fêtes, ne suffisent-ils pas à la vie d'une nation ? Les peuples s'assemblent pour des sacrifices et pour des fêtes, au lieu de s'assembler pour de sinistres délibérations sur la paix ou la guerre. On nomme un Asiarque (commandant de l'Asie) intendant des jeux et ordonnateur des festins, et non un Asiarque, chef rigide d'une fédération armée. Voilà ce qui reste de national à cette seconde Grèce toute pacifique et toute voluptueuse, et comment elle jouit doucement de sa servitude.

1. *V.* dans la *Revue des Deux-Mondes* (1843) une lettre de M. Ampère sur son voyage dans l'Asie-Mineure.

§ III. — LA GRÈCE ET L'ITALIE.

Mais à la Grèce européenne n'appartenaient ni tant de richesse, ni tant de joie. Chose singulière, la Grèce et l'Italie, ces deux métropoles de la civilisation, l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident, avaient été toutes deux grandes, conquérantes, peuplées. La Grèce était devenue opulente par le trafic comme l'Italie par la guerre. Et toutes deux, au milieu de ce double monde qu'elles avaient civilisé et enrichi, toutes deux étaient maintenant pauvres, dépeuplées, impuissantes par elles-mêmes aux grands efforts et aux grandes choses.

Toutes deux surtout, condamnées par leur gloire même et leur puissance à être le perpétuel théâtre des guerres internationales ou des guerres civiles, portaient d'ineffaçables traces de ces luttes bien plus inhumaines que ne le sont les guerres modernes. C'est à peine si dans l'Europe actuelle nous pouvons compter huit ou dix villes dont le nom, connu il y a quatre siècles, nc se retrouve plus aujourd'hui; tandis que Pline et Strabon vont nous montrer l'Italie, la Grèce, la Sicile, pleines de villes ruinées : et ces villes toutes récentes dataient de trois à quatre siècles pour la Grèce, de deux siècles peut-être pour l'Italie et la Sicile, en un mot, de l'âge qui avait été pour chacune de ces contrées l'âge de la splendeur et de la force.

Les peuples antiques n'avaient qu'un temps : j'ai dit pourquoi. La décadence de la Grèce était déjà ancienne; sous les premiers empereurs, son anéantissement était chose consommée; sans poids dans les balances de l'em-

pire, sans importance dans le commerce, sans habitudes et sans population militaire, elle ne tient plus de place dans l'histoire que par les déprédations artistiques des Césars et le voyage fastueux de Néron.

Et quand, sous le règne de Tibère, Strabon, ce Grec d'Asie, décrit la péninsule hellénique, c'est le passé qu'il décrit, au lieu du présent. Le présent n'a rien qui puisse consoler son zèle filial; les villes sont détruites, les populations dispersées, les plaines désertes, le commerce, sauf celui de Corinthe, anéanti : les cantons qui fournissaient tant d'hommes à la flotte d'Agamemnon sont habités par quelques pâtres, et par le publicain romain qui exige la dîme de leurs troupeaux. Les amphictyonies, les fêtes nationales ont cessé; les oracles se sont éteints ; ce n'est pas seulement la liberté ou la foi, c'est le peuple qui leur manque [1].

Aussi, c'est la vieille Grèce que Strabon cherche à travers la Grèce nouvelle. Ce sont les cités homériques dont il tâche de retrouver les ruines. Quelques-unes ne sont plus que des bourgades; de quelques autres on dit : Elles étaient là; la place des autres est ignorée. Les divisions des contrées sont devenues incertaines; à quoi bon délimiter le désert? Strabon parcourt ces ruines ; un vers de l'Iliade le conduit à travers ces solitudes, et lui fait reconnaître la place de quelqu'une des grandes cités qui figurent au dénombrement de la flotte. Strabon n'est que le géographe d'Homère ; c'est un d'Anville d'il y a dix-huit siècles, cherchant avec son compas et ses livres sur quel point d'une plaine déserte il y eut jadis quelque chose de grand [2].

La Grèce sera désormais le pays des ruines; son sol

1. Plutarq., *de Oracul. defectu.* Strabon.
2. *V.* Strabon, VIII, IX, X.

épuisé ne rendra plus rien à la charrue; ses villes inactives ne seront que les *custodes* des monuments et des chefs-d'œuvre qu'auront bien voulu lui laisser ou les Césars, ou les Turcs, ou les Anglais. L'industrie et la civilisation remuante ne siéent plus à un horizon si triste, à une terre si dépeuplée, à des ruines si belles. Le légionnaire romain ou le janissaire turc seront désormais les meilleurs gardiens de ces admirables décombres.

La Grèce pourtant demeurait vivante par sa gloire et par son culte du passé. C'était déjà cette « Grèce, triste débris d'une gloire éteinte, immortelle quoique anéantie, grande quoique tombée [1]. » Germanicus s'incline devant elle, et, par respect pour Athènes, se fait suivre dans ses murs par un seul licteur [2]. En Grèce plus qu'ailleurs, sauf peut-être dans la débauchée Corinthe, les dieux sont demeurés purs du matérialisme oriental et du panthéisme égyptien. Les Hellènes n'ont pas voulu échanger contre les dieux monstrueux de l'Égypte les dieux de Phidias et de Praxitèle. La Grèce se soulève pour le droit d'asile de ses temples; elle envoie ses députés le faire valoir au sénat; elle serait prête à combattre pour lui. Messène et Lacédémone, ces antiques rivales, se disputent encore la possession d'un temple pour lequel leurs orateurs plaident devant le sénat, armés de vers d'Homère et de traditions mythologiques. Le temple d'Olympie, celui de Delphes qui a été pillé dix fois, conservent encore près de trois mille statues de bronze, autant qu'Athènes, presque autant que Rhodes [3].

1. Fair Greece! sad relic of departed worth;
Immortal though no more; though fallen great.
(Byron.)

2. Tacite, *Annal.*, II, 53. Datum id fœderi sociæ et vetustæ urbis.
3. Pline, *ex Muciano*, *Hist. nat.*, XXXIV, 7.

La Grèce, en un mot, est demeurée la grande prêtresse du paganisme, et trouve dans sa religion le peu qui lui reste de dignité et de liberté.

Si maintenant, partis pour l'Italie, nous côtoyons ce rivage méridional de la Sicile, où la Grèce avait jeté de si belles colonies et semé tant de chefs-d'œuvre; cette île que Cicéron, il n'y a pas cent quarante ans, nous peignait si fertile, si opulente, si laborieuse [1], nous apparaît aussi toute désolée. Les guerres civiles de Rome ont achevé l'œuvre de destruction qu'avaient commencée les guerres Puniques, et qu'avaient poussée si loin les combats effroyables contre les esclaves révoltés. Enna est presque déserte; Syracuse, qui renfermait cinq villes, est réduite à une seule; des côtes dépeuplées, des rivages solitaires, des temples en ruine se présentent partout [2]; la Sicile a cessé de nourrir l'Italie. Entre la Grèce et l'Italie, plus proche parente de l'une, plus proche voisine de l'autre, la Sicile a subi leur sort commun et leur commune décadence.

Et néanmoins, quel magnifique vestibule va nous donner entrée dans l'Italie! C'est dans la riche et commerçante Pouzzol, intermédiaire de Rome avec Alexandrie et Carthage, que nous mettons le pied sur la terre italique; autour de nous est l'admirable pourtour du golfe de Naples qui semble (tant les cités et les villas se touchent de près!) être le quai d'une ville immense; autour de nous Baïa, rendez-vous des voluptés romaines, avec les innombrables palais des Lucullus, des Hortensius, des César; Naples, cité grecque, ville d'oisiveté et de délices; Herculanum et Pom-

1. *V.* entre autres, Cic., *in Verr.*, I, 2; III, 14, 21.

2. Temple de Vénus Erycine, relevé par Tibère, et plus tard par Claude. Tacite, *Annal.*, IV, 43. Suet., *in Claud.*, 25. Strabon, VI.

péï, mêlées de l'élégance hellénique, de la mollesse campanienne et de la corruption romaine [1]. Mais ce coin de l'Italie n'est guère que la maison de campagne des sénateurs et des affranchis de César, gardée pendant l'hiver par leurs clients. Partout ailleurs dans la péninsule, sauf peut-être dans les villes du nord, Côme, Milan, Crémone, cités gauloises devenues colonies romaines et qui semblent avoir part à la prospérité de la Gaule, partout vous sentez cette misère que cache en vain la magnificence romaine.

Mais ce sont les vertes croupes de l'Apennin, ces montagnes et ces vallées autrefois si riches en hommes et en soldats; c'est la Sabine, le Samnium, l'Étrurie, le Latium, cet *ombilic de l'Italie*, patrie des nations les plus robustes et les plus braves; c'est la terre même de Romulus, qui offre surtout le spectacle de la désolation et de la nudité. Là on retrouve les vestiges à peine apparents de villes détruites; là, de vastes cités il ne reste plus que des temples en ruine; là on cherche la place des villes samnites; là enfin Pline indique dans le seul Latium, la patrie de cinquante-trois peuples disparus! Les villes, rapetissées peu à peu, ne remplissent souvent qu'une faible partie de leur enceinte démantelée. Les antiques démarcations des peuples sont perdues, parce que les peuples eux-mêmes sont détruits. La richesse, le luxe, l'esclavage, l'abandon de la culture, la malaria, ont fait leur œuvre. L'opulence a tué la population. Le midi surtout de la péninsule, la grande Grèce, si riche autrefois et si féconde, porte les traces

1. Sur Baïa, *V.* Senec., *Epist.*, 51; Strabon, V; Horace, I, *Ep.* I, 15 Villæ de Lucullus, d'Hortensius, de Marius, de Pompée, de César, de Domitia, d'Agrippine, de Pison. Senec., *Ep.* 51. Tacite, *Annal.*, XIII, 21; XIV, 4; XV, 52. Plutarq., *in Mario.* — Sur la grotte de Pausilippe, Strabon, V; Senec., *Ep.* 57. — Sur Pouzzol, Cic., *pro Planco*, 26. Strabon, V. — Sur Naples, Senec., *Ep.* 76. Strabon, Horace, etc. — Sur Pompeii, Herculanum, etc., Senec., *Ep.* 149. *Natur. quæst.*, VI, 1, etc.

d'une dévastation irréparable. Les deux plus grandes cités grecques, Canusium et Argryppa, n'existent plus. Des treize villes Iapyges, Tarente et Brindes restent seules debout, les autres ne sont que des bourgades : l'isthme de Tarente est presque en entier désert ; la ville même, ainsi que celle d'Antium, a été en vain repeuplée par Néron [1]. A leur tour, Vespasien, Titus, Trajan, Hadrien, renouvelleront les colonies fondées avant eux, et enverront leurs vétérans remplacer la race éteinte des vétérans d'Auguste et de Néron [2].

J'ai ailleurs longuement développé le principe de cet appauvrissement de l'Italie [3]. Les guerres civiles l'avaient aggravé encore, et une cause toujours subsistante devait accroître chaque jour les progrès du mal.

A la suite des conquêtes romaines, les proconsuls et les publicains qui revenaient d'Asie après avoir pillé les trésors séculaires des rois macédoniens, n'enrichissaient pas l'Italie ; ils enrichissaient tout au plus leur propre famille. Il y a plus, cet accroissement de quelques fortunes de sénateurs ou de maltôtiers était bien plutôt une diminution réelle de la fortune de tous. Le goût du luxe rendait tributaire des pays étrangers un peuple que ses habitudes, son éducation, ses lois, tout détournait de l'industrie. Et non-seulement, comme nous l'avons vu ailleurs, la conquête amenait la multitude des esclaves, cette plaie de la vieillesse des nations antiques, qui devait toujours finir par les tuer : mais encore, par cela même que beaucoup d'or circulait, les denrées utiles étaient plus chères, et comme le pays produisait peu, il en restait d'autant plus pauvre. A

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 27. De même pour Capoue et Nucérie, XIII, 31.
2. Frontinus, *de Coloniis*.
3. *V.* plus haut, t. I, p. 25-45, 235-237, 253, 254, 264, 265 ; t. II, 106-126, 137-146.

ce pays, sur qui pesaient encore des lois de douanes conçues dans un esprit tout fiscal, que pouvait donner son commerce avec l'étranger? Pour les pauvres, rien qui pût améliorer leur sort, si ce n'est ces importations de blé, si funestes sous un autre rapport. Pour les riches, mille produits inutiles, dont les barbares qui les vendaient ignoraient eux-mêmes l'usage, et contre lesquels l'Italie n'avait pas d'échange à donner, si ce n'est ses vins et un peu de corail. Aussi les écrivains se plaignent-ils de l'inégalité de ce trafic. Selon Pline, le commerce avec l'Inde, l'Arabie et le pays des Sères coûtait pour le moins 100 millions de sesterces chaque année [1]. En un mot, pour parler le langage moderne, l'Italie romaine était un grand consommateur qui ne produisait pas.

Disons-le donc : si l'abondance du numéraire constitue la richesse, si les belles villas, les édifices fastueux, les jouissances monstrueusement recherchées de quelques centaines de parvenus sont le bien-être et la fortune d'un pays, l'Italie était riche ; jamais magnificence plus stérile, luxe plus profondément dévastateur ne donna à une contrée désolée un embellissement trompeur, comparable aux bas-reliefs d'un tombeau. Mais si le nombre et la verdeur des populations, si leur activité agricole, industrielle ou militaire, si la santé et la vertu constituent la véritable fortune d'une nation, l'Italie était pauvre. La population de Rome, celle même des autres villes, pouvait végéter, entre le théâtre et les portiques, se tenant au pied de la table du riche pour recueillir les miettes de son festin, et tendant la main, dans Rome, à César, ailleurs aux décurions. Encore

1. 25 millions de fr. Pline, *Hist. nat.*, XII, 18. Dans ce compte, l'Inde entrait au moins pour moitié. *Id.*, XI, 23. Et Tibère dans Tacite (*Annal.*, III, 53) : « Lapidum causà pecuniæ nostræ ad externas hostilesve gentes transferuntur. »

ces largesses de quelques citoyens, vaniteuses et intéressées, devaient-elles, sous le règne des empereurs, diminuer chaque jour. Mais la grande plaie, c'était, je ne dirai pas seulement l'affaiblissement et la pauvreté, mais l'absence de la race agricole. Cette partie de la population qui recrute les armées, qui monte les vaisseaux, cette hardie race campagnarde (*bold peasantry*) qui est la moelle des peuples modernes, celle-là, à proprement parler, n'existait pas. De rares cultivateurs, sans ressource et sans pain quand ils étaient libres, le plus souvent esclaves, étaient ceux sur lesquels retombait de tout son poids la misère de l'Italie, et cet immense appesantissement de la grandeur romaine.

Tel avait donc été, en dernière analyse, l'étrange résultat de la conquête romaine. Cet Occident, barbare deux siècles auparavant, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, étaient maintenant riches et polies; la civilisation chaque jour y gagnait quelque chose : la conquête n'avait trouvé là que peu de chose à détruire, et elle avait beaucoup édifié. L'Orient, civilisé par la Grèce, restait à peu près le même que l'avait fait l'influence macédonienne, grec par la civilisation et les sciences, barbare encore, ou plutôt asiatique par la religion. L'Occident était plus agricole, l'Orient plus commerçant; la Gaule et l'Afrique s'enrichissaient par la culture, la province d'Asie par le trafic; l'Égypte et l'Espagne étaient à la fois commerçantes et agricoles. Mais aucune de ces ressources n'appartenait à la Grèce; aucune de ces ressources n'appartenait même à la victorieuse Italie. La conquête romaine s'était ainsi tournée contre Rome elle-même, et, plus que personne, Rome et l'Italie souffraient des guerres désastreuses qu'elle avait promenées par le monde.

Mais le monde, à son tour, devait s'en ressentir. La plaie qui avait attaqué le cœur devait corrompre les membres; cet affaiblissement maladif de ce que je veux appeler les parties nobles de l'empire devait se répandre aux extrémités. Le chancre gagnait déjà; le mal commençait à se propager dans les provinces. De là, pendant les siècles qui suivirent, cette grande atonie de l'empire, cette prostration de toutes les forces, de toutes les intelligences, de tous les courages.

Car la Grèce et l'Italie, si pauvres et si énervées, gouvernaient encore le monde, l'une par ses lumières, l'autre par son pouvoir. Comment l'univers se partageait-il entre cette double influence du génie grec et du génie romain? C'est ce qui nous reste à dire.

Il y a un signe presque matériel de l'influence qu'un peuple a exercée sur l'éducation d'un autre : c'est la langue, l'élément le plus positif, le signe le plus constant, le témoignage le plus irrécusable de la nationalité. Quand la langue a disparu, ou peut dire que la nation n'est plus; quand les langues se sont mêlées, il ne faut guère penser à distinguer les nations. La puissance de la conquête romaine nous est attestée par l'effacement des langues qui la précédèrent. « Rome, dit Pline, a ramené à une langue commune les idiomes sauvages et discords des races humaines [1]. » L'idiome celtique ne resta dominant que dans la Bretagne, cette tardive et lointaine conquête de Rome; et il est probable que c'est de la Grande-Bretagne qu'il est revenu dans notre Bretagne moderne. L'idiome ibérique, qui avait été celui d'une grande partie de l'Espagne, refoulé dans quelques vallées des Pyrénées [2], paraît se re-

1. *Hist. nat.*, III, 5.
2. *V.* Strabon.

trouver aujourd'hui dans la langue basque. La langue punique, qui se conserva longtemps obscure et ignorée, dans quelques villages africains [1], ne se retrouve aujourd'hui nulle part. Si quelques langues de l'Orient ont été plus vivaces, si le copte, le syriaque, l'arménien, sont restés comme types des anciens idiomes de l'Égypte et de la Syrie, quel savant retrouvera les deux langues lycienne et carienne, l'une déjà perdue au temps de Strabon, l'autre qui dès lors se dépravait par le mélange des mots grecs [2]?

Sur ces débris des langues nationales s'élevait la suprématie des deux langues maîtresses, le latin et le grec. Le latin était la langue de l'Occident; c'était, au temps de Strabon, celle de l'Espagne [3]; c'était déjà, sous Auguste, celle de la Pannonie, soumise depuis dix-huit années seulement [4]; l'indépendance germanique n'échappait pas entièrement à cette tyrannie de l'idiome, et le héros des Teutons, Arminius ou Armin, comme on l'appelle, savait parler la langue de Rome [5]. Le grec, au contraire, était la langue de l'Orient; tout ce qui était savant, philosophe, homme instruit, en Égypte, en Syrie, en Asie, parlait grec. Disons mieux, ces deux langues étaient universelles, l'une comme idiome du pouvoir, l'autre comme idiome de la politesse et de l'éducation [6]. Les préteurs et les proconsuls parlaient latin à Corinthe, les rhéteurs et les philosophes parlaient grec à Cordoue. Les saintes Écritures, et particulièrement la triple inscription attachée à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, attestent l'usage des trois langues,

1. *V.* Apulée (*Apolog.*), et saint Augustin.
2. Strabon, XIII.
3. Strabon, III.
4. Vell. Paterc., II, 110.
5. Tacite, *Annal.*, II, 10, 13. *V.* aussi Suet., *in Claud.*, 1.
6. Valer. Maxim., II, 2, § 2.

du latin comme langue officielle, du grec comme langue civilisée, de l'idiome national comme langue populaire.

Rome, en effet, prétendait maintenir la dignité officielle de sa langue; sa langue seule pouvait figurer dans les actes solennels du droit (*acta legitima*), seule était parlée au tribunal des proconsuls; et c'était une honte, presque un crime de lèse-majesté si un magistrat romain en parlait officiellement une autre [1]. Mais hors du sénat et du tribunal, chez lui, dans l'intimité de l'entretien et du repas, le Romain tant soit peu bien élevé retourne au grec, cette seconde langue maternelle que dès son enfance il a su parler comme la sienne. « Tu sais nos deux langues? » dit Claude à un barbare qui parlait le grec et le latin [2]. Tibère qui raie un mot grec introduit par mégarde dans un sénatus-consulte [3], Tibère parle grec entre ses grammairiens et ses affranchis. Claude, qui ôte le droit de cité à un homme parce qu'il ne sait pas le latin [4], Claude écrit en grec ses histoires; il répond en grec aux députés de l'Orient, et donne pour mot d'ordre un vers d'Homère [5]. Le grec est la langue de la science, de la société, de la famille même; on écrit, on cause, on rit, on pleure, on aime en grec; Ζωὴ καὶ ψυχή [6] est la chère et doucereuse parole des

1. Quò scilicet latinæ vocis honor per omnes gentes venerabilior diffunderetur : nec illis deerant studia doctrinæ, sed nullâ non in re pallium togæ subjici debere arbitrabantur, indignum esse existimantes illecebris et suavitate litterarum imperii pondus et auctoritatem domari. Valer. Max., II, 2, § 2. *V.* aussi Cic.

2. Suet., *in Claud.*, 43.

3. Suet., *in Tiber.*, 71. Augustin, *de Civit. Dei*, XIX, 7. Pline, *Hist. nat.*, III, 5.

4. Suet., *in Claud.*, 16. Sur la rigueur avec laquelle Claude et Tibère maintiennent l'usage officiel du latin. *V.* t. II, p. 127, 134. — Dion, LVII, p. 612. B.

5. Suet., *in Claud.*, 43. Il cite des vers d'Homère dans ses jugements, il recommande la Grèce comme lui étant chère par la communauté des études.

6. « Mon âme et ma vie. » *V.* Juvénal, VI, 194.

coquettes romaines. Et ainsi la suprématie intellectuelle de la langue grecque efface la suprématie légale de la langue latine.

D'autant mieux que le Grec conserve sa dignité et ne se compromet pas à parler latin. Cette langue barbare, qu'il faut savoir sans doute pour lire l'édit du proconsul ou le registre du cens, peut-elle être bonne à autre chose? Quel Grec, quel Oriental l'a jamais écrite, l'a jamais tenue pour langue littéraire et intelligente [1]? Le Grec veut bien donner des leçons de rhétorique à ses maîtres; mais il faut d'abord que ses maîtres, devenus ses écoliers, apprennent sa langue. Le Grec veut bien être le bouffon, le parasite, le philosophe domestique du Romain; mais ses bouffonneries, ses quolibets, sa philosophie parlera grec. De l'Espagne, des Gaules, de l'Afrique, viennent en foule les Méla, les Valérius Caton, les Sénèque, des rhéteurs et des grammairiens, tous latins et parlant la langue de leurs maîtres; mais tout ce qui vient de l'Orient, poëtes, artistes, déclamateurs, est Hellène et reste Hellène.

Eh bien! ce qui est vrai de la langue est vrai de la civilisation, des idées, de la nation elle-même. Cicéron nous est témoin du mépris officiel des Romains pour la Grèce. Cicéron avoue qu'il a eu certain penchant pour les Grecs, alors qu'il avait le temps de s'occuper d'eux [2]; mais les

1. Plutarque ne savait pas parler le latin : « Il avait cependant fait plusieurs voyages à Rome et en Italie; mais chargé de traiter des affaires publiques, et, de plus, donnant des leçons de philosophie, il n'eut pas le temps d'apprendre la langue. Il commença fort tard à lire les écrits des Romains, et, en les lisant, il comprenait les termes par les faits qu'il savait d'avance, plutôt que les termes ne servaient à lui expliquer les faits. » C'est ce qu'il dit lui-même *in Vitâ Demosth.* *V.* dans Aulu-Gelle les railleries que font dans un festin quelques rhéteurs grecs d'un rhéteur latin et de la littérature latine.... Tanquàm barbarum et agrestem... lingua quæ nullas voluptates haberet. (*N. A.*, XIX, 9.)

2. Et magis etiàm tùm quùm plus mihi erat otii. (*Pro Flacco*, 4.)

grandes affaires l'ont fait tout Romain. Qu'est-ce que ces Grecs, hommes sans foi, sans loyauté, sans gravité, sans religion [1]? Des poëtes élégants, de jolis rhéteurs, d'habiles sophistes? cela peut être. D'admirables artisans en fait de tableaux, de temples et de statues? il se peut encore. Cicéron, dans sa questure de Sicile ou dans l'inventaire de la galerie de Verrès, a vu quelques-uns de ces chefs-d'œuvre. Mais le nom des auteurs lui échappe, il est obligé de se le faire souffler [2] : en effet, un sénateur du peuple romain peut-il connaître, apprécier, se rappeler de pareilles choses? Et Verrès n'est-il pas coupable pour les avoir aimées autant que pour les avoir volées? Savez-vous un des grands crimes de Verrès? Il a paru à Syracuse en manteau grec et en sandales; un préteur du peuple romain a porté l'indécent costume des Grecs! ô crime! ô ignominie [3]!

Voilà comme parle Cicéron à la tribune : mais ensuite il descend, revient chez lui, rencontre le philosophe Diogène, son commensal, et lui parle grec. S'il veut lire, ce ne sera pas le rude Ennius, ce sera Simonide ou Homère.

1. Cic., *pro Flacco*, 4.

2. *Id. In Verrem de Signis*, 2... « On les appelait des Canéphores... Mais qui donc en était l'auteur?... Vous avez raison. C'est, disait-on, Polyclète. » L'affectation est ici d'autant plus remarquable que ce discours n'a jamais été prononcé. Ailleurs : « Des statues qui pourraient charmer, non-seulement un connaisseur comme Verrès, mais même des ignorants, comme ils nous appellent; un Cupidon de Praxitèle : car, tout en faisant mon enquête contre lui, j'ai fini par apprendre des noms des artistes. » *Ibid.* — « Je n'ai rien vu de plus beau, bien que, du reste, je n'entende rien à tout cela. » *Ibid.*, 43. — « C'est étrange combien ces choses que nous méprisons ont du prix pour les Grecs. Aussi nos aïeux... les leur ont-ils laissées comme consolation de leur servitude. » *Ibid.*, 60.

3. *V.* Cic., *in Verrem; V.* aussi *Philippica*, II, où il reproche à Antoine d'avoir paru « indutus Gallicis; » et Suet., *in Tiber.*, 13 (où il reproche à Tibère d'avoir quitté la toge pour le pallium); et *Id.*, *in Aug.*, 40, sur la suprématie de la toge sur la tunique. Dion fait le même reproche à Caligula, LIX.

S'il connaît un digne emploi de ses loisirs, c'est de traduire la philosophie grecque et d'apprendre à ses Romains à balbutier la langue de l'abstraction dont les termes manquent à leur idiome. Son ami Pomponius n'est plus Romain, il est Athénien comme son surnom le dit : et c'est à lui que Cicéron s'adresse lorsqu'il veut curieusement orner sa galerie de ces bronzes et de ces sculptures grecques pour lesquelles il témoignait tout à l'heure tant de mépris. Enfin, pour achever de réhabiliter les Grecs, lorsque Quintus est envoyé comme préteur dans la province d'Asie, Cicéron, son frère, lui adresse ces belles paroles : « Souviens-toi que ceux auxquels tu vas commander sont des Grecs, le peuple qui a civilisé les nations, qui leur a enseigné l'humanité et la douceur, auquel enfin Rome doit ses lumières[1]. »

Ce mépris convenu, ce dénigrement officiel du Romain pour le Grec, démenti par sa vie de chaque jour, ressemblait assez à celui de l'Anglais pour tout ce qui n'est pas lui, pour la France qu'il envie, et pour l'Italie qu'il ne cesse de parcourir. C'était un reste de la vieille *discipline*, très-affaiblie, du reste, sous les empereurs. Claude, dans le sénat, recommandait la Grèce comme lui étant chère par la communauté des études. Germanicus, en Égypte, ne craignait pas de renouveler le crime de Verrès, dont Scipion avait donné le premier exemple[2], et se promenait sur les bords du Nil en tunique, en manteau et les sandales aux pieds[3]. Le Romain se débarrassait volontiers des entraves officielles de la dignité romaine. Si Athènes était trop loin, en Italie même, à Naples, il trouvait la Grèce.

1. *Ad Quint.*, I, 1. Pline en dit autant à son ami. *Ep.* VIII, 24.
2. Tite-Live, XXXIX, 19.
3. Pedibus intectis. (Tacite, *Annal.*, II.) (des *crepidæ* au lieu des *calcei*.)

Dans Naples l'oisive[1], sans honneurs à poursuivre, sans clients à recevoir, sans largesses à faire, il causait, il riait, il allait au gymnase. On est à Rome pour faire son chemin, à Naples pour se reposer du chemin qu'on a fait. En face de cette belle mer et sur ces côtes magnifiques, le *qu'en dira-t-on?* de Rome ne vous poursuit pas; vous pouvez parler, vous chausser, vous vêtir comme il vous plaît. Le grec est la langue, le pallium est le costume, la fainéantise est le droit de tous; tout à son aise, en face du Vésuve et de Caprée, on fait le grec (*græcari*)[2], on quitte sa toge de vainqueur, on vit heureux et libre comme un vaincu[3].

La Grèce, au contraire, gardait sa dignité intellectuelle. Ce n'est pas qu'elle ne sût être adulatrice, qu'elle n'eût de l'encens à faire fumer sur tous les autels, de la gloire à dispenser à tous les vainqueurs. Elle avait besoin de Rome et la courtisait, mais sans avoir rien à lui envier, rien à apprendre d'elle. Le monde grec ignorait le monde romain, tandis que le monde romain faisait du monde grec l'objet de son admiration et de son étude, qu'un Homère et un Sophocle étaient classiques partout, que partout l'Iliade était la première admiration de l'enfance, que les géomètres grecs, les médecins grecs, les artistes grecs étaient partout les maîtres de la science. Horace et Virgile pouvaient écrire, s'il leur plaisait, pour les Africains et les Espagnols; on les lisait à Utique, on les commentait à Lérida, on les expliquait dans les écoles d'Autun. Mais ils n'avaient pas la prétention d'écrire pour la Grèce; l'Orient

1. Otiosa Neapolis. (Horace.) — Urbs Græca. (Tacite, *Annal.*, XV, 33.)

2. . . . . . . Seu quem Romana fatigat
Militia assuetum græcari. . . . . .
(Horace.)

3. V. Strabon, V.

hellénique leur était fermé, l'Orient tenait cette littérature latine pour non avenue. Quel Grec a cité Virgile? quel rhéteur du Bas-Empire eût voulu passer pour disciple de Cicéron? Voyez comme Strabon fait peu de cas des géographes romains et comme il leur préfère les voyageurs grecs! Cette prédilection des Grecs pour eux-mêmes impatiente Tacite : « Ces Grecs, dit-il, n'admirent que ce qui vient d'eux[1]. » Par ce triomphe au dehors, la Grèce se vengeait de sa misère au dedans. Recueillie dans le culte de ses souvenirs et de sa poésie, elle avait su le faire partager au monde. Elle recevait sans les rendre les tributs de l'admiration; elle s'inclinait devant le bras du conquérant, mais le conquérant s'inclinait devant son intelligence. Elle reconnaissait dans les Romains ses vainqueurs, pourvu qu'ils se reconnussent ses écoliers.

Cette scission du monde romain en deux parts avait besoin d'être étudiée; nous n'avons pas craint de la développer avec détail, parce qu'elle est un des points de départ de l'histoire moderne. Les pays qu'avait civilisés Alexandre ne ressemblèrent jamais aux pays civilisés par les fils de Romulus. Lorsque l'unité de l'empire fut brisée, il se rompit naturellement à l'endroit de cette grande soudure entre l'esprit romain et l'esprit grec. L'Afrique, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, l'Italie, les provinces Illyriennes demeurèrent ensemble; le reste forma l'empire grec. Et quoique l'empire grec, dans un moment de succès, parvint à s'établir dans quelques portions de l'Italie, sa domination n'y put être durable.

Mais ici un grand fait doit être observé. L'esprit grec, divers, indépendant, tout individuel, résistait naturelle-

1. Græci... qui sua tantùm mirantur. (*Annal.*, II, in fine.) Et Pline : Græci genus hominum in laudes suas effusissimum. (*Hist. nat.*, III, 5.)

ment à l'unité. Au moment où se rompait l'unité de l'empire, il allait briser celle de l'Église. Les églises grecques se séparèrent, les unes sous Eutychès, d'autres sous Nestorius; et Photius, cinq siècles après le partage définitif de l'empire romain, consommait la grande déviation de l'Orient. Par ce fait, l'Orient, déchu de la civilisation chrétienne, fut livré au mahométisme, aux révolutions, aux barbares, et à des barbares qu'il ne pouvait plus civiliser : il resta donc méprisé, misérable, dégradé.

L'Occident, au contraire, quand l'unité de l'empire n'exista plus, garda l'unité de foi et l'unité de civilisation, la fédération romaine préparait humainement la grande fédération catholique. César et Auguste unissaient et civilisaient l'Occident pour le compte de cet humble pêcheur de Bethsaïde, qui naquit inconnu sous leur empire. Cette unité romaine si forte et si active devait tomber au jour de sa chute en des mains plus dignes.

Ainsi l'association des peuples latins ne fut pas rompue. Rome demeura la ville souveraine du monde et la patronne de l'Occident; Rome ne s'était pas en vain appelée la ville éternelle. Tandis que le schisme triomphait dans l'Orient, l'hérésie disparaissait de l'Occident sans qu'on entendît même parler de sa chute. L'Occident marchait sous le bâton pastoral du batelier galiléen, plus croyant et plus dévoué qu'il n'avait marché sous l'épée de ses Césars.

D'un autre côté, Rome et l'Italie, par leur position géographique, par leurs antiques relations avec la Grèce, par leurs rapports un instant renouvelés avec l'empire de Constantinople, demeuraient héritières de la civilisation hellénique. L'Italie, médiatrice admirable, qui sous les Césars avait fait lire Homère et Platon aux Celtes barbares

la veille; qui, à la naissance de la foi, avait reçu ces voyageurs de l'Orient, saint Pierre et saint Paul, et leur avait donné passage vers l'Espagne et la Gaule ; l'Italie, à cette époque de ruines, recueillait sur ses rivages les traditions de l'art byzantin, et s'en servait pour revêtir tout l'Occident du *blanc vêtement de ses églises* [1]. Puis, à la chute de Constantinople, elle ouvrait une station aux sciences de la Grèce dans leur route vers l'Europe. L'Italie, en un mot, cherchait et recevait un à un, pour les transmettre aux peuples de l'Occident, les débris de cette civilisation défaillante.

La Rome chrétienne achevait ainsi ce qui avait été la grande mission providentielle et la gloire véritable de la Rome païenne : la civilisation de l'Occident. Si la vieille Rome a été exaltée par des louanges trop emphatiques, n'y a-t-il pas aussi une justice à lui rendre ? qu'est notre civilisation, sinon la civilisation de Rome devenue chrétienne ? que sommes-nous, sinon des Romains baptisés ? Rome est la mère de cette famille des peuples latins, contre laquelle s'est brisée la férocité des barbares ; qui a usé ou adouci les institutions féodales du monde germanique, étouffé l'arianisme, vaincu l'invasion mahométane à Poitiers, à Ostie, à Grenade, à Lépante, qui a repoussé le schisme de Luther; cette famille des peuples latins qui, malgré tout ce qu'on peut faire pour la rendre infidèle, restera, s'il plaît à Dieu, la grande dépositaire de la civilisation et de la foi.

Le supplice de l'Orient a-t-il assez duré ? Les douze siè-

1. « Tanquàm mundus, sese excutiendo, rejectâ vetustate, candidam ecclesiarum vestem indueret, » dit Rodulphus Glaber (*Hist. Franc.*, III, 4), en peignant ce mouvement de joie que ressentit l'Europe, la France, surtout en Italie, quand on vit que l'an 1000 s'était passé sans amener avec lui la fin des temps.

cles de l'hégire ont-ils été assez longs pour satisfaire à la justice de Dieu? Les bruits d'affaissement et de ruine qui nous arrivent de ce côté doivent-ils nous faire éprouver quelque espérance? Le manifeste déclin de deux grandes puissances musulmanes, la Grèce chrétienne redevenue libre, la croix replantée dans cette Afrique que, grâce aux Vandales, l'Orient avait conquise sur l'Occident; tout cela ne peut-il pas nous faire croire que l'anathème jeté sur l'Orient va être levé et que Dieu le rappelle à la vérité?

Alors renaîtrait dans les mêmes lieux l'unité romaine, mais autrement grande, autrement profonde, autrement sainte. Rome, sans laquelle il n'y a pas d'unité, Rome dont l'empire est sans fin (*imperium sine fine dedi*, disait Virgile, meilleur prophète qu'il ne croyait être), Rome retrouverait ses *alliés* de l'Orient qui, après avoir subi le sceptre de Néron, ont pu se révolter contre le joug paternel du *serviteur des serviteurs de Dieu*. Le même monde lui obéirait, elle enverrait ses *légats* aux mêmes lieux, elle retrouverait ses mêmes *diocèses* (car l'Église a emprunté de la domination romaine jusqu'à son langage); elle réunirait sous son patronage les mêmes noms et les mêmes peuples qu'au siècle des Cicéron et des Césars, disons mieux, au siècle des Constantin, des Sylvestre, des Athanase et des Jérôme.

Qui sait? qui peut prédire? qui connaît et comprend quelque chose? Qu'il nous suffise d'avoir montré, dans l'unité romaine, la bien imparfaite préparation et le bien terrestre symbole de l'unité catholique. Le monde, au reste, s'est agrandi. Rome païenne s'arrêtait devant des barrières que Rome chrétienne a pu franchir. Ses voyageurs et ses soldats ne dépassèrent ni l'Elbe, ni le Tigre,

ni l'Atlas; où se sont arrêtés les soldats de la Rome chrétienne? La croix a fait plus de chemin que l'épée, et les terres par delà l'Océan, que le vol de l'aigle n'avait pu atteindre, ont été sanctifiées par le sang de l'Agneau.

LIVRE PREMIER

DE L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

PAIX ROMAINE

---

§ Ier. — TEMPS D'AUGUSTE.

Nous venons de dessiner la forme extérieure de l'empire romain : nous avons montré les divers membres de ce grand corps ; il s'agit de l'étudier dans son ensemble, son mouvement, sa vie. Sécurité au dehors, unité et prospérité au dedans, ces trois mots contiennent toute la force d'un État, toute sa puissance guerrière, politique, sociale. La paix romaine, c'est-à-dire la sécurité extérieure de l'empire, établie et maintenue par les armes de Rome ; — l'unité romaine, c'est-à-dire l'intime cohésion des diverses parties de l'empire, formée et conservée par la politique de Rome ; — la civilisation romaine, c'est-à-dire la part de bien-être, de richesse, d'intelligence, de lumières, que donnait aux peuples ce vaste système du gouvernement romain, — voilà ce que nous avons à examiner.

En ce qui touche donc la situation extérieure de l'empire, son assurance ou son danger, sa force ou sa faiblesse, la faiblesse ou la force de ses voisins, la situation ne fut pas toujours la même.

Avant Auguste, Rome se disait déjà maîtresse du monde. Mais, toute tournée vers l'Orient d'où lui venaient les richesses et les lumières, plus tard, distraite par les guerres civiles, elle ne comptait pas combien de forces indépendantes s'agitaient encore auprès d'elle. Les Espagnes lui appartenaient-elles? Depuis deux cents ans elle y bataillait sans avoir pu vaincre la barbarie obstinée des montagnards du nord. César, pour s'être montré deux fois à la Bretagne, avait-il conquis cette grande île, d'où il avait rapporté quelques mauvaises perles et des barbares tatoués pour les montrer sur les théâtres de Rome? Dans l'Orient même, l'Égypte, cette terre féconde, qui devenait si nécessaire aux besoins toujours croissants de la stérile Italie, l'Égypte n'était pas encore province de l'empire. César n'avait pas osé confier un tel dépôt à la loyauté d'une ambition romaine; il aimait mieux là Cléopâtre qu'un proconsul [1]. Ce n'est pas tout, les portes même de l'Italie, les passages vers cette Gaule que César venait de lui conquérir, n'appartenaient point à Rome; de ces hautes vallées des Alpes, où Rome n'avait point encore pénétré, d'indomptés montagnards, au milieu du trouble des guerres civiles, descendaient comme un torrent sur les riches plaines de la Cisalpine [2].

Mais surtout deux ennemis puissants et redoutables devaient occuper l'attention des Romains : le Germain au

1. Veritus provinciam facere, ne quandòque, violentiorem præsidem nacta, novarum rerum materia esset. (Suet., *in Cæs.*, 35.)
2. *V.* Strabon, IV. Cic., *Fam.*, X., 4. Dion, III. Lucain, LI, 442.

nord, le Parthe à l'orient. Là, Rome pouvait pressentir de futurs vainqueurs ; là un esprit d'agression, qui semble le prélude de la grande irruption du ve siècle, fatiguait les frontières de l'empire ; là enfin, Jules César avait entrevu de redoutables adversaires. Un mot de ces deux peuples, dont le nom et l'histoire appartiennent à l'histoire de Rome.

Au delà du Rhin, vis-à-vis de la Gaule romaine, habitaient, sous le nom que leurs descendants se donnent encore, ces hommes à la haute taille, aux yeux bleus et à la chevelure d'or [1], les Teutes (Teutons, Tudesques, *Teutschen*) [2], peuple belliqueux, qui avait volontiers accepté le surnom que la Gaule lui donnait dans son effroi [3] : Germains, *Wehr-mann*, homme de guerre.

Dès l'abord, la Germanie se partage en trois masses de peuples distincts [4]. — Au nord, sur l'Elbe, et jusqu'à la Baltique, sont les Ingevons de Tacite, peu connus des Romains, et sur lesquels je ne m'arrêterai pas. — Plus au midi, le long de l'Océan, sur le Weser, l'Ems et le Rhin, et presque vers Mayence, se rencontrent les races teutoniques les plus vigoureuses, les Hermions de Pline et de Tacite, les plus grands ennemis de Rome. — Enfin, au midi et à l'orient, depuis les sources du Danube jusqu'aux monts Carpathes et aux bouches de la Vistule, parmi les immenses clairières de la forêt Hercynienne que nul géographe n'a mesurée, que nul pied d'homme, dit César, n'a parcourue jusqu'au bout, qui touche et la Moselle et les sources de l'Elbe [5] : partout l'histoire rencontre les Suèves

1. Juvénal, XIII, et ailleurs.
2. Au moyen âge, Theotischi.
3. Tacite, *German*, 2.
4. Sur cette division, *V.* Tacite, *Germ.*, 2, et Pline, *Hist. nat.*, IV, 14; Strabon, VII, 2.
5. César, *de Bello Gal.*, VI, 24, 25.

dans leurs interminables migrations. César les trouve sous les murs de Besançon; Drusus les rejettera en Bohême, Tacite croira rencontrer quelques-unes de leurs tribus sur la Vistule et sur l'Oder. Parmi les Suèves, les uns sont nomades, et portent leurs maisons sur des chars; les autres sont chasseurs, pasteurs, brigands; ceux qui cultivent, cultivent en commun et sans propriété personnelle [1]. Ce nom de Suèves ne désigne ni une famille, ni une nation, ni une ligue [2]; c'est un surnom, une épithète (*schweifer*, nomades) donnée à toute cette masse de peuples errants que les voyageurs rencontraient entre le Rhin, la Baltique et le Danube.

Et remarquez que ces distinctions n'ont pas été effacées par les siècles. Quatre cents ans après l'époque dont nous parlons, au temps de la grande invasion des barbares, les Ingévons s'élancent sur la mer et forment cette ligue anglo-saxonne qui envahit la Grande-Bretagne. Les fils des Hermions s'unissent dans cette ligue francique, future conquérante des Gaules, à laquelle appartiennent Siegfrid, Clovis, Charlemagne; l'épopée, l'histoire, le roman germanique. Enfin des Suèves reparaissent sur le Rhin et le franchissent, quatre cent cinquante ans après l'époque où César les y avait vus; ils donnent leur nom à la Souabe, et forment la ligue des Alemans (*Alle-mænner*, gens de toute sorte). Dans tout le moyen âge, le peuple du Rhin et celui de l'Elbe, le Franc et le Saxon demeurent distincts. Saxe et Franconie sont, dans les querelles de l'empire, deux drapeaux ennemis. Le dialecte franconien et le dialecte saxon subsistent encore comme deux idiomes opposés.

1. *V.* César, *de Bello Gal.*, IV, 1-3; VI, 10, 29. Tacite, *Annal.*, I, 44; II, 45.
2. Tacite, *German.*, 2.

Il semble en effet que dans la Germanie antique l'unité ne pût être qu'un accident, et que la division fût éternelle. L'énergique sentiment de l'indépendance personnelle formait le caractère principal de cette race; aujourd'hui même encore il se conserve avec une fidélité remarquable dans un des rameaux du tronc germanique, la branche anglo-saxonne. « Chez les Germains, dit Tacite, personne, si ce n'est les prêtres, n'a autorité pour punir, pour enchaîner, pour frapper de verges; eux-mêmes le font, non à titre de châtiment, ni par l'ordre du chef, mais comme par une inspiration de leur dieu... La puissance des rois n'est ni illimitée, ni arbitraire; celle des chefs est dans la force de leur exemple plus que dans l'autorité de leur commandement [1]... Les moindres affaires se traitent entre les grands de l'État, les grandes affaires devant tout le peuple... Et là, par un des abus de leur liberté, au lieu de se réunir tous au jour prescrit, une, deux, trois journées se passent à attendre les absents... Les prêtres ordonnent le silence; le roi... parle sur le ton du conseil, non du commandement. Si la harangue leur déplaît, ils la réprouvent par des murmures; si elle leur plaît, ils agitent les framées... Devant ces conseils, on accuse son juge... on élit ceux qui doivent rendre la justice dans les bourgades [2]... » A ces hommes si jaloux de se gouverner, toute autorité pesait comme un joug, toute force d'unité semblait une tyrannie. L'indépendance de l'homme brisait l'unité de la tribu, l'indépendance de la tribu l'unité de la nation. Tant que l'esprit germanique a été le même, il n'y a pas eu de nation germanique : nulle

1. Tacite, *German.*, 7. Nàm Germanos, non juberi, non regi... sed cuncta ex libidine agere. (*Hist.*, IV, 76.)
2. *Ibid.*, *German.*, 11, 12.

communauté politique n'a rallié les peuples teutons; la similitude des mœurs, de la religion, du langage, la tradition de l'origine commune a été insuffisante pour créer entre ces peuplades diverses quelque chose comme une patrie.

De là, comme dans un moment nous pourrons le dire avec détail, la longue faiblesse des peuples germains, indépendants et discords, contre l'unité romaine, tant que l'unité romaine eut un peu de vie. Il fallut des siècles de décadence, il fallut l'extinction de la vie intérieure de l'empire pour livrer Rome, décrépite et désarmée, à la merci, je ne dirai pas des barbares, mais du premier barbare qui voulut la prendre.

En face de cette diversité et de cette indépendance germanique, l'Orient nous présente un tout autre spectacle. Les Parthes comme les Germains sont des barbares aux yeux de Rome; mais ces barbares ont fondé un vaste empire, puissant d'organisation et d'unité, rival de celui de Rome [1] et plus étendu peut-être. Les Arsacides, Scythes ou Daces, apparus vers le ve siècle de Rome, se sont saisis du plus beau débris de la monarchie d'Alexandre, et ont mis sur leur tête la tiare de roi des rois, cette couronne de l'Orient qu'avaient portée l'un après l'autre l'Assyrien, le Mède, le Perse, le Macédonien.

La royauté parthique, par ses mœurs, ressemble à tous les empires de l'Asie; par sa constitution elle rappelle l'empire germanique du moyen âge. D'un côté, la polygamie, chez les Parthes comme dans tout l'Orient, fait du souverain l'ennemi obligé de sa famille : ce ne sont que parricides, empoisonnements, révolutions du palais. Un

1. Parthi Romani imperii æmuli. (Tacite, *Annal.*, XV, 13.)

prince qui a tué son père pour monter sur le trône, fait mourir, pour y rester, trente de ses frères. D'un autre côté, le système féodal, dont la Germanie, peinte par Tacite, recèle un germe obscur encore, nous apparaît ici dans son entier développement. Comme dans l'empire d'Allemagne, le roi est élu, mais par une loi conforme à celle des anciens peuples teutoniques[1], toujours élu dans la même famille. Comme dans l'empire, les sept électeurs sont les grands feudataires. Des rois vassaux, nés du sang des Arsacides, occupent, sous la suzeraineté du roi des rois, les trônes d'Arménie, de Médie, de Perse; puis viennent les dix-huit rois ou satrapes du premier ordre, puis d'autres dynastes ou rois; on compte jusqu'à quatre-vingt-dix de ces royautés subalternes. Les trois grandes préfectures héréditaires rappellent les grandes charges du saint empire. Le connétable (*surena*), le second de l'empire après le roi, commande les armées; mille chevaux portent ses bagages; dix mille cavaliers, ses vassaux, marchent avec lui. Des *margraves* gardent les frontières. Des *libres* (c'est encore un mot de notre langue féodale, *frey herrn* en allemand), barons ou chevaliers, combattent à cheval : eux et leurs destriers sont bardés de fer.

Les grands festins, l'ivresse, les querelles violentes, les diètes souvent ensanglantées par le glaive, la passion de la chasse acceptée comme un signe distinctif de nationalité et de noblesse, les révolutions amenées par le caprice et l'indépendance des leudes, les guerres entre les enfants du sang royal, sont des traits communs à la féodalité parthique et à la féodalité francique ou allemande. Le noble est juge, prêtre, guerrier : le peuple est serf, ici nous pou-

1. Tacite : « Reges ex nobilitate... sumunt. » Et les codes des peuples barbares.

vons dire esclave. Le peuple mède ou persan, qui s'est laissé vaincre par les Arsacides, se bat à pied derrière la croupe du cheval de son seigneur; il n'a point d'armure; il tombe par milliers d'hommes sur le champ de bataille : on ne le compte pas; ainsi on raconte que huit cent cinquante hommes d'armes ont vaincu les dix légions d'Antoine, que vingt-cinq *lances* (on sait que sous ce nom sont compris l'homme d'armes et sa suite), que vingt-cinq lances ont pris Jérusalem. Sous cet empire, comme sous la monarchie féodale, vingt races et vingt formes diverses de gouvernement subsistent les unes auprès des autres. Il y a des villes juives; la ville grecque de Séleucie a son sénat, ses assemblées démocratiques, son indépendance presque complète [1]. Lisez dans Josèphe la curieuse histoire de ces deux frères juifs qui soulèvent leurs compatriotes contre les barons parthes et contre leur suzerain le prince de Babylone. Cependant le roi des rois pardonne à ces aventuriers; il les soutient même, les encourage, afin, dit Josèphe, de s'en servir pour maintenir les grands dans leur devoir [2]. Ne sont-ce pas là nos rois favorisant la révolte des serfs contre la noblesse féodale? car dans l'empire parthique les serfs et les vaincus aspiraient aussi à s'émanciper, et les Arsacides devaient tomber par une révolte de la race persane et médique, race conquise, race esclave [3].

Chose remarquable et qui prouve comment en ce siècle toute chose gravitait vers l'unité, cet empire des Parthes, d'un côté, guerroyait sur l'Euphrate avec Rome, de l'autre touchait à la Chine, dont les annales gardent son souvenir; il était en relation avec la dynastie des Han comme

1. Tacite, *Annal.*, VI, 41. Josèphe.
2. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, 6.
3. *V.*, sur tout ce qui précède, les excellents Mémoires de l'Orientaliste Saint-Martin.

avec la dynastie des Césars. Ainsi, trois grands empires à peu près limitrophes, ayant chacun des rois feudataires, occupaient toute la largeur de l'ancien continent depuis la pointe des Algarves (ce dernier angle du monde, *Cuneus*) jusqu'à la mer Jaune. Et ces empires étaient tous trois d'une origine assez récente. La nation parthique avait commencé 250 ans seulement avant l'ère chrétienne à s'affranchir du joug macédonien et à rétablir un empire asiatique. La Chine, divisée en plusieurs royaumes, était devenue une vers la même époque; et l'empire romain, le dernier venu des trois, venait à peine d'achever ses conquêtes. En dehors de ces trois puissances, qu'y avait-il au Nord, que des tribus nomades, sauvages, inconnues? Au Midi, que des peuplades noires, ignorées ou méprisées, les Arabes, peuple à moitié sujet des Romains, et l'Indé ensevelie dans la contemplation et le repos? Aussi à Rome, à Ctésiphon, à Lo-yang, proclamait-on également la monarchie universelle. César se déclarait le chef du genre humain; les Pacore et les Vologèse s'intitulaient *maîtres du monde;* le monarque de la Chine était, comme aujourd'hui, le fils du ciel, et admettait à peine qu'il y eût une race humaine en dehors du Céleste Empire.

Le Parthe et le Germain étaient donc, depuis que l'Orient civilisé avait été vaincu, les deux grands ennemis de Rome. Au temps des guerres civiles, soit que Rome, par ses divisions intestines, encourageât l'audace des barbares, soit qu'il se manifestât comme un mouvement précurseur de la grande invasion du ve siècle, ces ennemis furent plus menaçants que jamais. Depuis longtemps ce perpétuel entraînement qui attire vers le Midi les fils du Nord faisait envier à la pauvreté barbare et à l'ivrognerie germanique les fertiles plaines et les riches vignobles d'au delà des

Alpes. Marius (an de Rome 640)[1] avait arrêté, en Provence, le torrent de l'invasion cimbrique; César s'était rencontré avec le Suève Ariovist au pied des Vosges. Rome, maîtresse de la Gaule, touchait les Germains, et était obligée de garder contre eux la ligne du Rhin, à la place de ces Gaulois qu'elle avait eu tant de peine à désarmer. D'un autre côté, l'imprudente agression de Crassus avait ouvert aux Parthes la frontière romaine; un vaste mouvement d'invasion les portait au delà de l'Euphrate; la Judée avait été envahie[2]; la Syrie était sans cesse menacée; les proconsuls d'Asie tremblaient pour leurs provinces[3]; et Antoine, après avoir mené seize légions contre les Parthes et les avoir combattus avec un fabuleux courage, ne gagna à cette aventureuse expédition que l'honneur d'une belle retraite (an 718)[4].

Le danger n'avait pas échappé à l'œil de César. Dans les Gaules, à la vue de ces tribus germaniques qui passaient le Rhin l'une après l'autre, et que séparait de l'Italie la seule Helvétie, à peu près vide d'habitants, sa crainte avait été pour Rome elle-même. Non-seulement il avait combattu les Germains dans la Gaule, mais il avait voulu voir de près ces futurs destructeurs de l'empire, et il était allé deux fois les relancer dans leurs bruyères. Et, si sa première gloire avait été de vaincre les races teutoniques, sa dernière pensée fut de marcher contre les Parthes. Par ce suprême effort de son génie, il allait venger l'injure de Crassus, reprendre ces drapeaux et cette tête romaine dont les barbares étaient si fiers; et, par un coup de fortune qui

1. La dernière victoire de Trajan est de l'an 850. « Tandiù Germania vincitur, » dit Tacite, *Germ.*, 37.

2. En 714. *V.* surtout Josèphe, *Antiq.*, XIV, 23; *de Bello*, I, 2.

3. Cic., *Fam.*, XII, 19; XV, 1 et suiv.; *Attic.*, V, 17 et suiv.

4. Dion. Justin. Appien, *in Parth.*

eût dépassé toutes les proportions historiques, unir à sa toge de dictateur romain le diadème de Cyaxare, de Cyrus et d'Alexandre, donner à Rome toute l'Asie, la rendre peut-être limitrophe de la Chine, dont elle ne savait pas même le nom.

Mais la mort coupa court à ces pensées : l'anarchie du dernier triumvirat rendit l'empire plus accessible encore aux barbares. Sur Auguste retombait le triple labeur de le relever, de l'organiser, de le défendre.

On peut appeler Auguste le grand ouvrier de l'empire romain. C'est lui que nous allons retrouver partout, donnant à l'Occident sa civilisation, à l'empire sa forme, aux provinces leur loi administrative, à Rome son droit public, à la frontière romaine sa sécurité et sa force. Génie sérieusement, efficacement, profondément, modestement fondateur, sur les traditions duquel l'empire vécut pendant trois siècles !

Augute comprit que la défense de Rome réclamait sur quelques points de dernières et prudentes conquêtes, dictées par la raison du politique, non par l'ambition insatiable du soldat. Rome, pour sa nourriture, avait besoin de l'Égypte : l'Égypte, déjà vassale de Rome, devint province romaine (723), dès que se fut terminé, dans un tombeau d'Alexandrie, le tragique roman des amours d'Antoine et de Cléopâtre. La paix de l'Espagne exigeait la soumission des trois peuples du Nord, Astures, Gallègues et Cantabres : Auguste, Agrippa, Pollion, accomplirent cette conquête par une guerre de sept ans (ans de Rome 728-735). La Dalmatie, cette riveraine de l'Adriatique et cette voisine de l'Italie, la Dalmatie qui résistait depuis deux cent vingt ans, fut amenée enfin à reconnaître la suprématie romaine (725)[1].

1. « Ad certam confessionem imperii redacta. » Vell. Paterc. *V.* aussi

Mais rien n'était conquis si le rempart des Alpes n'était pas décidément romain. Il fallut des années de guerre (726-740), des luttes opiniâtres, des révoltes fréquentes, écrasées avec peine, mais écrasées enfin. Il fallut traquer de contrée en contrée et de montagne en montagne ces peuplades désespérées, dont les femmes, au moment de la défaite, se jetaient avec leurs enfants dans les flammes, ou les écrasaient contre terre pour les sauver de l'esclavage. Il fallut (ainsi le jugea la politique romaine) faire disparaître des populations entières, ne laisser libres que les enfants et les vieillards, vendre les hommes avec défense de les affranchir avant vingt ans. Ainsi Rome triompha-t-elle, et un trophée élevé dans les Alpes maritimes (an 745) attesta la défaite de cinquante nations et la soumission de toute la chaîne alpestre, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique[1]. Ainsi Rome, poussant toujours ses légions en avant, arriva-t-elle à transporter ses frontières jusque sur le Danube (728-743)[2], conquit la Pannonie où, avant Auguste, jamais soldat romain n'était entré; et un nouvel arc de triomphe élevé sur le Danube[3] attesta son dernier pas vers le nord (743).

Rome alors put tracer sa ligne de défense depuis l'océan Germanique jusqu'au Pont-Euxin[4] : le Rhin et le Danube furent sa frontière. Une ligne de forteresses[5] s'éleva sur ces

Florus, IV, 12. Dion, LIII. Strabon, IV. Suet., *in Aug.*, 21; *in Tiber.*, 16, 21. Appien, *de Bello Illyr.*

1. Dion, LIV, 19, 25, 26. Strabon, IV, 6. Pline, *Hist. nat.*, III, 20. Florus, IV, 12. Suet., *in Aug.*, 21.

2. Dion, LIV. Horace, *Od.* IV, 4, 14. Velléius, II, 95, 96. Tit.-Liv., *Epit.* 136. Suet., *in Aug.*, *ibid.*; *in Tiber.*, 9, 16, 21, et l'inscription d'Ancyre complétée par les fragments de la traduction grecque.

3. A Carnuntum (Haimburg entre Vienne et Presbourg?).

4. « Clausum mari Oceanum aut amnibus longinquis imperium. » (Tacite, *Annal.*, I, 9.)

5. Sur le Rhin, plus de 50 forts (Florus, IV, 12) : Xanten (*Castra vetera*),

fleuves, sur lesquels montaient et descendaient sans cesse deux flottes romaines, et qui eux-mêmes étaient un puissant rempart contre des barbares, étrangers à la science militaire. En arrière, entre ces fleuves et les Alpes, son dernier rempart, Rome s'était fait comme une immense zone militaire où ses légions pouvaient manœuvrer à l'aise. C'était une série de provinces, toutes gouvernées par l'épée, peuplées de vétérans, semées de colonies, gardées par des châteaux forts : la Gaule Belgique, avec ses deux armées de haute et basse Germanie; puis les deux régions alpestres de Rhétie[1] et de Vindélicie[2]; puis le Norique[3], l'Illyrie, la Dalmatie, les provinces les plus guerrières de l'empire; enfin, sur le Danube, la Pannonie[4] et la Mésie[5]; sentinelles de cette immense frontière, fidèles gardiennes de l'Italie.

Là demeurait une population militaire que Rome avait fait sortir de son sein pour remplacer la population indigène détruite par la guerre : là aussi des peuples vaincus, après avoir énergiquement lutté contre les Romains, s'étaient faits Romains, et donnaient de vaillants soldats aux légions[6]. Quelquefois Rome prenait au delà du Rhin des tribus germaniques[7], les transportait dans la Gaule, et

Neuss (*Novesium*), Cologne (fondée plus tard par Claude), Bonn, Gesonia (sur la rive droite), Mayence, Strasbourg (Argentoratum), Brisach, Windisch (Vindonissa), etc. (*V.* Tacite, *Hist.*, IV, 23 *et alibi passim.*) Sur le Danube, Carnuntum, etc.

Auguste, dit le Grec Hérodien, donna pour boulevards à l'empire des grands fleuves, de hautes montagnes, de puissants remparts, des terres désertes et presque impénétrables. *V.* t. I, p. 65; t. II, p. 288.

1. Les Grisons et le Tyrol.
2. La Bavière et la partie de la Souabe qui est au midi du Danube.
3. L'Autriche proprement dite.
4. Hongrie en deçà du Danube.
5. Servie et Bulgarie.
6. Ainsi en Gaule : Vangions, Nemètes, peuples germains établis dans les Gaules avant César. *V. César,* I, 51; Pline, *Hist. nat.*; Strabon.
7. Ainsi les Ubiens et les Sicambres, transportés sur la rive gauche du

leur donnait, comme à ces *Cosaques des frontières* de l'empire russe, un campement sur la limite romaine; quelquefois elle se faisait des amis parmi les barbares, et investissait du droit de combattre pour elle (*commilitium*) des peuplades situées au delà de sa frontière, et qui étaient comme les postes avancés de son empire[1]. Parfois enfin, au delà de sa limite elle jetait des châteaux forts ou des soldats (*præsidia*) : et de temps à autre ses généraux passaient le Rhin, le Danube, l'Euphrate, les premières chaînes de l'Atlas, pour aller, par de hardies trouées dans les forêts ou les déserts, avertir les barbares du voisinage de Rome.

En effet, Auguste n'ignorait pas qu'une telle frontière ne pouvait être défendue que par l'invasion et par l'attaque; de tels avertissements étaient nécessaires à des ennemis comme le Germain et le Parthe. Aussi la honte de Crassus fut-elle vengée, et ses drapeaux furent rendus à Rome (an 734). Un empire dacique, qui s'était comme subitement élevé sur les bords du Danube et dont les armées, passant le fleuve sur la glace, poussaient leurs pillages jusque dans la Macédoine, fut combattu, repoussé, détruit; la force militaire de ces peuples fut réduite de deux cent mille hommes à quarante mille : Auguste les eût soumis si la Germanie n'eût été de trop près leur voisine[2]. Enfin la Germanie elle-même était pénétrée; les armées

Rhin, les uns par Agrippa, les autres par Tibère (an 746). Suet., *in Aug.*, 21 ; *in Tiber.*, 9. Tacite, *Annal.*, II, 26; IV, 47; XII, 39.

1. Ainsi en Germanie : Bataves, Frisons, Caninéfates, confédérés par Drusus (an 740). Tacit., *Annal.*, IV, 72; *Hist.*, IV, 12, 17, 32; V, 25; *German.*, 29. — En Sarmatie : Iazyges. Tacite, *Hist.*, III, 5 (an de J.-C., 69).

2. Inscription grecque d'Ancyre. Strabon, V. Horace :

Penè occupatam seditionibus
Delevit urbem Dacus. . .

Et Virgile :

Et conjurato descendens Dacus ab Istro.

Et memoratus mutuis cladibus Dacus. — (Tacite, *German.* Florus, IV, 12).

romaines passaient le Mein, passaient l'Elbe, élevaient un autel à Auguste sur la rive droite de ce dernier fleuve [1], jetaient sur les marécages de la Frise d'immenses ponts de bois, dont les restes se retrouvent encore : par le canal de Drusus [2], qui amenait l'eau du Rhin jusque dans le Zuyderzée (*lacus Flevo*) la flotte romaine naviguait librement entre deux rives barbares et arrivait de là par l'Océan jusqu'aux bouches de l'Elbe. Il fallut qu'Auguste arrêtât lui-même ses généraux et leur défendît de passer l'Elbe ; que Drusus, pour ne pas aller plus loin, prétextât un avertissement des dieux [3]. La Germanie jusqu'au Weser devenait, malgré Rome elle-même, la conquête de Rome [4]; elle semblait prête à payer le tribut; elle plaidait comme une province romaine au tribunal de Varus. Cette heure fut l'apogée de la puissance guerrière de Rome.

Mais ce fut aussi l'heure où Rome eût le plus à trembler pour elle-même. En peu d'années le péril éclata partout, et il sembla que tous ces peuples vaincus ou à demi subjugués se fussent donné le mot pour une dernière révolte. Dix-huit ans auparavant, Drusus, par un trait de génie, s'était jeté entre les deux races germaniques, les Hermions et les Suèves [5] (vers l'an 744), avait conquis et fortifié le

1. Drusus atteint l'Elbe en 745; Domitius Ahenobarbus le passe en 746. « Il pénétra plus avant en Germanie qu'aucun de ses devanciers. » Tacite, *Annal.*, IV, 44. *V.* sur les campagnes de Tibère, en 739, 746, 756, 757; de Drusus, en 740, 741, 742, 744, 745. Florus, IV, 12; Dion, Pline, *Hist. nat.*, XI, 18; Suet., *in Tiber.*, 9; Senec., *Consol. ad Marciam*, 3.

2. Sur le canal de Drusus (ans de Rome 740-741). *V.* Tacite, *Annal.*, XIII, 53; *Hist.*, V, 19; Suet., *in Claud.*, 1.

3. Il avait plus d'une fois battu l'ennemi et l'avait poussé jusque dans les plus profondes solitudes; mais il s'arrêta à l'apparition d'une femme barbare, d'une taille gigantesque, qui lui défendit en latin d'aller plus loin. Suet., *in Claud.*, 1.

4. Omnis usquè ad Visurgim pœnè stipendiaria Germania. (Velléius, II, 97.)

5. *V.* Luden, *Geschichte des Deutschen Volks*. Tac, *Ann.*, II, 62; *German.*, 29.

Mein qui les séparait : et, rejetées en arrière par ce redoutable voisinage, les races suéviques s'étaient repliées vers les forêts sans fin de la Bohême (*Boiohemum*). Mais là s'était trouvé un homme supérieur : parmi les Marcomans (*Markmænner*, hommes des frontières), Marbod, barbare que Rome avait élevé, arrivait au pouvoir, ralliait à lui les peuples suéviques, et fondait non loin du Danube, à deux cent milles seulement des Alpes, un empire, romain par la discipline, par la tactique militaire, par la puissance du commandement[1]. Et tandis que Rome effrayée envoyait douze légions pour le combattre (an de J.-C. 6, de Rome 759); dans les provinces voisines, depuis le Danube jusqu'à l'Adriatique (Pannonie et Dalmatie), plus de deux cent mille hommes étaient en révolte, faisaient trembler l'Italie, et arrivaient jusqu'à dix journées de Rome. Lorsque enfin trois ans d'une guerre opiniâtre (ans 6-9) avaient à peine dompté cette révolte, Armin (*Arminius*, *der Mann?*), à la tête de quatre peuples du Rhin, surprenait Varus et les légions romaines au milieu du rêve d'une domination pacifique, renversait dans la sanglante nuit de Teut-burg l'œuvre qui avait coûté vingt-quatre années de guerre aux généraux d'Auguste, forçait Rome à repasser le Rhin, couvrait de cendres les cheveux blancs du vieil empereur, et envoyait à Marbod la tête du Romain Varus comme un gage d'alliance entre la ligue du Rhin et

1. « Certum imperium et vis regia. » Marbod pouvait mettre sur pied 70,000 hommes et 4,000 chevaux. Les *Langobardi* étaient ses alliés. Strabon nomme six peuples qui s'étaient ralliés à lui. (*V.* Strabon; Velléius.) — « Plus redoutables, disait Tibère au sénat, que n'avait jamais été Antiochus ni Pyrrhus. » Les Semmons, peuple chef des peuples suéviques (caput totius gentis), étaient au temps de César divisés en cinq bourgades (pagi; en allemand gauen), dont chacune fournissait 1,000 hommes pour la guerre, tandis qu'un nombre égal restait occupé à la culture des terres (*de Bello Gal.*, IV, 1), ce qui suppose une population d'environ 1 million d'âmes.

l'empire du Danube, entre les Hermions et les Suèves [1] (an de J.-C. 9).

Au milieu de tant de périls, Rome se sauva par son unité. Drusus, en plaçant entre ces deux races germaniques des solitudes infinies, avait rompu entre elles toute communication efficace. Grâce à cette séparation, Rome put se défendre. Tibère et Germanicus sillonnèrent encore le sol teutonique [2]. Auguste mourut (an de J.-C. 14) sans que l'intégrité de l'empire eût été violée; mais plus persuadé que jamais des dangers d'une ambition insatiable et recommandant à ses successeurs de ne pas reculer les limites de la puissance romaine [3].

Telle était la pensée d'un politique ferme et intelligent : ne pas accroître l'empire, mais le fortifier et le garder. Comment les successeurs d'Auguste comprirent-ils les craintes, les prévisions, les pressentiments de leur devancier?

§ II. — TEMPS DES SUCCESSEURS D'AUGUSTE.

Malgré le conseil d'Auguste, que Tibère appelait un ordre [4], Claude envahit la Bretagne (an 43) et légua à ses successeurs une série de guerres inutiles à la grandeur de l'empire. Mais, du reste, la tradition d'Auguste fut suivie; car je n'appelle pas conquête la réunion parfois momenta-

1. Dion, LVI. Suet., *in Aug.*, 23. Strabon, VII. Velléius, II, 117, 119. Tacite, *Annal.*, I, 55.

2. Campagnes de Tibère au delà du Rhin, dans les années 10, 11 après J.-C.; 763 et 764 de R.) Suet., *in Tiber.*, 18, 19. Velléius, II, 120, 121, 122). Campagnes de Germanicus en 14, 15, 16. (Tacite, *Annal.*, I, 50, et II, 5, 25).

3. Tacite, *Annal.*, I, 12; II, 61; *in Agricola*, 13. Dion, LVI, p. 591.

4. Augustus id consilium vocabat, Tiberius præceptum. (Tacite, *in Agricola, ibid.*)

née de quelques monarchies vassales, dont les rois ne laissaient pas d'héritier, ou que supprimait, par forme de châtiment, la police des Césars [1].

Rome, en effet, aux temps de Claude et de Néron, pouvait se croire en sûreté contre les barbares. Elle était une, instruite, prévoyante, contre des peuples épars, ignorants, divisés. Profiter des querelles, encourager les révoltes, soulever des compétiteurs, se faire donner des otages que l'on renvoyait plus tard pour être rois, telle était la constante diplomatie de Rome sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate. « J'ai longtemps guerroyé en Germanie, disait Tibère, et j'ai plus fait par la politique que par les armes [2]. »

En effet, par sa seule politique, Rome poussait les barbares à leur ruine. Les Germains, quand leur grande ennemie n'était plus là, tournaient les armes contre eux-mêmes. Armin, pour avoir voulu maintenir, par un peu de pouvoir, la ligue qu'il avait formée, Armin passait pour un tyran et était assassiné (an 21). Marbod, chez les Suèves plus accoutumés cependant au pouvoir d'un seul, Marbod succombait devant des querelles intestines (an 19), et s'en allait mourir en Italie, prisonnier de Tibère. Les deux grandes ligues teutoniques furent ainsi dissoutes. Ces peuples guerroyaient pour leurs incertaines limites, se heurtaient, changeaient de demeure, parfois étaient détruits, parfois venaient demander asile sur la terre romaine. Les belles plaines de la

1. Voici celles de ces réunions qui ont été définitives : Sous Auguste, le royaume des Galates (an 728). Dion, LIV. Strabon, XII. — Sous Tibère, celui de Cappadoce. Dion, LVII. Tacite, *Annal.*, II, 42. Josèphe, *Ant.*, XVII, 15 (an de J.-C., 18). — Sous Caligula, la Mauritanie (an 40). Dion, LX. — Sous Claude, la Judée après la mort d'Agrippa (an 44); l'Arabie-Itumée (an 49. Josèphe); la Thrace (an 46. Tacite, XII, 63); la Lycie (43. Dion, LX. Suet., *in Claud.*, 25). — Sous Néron, le Pont-Polémoniaque (an 66), le royaume de Cottius dans les Alpes. (Dion, LX.)

2. Tacite, *Annal.*, II, 16.

Gaule ne cessaient pourtant pas de leur faire envie; la somnolence de l'aigle romaine les encourageait; ils essayaient de craintives et rapides invasions, pillant quelques terres et se retirant à la hâte comme le moucheron qui s'est posé sur la crinière du lion endormi. Le lion romain se secouait dans son repos et se soulevait lentement pour une défense qu'il croyait à peine nécessaire. Une sorte de trêve s'établissait entre le barbare toujours tenté, effrayé toujours, et le Romain, sentinelle endormie sur sa vieille lance, qui mettait volontiers son sommeil d'aujourd'hui sous la protection de sa gloire passée. Les incursions étaient rares, la défense était molle. Le Germain laissait sommeiller les vedettes romaines; les clairons romains ne venaient plus éveiller les échos des forêts teutoniques. Rome qui n'avait plus, pour pressentir ses adversaires d'au delà du Rhin, le coup d'œil de César et d'Auguste, Rome se reposait sur cette trêve tacite qu'elle croyait une paix, et une paix éternelle.

Sur le Danube, sa sécurité pouvait être plus grande encore. L'empire de Marbod s'était brisé, et, à sa place, des royautés vassales, d'humbles monarques qui recevaient leur couronne de César, habituaient la rive gauche du fleuve à l'obéissance envers Rome [1]. Ce qui restait de peuples indépendants se consumait en guerres intestines; en face d'eux, une seule légion, paisible spectatrice de leurs combats, était debout sur le bord du fleuve, veillant à la sûreté de la rive romaine [2]. La flotte romaine recueillait les fugitifs; Rome, afin que la guerre fût éternelle, se faisait la protectrice des vaincus.

Sur l'Euphrate enfin, d'interminables révolutions affai-

1. Tacite, *German.*, 42; *Annal.*, XII, 30.
2. Ne victores successu elati, *pacem nostram* turbarent. (*Annal.*, XII, 56.)

blissaient l'empire des Parthes. La diplomatie romaine trouvait son compte dans tous les crimes [1]. Parmi ces compétiteurs renversés et rétablis d'un jour à l'autre, qui se faisaient la guerre avec le fer ou le poison, le candidat de Rome était toujours celui qui n'était pas sur le trône. Elle avait toujours en réserve quelque jeune Arsacide qu'elle s'était fait donner comme otage et qu'elle avait façonné à la romaine : au jour des révolutions arrivait sur l'Euphrate ce prétendant oublié, avec ses habitudes civilisées, ses compagnons grecs, son dédain pour l'ivrognerie et pour la chasse; odieux à la noblesse, aimé du peuple. Par ces luttes perpétuelles, la puissance du roi des rois était abaissée. Rome le traitait en vassal [2]; ces otages reçus et gardés à Rome, ces rois donnés par César, acceptés, demandés quelquefois par les Parthes [3], c'étaient, aux yeux de Rome, autant d'actes de sa suzeraineté universelle. L'Arménie, cette royauté arsacide, n'était déjà plus qu'un fief romain [4].

Ainsi rassurée contre ces trois grands ennemis, Rome avait eu bon marché de moins redoutables voisins. Par la soumission de la Thrace longtemps inquiète et remuante (an 43), la Macédoine était en sûreté. Depuis la défaite de Tacfarinas [5], Rome n'avait plus à guerroyer en Afrique. La

1. « Omne scelus externum cum gaudio habendum, » dit un gouverneur romain. Tacite, *Annal.*, XII.

2. Claude parle au roi parthe Méherdate « de Romano fastigio Parthorumque obsequio. » (Tacite, *Annal.*, XII, 11.) Déjà le roi parthe, Phraate, « cuncta venerantium officia ad Augustum verterat. » (*Id.*, II, 1.) Strabon en dit autant : ils ont renvoyé leurs trophées, confié leurs fils à Auguste, soumis aux Romains le choix de leur roi. VII, *in fine*.

3. Tacite, *ibid.*, 10.

4. « Armenii semper romanæ ditionis aut subjecti regis quem imperator delegisset, » dit un chef romain, à peu près prisonnier des Parthes; et tout ce que répond le Parthe vainqueur, c'est : « Imaginem retinendi largiendive penes nos, vim apud Parthos. » (XV, 13, 14.) *V.* aussi l'histoire de Tiridate, t. II, p. 253-254.

5. Ans 17-24. *V.* Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 73, 74; IV, 24, etc.

frontière du nord et de l'orient, cette ligne de plus de mille lieues qui commençait au Zuyderzée et finissait aux sables d'Arabie, était gardée habituellement par vingt légions [1] (cent vingt mille hommes); et même il fallait des canaux à creuser, des routes à construire, des mines à exploiter pour occuper le loisir du soldat. En Syrie, avant la dernière guerre, on voyait des vétérans qui avaient passé leur temps de service à trafiquer et à s'engraisser dans les villes sans savoir seulement ce qu'était une palissade ou un fossé [2]. Gardée moins par sa force que par la terreur de son nom, Rome proclamait que, « rassasiée de gloire, elle en était venue au point de souhaiter la paix même aux peuples étrangers [3]. »

En effet, jusqu'où ne va pas le nom de Rome? Quel peuple n'a entendu parler de sa grandeur? Autour d'elle s'étend le cercle immense de ses provinces; ces peuples sans nombre, ces milliers de villes qui lui paient l'impôt et obéissent à ses proconsuls : — plus loin le cercle indéfini de sa suzeraineté; les princes qui lui rendent hommage, les peuples germains qui, à titre d'impôt, combattent pour elle, l'Arménie à qui Néron vient de donner un roi : — plus vaste et plus indéfini encore, le cercle des peuples que Rome tient dans l'épouvante ou qu'elle protége, mais qui tous écoutent avec une respectueuse terreur le moindre bruit qui vient des bords du Tibre, peuples « d'une douteuse liberté; » telles les nations du Bosphore et celles du Caucase, contre lesquelles Néron allait tenter une folle guerre. Jusqu'où ne sont pas allées les armées romaines? Vers le nord-est, elles sont arrivées à trois journées de

1. Il semble même qu'après la mort de Néron, il n'y eut que trois légions au lieu de quatre sur le Danube.
2. *V.* Tacite, *Annal.*, XI, 18 (an 47); XIII, 35 (an 59).
3. Claude au roi parthe Méherdate (an 50). Tacite, *Annal.*, XII, 10.

marche du Tanaïs[1]. Vers le midi, Elius Gallus les a menées jusqu'au bout des déserts de l'Arabie, expédition malheureuse, mais où il n'a pas perdu plus de sept hommes dans les combats[2]. Suétonius Paulinus, en dix jours, est arrivé au delà du mont Atlas, et, à travers des plaines couvertes d'une cendre noire, a pénétré jusqu'au Niger[3]. Les cohortes du préfet d'Égypte ont remonté le Nil jusqu'à la capitale de l'Éthiopie, et les députés de la reine noire Candace sont venus se jeter aux pieds d'Auguste[4]. Un autre général est allé troubler, dans les sables africains, les peuples à demi fabuleux qui les habitent, et est revenu dans Rome triompher de vingt nations que Rome ne connaissait pas[5].

Allez plus loin. Où Rome n'a pas conduit ses armées, elle est présente par ses commerçants et ses voyageurs, par son luxe ou par sa science. Néron a fait rechercher les sources du Nil jusqu'en un lieu où des marais immenses arrêtent également le piéton et le batelier[6]. Les îles Fortunées, trop bien connues, ne sont plus le séjour des bienheureux, et depuis que le roi Juba y a établi une fabrique de pourpre, la mythologie, chassée de ces rivages, a dû porter plus loin ses traditions poétiques[7]. L'Inde, déjà pénétrée par les navigateurs macédoniens, déjà accessible par deux routes de terre, se rapproche de Rome par la découverte d'Hippalus : cet Égyptien a observé la marche des vents réguliers que connaissaient les seuls Arabes; une

1. Tacite, *Annal.*, XII, 17 (an 50).
2. An de Rome 719. Strabon.
3. Ou plutôt jusqu'au Gyr. Pline, *Hist. nat.*, V, 1 (an de J.-C. 42).
4. Strabon (an de Rome 732).
5. Cornélius Balbus sous Tibère (Pline, *ibid.*, V, 5). Il aurait pénétré jusque vers le 25e de latitude.
6. Senec., *Nat. Quæst.*, VI, 8. Pline, *ibid.*, VI, 29.
7. Pline, *Hist. nat.*, VI, 31, 37. Horat., *Epod.* 26.

flotte de cent vingt navires marchands, d'après ses instructions, s'est embarquée sur la mer Rouge ; et chaque été la flotille romaine arrive dans l'Inde en quatre-vingt-quatorze jours, et revient avant l'année écoulée[1].

Enfin sur l'Océan, la conquête de la Bretagne a dû agrandir la sphère de la géographie antique. Une flotte romaine, probablement sous le règne de Claude, a fait le tour de cette île, qu'auparavant on appelait un monde. Elle a reconnu Ierné (l'Irlande), pays barbare où le fils se nourrit de la chair de son père. Elle a soumis les Orcades ; elle a enfin, en naviguant sur une mer paresseuse que la rame pouvait à peine soulever, aperçu la terre de Thulé[2]. Thulé est le nom que l'antiquité donne toujours à la dernière terre signalée vers le nord[3]. Pythéas la place où est le Jutland ; il la peint comme une côte sablonneuse qui mêle à la mer l'arène de ses dunes, où les nuits d'été sont à peine de quelques heures[4]. Pline la fait remonter vers le pôle, la met à l'entrée d'un océan de glace, y compte six mois de jour et six mois de nuit. Et à son tour le poëte tragique, inspiré peut-être par des traditions antiques, prophétise le temps où l'Océan, ce lien de la terre, laissera passage à l'homme vers des contrées nouvelles, et où la lointaine Thulé ne sera plus l'extrémité du monde[5].

1. Strabon.
2. Tacite, *in Agricolâ*, 10. Pline, *ibid.*, IV, 30 (16) et Pomponius Mela, contemporain de Claude, parlent des Orcades, ce qui indique que ce voyage, où elles furent découvertes, diffère du voyage de circumnavigatien ordonné par Agricola sous Domitien.
3. « Ultima omnium quæ memorantur, Thule. » Pline, II, 77, 112, IV, 30 (16).
4. Strabon.
5. Venient annis
Secula seris
Quibus Oceanus
Vincula rerum

Or, les peuples que Rome va chercher si loin, à leur tour viendront à elle. Le Zahara lui enverra pour l'amphithéâtre ses lions, ses serpents énormes et sa girafe merveilleuse; de main en main, de peuple en peuple, l'ambre de Livonie, la soie du pays des Sères (la Chine) lui sera apportée : « Tant il faut, s'écrie Pline, de fatigues et de voyages pour que nos matrones aient des habits qui ne les voilent pas[1] ! L'Inde, non contente de trafiquer avec Rome, veut communiquer avec elle par des ambassadeurs. Deux ambassades indiennes[2], après des fatigues infinies, sont arrivées à Auguste; et, de même qu'Alexandre reçut à Babylone des députés gaulois et espagnols, le fils d'Atia dans Tarragone a reçu les députés qui lui demandaient son amitié au nom d'un Porus, souverain de six cents rois.

Au contraire, hors de Rome, hors de l'influence et de la portée de son nom, que trouvons-nous? Voyez ces steppes immenses qui s'étendent entre la Baltique et la mer Noire, dans lesquelles s'échelonnent les deux races gétique et sarmatique, qui seront célèbres dans l'avenir, qui sont obscures et méprisées aujourd'hui. Les plus proches voisins de Rome sont les Daces, déjà puissants et connus, les pères, dit-on, de la race slave d'aujourd'hui : plus loin et

Laxet et ingens
Pateat tellus
Nec sit terris
Ultima Thule.
(Senec., *Trag.*)

1. « Tanto labore, tanto itinere paratur, ex quo matronæ translucceant. » (Pline, II, 4.)

2. Ans de Rome 729 et 734. Suet., *in Aug.*, 21. Hieronym., *Chronic.* Oros., VI, 21. Strabon, XV, 1. Florus, IV, 12 (qui joint ici les Sères avec les Indiens). — Aurel. Victor, *de Cæsaribus.* Horace, *Carmen seculare :* Jam Scythæ responsa petunt, superbi Nuper, et Indi. Et l'inscription d'Ancyre, lue en 1861 par M. Perrot plus complétement qu'elle ne l'avait été jusque-là : « Des ambassades des rois de l'Inde avaient été envoyées, ce qui n'était arrivé jusqu'ici à aucun chef romain. »

plus obscurs, les Venèdes ou Vandales (*Venedi*, *Vendili*), illustres au siècle de la destruction de l'empire et dans l'histoire slave du moyen âge; — au delà, parmi ces tribus sarmates qui les poussent sur le Danube, tous les degrés et tous les caprices de la barbarie. Ceux-ci noircissent leur visage et ne combattent que par des nuits sombres, bataillon funéraire dont nul, dit-on, ne supporte le regard; ceux-là pourrissent dans la torpeur et la saleté, ignorant le mariage et se souillant par une promiscuité honteuse. — Les Finnois (*Fenni*) ont pour lit la terre, pour vêtements des peaux de bête, pour aliments le produit de leur chasse, pour armes des flèches garnies d'arêtes de poisson; les branches des arbres sont leur demeure : « Bienheureux, dit Tacite dans un accès de misanthropie à la façon de Rousseau, qui ne craignent ni hommes ni dieux, et n'ont plus même un vœu à faire[1] ! » — Voulez-vous marcher davantage? Voulez-vous entrer dans le domaine de la géographie fabuleuse? Êtes-vous curieux de connaître les Oxions à têtes d'hommes sur des corps de bêtes, les bienheureux Hyperboréens, les Agathyrses aux cheveux bleus; les monts Riphées, l'axe du monde, lieux où les ténèbres sont éternelles : toutes choses que Tacite a la bonté de ne pas affirmer et qu'il laisse dans un doute prudent[2]?

Ainsi, près de Rome la lumière, loin de Rome la bar-

1. Rem difficillimam assecuti sunt ut illis ne voto quidem opus sit. *German.*, *caput ult.*
Et Horace de même :

Campestres meliùs Scythæ
Vivunt et rigidi Getæ
Quorum plaustra vagas ritè trahunt domos.
(*Ode*, III, 24.)

2. Quod ego, ut incompertum, in medio relinquam. » (*Germania*, *in fine*. V. aussi Pline, *Hist. nat.*, IV, 2.)

barie : à mesure qu'on s'éloigne d'elle, les ténèbres s'épaississent; on arrive au monde des fables et des chimères. N'est-elle pas en droit de se dire le centre du monde? Bien que ses conquêtes n'aient pas dépassé le Rhin et l'Euphrate, ses voyageurs l'Elbe et l'Oxus [1], tout ce qui est civilisé la connaît; tout ce qui la connaît vient à elle; tout ce qui s'approche d'elle sent plus ou moins son influence. Son empire, comme un vaste édifice, projette autour de lui une grande ombre sous laquelle décroît et l'indépendance et la barbarie des nations. Si quelques peuples, disgraciés de Jupiter, vivent en dehors de cette influence et, comme dit Pline, de cette immense majesté de la paix romaine [2], » leur obscurité permet de les oublier, et Rome ne perd pas son temps à compter « tout ce qu'il y a de nations errantes par delà l'Ister [3]. » Elle dit, sans soupçonner qu'on puisse l'accuser de mensonge, que toute terre habitable, toute mer navigable lui obéit [4]; elle dit à meilleur droit encore : « Il n'est pas de nation au monde qui ne soit ou subjuguée au point d'avoir presque disparu, ou maîtrisée au point d'être réduite au repos, ou pacifiée au point de n'avoir qu'à se réjouir de notre domination et de notre triomphe [5]. » Et quand ses armées se trouvent en face des barbares, et que ceux-ci crient : *Qui vive?* on n'hésite pas à répondre : *les Romains, maîtres des nations* [6]!

Ainsi était constituée la puissance romaine au dehors. Maintenant c'est le secret intérieur de l'empire qu'il nous

1. Strabon, XI, 13.
2. Immensâ pacis romanæ majestate. (Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 1.)
3. Et quidquid ultrà Istrum vagarum gentium est.... Gentes in quibus Romana pax desinit. » (Senec., *de Providentiâ*, 4.)
4. Josèphe, *de Bello*, II, 16. Denys d'Halicarnasse. — Et Virgile : « Romanos rerum dominos. »
5. Cicéron.
6. Flor., IV, 12.

faut connaître, le secret de sa force, de sa cohésion, de sa durée, en un mot, de ce que nous avons appelé l'*unité romaine*.

CHAPITRE II

UNITÉ ROMAINE.

§ Ier. — DE LA CONQUÊTE ET DE LA SUZERAINETÉ DE ROME.

Comparer l'empire romain à une des monarchies de notre siècle serait une grande erreur. Les États modernes, depuis soixante années surtout, arrivent à ne considérer le gouvernement que comme une force, les hommes comme un chiffre, le sol comme un point d'appui. Et parce que les faits résistent, parce que la nature humaine, quoi qu'on puisse dire, ne se laisse pas réduire volontiers à cet état d'abstraction mathématique, lutter contre la nature et contre les faits devient la tendance instinctive des gouvernements. De là, dans le pouvoir même le plus doux, une certaine crainte de ce qui est libre et spontané, le besoin de tracer à l'homme une ornière, et de l'emboîter, s'il se peut, dans une route dont il ne puisse dévier : les *rails* et la vapeur appliqués aux êtres humains seraient pour bien des politiques le beau idéal du pouvoir. — De là encore une tendance, parfois puérile, à combattre par l'excès de la symétrie cette irrégularité qui est le propre de l'indépendance humaine, à délimiter

le sol, à régler les conditions, à niveler, s'il se pouvait, les pensées, sans avoir égard aux diversités de traditions, d'instincts, d'habitudes. Un peuple n'est plus qu'un nombre donné de milliers d'âmes, un pays un nombre donné de lieues carrées; en un mot, pour parler avec Catherine, on voudrait écrire sur la peau humaine comme on écrit sur le papier. — De là enfin la nécessité qu'on s'impose d'une action et d'une lutte perpétuelles. Si un gouvernement n'est qu'une force, le jour où il cesse d'agir, il cesse d'être. Si le libre arbitre de l'homme est un ennemi, il faut lutter sans cesse; car le libre arbitre réagit toujours : et comme d'un jour à l'autre sa force contenue peut éclater, comme d'un jour à l'autre l'intelligence humaine, ce ressort indocile, peut briser le mécanisme dans lequel on prétend l'engrener, il faut être toujours sur ses gardes. Si le gouvernement des hommes pouvait marcher comme le wagon sur un chemin de fer, les gouvernants seraient enchantés sans doute de ce mouvement facile, régulier, irrésistible, fatal; seulement ils feraient bien de prendre garde à ces volontés humaines, puissantes et redoutables comme la vapeur, condensées et comprimées comme elle, prêtes comme elle à éclater au premier choc.

Telles deviennent donc les conditions de la puissance publique : d'un côté, gouverner le plus possible, pour que l'action du gouvernement ne s'éteigne pas, intervenir en toute chose, pour tenir l'homme par tous ses intérêts et tous ses besoins ; — d'un autre côté, s'armer le plus possible de vigilance et de force, pour prévenir et combattre une explosion toujours à craindre; — en un mot, développer chaque jour davantage ce qu'on appelle administration, police, force militaire.

Eh bien ! ces trois moyens de gouvernement, Rome les écartait ou peu s'en faut. Ce que nous nommons assez vaguement puissance administrative n'était pas un des priviléges de sa souveraineté : Rome n'administrait pas, elle laissait faire. Les défiances des gouvernements modernes et leur immixtion dans les détails de la vie municipale ne furent pas son fait. Anagni pouvait relever ses temples, Marseille agrandir son port, Cordoue réparer son théâtre, sans que Rome jugeât de son intérêt ou de sa grandeur de laisser sans toit les temples d'Anagni, ou sans colonnes le théâtre de Cordoue. Le proconsul et le propréteur venaient faire le cens, lever des soldats, recueillir les tributs, ouvrir à travers les provinces un canal dont César les dotait, ou construire une route dont l'empire avait besoin ; il agissait, il n'empêchait pas : système différent, plus libéral peut-être, moins paternel; qui plaît aux cités en veillant moins sur elles, respecte leur liberté et néglige leurs intérêts, les traite non comme des pupilles qu'il faut protéger et défendre, mais comme un fils maître de ses droits, que le père de famille veut laisser libre, même de se ruiner.

Cette autre puissance que nous appelons proprement du nom de police existait-elle? Dans les provinces, les villes veillaient à leur propre sûreté, et l'autorité du proconsul arrêtait plutôt qu'elle ne provoquait leur justice. Quant à des craintes habituelles de complot, à l'inquiète recherche de quelques semences de révoltes nationales, il n'en est pas question. L'évidence du pouvoir de Rome en était la garantie ; sa supériorité inouïe suffisait pour maintenir les esprits dans le respect. Il semblait que de si haut l'œil de César dût pénétrer partout, et qu'au lieu de penser à une trame longuement ourdie, il fallût ou se révolter ouvertement, ou se soumettre. Rome avait, dans les provinces,

quelques soldats contre une révolte possible; elle n'avait pas d'espions contre les conspirateurs.

Et même cette force militaire, cette puissante milice qui avait conquis le monde, n'était pas le suprême garant de son obéissance. C'est ici le trait le plus merveilleux : Rome, cette fille de Mars, qui avait conquis le monde par les armes, gouvernait le monde presque sans armes. Ses vingt-cinq ou vingt-huit légions (160 à 180,000 hommes [1], c'est tout ce qu'il y avait de forces romaines) n'étaient pas occupées, croyez-le, à faire la police des provinces et à maintenir les sujets de Rome sous la loi [2]. Huit sur la frontière du Rhin veillaient contre la Germanie; trois, ou peut-être cinq, étaient sur le Danube, quatre enfin sur l'Euphrate; une seule gardait l'Afrique contre les incursions des nomades; la Bretagne, récemment domptée, en avait trois : c'étaient là les contrées pour lesquelles l'invasion étrangère était à craindre. Mais l'Italie et l'Espagne étaient presque sans soldats; mais tout l'intérieur de la Gaule n'avait pour garnison que douze cents guerriers romains. L'Égypte, ou plutôt Alexandrie, était gardée par deux légions, parce que l'Égypte nourrissait Rome. Mais l'Asie Mineure tout entière, si riche et si peuplée, obéissait à des gouverneurs désarmés. Trois mille hommes jetés au delà de la mer Noire gardaient cette côte inhospitalière, et assuraient aux Romains l'obéissance des rois du Bosphore. Les autres rois répondaient à Rome de la tranquillité de leurs royaumes, et à leurs propres frais, avec ce que Rome leur permettait de lever des soldats, faisaient la police

1. La légion sous Auguste était de 6,000 hommes et 300 chevaux. Tacite, *Annal.*, II, 62. Liv. XXIV, 24. Ovide, *Fast.*, III, 128. Plut., *Rom. Quæst.*, 39.

2. *V.* Tacite, *Annal.*, IV, 5; Josèphe, *de Bello*, II, 16; Tacite, *Hist. passim* « Les villes sont sans garnisons; une cohorte ou un escadron suffit à la garde d'une nation entière. » Aristides, rhetor, *de Urbe Româ*.

pour elle. Quant à la mer, quarante voiles sur le Pont-Euxin suffisaient à la tranquillité de cette mer et aux libres communications de Rome avec ses sujets. Une flotte sur l'Adriatique à Ravenne, une autre à Misène, et une à Fréjus, c'est-à-dire peut-être 18,000 matelots [1] sur toute la Méditerranée, protégeaient l'Italie, portaient les ordres de César à l'Espagne, à l'Afrique, à la Grèce, à tout l'Orient. Cette faiblesse des moyens matériels dans un empire qui pourtant ne fut jamais sans quelque guerre, semble merveilleuse, lorsqu'on la compare aux onéreux armements des puissances modernes et aux sacrifices énormes qu'elles s'imposent en pleine paix, seulement pour maintenir leur situation au dehors et assurer la tranquillité de leurs États.

Non, ce n'étaient ni ces moyens modernes d'administration et de police, ni l'autorité de la force militaire qui constituaient Rome maîtresse du monde. Rome, qui avait eu tant de forces à faire plier sous elle, semblait à peine s'être préoccupée des résistances qui pouvaient entraver son pouvoir. Loin de là; la souveraineté et le gouvernement, qui sont pour nous une seule et même chose, étaient pour elle deux choses toutes distinctes. Glorieuse d'être souveraine, elle était peu jalouse de gouverner. Mille puissances indépendantes, des royautés et des républiques la dépouillaient de cette action journalière du pouvoir, dont les princes modernes sont si jaloux. Sa puissance n'était pas, comme celle des souverainetés d'aujourd'hui, un ressort, invisible moteur d'une immense machine, et qui, lorsqu'il s'arrête, n'est plus qu'un jouet fragile et méprisé : c'était

1. Les deux flottes *prætoriæ* de Ravenne et de Misène portaient chacune une légion ou 6,000 matelots (Végèce, V, 1); les deux flottes *vicariæ* de Fréjus et du Pont-Euxin, chacune 3,000. — *V.* Tacite, *Hist.*, II, 83; *Annal.*, IV, 5. — En outre, deux flottilles sur le Rhin et sur le Danube (Tacite, *Annal.*, I, 58; XII, 30; Florus), de 24 voiles chacune. Lipse, *de Magn. Rom.*, I, 5.

bien plutôt la lourde épée de nos pères, qui, jetée dans un coin de l'arsenal, inspire encore le respect, et, sûre de sa force, peut, sans qu'on l'oublie, demeurer longtemps dans le fourreau.

La force de Rome était toute morale. Les gouvernements qui entrent dans les voies de l'esprit moderne répudient davantage, à mesure qu'ils y entrent, toute force dérivée du passé. Il leur faut des moyens actifs, présents, visibles, des moyens qui soient acceptés par une logique toute mathématique, pour faire entrer le monde dans l'ordre tout mathématique qu'ils ont conçu : la géométrie ne s'accorde pas avec les souvenirs. Rome, au contraire, n'était point géomètre. Ne cherchant pas une loi rationnelle, elle pouvait accepter comme appui de son pouvoir tout ce qu'il y a de moins rationnel (je ne dis pas de moins raisonnable) dans la vie humaine, les espérances, les sentiments, les souvenirs. Rome fondait son pouvoir sur le passé. Il faut, pour la bien comprendre, remonter au passé, connaître la nature de sa conquête, tenir compte de la force de ses institutions républicaines et de l'impulsion que son sénat lui imprima pendant six cents ans.

Un principe surtout me paraît frappant dans les institutions romaines; un résultat me semble visible dans l'histoire du peuple romain. Ce principe, c'est l'identité dans la république de Rome des deux puissances civile et militaire; le résultat, c'est la lenteur, la patience, l'habileté politique dans la conquête.

La distinction du pouvoir civil et du pouvoir militaire, si féconde en querelles dans les États modernes, n'existait pas chez le peuple romain. Il fut à la fois et le plus guerrier et le plus politique de tous les peuples. La nation, c'était l'armée; chacun à son tour marchait à l'ordre du

consul, faisait une campagne, puis venait reprendre la toge et la charrue. Ce qu'on appelait comices par centuries était dans l'origine une réunion de l'armée; le peuple s'y rassemblait hors de la ville, en armes, classé, comme la légion, par manipules et par cohortes; et, si le drapeau qui flottait au Janicule était retiré en signe d'alarme, l'assemblée était dissoute. A son tour, la légion c'était la cité : *civitas armata,* dit Végèce[1]. Au milieu du camp et de l'appareil militaire, s'élevait à côté de l'autel le tribunal, symbole de la puissance pacifique, où le consul et le préteur, magistrats civils en même temps que chefs de l'armée, rendaient la justice comme ils l'eussent rendue au Forum. Rome gouvernante et Rome combattante est une seule et même chose. Où la légion a campé, la cité s'est installée; où l'étendard s'est déployé, la hache et les faisceaux ont paru.

Que résulte-t-il de là? C'est que la tête gouverne le bras; c'est que la pensée politique, ne divorçant jamais d'avec la force militaire, nécessairement la domine et la dirige; c'est que la conquête, au lieu d'être aveugle, immodérée, aventureuse, est habile, mesurée, intelligente; c'est que le même homme étant toujours politique et soldat, la conquête que le soldat accomplit est toujours résolue, dictée, modérée par le politique.

Quand une brigade de la grande armée a touché un pays, Napoléon, le jour même, déclare que ce pays lui appartient. Il décrète la déchéance de ses rois; il y installe un roi son cousin; il y intronise son code, ses préfets, ses volontés. Lui demanderez-vous de quel droit? Le sort des armes l'a rendu maître; l'intérêt et le besoin du monde

1. Lipse, *de Magn. Rom.*, II, *in fine.*

sont de lui être soumis. Lui demanderez-vous si son œuvre est durable? Il ne le sait pas. Sa force est viagère : sans postérité, comme il fut sans aïeux, il n'a pas pouvoir sur l'avenir. Napoléon, homme politique, est obligé par la force des choses à conquérir en soldat, non en politique; comme un Pyrrhus, non comme un Alexandre.

Napoléon n'est qu'un homme; Rome est un peuple : voilà pourquoi Rome suit une marche toute différente. Rome est un peuple, et le général même qui combat pour elle ne combat pas avec la pensée d'un homme dont la vie est courte, mais avec la pensée d'un peuple qui se sent éternel. Pourquoi se hâter? pourquoi escompter sa victoire et s'exposer à la compromettre? Rome sera patiente, parce qu'elle a les siècles devant elle.

Ainsi, Rome, dans sa miséricorde, fait rarement usage de ce droit antique qui livre le vaincu à la merci du vainqueur, par lequel l'homme devient esclave, le temple devient lieu profane, la terre propriété du peuple victorieux. Rome épargne l'ennemi qui se soumet, même quand elle le déclare tributaire et fait sa terre *province romaine;* la pire destinée qu'elle lui prépare, c'est l'assujettissement, non l'esclavage. L'homme reste libre, le temple respecté; la terre, qui de droit est la propriété du peuple romain, demeure aux vaincus à titre d'usufruit et de tolérance. « Là où Rome commande, il ne doit y avoir que des hommes libres[1]. »

1. Dion Chrysostome, *Orat.*, 31. « Seuls parmi tous ceux qui ont régné, vous commandez à des hommes libres. » Aristides, rhetor, *de Urbe Rom.* La liberté est donnée à la Grèce, après la défaite de Persée, « afin que toutes les nations sachent bien que les armes du peuple romain sont destinées, non à imposer l'esclavage aux peuples libres, mais à rendre la liberté aux peuples esclaves. » Liv., XLV, 18. — Peuples libres en Sicile au temps de la république (Cic., *in Verrem*, III, 6; V, 47.) D'autres en Espagne.

Ainsi encore, Rome, quand elle s'attribue la force politique, le commandement militaire et l'impôt, laisse subsister d'ordinaire la loi, la coutume, les dieux, la langue, les magistrats. L'édit de son proconsul respecte les coutumes nationales. Rome n'est point possédée du démon de gouverner, de changer, de *légiférer,* comme nous disons. Elle consent à laisser les peuples ce qu'ils sont. Un pays vaincu est pour elle autre chose que trois ou quatre pouces carrés sur une carte, libre espace pour effacer et pour écrire.

Souvent sa modération va plus loin. La souveraineté politique elle-même est chose à laquelle Rome ne touche qu'en hésitant. Elle n'a point hâte de proclamer et de décréter ses conquêtes, d'étendre ses domaines, de dénombrer plus de sujets, d'écrire sa grandeur dans les almanachs. Maîtresse de fait, souvent elle ne veut pas l'être de nom. Quand la défaite de Philippe lui livre la Grèce, elle déclare la Grèce libre et souveraine[1]. Quand un Archélaüs lui lègue la Cappadoce, elle affranchit la Cappadoce[2]. Elle tient (et il faut lui en savoir quelque gré, que d'ambitieux n'ont pas eu le même bon sens!) à la *réalité plus qu'aux dehors officiels du pouvoir*[3]. Elle ne semble occupée qu'à déguiser sa souveraineté de fait sous les noms les plus modestes et les plus acceptables apparences. Au lieu de dire : sujets, empire, contingent forcé, elle dit : alliés, fédération, troupes auxiliaires, les républiques ses voisines, les rois ses confédérés. Des sujets mécontents ne

1. Elle lui accorde le *jus integrum,* liberté, souveraineté, l'exemption d'impôt; ἐλευθερία, αὐτονομία, ἀτέλεια. — *V.* Polybe, Tite-Live, Senec., I; *Benef.*, 16.

2. Strabon.

3. Externæ superbiæ sueto, non inerat notitia nostri : apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur (Tacite, *Annal.*, XV, 31.)

valent pas à ses yeux des alliés soumis. Ces alliés ou ces frères du peuple romain, qui souvent ont été ses ennemis [1], que Rome a épargnés ou défendus, Rome les honore, « elle ne veut rien leur ôter de leurs droits [2]; elle prétend, au contraire, ajouter à leur grandeur et à leur gloire [3]. » Aussi, non-seulement gardent-ils ces signes distinctifs de la nationalité, la langue, les mœurs, le droit civil, la religion : mais les signes mêmes de la souveraineté leur restent; la loi (νόμος), le territoire (χώρη), le gouvernement (πολίτεια) [4]. Ce sont des peuples libres qui ont mis leur liberté en commun avec celle de Rome; « ce sont des étrangers, dit le jurisconsulte, qui jouissent chez nous de leur liberté, comme chez eux nous jouissons de la nôtre [5]. »

Mais alors, que lui sert d'avoir vaincu? Qu'a-t-elle gagné à tant de triomphes? Une seule chose : quatre lignes écrites dans le traité d'alliance, mais quatre lignes que la *loquèle* du jurisconsulte romain a dictées, et que l'épée romaine saura commenter au besoin; car ce n'est pas seulement le politique, c'est le jurisconsulte qui marche à côté du soldat.

Ce que Rome exige de ses alliés, c'est, dit le traité, « de n'avoir d'amis ni d'ennemis que ceux du peuple romain; » c'est un moyen de maintenir la paix du monde. C'est ensuite « d'avoir égard comme il convient à la dignité du

1. Si judicium senatûs servari oporteret, liberam debere esse Galliam quam bello victam suis legibus uti voluisset. (César, *de Bello Gal.*, I, 45.)

2. Ne quid de jure aut legibus Æduorum deminueretur. (César, *ibid.*, VII, 33.)

3. Populi romani hanc consuetudinem ut socios et amicos non modò nihil deperdere, sed gratiâ et dignitate auctos velit. (*Id.*, I, 43.)

4. Dion Chrysostome, *Orat.*, 31. *V.* sur tout ceci Spanheim, *Orbis Romanus*.

5. Proculus, *Dig.*, 7. *De Captivis*.

peuple romain [1], » juste aveu de la grandeur et de la puissance romaines.

Le résultat de ces conditions est facile à comprendre. La première est la circonlocution la plus polie qui puisse être employée pour dire à un peuple qu'il renonce à son droit de paix et de guerre, qu'il abdique sa souveraineté extérieure et sa dignité de nation armée. Si maintenant le peuple allié est menacé par les barbares, si un roi voisin lui fait injure, quelle sera sa défense, si ce n'est Rome? Par là, les peuples se déshabituent de la milice, leur force s'amollit, et les nations qui ont résisté avec le plus de gloire, au bout de cinquante ans, ne savent plus combattre.

Par là aussi les armes romaines s'installent sur le territoire des alliés. Rome a-t-elle besoin d'un passage pour ses troupes? Au nom des droits de l'hospitalité réciproquement stipulés, Rome, voyageant en la personne de ses magistrats et de ses armées, fait héberger par la cité amie, drapeaux et soldats, tribuns et préteurs; et la tessère d'hospitalité, ce noble gage des amitiés antique, finit par ne plus être qu'un billet de logement [2].

Or, comme l'armée romaine est la cité romaine, comme le préteur qui la commande est un magistrat, comme l'aigle, signe de guerre, est aussi un signe de commandement pacifique et régulier, qu'arrive-t-il? Sans brusque passage, sans rien qui avertisse, sans cette transition, difficile pour les peuples modernes, de l'occupation tempo-

1. EOSDEM QUOS POPULUS ROMANUS HOSTES ET AMICOS HABEANT. — MAJESTATEM POPULI R. COMITER CONSERVANTO. (Cic., *pro Balbo*, 16, 35.) Cette formule encore employée sous Trajan. Dion, apud Xiphilin, LXVIII, 9.

Ainsi le traité avec les Latins, sous Tarquin (an de Rome 220) : *Haud difficulter persuasum Latinis quamquàm* IN EO FŒDERE SUPERIOR ROMANA RES ERAT. (Tite-Live, I, 52.)

2. *V.* Tite-Live, XLIII, 7; Ulp., l. III, § 13, 14; *Dig. de Munerib.*

raire par le soldat à la durable installation d'un gouvernement légal; un simple voisinage militaire se trouve être bientôt une domination politique; le siége de gazon d'où le général harangue ses soldats devient le tribunal d'où le magistrat romain rend la justice au peuple soumis. Aucun nom n'a changé, le sénat n'a pas prononcé ces mots menaçants de province et de proconsul; et néanmoins le peuple allié et sa terre libre, avec quelques franchises municipales de plus, se trouvent sous la main de Rome à peu près autant que le peuple sujet et la province romaine.

Or, pour confirmer et pour dénommer d'une façon légale cette domination subreptice, Rome tient à la main la seconde clause du traité : *Vous respecterez honorablement la majesté du peuple romain*, clause si naturelle et si légitime, que Rome la sous-entend lorsqu'elle n'est pas écrite [1]. « Cette clause, dit le jurisconsulte, est l'aveu, non d'une souveraineté, mais d'une prééminence. Le peuple allié de Rome n'abdique pas sa liberté. Nos clients à Rome sont libres aussi, mais libres à un rang inférieur et avec d'autres devoirs que nous. La nation alliée, libre comme eux, est comme eux inférieure, cliente et vassale comme eux [2]. »

C'est sous ces noms de suzeraineté, de clientèle, de patronage que se déguise la domination réelle des armes romaines. A vrai dire, elle n'a pas de nom officiel, et surtout le mot d'*empire* n'est jamais officiellement prononcé. C'est en vertu de ce patronage, qu'au sein des

1. Sive æquo fœdere in amicitiam venerit, sine fœdere comprehensus est is populus ut *alterius majestatem conservaret*...

2. Hoc enim adjicimus ut intelligamus alterum populum superiorem, non alterum non esse liberum : quemadmodum et clientes nostros intelligimus liberos esse, etiam si neque auctoritate neque dignitate nec viribus nobis pares sint : sic et eos qui majestatem nostram conservare debent, liberos intelligendum est. (Proculus, *Dig.*, 7, *de Captivis et postliminio* (XLIX, 15). *V.* aussi Tit.-Liv., I, 52.)

villes alliées les ambassadeurs romains connaissent, dirigent, décident tout, ont leur parti et le font mouvoir; — que l'allié, d'abord exempt d'impôts, finit par contribuer, sous une forme ou sous une autre, à l'entretien des soldats qui le défendent [1]; — que le propréteur ou le légat romain, seul portant le glaive au milieu d'un pays désarmé, devient nécessairement seul arbitre de toutes les querelles, seule barrière à tous les désordres; — qu'enfin, la ville cliente n'étant pas en droit de juger son suzerain, tout dissentiment entre un Romain et un étranger appartient à la justice du préteur; — que par là en un mot s'établissent, sans éclat et sans bruit, la puissance financière, la police, la juridiction de Rome.

Maintenant, — si l'esprit national s'aperçoit de cette sourde et clandestine conquête; si l'État allié veut reprendre au sérieux son indépendance; si le patriotisme républicain ose se réveiller; si un fils de roi ou l'héritier prétendu d'une dynastie éteinte se montre au peuple et le soulève, ce n'est pas seulement une guerre, c'est une révolte. C'est (pour transporter à la façon romaine les termes du droit privé dans le droit public) un client ingrat envers son patron, et qui par son méfait, a abdiqué la liberté. Rome suzeraine déclare félon (*rebellis*) son vassal. Rome, qui *épargne les soumis*, s'armera de toute sa puissance pour *écraser ce superbe :*

Parcere subjectis et debellare superbos.

Et quand il aura succombé sous l'invincible puissance des armes romaines; livré par le droit antique à la merci du vainqueur, trop heureux si Rome ne le transplante pas sur

1. *V.* Liv. XXX, 37; XLV, 29. Byzance libre paye le tribut. Pline, *Hist. nat.*, IV, 11. Tacite, *Annal.*, XII, 62.

des rives étrangères, trop heureux si la miséricorde romaine lui laisse son bien et sa liberté corporelle ; il faudra qu'il accepte la domination romaine tout entière et toute patente. Le peuple ne sera plus allié, mais sujet et tributaire; la terre sera province; l'impôt sera payé dans toute sa rigueur; le proconsul exercera tous les pouvoirs. Rome est dans son droit; Rome a su ne jamais en sortir, et, comme un rusé plaideur, attendre sur le terrain légal le faux pas qui devait lui livrer son adversaire.

Ainsi, par la puissance des armes et par l'adresse de la politique, le monde devenait sujet ou vassal de Rome. Au bout de six siècles d'existence, et avant l'ère des Césars, elle avait conquis de nombreux domaines. Elle avait créé autour d'elle une vaste fédération, au milieu de laquelle, seule puissance armée, suzeraine universelle, sœur aînée de cette grande famille, elle était le centre et le noyau autour duquel les peuples s'aggloméraient. Ce n'est pas l'empire du monde, dit Cicéron, c'est le patronage du monde qui est entre les mains de Rome [1].

Mais entre ces peuples, pour lesquels la *raison suprême des rois* n'existe plus, qui sera l'arbitre, si ce n'est le patron parmi ses clients? le suzerain parmi ses vassaux? l'aîné parmi les frères? Rome, la présidente de cette fédération du monde, parmi ses respectueux confédérés? Aussi, de bonne heure, Rome s'est-elle posée comme médiatrice et comme gardienne de tous les droits. De bonne heure, sa politique a été d'être présente partout, d'intervenir dans les querelles, de prendre parti pour le droit des gens. Ce rôle de lieutenant de police du genre humain, cet office de redresseur de torts et de pacificateur universel (*pacisque imponere morem*), a été depuis longtemps accepté par le sénat.

1. Patrocinium orbis terræ veriùs quàm imperium. (Cic., *de Offic.*, II, 8.)

Y a-t-il querelle? Les ambassadeurs des deux peuples rivaux iront soumettre leurs griefs au sénat. Y a-t-il soupçon? le sénat mande devant lui les magistrats de la ville accusée. Y a-t-il trouble? y a-t-il désordre? Le proconsul intervient. Y a-t-il injure envers le nom romain? la république alliée a-t-elle osé toucher la tête sacrée d'un citoyen de Rome? il faut bien que le juge soit le vengeur de son propre grief; le sénat cite devant lui la ville coupable et la déclare déchue de sa liberté [1]. Le droit de récompenser marche avec celui de punir; avec le droit de conférer des priviléges celui de les ôter. Rome est la grande dispensatrice, le censeur universel, qui juge les mérites des peuples, qui leur distribue ou leur retire l'indépendance, le droit de cité, l'exemption d'impôts [2]. « Le peuple romain pense qu'à lui seul appartient de prononcer sur la liberté et le droit de cité, et le peuple romain a raison [3]. » Plus tard, Rome, avec plus d'orgueil encore, dira : « Qu'il a plu aux dieux d'établir qu'à elle appartient de donner ou d'ôter à

1. Je ne cite que les exemples contemporains de l'époque des empereurs : Auguste ôte la liberté ou l'immunité à beaucoup de villes qui, pour la plupart, l'avaient achetée d'Antoine. Suet., *in Aug.*, 47. Dion, LII, LIV — Tibère de même (Suet., *in Tiber.*, 37), entre autres à Cyzique (an 25), qui n'achevait pas son temple à Auguste et qui avait emprisonné des citoyens romains. Tacite, *Annal.*, IV, 36. Dion, LVII. — Claude aux Rhodiens, puis la leur rend (en 46 et 52. Dion, LX. Suet., *in Claud.*, 16) ; aux Lyciens (an 43. Suet., *in Claud.*, 45. Tacite, XII, 58.)

2. Immunitas, coloniæ immunes. *V.* Pline, III, 3, 4; *Digeste* 8, § 7, *de Censibus* (L: 15). — Ilion, en vertu des édits de César (Strabon, XIII ; Callistrat., *Dig.* 17, § 1, *de Excusat.* (XXVII, 1), et de Claude (Suet., *in Claud.*, 25. Tacite, *Annal.*, XII, 58. Pline, IV, 1), jouissait de ce droit. — La Grèce, d'après l'édit de Flaminius. — Rhodes et d'autres villes. — Marseille (Justin, LXIII.) — Leptis en Afrique (César, *de Bello Africano*, 7). — Tarse et Laodicée, par un édit d'Antoine. Appien, *Bell. civ.*, V. — Colophon, Smyrne, Plarasa, Aphrodise, en Asie (S. C. rapporté par Chishull, d'après les inscriptions).

3. De jure libertatis et civitatis suum putat Pop. Rom. esse judicium et benè putat. (Cic., *in Verrem*, I, 1.)

son gré et de ne pas reconnaître un autre juge qu'elle-même [1]. »

Ainsi cette domination, née de la force militaire, se maintenait par un principe tout pacifique; ainsi Rome, cette victorieuse, tenait le monde en respect, non avec l'étendard ou avec l'épée, mais avec le tribunal et le bâton d'ivoire du préteur. Au milieu de ce monde, où elle se vantait à bon droit d'avoir fait taire le bruit des armes, Rome siégeait comme ce tribunal rêvé par l'abbé de Saint-Pierre pour terminer les querelles des nations : et, à la vue de ces peuples, de ces républiques, de ces rois conservant une faible part, mais une certaine part de souveraineté et d'indépendance, et cependant forcés de poser les armes et de soumettre leurs griefs à une justice suprême, l'orgueil de la philanthropie romaine n'était-il pas excusable? Ces mots, *notre paix*, *la paix romaine*, *violer la paix de Rome* [2], n'étaient-ils pas le langage d'une légitime fierté?

Telle était cette sagesse et cette modération romaine, que, selon saint Augustin, Dieu récompensa en lui abandonnant l'empire du monde, et qui a reçu même les louanges de l'Esprit-Saint : « Par le conseil et par la patience, disent les saintes Écritures, les Romains s'étaient assujetti de très-lointaines provinces, avaient vaincu des rois venus des extrémités du monde..., avaient imposé à d'autres un tribut..., avaient ruiné et soumis à leur empire les royaumes et les îles qui leur avaient résisté; » tandis que, « à l'égard de leurs amis et de ceux qui étaient en paix

1. Diis placitum, ut arbitrium penès Romanos maneret, quid darent, vel quid adimerent, neque alios nisi seipsos judices paterentur. (Tacite, *Annal.*, XIII, 56.)

2. « Pax romana, » dit Sénèque. Tacite, *Annal.*, XIII, 30 : « Ne pacem nostram turbarent. » Et Pline déjà cité : « Immensa pacis nostræ majestas. »

avec eux, ils conservaient avec soin leurs alliances..., et quiconque entendait prononcer leur nom les redoutait.... Ils faisaient régner ceux auxquels ils voulaient bien donner aide pour régner, chassaient du trône ceux qu'ils voulaient en chasser, et ainsi s'étaient-ils élevés à une très-grande puissance. » Alors cependant « nul des Romains ne portait le diadème et ne se revêtait de la pourpre afin de se rendre plus grand que les autres, » mais « trois cent vingt sénateurs tenaient conseil pour le peuple afin d'agir dignement[1] » en son nom.

Au sénat, en effet, appartenait cette œuvre de la conquête du monde, si patiemment conduite durant tant de siècles. Mais, en même temps, un autre travail s'accomplissait pour assujettir plus complétement le monde à l'unité romaine, et ce travail, quand le sénat quitta les rênes de l'empire, n'était pas encore achevé.

§ II. — DES COLONIES.

Comment Rome, ayant organisé à son profit le droit public du monde, en organisait-elle à son image la civilisation et les mœurs? Ayant soumis les nations, comment savait-elle conquérir les hommes? Comment faisait-elle que son allié ou son sujet entrât plus fortement dans ses voies, acceptât la domination romaine comme une portion de sa vie propre, l'envisageât, non comme une prison d'où l'on a hâte de s'échapper, mais comme une demeure d'où l'on redoute d'être exclu? Nous allons retrouver ici, dans la politique romaine, les mêmes principes, la même sagesse, la même patience.

1. I, *Macchab.*, VIII, 1-4, 11-15.

Lorsque, pendant vingt ans, le vétéran romain avait combattu dans une province, il avait droit sans doute à un peu de repos. Pauvre, acclimaté sous un sol étranger, irait-il le chercher à Rome, y vivre seul, misérable, inconnu? Non; mais Rome lui fondait une retraite sous le ciel dont il avait vingt ans supporté les rigueurs. Rome demandait pour lui quelques arpents de terre à ce peuple allié, ce peuple frère, que, vingt ans, il avait défendu contre les barbares. Elle demandait, et ne manquait pas d'obtenir une place au foyer de son hôte, un coin de la terre alliée; forteresse pour ses soldats, lieu de repos pour ses vétérans.

Alors la *cité armée* se désarmait, la garnison devenait colonie. Enseignes déployées, avec ses tribuns, ses centurions, ses cohortes[1], la légion venait prendre possession de la terre que Rome lui avait assignée. En avant marchaient l'augure, le pontife, le scribe, l'arpenteur, tous les fonctionnaires de la civilisation romaine. La terre étrangère était solennellement partagée selon les lois sacerdotales de l'Étrurie, et d'après les mesures prises dans les régions du ciel[2] : des bornes étaient plantées à l'intersection des lignes mystérieuses; le vin des sacrifices coulait sur elles. Chaque centurie tirait au sort son lot de terre; le tribun, le centurion, le cavalier, étaient dotés en pro-

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 27.

2. Sous la république, la colonie romaine était *fundi* et participait au droit civil romain. Sa terre était *in solo populi Romani*. Hygin, *de Limitib. constit.* (On sait que le sol provincial n'était pas susceptible du droit complet de propriété (*jus Quiritium*), le peuple ou le prince en étant toujours réputé usufruitier. Gaïus, II, 7. Aggen., *in Frontin.*) Le sol de la colonie, devenant sol romain, pouvait servir à prendre les auspices. Il était exempt d'impôts. Mais ces priviléges territoriaux cessèrent sous l'empire, sauf le *jus Italicum* qui fut, par exception, accordé à certains pays. *Dig.* 8, *de Censib.* (L. 15.)

portion de leur grade; le simple soldat avait dix arpents[1]. La terre ainsi consacrée, devenait terre romaine; elle était susceptible de ce droit de propriété exclusif et suprême (*jus Quiritium*) qui appartenait au seul citoyen romain[2]. Au milieu de cette région sacrée, la charrue sacrée traçait l'enceinte sans laquelle nulle cité n'était légalement une ville (*urbs*)[3], le Pomérium, image du Pomérium romain. A la réunion des deux grandes lignes qui aboutissaient aux quatre points cardinaux (*cardo in decumanum*), au centre des quatres portes inviolables et saintes comme celles de Rome[4], était marquée la place du Forum, image à son tour du Forum de la ville éternelle, et parfois auprès du Forum s'élevait aussi un Capitole[5]. Là était le siége d'une république naissante, d'une Rome transplantée, qui avait aussi ses consuls (*duumviri*), son sénat (*decuriones*), ses prêtres et ses sacrifices[6]. Dans des siècles plus reculés, le nombre même des colons avait été fixé par la loi, et répondait au nombre des *gentes* romaines; la colonie était la Rome primitive réduite au dixième[7]. C'était donc à la

1. Ainsi à Modène. Tit.-Liv., XXXIX, 55. A Pisaurum, six arpents. *Ibid.*, 44. A Bologne, cinquante arpents. Velléius, I, 15. Ailleurs, deux arpents seulement. Tit.-Liv., IV, 47; VIII, 21. L'arpent (*jugerum*) était de 25 ares 28 c.

2. *V.* les *Agrimensores :* Siculus Flaccus, *de Conditione agrorum*; Aggenus, *de Controv. agrorum*; Frontinus, *de Agror. qualitate. Id., de Controversiâ.* Hygin, *de Limitib. constit.*

3. Oppida quæ priùs erant circumdata aratro, ab orbe et urvo *urbes :* et ideò coloniæ nostræ omnes in literis antiquis *urbeis* quòd item conditæ ut Roma. (Varro, *de Linguâ lat.*, V, 40.) — IVSSV IMPERATORIS CAESARIS QVA ARATRVM DVCTVM EST. Inscript. de Terracine. Orelli 3683.

4. Sanctæ res velut muri et portæ. (Gaius, II, 8.) Les portes étaient saintes, mais non sacrées. *V.* Plutarq., *Romanæ quæst.*, 26.

5. On nomme un Capitole à Histonium, — dans une ville près du lac Fucin, — dans une ville d'Afrique. Henzen 6978-6980.

6. Capoue, selon le projet de Rullus (Cic., *in Rullum*, II, 25), devait avoir cent décurions, dix augures, six pontifes; la population totale devait être de 5,000 familles. *V.* Cic., *in Rullum*, II, 35.

7. 300 familles représentaient les 300 *gentes* de la Rome primitive; 30 dé-

fois et le camp romain par la symétrique rigueur de son plan, et la cité romaine par sa constitution antique, et le temple par sa consécration religieuse, et le champ romain (*ager romanus*) par la solennité de son bornage ; c'était une ambassadrice que députait à son alliée Rome politique, religieuse, militaire, agricole ; une ville sainte et sanctionnée comme elle (*sancta, sancita*)[1] ; une des innombrables filles que cette puissante mère semait sur tous les rivages[2]. Rome, après avoir pris possession par l'épée, prenait possession par la charrue, et le soc de Romulus entrait dans le sol étranger bien plus profondément que le glaive.

La colonie s'élevait donc, dans son repos, guerrière encore, gardant souvent le nom que la légion avait porté[3]. Au premier appel, en effet, le vétéran pouvait quitter la bêche et reprendre l'épée, la colonie redevenir légion. C'était une vigilante sentinelle que Rome posait à l'entrée de quelque gorge des Alpes ou sur l'un des rochers qui dominent le Rhin, pour donner l'éveil à l'apparition des barbares. C'était une citadelle que Rome plaçait au centre d'un pays, et dont les hautes murailles devaient inspirer à

curions, les 300 sénateurs de Romulus. *V.* Denys, II, 35, 53; Tit.-Liv., VIII, 21; Walter, p. 71, I, 10.

1. Ideò muros sanctos dicimus quia pœna capitis constituta est in eos qui aliquandò in muros deliquerint (Institut. Justin., II, tit. I, 10.)

2. Coloniæ, civitates ex civitate Rom. quodammodò propagatæ. (Gellius) Coloniæ... pars civium et sociorum ubi rempubl. habeant ex consensu suæ civitatis, aut publico ejus populi undè profecta est consilio. (Servius, *Ænéid.*, I, 12. *V.* aussi Siculus Flaccus, *de Conditione agror.* Cic., *in Rullum*, II, 28.) Aulu-Gelle dit encore : « Coloniæ quasi effigies parvæ, simulacraque populi Romani. » (XVI, 13.) *V.*, sur les colonies en général, les chapitres très-intructifs de Walter, *Gesch. des Rœmisch. Rechts*, I, 10, 20, 22, 25, 30; Lipsius, *de Magnitud. Romanor.*, I, 6.

3. Ainsi Narbo Decumanorum ou Narbo Martius (Narbonne); Bliterræ Septumanorum (Béziers); Arelate Sextanorum (Arles) : ainsi nommées des numéros des légions. Augusta Prætoria (Aoste). Augusta Emerita (emeritorum militum), aujourd'hui Mérida en Espagne. Et bien d'autres.

des sujets nouveaux la terreur et l'obéissance [1]. Mais surtout c'était la capitale romaine du pays. Toutes les merveilles de la vie romaine, le temple, le cirque, le théâtre, s'élevaient dans son sein. Les routes indestructibles, les canaux profonds, les magnifiques aqueducs, tout le luxe de la civilisation rayonnait autour d'elle. Le Romain apportait avec lui Rome et l'Italie. Baïa lui manquait-elle avec ses délicieux rivages, ses eaux salutaires et ses voluptés corruptrices? Dans chaque recoin des montagnes gauloises, au pied d'une source que les pas des hommes n'avaient point visitée jusque-là, s'élevait une Baïa nouvelle, avec ses temples, ses portiques, ses amphithéâtres, ses thermes immenses, ses turpitudes élégantes [2].

Quelle ne devait pas être la surprise, souvent la colère du farouche Gaulois, du fils d'Ambiorix ou de Camulogène, qui lui-même peut-être avait versé son sang avec les derniers défenseurs de l'indépendance nationale, et que ces voluptés romaines venaient ainsi chercher dans sa maison bâtie de paille et de bois? Il eût voulu se soustraire à cette magnificence odieuse; mais, malgré lui, le tribut à payer, la justice à recevoir, le vêtement à acheter, le blé à vendre, l'appelaient dans les murs de la colonie romaine; tribunal, marché, préfecture, la colonie était tout. Le Tectosage indompté venait dans l'opulente Toulouse; le rude

1. « Colonia sedes servitutis, » dit un chef barbare. Tacite, *in Agric.*, 16. Ailleurs : « Murus coloniæ munimentum servitutis. » (*Id.*, *Hist.*, IV, 63.) « Cremona... propugnaculum adversùs Gallos, » III, 34. Camulodunum, validâ veteranorum manu deducitur in agros captivos, subsidium adversùs rebelles et imbuendis sociis ad officia legum. (*Annal.*, XII, 32.) Miserunt colonos, vel ad priores ipsos populos coercendos, vel ad hostium incursus repellendos. (Sicul. Flacc., *de Conditione agror.*)

2. Ainsi, les restes d'antiquités romaines trouvés dans presque tous les lieux d'eaux minérales, dans les Pyrénées, dans le Bourbonnais, au Mont-Dore, etc.

Ségusien arrivait de sa montagne à Lugdunum [1], ville d'un jour, déjà riche, puissante, somptueuse, peuplée, qui voyait à ses pieds les deux fleuves s'unir dans un magnifique embrassement [2]. Il entrait au cirque, il s'asseyait au théâtre; des joies nouvelles, inouïes, surprenantes, venaient l'assaillir. Si la mollesse et la sensualité avaient quelque prise sur cette âme barbare, le bain lui offrait d'ineffables délices. Si son intelligence était plus haute, si déjà il avait compris quelques mots de la langue du vainqueur, l'école du rhéteur était ouverte, la chaire du philosophe était debout; là il pouvait apprendre tous les secrets de la sagesse hellénique et de l'éloquence romaine. Venait-il au temple? la beauté de l'édifice lui enseignait la puissance du dieu, et l'adorateur d'Hésus était tout prêt à faire fumer son encens pour le dieu Auguste. Il ne retournait pas dans la hutte paternelle sans que sa langue eût appris à balbutier quelques mots de l'idiome latin, sans qu'il eût une fois au moins essayé sur ses épaules la tunique et la toge.

Quelle ambition pouvait maintenant éveiller son âme? Sa patrie, barbare et vaincue, n'avait plus rien à lui promettre. Au contraire, par combien d'espérances et de séductions Rome l'appelait à elle! Se rapprocher du vainqueur, trafiquer avec lui, combattre sous les mêmes drapeaux, donner sa fille à un centurion, envoyer son fils aux écoles d'Autun pour y apprendre les sciences ro-

1. Lyon, colonie romaine, fondée en 717 de R. par Munatius Plancus, presque détruite par un incendie (an 817 de R. Tacite, *Annal.*, XVI, 13. Senec., *Ep.* 91); relevée avec l'aide de Néron, elle était de nouveau puissante et riche en 823. Tacite, *Hist.*, I, 50, 64, 66. *V.* aussi Tacite, *Annal.*, III, 41; *Hist.*, I, 51, 64, 65; II, 65. Pline, *Hist. nat.*, IV, 18.

2. La ville romaine de Lyon était située sur la hauteur où est aujourd'hui Fourvières. C'est là que treize lieues d'aqueducs amenaient l'eau des montagnes, préférable, à ce qu'il paraît, à celle de la Saône.

maines [1] ; que sais-je ? devenir le client d'une grande famille ; obtenir par elle le titre de citoyen romain, et, mêlant à son nom barbare le nom d'un illustre patron, s'appeler C. Julius Sacrovir, ou Lucius Claudius Ambiorix : quel bonheur et quelle gloire !

Si telle était l'influence de la colonie romaine sur les barbares qui l'environnaient, que dirons-nous de ceux qui vivaient dans son sein ? Car la colonie, fondée le plus souvent dans l'enceinte d'une ville amie, n'en chassait pas les habitants ; ils vivaient mêlés aux colons romains ; leurs champs profanes et non mesurés s'enclavaient avec les champs romains délimités par le bâton sacré de l'augure. Il y a plus : parfois ce voisinage les élevait au-dessus de leur condition de peuples vaincus. On leur accordait tantôt le *connubium*, le droit d'alliance avec les familles romaines ; tantôt [2] le *commercium*, le droit d'acquérir ou de transmettre la propriété romaine : quelquefois on les fit tous citoyens [3] ; on leur donna même des places dans le sénat de la colonie, et leurs décurions barbares s'assirent auprès des décurions romains [4].

Ainsi les deux sociétés étaient en présence. Dans la colonie, la civilisation romaine se transplantait tout entière, sans déplacer ni troubler en rien la civilisation indigène : elle se proposait comme modèle et comme récompense, elle ne s'imposait pas comme devoir. Le monde romain et le monde barbare, libres tous deux, vivaient côte à côte comme de pacifiques voisins. Par ce seul voisinage, par le

1. Tacite, *Annal.*, III, 43. La jeunesse noble de la Gaule y étudiait.
2. Ainsi à Crémone. Tacite, *Hist.*, III, 34. A Cologne. *Id.*, IV, 63, 65.
3. A Emporiæ en Espagne. Liv. XXXIV, 9. Pline, *Hist. nat.*, III, 4.
4. Ainsi dans les inscriptions : Decuriones Arretinorum veterum. — Curiales Parentinorum veterum. — Orelli.

trafic, par le mariage surtout[1], sans commandement, sans violence, l'ancien habitant et le colon nouveau venu, la cité romaine et le pays conquis, la race victorieuse et la race soumise tendaient à s'unir. Les dieux s'associaient comme les hommes, et le mariage des religions était plus facile même que celui des races. Mais dans ce mélange des deux sociétés, qui devait l'emporter, sinon celle qui était brillante et nouvelle sur celle qui était sauvage et surannée? la victorieuse sur celle qui avait été vaincue? la savante et la riche sur celle qui était ignorante et pauvre?

Voulez-vous voir les résultats de ce travail naïvement exprimés? Agrippine avait fondé au lieu de sa naissance dans une bourgade des Ubiens sur les bords du Rhin, une colonie de vétérans appelée de son nom *Colonia Agrippina* (Cologne). Dix-neuf ans après, au milieu des troubles qui suivirent la mort de Néron, une révolte des peuples germains éclate contre Rome; et les chefs de l'insurrection, Civilis et Classicus, après une première victoire se présentent sous les murs de la ville nouvelle. Ils annoncent aux Germains qui l'habitent que « désormais ils vont rentrer dans la communauté des nations germaines, qu'ils seront libres parmi des peuples libres... Détruisez donc, leur disent-ils, les murs de votre colonie, *ces remparts de votre servitude ;* égorgez les Romains qui habitent avec vous; reprenez votre culte et vos lois, brisez les liens de ces voluptés par lesquelles, plus que par les armes, les Romains asservissent leurs sujets. Pure et sans tache, oubliant un jour d'esclavage, votre nation sera libre parmi des égaux, ou peut-être même commandera parmi des alliés[2]. » Ainsi

1. Ainsi Crémone, chez les Gaulois Transpadans, annexu connubiisque gentium adolevit. (Tacite, *Hist.*, III, 34.)

2. Tacite, *Hist.*, IV, 63, 64.

la barbarie et l'indépendance nationale se relèvent en face de la civilisation étrangère. Ces habitants de Cologne sont des Ubiens; à demi sauvages il y a peu d'années, le sang germanique coule dans leurs veines; et quelques vétérans romains, qu'ils ont reçus dans leurs murs, il n'y a pas vingt ans encore, n'ont sans doute pas fait oublier à ces fils d'Armin leurs dieux, leur langue, leur patrie.

Mais depuis que ces vétérans sont venus, leur cité a grandi; elle est devenue riche et puissante; elle fait l'envie et le désespoir des peuples germaniques [1]. Ils savent que la Germanie ne leur pardonnera pas d'avoir abjuré leur patrie pour porter le nom d'Agrippine [2]. Aussi, pressés par le danger, feront-ils une réponse équivoque, mais où se trahit le sentiment romain qui est au fond de leur pensée : « Oui, certes, disent-ils, tous les Germains sont nos frères, et nous aimons comme vous la liberté. Mais détruire nos murs, ne serait-ce pas nous livrer sans défense à la colère des armées romaines?... Donner la mort aux étrangers établis parmi nous? mais il en est que la guerre a emmenés; mais d'autres ont regagné leur première patrie. Et quand à ceux qui sont venus ici comme colons et qui se sont unis à nous par des alliances, quant à leurs fils nés de cette union, notre cité est leur patrie; voulez-vous que nous égorgions nos parents et nos frères [3] ? »

Voyez-vous combien de liens se sont déjà formés entre Rome et cette colonie si récente encore? comme ces Ubiens, qui ne sont qu'au dernier degré de l'échelle romaine, sont déjà Romains au fond de l'âme avant de l'être par le droit?

1. Transrhenanis gentibus invisa civitas opulentiâ auctuque. (Tacite, *Hist.*, IV, 63.)

2. Infestiùs in Ubiis quòd gens Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romanorum nomen, Agrippinenses vocarentur. (Tacite, *Hist.*, IV, 28.)

3. *Ibid.*, 65.

comme ils détestent la révolte que la crainte les force d'approuver? combien Rome est sûre de retrouver là des sujets fidèles? Voilà l'œuvre qu'elle a su accomplir en dix-neuf ans!

Or, le monde était couvert de pareilles colonies. C'est par elles que Rome s'était assimilé l'Italie et avait fait de tant de peuples divers un seul peuple dont elle était le chef[1]. C'est par ses colonies que, maîtresse de la Cisalpine, elle l'avait fortifiée contre Annibal et maintenue dans l'obéissance, malgré l'esprit belliqueux des peuples gaulois qui l'habitaient[2].

Mais longtemps le génie colonisateur de Rome était resté enfermé dans l'Italie. L'aristocratie redoutait ce mouvement expansif du génie plébéien. Le sénat craignait de voir naître une colonie supérieure à la métropole, comme Carthage avait surpassé Tyr, et Marseille, Phocée. C. Gracchus, le premier, força le passage à cet instinct démocratique de la colonisation. Six mille Italiens, sous sa conduite, et malgré le sénat, allèrent relever les murailles maudites de Carthage (an de Rome 627)[3]. Des consuls ou des généraux fondèrent Aix et Narbonne[4]. A mesure que

1. Sur les colonies italiques, *V.* Frontin, *de Coloniis*; Onuphrius Panvinius, *de Imperio Romano*. En 534, quand Rome fonda la colonie de Plaisance, elle avait fondé dans l'Italie, ou la Gaule cisalpine, 52 colonies dont 30 latines. Frontin, (*de Coloniis*) sous les empereurs, en compte 133.

2. Colonies de la Gaule cisalpine : — An de R. 486. Firmium (Fermo), chez les Sénonais. Velléius Paterculus, I, 14. — 534. Crémone et Plaisance (6,000 colons chacune). *Id.*, Asconius, *in Pisone*. Tacite, *Hist.*, III, 34. Polybe, III, 40.—566. Bologne (Bononia), chez les Boyens. Velléius, I, 15. — 570. Pollentia et Pisaurum (Pisara). Liv., XXXIX, 44. — 573. Aquilée, Parme, Modène. Velléius, *ibid.* Liv., XXXIX, 55. — 665. Alba-Pompeia, Vérone, Ateste (Este), Brixia (Brescia), Côme, Laus Pompeii (Lodi), colonies latines fondées par Pompeïus Strabo. (Ascon., *in Pisone*. Suet., *in Cæs.*, 28. Tacite, *Hist.*, III, 34. Strabon, V.)

3. Velléius, I, 15; II, 15. *Id.*, Plutarq., *in Gracch.* Appien, *de Bell. civ.*, I, 24.

4. 630. Aquæ Sextiæ. Liv., *Ep.* 61. Pline, *Hist. nat.*, III, 4. Florus, XI.

les armées allaient plus loin, que les guerres étaient plus longues, les colonies étaient plus nombreuses : la colonisation aussi devenait plus exclusivement militaire [1]. Le soldat romain, après quinze ans de guerre lointaine, épousait une femme barbare, et une race de bâtards romains [2] peuplait ces villes *métis* qu'on appelait colonies latines.

De plus, à côté de cette colonisation officielle et militaire, venait une colonisation toute bourgeoise, toute volontaire et toute libre. L'invasion financière suivait l'invasion armée; l'usurier et le publicain arrivaient à la suite des légions. Ces *conventus* dont j'ai parlé, ces associations de citoyens romains occupaient et dominaient toutes les villes étrangères. Cicéron et César nous les montrent nombreux en Sicile, en Asie, en Espagne [3]. Un sénat de trois cents membres gouvernait et représentait les citoyens romains établis à Utique; et quand Mithridate souleva l'Asie et fit égorger les Romains qui l'habitaient, en un jour quatre-vingt mille hommes y périrent. En vain la loi du cens, loi aristocratique bientôt éludée, prétendait-elle retenir, par son appel quinquennal, le citoyen romain en Italie [4]. Partout où le Romain a vaincu, dit Sénèque, il y demeure [5].

Ptolémée. — 635. Narbo Martius. Vell., *ibid.* Cic., *pro Fontejo*, 2. *Id.*, *in Bruto.* César, Pline, *ibid.*, III, 4. Ptolémée. — (Vers l'an 630.) Dertona en Ligurie (Tortone). — 653. Eporedia (Ivrée), en Ligurie (in Bagiennis). Velléius, *ibid.*

1. 630. Palma et Pollentia, dans les îles Baléares (par 6,000 vétérans de l'armée d'Espagne). Pline, *ibid.*, III, 5. Pomponius Méla, II, 7. Strabon, III. — Ans... Mariana et Aleria en Corse, par Marius et par Sylla. Pline, *Hist. nat.*, III, 12. Senec., *ad Helviam*, 8.

2. Ainsi la colonie latine de Cartéja en Espagne (an 582). Liv., XLIII, 3.

3. *V.*, sur l'Espagne, César, *de Bello hisp.* — Sur l'Asie et la Sicile, Cic., *in Verr.* Il y avait beaucoup de citoyens romains établis à Agrigente (Cic., *in Verr. de Signis*, 43);—à Utique (Plutarq., *in Catone*);—en Égypte (César, *de Bello Alex.*);—dans le pays des Arabes Nabathéens (Strabon), etc.

4. Velléius, III, 15.

5. Senec., *ad Helviam*, 6.

Ce mouvement de la colonisation, César et Auguste, une fois maîtres de l'empire, et cherchant à lui rendre son équilibre, s'en emparent et le gouvernent. Des milliers de soldats logés dans la péninsule italique étaient pour elle un fardeau et un danger. Il fallait les déporter en les payant. La colonie était à la fois leur exil et leur récompense. Aussi ce fut la grande époque de l'émigration romaine. César à lui seul envoya quatre-vingt mille hommes au delà de la mer [1]. César, qui avait relevé Capoue, releva Corinthe, et Carthage encore retombée sur ses ruines; trois villes qu'Auguste devait restaurer à son tour [2]. Sous lui, Munatius Plancus fonda Lyon et Bâle [3]. La Gaule transpadane si favorisée par César [4], la Macédoine, la Sicile, l'Afrique, les Espagnes, les Gaules furent semées de villes romaines [5].

Le résultat définitif de ce labeur nous est connu d'avance. J'ai montré, province par province, comment cha-

1. Colonies de César : Carthage et Corinthe (Suet., *in Cæs.*, 42); — Pharos en Égypte (Pline, *ibid.*, V, 31); - Forojulium, dans les Gaules (Fréjus). (Tacite, *Hist.*, II, 14; III, 43; *in Agric.*, 4. Pline, *ibid.*, III, 4). — Sous sa dictature, le père de l'empereur Tibère relève Narbonne, fonde Arles et plusieurs autres villes dans les Gaules. (Suet., *in Tiber.*, 4.)—Forum Julii, Julia Hispilla, Pola, en Istrie.

2. *Lapis Ancyranus*, II, ad dextr. — Colonies d'Auguste : Carthage et Corinthe (colonia Julia) relevées (Appien, *de Rebus punicis*. Strabon, Festus, Pline, *ib.* IV, 4). — Dix colonies dans la Mauritanie. Pline, *ib.*, V, 1 et s. — Patras en Grèce (colonia Augusta). (Strabon, VIII. Pline, *ibid.*, IV, 5). — Dix-huit colonies en Italie (*Lapis Ancyr.*). — Beaucoup d'autres dans les diverses provinces. Suet., *in Aug.*, 46. Josèphe, *de Bello*, VII, 6. — Agrippa fonda Béryte en Syrie et y installa deux légions. Pline, *ibid.*, V, 20.

3. Sur Lyon, *V.* ci-dessus, p. 96.—Sur Bâle (Augusta Rauracorum), Pline, *ib.* IV, 17.

4. Il rétablit Côme (an 693. Suet., *in Cæs.*, 28) et l'augmenta de 5,000 colons, dont 500 Grecs de famille noble. Appien, *de Bell. civ.*, II. Strabon, V.

5. Nicopolis auprès d'Actium. Pline, *Hist. nat.*, V, 1. Tacite, *Annal.*, V, 10. — Augusta Taurinorum (Turin). — Augusta Prætoria (Aoste). — Ravenne, — Tergeste (Trieste) en Istrie. (*V.* Pline, *ibid.*, III, 17; Ptolémée, Strabon, V) III, 1; — Emerita (Mérida), Cæsar-Augusta (Saragosse) et Pax Augusta (Paca) en Espagne. (Strabon.)

cun de ces peuples qui avaient opposé une si longue résistance, une fois soumis, ne tardaient pas à devenir Romains. Tout à l'heure, en parcourant le monde, nous trouvions la Gaule soumise depuis cent vingt années seulement; l'Espagne, dont le nord, il y a quatre-vingt-dix ans, était encore libre; l'Afrique, où régnaient, il y a un siècle, les rois Numides, il y a trente ans ceux de Mauritanie; toutes déjà se plaisant à la langue, aux mœurs, aux coutumes de Rome : et la Bretagne, où la conquête militaire n'était pas même achevée, commençant à subir cette inévitable loi qui imposait au vaincu l'imitation du vainqueur. Le grand instrument de cette œuvre, c'étaient incontestablement les colonies. Ce n'était ni Scipion, ni Auguste, ni César; c'étaient dans la Gaule Lyon, Narbonne, Toulouse; c'étaient en Espagne Cordoue, Tarragone, Mérida; c'étaient en Afrique les cités d'Utique, d'Adrumète, de Césarée, qui avaient conquis les peuples à la civisation romaine. C'étaient Bâle (*Augusta Rauracorum*) et Cologne, c'étaient Camulodunum et Londres qui habituaient les épaules germaines à porter la toge et formaient des rhéteurs latins parmi les sauvages de la Bretagne.

Ainsi Rome devenait-elle le centre du monde par la civilisation que répandaient ses colonies comme elle l'était déjà par le droit public qu'avait établi sa victoire ; ainsi Rome parvenait-elle à s'assimiler le monde : labeur plus difficile que celui de la conquête, seconde et pacifique invasion qui rendait éternels les résultats de l'invasion armée [1].

1. « Le peuple romain a-t-il des amis plus fidèles que ceux qu'il a redoutés comme les ennemis les plus opiniâtres? De quoi se composerait l'empire, si une sage politique n'eût partout mêlé les vainqueurs aux vaincus? » Senec., *de Irâ*, II, 34.

Ici un rapprochement me semble dicté par la force des choses. Comme cette sagesse et cette modération romaines sont loin de la violence et de l'impétuosité françaises! et n'aurions-nous pas, si une nation pouvait apprendre, beaucoup à apprendre à l'école des Romains nos devanciers? Comme la conquête française, toute militaire, est inhabile et passagère auprès de la conquête romaine, où la pensée politique est toujours présente! Bien plus sociable, bien plus véritablement humain, le Français est tout disposé à se montrer bon maître; mais il veut toujours se montrer le maître, officiellement, évidemment, forcément. Il lui manque une certaine réserve, et vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis de lui-même; il se laisse approcher de trop près, et lui-même approche de trop près ce qu'il faudrait respecter. Au lieu de déguiser son pouvoir, il tient au contraire à le faire voir, sentir, toucher, et par là il le rend blessant ou il le compromet. Il n'a jamais compris l'importance de certaines choses en apparence minimes, mais qui tiennent au cœur de l'étranger; il en a badiné comme il badine sur lui-même; il s'est rendu familier à cet égard comme il permettait qu'on fût familier avec lui. Il a tout coudoyé pour prendre ses aises. Il a toujours prétendu que de prime abord on fût comme lui : ses lois, ses mœurs, sa langue, ses vices, il a tout apporté, il a voulu tout imposer, tout faire accepter par la force, sans répit, sans déguisement, sans délai, à titre de bienfait sans doute, mais ce qui est une grande injure, de bienfait forcé.

Et, impopulaire sans le savoir, n'ayant souvent pas la conscience de sa tyrannie, s'imaginant sincèrement faire le bonheur des peuples qu'elle irritait, cette domination s'est vue tout à coup surprise par l'orage qu'elle n'avait jamais voulu prévoir. Ainsi, en peu d'années, l'Inde nous

a fui des mains. En quelques mois, l'Allemagne tout entière s'est soulevée pour la grande lutte de 1813. En un seul jour, les cloches de Palerme ont affranchi la Sicile.

Nulle conquête française n'a été durable. Et pourquoi? Entre mille causes, en voici une qui ressort de tout ce que nous venons de dire : parce qu'au rebours des Romains, nul peuple n'a poussé plus loin que nous cette distinction et cette rivalité, inévitable peut-être, mais fâcheuse, entre le pouvoir militaire et l'autorité civile; parce que nul peuple n'a mis l'homme d'État plus au-dessous du capitaine, et n'a eu des capitaines moins hommes d'État.

Au contraire, cette invasion et cette colonisation romaine, si active, si universelle, si opiniâtre, reporte notre pensée vers la marche incessante et infatigable de la colonisation anglaise. Le pionnier cupide, le patient puritain de la Nouvelle-Angleterre qui va, à travers les *prairies* américaines, conquérir quelques acres de terre à la culture dont il a besoin et à la civilisation dont il s'inquiète peu, ne ressemble guère sans doute au colon belliqueux de l'ancienne Rome qui marche, enseignées déployées, vers le champ que lui ont marqué les augures et le sénat. D'un côté, c'est toute la dignité de la guerre; de l'autre, l'humble et patiente modération de la paix. C'est le besoin de puissance d'un côté, de l'autre le besoin d'argent; ici une fourmilière de volontés livrées à elles-mêmes, là au contraire la règle, l'ordre, l'unité, la chose publique par-dessus tout. Mais de part et d'autre un esprit supérieur, un esprit aristocratique, persévérant et ferme, surveille et permet, quand il ne dirige et n'ordonne pas. De part et d'autre, la marche est lente et graduée, on craint toute violence inutile; on respecte, en apparence du moins, les biens, les mœurs, le culte, la liberté; la conquête, en un

mot, veut paraître conquête aussi peu que possible. L'Angleterre, pas plus que Rome, ne se fait gloire de l'universalité de sa langue et de ses lois : le préteur des étrangers, à Rome, jugeait tous les peuples selon leurs lois nationales; la cour de chancellerie à Londres juge le Canadien selon la coutume de Paris que Paris ne connaît plus; l'habitant de Jersey selon la coutume normande, l'Ile de France selon le code Napoléon, l'Indien selon la loi de Manou. Pas plus que la société romaine, la société britannique ne s'impose aux peuples étrangers; elle n'oblige pas le musulman à boire de son *ale*, ni l'Hindou à venir à son temple; elle ne lui demande qu'une seule chose, la liberté de se transplanter auprès de lui; elle s'y transplante tout entière sans se modifier, sans s'assouplir, gardant son orgueilleux isolement et son originalité dédaigneuse. Ni l'une ni l'autre du reste, sous cette apparence de bonhomie philanthropique, ne craignent d'employer la ruse, le sophisme, la chicane légale; mais la violence est leur dernière ressource.

Ainsi ont procédé ces peuples doués à la fois de l'esprit de conquête et de l'esprit de conservation. Carthage perdit ses conquêtes en tenant les peuples trop loin d'elle et en les séparant de ses intérêts; la Grèce au contraire, en s'identifiant trop avec eux et en leur jetant trop en abondance les trésors de la civilisation, s'éloigna de son centre et perdit tout lien d'unité. Rome et l'Angleterre ont gardé leurs conquêtes, parce que la conquête entre leurs mains a toujours été intelligente et politique, parce que chez elles l'homme d'État a dirigé l'homme de guerre, quand l'homme de guerre n'a pas été lui-même homme d'État.

Mais une différence se présente. L'Angleterre laissant tout au libre arbitre individuel, abandonnant les passions

à elles-mêmes et se réservant de profiter de la concurrence; l'Angleterre a vu quelques-unes de ses colonies, devenues mûres, se détacher d'elle, parce que d'un intérêt privé à un autre intérêt privé, il n'y a jamais que des liens passagers. Traitées par elle comme des égales, ses colonies étaient des sœurs qui, une fois adultes, n'ont pas craint de se séparer de leur sœur aînée. Rome, au contraire, a gardé ses colonies et par elles a gardé le monde; ou plutôt, Rome de ses colonies et du monde a fait un seul et vaste empire, parce qu'elle a maintenu plus étroit le lien qui les unissait à elle; qu'elle ne leur a pas permis de s'accroître indéfiniment en richesse et en pouvoir, qu'en un mot elle a tenu ses colonies pour filles, afin que ses colonies la tinssent pour mère. Rome a plus fait pour sa propre grandeur; l'Angleterre a plus fait pour la dignité et la liberté de l'espèce humaine.

C'était donc avec la double force de l'autorité et de la civilisation que se faisait sentir, et sur l'homme, et sur la cité, et sur le monde, l'irrésistible attraction vers le centre romain. J'ai fait voir l'homme, le Gaulois, le tributaire, plein d'envie pour le sort du scribe ou du centurion romain, dirigeant les efforts de toute sa vie vers la conquête du droit de cité. De même aussi, la ville gauloise, la ville tributaire, à la vue de la colonie sa voisine, riche, brillante, privilégiée, aspirait au titre de ville romaine. Le municipe naissait auprès de la colonie, les Romains par adoption se formaient auprès des Romains transplantés : et le monde tout entier, les yeux tournés vers Rome, n'aspirait déjà plus qu'à être Romain.

Sous quelles conditions, par quels degrés, Rome faisait-elle arriver à ce droit envié de la cité romaine, les hommes, les villes, les nations? Comment savait-elle, en le dispen-

sant avec prudence, lui donner un plus grand prix, et par les priviléges qu'il apportait avec lui, et par les efforts mêmes dont il le fallait acheter? C'est ce qu'il nous faut dire.

§ III. — DU DROIT DE CITÉ.

Tandis que dans la province nouvellement conquise, s'élevaient les murs de la colonie, que la charrue romaine ouvrait le sol barbare, le magistrat de la ville reine avait d'autres devoirs à remplir. Chaque nation, chaque cité, chaque homme, pouvait avoir des droits à la reconnaissance de Rome ou à sa colère : et Rome, exacte dispensatrice des récompenses et des peines, par le code provincial (*forma provinciæ*), que décrétait son proconsul [1], assi-

1. C'est ce qu'on appelait proprement réduire en province.

Ainsi la Sicile, organisée une première fois par Marcellus (Liv., XXV, 40), le fut de nouveau en 648 de R. après les guerres serviles. (Cic., *in Verr.*, II, 13. Valer. Max., VI, 9. § 8.) On y reconnut dix-sept villes ou peuples tributaires, trois villes alliées, cinq villes libres et exemptes d'impôts. Cic., *in Verr.*, IV, 65; V, 22.

Ainsi encore, lorsqu'en 730 la Ligurie fut réduite en province, plusieurs de ses habitants furent soumis à l'autorité des préfets; d'autres furent libres (αὐτονόμοι); quelques-uns eurent les droits du Latium (Ἰταλιῶται); d'autres eurent des gouverneurs spéciaux et furent constitués *en préfectures* (*V.* plus bas.) Strabon, IV.

César organise les provinces de Syrie, de Cilicie et d'Asie (*de Bello Alex.*, 65); laisse libres Antioche, Tarse. Laodicée, Éphèse, Aphrodise, Stratonice (Appien, *de Bell. civ.*, V), Ilion (Strabon, XIII. Tacite, *Annal.*, III, 62). Il s'arrête dans toutes les villes principales, récompense celles qui avaient bien mérité; décide les contestations; reçoit les rois, tyrans et dynastes voisins, leur impose des conditions d'alliance; appelle à Tarse les députés de toute la Cilicie et y règle les affaires de cette province. *B. A.*, 66, 67.

Gabinius, et après lui Pompée, organisèrent la Judée, la partagèrent en cinq *conventus* (Jérusalem, Gadara, Amath, Jéricho, Séphora). Pompée rendit Jérusalem tributaire, émancipa les villes ses sujettes, déclara libres Gaza, Joppé, etc. Josèphe, *Antiq.*, XIV, 10, 13.

gnait à chacun sa place, donnait ou retirait aux villes l'indépendance, le droit de cité, la souveraineté sur d'autres villes; émancipait celle qui avait été sujette, rendait sujette celle qui avait été souveraine; augmentait ou diminuait le domaine, l'autorité, la puissance des rois : loi suprême, à laquelle Rome seule, si l'avenir lui offrait de nouveaux motifs de rétribution ou de châtiment, pouvait ajouter ou changer quelque chose.

Par cette diversité des conditions, Rome créait des intérêts divers; une ligue contre sa puissance était moins à craindre. La cité libre et la cité tributaire, le municipe et la ville barbare, la ville jadis souveraine et sa sujette émancipée, les rois et les républiques pouvaient plus difficilement conspirer vers le même but.

Et de plus, Rome tenait à poser les degrés par lesquels on arrivait jusqu'à elle, à constituer l'ordre hiérarchique de son empire, à séparer d'elle, par une gradation de servitude ou de priviléges, les hommes, le sol, la cité. C'est cette hiérarchie qu'il s'agit de connaître.

Ceux que Rome gouvernait étaient ou sujets ou alliés, ou citoyens. Le monde sujet (τὸ ὑπήκοον), le monde allié (τὸ ἐνσπονδὸν), le monde romain, voilà comment se divise la société que Rome tient sous sa loi.

Au dernier rang était donc *le monde sujet*, le peuple captif, la ville tributaire, le sol provincial [1]; en un mot, ceux que Rome avait déclarés déchus de leur liberté. La plupart, après une longue résistance ou une coupable révolte, s'étaient rendus à merci (*dedititii*), et gardaient, par une grâce singulière de la miséricorde romaine, la possession de leurs biens, la sainteté de leurs temples, la

1. Stipendiarius, tributarius, vectigalis.

liberté de leurs personnes. Mais leur sol était déclaré propriété du peuple romain, leur bien payait le tribut, leur liberté publique avait été échangée contre le pouvoir du proconsul. Ces peuples, à proprement parler, composaient l'empire.

Mais, par la prépondérance de l'unité romaine, *le monde allié* commençait à être considéré lui-même comme une portion de l'empire [1]. C'étaient les peuples, les républiques, les princes qui tacitement ou formellement avaient accepté ce vasselage désarmé, dont Rome faisait la condition de son alliance (*civitates fœderatæ, reges amici socii*). C'étaient aussi les peuples et les cités, jadis tributaires, que Rome, en récompense de leur fidélité, avait affranchis (*civitates liberæ*, *libertate donatæ*) [2]. De droit, ils étaient libres : ils envoyaient à Rome leurs députés ; ils ne subissaient point la loi du proconsul ; Rome ne se réservait, je l'ai dit, que le droit de paix et de guerre, la souveraineté extérieure.

En face de Rome, sans doute, cette liberté se rapetissait ; l'antique constitution des peuples se réduisait aux

1. Cicéron met sur la même ligne : « Omnes provinciæ, omnia regna, omnes liberæ civitates. » *In Verr.*, III, 89 ; V, 65 ; *pro Dejotaro*, 5. Le *Rationarium* d'Auguste comprenait les rois alliés. Tacite, *Annal.*, I, 11 ; mais ils ne faisaient pas partie de la province. Dion, XLIII. *V.* aussi Suet., *in Vespas.*, 8. « Quant aux rois, Auguste, dit Suétone, ne les traita pas autrement que comme membres et portions de l'empire. » *In Aug.*, 48.

2. Voici quelques-unes de ces concessions de liberté : Quelques cantons de l'Illyrie sous la république (Liv., XLV, 26.) — Rhodes (Justin, XLIII.) — Marseille, et Leptis en Afrique (César, *B. A.*, 7.) — Plusieurs villes d'Asie, après la défaite de Mithridate (Cic., Tacite, Appien.) — Mitylène rendue libre par Pompée (Vell., II, 8. Plutarq., *in Pomp.*) — Les Thessaliens par César (Appien, *de Bell. civ.*, II.) — Une loi Julia (de César, an 693) confirma toutes les concessions pareilles faites à différents peuples. (Cic., *in Pisone*, 16, 36.) — Tarse, Laodicée, Plarasa, Aphrodise et Stratonice, en Carie, déclarées libres par César, Antoine et Auguste (Pline, *Hist. nat.*, IV, 29. Tac., *Annal.*, III, 62. S. C., rapporté par Chishull d'après une inscription) — Quant aux concessions faites depuis César, *V.* plus bas.

proportions d'une charte municipale; leurs magistrats étaient des lieutenants de police; leur aréopage, un hôtel de ville. Mais enfin, l'aréopage existait dans Athènes vaincue; les villes grecques avaient toujours leur sénat (βουλή) et leurs assemblées populaires (ἐκκλησία)[1]; Marseille gardait cette constitution que Cicéron a tant admirée[2]. Certaines cités, Marseille, Nîmes, Sparte[3], n'étaient pas seulement libres, mais souveraines; d'autres villes étaient demeurées sous leur loi. Les ligues sérieuses, les confédérations puissantes avaient été brisées[4] : mais que la Grèce, en souvenir de ses anciennes amphictyonies, se rassemblât à Élis ou à Olympie pour y danser en l'honneur de ses dieux[5]; que le temple du Panionium réunît tous les peuples de l'Ionie pour des sacrifices ou pour des jeux; peu importaient à Rome ces innocents souvenirs d'une origine commune ou d'alliances héréditaires. Il y a plus : que les bourgades cariennes, ou les vingt-trois villes de Lycie, rassemblassent leurs députés, non-seulement pour des fêtes et pour des jeux[6], mais pour délibérer sur leurs

1. Pline, *Ep.* X, 3, 85, 115. Cic., *in Verr.*, II, 21.

2. *Pro Flacco*, 26. Cæsar, *B. A.*, 7.

3. Villes μητροπόλεις, πρωτάι, ναυάρχοι : Marseille gouvernait ses colonies, Athénopolis, Olbia, Tauroentum, Nice, — Nîmes était souveraine de 24 bourgs latins, dont l'un était Beaucaire (Ugernum). — Alexandrie de Troade avait six villes incorporées à elle, et dont le territoire lui appartenait. Strabon, XIII. — Sparte gouvernait toute la Laconie, excepté 24 villes qu'Auguste lui avait retirées. Strabon, VIII. Pausanias, III, 21. — Cyzique, lorsqu'elle était libre, gouvernait aussi plusieurs villes. Strabon. — Patra de même. Pausan., VII, 32 ; VIII, 37; X, 38. — Villes données à d'autres villes. Dion, LIV, 7; LXIX, 16. Pausanias, III, 16. Pline, *Hist. nat.*, III.— V. dans Eckhel les monnaies des métropoles.

4. Ainsi avait cessé la grande assemblée amphictyonique d'Argos, Lacédémone et Athènes à Caloré. Strabon, VIII, 6. Pausan., X, 8.

5. Restes de la ligue des Achéens. Pausan., V, 12; VII, 14; — des Béotiens, IX, 34 (et les inscriptions); — des Phocéens, X, 5; — de la ligue amphictyonique. VII, 24; X, 8 (et les inscriptions).

6. Strabon, XIV. Il y avait des Asiarques, Bithyniarques, Cappadociarques, chefs de ces réunions. *V. Dig.*, 6, § 14, *de Excusat.*, (XXVII, 1);

affaires : pourvu qu'on ne parlât point de paix ou de guerre, ces traces de liberté politique n'inquiétaient pas le libéralisme romain [1]. Rome savait merveilleusement quelle part d'indépendance suffit aux peuples pour qu'ils soient contents, sans être dangereux : et j'ignore si telle ville libre et souveraine dans notre Europe, Cracovie, par exemple (1843), est maîtresse chez elle, autant que pouvaient l'être sous Auguste Rhodes et Cyzique; si elle a un sénat respecté autant que l'était la curie de Tarragone ou le conseil des six cents à Marseille, un bourgmestre dont la police soit souveraine comme pouvait l'être celle du suffète à Carthage [2] ou celle de l'archonte à Athènes.

Les rois n'étaient pas aussi bien traités : souverains et indépendants au même titre, Rome les voyait avec une défiance toute différente de cet amour presque fraternel qu'elle portait aux libertés républicaines. Sans cesse humiliés, trop heureux de s'abriter sous la toge d'un sénateur, leur patron; quand par hasard le sénat rémunérait de longs services ou payait de magnifiques présents par l'envoi du sceptre d'ivoire et de la robe prétexte, ils se hâtaient de quitter le diadème et la pourpre pour revêtir ces insignes d'un préteur romain [3]. Antiochus écrit au sénat qu'il a obéi au député de Rome comme il eût obéi à un dieu, et le sénat lui répond qu'il n'a fait que son devoir [4].

Cod., I *de naturalib. liberis* (V, 27). Les peuples et villes ainsi réunis aux mêmes fêtes s'appelaient κοῖνον. *Dig.*, 37 *de Judiciis* (V, 1); 5, § 1 *ad Legem Juliam de vi* (XLVIII, 6); 1, § 1, 25 *de Appellat.* (XLIX, 1), et de nombreuses monnaies portant ΚΟΙΝΟΝ ΑΣΙΑΣ, ΠΑΝΙΩΝΙΟΝ, etc... (Eckhel.)

1. Strabon.

2. Des magistratures électives dans les municipes d'Afrique. *Cod. Théod.*, *Quemadmod. muner.*

3. *V.* leurs médailles, et, de plus, Beaufort, *République romaine*, VII. Nulle part, peut-être, les distinctions des sujets romains ne sont mieux expliquées.

4. Liv., XLV, 13. — « La loi déclare coupable de lèse-majesté celui par

Pourquoi cette différence? Est-ce seulement sympathie républicaine, haine classique de Rome pour les rois? Non. Mais une république n'était qu'une cité, une ville, un seul point (πόλις, ville, πολιτεία, gouvernement) : toute sa force politique résidait dans une étroite enceinte dont Rome pouvait facilement demeurer maîtresse. Un royaume, c'était un pays, une plus vaste unité; son centre politique n'était pas un point du sol; c'était un homme, une dynastie, une institution. Rome traitait bien la ville parce qu'elle s'en défiait peu; elle abaissait le royaume parce qu'elle le craignait. Elle était heureuse, quand un royaume lui tombait entre les mains, d'émanciper les peuples, c'est-à-dire de substituer à une monarchie forte vingt petites républiques. C'est ainsi qu'elle affranchit la Cappadoce, qui, au grand étonnement des Romains, ne voulut point de la liberté républicaine, et vint leur demander un roi. Ce que Rome respectait, ce n'est point l'État, mot tout moderne, ce n'est point le pays; c'est la cité, je dirais presque *la commune;* car ce mot parfois, sous la domination romaine, serait la meilleure traduction du mot *civitas.* Les villages mêmes pouvaient avoir sous son règne quelque ombre de gouvernement et de liberté [1], par cela seul que, sous son règne, il n'y avait ni un grand peuple, ni un grand royaume.

Telle était donc la condition des étrangers, des alliés;

la faute duquel le roi d'une nation étrangère se serait montré peu obéissant envers le peuple romain. » Scævola, *Dig.,* 4; *ad Leg. Jul. majest.* (XLVIII, 4).

1. Præfecturæ eæ appellabantur in Italiâ in quibus et jus dicebatur et nundinæ agebantur *et erat quædam earum respublica.* Neque tamen magistratus suos habebant, in quas legibus præfecti mittebantur quotannis. (Festus, *vº Præfecturæ.*) — Sed ex vicis partim *habent rempublicam* et jus dicitur, partim nihil eorum, et tamen ibi magistri vici, item magistri pagi quotannis fiunt. (*Id., vº Vici.*)

mais parmi eux Rome en distinguait quelques-uns. Les Latins, ses premiers frères, avaient autrefois reçu d'elle, avant d'être admis à la plénitude de la cité romaine[1], une certaine participation au droit civil, le pouvoir d'acquérir, de posséder, de contracter avec un Romain et selon la loi romaine[2]. Des colonies latines répandues dans l'empire, des affranchis latins à Rome et dans les provinces, jouissaient encore du même privilége. Et enfin, quand un homme, une cité, un peuple avait bien mérité des Romains, Rome, par la concession du droit de latinité, le rapprochait d'elle-même[3]. Ce droit de latinité était comme le vestibule de la cité romaine; les portes dès lors étaient ouvertes, l'accès facile; tout magistrat d'une ville latine devenait de droit citoyen romain[4]. De cette façon l'élite des peuples et des cités de l'empire était successivement admise au droit du Latium; et à leur tour, les cités, les peuples, les colonies latines, en élisant leurs magistrats annuels, donnaient tous les ans à la cité romaine l'élite de leurs familles. Ainsi les villes latines avaient la gloire de

1. En 663, par la loi Julia. Ascon., *in Pisone*, 2. Florus, III, 21.

2. C'est ce qu'on appelait *commercium*. Caius, I, 79. Ulpien, V, § 4. V. aussi XI, 16; XIX, 4; XX, 8; XXII, 3. — Autres droits des Latins : nexus, mancipium, annalis exceptio.

3. Le droit de latinité fut accordé, par Pompeius Strabo, en 665, aux habitants de la Gaule Transpadane (Asconius, *in Pisone*, 2. Strabon, V); — par César, à plusieurs villes de Sicile (Cic., *Attic.*, XIV, 12. Pline, *Hist. nat.*, III, 14); — par Auguste, à beaucoup de villes de Gaule ou d'Espagne (Strabon, III, IV. Pline, *Hist. nat.*, III, 3, 4, 5; IV, 35), à quelques peuples de la Ligurie et des Alpes Cottiennes. (Pline, *ibid.*, III, 20. Strabon, V); — par Néron (an 64), aux six peuples des Alpes maritimes (Tacite, *Annal.*, XV, 32. Pline, *ibid.*, III, 24;) — par Vespasien, à toute l'Espagne (Pline, *ibid.*, III). — Villes ou colonies latines dans la Gaule (Pline, *ibid.*, III, 5), en Espagne (III, 3. 4; IV, 35), dans les Alpes, en Afrique, etc.... *Id.*, *passim*.

4. Cette loi existait dès l'an 664 de Rome. Asconius, *in Pisone*, 2. Appien, *de Bell. civ.*, II, 26. Pline, *Panégyr.*, 37. Caius, *Instit.*, I, 96. Strabon, IV. — Sur les autres moyens d'arriver de la Latinité au droit de cité, au temps

recruter le peuple-roi; et Nîmes citait les sénateurs et les magistrats qu'elle avait donnés à la métropole du monde[1].

Nous arrivons maintenant au *monde romain*. Dans le monde romain lui-même, il y avait, non pour l'homme, mais pour la cité, des conditions différentes. — La *préfecture*, bourgade disgraciée, qu'administrait un magistrat envoyé de Rome, n'avait ni son libre gouvernement, ni ses lois, ni son droit civil[2]; elle était parmi les Romains ce qu'était parmi les étrangers la ville tributaire. — La *colonie* romaine, au contraire, cette ville que Rome avait fondée à son image, gardait, avec les lois et le droit civil de Rome, son gouvernement et ses magistrats à elle. — Enfin le *municipe*, la cité libre et romaine par excellence, possédait et son gouvernement, et ses lois propres, et ses magistrats[3]. La colonie, fille du sang romain, était plus brillante et plus glorieuse; le municipe, fils d'adoption, était plus indépendant et plus libre[4].

De plus, quand Rome voulait accorder une nouvelle faveur au peuple son allié, après avoir anobli et le citoyen et la cité, elle anoblissait le pays, et déclarait le sol terre italique. Cette terre alors, eût-elle été au bout de l'empire, était réputée sise en Italie. Elle était terre romaine, terre

de l'empire (*V.* tome II, p. 114); — au temps de la république : par le cens (Tite-Live, XLI, 8); en changeant son domicile pour se transporter à Rome, pourvu qu'on laissât un fils dans la ville latine. (Liv. XXXIX, 3. Cic., *pro Archia*, 5); par une dénonciation vérifiée contre un magistrat romain coupable de malversation (Cic., *pro Balbo*, 23). Sur les droits des villes latines, *V.* les lois nouvellement découvertes des deux cités de Salpensa et Malaca, publiées par M. Giraud. 1855.

1. Strabon.

2. *V.* ci-dessus, la définition de Festus.

3. Les habitants des municipes sont définis : « Cives Rom. legibus suis et suo jure utentes. » (Gellius, XIV, 13.)

4. Quæ conditio (coloniarum) cùm sit magis obnoxia et minùs libera, propter amplitudinem tamen et potestatem Pop. Rom. potior et præstabilior existimatur. (*Id.*, *ibid.*)

consacrée ; elle ne devait plus d'impôts ; elle était possédée selon le meilleur droit de Rome, transmise avec les formes solennelles des Douze-Tables[1] ; et là, comme en Italie, quatre enfants suffisaient pour assurer au père de famille les récompenses de la loi[2].

Par ces conditions diverses de l'homme, du sol, de la cité, tout s'échelonnait dans l'empire, depuis le barbare des bords du Zuyderzée, qui payait son impôt en cuirs de bœufs[3], jusqu'à Rome, la commune patrie et la capitale du genre humain.

Mais si, dans cette vaste hiérarchie, une condition méritait d'être enviée, c'était celle de la colonie, plus encore peut-être celle du municipe. Libre comme la ville étrangère, privilégié autant que Rome elle-même, le municipe était une véritable république distincte et séparée au milieu de la grande république romaine[4], vivant par elle-même et par ses lois, affranchie du proconsul et de l'impôt, investie du droit de gouverner et de punir[5], adorant avec les dieux de Rome ses dieux héréditaires. Le municipe retraçait, en général, les formes de la liberté romaine. Il avait, ainsi que Rome, ses magistrats suprêmes (*duum*

1. 8, *Dig.*, *de Censibus* (L, 15). Ulpien, *Reg.*, XIX, 1. *Instit.*, II, 6, *de Usucap.* — Villes revêtues du droit italique : en Espagne (Pline, III, 3); en Illyrie (III, 21). D'autres sont citées 1, 2, 6, 7, 8, 10, 11. *Dig.*, *de Censibus*, et les inscriptions portant CIVES ROM. IVRIS ITALICI.

2. *V.* (t. I, p. 260) les récompenses accordées par les lois d'Auguste au père de trois enfants à Rome, de quatre en Italie, de cinq dans les provinces.

3. Tacite, *Annal.*, IV, 72.

4. Municipes qui eâ conditione cives Romani fuissent ut semper rempublicam à populo Romano separatam haberent. (Festus, *v°* *Municipes.*) — Le municipe était *res publica :* Hi qui rempublicam gerunt, dit Ulpien, *Dig.*, 5, *de Legatis* (XXXII). Mêmes expressions : *Dig.*, 2, *ad Municip.* (L, 1); 8, 14, *de Muneribus* (L, 4). Pline, *Ep.* V, 7, *et alibi passim.*

5. *Tabulæ Herac. pars altera*, lin. 15. Vell. Paterc., II, 19. Appien, *de Bell. civ.*, IV, 28.

viri juri dicundo)[1], appelés quelquefois préteurs, dictateurs, peut-être même consuls[2]; — son sénat de cent décurions[3], que Cicéron ne craint pas de nommer *Pères conscrits, ordre très-noble, très-saint, très-respectable*[4]; — ses censeurs (*duum viri quinquennales*)[5]; — plus tard ses tribuns (*defensores civitatis*); — ses chevaliers, dont nous voyons encore les places marquées dans les amphithéâtres[6]; — son peuple, législateur[7], électeur[8], factieux, turbulent, ayant la joie des comices, celle des jeux, celle des émeutes, et dont on achète les suffrages par des spectacles. Cicéron nous parle des querelles parlementaires d'Arpinum, où son aïeul lutta sur la question du scrutin secret contre l'aïeul de Marius[9]. Pourvu que le sang ne coule pas, Rome se gardera d'intervenir[10]. Ainsi, l'habitant du municipe, ce « citoyen romain vivant selon les lois qui lui sont propres, » appartient à la fois à une double patrie, au muni-

1 II VIR. I. D. Voyez les inscriptions de Pompeii. — Quelquefois *quatuor viri* ou *seviri*. Cic., *pro Cluentio*, 8; *Attic.*, X, 13; *Fam.*, XIII, 76. — *Demarchus* (à Naples). — *Suffete* (à Carthage). — Ailleurs, *Magister*.

2. Préteurs à Capoue. Cic., *in Rull.*, II, 34. — Dictateurs à Lanuvium, *pro Milone*, 10. — Édiles à Arpinum. *Fam.*, XIII, 2.

3. Ordinairement. *V.* Cic., *in Rull.*, II, 25, et les inscriptions. *V.* aussi Cic., *pro Roscio Amer.*, 9. — L'ordre des duumvirs est appelé parfois sénat : SENATVS POPVLVSQVE TIBVRS, TIMILIGENSIS, LAVRENS. *Inscrip.* Orelli 3728. — Ailleurs : EX S (enatus) C (onsulto), 3730.

Ils sont appelés quelquefois *centumviri*. *Id.*, 3737, 3738.

4. Cic., *pro Cælio*, 2. Un cens était exigé comme à Rome. A Côme, 100,000 sest. (25,000 fr.). Pline, *Ep.* I, 19.

5. *V.* les médailles. Spart., *in Hadrian.*, 19. *Tabulæ Herac.* Ils avaient quelquefois les faisceaux.

6. *V.* les amphithéâtres de Pompeii, Nîmes, etc. Il y avait un ordre de chevaliers à Pouzzol, Teanum, Nucérie; à Cadix, ils avaient quatorze bancs, comme à Rome. Cic., *Fam.*, II, 32. Equiti arretino, florentino, etc. Inscr. Orelli 3713.

7. Cic., *de Legibus*, II, 1, 16.

8. Cic., *pro Cluentio*, 8; *Lex tabulæ Herac.*

9. *De Legibus*, III, 16.

10. Intervention du sénat dans les querelles de Pompeii et de Nucérie. Tacite, *Annal.*, XIV, 17.

cipe par sa naissance, à Rome par le droit[1]. Dans l'une et dans l'autre, le chemin des honneurs lui est ouvert[2]; dans l'une et l'autre, il jouit de toute son indépendance et de tous ses droits.

Il y a plus ; sous les empereurs, la liberté du municipe, moins redoutable que celle de Rome, fut plus respectée. Tandis que la loi de Rome n'était guère que le caprice de César, les jurisconsultes nommaient et reconnaissaient la loi du municipe [3]. Quand Rome n'avait plus de comices, on s'agitait encore aux élections de Naples et de Pouzzol [4]. A Rome, un Lentulus ou un Crassus, trop pauvre ou trop suspect, n'eût osé bâtir un portique ni construire un théâtre [5] : à Pompeii, les Holconius et les Arrius, patriciens de village, élevaient des temples, bâtissaient des cirques, et ne demandaient pour récompense qu'une place parmi les décurions. A Rome, César était le seul héros, comme il était le seul électeur : mais à Herculanum et à Pompeii, dans le théâtre et sur le Forum, s'élevaient les images des Nonius, des Cerrinius, grands citoyens, gloires

1. *V.* Aulu-Gelle, cité plus haut. — Omnibus municipibus duas esse censeo patrias, unam naturæ, alteram civitatis ; ut ille Cato, cùm esset Tusculi natus, in Populi Rom. civitatem receptus est; ità cum ortu Tusculanus esset, civitate Romanus, habuit alteram loci patriam, alteram juris. (Cic., *de Legibus*, II, 2.)

2. On pouvait exercer des charges à Rome en même temps que dans le municipe. Cic., *pro Milone*, 10; *pro Cœlio*, 2.

3. Lex municipalis. Scævola, *Dig.*, 6, *de Decretis ab ord fac.* (L, 9). Ulpien, 3. *Ibid.*, 1, *de Albo scrib.* (L, 3). Modestin., 11, *de Munerib.* (L, 4).

4. Sur les élections des municipes, *V.* Cic., *pro Cluentio*, 8 ; *Lex tabulæ Herac.* —In Urbe hodie cessat lex (ambitûs) quia ad curam principis magistratuum creatio pertinet... Quod si in municipio contra hanc legem, magistratum aut sacerdotium petierit, per S. C. 100 aureis cum infamiâ punitur. (Modestin., *Dig.*, 1, *ad Legem Juliam amb.* (XLVIII, 14).—Sur les intrigues électorales des municipes, *V.* Tertullien, *de Pœnitentiâ*, 12; *de Pallio*, 8 ; *Code Just.*, loi 51, *de Decurion.* (X, 31).

5. « Etiam tùm in more erat publica munificentia, » dit Tacite (*Annal.*, III, 72) en parlant du temps de Tibère. Ainsi, elle avait cessé depuis.

de province, héros obscurs, que leur obscurité sauvait de la jalousie de César [1].

Remarquons une dernière fois l'analogie des institutions militaires et de la constitution civile de Rome. Autour de l'armée romaine voltigent les cohortes étrangères, le cavalier numide, l'archer crétois, le frondeur des îles Baléares,

1. Inscription du temple d'Isis, à Pompeii :

N. POPIDIVS N. F. CELSINVS
AEDEM. ISIDIS. TERRÆ. MOTV. CONLAPSAM
A. FUNDAMENTO P. S. (pecuniâ suâ) RESTITVIT
HVNC. DECVRIONES. OB. LIBERALITATEM
CVM. ESSET. ANNORVM. SEXS.
ORDINI. SVO. GRATIS. ADLEGERVNT.

Inscriptions de Pompeii :

L. SEPVNIVS. L. F. SANTILIANVS
M. HERENNIVS. A. F. EPIDIANVS
DVO. VIR. I. D. SCOL. ET HOROL (scolam et horologium)
D. S. P. F. C. (de sua pecunia facienda curaverunt).

Inscription du tombeau de Scaurus, à Pompeii :

. . . . SCAVRO
II VIR. I. D
DECVRIONES. LOCVM MONVM
CXC CXC IN FVNERE. ET STATVAM EQVESTREM
ORO. PONENDAM. CENSVERVNT.

Inscription trouvée à Pompeii, non loin des fragments d'une statue équestre :

M. LVCRETIO. DECIDIANO
RVFO II VIR. III. QVINQ.
PRAEF. FABR. EX. D. D. (decurionum decreto)
POST MORTEM.

V. encore sur ces munificences : à Herculanum et à Pompeii, les statues et les inscriptions de Nonius ; — inscriptions qui accordent une statue ou un siége d'honneur (*bisellium*), ou un lieu de sépulture ou d'autres hommages en récompense de services rendus ou d'actes de libéralité. Gruter, 354, 404, 484, 496. Marini, *Atti dei fr. Arval.*, 576. Orelli 3994, 4034-4051, etc.

Inscription de Véies (de l'an 26 après J.-C.), accordant à C. Julius Gelos, affranchi d'Auguste, à cause des services qu'il a rendus au municipe et des jeux qu'il a fait célébrer par son fils, le titre d'Augustal, un bisellium (siége d'honneur) dans les spectacles, une place dans les festins publics avec les centumvirs, exemption d'impôts... Orelli 4046.

milice irrégulière, soldats sans discipline, que Rome appelle, qu'elle renvoie, dont elle augmente d'un jour à l'autre ou diminue le nombre [1]. Leurs armes ne sont pas consacrées par la religion, ni légitimées par le serment; ils n'ont point de place marquée dans le camp romain, point de rang déterminé au champ de bataille; le général les jette sur ses ailes, les dissémine en éclaireurs, les disperse au loin entre les rangs de la légion.

La légion, au contraire, c'est toujours Rome militante; c'est la milice romaine par excellence, avec tout ce que l'esprit romain a de régulier, de permanent, de hiérarchique, de religieux. Autorisée par les augures, consacrée par les sacrifices, elle garde au milieu de son camp solennellement orienté, le tribunal et l'autel, le signe du commandement et celui de la religion. Elle a ses rangs marqués au champ de bataille, et cette triple ligne de *hastati*, de *princes* et de *triaires*, inébranlable infanterie (*robur peditum*) rempart humain, contre lequel le monde s'est brisé. Le serment est le lien de la légion; nul ne devient soldat que par le serment [2], sans lequel il ne peut tuer légalement, et sans lequel chacun de ses hauts faits serait un meurtre.

La légion est donc, comme Rome, une cité régulière, où tous les rangs sont fixés, depuis le dernier des *hastati* jusqu'au tribun; — comme Rome, une cité progressive, où le dernier conscrit peut arriver de grade en grade au rang de primipile et à l'anneau de chevalier; — comme

1. Et apud idonea provinciarum sociæ triremes alæque et auxilia cohortium, neque multò secùs in eis virium; sed persequi incertum fuerit, cùm ex usu temporis, hùc illùc mearent, gliscerent numero, et aliquandò minuerentur. (Tacite, *Annal.*, IV, 5.)

2. Primum militiæ vinculum est religio et signorum amor et deserendi nefas. (Senec., *Ep.* 95.)

Rome, enfin, une cité permanente : les soldats changent, la légion reste. Son nom, ses souvenirs, son glorieux surnom [1], son emblème [2], son histoire, demeurent. Ses campements eux-mêmes sont pour des siècles. Le soldat la connaît et il l'aime; il l'aime comme une de ces mères sabines, austères et dures, qui imposaient de rudes fardeaux aux épaules de leurs fils. Il l'aime, parce qu'avec elle il a vécu, combattu, souffert vingt ans; parce que, privé, pendant vingt ans, des joies de la famille et du mariage, il a fait sa famille de la légion [3]. L'aigle, le symbole et le dieu de la légion [4], l'aigle a son culte et ses autels, patrimoine révéré que se sont passé l'une à l'autre plusieurs générations de soldats.

L'Espagnol ou le Gaulois, si la gloire militaire lui sourit peu, se laissera donc enrôler dans sa milice nationale, sera pendant quelques années, à titre d'auxiliaire, conduit à la suite de la légion romaine; puis, sa dette acquittée, reviendra cultiver son champ et payer comme auparavant le tribut au publicain. Mais si l'honneur le touche davantage, il comprendra que l'honneur ne s'acquiert que sous les drapeaux de la cité romaine. Il tâchera d'entrer dans la légion pour devenir Romain, ou d'être Romain pour avoir place dans la légion. Ainsi la force, le courage, l'ambition guerrière, que Rome devrait redouter chez ses sujets, elle sait les tourner à son profit. La nation étrangère, déshabituée de la milice, s'affaiblit de tout ce qui accroît la force de Rome, et bientôt il n'y aura plus au

1. Adjutrix, pia, fidelis, victrix, fulminatrix, rapax, etc...
2. Ainsi l'alouette (alauda) pour la fameuse légion de César.
3. Liv., XLIII, 34. Dion, LX, 24. Tacite, *Annal.*, III, 33, XIV, 27. — Le mariage n'était pas interdit au soldat, mais il ne pouvait conduire sa femme avec lui *V.* 61 *Dig. de donation. inter vir. et uxor.* (XXIV, 1)
4. « Propria legionum numina. » (Tacite, *Annal.*, II. 17.)

monde de patriotisme et de vaillance que la vaillance et le patriotisme romains.

Ainsi, soit dans la milice, soit dans l'empire, l'allié, l'auxiliaire, l'étranger nous apparaît avec sa diversité, sa bigarrure, son indépendance; Rome, avec son esprit d'ordre, de régularité, de permanence. L'unité, la perpétuité, la loi n'est qu'en elle; elle seule est centre; vers elle doit marcher qui veut parvenir. Le soldat provincial, le sénateur de Marseille ou de Cordoue, le commerçant enrichi qui veut mettre sa fortune à l'abri des exactions du proconsul, le rhéteur qui veut briller sur un plus grand théâtre, l'homme, en un mot, qui veut être quelque chose, je ne dirai pas dans Rome, mais dans la dernière des colonies, tâche de conquérir ou d'acheter la cité romaine. Vers Rome converge tout ce qu'il y a d'ambition, de talent, de ressource, d'énergie [1]. Rome est le grand but. Cette liberté, cette dignité romaines, l'Italie a combattu soixante ans pour les obtenir (663) [2]. La Gaule Cisalpine et quelques villes [3] hors de l'Italie, seules l'ont acquise avant la fin de la république. Le reste du monde lutte pour y arriver. Le monde qui a renoncé à être autre chose que

1. Additis provinciarum validissimis fesso imperio subventum. (Tacite, *Annal.*, XI, 23.) Et le rhéteur Aristides : « Vous avez fait citoyens et admis dans votre nation les plus distingués, les plus nobles, les plus puissants d'entre vos sujets... Dans chaque cité, un grand nombre d'hommes appartiennent à votre race plutôt qu'à celle dont ils sont sortis; beaucoup de ces Romains n'ont jamais vu Rome. Et cependant vous n'avez pas besoin de garnison pour conserver les villes sous votre obéissance, parce que dans chaque ville les citoyens les plus puissants vous appartiennent et vous gardent leur propre cité... Il n'y a pas de jalousie dans votre empire. Vous avez proposé tout à tous, etc... » *De Urbe Româ.*

2. *V.* t. I, p. 40, 45.

3. En 665 (Asconius, *in Pisone*), 702 (Dion, XLI, 24; XLIII, 39. Liv., *Ep.* 110) et 705 (Dion). *V.* t. I, p. 89 et 162. — Cadix et plusieurs autres villes espagnoles sous la dictature de César. Liv., *Ep.* 110. Dion, XLI, 24; XLIII, 39. — Je ne parle pas des concessions d'Antoine qui, pour la plupart, furent révoquées par Auguste.

Romain, veut être Romain le plus possible. Lois, libertés, privilèges, droits politiques et civils, c'est à Rome qu'il demande tout cela ; c'est en communauté avec Rome que tout cela peut avoir quelque prix.

Mais Rome à son tour, quand elle a revêtu de sa toge l'Espagnol ou le Gaulois, acquiert sur lui une autorité nouvelle. A cet homme qu'elle a grandi elle impose de nouveaux devoirs, ceux de la dignité, de la piété, du patriotisme romains. Qu'il rende son hommage aux dieux de Rome ; qu'il s'éloigne des autels sanguinaires que Rome a condamnés ; Auguste interdit à tout citoyen romain de prendre part au culte druidique[1]. Qu'il se garde d'ignorer la langue de sa nouvelle patrie ; Claude a dégradé un citoyen qui ne parlait pas la langue latine[2]. Qu'il se garde enfin d'en dépouiller le costume et de reprendre l'habit barbare. Qu'il chérisse, Rome le lui permet, son ancienne patrie ; mais qu'il se rappelle que sa patrie nouvelle est plus auguste et plus grande, et que le municipe, cette étroite cité, n'est qu'une portion de l'empire, commune cité des nations[3]. En un mot, Rome lui impose en échange de tout ce qu'il reçoit d'elle, son culte, son costume, sa loi, ses mœurs. Elle l'a conduit par la civilisation à vouloir et

1. Suet., *in Claud.*, 25.
2. Suet., *ibid.*, 48.
3. Roma illa una patria communis. (Cic., *de Legib.*, II, 2.) Roma communis patria nostra est. (Modestin., *Dig.*, liv. XXXIII, *ad Municip.*) — « Nous appelons donc également notre patrie et la cité où nous sommes nés et celle qui nous a recueillis dans son sein. Notre amour doit nécessairement s'attacher davantage à celle qui est la cité universelle, pour laquelle nous devons mourir, à qui nous nous devons tout entiers, à qui nous devons donner et consacrer tout ce qui est à nous. Mais à son tour celle qui nous a enfantés n'est guère moins douce à notre cœur que celle qui nous a accueillis, et je ne nierai jamais qu'Arpinum ne soit ma patrie, tout en reconnaissant que Rome est la grande patrie dans laquelle mon autre patrie est contenue. » Cic., *ibid.*

à conquérir le droit de cité; elle le conduit, en vertu du droit de cité qu'il a reçu, à recevoir en toute chose la loi de sa civilisation.

En tout ceci, où est la force? où est le commandement? où est le souvenir de l'origine militaire du pouvoir romain? Comment ce qui était un monde est-il devenu une seule cité? Comment Rome a-t-elle su donner une même patrie à tant de peuples divers [1]? C'est qu'elle agit comme centre et non comme force, par l'attraction plus que par la contrainte. Elle a eu bon marché des nationalités en les respectant, et pour ne pas avoir obligé le monde à venir à elle, elle a vu le monde la forcer presque à le recevoir [2].

Telle a été la politique romaine. Avais-je tort de dire que la notion du pouvoir était tout autre pour Rome que pour nous. En voici, ce me semble, une preuve remarquable. Si dans le sein d'une nation moderne une révolte était près d'éclater, que dirait-on pour faire comprendre au sujet rebelle toute l'imprudence de son entreprise? On lui parlerait sans doute de la puissance du souverain, du

1. Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Profuit injustis te dominante capi,
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti qui prius orbis erat.
(Rutilius.)

Breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. (Pline, *Hist. nat.*, III, 5.)

2. Hæc est in gremium victos quæ sola recepit
Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris, non dominæ ritu, civesque vocavit
Quos domuit, nexuque pio longinqua revinxit.
(Claudian.)

Rome, dit Aristides, est au milieu du monde entier comme une métropole au milieu de sa province... De même que la mer reçoit tous les fleuves, elle reçoit dans son sein les hommes qui lui arrivent du sein de tous les peuples... *De Urbe Româ.*

nombre de ses régiments, de l'immensité de ses flottes. — Les Juifs sont prêts à se soulever contre Rome; Agrippa veut les arrêter; est-ce là ce qu'il va leur dire? Tout au contraire : « Voyez ce peuple romain, leur dit-il, il est presque sans armes, et le monde lui obéit. Il n'a de soldats que contre les barbares. Ses troupes sont au loin dans les montagnes et les déserts; les pays civilisés lui restent soumis par la certitude de sa grandeur. Le Parthe même lui envoie des otages. Si vous vous révoltez contre le peuple romain, son épée sortira du fourreau, et c'est Rome armée que vous aurez à combattre quand Rome désarmée fait trembler le monde. Soumettez-vous à Rome; Dieu est pour elle. Sans le secours de Dieu eût-elle vaincu le monde, et tant de nations belliqueuses eussent-elles pu subir son joug? Sans le secours de Dieu gouvernerait-elle le monde, auquel il n'est pas même besoin qu'elle montre l'armure de ses soldats? » Étrange pouvoir que l'on rendait redoutable en rappelant l'exiguïté de ses forces matérielles[1] !

§ IV. — DE L'ORGANISATION DES PROVINCES PAR AUGUSTE.

Il me reste peu de chose à dire. J'ai recherché les titres, j'ai montré les caractères principaux de la domination que Rome exerçait sur le monde, — par sa force militaire comme protectrice armée, — par le droit public comme suzeraine et comme arbitre, — par ses colonies comme civilisatrice, — par sa hiérarchie comme centre de tous les droits et de toutes les récompenses.

Cette politique, chacun le comprend, ne fut ni conçue,

1. *V.* tout le discours d'Agrippa dans Josèphe, *de Bello*, II, 16.

ni décrétée, ni pratiquée en un seul temps. Rechercher dans l'histoire le jour de sa naissance ou l'époque de son parfait développement, serait une folle tentative. Elle est de tous les siècles et de tous les jours; elle est sans cesse au fond de la pensée romaine; elle est dans tous ses actes durables, réfléchis, intelligents, elle n'est pas dans ces mille erreurs partielles que les rois, les sénats, les nations peuvent réparer quelquefois, rarement prévenir.

Vers la fin de la république surtout, au milieu des guerres civiles, cette politique semble disparaître. Le sénat, qui en est le gardien, est sans crédit et sans force. Rome conquiert toujours, mais le temps lui manque pour s'assimiler ses conquêtes; l'Asie se soulève sous Mithridate, l'Espagne sous Sertorius; les Verrès et les Pison font détester le nom romain dans les provinces. A la mort de César, Antoine brise et bouleverse tout, vend et prodigue les priviléges de l'empire, et rompt en faveur des vaincus cet équilibre de la politique romaine, que l'oligarchie du sénat tendait à rompre en sens contraire [1].

Octave, ce patient fondateur, venait après Antoine pour tout rétablir. Octave avait, lui, la juste mesure des choses; il n'était point de ceux qui ne connaissent pas leur siècle, point de ceux aussi qui le connaissent trop. L'empire comparut donc autour de cette chaire curule qu'on n'osait appeler un trône; l'empire fut comme passé au crible par Auguste. Les concessions imprudentes furent annulées; les droits violés furent rétablis, les services récompensés, les fautes punies, les droits de liberté, de latinité, d'immunité, de cité romaine donnés ou retirés selon que la poli-

1. An 707-709. Concessions d'Antoine : droit de cité donné à la Sicile (Cic., *ad Attic.*, XIV, 12), à des provinces entières (Dion, XLIV. Cic., *Philipp.*, II, 36). Liberté et immunité à Tarse et à Laodicée (Appien, *de Bell. civ.*, V; Pline). *V.*, sur tout ceci, Spanheim, *Orbis Rom.*, I, 14.

tique l'exigeait [1]. Quelques rois parmi les vassaux de Rome furent privés de leur diadème; d'autres et en plus grand nombre furent rétablis sur leurs trônes [2].

Mais surtout l'union plus intime des rois aux destinées communes de l'empire fut une des pensées qui préoccupèrent Auguste. Les rois furent véritablement de grands feudataires, réunis, protégés, gouvernés par un même suzerain. Le suzerain des villes libres était le peuple romain; elles étaient placées sous la pacifique juridiction du sénat. Mais le suzerain des rois fut César, tuteur plus vigilant,

1. Suet., *in Aug.*, 47. Dion, LIV, 6, 7, 25. Villes et peuples rendus libres ou confirmés dans leur liberté sous Auguste : les villes de Pamphylie (Dion, LIV), de Lycie (Strabon, XIV); quelques villes de Sardaigne (Diod., Sic.), de Crète (Dion, XXXVIII), beaucoup de villes de Gaule et d'Espagne (Dion, LIV), Patras (Pausan. VII), Cyzique, Rhodes, Aphrodise, Tarse, Samos (Eusèbe), Marseille et Nîmes (Strabon), Amisus dans le Pont (Pline), Apollonie d'Épire où Auguste reçut la nouvelle de la mort de César (Nic. Damasc., *Fr.* 101), Leptis minor en Afrique (Pline), Hippone, Thessalonique (*V.* les médailles), Lampée en Crète (Dion, XLI); les Ligures Comati, etc.

2. *V.* ci-dessus, page 110, note 1.

Un Alexandre, roi des Arabes (Dion, LI); un Antiochus de Comagène (*Id.*, LIV); un roi de Cilicie; un Lycomède, roi d'une partie du Pont; un Zénodore, tyran de Panias, furent mis à mort ou détrônés après la bataille d'Actium, et Auguste donna leurs États à d'autres.

Autres souverains vassaux d'Auguste : — Hérode, en Judée (Josèphe, *Ant.*, XVI, 15); son royaume supprimé peu après sa mort.—Obodes, roi des Arabes Nabathéens (régnait jusqu'à Damas. Dion, LI).—Jamblique, roi des Arabes; —Mède, de la Petite-Arménie;—Amyntas, de la Galatie (réuni en 728);—Polémon, du Pont et plus tard du Bosphore, mort en 751;—Artabaze, d'Arménie (Dion, LIV);—Juba, de Numidie et Mauritanie, nommé par Auguste en 723, meurt en 772 (Pline, *Hist. nat.*, V, 1); — Cotys et Rhæmétalce, en Thrace (Tacite, *Annal.*, II, 64. Dion, LIV);—Archélaüs, roi de Cappadoce;—un autre Archélaüs, roi de Cilicie; — Asandre (721-748), puis Sauromate, du Bosphore; — Antiochus, de Comagène : (tous sujets de Rome, ὑπήκοοι, dit Strabon, VI);—rois d'Ibérie et d'Albanie (Tacite, *Annal.*, IV, 5);—ethnarques, tétrarques, dynastes, en Judée, Cilicie et ailleurs (*V.* Josèphe, Strabon); — Cottius, prince des Alpes (Dion, LX. Pline, *ib.*, III, 20. Inscr. de l'an 745 ou 746, énonçant les cités qui lui sont soumises. Orelli 626.) — Les peuples de la Colchide, ceux des côtes de l'Euxin, et les peuples au-delà du Danube étaient presque à moitié soumis. Strabon, VII.—Les princes d'Edesse (nommés Abgare) et de Palmyre, vassaux plutôt des Parthes que des Romains. Mais les Parthes eux-mêmes reconnurent parfois la suprématie de Rome.

plus rigide, moins désarmé. « Je t'ai traité en ami, écrivait-il à Hérode, prends garde que je ne te traite en sujet[1]. » César, du reste, remplissait les devoirs comme il exerçait les droits du suzerain. Il veillait à l'union des rois avec l'empire dont il les déclarait portion intégrante, à leur union mutuelle qu'il aimait à fortifier par des alliances. Il faisait élever leurs enfants avec les siens; il donnait un tuteur aux princes trop jeunes ou trop faibles d'esprit pour régner. L'héritier ne montait pas sur le trône sans demander à César l'investiture de son fief; le testament du vassal ne s'exécutait pas, s'il n'avait été approuvé par le suzerain. Et quand César passait dans la province, les rois ses feudataires accouraient sur son chemin, sans pourpre, sans diadème, en toge comme de simples clients romains, faisant un long trajet pour le joindre et cheminant à pied auprès de son cheval ou de sa litière[2].

En même temps, Auguste relevait la dignité de citoyen romain. Le droit de cité n'était plus jeté à des provinces entières. Le donner aux peuples moins qu'aux villes, aux villes moins qu'aux hommes; y appeler, en les constituant en municipes ou en les renouvelant par des colonies, les villes fortes, puissantes, fidèles, déjà presque romaines[3]; y appeler encore plus les hommes connus, riches, considérés, de toutes les portions de l'empire[4]; être avare de ce

1. Josèphe, *Ant.*, XVI, 15.

2. Suet., *in Aug.*, 16, 48, 60. Dion. Eutrope, VII, 10. Tacite les appelle *Reges inservientes* (*Hist*, II, 81.) C'est la vieille coutume du peuple romain, dit-il, d'avoir les rois eux-mêmes pour instruments de servitude (*Agric.*, 14.)

3. Suet., 47. Dion, LIV, 25. Spanheim (*loc. cit.*) dresse la liste des municipes romains existant sous Auguste. Il en compte trente en Espagne, parmi lesquels Ilerda, Italica, Emporiæ (Pline, *Hist. nat.*, III, 3. Tit.-Liv., XXXIV, 9, et les médailles); en Afrique, Utique; puis d'autres en Gaule, Sicile (Ainsi Syracuse. '. Dion), Sardaigne, Illyrie, Istrie. *V.* Pline.

4. Additis provinciarum validissimis. (Tacite, *Annal.*, XI, 24.)

privilége, afin de ne le donner qu'aux plus dignes[1] : telle était sa politique. Et c'est ainsi que, sans prodiguer au hasard le titre de citoyen, il laissa pourtant quatre millions cent trente-sept mille citoyens dans l'empire au lieu de quatre cent cinquante mille qu'on avait comptés avant César.

Après avoir réglé les droits, il réglait aussi l'administration de l'empire. Il partageait les provinces entre le sénat et lui[2], substituait une forme d'administration nouvelle à l'administration républicaine, un système plus sûr, plus serré, plus régulier, à ce système aristocratique, ennemi de l'unité, et que l'oligarchie des proconsuls romains avait poussé au dernier excès. Il fondait ainsi le droit public des provinces en même temps que celui de Rome.

1. Suet., *in Aug.*, 40.
2. *V.* t. I, p. 225. — Voici le tableau de cette division, d'après Strabon, XVII. Dion, LII, 20, 23; LIII, 12, 14; LIV. — An 727 :

XII PROVINCES DU SÉNAT ET DU PEUPLE.	XVI PROVINCES DE CÉSAR.	
(*Tributariæ*, Caïus, II, 21.)	(*Stipendiariæ*, Caïus, II, 21.)	
II *provinces proconsulaires.*		
Afrique (comprenant la Numidie et une partie de la Lybie).	Syrie.	
	Galatie, Pamphylie et Pisidie.	
Asie (jusqu'au mont Taurus et au fleuve Halys).	Cilicie (et Lycaonie).	
	Lusitanie.	
X *provinces prétoriennes.*	Espagne Tarraconaise.	
Espagne Bétique.	Gaule Aquitaine.	
Gaule Narbonnaise.	— Celtique ou Lyonnaise.	
Sicile.	— Belgique.	
Sardaigne et Corse.	Dalmatie et Illyrie.	
Illyrie (et une partie de l'Épire).	Alpes Maritimes.	Soumises par Auguste.
Achaïe (Grèce et partie de l'Épire).	Égypte.	
Macédoine.	Mésie.	
Crète et Cyrénaïque.	Pannonie.	
Chypre.	Norique.	
Bithynie (Paphlagonie et une partie du Pont).	Vindélicie.	
	Rhétie.	

Quelques changements partiels eurent lieu plus tard. J'aurai occasion de les indiquer. *V.* Suet., *in Aug.*, 47; *in Claud.*, 25. Dion, LX.

Rome et les provinces vécurent trois siècles sur les lois et les traditions d'Auguste, et ce fut plus tard que l'empire dégradé accepta comme un hochet de vieillard l'administration orientale, fastueuse, puérile, funeste, que lui imposa Dioclétien.

Des moyens d'un ordre secondaire resserraient encore l'unité romaine. Le système des routes à peine ébauché sous la république, fut presque tout entier l'œuvre d'Agrippa et d'Auguste. Les routes à réparer ou à construire furent partagées entre les généraux. Agrippa eut à lui seul toutes celles de la Gaule. Des relais de poste servirent à porter, avec une vitesse décuple de la vitesse ordinaire, les ordres, les envoyés, les revenus de César [1].

En même temps, le cens romain, cette statistique merveilleuse, la délimitation romaine, ce cadastre si complet, longtemps enfermés dans le territoire de Rome, puis appliqués aux villes de l'Italie, étaient étendus à toutes les provinces par l'infatigable sollicitude des gens de finance [2]. Tous les cinq ans, le père de famille devait, sous des peines rigoureuses, faire inscrire sa femme, ses enfants, ses esclaves, l'âge et le métier de chacun d'eux, son patrimoine, son revenu, jusqu'à ses meubles et ses joyaux. Tous les cinq ans ou à peu près, chaque terre était cadastrée, ses limites établies, sa valeur estimée; on comptait jusqu'aux arbres [3]. Ainsi, ressources agricoles, industrielles, militaires de l'empire, tout était revu et enregistré au profit du fisc; par ce travail, rectifié à des époques fixes, la classifi-

1. Suet., *in Aug.*, 49.

2. Sur le cens dans les provinces, *V.* Tite-Live, XXIX, 37; Suet., *in Calig.*, 8. — En Cilicie, Tacite, *Annal.*, VI, 41. — En Gaule, *Claudii oratio*, apud Grut. Tacite, *Annal.*, I, 31; II, 6; XIV, 46. Tite-Live, *Ep.* 134. Dion, LIII, 22.

3. *V.*, sur le cens et le cadastre, M. de La Malle, *Économie politique des Romains*, liv. I, ch. 16, 17, 19.

cation de la propriété subsista jusque dans les siècles les plus tardifs, et aujourd'hui même encore, dans l'Italie et dans le midi de la France, des héritages gardent le nom que leur donna il y a près de deux mille ans l'*agrimensor* romain [1]. Ainsi l'empire avait-il au point de vue officiel la plus parfaite conscience de ses forces; et dans les siècles postérieurs, ce pouvoir prêt à crouler connaissait aussi bien ses ressources que peut le faire aucune nation moderne.

Or, ce fut sous Auguste que l'ingénieur Balbus, par un labeur que seules pouvaient rendre possible les traditions de plusieurs siècles et l'autorité du nom romain, parcourut l'empire, délimita le territoire de toutes les cités, arpenta les héritages, donna à la propriété provinciale, vague, diverse, illimitée, le caractère exact et invariable de la propriété romaine, et laissa fidèlement conservée dans les archives du prince la loi agraire du monde, le cadastre de tout l'empire [2]. Ce fut alors aussi que des dénombrements eurent lieu à plusieurs reprises jusque sur le territoire des peuples libres et des rois alliés [3]. C'est ainsi que Quirinus, préfet de Syrie, vint avec quelques hommes [4] faire le recensement aux lieux où régnait Hérode. Le scribe et *l'a-*

1. Ainsi fonds *Cornelian*, fonds *Salvian* et beaucoup d'autres : les *fundi Roianus* et *Ceponianus* cités dans les inscriptions s'appellent aujourd'hui la *Roana* et la *Cepollara*. (M. de La Malle, *ibid.*)

2. Omnium civitatum formas et mensuras in commentarios condidit, et legem agrariam per universitatem provinciarum distinxit et declaravit. (Frontinus, *de Coloniis.*) *V.* aussi Siculus Flaccus, *de Conditione agror.*, p. 16.

3. Dans les années 725 et 726 (Dion, LIII. *Lapis Ancyr.*) 746 (*Lapis Ancyr.*) 760 (Selon Josèphe, *Ant.*, XVII, 15; XVIII, 1.) 766 (Suet., *in Aug.*, 10. *Lapis Ancyr.*) Ajoutez le recensemeut qui eut lieu l'année de la naissance de J.-C., quelques années avant l'ère vulgaire qui répond à l'an de Rome 753 (Luc., II, 1. Εγένετο δὲ... ἐξῆλθε δόγμα παρὰ Καίσαρος Αὐγούστου ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην).

4. Σύν ὀλίγοις. (Josèphe, XVII, 24.)

grimensor s'établirent à Bethléem, recevant les déclarations que chacun était obligé de venir faire dans sa propre cité [1] : et le premier navire qui partait pour l'Italie emporta les tables du cens, sur lesquelles, deux cents ans plus tard, Tertullien faisait voir aux Marcionites l'acte de naissance du Fils de Dieu [2].

A cette époque solennelle dans l'histoire du monde, l'empire de Rome était complet, le temple de Janus fermé, les institutions impériales étaient toutes debout. La puissance d'Auguste était parvenue à son apogée. Lui-même, que la guerre civile avait déjà mené dans l'Orient, la guerre des Cantabres en Espagne et dans les Gaules, achevait de parcourir le monde ; deux provinces seulement, la Sardaigne et l'Afrique, échappèrent à l'œil du maître [3]. Sous un portique bâti tout exprès dans Rome, on voyait une carte du monde romain, œuvre merveilleuse pour l'antiquité, commencée deux siècles auparavant et enfin achevée par Agrippa [4]. Et plus tard, Auguste, qu'on appelait le père de famille de tout l'empire [5], laissait, comme l'inventaire de sa maison, une statistique où étaient indiqués les provinces, les rois, les villes libres, le chiffre des impôts, la valeur des revenus, le nombre des soldats, des troupes auxiliaires et des vaisseaux [6].

Ce monde ainsi organisé, revu et dénombré par Auguste, marcha ensuite comme de lui-même. La politique défiante et retirée de Tibère, qui n'accorda pas un bien-

1. Καὶ ἐπορεύοντο πάντες ἀπογράφεσθαι, ἕκαστος εἰς τὴν ἰδίαν πόλιν. (Luc., II, 3.)
2. Ex censibus sub Augusto actis genus Christi inquirere potestis... (Tert., *Adv. Marcio,* IV, 19. Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, 5. Saint Justin, *Apol.,* I, 56.
3. Suet., *in Aug.*, 47. Dion, LIV, 67.
4. Pline, *Hist. nat.*, III, 2, 3.
5. Paterfamilias totius imperii.
6. Suet., *in Aug.,* cap. ult. Tacite, *Annal.,* I, 11.

fait, ne chercha pas une conquête; la démence de Caligula, qui jetait le droit de cité à des villes entières, parce qu'elles avaient eu l'honneur de donner naissance à l'un de ses favoris; l'imbécile assujettissement de Claude, qui laissait vendre à l'encan tous les privilèges de l'empire : tout cela, sans doute, portait coup aux traditions d'Auguste, mais ne les brisait pas; tout cela préparait au point de vue politique une décadence déjà visible, mais peu avancée encore. César gouvernait le monde plus aisément qu'il n'eût gouverné un seul peuple. Ici les paroles du rhéteur n'ont rien d'exagéré : « Il semble que, comme un seul pays ou une seule nation, le monde entier obéisse en silence, aussi docile que sous le doigt de l'artiste peuvent l'être les cordes de la lyre... Cette puissance de l'empereur qui gouverne toute chose inspire à tous une telle crainte, qu'il semble connaître nos actions mieux que nous ne les connaissons nous-mêmes. On le redoute et on le révère comme un maître présent et ordonnant à l'heure même... Une simple lettre gouverne le monde [1]. »

Et cependant les traditions politiques d'Auguste commencèrent bientôt à s'affaiblir. Bientôt, ce ne fut plus cette sagesse de l'antique Rome et sa modération dans la conquête : celle de la Bretagne fut sans motif et sans mesure, pleine d'outrages et de violence. Ce ne fut plus cette même prudence dans la fondation des colonies : Claude en établit quelques-unes [2]; mais les colons dégénérés étaient

1. Aristides rhetor, *de Urbe Româ*.

2. Camulodunum en Bretagne. Tacite, *Annal.*, XII, 32; XIV, 31. — Cologne (*Colonia Agrippina*), an 51. Tacite, *Annal.*, XII, 27. Pline, *Hist. nat.*, I, 57; IV, 20, 55, 69. — La ville des Juhons vers l'an 49, près de Cologne. Tacite, *Annal.*, XIII, 57. — Ptolémaïs (Acé) en Syrie. Pline, *Hist. nat.*, V, 19. — Archélaïs en Cappadoce, *Id.*, VI, 3. — Traducta Julia (Tingi, aujourd'hui Tanger) et Lyxos en Afrique, *Id.*, V, 1. — Sicum en Dalmatie, *Id.*, III, 22.

plus pressés de bâtir des théâtres que des remparts, et choisissaient les plus beaux sites plutôt que les lieux les plus sûrs [1]. La colonie n'était plus cette solennelle installation de la légion romaine avec ses étendards, ses chefs, ses cohortes : c'était une cohue, dit Tacite, plutôt qu'une colonie (*numerus magis quàm colonia*) [2]; des soldats pris de côté et d'autre, sans unité et sans lien; plus tard même des affranchis du palais venaient s'établir dans une ville que souvent l'ennui leur faisait quitter : et ce nom glorieux de colonie romaine ne fut bientôt qu'un vain titre donné ou retiré par le caprice des Césars.

Les rois, à leur tour, ne furent plus des feudataires, gouvernés, mais protégés par une puissance suprême; ce ne furent plus, comme sous Auguste, des membres d'une même famille, liés étroitement par une autorité presque paternelle; ce furent des esclaves [3], parfois puissants ou riches, par là suspects, et bons à être dépouillés. « Cinq rois étaient réunis à Tibériade, auprès du roi des Juifs Agrippa, quand le préfet de Syrie, Marsus, vint l'y voir. Agrippa alla à sept stades au-devant de lui, dans un même chariot avec ces cinq rois. Mais Marsus considéra comme dangereuse pour l'empire cette rare union entre des princes, et leur signifia de retourner chacun dans son royaume [4]. » César donnait et reprenait les couronnes, augmentait ou diminuait les royaumes [5], citait un roi de-

1. Ainsi pour Camulodunum. Tacite, *loc. cit.*
2. *Annal.*, XIV, 27.
3. « Reges inservientes, » dit Tacite, *Hist.*, II, 81.
4. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7. Il dit encore : « Agrippa s'occupa de relever Jérusalem, et il l'aurait rendue si forte que personne n'eût pu la prendre. Mais Marsus en ayant donné avis à l'empereur, celui-ci lui manda de ne pas continuer. »
5. Ainsi Tibère ôte la couronne aux rois de Cappadoce, d'Arménie, de Comagène, etc... (Tacite, *Annal.*, II, 40, 42, 56. Dion, LVII. Josèphe, *Ant.*, XVIII, 5. Strabon, XVI.) — Caligula rétablit les rois destitués par

vant lui, le retenait éternellement à Rome, et faisait dire au préteur voisin de gouverner ses États[1]. César faisait accuser les princes par les délateurs, les faisait juger par le sénat, charger de chaînes, exiler, mettre à mort.

Elle-même, l'indépendance des villes libres et des municipes était atteinte. L'arbitraire des gouverneurs, les empiétements de l'administration impériale, la toute-puissance de César, qui se proclamait duumvir d'un municipe et envoyait un préfet le gouverner à sa place, faisait redescendre la ville libre au rang de ville sujette, la ville romaine au niveau de la ville étrangère. La législation propre à chaque cité[2] s'effaçait peu à peu, et ces mots municipe, colonie, devenaient des termes vagues dont on se servait sans en avoir le sens distinct[3].

Enfin, les institutions militaires commençaient à dégénérer. L'affaiblissement physique et moral[4] de la popula-

Tibère : Sohème en Arabie, Cotys dans la petite Arménie, Rhæmétalce en Thrace, Polémon dans le Pont, Agrippa en Judée (Josèphe, *Ant.*, XVIII, 8, 9. Dion, LX); puis les détrône pour la plupart. — Claude les rétablit une seconde fois, puis ôte le Bosphore à Polémon pour le donner à Mithridate, puis le donne à Cotys, fait roi Cottius, etc. — Néron supprime les royaumes de Polémon et de Cottius. (Dion, LX.) — Rome, dit saint Jean, ἔχουσα βασιλείαν ἐπὶ τῶν βασιλέων τῆς γῆς. (*Apoc.*, XVII, 18. *V.* encore ci-d. p. 66, note 1.)

1. Suet., *in Tiber.*, 37. Tacite, *Ann.*, II, 42.

2. Ainsi la loi du cens (*Tabul. Heracl.*, *pars. alt. lin.* 68-64), la loi des élections (*Id.*, *secund. pars.* Cic., *Fam.*, VI, 18) devenaient les mêmes pour tous les municipes d'Italie. Les villes perdaient le droit de battre monnaie. (*V.* Eckhel, des monnaies), que quelques-unes avaient encore sous Auguste. Strabon, IV.

3. Aulu-Gelle, XVI, 13 : Municipes et municipia verba sunt dictu facilia et usu obvia.... Sed profectò aliud est, aliud dicitur : quotus enim ferè nostrûm est qui, cum ex coloniâ sit, non se municipem... esse dicat? etc.

4. Tibère fut chargé, sous le règne d'Auguste, de visiter les ergastules de l'Italie dans lesquels on renfermait, disait-on, non-seulement des voyageurs arrêtés sur les routes, mais même des hommes à qui ce lieu servait de refuge pour échapper au service militaire. Suet., *in Tiber.*, 8. Un grand nombre d'hommes se coupaient le pouce pour se rendre incapables de servir. (Suet., *in Aug.*) De là notre mot *poltron* (pollice trunco).

tion italique [1] obligeait de recruter les légions d'abord parmi les Romains des provinces, ensuite parmi ceux qui n'étaient pas Romains, quelquefois même parmi les affranchis et les esclaves [2]. La politique défiante des empereurs, redoutant leurs soldats, ne demandait pas mieux que d'en affaiblir et le nombre et la discipline.

Ainsi tout déclinait, mais déclinait lentement, parce que la tradition antique était puissante, parce que la grandeur du nom romain ne pouvait s'effacer en un jour. Tout déclinait, sans que l'empire souffrît d'une manière trop évidente; c'était un édifice qui reste longtemps debout par sa masse, après que ses fondements sont minés.

Une grande crise l'attendait pourtant. La mort de Néron et les troubles qui la suivirent furent un signal de révolte, auquel répondit tout ce qui restait encore de souvenirs nationaux vivants dans le monde romain. Sur les deux rives du Rhin surtout, entre Gaulois fatigués de la servitude et Germains menacés dans leur indépendance, il y eut une ligue devant laquelle on vit au premier moment fléchir la puissance des aigles. Rome, épuisée par ses propres discordes, dégoûtée d'elle-même par cinquante ans

1. *V.* t. I, p. 265 et t. II, p. 137.

2. Sur les affranchis et les esclaves, *V.* t. I, p. 265. Sur les provinciaux et les non-Romains, *V.* Tacite : « Inops Italia, imbellis urbana plebes, nihil in legionibus validum nisi quod externum. » (*Annal.*, III, 40.) Tibère parle de faire un voyage dans les provinces pour veiller au recrutement de l'armée. IV, 4. Levées dans les provinces. *Hist.*, IV, 14; *Agricola*, 31; *Annal.*, XVI, 13. *V.* aussi *Hist.*, III, 47, 50. Les soldats légionnaires appelés par opposition aux prétoriens, « miles peregrinus, provincialis, externus. » (*Hist.*, II, 21). « Si la Gaule secoue le joug, quelle force demeurera à l'Italie? N'est-ce pas avec le sang des provinces que Rome a subjugué les provinces? » *Hist.*, IV, 17. Enfin les inscriptions du temps de Vespasien et de Domitien établissent que, dans les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron et qui avaient créé tant de soldats, beaucoup d'étrangers avaient été reçus dans ces cohortes que l'on appelait spécialement cohortes romaines. Gruter, *Thesaurus*, 571, 573, 574. Henzen 5430.

de tyrannie, Rome devait néanmoins résister; et cette insurrection rhénane, cette ligue gallo-germaine tomba devant quelques légions, qui ne savaient pas au juste pour quel empereur elles combattaient.

Le récit de cette révolte et de cette crise n'appartient pas à mon sujet. Mais une chose est à remarquer : ce qui sauva Rome, ce fut sans aucun doute la sympathie des peuples devenus Romains, opposée à la haine de quelques peuples chez qui le sang barbare bouillonnait encore. Ce qui sauva Rome, c'est cet ensemble de faits sur lequel nous l'avons montrée édifiant son pouvoir. Lisez dans Tacite, au moment où des peuples gaulois sont prêts à se révolter (an 70), comment leur parle un chef romain pour les retenir dans l'obéissance :

« Ce n'est pas l'ambition, dit-il aux Gaulois, qui amena les Romains sur votre territoire. Ils y ont été appelés par vos ancêtres eux-mêmes, las de leurs discordes, opprimés par les Germains qu'ils avaient fait venir comme alliés..... C'est alors que nous nous sommes établis sur le Rhin, non pour défendre l'Italie, mais pour empêcher un nouvel Ariovist de devenir le tyran des Gaules..... Aujourd'hui rien n'est changé : les Germains brûlent toujours des mêmes désirs; la sensualité, l'amour du gain, la passion du changement, les poussent toujours à quitter leurs marais et leurs bois pour envahir vos riches domaines..... Rappelez-vous que la guerre et la tyrannie ont affligé la Gaule jusqu'au moment où vous vous êtes placés sous notre tutelle; et nous, au contraire, attaqués tant de fois, nous ne vous avons demandé, en vertu des droits de la victoire, que ce qui était nécessaire pour le maintien de la paix. Car, sans soldats, point de sécurité pour les peuples; sans paye, point de soldats; sans impôts, point de paye. Tout,

au reste, demeure commun entre vous et nous; vous-mêmes êtes souvent les chefs de nos légions, vous-mêmes êtes appelés au gouvernement de cette contrée ou d'autres provinces. Quand les princes sont modérés, leur modération vous profite comme à l'Italie; quand ils sont cruels, plus éloignés, vous avez moins à souffrir. Le faste d'un gouverneur, l'avidité d'un proconsul, sont des maux inévitables qu'il faut supporter, comme on supporte une inondation ou un orage..... Au moins y a-t-il quelques intervalles de bien. Mais, sous le règne d'un Tutor ou d'un Classicus, vous attendez-vous à une domination plus modérée? Vous faudra-t-il de moindres tributs pour lever des troupes contre les invasions des Bretons ou des Germains? Et les Romains une fois expulsés (puissent les dieux nous garder de ce malheur!), que devons-nous attendre, si ce n'est une guerre universelle? Huit cents ans de sagesse et de bonheur ont formé cet édifice de l'empire romain; il ne peut être détruit sans écraser ceux qui le détruiront. Et le danger sera plus grand pour vous qui possédez les biens et l'or, cette grande cause de guerre. Aimez donc et soutenez la paix du monde, aimez cette ville qui accorde des droits égaux aux vainqueurs et aux vaincus[1]. »

Tout est là : dans cette harangue prêtée par Tacite à un soldat illettré, « qui n'a jamais su, dit-il, qu'affirmer par ses armes la puissance romaine, » vous touchez du doigt ce que j'ai laborieusement développé. Cette intervention de la force romaine, toujours sous le prétexte de la défense et par amour pour la liberté des peuples; — cette domination tout amicale, qui n'a des armes que pour votre sûreté et ne réclame des tributs que pour vous protéger; — cette

1 Discours de Cerialis aux Trévirs et aux Lingons. Tacite, *Hist.*, IV, 74.

paix universelle, à l'ombre de laquelle les peuples se civilisent, s'enrichissent et se reposent; — ces concessions de priviléges, égaux parfois aux siens, par lesquelles Rome attire les peuples dans son sein : — hors de la domination romaine, au contraire, la barbarie, la guerre, le pillage et l'impuissance à se défendre; — et enfin la masse colossale de cet empire, œuvre du temps, de la vertu et des dieux, que les forces humaines peuvent ébranler, peut-être même abattre, mais qui retombera, comme le temple de Gaza, sur le téméraire qui voudrait en renverser les colonnes : voilà les arguments que Rome proposait au monde, et que le monde acceptait.

En effet, Rome avait fondé une si vaste unité, que l'idée de sa ruine épouvantait comme l'idée d'un incalculable désastre. Les peuples, même quand ils se révoltaient contre les princes, ne se révoltaient pas contre Rome. Hors d'elle, il était difficile de concevoir paix, liberté, bien-être, et le retour à leur indépendance primitive n'eût été qu'un retour à la barbarie[1]. En un mot, la domination romaine pouvait être acceptée comme seule protectrice et seule possible[2].

1. « Ils ne voudraient pas plus se passer de l'empire, dit le rhéteur Aristides, que ceux qui naviguent ne voudraient se passer de pilote. » *De Urbe Româ.* Voyez, sur cette sympathie et cette reconnaissance envers Rome, les écrivains grecs : « On consulte l'oracle sur de moindres affaires, et je l'aime mieux, car il y a une grande paix... il n'y a plus de guerres civiles ni de séditions, ni usurpations de tyrans. » Plutarq., *de oracul Defectu*, 26. « Toute guerre a cessé; les peuples n'ont plus besoin de sages politiques pour conduire leurs cités... et quant à la liberté, ils en ont autant qu'il plaît aux princes qui les gouvernent. Et le plus, à l'aventure, ne serait peut-être pas le meilleur. » *Id.*, p. 28. « César nous donne une grande paix; il n'y a plus ni guerres ni brigandages. En tout temps, à toute heure, on peut aller et venir, voyager, naviguer au couchant et à l'aurore. » Épictète, *in Arrian.*, III, 13.

2. « Quelle terre a échappé aux Romains, si ce n'est celle que l'excès de la chaleur ou la rigueur du froid rend inutile au monde?... Dieu, portant

C'était, certes, une grande œuvre de la Providence que cet empire préparé depuis des siècles par tant de courage, de force, de patience; qui se trouvait l'héritier de tous les grands empires de Sésostris, de Cyrus, d'Alexandre; qui réunissait sous une même loi, et la Bretagne sauvage encore, et la Gaule à peine sortie de la barbarie, et la Grèce mère de toute civilisation, et l'Égypte qui avait instruit la Grèce, et l'Asie occidentale, point de départ des races humaines. Les trois grands rameaux de la famille terrestre, celui de Sem, celui de Cham et celui de Japhet; les idiomes de chacun d'eux multipliés en mille branches diverses; les grandes civilisations et les grands cultes de l'Égypte, de la Gaule, de la Grèce, de la Judée; la beauté d'Éphèse, la richesse d'Alexandrie, la gloire de Sparte, la science d'Athènes, la sainteté de Jérusalem, la fortune naissante de Londres et de Lutèce, tout cela profitait à la grandeur et à la gloire de Rome. Le monde avait-il jamais vu rien de pareil? Rome ne semblait-elle pas appelée à refaire ce que Babylone avait défait, et à renouveler l'unité du genre humain par l'unité de son pouvoir, l'unité des langues humaines par l'unité de sa langue, l'unité des religions par la révélation de cette grande vérité dont les sages pressentaient l'approche?

Rome est dans l'histoire le symbole de l'unité comme son nom est le signe, les uns disent de la maternité [1], les autres de la force et du courage [2]. C'est elle, en effet, dont

l'empire de nation en nation, est maintenant en Italie, » dit Josèphe aux Juifs. *De Bello*, V, 26 (9, 3).

1. *Ruma*, mamelle.

2. Ῥώμη. « Ville puissante, ville souveraine, ville louée par la voix de l'Apôtre, donne-nous le sens de ton nom! *Rome* est le nom de *la force* chez les Grecs, de la *hauteur* chez les Hébreux, » dit saint Jérôme. *Advers. Jovin.*, II. Juste-Lipse rappelle à ce propos le mot allemand *Ruhm*, gloire, et le nom

la force devait unir le monde, dont la puissante mamelle devait l'allaiter. L'unité matérielle et la force politique résidèrent cinq cents ans dans Rome païenne; dans Rome chrétienne réside depuis dix-huit siècles la force spirituelle et l'unité intelligente.

Du reste, cet empire romain, œuvre visible de la main de Dieu, pouvons-nous le mieux connaître que par les paroles mêmes que Dieu a inspirées?

« Alors vint un des sept anges..... il me parla et me dit: Je te montrerai la condamnation de la grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux[1].

« Et l'ange me transporta en esprit dans le désert : et je vis une femme assise sur une bête couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphèmes[2], ayant sept têtes et dix cornes.....

de *Rumes*, donné par les Indiens aux guerriers courageux. *De Magn. Imp. Rom.*, I, 2.

V. aussi l'ode de la poétesse grecque Erinna :

« Salut! ô Rome! fille de Mars, reine belliqueuse, reine au diadème d'or, toi qui habites sur la terre un magnifique, un indestructible Olympe!

« A toi seule la Parque antique a donné la gloire d'une éternelle puissance, à toi seule le commandement et la royauté suprême.

« Sous le frein de tes puissantes rênes s'abaissent et la terre et la mer écumante. Tu es l'inébranlable souveraine des peuples et des cités.

« Le temps, ce destructeur de toutes choses, le temps, qui se plaît à transformer la vie humaine, de toi seule n'écartera jamais le souffle créateur qui donne le pouvoir.

« Car, seule parmi toutes les cités, tu ne cesses d'enfanter une nombreuse race de guerriers puissants, et comme la terre donne ses fruits chaque année, tu donnes chaque année une nouvelle moisson de héros. »

1. *Apocalypse*, XVII, 1. La Méditerranée. *V.* ci-dessus, p. 3 et suiv., et tout ce qui suit dans l'*Apocalypse*, XVII, XVIII.

2. Divinité des Césars et de Rome. (*V.* plus bas, II, 2). Culte des dieux païens, idolâtrie.

Terrarum Dea gentiumque Roma
Cui par est nihil et nihil secundum.
(Martial, XII, 8.)

Sur les hommages religieux rendus à la divinité de Rome, à la sainteté du sénat, au génie du peuple romain, *V.* les médailles portant *Déesse*

« La femme était vêtue de pourpre et d'écarlate[1], parée d'or, de pierres précieuses et de perles[2], et tenait en sa main un vase d'or.

« Et ce nom était écrit sur son front : *Mystère*[3].....

« L'ange me dit alors : Quel est le sujet de ta surprise? Je vais te dire le mystère de la femme et de la bête qui la porte et qui a sept têtes et dix cornes...

« Les sept têtes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise[4]...

« Et il me dit : Les eaux que tu as vues, où la prostituée est assise, ce sont les peuples, les nations et les langues.

« Et la femme que tu as vue est la grande ville qui règne sur les rois de la terre[5]...

« Toutes les nations ont été séduites par ses enchantements[6]...

« Les marchands de la terre se sont enrichis par l'excès de son luxe[7].

Rome — Saint Sénat — Dieu sénat (Θεὸν σύγκλητον). — Temple de Rome élevé à Smyrne en 559. Tacite, *Annal.*, IV, 56. — Temples d'Auguste et de Rome à Éphèse, Nicée, Pergame, etc. — Temple du génie de Rome sur le Forum. Dion, XLVII, L, 8, et les itinéraires. Inscriptions : *Romæ æternæ, Genio pop. rom., Romæ et Augusto.* Orelli 2, 1683, 1684, 1799, 1800, 4018,

1. Pourpre des consuls et des empereurs.

2. Pierres et perles de l'Inde. *V.* ci-dessus, p. 19, 70, 296.

3. « Les lois mystérieuses de la religion nous interdisent, dit Pline, de révéler le second nom de Rome, et Valérius Soranus, pour avoir prononcé ce nom qu'un salutaire et religieux silence avait fait tomber dans l'oubli, n'a pas tardé à être puni de sa faute. » *Hist. nat.*, III, 5. « Les Romains n'ont pas voulu laisser divulguer le nom du dieu sous la protection duquel leur ville est placée, ni même le nom latin de leur ville... Le nom de la ville est ignoré même des plus doctes. » Macrobe, III, 9. — On prétend néanmoins savoir que le nom mystérieux de Rome était Ἔρος ou Ἄνθερος, son nom sacerdotal *Flora*, son nom sabin *Quirium*. Munter, *de Occulto urbis R. nomine.*

4. Septemque una sibi muro circumdedit arces. (Virgile.)

5. Soumission des rois à la puissance romaine. *V.* ci-d., p. 110, 112, 127, 134.

6. Rome, le centre des peuples et le but de leur ambition. *V.* p. 99, 107; 119 et s.

7. Richesses de l'Espagne, de l'Égypte, de l'Asie-Mineure, de l'Inde, de l'Arabie, par leur commerce avec Rome. *V.* p. 9 et s., 14 et s., 19 et s., 24 et s., 35 et s.

« Elle s'est élevée dans son orgueil et elle s'est plongée dans les délices : car elle a dit en son cœur : Je suis reine [1], je ne suis point veuve et je ne serai point dans le deuil [2]...

« Et ils se sont écriés : ... Quelle ville a jamais égalé cette grande ville [3] ! »

Mais ce n'est pas assez d'avoir peint la grandeur de Rome. Le prophète nous montre encore cette « prostituée assise sur les grandes eaux... » cette « grande Babylone, la mère des fornications et de toutes les abominations... qui tient en sa main un vase d'or plein d'abomination et d'impureté... avec laquelle se sont corrompus tous les rois de la terre et enivrés du vin de sa prostitution, » qui « a fait boire toutes les nations à la même coupe [4], qui a trafiqué avec elles en leur achetant la pourpre, la soie, les pierreries, les bois embaumés, la cinnamome, et jusqu'aux esclaves et aux âmes d'hommes [5]. »

1. Et populum latè regem...
(Virgile.)

2. Imperium sine fine dedi...
(*Id.*)

Non res Romanæ perituraque regna...
(*Id.*)

V ci-dessus l'ode d'Erinna.

3. Alme sol, possis nihil urbe Româ
Visere majus.
(Horace.)

Romanos rerum dominos... Roma mundi caput... mundi compendium... lumen gentium. Rome, mère de toutes les villes, demeure des princes. (Denys le Périégète.) Rome métropole, victorieuse. (Monnaies, dans Eckhel, t. IV, p. 271.)

4. *Fornication et abomination*, comme on sait, désignent l'idolâtrie. « Roma... quò omnia pudenda confluunt celebranturque. » (Tacite, *Annal.*, XV, 49.)

On l'appelle encore l'abrégé de toute superstition. Ἐπιτομὴ πάσης δεισιδαιμόνιας. Theodoret. — *Numinum cunctorum cultrix*. Arnob., VI. (*V.* plus bas, liv. II, 2.)

5. *V. ibid.*, XVIII, 3, 12, 13. A Délos, grand entrepôt entre l'Europe et

La richesse, le faste, les voluptés, la corruption de Rome, voilà ce qui nous reste à connaître.

CHAPITRE III

DE LA CIVILISATION ROMAINE.

§ Ier — DES FAITS GÉNÉRAUX.

Ainsi l'empire était-il défendu au dehors, gouverné au dedans; il était un et pacifié. Quels fruits la vaste portion du genre humain soumise au sceptre de Rome, recueillait-elle de cette paix et de cette unité, quant à la vie matérielle, quant à la vie morale, quant à l'intelligence?

Aujourd'hui, parlons seulement de la vie matérielle, de la civilisation extérieure. Viendront ensuite le côté intellectuel et le côté moral qu'il n'est pas possible de séparer.

Notre siècle est glorieux de sa civilisation matérielle. Enivré de ses jouissances et plus encore de l'orgueil que ses jouissances lui causent, il ne s'arrête pas à compter quels sacrifices elles lui ont coûtés et peuvent lui coûter chaque jour. Il ne se demande pas si la part qu'il leur a faite dans sa vie n'a pas été enlevée à la sécurité des

l'Asie, on transbordait à une certaine époque plusieurs milliers d'esclaves chaque jour. Strabon. — Par les âmes humaines, on entend les hommes libres réduits en esclavage. *V.* Grotius et Bossuet sur l'Apocalypse. Ce qui arriva souvent. Cic., *in Pisone...*, *in Verr...* Strabon, *ibid.*

consciences, à la liberté des intelligences, à la pureté de la foi, à la noblesse du cœur. Il ne cherche pas s'il a suffisamment réservé la paix et les joies morales de l'âme, qui ne cessent pas d'être un bien réel, parce qu'il y a au monde cinq ou six philosophes orgueilleux qui ont le malheur de ne pas les sentir. Il ne s'inquiète même pas si les empiétements que chaque jour il fait sans y penser sur les accoutumances de la famille, sur la stabilité du patrimoine, sur les habitudes du culte religieux, sur tout ce que j'appellerai les éléments extérieurs de la vertu et de la paix de l'homme, trouvent une compensation suffisante dans un accroissement de vitesse de quatre kilomètres par heure, ou dans une baisse de cinq centimes sur le prix des bas de coton. Souvent, hélas! le bien-être qu'il donne d'une main il le reprend de l'autre; et ce qu'il apporte aux hommes en fait de liberté commerciale et politique, liberté négative, jalouse, inquiète, remuante, il le leur retire en fait de liberté morale, domestique, personnelle, liberté toute positive, toute bienveillante, toute pacifique. Le prix de ce bien-être matériel qui n'est pas encore arrivé jusqu'à la poule au pot d'Henri IV, serait-il donc le travail inintelligent, inquiet, immodéré? le travail perpétuellement menacé, perpétuellement subalterne, sans repos, sans terme, sans autre espérance et sans autre consolation que le gain?

En passant ajoutons un seul mot. Au XV[e] siècle, l'ouvrier anglais vivait à l'aise; les jours de fête et de dimanche, après la messe, il se réjouissait honnêtement; il était en paix avec Dieu, avec son curé, avec son maître, avec son roi; et cependant il gagnait trois *pence* par jour, avec lesquels il trouvait largement à vivre; et l'Angleterre était alors le plus gai pays du monde : *Merrie En-*

gland[1] ! En 1842, l'ouvrier anglais ne connaît plus de fêtes et ne connaît de dimanches qu'au cabaret, pourrit dans d'infects ateliers, lutte de capacité et d'intelligence contre les machines, leur est déclaré inférieur, vit plus mal avec deux schellings [2] que son aïeul avec trois *pence ;* quand il est heureux, s'ennuie ; quand il souffre, se désespère et se révolte ; et l'Angleterre est le pays du monde le plus industriel, le plus riche et le moins joyeux.

Au soin exclusif des intérêts matériels se lie cette notion de gouvernement dont nous parlions tout à l'heure, qui institue le pouvoir, non comme autorité, mais comme force, non pour diriger, mais seulement pour contraindre, qui ne laisse pas de milieu entre une action toute concentrée dans ses mains et sa complète indifférence, entre le commandement absolu et la liberté illimitée. Chose singulière, c'est au nom du bien-être des peuples que le pouvoir change sa mission paternelle en une mission toute coercitive et toute défiante, qu'il arrive, comme je le disais plus haut, à combattre les instincts humains, au lieu de les protéger en les réglant. Tant il y a dans notre nature quelque chose qui repousse un bien-être exclusivement corporel ! tant l'intelligence, le cœur, l'imagination, sont choses réelles et positives aussi bien que les sens et le corps, et veulent aussi énergiquement la satisfaction qui leur appartient ! Tant il est vrai, en un mot, que l'*homme*

1. Joyeuse Angleterre !

2. « Au XIVe siècle, un moissonneur gagnait 4 *pence* par jour, avec lesquels il pouvait, chaque semaine, acheter un *comb* de blé. Aujourd'hui (1784), il faut dix ou douze jours de travail pour acheter un comb. » John Cullum, *History of Hawsted*, p. 258. — « Sous Henri VI, l'ouvrier ordinaire gagnait 3 *pence* par jour (*V.* les statuts de 1444), avec lesquels il pouvait acheter un boisseau de blé à 6 shill. le *quarter*, et 24 livres de viande. Aujourd'hui, il gagne 12 shill. par semaine, avec lesquels il achète un demi-boisseau à 80 shill. le quarter, et 12 livres de viande à 7 *pence* la livre. » Hallam, *l'Europe au moyen âge,* chap. 9, seconde partie.

ne vit pas seulement de pain! En telle sorte que les écoles religieuses, philosophiques, politiques, industrielles, qui ont pris pour point de départ la négation plus ou moins complète des instincts moraux, en viennent à ne pouvoir faire ce qu'elles appellent le bien de l'homme sans le contraindre; et lui donnent au bout de l'épée, quand toutefois elles le lui donnent, ce pain auquel elles prétendent borner tous ses désirs.

Ainsi ne procédait pas, je l'ai déjà dit, la puissance romaine, bien moins jalouse de gouverner que de diriger, bien plutôt supérieure que souveraine. N'est-il pas curieux de voir si, dans cette sphère matérielle où la politique moderne tend à se concentrer, la politique romaine avec une marche toute différente, n'arrivait pas à des résultats assez remarquables? Si nous tenons compte de ce qu'a produit le laps des siècles, le développement des sciences, le bonheur des inventions, Rome, par la direction, par la protection, par l'exemple, n'obtenait-elle pas autant qu'obtiennent les puissances modernes par une inquiète et incessante action?

Il est clair que nous ne comparons ici ni les intentions ni le but. Quand il y eut, je ne dirai pas chez un Tibère, mais chez un César ou chez un Auguste, un sentiment désintéressé, un autre sentiment que le désir personnel de la puissance et de la gloire, ce sentiment ne fut que l'exaltation de l'orgueil patriotique, qu'un magnifique égoïsme national, prêt à sacrifier à la grandeur du peuple romain et le bonheur du monde et celui même du peuple romain. Chez les puissances chrétiennes, au contraire, il est impossible que le sentiment humain soit tout à fait écarté, que la félicité de l'homme soit en tous points immolée à la gloire de la nation. Dans l'esprit des peuples païens, l'idée

de la grandeur et de la gloire pouvait se séparer de celle de la félicité, parce que la nation, déifiée, avait son être et son intérêt à part, et qu'à cette divinité, à cet être abstrait, à ce nom propre, il fallait, non le bonheur que les hommes demandent, mais ce qu'il faut à un nom, les hommages, le retentissement, la gloire. La loi chrétienne ne connaît pas de nation; elle ne connaît que des hommes. Faire pour la nation quelque chose qui ne profite point aux hommes, c'est ne rien faire; immoler les hommes, ces êtres particuliers et réels, à la patrie, cet être collectif et abstrait; préférer à la félicité des uns la vaine grandeur de l'autre, c'est démence, ou pour mieux dire, c'est crime. La pensée du bien réel, positif, individuel, ne peut donc jamais être tout à fait écartée des gouvernements chrétiens; et ce nationalisme sauvage, qui encore aujourd'hui voudrait faire de la patrie un dieu et lui sacrifier des victimes humaines, est une pure importation païenne; nos mœurs le repoussent, notre civilisation le combat, et le gouvernement qui l'adopterait se mettrait hors du droit des gens européen.

Ajoutons encore que les puissances chrétiennes poursuivent un but bien autrement difficile à atteindre. Qui profitait de la grandeur et de la civilisation romaine, qui était digne d'occuper la philanthropie de Rome, en ses jours de plus grande générosité? Peut-être le citoyen romain, l'habitant des villes, l'homme libre. Mais l'étranger, le paysan, l'esclave, méritaient-ils qu'on s'occupât d'eux? Les bienfaits de la civilisation, réservés à une classe moins nombreuse, pouvaient lui être plus facilement acquis. Une aristocratie de deux ou trois cent mille familles peut-être dans l'empire se faisait plus aisément sa part de gloire et de bien-être. La loi chrétienne a imposé aux gouverne-

ments d'autres devoirs. Il n'est pas un homme, si petit qu'il soit, dont la vie, dont l'aisance, dont le bonheur ne doive peser pour quelque chose dans les conseils de son prince. Autant il y a de millions d'hommes, autant il y a de millions d'intérêts à satisfaire et à concilier. La tâche des gouvernements en est bien plus haute, mais aussi bien plus difficile.

Mais, une fois cette restriction admise, quelle civilisation eut la grandeur de la civilisation romaine! Quelle unité fut plus vaste et plus complète! Et d'abord, si la facilité des communications entre les hommes est, comme on le dit, le grand instrument de leur bien-être; quand ces communications furent-elles, je ne dirai pas plus rapides, mais plus générales?

Ce n'était pas un royaume, ce n'était pas un peuple, c'était un monde tout entier; le Batave et le Maure, le Rhin et le Nil, la Clyde et le Jourdain, le Douro et l'Euphrate, l'Africaine Zélia par delà les colonnes d'Hercule et Panticapée dans la Tauride; enfin des millions d'hommes sur une étendue de près de deux cent mille lieues carrées [1] entre lesquels s'étaient établies ces relations naturelles et presque journalières des sujets d'un même pouvoir, des disciples d'une même civilisation. On lisait dans toutes les provinces [2] les *Actes publics*, le journal officiel de l'empire; la Judée et la Grande-Bretagne savaient combien de sénateurs étaient venus à la réception de Livie, quelle femme avait divorcé à Rome, combien le peuple romain à l'amphithéâtre avait fait tuer de lions et d'hommes [3].

Entre tous ces peuples régnait le réseau immense des

1. *V.* la note à la fin du vol.
2. Tacite, *Annal.*, XVI, 22.
3. *V.* Dion, LVII; Suet., *in Calig.*, 26; Senec., *de Benef.*, III, 16; Cic.,

routes romaines dont partout se retrouve l'ineffaçable vestige [1], véritables remparts (*munire viam*), indestructibles chaussées fondées au-dessous du sol et qui s'élevaient de plusieurs pieds au-dessus. Trois couches impénétrables de pierres, de briques, de ciment, de terre et de craie moulues ensemble formaient comme une voûte, au-dessus de laquelle un pavé de lave ou de larges pierres, jusqu'à cent cinquante milles de Rome un pavé de dalles, donnait passage au voyageur. Des bornes milliaires, des lieux de repos, des stations de soldats, des relais de poste [2] étaient semés sur la longueur de ces chemins pour rendre le voyage sûr, commode, rapide. Nul obstacle n'arrêtait la construction de ces routes; le droit de propriété fléchissait devant l'autorité du proconsul [3]; la nature pliait devant l'opiniâtre labeur de l'ouvrier romain. Les vallées étaient

Fam., II, 8; VIII, 17, 11. — *V.* aussi, sur les *Acta Diurna* établis par César, Suet., *in Cæs.*, 20; Cic., *pro Sylla*, 14; *Attic.*, VI, 2; *Fam.*, VIII, 7; X, 28; XII, 8, 23, 44; *in Tiber.*, 5; *in Calig.*, 8; Tacite, *Annal.*, III, 3; XII, 24; XIII, 31; XVI, 23; Pline, *Hist. nat.*, VII, 54; IX, 15; Pline, *Ep.* VII, 33; IX, 15; Juvénal, II, 136. Sur les *Actes* du sénat qu'Auguste défend de publier, voyez Suet., *in Aug.*, 36. Tacite, *Annal.*, V, 4.

1. *V.* surtout Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain.*

2. Les relais de poste existaient dès le temps de Caton l'Ancien. (Frontin, *Ep.* I, 2.) On faisait environ 100 milles par jour. On voyageait avec un *diplôme*. (Cic., *Fam.*, II, *Ep. ult.*, *Attic.*, X, *Ep. penult.*) Auguste complète ce service et assure la transmission des nouvelles. (Suet., *in Aug.*, *V.* Pline, *Ep.* X, 14, 121, 122.)

3. Il est toutefois question d'indemnités dues : 1° pour le tort fait par des travaux publics à la solidité d'une maison (Tacite, *Annal.*, I, 75) : 2° pour des enlèvements de sable et de pierre dans des propriétés particulières. (Frontin, *de Aquæd.*, 125.) Dans ces deux cas, l'administration romaine se montre plus respectueuse que la nôtre envers le droit de propriété. Sous la république, un M. Licinius Crassus se refusa à laisser passer un aqueduc sur son terrain (an de R. 753), Tit.-Liv., XL, 51, et Cicéron déclare devant le peuple qu'il est inique de forcer un propriétaire non-seulement à donner, mais à vendre (ab invito etiam emere injuriosum, *in Rullum*, I, 5). Quelques restrictions à la propriété, par suite du voisinage des chemins : Siculus Flaccus, *de Conditione agror.* Hyginus, *de Condit. agror.* Frontinus, *de Limitibus.*

comblées, les hauteurs gravies; le chemin s'ouvrait passage dans le roc; il franchissait sur des arches de pierre les gorges des Pyrénées, il passait les fleuves sur des ponts immenses [1]; la route romaine arrivait droit comme l'aigle au but que l'œil de l'ingénieur lui avait marqué.

Par des chemins pareils Rome communiquait d'abord avec toute l'Italie. Ensuite, partant de Milan, des routes s'épanouissaient vers tous les passages des Alpes et gagnaient Arles, Lyon, Mayence, le Tyrol, l'Istrie. A la ville d'Arles se rattachaient, par une immense ligne qu'Auguste acheva [2], Nîmes, Narbonne, tout le midi de la Gaule et toute l'Espagne jusqu'à Cadix. A Lyon venaient se croiser les quatre grandes routes de la Gaule, qui unissaient aux quatre mers cette métropole des peuples celtiques, à la Méditerranée par Marseille, à l'Océan par Saintes, à la Manche par Boulogne, à la mer du Nord par Mayence et par le Rhin [3]. Puis, après ces routes qui rattachaient les provinces à Rome, d'autres routes liaient les provinces entre elles. De Trèves à Sirmium, un grand chemin longeait le Rhin et le Danube, unissait les provinces armées de Rhétie et de Vindélicie, et mettait en rapport la Gaule avec la Panno-

1. Tot pontes tantis impendiis factos, dit Pline. Pont d'Alcantara (Norba Cæsarea), en Espagne, sur le Tage; 670 pieds de long, 6 arches ayant chacune 84 pieds d'ouverture, 200 pieds d'élévation au-dessus du niveau de l'eau : bâti par Trajan. — Pont de Salamanque, long de 1500 pieds : réparé par Trajan. — Pont d'Ebora sur le Bétis, bâti par ses habitants à l'imitation de celui-ci. — Beaucoup de ponts sur la Meuse, la Moselle (Strabon), le Rhin (à Mayence, Bonn, Cologne, etc.), le Rhône (à Vienne sous Trajan). — Pont de Rimini, par Auguste et Tibère, achevé en 779 de R. — Pont de Narni, qui va de la ville à une montagne voisine par-dessus une vallée : les plus hautes arcades qui soient. — Caractère religieux des ponts (d'où le mot *Pontifex*.) Les legs faits pour la construction ou réparation des ponts étaient censés faits *ad pias causas*.

2. Pendant son onzième consulat (an de R. 731). *V.* les inscriptions. Gruter, 149.

3. Strabon, IV.

nie. Puis de là, par la Mésie et jusque chez les Scythes, par la Thrace dans l'Asie Mineure, par l'Asie Mineure dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Égypte et sur toute la côte africaine, la route romaine achevait le tour du monde, et se retrouvait, par la riche Cadix, par Malaga, par Carthagène, au pied même des Pyrénées [1].

Les communications par les fleuves n'étaient pas moins importantes. Ceux de la Gaule étaient le grand chemin du commerce et de la civilisation vers le nord. Par des canaux [2] ou par un court trajet de terre, on communiquait de l'Aude à la Garonne et à l'Océan, du Rhône et du Doubs au Rhin et à la mer Germanique, de la Saône à la Seine et par elle aux côtes de Bretagne [3]. Les deux flottes armées qui descendaient le Rhin et le Danube portaient les nouvelles de l'Océan à la mer Noire.

Les voyages de mer, avec des moyens imparfaits sans doute, étaient autrement sûrs et faciles qu'ils n'avaient été jusque-là. Depuis que la Méditerranée était toute romaine, il n'y avait plus de pirates. Ostie était le port de Rome pour l'Occident et pour le Nord; elle communiquait avec Fréjus, Marseille, Narbonne, Carthagène, Cadix. Pouzzol, au contraire, était en relation avec tout le midi et tout l'orient, avec Carthage, Alexandrie, Joppé, Béryte; Ravenne, avec toutes les côtes de l'Adriatique; Brindes, avec la Grèce et l'Asie Mineure : relations constantes, assurées, régulières, officielles.

La vitesse des voyages par terre n'a guère été dépassée

1. *V.* Bergier, *ibid.*

2. Canal de Drusus du Rhin à l'Yssel. *V.* ci-dessus, p. 63. Canal de Corbulon du Rhin à la Meuse, 23 milles (an de J.-C. 47.) (Tacite, *Annal.*, XI, 20.) De nombreux canaux dans la Gaule Cisalpine... Canaux projetés : du lac Averne au Tibre (Tacite, *Annal.* *V.* t. II, p. 266); de la Saône à la Moselle (p. 286); à travers l'isthme de Corinthe (tome I, p. 181, tome II, p. 258.)

3. Strabon, IV.

que de nos jours. César faisait 100 milles (33 lieues 1/3) dans la journée[1]; Tibère, allant retrouver son frère Drusus qui se mourait en Germanie, fit 200 milles en vingt-quatre heures[2]. Pline compte sept jours de navigation d'Ostie aux colonnes d'Hercule, dix à Alexandrie[3].

Grâce à cette facilité des transports, l'opulent romain avait le choix entre la poterie de Sagonte et celle de Pergame[4], entre les épées de Tolède et les armes de Cibyra, entre la pourpre de Tyr et celle des îles Fortunées. Il revêtait à son gré la blanche laine d'Apulie ou le gausape celtique, l'amphimalle égyptien ou les laines noires de Pollentia[5]. L'Inde lui envoyait ses pierreries, Babylone ses tapis, le Thibet sa soie, l'Arabie ses parfums; en même temps que les fourrures lui arrivaient de Scythie, l'ambre ou le succin des bords de la Baltique. Un noir Africain découpait pour sa table[6] les faisans de Colchos, et il voyait au cirque un Dace ou un Germain combattre les lions et les panthères du Zahara[7].

1. Suet., *in Cæs.*, 57. Cicéron parle aussi d'une route de 56 milles (18 lieues et demie) faite en dix heures de nuit avec des cabriolets de poste (cisiis). *Pro Roscio Amerino*, 7. — Avec la vitesse ordinaire, on mettait cinq jours pour aller de Rome à Brindes (360 milles ou 120 lieues).

2. Pline, *Hist.*, VII, 20.

3. Pline, *ibid.*, XIX, 1. Hélius, affranchi de Néron, alla retrouver son maître de Rome à Corinthe en sept jours. Dion, LXIII. — Les assassins de Sylla allèrent de Rome à Marseille en moins de six jours. Tacite, *Annal.*, XIV, 57. — On alla du phare de Messine à Alexandrie en sept et même en six jours, de Pouzzol à Alexandrie en neuf jours. On comptait ordinairement des ports de l'Espagne citérieure à Ostie quatre jours, de la Gaule Narbonnaise trois, des côtes d'Afrique deux. Pline, *ibid.* — Ports creusés ou réparés par les Romains : à Ostie (réparé par César et un nouveau port creusé par Claude), Carthage, Pouzzol, Brindes, Tarente, Luna (ce dernier était d'une beauté proverbiale), Ravenne, Ancône (par Trajan), Misène (réparé par Agrippa).

4. Pline, *ibid.*, VIII, 48.

5. *V.* Strabon, III, IV.

6. Tacite, *in Germ.*, 45. Pline, *Hist.*, XXXVIII, 11.

7. « Les marchands de la terre pleureront et gémiront sur elle, parce que

Rome et l'Italie répandaient la richesse autour d'elles. L'Espagne, l'Asie, l'Égypte, par l'industrie et le commerce, rendaient leur tributaire la reine du monde. Enfin le luxe des parfums, porté jusqu'à la plus folle extravagance, enrichissait les Arabes Sabéens, et les coupes d'or, les vases de bronze, les meubles et les murailles même incrustées d'ivoire, tout le luxe de l'Asie hellénique se rencontrait aux portes du désert [1].

Une richesse plus réelle arrivait aux provinces occidentales par l'économie rurale et par l'échange des cultures. Les arbres et les plantes voyageaient de l'Orient à l'Occident. La Gaule Narbonnaise possédait depuis longtemps la vigne; l'olivier lui était apporté ainsi qu'à l'Espagne; le lin passait de l'Égypte dans la Gaule [2]; et Columelle admire la riche culture et la fécondité de la Péninsule hispanique.

A la vue de tels progrès, croyez-vous que l'enthousiasme de soi-même et l'admiration de sa propre grandeur manquât à ce siècle plus qu'au nôtre? Croyez-vous qu'il ne chantât pas comme nous des hymnes magnifiques à sa propre gloire et à l'inépuisable perfectibilité de la race humaine? Les rhéteurs grecs ou latins qui entonnaient le panégyrique des Césars ne manquaient pas de proclamer

personne n'achètera plus leurs marchandises; ces marchandises d'or et d'argent, de pierreries, de perles, de fin lin, de pourpre, de soie, d'écarlate, de toutes sortes de bois odoriférants et de meubles d'ivoire, de pierres précieuses, d'airain, de fer et de marbre, de cinnamome, de senteurs, de parfums, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de blé, de bêtes de charge, de brebis, de chevaux, de chariots, d'esclaves et d'âmes d'hommes. » *Apocalypse*, XVIII, 11, 12, 13.

1. Strabon.

2. *V.* Pline, *Hist. nat.*, XIV, 3; XV, 1; XIX, 1. Strabon, IV. L'olivier n'existait pas en Italie au temps des Tarquins. Pline, *ibid.*, XV, 1. Les Cadurci (Cahors), Caleti (pays de Caux), Ruteni (Rouergue), Bituriges (Berry), Morini (Flandre, Artois), étaient les peuples de la Gaule les plus occupés à tisser le lin. XIX, 1.

la supériorité de leur siècle sur les autres siècles, avec non moins d'emphase et d'orgueil que ne le font aujourd'hui d'autres rhéteurs, agenouillés devant le César de notre temps, le peuple. « Le monde, disent-ils, s'ouvre, se fait connaître, se laisse cultiver chaque jour davantage. Le désert est pénétré, les rochers sont ouverts, les bêtes féroces mises en fuite, la solitude et la barbarie reculent sans cesse devant la civilisation et la culture. Partout l'homme habite et se multiplie; partout le gouvernement et la vie se développent. La race humaine augmente chaque jour; elle couvre la terre, et le monde bientôt ne lui suffira plus [1]. » C'est à ce degré de gloire et de bonheur que Rome a amené la race humaine. « Rome a réuni les empires dispersés, elle a adouci les mœurs; elle a mis en commun l'industrie de tous les peuples, la fécondité de tous les climats; elle a donné une langue commune à ces nations que séparaient la discordance et la rudesse de leurs idiomes. Elle a civilisé les tribus les plus sauvages et les plus reculées [2]; elle a enseigné à l'homme l'humanité [3] !... La guerre n'est plus qu'une fable des anciens jours à laquelle notre siècle se refuse de croire; ou, si par hasard on apprend que quelque peuplade maure ou gétule a osé provoquer les armes romaines, il semble qu'on rêve en entendant parler de ces lointains combats... Le monde, comme dans une fête perpétuelle, a déposé l'épée et ne songe qu'à la joie et aux festins. Les cités ne luttent plus entre elles que de magnificence et de luxe; ce sont partout portiques, aqueducs, temples, écoles... Non-seulement les villes, mais la terre elle-même s'embellit et se cultive comme un magnifique

1. Onerosi sumus mundo. (Tertullien, *de Animâ*, 30.)
2. Pline, *Hist.*, III, 5; XXVII, 1.
3. Strabon.

jardin [1]. Rome, en un mot, a donné au monde comme une vie nouvelle [2]. »

Rome, en effet, est le centre du monde où « toute la terre apporte ses fruits et ses richesses. A voir les navires qui abordent à son port, on dirait qu'elle est pour tout l'univers un immense et universel entrepôt. Les richesses de l'Arabie et celles de Babylone y affluent en telle abondance que ces contrées doivent, ce semble, rester nues. Ce ne sont pas les ports, c'est la mer elle-même qui manquera à tant de navires! Commerce, navigation, agriculture, recherche des métaux, Rome est le centre où tout cela vient aboutir! Ce qui ne se trouve pas dans Rome n'est nulle part au monde [3]. »

Enfin, disait-on pour couronner tant d'éloges, « sous cet équitable empire, nulle acception de personnes, nulle distinction du grand et du petit, du noble et du plébéien, du riche et du pauvre. Le juge suprême, qui rend à chacun selon ses mérites, ne connaît et ne récompense que la vertu. » C'était, en un mot, « une démocratie sous un maître, de tous les États, le plus sûr à la fois et le plus équitable [4]. »

Le monde romain, ainsi que le nôtre, et dans un langage également hyperbolique, vantait donc sa richesse, sa civilisation, son progrès. Mais quelle part revenait à l'homme de ce perfectionnement de l'humanité, et comment cette amélioration de la vie commune se rendait-elle visible dans la vie et dans les jouissances de chacun?

1. Aristides rhetor, *De urbe Româ.*
2. Adeò Romani velut alteram lucem dedisse humanis rebus videntur. (Pline, *ibid.*)
3. Aristides, *ibid.*
4. Aristides, *ibid.*

§ II. — DES JOUISSANCES PRIVÉES.

C'était une belle vie que celle du Romain, je ne dis pas opulent, mais seulement riche. A la pointe du jour, pendant qu'il prolongeait paresseusement le repos de la nuit, la foule des *salutateurs*, amis, familiers, parasites, attendait dans son vestibule. Quand il avait secoué son sommeil, parfumé sa tête, arrangé ses cheveux, revêtu sa toge, il trouvait réunis à ses côtés ceux qui avaient besoin de lui et souvent ceux dont il pouvait avoir besoin. Quelques minutes lui suffisaient pour ce que nous nommons les devoirs du monde; quelques mots terminaient une affaire. Le temps du Romain était précieux.

Puis on descendait au Forum. Le patron à pied au milieu de ses clients, ou en litière sur les épaules de ses esclaves, trouvait au Forum ceux qu'il n'avait pas trouvés chez lui. Là venaient les grandes affaires, les affaires sérieuses, procès à juger ou à soutenir, emprunts à faire, paiements à recevoir. Là étaient auprès l'un de l'autre, la basilique, bourse et tribunal à la fois, la chaire curule du préteur, le bureau du scribe plus puissant parfois que le préteur, le comptoir (*mensa*) du banquier, la boutique du marchand, le banc du nouvelliste. Là étaient l'activité, le parlage, le bruit.

Mais quand la clepsydre marquait la sixième heure (environ midi), le bruit cessait, l'audience était levée, le comptoir se fermait, les boutiques demeuraient désertes. Peu après, les rues silencieuses, pendant cette nuit factice de la sieste, n'étaient plus traversées que par quelques attardés regagnant leur demeure, ou par des amants quasi

nocturnes qui venaient soupirer sous le balcon de leurs belles[1]. A demain les affaires sérieuses! Rome était libre pour le reste du jour; Rome dormait. Le pauvre s'assoupissait sous le portique; le riche, dans le rez-de-chaussée de sa demeure, au milieu du silence et de l'obscurité de son appartement sans fenêtres, au bruit des jets d'eau du *cavædium*, dormait, respirait ou rêvait. Rome avait un singulier respect pour la religion de son repos : passé la dixième heure (4 heures du soir), il n'était plus permis d'introduire une affaire au sénat, et tel Romain, cette heure venue, ne voulait plus même ouvrir une lettre[2].

Vers la huitième heure (2 heures) les rues commençaient de nouveau à se remplir. La foule affluait vers le Champ de Mars; sur ces vastes gazons la jeunesse venait lutter, courir, lancer le javelot. D'autres jouaient à la paume; d'autres, tout poudreux de la palestre, se jetaient dans le Tibre et le passaient à la nage. Les vieillards restaient assis, causaient et regardaient; parfois ils avaient leurs exercices; souvent la promenade au soleil, l'exposition de leur corps nu à l'action vivifiante de cet astre, remplaçaient pour eux l'agitation du gymnase[3]. Les femmes se promenaient sous les portiques. C'était l'heure aussi de l'activité, mais de l'activité allègre, joyeuse, satisfaite.

A la neuvième heure[4], une cloche sonne, les thermes sont ouverts. On va essuyer dans les vapeurs du bain et

1. *V.* Catulle.
2. Senec., *de Tranquillitate animi*, 15.
3. Sur cette habitude de l'insolation et en général sur l'hygiène des Romains, *V.* surtout Pline, *Ep.* III, 1, 5; IX, 36, 40, où il décrit la vie de son oncle, la sienne propre et celle de Spurinna. Son oncle, à une heure dite, *jacebat in sole*. Horace était *solibus aptus*. — *V.* encore Épictète, *apud Arr.*, IV, 11. Juvénal, XI, 189.
4. Se baigner avant la neuvième heure était un signe d'intempérance, et se rattachait à l'usage, également blâmé, de faire de bonne heure un repas con-

dans le parfum des aromates l'huile et la poudre de la palestre. Le bain est à la fois affaire, remède, plaisir ; le pauvre en jouit dans les bains publics pour un quadrant (un ou deux liards), quelquefois pour rien ; les riches voluptueux se le donnent dans leur palais. Presque tous le prennent en commun. Le bain froid dans la vaste piscine où l'on peut nager, le bain tiède dans les cuves de marbre, le bain de vapeur qui suffoque, mais qui enchante ; les frictions qui rendent au corps son élastique souplesse ; les délices du massage ; les onctions de baume et de nard, sorte de bain parfumé : ce sont là mille joies romaines, raffinées et somptueuses, mesquinement reproduites dans la vie orientale, tout à fait inconnues à notre vie. Sur ces pavés de mosaïque, dans ces piscines d'albâtre, sous ces voûtes peintes à fresque, entre ces murs incrustés d'ivoire, à la lueur de ce demi-jour qui descend à travers les pierres spéculaires, au milieu de tout un peuple de serviteurs qui va et vient, frotte, essuie, porte de l'un à l'autre la brosse, l'étrille, les parfums, le bain est le rendez-vous d'une liberté presque puérile. Là, on cause, on rit, on joue, on danse même ; là s'exerce le chanteur, l'orateur déclame, le lutteur éprouve ses forces. Les thermes sont le gymnase, la tribune, le salon de cette Rome sensuelle et délicate, le bureau d'esprit inévitable, où le poëte qui veut lire ses vers trouve à coup sûr des auditeurs [1].

sidérable (de medio potare die). Il n'en était pas ainsi les jours de fêtes ; le bain et le repas (toujours à la suite l'un de l'autre), pouvaient se faire sitôt qu'on voulait sans manquer aux bienséances.

.... Jam nunc in balnea salvâ
Fronte licet vadas quamvis solida hora super sit
Ad sextam....... (Juvénal, XI.)

1. « J'habite au-dessus des bains, dit Sénèque : imaginez tous les sons qui peuvent nous faire maudire nos oreilles : — ces lutteurs qui s'exercent avec des cestes de plomb, leurs gémissements quand ils se portent des

Au bain d'ailleurs se préparait la grande affaire du jour, le souper. Le maître de maison y cherchait des convives, le parasite un hôte. Le souper était presque l'unique repas du Romain ; les autres se prenaient à la hâte, sans apprêt et sans convives. Mais, lorsque vers le soir, au souper, libres de tous soins, exercés par la palestre, reposés et détendus par le bain, on vient s'accouder ensemble à la table hospitalière, on a devant soi, pour la conversation et pour le repas, toutes les heures jusqu'à la nuit. Six ou sept conviés d'ordinaire (jamais plus que les Muses, dit le proverbe, jamais moins que les Grâces) sont couchés sur des lits de pourpre et d'or, autour d'une table d'un bois précieux. Les divers ministères du festin emploient une foule de serviteurs : le maître d'hôtel (*promuscondus*) a ordonné le repas ; le *structor* a donné aux plats leur ordre symétrique ; le *scissor* découpe les viandes. De jeunes esclaves en tunique courte déposent sur la table le vaste plateau d'argent renouvelé à chaque service et sur lequel les mets sont disposés avec art. Des enfants agitent sur la tête des conviés le chasse-mouche et l'éventail. Des échansons jeunes et beaux, en longue robe et les cheveux flottants, versent le vin dans les coupes ; d'autres répandent sur le sol une infusion de verveine et d'adiante qui entretient, dit-on, la gaieté[1]. Autour de la table, ce sont des chants,

coups, le sifflet de leur poitrine quand ils se reposent, — le masseur qui frappe de sa main tantôt creuse, tantôt à plat, l'épaule des baigneurs. Si par là-dessus viennent les joueurs de paume qui se mettent à compter leurs coups, tout est perdu. Puis ajoutez celui qui a le vin bavard, — le voleur saisi en flagrant délit, — le chanteur qui trouve sa voix belle dans le bain, — puis ceux qui se jettent d'un bond dans la piscine, — puis l'épilateur avec son cri aigre et perçant, si toutefois, à force d'épiler le patient, il ne le fait pas crier à sa place, — puis le pâtissier, puis le charcutier, puis le confiseur, puis le cabaretier, chacun avec son cri diversement modulé. » Senec., *Ep.* 56.

1. Plutarq., *Sympos.*, I.

des danses, des symphonies, des farces de bateleurs, des dissertations de philosophes. Et au milieu de ces joies, le roi du festin nomme les santés, compte les coupes, couronne ses convives de fleurs qui durent peu. Hâtons-nous de vivre, leur dit-il, la mort approche, couronnons nos têtes avant de descendre chez Pluton.

En effet, vivre, jouir, chasser de la vie, autant qu'il se peut, tout ce qui est peine, souci, travail, devoir : telle était la pensée dominante de la société antique. Le grand moyen était l'esclavage. Grâce à lui, on n'avait pas besoin de marchander à l'industrie les robes de pourpre et les tissus de lin. Le travail et le talent de l'esclave appartenaient au maître. L'esclave brodait pour son vêtement, chassait ou pêchait pour sa table. Grâce à l'esclavage, si on voulait, on n'entendait parler ni des soins de la culture, ni des chicanes infinies de la propriété qui rendent souvent lourde à notre paresse la gestion de nos étroits domaines. Un *villicus* et une *villica,* esclaves tous deux, et sous eux toute une hiérarchie d'esclaves veillait aux intérêts de la villa : système peu avantageux pour la terre, commode pour le maître. Grâce à l'esclavage, les soins même de la maison disparaissaient; des maîtres d'hôtel et des chambellans (*cubicularii*), esclaves ou affranchis, commandaient au reste de la population servile. Des affranchis de confiance, attachés au maître par le don d'une liberté dont ils n'usaient pas, étaient ses hommes d'affaires et ses trésoriers. Le médecin qui portait secours à ses souffrances, l'artiste qui charmait ses loisirs, le chanteur qui adoucissait sa mélancolie, le grammairien qui élevait ses enfants (et ces précepteurs esclaves étaient souvent plus sûrs que des précepteurs libres), tout cela était dans la maison et faisait partie du patrimoine. Si le maître aimait l'étude,

un de ses esclaves était son secrétaire, causait avec lui sciences et belles-lettres, lisait, discutait, composait avec lui. Térence et Plaute furent esclaves. Tout pouvait s'acheter au Forum, même la science et l'esprit[1].

Pour le dire en passant, ceci explique la conciliation si fréquente dans l'antiquité, si rare de nos jours, de la vie active et de la vie d'étude. Cicéron, avec une carrière traversée par tant d'orages, une santé faible, une âme souvent abattue, trouve du temps pour la poésie, les lettres, la philosophie, l'histoire. Pline l'Ancien, avocat et homme de guerre, meurt à cinquante-six ans, laissant, avec des écrits sur vingt sujets divers, une vaste encyclopédie de la science de son temps[2]. Pline le Jeune et Tacite, l'un avocat brillant, l'autre qui avait été comptable dans les provinces, furent tous deux consuls, tous deux écrivains. Sénèque, philosophe, rhéteur, avocat, fut tour à tour exilé, précepteur de Néron, sénateur et consul. La littérature ne

1. « Calvisius Sabinus avait et la richesse et les sentiments d'un affranchi. Je ne vis jamais homme plus sottement heureux... Sa mémoire était si courte qu'il oubliait jusqu'aux noms d'Achille et d'Ulysse... Jamais vieux nomenclateur qui invente les noms au lieu de les répéter ne salua les gens du peuple à tort et à travers comme il saluait les Grecs et les Troyens. Cependant, comme il voulait passer pour érudit, voici de quoi il s'avisa. Il acheta 100,000 sesterces (25,000 fr.) la pièce, onze esclaves, dont l'un savait tout Homère, l'autre tout Hésiode, puis un pour chacun des neuf lyriques; j'ai tort de dire qu'il les acheta, je devrais dire qu'il les commanda... Il les tenait au pied de son lit, pendant le repas, prêts à lui souffler des citations que souvent il entendait mal et dont il coupait des vers à l'hémistiche. Mais peu importe, il croyait posséder toute la science que l'on possédait chez lui. Aussi un jour, certain plaisant l'engageait-il à s'exercer à la lutte. — Comment puis-je? je n'ai pas le souffle. — Au contraire, vois que de vigoureux athlètes tu comptes parmi tes esclaves! » Senec., *Ep.* 21.

2. Pline, *Ep.* III, 5. Il énumère ainsi les ouvrages de son oncle : Sur l'usage du javelot pour la cavalerie, 1 livre. — Vie de Pomponius Secundus, 2. — Des Guerres de Germanie, 20. — Le Studieux (livre d'éducation oratoire), 6. — Des Locutions douteuses, 8. — Continuation de l'Histoire d'Aufidius Bassus, 31. — Histoire naturelle, 37. — En tout, 105 livres. — De plus, 160 volumes de notes et d'extraits.

fut jamais une profession sous la république; depuis Auguste, elle le fut seulement pour quelques poëtes. Le divorce de la vie intellectuelle et de la vie agissante est moderne, et je doute qu'il ait beaucoup servi la littérature. Les plus grands écrivains n'ont pas en général été ceux qui étaient écrivains de leur métier.

Or, l'esclavage principalement rendait plus facile l'union de cette double vie. Non-seulement l'esclave était chargé de vivre pour le maître, afin que le maître fût libre de penser, et, en le débarrassant des petites choses, lui laissait son intelligence plus dégagée et sa vue plus nette pour les grandes choses de la pensée ou de la vie; mais encore l'esclavage rendait l'étude plus prompte et plus facile; il donnait au maître des lecteurs, des secrétaires, des coopérateurs intelligents. Sous la tente, en voyage, à cheval, dans la litière, pendant le bain et pendant le repas, l'étude et la pensée pouvaient le suivre [1].

Le colon de Saint-Domingue, au milieu de quelques centaines de nègres sales, brutaux et ignorants, ne peut donc nous donner qu'une faible idée de ce qu'était cette royauté du maître romain, à la fois délicate et commode. Cette double domesticité qui l'entourait, l'une matérielle, l'autre intellectuelle, est chose que nous ne saurions bien imaginer. Un Cicéron trouvait dans l'entretien de ses esclaves toutes les jouissances de la pensée. Un Pallas trônait au milieu des siens, et ne jugeait pas de sa dignité d'adresser la parole à cette valetaille qui recevait ses ordres. L'homme véritablement libre, celui qui n'était ni esclave, ni étranger, ni prolétaire, le citoyen romain dans toute la plénitude de sa dignité, était véritablement un roi.

1. Pline cité ci-dessus.

Cette royauté avait même ses devoirs. Le gain sordide la faisait rougir, et Tibère dégrada un sénateur uniquement parce qu'il avait prolongé son séjour à la campagne, pour louer moins cher à Rome, quand le terme des locations serait passé [1]. Le trafic avec ses préoccupations cupides, l'industrie avec ses détails presque immondes lui étaient interdits [2]. La boutique était abandonnée aux esclaves et aux affranchis [3]. La possession d'un navire marchand n'était pas permise aux sénateurs [4]. L'agriculture était honorée; on tolérait la banque et l'usure; mais on disait : « Le salaire de l'ouvrier est un gage de servitude. Le marchand qui achète à vil prix, et qui revend cher, ne gagne que par le mensonge et par la fraude; c'est un métier peu délicat. Le navigateur est plus honorable, il nous apporte de loin les denrées utiles à notre vie; et s'il est sage, s'il songe de bonne heure à regagner le port, du port à retourner aux champs, s'il achève sa vie dans les soins de l'agriculture, le métier le plus digne d'un homme libre, il aura droit à nos louanges [5]. »

Si les œuvres serviles étaient interdites à l'homme libre, les habitudes serviles, les gestes et le costume qui rappellent l'empressement et le travail, ne lui convenaient pas davantage. Sa royauté avait son étiquette comme elle avait ses devoirs, et ces lois de la bienséance antique sont comptées par Cicéron parmi les préceptes moraux. Sans doute,

1. Suet., *in Tiber.*, 25.

2. Οὐδενί γάρ ἐξῆν Ρωμαίων οὔτε κάπηλον οὔτε χειροτέχνην βίον ἔχειν. Dionys. Halic., IX.)

3. *V.* Cic., *in Catil.*, IV, *in fine*. Paulus J. C., *Sentent.*, II, 26, § II.

4. Loi Claudia (vers l'an de Rome 534), défend à tout sénateur ou père de sénateur de posséder un bâtiment propre à tenir la mer de la capacité de plus de 300 amphores (78 hectolitres). Tite-Live, XXI, 63. Cic., *in Verrem*, V, 18.

5. Cic., *de Off.*, I, 42.

sous les empereurs, quand les sénateurs couraient, la toge relevée, devant la litière de Caligula, ou quand les chevaliers et les matrones descendaient sur l'arène, ces bienséances de l'aristocratie républicaine perdirent de leur puissance. La courte tunique resta cependant l'habit de l'esclave, du prolétaire, de l'homme qui travaille [1], tandis que la toge, parure embarrassante et inutile [2], fardeau plutôt que vêtement, fut le costume de l'homme véritablement libre. On laissait « à l'esclave les attitudes sans noblesse, les agitations inquiètes et essoufflées; on laissait les mouvements violents à l'athlète, les gestes ridicules à l'histrion. » On évitait de se gratter la tête, signe de débauche [3]. « Une marche lente et solennelle convient, disait-on, aux ministres qui portent les réchauds sacrés : une marche précipitée convient à l'esclave [4]; trop de hâte

1. Vilia vendentem tunicato scruta popello.
(Horace.)

2. Sur la toge, *V.* Tertull., *de Pallio*, 5. Quintilien, XI, 3, 137.

3. Qui digito scalpunt uno caput. (Juvénal, IX.) Tibère était « non sine molli digitorum gesticulatione. » Suet., *in Tiber.*, 68.) *V.* encore Lucien. Ammien Marc., XVII. Pour César et Pompée, *V.* ci-dessus, tome I.

« L'impudique se reconnaît à sa démarche, à un geste, à une réponse, à un mouvement des yeux, à un doigt approché de la tête. Le méchant se reconnaît à son sourire, l'insensé à sa physionomie et à son attitude. » Senec., *Ep.* 52. — L'étude de la physionomie n'était pas rare chez les anciens. *V.* Senec., *ibid.* Pline, *Hist. nat.*, XI, 52.

4. Liberos homines per urbem modico magis est par gradu
Ire : servile esse duco, festinatim currere.
(Plaute, *Pæn.*, III, 1.)

Et Alexandre Sévère dans Lampride :

Ἐν γάρ νομίζω τοῦτο τ' ἀνελευθέρον
Εἶναι τὸ βαδίζειν ἀρύθμως ἐν τοῖς ὁδοῖς,
Ἐξὸν καλῶς.

. . . . Sæpe velut qui
Currebat fugiens hostem, persæpè velut qui
Junonis sacra ferret. . . . . .
(Horace, I, *Sat.* III, 9.)

V. aussi saint Basile, *Ep.* I. Clém. d'Alexandrie, *Pædagog.*, III, 2.

« trouble notre haleine, change notre teint, défigure notre visage et fait paraître au dehors l'inconsistance de notre âme. La démarche de l'homme libre, sans être trop lente, sera grave et mesurée, son visage calme et digne, et empreint de cette beauté qui convient à l'homme, non de cette grâce qui sied à la femme [1]. »

Ainsi, l'homme réellement libre, c'est-à-dire le sénateur, le chevalier ou le riche affranchi, véritable aristocrate, se faisait reconnaître par le désœuvrement manuel et par la dignité extérieure, je puis ajouter par le bon ton et le savoir-vivre dont les aristocraties veulent aussi faire un de leurs privilèges. La politesse, il est vrai, n'existait qu'entre égaux et entre amis : vis-à-vis des clients, des prolétaires, on se mettait à l'aise : avec l'homme dont on s'était fait l'ennemi, on avait rompu, rien ne restait à ménager. Mais entre gens de même espèce, la politesse plus brève, plus ouverte, plus virile que la nôtre, n'en avait pas moins, comme la nôtre, ses formes convenues [2], ses

1. Cic., *de Off.*, I, 35, à voir sur tout ceci.
2. L'emploi des prénoms était une forme respectueuse et polie :

« Quinte, puta, » aut « Publi » gaudent prænomine molles
Auriculæ. . . . . (Horace.)

Remarquez dans les harangues de Cicéron la manière pleine de discernement dont il emploie le prénom ou le supprime selon qu'il veut parler d'une manière plus ou moins courtoise.

Notre mot *monsieur* ne laisse pas que d'avoir un équivalent dans la langue latine, au moins au temps des empereurs : on remarque qu'Auguste ne se laissa pas appeler *seigneur* (dominus), même par ses enfants. (Suet., *in Aug.*, 53.) « Quand les femmes ont quatorze ans, nous les appelons madame (κυρία). » (Épictète, 40.) « Ceux que nous rencontrons, que leur nom ne nous revient pas, nous leur disons monsieur (domine). » (Senec., *Ep.* 3.) — Dans les rapports de famille : « Dominus meus Gallio, » dit Sénèque en parlant de son frère. (*Ep.* 105.) « Peto abs te, domina soror. » (*Jurisc. de Legatis.*) « Domina Ditis. » (Virgile, *Ænéid.*, VI, 397.) « Dominum Æneam (IV, 214) Græci uxorem δέσποιναν vocant. » (Servius.) Claude oubliant la mort de Messaline, demande *si Madame va venir*. « Cur domina non venire. » (Suet., *in Claud.*, 39.) On exigeait des clients et des parasites l'em-

nuances diverses, ses circonlocutions, ses insinuations, ses reproches courtois, ses détours : parce que ces hommes-là se tutoyaient, il ne faut pas les prendre pour quelque chose comme nos sans-culottes de 93. Ils savaient fort bien quel est le langage du paysan (*rusticus*), et quel est celui de l'homme bien élevé (*urbanus*); ils connaissaient la politesse (*comitas*), l'art d'être aimables (*humanitas*); ils savaient le monde (*urbanitas*) et possédaient cet aplomb et cette convenance que les Athéniens appelaient *dextérité*. Les lettres de Cicéron en fournissent mille exemples; lisez entre autres cette correspondance d'Appius et de Cicéron où le mécontentement se cache si bien sous la politesse [1].

Tels étaient l'aisance, le bien-être, le savoir-vivre, la dignité de l'homme qui portait la toge. Et remarquez que je n'ai point parlé des exagérations du luxe et de l'opulence. Je ne peins pas la vie des Apicius et des Mamurra, des proconsuls revenus d'Asie ou des affranchis de César. Je ne retrace pas la magnificence antique dans ses proportions énormes, si peu en rapport avec les petitesses du *comfort* moderne. Je peins la vie commune des gens aisés, bien élevés et raisonnables. Je parle en masse de toute la

ploi du mot *dominus*. Martial se plaint qu'un oubli à cet égard l'a privé d'une largesse de 33 as :

Centum quadrantes abstulit illa mihi,
(VI, 88.)

Parfois cependant, par amitié, on donnait ce nom même à des esclaves :

Cùm voco te dominum, nolo tibi, Cinna, placere,
Sæpè etiam servum sic resaluto meum.
(*Ibid.*, V, 58.)

Cependant l'appellation *domine* (κυρίε) indiquait une soumission particulière et presque un culte. (Épictète, *in Arr.*, IV.) Pline s'en sert vis-à-vis du seul Trajan, et Auguste le repoussait avec horreur. (Suet., *ibid.*) Les Juifs (Josèphe, *de Bello*, VII, 37 (10, 1) et les Chrétiens (*V.*, entre autres, le martyre de saint Polycarpe, 8), sommés de donner aux empereurs, cette désignation, qu'ils réservaient à Dieu, la refusèrent parfois au péril de leur vie.

1. Cic., *Fam.*, III, tout entier.

bonne compagnie romaine (*viri illustres, noti, honesti*), de ceux qu'on opposait aux prolétaires, à la plèbe, aux petites gens (*capite censi, ærarii, tunicati, trebules, tenues, ignobiles*, etc.).

Et ces derniers mêmes étaient-ils exclus de tous les bienfaits de la civilisation? Outre les grandeurs qui appartenaient à quelques riches, d'autres grandeurs étaient communes à tous. Le faste privé était pour quelques-uns; la munificence publique était au service même du plus pauvre. La société moderne croit avoir beaucoup fait pour le pauvre quand elle lui donne le nécessaire à bon marché. La société antique lui donnait pour rien le superflu.

Faut-il parler en détail de ce luxe monumental dont nous retrouvons après tant de siècles et tant de catastrophes d'admirables et d'ineffaçables vestiges? Élevons-nous, pour la promenade et pour le sommeil de l'homme du peuple, pour lui donner l'ombre en été, le soleil en hiver, beaucoup de portiques comme celui de Pompée, qui formait un rectangle de 400 pieds sur 500, et qu'ornaient 285 statues de bronze, 230 statues de marbre? Notre science peut se passer de ces immenses aqueducs amenés de bien loin, quelquefois dans le seul but d'avoir une eau plus agréable au goût (celui de Nîmes n'avait pas d'autre but[1]); mais avons-nous rien qui ressemble à ces thermes cyclopéens bâtis par les empereurs pour les lazzaroni de Rome? Les chefs-d'œuvre de la peintnre, de la statuaire, de la mosaïque, les ornaient; pour embellir ses bains, Agrippa paya 1,200,000 sesterces[2] deux tableaux d'un artiste grec. Des gymnases, des bibliothèques, des promenades, des bosquets faisaient partie des thermes; l'enceinte de ceux de

1. V. Millin, *Voyage dans le midi de la France.*
2. 223,000 fr. Pline, *Hist. nat.*, XXXV

Néron devait avoir 700 pieds de long sur 500 de large; l'enceinte des thermes d'Agrippa 900 pieds sur 700; et ces lieux de délices, construits souvent en quelques mois, étaient bâtis pour des siècles, avec des voûtes inébranlables et d'épaisses murailles, comme les citadelles et les donjons de nos aïeux.

Que sont nos misérables salles de spectacle, nocturnes, petites, étroites, enfumées, faites de bois et de plâtre plutôt que de pierre, avec leurs décorations de carton, leurs ornements fanés, leurs couloirs étroits, leurs entrées difficiles, auprès de ces monuments grandioses des divertissements romains, de ces colosses de l'architecture théâtrale, où des milliers d'hommes, protégés par les plis ondoyants d'un voile de pourpre, jouissaient gratuitement et en plein jour de spectacles dont le moindre épouvanterait notre parcimonie? L'amphithéâtre de Nîmes pouvait contenir 17,000 spectateurs [1]; celui de Vérone, 22,000 [2]; le Colisée, 80,000 [3]. Chacun des trois théâtres de Rome comptait de 27 à 30,000 places [4]. Grâce à la perfection de l'acoustique théâtrale, cette foule immense pouvait entendre; et de nos jours encore, dans les théâtres ruinés de la Sicile, la voix se fait

1. Millin, *ibid.* L'amphithéâtre de Pouzzol pouvait contenir 40,000 personnes.

2. Le Colisée avait 1,837 pieds romains de circonférence, 165 de hauteur. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs, plus 2,000 dans les arcades supérieures (Nibby). Les anciens topographes disent 87,000.

3. Le théâtre de Scaurus, bâti pour le seul temps de son édilité (an de Rome 695), avait une scène disposée par étages, dont un en marbre avec des colonnes hautes de 38 pieds, l'autre en verre, le troisième doré; 360 colonnes; 3,000 statues de bronze. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs; et dans un incendie qui eut lieu chez Scaurus, il périt pour 100 millions de sest. d'objets précieux qui en avaient été rapportés. Pline, *Hist. nat*, XXXVI, 2, 3, 15 (24).

4. Théâtre de Balbus, 30,095 (P. Victor., *in Regione*, IX. *Notit. imperii*). Théâtre de Marcellus, 30,000 (Pline, *ibid.*). Théâtre de Pompée, selon Pline, 40,000 (*ibid.*) Selon la notice de l'empire, 27,780 seulement. Sur l'amphithéâtre de Pompeii, *V.* plus bas.

ouïr avec une sonorité merveilleuse. De vastes escaliers, des galeries immenses, des passages distribués avec un art et une régularité infinis conduisaient ces milliers d'hommes chacun à la place qui lui appartenait, et les nombreux et larges vomitoires donnaient pour la sortie un prompt écoulement à ces flots de peuple. Dans ces abris d'une joie frivole, rien n'était provisoire ni passager; tout était de marbre, de pierre, de briques cimentées par une maçonnerie que la main des hommes a seule pu détruire et sur laquelle le temps n'a rien fait. Les cirques et les naumachies, ces autres créations du dilettantisme romain, n'avaient pas moins de magnificence. L'étang creusé par Auguste sur le bord du Tibre avait 1,800 pieds de long sur 200 pieds de large [1]; trente navires à éperons et d'autres bâtiments y combattirent. Le grand cirque avait à peu près la même longueur, une largeur double, et des places pour 150,000 spectateurs au temps d'Auguste, pour 260,000 après la restauration de Néron [2]. Un canal de 10 pieds de profondeur se prolongeait le long de son enceinte et pouvait le remplir d'eau; des dauphins de bronze, des autels, des statues, des obélisques amenés d'Égypte, s'élevaient au milieu et traçaient la route des chars [3].

Telles étaient les grandeurs publiques dans lesquelles s'encadraient les grandeurs de la vie privée. Il faut en convenir, si un des contemporains de Cicéron ou même un des sujets de Néron César revenait au monde, notre civilisation, si merveilleuse à certains égards, lui paraîtrait au

1. *V. Lapis Ancyr.* Il s'agit de pieds romains qui équivalent à 10 ou 11 pouces des nôtres (309 millimètres).

2. *V.* Pline, VIII, 7. Dionys. Halic., III, 68. P. Victor, *in Regione,* XI, dit même 385,000.

3. Le cirque de Néron avait 1,450 pieds sur 330 à l'extérieur; l'arène était de 1,300 sur 200. Le cirque Flaminius avait 500 sur 1,000; le grand cirque, 2,187 sur 400.

premier coup d'œil bien mesquine et bien pauvre. — En ce qui touche la chose publique, le gouvernement des peuples modernes ne lui semblerait-il pas bien laborieux et bien embarrassé? Ces impôts énormes, extorqués sous mille formes diverses par des milliers de publicains, ne le choqueraient-ils point comme durs pour le peuple et insuffisants pour le pouvoir qui fait si peu de chose avec tant d'argent? Une route à faire est une si vaste entreprise! un canal est l'œuvre de tant d'années, œuvre pour laquelle le pouvoir doit encore mendier l'argent des citoyens! Ne jugerait-il pas ridicule, puéril et funeste, ce formalisme si compliqué, grâce auquel rien ne se fait qu'à force d'écritures inutiles, de circuits sans but et sans fin, d'examens où l'on n'examine rien? Et quand, d'un autre côté, il verrait les particuliers, les villes, les provinces dépouillées ou à peu près de toute liberté administrative, au profit de ces gouvernements si embarrassés de leur propre pouvoir; le libre arbitre de trente millions d'hommes, l'indépendance des magistrats, la liberté du souverain lui-même et de ses ministres, confisquée au profit d'une centaine de chefs de bureau, véritables souverains de la nation; quand il verrait ce budget énorme passant en grande partie dans le stérile entretien d'une soldatesque immense et inoccupée : sa pensée ne serait-elle pas de préférer à nos monarchies bureaucratiques, l'empire romain avec la facilité et la dignité de son action, la liberté de ses municipes, le chiffre minime de son budget, la grandeur et la franche allure de son labeur matériel, le petit nombre de ses troupes et les grands travaux accomplis par ses soldats?

Si maintenant, jetant un regard sur la vie privée, il nous voyait dans nos rues et dans nos maisons, agités pour le gain ou la perte de quelques sesterces, ne dédaignant ni

les immondes travaux de la manufacture, ni les petitesses du trafic; — s'il voyait notre allure inégale, notre marche précipitée, notre gesticulation inquiète, nos attitudes sans noblesse, notre habit étriqué et ces braies celtiques qu'on n'osait porter à Rome sous peine de passer pour efféminé; — s'il nous observait, si rarement calmes et libres, haletant au contraire du matin au soir, sortant du repas pour nous mettre aux affaires, quittant à peine les affaires à l'heure tardive du repas, n'ayant de loisir ni pour le gymnase ni pour le bain, n'ayant pas encore notre liberté après le coucher du soleil, mais courant à la hâte, pour satisfaire à mille devoirs incompréhensibles pour lui, et faisant succéder aux tracas, aux petitesses, à l'assujettissement des affaires, les tracas, les petitesses, l'assujettissement du monde; en quelle pitié ne prendrait-il pas ces *Ardélions* (Rome avait trouvé un mot pour condamner cette vie de stérile inquiétude), « qui ont une telle hâte de vivre et vivent sans but, qui agissent beaucoup et ne font rien, qui s'essoufflent gratuitement, et, tout en s'agitant, demeurent oisifs[1] ? » N'opposerait-il pas à l'orgueil de notre époque une parole vraiment belle de Sénèque, bonne à répéter et à approfondir dans tous les sens: « Rien n'est grand que ce qui est calme[2] ? »

Jetant les yeux sur l'ensemble du monde, il verrait sans doute sur beaucoup de points, mais depuis quelques années à peine, des communications plus actives, plus promptes, plus journalières qu'elles ne le furent jamais. Et cependant le monde civilisé lui paraîtrait bien loin encore de l'unité

1. Est Ardelionum quædam Romæ natio,
Trepidè concursans, occupata in otio,
Gratis anhelans, multa agendo nil agens,
Sibi molesta et aliis odiosissima.
(Phèdre, I, 5.)

2. Nihil magnum nisi quod est placidum. (*De Irâ*, I, *in fine.*)

romaine ! Au lieu de cette unité de pouvoir, de science, de civilisation, tant de souverainetés indépendantes, souvent ennemies, toujours jalouses, et se faisant, à leur commun détriment, la guerre par les douanes quand elles ne se font pas la guerre par l'épée ! dans les lettres mêmes et dans les arts, tant de discordances de peuple à peuple ! au lieu de cette communauté de langue, œuvre de la conquête de Rome, la suprématie, bien méconnue et toujours contestable, de la langue française, contre laquelle, depuis 1813, les deux races germanique et slavonne sont en pleine insurrection !

Si l'Occident est devenu plus riche, plus peuplé, plus instruit, l'Orient est devenu de beaucoup plus pauvre, plus désert, plus barbare ; l'Afrique, même après la conquête française, reste mahométane, c'est-à-dire improductive et barbare ; et ces belles provinces d'Égypte, d'Asie et de Syrie, les plus opulentes de l'empire, pourrissent tristement sous une domination, quoi qu'on fasse, inintelligente et décrépite.

Trouverait-il donc, ce revenant des siècles passés, notre époque en définitive inférieure à la sienne ? Un plus long examen, une vue plus réfléchie, n'aurait-elle rien de plus à lui apprendre ? Ce que je viens de dire des grandeurs et du bien-être de la société romaine contredit-il ce que j'ai dit ailleurs de sa dégradation et de sa misère ? Une vie aussi facile et aussi douce s'accorde-t-elle avec ce que j'ai tant de fois dépeint, la dégénération de la race, l'appauvrissement du sol, l'horrible tyrannie des gouvernants ? Tant de force et tant de gloire peuvent-elles se concilier avec tant d'abaissement, tant de bien-être avec tant de misère ?

La réponse est nécessairement dans le côté intellectuel et moral des choses. La réponse sera dans le tableau des

doctrines et des mœurs qui achèvera ce livre, lugubre opposition à la peinture de ce bien-être extérieur, qui appartenait aux privilégiés de la civilisation romaine.

Mais avant d'aller plus loin, un remarquable exemple va manifester toute ma pensée. Un précieux débris de l'antiquité nous a été conservé par la catastrophe même qui devait le détruire. Des cendres du Vésuve, il y a un peu plus de cent ans, une ville antique est sortie, vivante pour ainsi dire, ou du moins tout empreinte des traces de la vie, de même que la couleur, l'attitude, l'air de la vie, en un mot, demeure longtemps à l'homme qui a été tué d'un seul coup.

Si nous entrons dans Pompéii, et si nous le comparons à une ville moderne du même rang, tous les contrastes entre l'antiquité et nous deviennent palpables. Nous ne les voyons pas seulement, nous les touchons sur le corps de cette curieuse momie que la lave nous a conservée.

L'homme, aux temps païens, vivait plus dans la cité que dans la famille. Aussi les demeures privées sont-elles étroites. Celles de Pompéii ne sont guère que d'élégants boudoirs; quelques chambres sans jour ouvrent sur une cour à moitié couverte et éclairée seulement par le haut (*cavœdium*, *atrium*). Pas de séparation, pas de clôture; un passage étroit où couche le portier est seul entre le salon et la rue[1]. Des rideaux seulement séparent l'*atrium*, le salon des clients, du *tablinum*, le salon des amis; et le *tablinum* du péristyle ou jardin. Rien ne rappelle la retraite, la solitude, le sérieux de la méditation ou l'isolement de la famille; peu de place pour le recueillement, pour l'étude, pour la prière; les dieux sont au fond du jardin ou quelquefois dans la cuisine. On ne vit pas dans cette maison,

1. Les cris des passants me réveillent; la ville est à la porte de ma chambre à coucher (Martial).

on s'y repose : le bourgeois de Pompéii, las de la chaleur du jour et des tracas du forum, fatigué du gouvernement de sa ville, vient y respirer et y dormir ; l'élégant de Rome, aux jours des grandes chaleurs, trouve là une *villa* d'été, voisine de la mer, moins brillante que son palais dans la grande ville, moins monotone et moins solitaire que sa maison de campagne; une retraite obscure, élégante, où la volupté moins magnifique est plus commode, quelque chose comme *la petite maison* du XVIII[e] siècle.

Mais ce boudoir, cet abri de quelques heures de repos ne doit pas offenser les yeux délicats du maître. Il faut que l'*atrium* soit pavé de mosaïque ou de marbre, que des jets d'eau et des fontaines y entretiennent la fraîcheur, que la douce clarté qui l'illumine descende sur des fresques, des bronzes, des statues. Jusqu'en des boutiques et d'étroites maisons, des décorations moins élégantes révèlent encore quelque intention d'art et d'ornement.

Mais surtout, si la maison est petite, la cité est grandiose. L'architecture domestique se rapetisse et s'efface devant l'architecture municipale. Qui peut s'enfermer dans la famille quand la cité est si belle? rester chez soi quand les thermes, les forum, les théâtres déploient tant de magnificence? Pompéii n'était qu'une ville de troisième ou quatrième ordre. Un tremblement de terre, quinze années seulement avant sa catastrophe, avait renversé ou ébranlé la plupart de ses édifices [1]. Et pourtant, dans la seule partie que nous connaissons, et qui forme à peu près un cinquième de sa superficie totale, quelle place ne tient pas

1. Au mois de février 63, un tremblement de terre renversa une grande partie de la ville de Pompéii, ainsi qu'une portion d'Herculanum, et détruisit plusieurs édifices à Nucérie et à Naples. (Tacite, *Annal.*, XV, 22; Senec., *Natur. quæst.*, VI, 1 ; et l'inscription de Pompéii citée plus haut, page 119, n. 1.

le luxe municipal, la vie publique ! Même sous les empereurs, elle y était encore active, et des inscriptions *officieuses* [1] y attestent la chaleur de la lutte électorale, de même que les inscriptions officielles attestent les services rendus, les charges remplies, les largesses faites à la cité, et la reconnaissance publique envers ses bienfaiteurs. Deux forum entourés de temples et de statues servaient aux assemblées, aux marchés, aux affaires. A l'entour, le sénat de cette petite ville, ses magistrats, ses corps de métiers avaient pour leurs réunions des édifices que l'on est tenté de prendre pour des temples, et le lieutenant civil ou criminel de ce bailliage siégeait dans une basilique, destinée à faire honte aux ignobles mairies et aux prétendus palais de justice qui enlaidissent souvent nos plus grandes cités.

Les affaires sérieuses à leur tour cédaient le pas au plaisir, l'architecture civile à l'architecture voluptueuse, la cité au théâtre. Qu'avait à faire ce gouvernement si bien logé, sinon la joie et l'amusement communs ? Deux maisons de bains publics ont été découvertes [2], qui unissent à toutes les recherches de la volupté romaine toutes les délicatesses de l'art hellénique. Les salles de spectacle de Pompéii, si je puis leur donner ce nom qui rappelle les tréteaux, étaient trois monuments bâtis avec le marbre, le bronze et la lave du Vésuve. Les banquettes, les loges, que dis-je ? la scène et les décorations étaient en marbre. Là, comme ail-

1. Sur ces inscriptions cursives (*graffitti*) tracées au stylet sur les murs, *V.* le précieux et curieux ouvrage du P. Garrucci. En voici quelques-unes : M. MARIVM AED (ilem) FACI (atis) ORO VOS. — C. IVLIVM POLYBIVM AED (ilem) O (ro) V (os) F (aciatis) PANEM BONVM FERT.—M. CERRINIVM VATIAM AED (ilem) DIGNVM REIP (ublicæ) TYRRANVS CVPIENS FECIT CVM SODALES (sic) et bien d'autres. (Henzen 6966, 6974.) Ailleurs on lit des inscriptions écrites par des propriétaires fatigués de ces réclames électorales tracées sur leurs murs, et où ils souhaitent mauvaise chance aux candidats qu'on y inscrira ; bonne chance à ceux dont les amis seront plus discrets. *Ibid.* 6975-6977.

2. La plus grande, découverte en 1754, a été recouverte.

leurs, on retrouve et les portiques destinés à abriter la foule, et les galeries, les escaliers, les innombrables entrées qui lui donnent passage, et les traces de ces moyens acoustiques dont le secret est perdu[1]. L'amphithéâtre pouvait contenir de 18 à 20,000 hommes. Cent ouvertures y donnaient entrée, et l'on calcule que, grâce à leur disposition, l'amphithéâtre pouvait être vide en deux minutes et demie[2].

Ce qui venait là, en effet, ce n'était pas un public ; c'était la cité, la cité entière présente au théâtre comme au forum. Le consul ou duumvir était là sur sa haute tribune (*podium*) et sa chaise curule ; les sénateurs et les prêtres sur les premiers bancs ; au-dessus et en arrière, les chevaliers, les riches, ceux qui portaient la toge ; plus haut, sur les bancs gratuits, le peuple en tuniques, les prolétaires ; au couronnement de l'édifice étaient les loges des femmes. La société était là tout entière ; la chose publique siégeait au spectacle, exacte au plaisir comme à un devoir.

Et ces édifices, ce n'était pas une spéculation inquiète et laborieuse qui les avait élevés, ni des souscriptions recueillies sou à sou, ni de pesantes charges imposées au budget municipal. Les colons de Sylla ou de Néron, installés dans un des faubourgs, paraissent avoir eu une grande part à la construction de l'amphithéâtre[3]. Deux citoyens,

1. On trouve dans le grand théâtre des espaces destinés à contenir les vases de bronze qui augmentaient la sonorité de la voix.

2. Il y avait 40 ouvertures par lesquelles deux personnes pouvaient sortir en même temps, 57 par lesquelles une personne seule pouvait passer; de plus, deux entrées du côté de l'arène et une pour les bêtes féroces. *V.* les descriptions.

3. C. QVINCTIVS. C. F. VALGVS.
M. PORCIVS. M. F. DVO VIR.
QVINQ. COLONIÆ HONORIS.
CAVSSA. SPECTACVLA. DE. SVA
PEC. FAC. CŒR. ET. COLONEIS.
LOCVM. IN. PERPETVVM. DEDER.
Orelli, 3293.

pour l'honneur de la colonie (*ad decus coloniæ*), avaient élevé à leurs propres frais le grand théâtre, un tribunal et un portique souterrain [1]. Un autre, après le tremblement de terre avait relevé le temple d'Isis [2]. Leurs noms inscrits sur les parois de marbre, des souhaits publics pour leur félicité, l'admission au sénat [3], l'érection de leur statue, quelquefois une inscription constatant que la statue offerte avait été refusée [4], paraissait une suffisante récompense à ces bienfaiteurs publics qui avaient élevé de si beaux édifices pour les tueries de l'arène et les obscénités du théâtre.

La cité moderne, la ville chrétienne est donc bien petite et bien méprisable ! Ses monuments péniblement achevés, ses maisons sans ornements, la pauvreté de ses édifices pu-

1. Inscriptions de Pompéii :

M. M. HOLCONII. RVFVS. ET. CELER.
CRYPTAM. TRIBVNAL. THEATR. S. P. (suâ pecuniâ)
AD. DECVS. COLONIÆ.
M. M. HOLCONII. RVFVS. ET. CELER. CRYPTAM.
TRIBVNALIA. THEATRVM. S. P.

Le fragment d'inscription suivant semble placer la construction de ce théâtre en l'an de Rome 753 (1er avant l'ère vulgaire) :

. . . . . . AVGVSTO PATRI. *patriæ*
consuli XIII. PONTIF. MAX. TRIB.
*pot*EST. XXII.

2. *V.* ci-dessus, p. 119, note 1, l'inscription citée.
3. Même inscription.
4. Inscription trouvée à Arles (et d'autres pareilles) :

T. POMPEIANO.....
.....AREI.ATENSES.
MVNICIPES. OPTIMÈ. DE.
SE. MERITO. PATRONO.
STATVÆ. HONORE.
CONTENTVS IMPENDIVM
(*publicum*) REMISIT.
(Millin, *Voyage dans le midi de la France.*)

blics, la mesquinerie de ses lieux de plaisir doivent l'humilier beaucoup ! Oui, s'il est vrai que le bien-être matériel et le divertissement des sens fassent l'unique bonheur de cette vie, nous sommes descendus bien bas, et le genre humain a singulièrement rétrogradé. Si la ville antique donnait tant de place et consacrait tant de travaux au soin de ses plaisirs, c'est que le plaisir était sa seule affaire. Si la ville chrétienne, au contraire, est à cet égard humble, modique, parcimonieuse, c'est que le plaisir pour elle doit être au plus un des accessoires de la vie ; c'est qu'il y a et pour l'homme et pour la cité un but plus important, des soins plus dignes, des devoirs plus urgents à remplir. Il est vrai, le plaisir chez nous n'a guère qu'un tréteau de bois où il amuse un instant nos yeux et nos oreilles; le pouvoir n'a souvent qu'une simple maison à peine distincte au milieu de nos demeures, comme le père de famille au milieu de ses fils. Mais souvenons-nous que les pauvres ont un palais. Ne cherchez à Pompéii ni les vestiges de l'hospice pour les vieillards, ni les ruines de l'hôpital pour les malades : avant que Pompéii sortît de ses cendres, nous savions déjà qu'il ne pouvait y en avoir[1]. L'hospice et l'hôpital, voilà nos palais et nos basiliques ! Le plus vaste des édifices de Pompéii est l'amphithéâtre, où 20,000 hommes avaient leurs places marquées à perpétuité pour venir voir couler le sang des hommes[2]. Le plus vaste édifice de nos cités, c'est l'hôpital, où les places sont marquées aussi, non pour le divertissement, mais pour la douleur, non pour le meurtre, mais pour la guérison ; où le lit du malade remplace le siége à coussins du décurion (*bisel-*

1. V. dans saint Jérôme (*Ep.* 26) l'étonnement qu'inspira aux païens la première fondation d'hôpitaux chrétiens.
2. V. l'inscription ci-dessus, p. 104, note 1.

lium); où l'on fonde aussi des places à perpétuité, non pour la satisfaction d'une joie infâme, mais pour le soulagement d'un frère souffrant; où préside enfin, au lieu de cet homicide Jupiter qui voulait être honoré par le sang humain, l'image du Crucifié qui a donné son sang pour tous les hommes, qui par sa mort a triomphé de la mort, par son supplice écrasé celui qui « fut homicide dès le commencement [1]. » Il y a aussi chez nous comme chez les anciens, des bienfaiteurs de la cité qui ont donné à la construction de ces saintes demeures l'argent que les Holconius et les Cerrinius employaient généreusement à édifier leurs magnifiques abattoirs de créatures humaines. Mais ceux-là n'ont pas demandé une place au sénat ni une statue au Forum; ils n'ont pas exigé que leur nom fût inscrit sur le marbre, pour toute récompense ils ont sollicité quelques prières, et au lieu des hommages de la cité pour leur mémoire, l'humble oraison du pauvre malade pour le salut de leur âme.

C'est qu'une pensée d'une autre nature domine toute la vie chrétienne : de même qu'au-dessus de tous les édifices de la ville moderne, maisons des citoyens, maison de la cité, maison du pauvre, s'élève toujours la maison de Dieu. Quand vous marchiez vers la ville antique, rien ne vous avertissait de son voisinage; les amphithéâtres et les basiliques ne portaient pas leur dôme vers les cieux; à quelques pas seulement de la cité vous aperceviez le rempart et les tours, signe de cruauté, de défiance et de guerre. La ville chrétienne se fait voir de loin au voyageur; elle lui montre, en signe d'hospitalité, la croix qui domine son église; il ne sait pas encore qu'il y a une ville; mais il sait

1. Joann., VIII, 44.

qu'il y a un lieu de prière, un lieu de charité, de miséricorde et de repos. Les temples étroits du paganisme ne s'ouvraient et ne s'élargissaient pas pour recevoir les hommes; le peuple restait au dehors et le dieu se cachait. Ils ne s'élançaient pas vers le ciel pour arriver à Dieu; dans le paganisme toutes les pensées allaient vers la terre. Ils n'avaient ni l'élévation, ni la vaste enceinte de la cathédrale chrétienne, ni la mystérieuse harmonie de son intérieur, ni la symbolique unité de ses lignes, ni la variété infinie de ses ornements dominée par une admirable symétrie, comme si les pensées de l'homme avec leur diversité immense étaient rassemblées pour aller s'unir dans l'unité de Dieu. Le temple chrétien est un, comme il est grand; le centre, le sanctuaire, Dieu, en un mot, commande à tout, attire tout, réunit tout.

La vie païenne est la vie du plaisir, la vie chrétienne est celle du devoir. L'une a pour symbole la couronne de roses, l'autre la couronne d'épines. Nous-mêmes, modernes, ne savons pas combiner si artistement nos voluptés et notre repos; nous ne cherchons pas avec tant d'art et de persévérance cet état normal de nos sens, cette vie toute commode, toute libre, toute dégagée, autant que voluptueuse et magnifique; nous ne savons pas rendre si complète l'absence des peines et des soucis; nous ne savons pas atteindre ce degré de bien-être et de sérénité égoïste que ne trouble ni la pensée d'un devoir, ni la pitié pour une infortune. Nous le voudrions peut-être, mais nous ne pourrons y parvenir. Pourquoi? D'abord, parce que l'esclavage nous manque, et par là toute notre condition sociale est changée; mille soucis, mille devoirs retombent sur nous; tout être humain est notre égal, et nous sommes bien forcés d'accepter, de façon ou d'autre, notre part dans ses misères. Et de

plus, un sentiment intime nous avertit que, quoi que nous puissions faire, *nous n'avons pas ici de cité permanente*[1]. Ni la cité avec ses ambitieuses espérances, ni le théâtre, où habitent les joies de ce monde, ni la maison elle-même avec les douces affections qui y résident, ne sont assez larges pour que notre âme s'y emprisonne.

Dans cette impossibilité de tout réduire aux joies égoïstes et corporelles, est tout entière la grandeur et la supériorité des peuples modernes. Ce principe mis à part, nous ne sommes auprès des païens que de pauvres écoliers; nous n'entendrons jamais le *bien-vivre* comme ils l'entendaient. En vain nous le proposons-nous comme l'unique but digne de nos efforts; en vain nous imposons-nous pour l'atteindre une activité chagrine qui, au lieu d'être l'instrument de notre félicité, en est le fléau : nous restons toujours, en fait de bien-être sensuel, inférieurs à ceux à qui leur âme n'indiquait pas d'autre devoir, à qui la société elle-même n'imposait pas d'autre loi. Malgré nous, notre grandeur, si nous la conservons, sera toute morale; notre beauté sera comme celle de l'épouse, une « beauté qui vient du dedans, » non celle qui frappe les yeux, mais celle qui se révèle au cœur. Dieu, espérons-le, ne nous laissera pas descendre du trône où son Christ nous a placés.

1. Hebr., XIII, 14.

LIVRE DEUXIÈME

DES DOCTRINES

CHAPITRE PREMIER

DÉCADENCE DES RELIGIONS NATIONALES.

§ Ier. — INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE GRECQUE.

J'aborde un sujet difficile et sur lequel on a déjà beaucoup écrit. L'état intellectuel et religieux du monde à l'époque où le christianisme parut a dû fixer l'attention de tous. C'est une vaste matière, pleine de disparates, de complications, d'obscurités : je voudrais la restreindre plutôt que l'agrandir. Remonter jusqu'à la naissance du paganisme, reprendre ces inextricables questions de l'origine et du sens caché des fables, ce serait ajouter aux difficultés des difficultés nouvelles, vouloir éclaircir les ténèbres par des ténèbres plus grandes. Seulement asseyons bien le point de départ; caractérisons en quelques mots les branches diverses du paganisme dont la domination romaine avait amené le contact et hâtait le mélange.

Le polythéisme est venu de l'Orient. Le plus ancien monument de l'histoire des religions comme de l'histoire des

races, la Genèse place le berceau de l'idolâtrie auprès du berceau de l'espèce humaine. Une étrange erreur des intelligences les faisait dévier du Créateur à la créature. Trop faibles pour élever leur pensée jusqu'à l'auteur, elles la tenaient abaissée devant ses œuvres. N'étant plus capables (et c'est là l'erreur fondamentale) de concevoir le fait de la création, elles étaient amenées nécessairement à croire à l'éternité, ou en d'autres termes à la divinité de la matière, autant qu'à la divinité de l'Ouvrier. Au lieu donc d'adorer celui-là seul que la nature nous manifeste, elles adoraient les manifestations elles-mêmes : — le soleil, les objets éclatants et visibles : — quelquefois les éléments du monde, les forces cachées qui le gouvernent; — ses révolutions, le jour et la nuit, le néant et la vie, la génération et la mort. Par ces adorations réunies la nature fut déifiée; l'Orient fit du monde son dieu. En face de ce dieu, l'homme, imperceptible atome, insaisissable portion du grand tout, sorti de son sein par l'émanation, destiné à y rentrer par la prochaine destruction de son être, s'accoutumait à se perdre dans ces abîmes du panthéisme, où l'âme s'élançait non sans une sinistre volupté. La personnalité humaine, le moi humain ne fut rien devant ce dieu-monde, puissance à la fois inintelligente, inexorable, infinie, dont chaque homme, quoi que sa pensée pût faire, n'était que le frêle, le périssable, le méprisable démembrement. Tels furent ce naturalisme et ce panthéisme qui se retrouvent dans les religions de l'Égypte, de la Syrie, de la Phénicie.

Mais tandis que la faiblesse humaine déifiait ainsi la nature et se prosternait devant elle, l'orgueil humain déifiait l'homme lui-même. L'idolâtrie divinisait la forme et l'œuvre de l'homme; l'apothéose divinisait l'homme lui-

même. Cette insurrection de l'orgueil fut surtout dominante dans la Grèce. S'il est vrai que Dieu, au milieu de la grande aberration des peuples, ait remis à chacun quelque débris de vérité pour réunir un jour ces fragments épars et en faire un seul faisceau, il semble que le sentiment de l'individualité humaine ait été particulièrement dévolu aux peuples helléniques. Peu importe que la science et la civilisation de la Grèce lui soient venues de l'Égypte et de l'Orient. S'il en est ainsi, les dieux égyptiens ont à peine touché son rivage, que bientôt ils ont été transformés. Le sens allégorique s'est perdu, le mythe a effacé l'idée; le symbole est resté à titre de vérité. La statue égyptienne n'est plus roide et composée; ses bras s'ouvrent, elle respire et elle marche. Les dieux ne sont plus des éléments, des forces aveugles; Hésiode, Homère surtout, en font des hommes; comme les hommes ils marchent, respirent, vivent. Le dieu descend jusqu'à l'homme par ses fourberies et ses vices; l'homme monte jusqu'au dieu par sa valeur ou ses travaux. La donnée orientale de l'émanation selon laquelle l'homme n'est qu'un atome du grand dieu et ne vit que dans le grand tout, est effacée par celle de l'apothéose, qui installe dans l'Olympe la personne et la figure humaine. La métempsychose dont les longues migrations aboutissent toujours à une fusion de l'être partiel dans l'Être total, fait place à une notion indistincte et grossière, mais à une notion quelconque de l'âme immortelle. Au symbolisme sacerdotal se substitue la mythologie populaire, à l'enseignement rituel la poésie des rhapsodes et des artistes, à une religion despotique qui s'impose à l'homme et qui l'accable, une religion familière et commode qu'il a faite à sa hauteur et avec laquelle il se joue.

Quant à la religion romaine, elle n'a pas de caractère

philosophique qui lui appartienne en propre. Elle n'a ni le symbolisme de l'Orient, ni la poésie de la Grèce ; elle est toute sérieuse, mais en même temps toute pratique. La religion grecque est surtout une mythologie, la religion romaine est surtout un culte. Qu'elle soit plus ou moins étrusque, pélasgique, sabine, elle est empreinte par-dessus tout du caractère essentiellement domestique et politique de la vie romaine. Ses fables pour être moins poétiques ne sont pas moins absurdes que celles de la Grèce ; seulement elles sont imposées par une tradition politique qui exige le sérieux et le respect. Sa liturgie est grave, précise, minutieuse ; c'est une loi de l'État à laquelle l'État exige obéissance, une science réservée aux pontifes et solennellement conservée par eux. Enfin la religion romaine a sa morale, plus positive et plus formelle que celle d'aucun culte païen. Ce n'est pas la morale de l'homme individuel : le bonheur de ce monde, la félicité de l'autre vie, la satisfaction des consciences, la bonne renommée elle-même n'est pas son but. Cette morale est celle de la famille, et par la famille de la cité ; son but est le bien-être, l'agrandissement, la gloire de la chose publique. Les vertus romaines, le courage dans la guerre, la modération dans la paix, l'économie dans la maison, la fidélité dans le mariage, sont des vertus patriotiques, enseignées et pratiquées comme telles. Elles sont au fond la grande cause de la puissance romaine. Rome dégénérée n'a fait que suivre la route que Rome austère et pure lui avait rendue facile ; elle a achevé de conquérir le monde, déjà vaincu à demi par des vertus qu'elle n'avait plus.

Au reste, ce caractère politique de la religion, plus marqué à Rome, ne manquait pas non plus à la Grèce. S'il y avait chez elle un côté de la religion plus positif,

c'est celui qui touche à l'ordre politique. Dans plusieurs de ses cités, la patrie était le grand dieu, et le patriotisme la grande morale. Les religions étaient puissantes, non par ce qu'elles pouvaient avoir de philosophique et d'absolu, mais au contraire par ce qu'elles avaient de local, de national, de relatif. Elles étaient aimées, non comme une vérité offerte à tous les hommes, mais comme une propriété donnée à un seul peuple; et deux siècles plus tard, après que la philosophie et surtout le christianisme avaient apporté tant de notions nouvelles, nous voyons encore Celse ne pas comprendre qu'il pût y avoir une loi et un dogme communs à toutes les nations, et que les Cappadociens ou les Crétois adorassent jamais le même dieu que les Juifs[1].

Aussi, dans les rites solennels, c'était la cité, plutôt que l'homme, qui adorait, qui priait, qui sacrifiait, qui méritait, qui expiait, qui était protégée. La prière commune était une prière toute politique. Chez les peuples doriens de la Grèce, et à Rome dans une certaine mesure, l'homme n'était que le membre ignoré d'un vaste corps. Dans l'ordre politique, la patrie ne lui reconnaissait aucun droit absolu; dans l'ordre théologique, la nature universelle l'absorbait en son sein ou la divinité distraite et oublieuse le négligeait. La famille, la tribu, la nation, étaient tout. Le sentiment héréditaire effaçait le sentiment personnel.

Ainsi la notion de la vie future, base aujourd'hui de toute morale possible, ne servait point de base à la morale des religions antiques. Nulle doctrine religieuse ne la niait; mais on la laissait se perdre ou dans les rêveries confuses et arbitraires de la poétique théologie des Hellènes, ou

1. Celse, *apud Origen. contra Cels.*, V.

dans les transmigrations sans fin de la métempsychose égyptienne, ou dans ce panthéisme oriental, qui effaçait, avec le sentiment du moi, notre croyance première à l'éternelle durée de notre être. Dans ce vague et cette incertitude du dogme religieux, l'homme, qui a besoin d'avenir et d'un avenir infini, unissait, pour le trouver, sa vie à celle de ses aïeux et à celle de ses descendants; au lieu de prolonger sa vie dans une douteuse éternité, il la prolongeait par le sentiment plus intime de l'hérédité. Pour lui, l'immortalité de la famille, de la tribu, de la patrie, remplaçait en une certaine mesure l'immortalité de son âme. L'histoire devait payer à sa race les promesses que la religion faisait si vaguement à ses mânes. L'Élysée du Romain, c'était la grandeur future de Rome. Les vertus, le patriotisme et la gloire antique venaient de là; c'étaient des vertus civiques transformées en vertus religieuses. Là trouvèrent toute leur force les peuples politiques du paganisme. Le patriotisme de Rome et de Sparte n'eut point d'autre base.

Mais, même chez ces nations, l'homme n'était-il pas toujours le même? n'avait-il pas, là aussi, des craintes, des espérances, des besoins personnels? N'avait-il à demander pour lui-même ni soulagements, ni expiations, ni lumières? Pouvait-il consentir sans réserve à aliéner son être dans l'être commun de la cité, comme l'Oriental peut-être consentait à absorber son âme dans l'être universel de Dieu?

Non, l'homme et l'individualité humaine protestaient dans les mystères. Les mystères étaient la partie dévote du paganisme. L'homme y reprenait le pas sur la cité; là, il lui était permis de penser aux satisfactions de son âme plus qu'aux intérêts de sa patrie. Le Romain et le Dorien venaient là s'affranchir et se reposer de leur esclavage de citoyen. Là, il y avait une religion où chaque homme avait

sa part; des prières, des interrogatoires sacrés, des cérémonies, des purifications pour chaque homme. L'initié, bien supérieur au citoyen, devenait l'ami personnel de la divinité, l'homme trié parmi ses semblables avec le van sacré et par un regard tout personnel du dieu. L'eau des ablutions n'était pas, comme dans le culte officiel, épanchée çà et là sur les murs et le pavé de la ville; chaque homme participait à ce baptême. Chacun venait là faire pénitence et attendre l'expiation pour ses fautes. Chacun, admis par degrés à la connaissance des mystères, avait sa part dans la science, sa part dans le bonheur terrestre que le ciel accordait aux initiés, sa part enfin dans les joies de l'Élysée. On avait donc là d'une manière un peu plus précise la pensée d'une vie à venir. On soupçonnait quelque chose de cette sublime notion de rapports directs entre chaque homme et Dieu, par lesquels chaque homme a les soins et le regard de la Divinité autant que s'il était seul au monde. C'était comme un faible rudiment et une indication symbolique de ce glorieux individualisme que la foi chrétienne a apporté sur la terre, mettant l'âme d'un seul homme, chose immortelle, au-dessus de la famille, de la nation et de l'État, que dis-je? au-dessus des intérêts temporels de l'humanité tout entière, choses terrestres, choses périssables.

Les mystères semblent venir tous d'une même source. Dans tous, ou dans presque tous, se retrouvent, sous des noms divers ou des formes différentes, le mythe égyptien de l'immolation d'Osiris, la dispersion de ses membres, les douleurs et les recherches d'Isis, enfin son succès et sa joie. Dans cette fable, diversement contée, on trouvait toute une cosmogonie, une explication de la nature première de l'homme et de l'origine du mal, ces problèmes fondamen-

taux de la vie humaine. On y trouvait encore la tradition de ces dieux ou prêtres civilisateurs, qui avaient, disait-on, fait disparaître la vie sauvage, fondé la propriété, les lois, les républiques. Dans tous les mystères, le jeûne, la continence, les interrogatoires secrets, quelquefois l'aveu des fautes, toujours la purification, préparaient l'initié. Souvent des allusions symboliques lui annonçaient son bonheur à venir. Partout le van mystique était la figure de la séparation entre le profane et l'initié, dont l'un devait pourrir dans les fanges du Styx, l'autre habiter les Champs-Élysées. Partout des degrés divers, des épreuves redoutables conduisaient le postulant à l'instant solennel de la manifestation des lumières (φωταγωγία), ou l'hiérophante, en lui révélant les plus hautes clartés de la doctrine, faisait de lui un *voyant* (ἐπόπτης). Partout encore se représentait la succession des jours de réjouissance et des jours de deuil : Osiris retrouvé, Adonis rappelé à la vie, Proserpine ramenée des enfers, étaient célébrés avec des hymnes de joie, de même que leur deuil avait été porté avec des hurlements et des larmes. Partout, enfin, une trace apparaissait du génie impur du paganisme : outre leur sens cosmogonique et leur sens historique, les fables avaient leur sens obscène ; ces fêtes auxquelles on se préparait par la continence, étaient des fêtes nocturnes, pleines de chants et de cérémonies impures, toutes résonnantes de paroles interdites ailleurs ; et l'objet le plus caché, mais aussi le plus révéré des adorations, était un signe de débauche.

Quant au dogme le plus intime, au dernier mot de ces mystères, il en fut probablement de ce secret comme de beaucoup de secrets pareils qui ne sont importants que par la difficulté de les pénétrer. C'est un fait et une volonté, plutôt qu'une idée et une doctrine qui gouvernent les

sociétés de ce genre; et par cela même que leur dernier mot demeure secret, il peut changer plus facilement au gré de celui qui le tient. C'est sans doute ce qui arriva dans l'ancienne Grèce. Le secret des mystères était-il le même au temps où le poëte Eschyle, soupçonné de l'avoir révélé, fut presque lapidé par le peuple d'Athènes, et au temps des Pères de l'Église où ce secret était trahi de toutes parts, où les livres qui le contenaient circulaient par le monde, sans exciter dans les esprits ni admiration ni étonnement? L'arcane d'Éleusis, aux derniers siècles, quand des mystères d'impureté paraissent en avoir fait toute l'importance, était-il le même qu'en ces temps plus anciens où nul homme souillé n'osait en approcher, où les courtisanes en étaient exclues, où ce qu'il y avait d'âmes plus pures venaient chercher là le bonheur de cette vie, la paix à l'heure de la mort et les espérances de l'autre monde[1]?

N'attachons donc pas une importance trop grande à cette doctrine secrète, partage d'un petit nombre d'hommes obligés toujours de parler au peuple un langage différent de leur pensée. Ce n'était pas là ce qui agissait sur les hommes, ce qui émouvait la foule, ce qui produisait l'enthousiasme et la foi. Le vulgaire et même le vulgaire des initiés en restait à l'écorce, à la partie extérieure du mystère, et on faisait bien de l'y laisser. Presque toujours, dans ces enseignements secrets, l'écorce est plus belle que le cœur de l'arbre, le symbole vaut mieux que le dogme. Le mythe a une poésie qui enchante; l'idée cachée sous le mythe est une abstraction qui fatigue, et plus souvent un

1. Diog. Laert., *in Epimenid.*, I, 10, § 3. Mysteria quibus initiati lætiorem de vitæ exitu omnique ævo spem concipiunt. (Cic., *de Legib.*, II, 14; *in Verr.*, V, 72. Isocrate, *Panégyric.*)

lieu commun prosaïque et grossier qui désappointe et qui dégoûte.

Mais les mystères n'en demeuraient pas moins, comme je le disais, la religion intérieure, personnelle du païen, la doctrine qui contenait les espérances et les consolations de son âme. J'ai dû m'arrêter un instant sur ce sujet. Du reste, j'en ai dit assez pour indiquer le point de départ et les caractères principaux des religions antiques.

Mais la force des choses poussait le monde païen vers l'unité politique, en même temps que vers le désordre intellectuel. Avec l'unité dans le pouvoir, croissait la confusion dans les idées; les croyances pouvaient bien se mélanger et se corrompre, jamais s'unir. Les grands empires de l'Orient et leurs révolutions fréquentes avaient commencé à mêler, en les défigurant, les traditions diverses des peuples asiatiques. La conquête grecque d'Alexandre les altéra bien autrement. Sous le règne des Lagides, des Séleucides, de toutes ces dynasties fondées par les successeurs du fils de Philippe, une civilisation intermédiaire, une sorte d'hellénisme oriental confondit les mœurs et les dieux. Les dieux de la Grèce vinrent en Égypte, les dieux d'Égypte en Grèce; Isis eut à Corinthe un de ses temples les plus célèbres. Aux portes de Memphis ou de Thèbes, une race toute nouvelle de dieux, dont le Jupiter s'appelait Sérapis, sorte de dynastie métis comme celle des Ptolémées, eut des adorateurs et des autels auxquels l'entrée des villes était encore interdite. Atergatis et Diane, Isis et Cérès, se reconnurent facilement pour sœurs, et la Diane d'Éphèse, moitié européenne et moitié barbare, fut comme le point de jonction entre les croyances de l'Asie et celles de la Grèce.

La religion grecque périssait d'ailleurs par la force même

de son principe; le culte de la forme humaine poussé au dernier excès et dépouillé, par le progrès même des arts, de toute idée philosophique, devenait une pure religion d'artiste, une admiration passionnée pour la beauté matérielle, une déification corruptrice de tout ce qui peut séduire le regard. Et en même temps, l'orgueil de l'intelligence se révoltait contre ces dieux que l'intelligence avait faits. La philosophie s'approchait sans crainte de ces divinités familières et quasi humaines. Ces dieux transformés en hommes ou ces hommes faits dieux étaient bien forcés de se laisser toucher, discuter, méconnaître.

Remarquons-le d'ailleurs : la religion, par suite de son caractère national et politique, n'était pas sur le même terrain que la philosophie : l'une locale et relative, l'autre cosmopolite et abstraite, risquaient peu de se rencontrer en face. A Athènes peut-être, la ville dévote du paganisme, comme le dit saint Paul, à Athènes, il fallait pour la philosophie quelques précautions de plus, il fallait parler moins clair, prêcher virtuellement l'athéisme sans le nommer de son nom, supprimer doucement la divinité, sans dire rien de personnel contre tel ou tel dieu. De cette façon, Diagoras (an 414 avant J.-C., de Rome 339) niait l'existence des dieux; Aristippe (396 avant J.-C.) en tenait assez peu de compte; Démocrite (an 431 avant J.-C.) expliquait tout par les atomes. La religion suivait son cours, la pensée le sien; celle-ci seulement, en quelques occasions, devait se ranger et saluer : à la religion il fallait des hécatombes, non des croyances; elle était politique, poésie, rite, habitude, un besoin et non une doctrine, une loi et non une foi.

Et bientôt pourtant l'esprit d'examen, dans sa hardiesse, attaquait la religion sur le terrain même qui lui était

propre, le terrain du récit, des faits, de la tradition. L'historien ou le mythologue Évhémère [1] donnait le secret de la théologie homérique. Il n'était pas, disait-il, ennemi de la religion, il ne voulait que la fortifier en l'expliquant. Or, selon lui, les dieux n'étaient que des hommes déifiés. La reconnaissance des peuples avait divinisé leurs vertus, parfois aussi la flatterie avait divinisé leurs vices. Jupiter était un fils impie qui avait fait à son père une guerre sacrilége. Vénus n'avait été qu'une entremetteuse de débauche. Tous étaient nés, avaient vécu, étaient morts. Évhémère avait vu leurs tombeaux, et la Crète montrait encore écrit sur une pierre : C'est ici le tombeau de Zan [2].

Évhémère précédait et préparait Épicure. Son thème historique, qui contient l'explication la plus probable des fables grecques, encourageait toutes les écoles de philosophie incrédule. Épicure (an 290) s'en servit pour décréditer les croyances admises, comme il se servait des atomes de Démocrite pour rendre raison, sans le concours des dieux, de la création et de la conservation du monde. De cette façon il supprimait la notion d'une vie future et avec elle la notion du devoir, affranchissait l'homme du despotisme de ces doctrines qui, disait-il, empoisonnent la volupté, troublent le sommeil, enfantent l'inquiétude et la peur; enfin, faisant du plaisir (de quelque façon qu'il définît le plaisir) le but de l'homme et son bien suprême, Épicure pouvait à la rigueur se passer des dieux. Par prudence néanmoins, et en souvenir de la sentence portée contre l'athée Protagoras (411), il n'osait pas les suppri-

1. L'an 300 avant J.-C. *V.* sur Évhémère : Augustin, *de Civ. Dei*, VII, 18, 26. Cic., *de Nat. Deor*, I, 42. Diod. de Sicile, V, 40 et suiv. Plutarq., *de Iside et Osiride*, 23. Pline, *Hist. nat.*, II, 7, se montre favorable à l'évhémérisme.

2. Zan, Ζὴν, Jupiter.

mer tout à fait. Seulement ces dieux qui n'avaient pas créé le monde, qui ne se mêlaient pas de le conduire, qui n'imposaient à l'homme aucun devoir, qui, ensevelis dans leur invariable félicité, n'avaient garde de venir troubler la félicité imparfaite des mortels; ces dieux-là ne demandaient ni culte, ni prières, ni hommage, ni obéissance : ils permettaient de ne pas penser à eux.

Mais pendant qu'Évhémère et Épicure abusaient ainsi de l'anthropomorphisme hellénique et poussaient l'orgueil de la personnalité humaine jusqu'à un athéisme déguisé, la doctrine de Zénon (an 319), plus religieuse, détruisait également les fables par un retour vers le panthéisme de l'Orient. Le panthéisme oriental, dont les traces se retrouvent dans Thalès et dans Héraclite, dans Pythagore et même dans Platon, fut la base des spéculations du Portique. Selon cette école, le principe passif, la matière ou le monde; le principe actif, l'éther ou Dieu, sont éternels, éternellement gouvernés par la loi fatale de leur nature. Du principe universel de la matière émanent tous les corps, ceux des dieux, ceux des génies, ceux des hommes, ceux des animaux; du principe universel de l'esprit émanent toutes les âmes, celles des hommes comme celles des dieux : de même que le corps est animé et gouverné par l'âme, la matière du monde est animée et gouvernée par Dieu. Mais un jour doit venir où toutes ces émanations rentreront dans le centre de leur unité originelle, où les corps détruits par le feu retourneront à l'état d'éléments et seront de nouveau confondus dans la grande unité du chaos, où la substance de l'âme humaine sera détruite et ira se perdre dans la grande âme d'où elle est sortie.

Chez les stoïciens cependant, pas plus que chez les épicuriens, la négation des dieux d'Homère n'était franche et

avouée. Il fallait bien échapper à la ciguë de Socrate. Par l'allégorie, ressource usitée tant de fois, le Portique se mettait en sûreté. Il trouvait le panthéisme tout entier dans les fables d'Homère. Il suffisait de savoir lever le voile poétique sous lequel il était caché : Jupiter, *père et mère des dieux*, n'était-il pas le dieu suprême, la grande âme du monde, la puissance des causes, celle qui produit et qui enfante? Minerve, la partie de l'éther la plus élevée? Vulcain, le feu du monde? Neptune, les eaux du monde? Pluton, enfin, sa partie inférieure? Cette explication de la théologie par la physique, qu'elle vînt après coup, comme une interprétation tout arbitraire, ou qu'elle fût en réalité le sens primitif des fables orientales transportées en Grèce, cette explication suffisait pour contenter l'orthodoxie hellénique.

La philosophie qui décréditait ainsi le culte public et la mythologie officielle devait également porter atteinte au culte privé, aux traditions des mystères. Les deux écoles de Zénon et d'Épicure cherchèrent dans les mystères d'Éleusis un point de contact et un appui. C'est une question obscure que cette alliance du sanctuaire et de l'école. L'école, en effet, comme le sanctuaire, avait sa partie publique et sa partie secrète; Zénon avait laissé des livres secrets, et l'école d'Épicure n'admettait à l'initiation que par degrés. Le stoïcisme et l'épicuréisme s'appuyèrent l'un et l'autre sur le dogme d'Éleusis. L'un et l'autre y firent sans doute pénétrer quelque chose de leur propre doctrine. Le secret de la théologie sacrée, son obscurité, j'ajoute encore, sa nature variable, facilitaient ces emprunts, ces unions, ces influences. Dans les mystères se trouvaient depuis longtemps les traces et de l'innovation grecque et de l'importation orientale. La négation épicu-

rienne, dernier résultat du travail de l'esprit grec; le panthéisme stoïque qui ramenait aux doctrines de l'Orient, purent naturellement s'y greffer. Éleusis semblait tenir de l'épicuréisme par les idées qu'avait développées Évhémère ; avec l'apothéose, explication tout historique et toute simple, on se débarrassait des Castor, des Hercule, des dieux de pure origine grecque[1]. Mais en même temps l'explication cosmogonique des fables, gardée depuis longtemps à Éleusis, satisfaisait les stoïciens : par elle on se tirait d'affaire avec les anciens dieux ; les ramenant à leur origine cécropique, on faisait d'eux des forces et des éléments [2]. Selon le temps et les influences, l'une ou l'autre de ces deux explications fut dominante. Mais à la fin, la doctrine stoïque ou orientale finit par l'emporter, et, Cicéron l'avoue, la théologie d'Éleusis était de la physique plus que toute autre chose[3].

Que devenaient, avec cette pauvre explication physique et cosmogonique, la sainteté, la pureté, l'esprit religieux des mystères? Le candidat à l'initiation arrivait au seuil du sanctuaire plein de foi aux mythes sacrés et aux traditions nationales, préparé par le jeûne et la prière, purifié des souillures de sa vie par l'aspersion de l'eau lustrale. L'expiation des fautes, la foi à la Providence, la confiance aux dieux protecteurs, la promesse de l'immortalité, gardaient les portes d'Éleusis. Mais lorsque était venue pour lui la nuit lumineuse de l'initiation, lorsque les portes du temple s'étaient ouvertes, quand la statue de Cérès lui

1, *V.* Cic., *Tuscul.*, I, 12, 13; *de Nat. Deor.*, I, 42, 43; *de Off.*, III, 5; saint Augustin, *de Civ. Dei*, IX, 7.

2. Strabon, X, p. 226. Cic., *de Nat. Deor.*, II, 24; III, 20. Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 31; VII, 5, 20, 21; VI, 8. Plutarq., *Adversùs stoicos*.

3. Rerum natura magis cognoscitur quàm Deorum. (Cic., *de Nat. Deor.*, I, 43.)

était apparue toute resplendissante de clarté, les voiles tombaient, et avec eux la poésie qui avait exalté son âme. La religion se déshabillait de son poétique manteau. Une mauvaise physique, une cosmogonie arbitraire, un lourd panthéisme, exclusif, ce semble, de toute idée d'immortalité et de providence, en un mot, un lieu commun triste et vulgaire succédait à tant de beaux songes. Tout ce qu'on lui avait dit des âmes et de la divinité se rapportait à la végétation, à la propagation des plantes et des races; les éléments étaient les seuls vrais dieux[1]. Cette claire vue qu'on lui avait promise n'était donc qu'une clarté banale bien inférieure aux poétiques flambeaux qu'il avait vu secouer autour de lui pendant la nuit de l'initiation.

Après ce double désenchantement et des croyances publiques et des rites mystérieux, faut-il s'étonner si l'âme humaine en vint à se désenchanter même de la philosophie, et si la raison, livrée à elle-même, ne sut point éviter le pas dangereux qui conduit au scepticisme? Pyrrhon (an 336) avait présenté le doute nu, absolu, sans limite. Carnéade (an 181), le maître de la nouvelle académie, bien dégénérée de l'ancienne dont Platon était le fondateur, rendit le scepticisme plus acceptable, par conséquent, plus dangereux. Il admettait des impressions, des images, des apparences (φαντασίαι) produites par l'objet et recueillies par l'âme; nulle perception infaillible et certaine; des choses probables, mais nulle chose tout à fait sûre; des opinions, pas de dogme. *Suspendre son jugement*, opiner parfois, n'affirmer jamais, était sa règle. Cette doctrine,

1. *Veros Deos*. Varron, *apud Aug.*, *de Civ. Dei*, VII, 5. *V.* aussi VII, 20, 24; Clément d'Alexandr., *Stromates*, V; Plutarq., *de Abditâ theologiâ*, cité par Eusèbe, *Præpar. Evangel.*, III: Épigène, *de Orphicâ poesi*, cité par Clément d'Alexandrie. *Ibid.*

la dernière venue parmi les Grecs, convenait assez aux gens instruits et aux rhéteurs, à ceux que révoltait l'absurdité pratique du pyrrhonisme et qui ne pouvaient porter le dogmatisme de Zénon. Elle disait fort agréablement de très-belles choses dont elle n'était pas bien sûre ; elle avait quelque penchant à croire à l'existence des dieux et à l'immortalité de l'âme : mais au fond elle ne savait rien, et surtout elle aimait à se bercer d'hypothèses, de probabilités, de phrases spirituelles ; elle discourait beaucoup et s'entendait admirablement à discourir : école de rhéteurs, a-t-on dit, plus que de philosophes, école des gens bien appris, des littérateurs et des hommes du monde ; ce fut plus tard l'école de Cicéron, qui savait si bien les lettres et le monde. Tel était le résultat le plus net de la philosophie hellénique, le résumé élégant et spirituel, mais non concluant, de tout le travail de la raison humaine.

Là en était arrivée, dans la Grèce, et dans l'Orient civilisé par la conquête d'Alexandre, la lutte entre la tradition et la philosophie, lorsque vint la conquête romaine.

§ II. — INFLUENCE DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

Rome attaquait le monde, forte de ses armes et de ses dieux. Il entrait également dans sa pensée de désarmer les peuples en gardant précieusement ses armes, de les dépouiller de leur culte en conservant toute la pureté du sien. Pour elle et pour ses adversaires, la foi faisait partie du lien national ; les dieux étaient un signe d'indépendance.

Mais ce n'était pas en les brisant par la force, c'était en les absorbant par la tolérance que Rome prétendait annuler

les religions rivales. Au pied des murs d'une ville assiégée, elle demandait respectueusement au dieu de cette ville de passer dans le camp romain, où il serait bien traité[1] : le dieu venait, et le peuple à la fin devait suivre. Au milieu du pillage, Rome fléchissait le genou devant le dieu vaincu. En faisant sa cour aux divinités, elle gagnait les peuples. Elle disait que dans le butin de chaque victoire elle avait trouvé une idole[2], et qu'en adorant tous les dieux, elle avait conquis tous les royaumes[3].

Il arriva cependant, au moins une fois, que le dieu résista, que, trop national, il ne se laissa pas mener au Capitole à la suite du char de triomphe. Il fallut alors que Rome se départît de sa tolérance et extirpât ce tronc orgueilleux qui gênait sa marche. C'est ainsi que fut proscrit le druidisme, parce que l'indépendance gauloise était liée de trop près à ce culte. Mais cet exemple, si je ne me trompe, est unique. Le judaïsme lui-même, si opposé aux rites de la religion romaine et qui les détestait si hautement, ne fut point persécuté (excepté sous le règne de

1. « Il est constant que toutes les villes sont sous la tutelle de quelque dieu; et ce fut une coutume secrète des Romains, que beaucoup ont ignorée, lorsqu'ils étaient sur le point de prendre une ville, d'évoquer par une certaine formule de prières les dieux tutélaires de cette ville. Car, ou ils pensaient que sans cela ils ne prendraient pas la ville, ou ils se seraient crus coupables, s'ils la prenaient, d'avoir des dieux pour prisonniers. C'est pour cela qu'ils ont voulu tenir cachés et le nom du dieu tutélaire de Rome et le nom latin de cette ville... Or, la formule consacrée était celle-ci : « S'il y « a un dieu ou une déesse qui ait pris sous sa tutelle le peuple et la ville de « Carthage; dieu, qui que tu sois, je te prie, je t'adjure et te demande en « grâce de quitter le peuple et la ville de Carthage, de sortir de la ville et « des temples... de venir à Rome, chez moi et les miens... et que notre « ville, nos temples, nos sacrifices te soient plus agréables... Si tu fais « ainsi, je voue des temples et des jeux à ta divinité. » Macrobe, III, 9.

2. ...Spoliis sibimet nova numina fecit. (Prudentius, *Contrà Symmach.*, I, 358.)

3. Sic, dùm universarum gentium sacra suscipiunt, regna etiam meruerunt (Minucius Félix, *in Octavio.*)

l'insensé Caligula). Ses synagogues vécurent librement dans tout l'empire, parce que le judaïsme, quoiqu'il fût une religion nationale, ne se constitua pas une religion de la révolte, que son sacerdoce ne se refusa pas à prier pour les Césars, et qu'il fut permis à ceux-ci de présenter une victime au temple de Jérusalem. Pourquoi en fut-il autrement du christianisme, qui n'était pas non plus une religion de la révolte, qui priait pour les empereurs, et qui, dans sa détestation de l'idolâtrie, n'allait pas plus loin que les Juifs? Diverses raisons peuvent en être données; mais la principale et la plus vraie, c'est que « le disciple n'est pas au-dessus du Maître [1], » et que les disciples du Dieu crucifié devaient, pour le salut du genre humain, être crucifiés comme lui.

Ainsi, non pas détruites par la force, mais annulées par la tolérance, les religions nationales des peuples païens perdirent toute leur énergie. La Gaule et l'Espagne dressèrent des autels à Jupiter. Isis et Sérapis eurent plus que jamais des temples à Corinthe, à Athènes, à Delphes même [2]. L'Afrique adora en même temps et ses dieux puniques venus de Phénicie, et les dieux grecs qui lui arrivaient par Cyrène, et les dieux romains que les Scipions lui avaient apportés. Mais surtout devait disparaître le caractère politique des religions, celui qui liait le culte au patriotisme : en Grèce, les fêtes nationales, les amphyctionies cessèrent; Olympie n'offrit plus de sacrifices au nom de tous les Hellènes [3]; la Pythie, qui avait influé sur

1. Matth., X, 24.
2. Pausan., I, 18; II, 4. Capitole à Autun; temple de Jupiter Capitolin à Corinthe, etc. Eumen., *de Rest. schol.* — Statue colossale de Mercure en Auvergne. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 7. Offrandes du roi de Bretagne au Capitole. Strabon, IV.
3. Pausan., V, 13.

le gouvernement des peuples, ne rendit plus d'oracles que sur des intérêts privés. La hiérarchie des prêtres égyptiens, jadis puissance prépondérante dans l'État, ne fut plus qu'une pauvre école de déchiffreurs d'hiéroglyphes[1].

Mais cette nationalité de la religion qu'elle détruisait au dehors, Rome prétendait la garder pour elle. Dans Rome et autour des sanctuaires romains, le sénat, juge sévère, faisait la police contre les dieux étrangers, maintenait la pureté du culte comme celle du sang romain, gardait le Capitole comme le Forum. Il consentait, il est vrai, après les épreuves légitimes, à admettre dans la cité les dieux comme les peuples. Les divinités vaincues, naturalisées par un sénatus-consulte (*dii municipes*) devenaient dieux romains : Rome avait eu le temps de les façonner à sa guise et de les purifier d'une théologie trop grossière[2]. « Que nul, dit Cicéron, commentant les règles du droit pontifical, que nul n'ait des dieux à lui, que nul n'adore des dieux étrangers ou des dieux nouveaux qui n'auraient pas été officiellement reçus dans la cité[3]. »

Mais Rome pouvait-elle éviter la réaction de ce cosmo-

1. Strabon, XVII.

2. « Et ce que j'ai admiré surtout, c'est qu'au milieu du concours de tous les peuples, dans une même ville où chacun apporte ses dieux, aucune cérémonie étrangère n'a été reçue dans le culte public, ou si, par l'ordre des oracles, quelques-unes l'ont été, les Romains les observent selon leurs propres rites, et les purifient des fables qui les déshonorent. » Denys d'Halicarn., II, 3. — Ainsi la mère des dieux apportée de Pessinunte (an de Rome 547). Tite-Live, XXIX, 10, 11, 14. — Le culte de Cérès adopté et la qualité de citoyenne donnée à la prêtresse d'Éleusis, « afin que citoyenne elle priât pour ses concitoyens. » Cic., *pro Balbo*, 24. — Dans une épidémie, le serpent Esculape apporté à Rome (an 461). Tite-Live, X, 47; XI; *Epit.* XXIX, 11.

3. Ne quis separatim deos habento; neque novos, neque advenas nisi publicè adscitos colunto. (Cic., *de Legib.*, II, 8. *V.* aussi Servius, *Æneid.*, VIII, 187. Tertull., *Apol.*, 5, et pour l'application de ce principe, Tite-Live. IV. 30; XXV. 1; XXXIX. 16.)

politisme religieux qu'elle propageait dans le reste du monde? Les cultes nationaux, altérés par le mélange de son culte, ne devaient-ils pas refluer sur elle?

Dès le temps de la seconde guerre punique, à cette époque de péril et d'exaltation, où le patriotisme romain s'était montré si puissant et si uni, toutes les fibres superstitieuses de l'âme avaient été profondément remuées. Rome commençait à être en rapport avec l'Orient, dont les religions sensuelles et grossières, en même temps que mystérieuses et sombres, convenaient à la gravité du caractère, comme à la lenteur des imaginations romaines. Le sénat lui-même cédait aux influences populaires, et on le vit, sur de prétendus oracles, envoyer chercher en Asie par « le plus honnête homme de Rome, » la déesse de Pessinunte, qui n'était autre chose qu'une pierre noire[1]. Ces années de combats avaient attristé les âmes populaires; elles se jetaient dans les excès de la superstition : « Il semblait, dit Tite-Live, qu'au milieu de tant d'épreuves, ou les hommes ou les dieux eussent été tout à coup changés. Ce n'était plus en secret et sous le toit domestique que les rites romains étaient négligés; le Forum et le Capitole étaient remplis de femmes, sacrifiant et priant avec des cérémonies étrangères. Les devins et les prêtres séduisaient le peuple, augmenté encore de ces nombreux paysans que la détresse et la peur avait poussés dans Rome... Quand les édiles voulurent éloigner cette foule du Forum, peu s'en fallut qu'on ne les maltraitât... Le préteur dut intervenir; le sénat défendit de nouveau tout sacrifice étranger, fit brûler tous les livres de divination et de prières[2]. » — Un peu plus tard (an 534), un consul ne

1. Tite-Live, XXIX, 10, 11, 14 (an de Rome 547).
2. Tite-Live, XXV, 1 (an de Rome 524).

put trouver un ouvrier pour démolir le temple du dieu égyptien Sérapis, et dut lui-même s'armer de la hache[1]. — En 569, le peuple se jetait dans les mystères impurs et sanguinaires des bacchanales; sept mille personnes, hommes et femmes, réunies dans des assemblées nocturnes, y pratiquaient la magie, les empoisonnements, l'impudicité; le sénat intervint et prononça des peines rigoureuses[2]. — Plus tard (614), il était forcé d'expulser les astrologues chaldéens[3]; — et enfin (669), il rendait un décret contre les immolations humaines[4].

Le sénat combattait ainsi les mystères et les doctrines de l'Orient; mais qui eût arrêté la poétique invasion de la mythologie grecque? Ces fables entées sur des traditions communes, ces dieux parents des dieux romains, amenés sur la terre d'Évandre, retrouvaient un frère dans chacun des dieux pélasgiques de la vieille Italie. La Junon romaine se trouvait être la Grecque Héra; l'hermaphrodite Djanus-Djana (Janus et Diane) n'était plus que la chasseresse Artémis; les Camènes se perdaient avec les Muses dans un mutuel embrassement. Ainsi diminuait le sérieux de la fable romaine. Ces dieux familiers de la Grèce apportaient là leurs allures terrestres, leur laisser-aller poétique, leurs scandaleuses aventures. Non comme absurdes, mais comme poétiques, ces fables, jouées au théâtre, chantées aux repas, se laissaient toucher de trop près; l'habitude venait de prendre la scène pour le temple, l'histrion pour le prêtre. de faire descendre l'Olympe jusqu'à la poésie, au lieu de faire monter la poésie jusqu'à l'Olympe: chose d'autant

1. Valer. Maxim , I, § 3.
2. Tite-Live, XXXIX, 8-19, et le S.-C. rendu à ce sujet et retrouvé sur une table de bronze en Campanie.
3. Valer. Maxim., *ibid.*, § 1.
4. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 1.

plus grave chez les Romains que l'histrion et la poésie étaient chez eux bien plus décriés que chez les Grecs. Les Cincinnatus n'avaient pas ainsi plaisanté avec ces dieux de bois auxquels ils offraient du vin et du sel, en leur chantant de grossières chansons osques ou sabines, laissant la Grèce, avec ses hymnes pindariques et ses belles hécatombes, se mettre à l'aise vis-à-vis de ses dieux d'ivoire et d'or.

Ce n'est pas assez. Qui eût opposé une digue à l'invasion, non-seulement des poëtes et des mythologues, mais des philosophes? Dès le temps des Scipions, la philosophie grecque pénétrait dans Rome. Ennius leur client traduisait Évhémère. La ville d'Athènes (an 598) envoyait comme ambassadeurs à Rome trois philosophes, l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaüs, vivants symboles de la bigarrure et des contradictions de la philosophie grecque. Avec eux, la discussion et le sophisme entraient dans Rome; ce qui jamais n'avait été mis en doute était discuté; les sages s'effrayaient; Caton menaçait et grondait. Mais la jeunesse n'en courait pas moins à cette école où Carnéade, avec une égale éloquence, parlait pour la justice ou contre la justice [1]. Plus tard, Blosius, élève du Grec Antipater, inspirait aux Gracques la première pensée de leurs tentatives démocratiques. En vain, le sénat fermait-il les écoles des philosophes [2]; les philosophes revenaient toujours; la Grèce, cette séduisante captive, avait toujours pour son vainqueur un charme de plus; le goût s'accroissait chaque jour de parler grec, d'aller à Athènes,

1. Diog. Laert., IV, 62. Plutarq,, *in Catone Maj.*, 22. Cic., *Academic.*, II, 45; *de Orat.*, II, 37, 38; III, 18. Gellius, VII, 14. Pline, *Hist. nat.*, VII, 30, (31).
2. Pline, *ibid.*

d'écouter les sophistes, de lire les poëtes, de s'instruire à l'école des grammairiens, des rhéteurs et des philosophes.

L'épicuréisme surtout, cette doctrine qui avait révolté, dès le premier abord, l'austérité du sens romain, et que le vieux Fabius souhaitait à ses ennemis comme le plus grand des fléaux, l'épicuréisme était venu de bonne heure en Italie. Promptement répandu[1] par des écrivains italiens[2], facile à l'intelligence comme à la pratique, conseillant le repos, la vie paisible, la crainte des affaires, l'épicuréisme convenait merveilleusement à des esprits peu philosophiques et peu pénétrants, à ces proconsuls qui revenaient de l'Asie chargés d'or et accoutumés aux voluptés étrangères. Nulle secte ne comptait plus de disciples. La poésie de Lucrèce inaugurait son triomphe. « Gloire au sage de la Grèce, disait-il, par lequel nous avons été affranchis[3] ! »

On conçoit, au reste, que, stoïque, épicurien, académicien, disciple d'Aristote, l'élève des philosophes ne crût guère aux dieux de Rome. Le mot de Caton était connu : Comment un augure peut-il sans rire regarder en face un autre augure? Ennius et Pacuvius se moquent assez hardiment de cette divination augurale; le premier se montre franchement épicurien, le second panthéiste[4]. Au temps de Cicéron, les gens d'esprit croyaient plus ou moins aux dieux, aux dieux de Rome nullement. Il était reçu que ceux

1. Cic., *de Finib.*, I, 7; *Fam*, XV, 19; *Tuscul.*, IV, 3. Senec., *Ep.* 21. Lactance, *Divin. instit.*, III, 17.

2. Catius et Amafanius, les premiers écrivains épicuriens en Italie. (Cic., *Tuscul. ibid; Fam.*, XV, 19.)

3. Primus Graius homo mortales tollere contrà
Est oculos ausus. . . . .
Tu pater et rerum inventor : tu patria nobis
Suppeditas præcepta. . . . .
(Lucrèce, *de Rer. Nat.*)

4. Ego deûm genus esse semper dixi et dicam cœlitûm,

qui étudiaient la philosophie méconnaissaient tous la divinité [1]. Et dans Salluste, lorsque César au sénat prêche le néant après la mort, remarquez que Caton ne lui dit pas : « C'est faux, » mais seulement : « Tu sors de la croyance officielle [2]. »

Et cependant, altérée par l'orientalisme, corrompue par les fables grecques, attaquée par les philosophes, la foi romaine était-elle détruite ? Non ; car le peuple n'était pas philosophe : un certain préjugé dans la masse des esprits romains combattait la philosophie, et Cicéron n'ose aborder cette science sans préparation et sans excuse [3]. Pour le peuple, la foi aux dieux de Rome, plus frivole et plus mêlée, gardait cependant encore sa puissance aristocratique, sa grandeur historique, sa sainteté héréditaire. Au peuple, il fallait parler dieux, temples, prodiges ; le peuple sifflait César pour avoir violé le temple de Saturne [4]. Il fallait ménager la religion du soldat, et ce n'est qu'à l'aide d'apparitions et d'oracles, en pleurant, en protestant, en déchirant ses habits, que César décida son armée à marcher contre Rome [5]. Dans la guerre de Pharsale, Pompée parlant aux

Sed eos non curare opinor quid agat hominum genus;
Nàm si curent, benè bonis sit, malè malis; quod nunc abest.

(Vers d'Ennius, rétablis d'après Cicéron. *Divin.*, II, 50; *Nat. D.*, III, 32.)

Nàm istis qui linguam avium intelligunt,
Plùsque ex alieno jecore sapiunt quàm ex suo,
Magis audiendum quàm auscultandum censeo
(Pacuvius, *in Chryse.*)

Quidquid est hoc, omnia anima, format, alit, creat,
Sepelit recipitque in sese omnia : omniumque idem est pater;
Indidemque eadem oriuntur ex integro atque eodem occidunt.
(*Id.*, *ibid.*)

1. Cic., *de Invent.*, I, 29.
2. Salluste, *in Catilin.*, 50, 51, 52.
3. *Acad. quæst.*, I, 2, 3; *Divin.*, I, 12; *de Finibus*, I, 1.
4. Cic., *Fam.*, X, 8; *Attic.*, VII, 21; X, 2, 4, 8.
5. Suet., *in Cæs.*, 33.

légions du sénat et des lois violées, est écouté froidement : Caton leur parle des dieux de la patrie et les conduit à la victoire[1].

Le contraste ainsi établi entre les hommes instruits et le vulgaire, entre la doctrine des écoles et la doctrine de l'État, que devaient faire les sages? Déchirer le voile, abattre l'idole, détromper le monde, et, après avoir renversé la religion qui avait prêté à la chose publique le soutien de ses mensonges, prier la philosophie de prêter à la chose publique l'appui de sa vérité?

Mais la vérité philosophique, où était-elle donc? Les trois grandes écoles permanentes de Zénon, de Carnéade, d'Épicure, s'entendaient assez bien pour affaiblir la foi religieuse. Cela fait, rien de commun ne demeurait entre elles. L'épicurien avait pour principe de ne pas se mêler de la chose publique, à plus forte raison de ne pas se dévouer. L'académicien arrondissait ses périodes, discutait le pour et le contre et ne concluait pas. Là certes n'était pas le salut de l'empire.

Au stoïcisme appartenaient, il est vrai, des prétentions plus dogmatiques et une morale plus grave. Nature intelligente et nature corporelle, âmes et corps, hommes et dieux, tout, disaient les stoïciens, fait partie d'un seul être et s'enchâsse dans un système harmonieux; la gloire de chaque portion est de ne pas troubler cette harmonie et de marcher d'accord avec le tout. La nature matérielle le fait sans peine et sans mérite, puisqu'elle n'a pas de pensée qui discerne, ni de volonté qui résiste. Les dieux le font sans mérite également, puisque dans cette harmonie ils trouvent leur félicité actuelle, sensible, permanente. Mais l'homme,

1. Plutarq., *in Cæs.*

qui ne peut accomplir cette loi qu'avec labeur, l'accomplit aussi avec gloire. L'homme, en accomplissant cette loi, peut s'égaler aux dieux; il peut être par la force de son âme ce que sont les dieux par la félicité de leur condition, impassible, imperturbable, supérieur à toute douleur et à toute crainte. Mais il faut pour cela qu'il écoute sa raison, organe de la loi universelle ; sa raison lui enseignera que rien n'est bon que ce qui est juste, rien n'est mauvais que ce qui est honteux : qu'il ne redoute donc ni la souffrance, ni la misère, ni la mort; ce ne sont point des maux.

Cette morale était véritablement la partie puissante du stoïcisme ; celle dont le développement avait donné le plus de gloire à Chrysippe, le premier successeur de Zénon ; celle que les derniers maîtres, Panétius et Posidonius, avaient fait prévaloir sur la philosophie physique et le panthéisme de Zénon. La doctrine pratique dominait la doctrine spéculative; elle attirait au Portique les âmes les plus hautes, tandis que le vulgaire des âmes allait à Épicure. Elle jetait les hommes dans la vie active, elle les dévouait à leur patrie; Brutus et Caton s'étaient instruits à cette école.

Mais voulez-vous en bien connaître la valeur? Consultez Cicéron, par excellence l'homme intelligent de son siècle, âme ouverte à tout bien, mais esprit capable de tout discuter. Cicéron est, en fait de morale, disciple de Posidonius et de Panétius; ses *Offices* sont modelés sur leurs ouvrages[1] : il établit avec eux le principe du droit et de la justice. La justice est chose si salutaire, si sainte, si désirable, que Cicéron est tout prêt à l'affirmer[2]. Mais cependant un scrupule le trouble : Carnéade est derrière lui qui l'obsède de son doute académique et de ses perpétuelles

1. *Attic.*, XVI, 23; *Offic.*, I, 2.
2. *Academ.*, IV, 46; *Leg.*, I, 7, 13, 14, 18.

objections. L'Académie, « cette perturbatrice de toute certitude[1], » le tourmente de sa critique imperturbable et de son éternelle suspension des jugements. Cicéron « la supplie de garder le silence : » il tremble qu'elle « ne se prenne à ce beau système et ne le mette en poudre. Il voudrait l'apaiser et la contenir, il n'ose l'expulser[2]. »

Pourquoi ces craintes? pourquoi Cicéron se sent-il si faible? pourquoi la morale du Portique est-elle si désarmée devant le scepticisme académique? Cela est tout simple, la base lui manque; la raison de croire n'existe pas. Sur le panthéisme et le fatalisme, que peut-on fonder en fait de morale? La morale du Portique n'est pas le fruit de son dogme, elle n'est pas la conclusion régulière d'une doctrine quelconque. C'est tout simplement un effort instinctif, une conception héroïque de l'orgueil humain, sans fondement logique, sans raison acceptable, sans justification vis-à-vis des hommes, par suite sans autorité sur eux.

Ainsi, en définitive, Cicéron accepte le doute de Carnéade comme le dernier corollaire de la philosophie grecque. Immortalité des âmes, existence des dieux, sublimes croyances que Cicéron, suivant l'instinct naturellement religieux de son âme, voudrait affirmer comme certaines, et qu'il est réduit à présenter comme probables[3]! Il les fait prêcher par un stoïcien comme on nomme un avocat d'office à une cause douteuse. Quant à lui, retranché der-

1. Turbatricem omnium rerum. (*Leg*, I, 13.)

2. Exoremus ut sileat... Si invaserit in hæc, nimias edet ruinas, quam ego placare cupio, submovere non audeo. (*Leg.*, I, 13.)

3. *De Inventione*, I, 20; *Tuscul*... Sulpitius, l'ami de Cicéron, doute de l'immortalité de l'âme... Si quis in inferis sensus est. (*Fam.*, IV, 5.) Cicéron, plaidant pour Cluentius, la nie pour le besoin de la cause; mais, à la fin de sa vie, lorsqu'il pleure sa fille, il admet cette foi consolante. *V.* les fragments de sa *Consolation* cités par lui-même (*Tuscul.*, I, 27) et par Lactance. *Div. instit.*, I, 5; *de Irâ Dei*, 10.

rière son doute philosophique, il écoute ses interlocuteurs, l'épicurien avec chagrin et répugnance, le stoïcien avec affection et plaisir, trouvant ses discours bons, vertueux, plausibles, probables même, mais n'osant prononcer qu'ils sont vrais[1].

Que reste-t-il maintenant à la philosophie, si ce n'est de faire son dernier effort et de produire comme suprême conséquence le scepticisme absolu? Énésidème arrive, qui ne se contente pas du demi-scepticisme, du probabilisme ingénieux de Carnéade; il réveille le système oublié de Pyrrhon. Contre l'Académie, contre le Portique, contre l'école même d'Épicure, il pose en principe le doute absolu et la complète impuissance de toutes les spéculations humaines[2].

Arrêtons-nous un instant en face de cette négation de toute vérité, qu'Énésidème proclame après Pyrrhon, et qui semble le triste et définitif résultat de tout le travail philosophique soit dans la Grèce, soit dans le monde romain. Donnerons-nous raison à Pyrrhon et à Énésidème? Dirons-nous que l'esprit humain, livré à lui-même, doit arriver logiquement à la confession de sa radicale impuissance à obtenir la moindre parcelle de la vérité? Dénierons-nous à quelques-unes des grandes vérités que le christianisme a fait luire sur le monde, au dogme de l'existence et de l'unité de Dieu, à la notion du devoir et à celle de l'immortalité de l'âme, ces preuves logiques, que la révélation chrétienne sans doute rend inutiles, mais dont l'esprit de l'homme aime toujours à les entourer?

Consultons ici un plus grand docteur et un plus grand

1. Ità discessimus ut Velleio Cottæ disputatio verior, mihi Balbi ad veritatis similitudinem videretur esse propensior. (*De Nat. Deor.*, III, in fine.)
2. Sur Énésidème, V. son successeur, Sextus Empiricus

philosophe qu'Aristote ou Platon. Saint Paul ne nie pas que, dans le seul spectacle de ce monde, il n'y ait une preuve et de la providence et de l'unité et de l'éternité de Dieu, que les vertus invisibles de Dieu ne se révèlent par des preuves visibles, assez certaines pour convaincre tout homme de bonne foi. Pourquoi donc ces grandes vérités ont-elles subi tant d'altération, et ne sont-elles jamais devenues populaires? Pourquoi le Dieu un, éternel, créateur, a-t-il été nié par un grand nombre, méconnu par presque tous, tout au plus timidement et obscurément confessé par quelques philosophes qui tremblaient de laisser voir au vulgaire le rayon de vérité qu'ils possédaient? Saint Paul l'explique : « Ils ont connu Dieu; » ce n'est pas leur intelligence qui leur a fait défaut; c'est « leur cœur qui s'est obscurci; » c'est l'orgueil et les passions des sens, qui les ont empêchés « de glorifier Dieu comme Dieu et de lui rendre leurs actions de grâce. » Et par là « ils sont inexcusables, » pour avoir connu et n'avoir point cru, pour « avoir détenu la vérité de Dieu captive dans l'injustice[1]. »

Le pyrrhonisme n'est donc pas la conclusion logique de toute spéculation humaine; la raison de l'homme n'est donc pas absolument incapable de parvenir à la vérité. Mais les passions la troublent; mais sa lumière n'est pas assez forte pour tenir contre les obscurités qui s'élèvent d'un cœur corrompu. C'est là ce qui fait que l'homme « s'évanouit dans ses pensées, » et que, grâce au trouble de l'âme, cette connaissance de la vérité par la raison n'en devient pas une formelle reconnaissance par le cœur. L'homme connaît, mais l'homme n'est pas persuadé : l'in-

1. *Rom.*, I, 19, 20 et seq.

telligence arrive au but, ou du moins peut y arriver; le cœur, avec ses passions superbes ou honteuses, ne la suit pas, ou même l'arrête. Ce qui est logiquement possible, est moralement impossible presque toujours : mal que la loi du Christ a doublement réparé en éclairant l'intelligence et en purifiant le cœur, en donnant à la vérité une tout autre évidence, aux passions un tout autre frein !

Au reste, voulez-vous juger la puissance de la philosophie? Mettez en action les philosophes. Cassius et Brutus, allant au combat de Philippes, tiennent l'un pour Épicure, l'autre pour Zénon; l'un tout prêt à se tuer pour sortir d'embarras, l'autre, hésitant davantage, plus pénétré de la pensée du devoir, mais qui se tuera pourtant avant que sa cause ne soit perdue. Cicéron, vrai disciple de Carnéade, suspend son jugement et le suspend si bien qu'il oscille toute sa vie. Atticus, en sa qualité d'épicurien, se juge dispensé de prendre parti, conseille Cicéron sans se compromettre, lui recommande néanmoins de brûler ses lettres, et s'arrange toujours pour être le meilleur ami du vainqueur.

La philosophie n'eut donc pas tort de reconnaître sa propre impuissance. Elle se rendit justice en s'effaçant devant une religion décriée, mais plus salutaire pourtant et plus puissante. Elle ne prétendit pas gouverner le monde; elle se voila pour ne pas le troubler. Cicéron à la tribune fit sa prière à la déesse d'Enna, et César lui-même monta à genoux les degrés du Capitole [1].

Mais de là aussi, une comédie singulière dans les coulisses de laquelle Cicéron nous mène avec une entière confiance. — Cicéron l'augure, au Forum le plus croyant des

1. *V. de Aruspic. responsis*, et Dion, LIII.

Romains, lui qui dans son livre *des Lois* nous a donné avec un respectueux détail toute la législation sacerdotale, Cicéron se promène entre son frère et Atticus dans son gymnase de Tusculum. Là, il confesse que « la science des augures est fort respectable, et pour le bien de la chose publique, et pour le maintien de la religion nationale [1]; mais, ajoute-t-il, nous sommes seuls, nous pouvons parler en liberté [2]. » Et, comme ceci est tiré d'un livre destiné à être copié par les *librarii* et à passer dans les mains de tous les hommes instruits, cela veut dire : Nous ne sommes ici que tous les gens polis et éclairés de la république, nous n'avons pas à craindre que quelque paysan fanatique ou quelque dévot du bas peuple nous entende et se scandalise de nos paroles.

Or, voici ce que Cicéron nous apprend. Il y a comme par le passé des augures, des aruspices; on enferme toujours les poulets sacrés dans une cage, afin de voir s'ils mangeront; mais on a soin qu'ils soient à jeun; ainsi le présage ne manque jamais d'être favorable. — On regarde avec grand soin les entrailles des victimes, pour redire les choses extraordinaires qu'on y a vues. Croit-on pourtant que les dieux prennent la peine, au moment du sacrifice, de transformer les entrailles afin de les rendre prophétiques? Pas une vieille femme ne le croit, » si ce n'est peut-être le peuple romain. — On monte sur une colline pour observer le ciel, on passe la nuit sous la tente augurale, fort exactement sans doute, et, sans avoir mis la tête hors de la tente, on redescend en disant qu'un éclair s'est fait voir à gauche. — Les aruspices, dont le devoir est de regarder les oiseaux voler, en demandent des nouvelles

1. Cic., *de Divin.*, II, 12. 35.
2. *Id.*, II, 12.

aux gardiens des volières sacrées et disent au peuple romain ce qui leur plaît. — Les auspices de guerres sont une entrave et une gêne; afin de s'en débarrasser, on a des généraux à qui les lois ne permettent pas de les prendre : et pour ne pas être dérangé par une rencontre de mauvais augure, Marcellus, dans ses campagnes, se faisait porter en litière fermée [1]. — Quant aux présages, Cicéron jadis a fait grand bruit d'une statue de Jupiter qui fut placée au Forum à l'heure même où le complot de Catilina était découvert; cette coïncidence, disait-il alors, était un signe manifeste de la providence des dieux. Aujourd'hui, « est-ce la Providence, est-ce la paresse de l'ouvrier, est-ce le manque de fonds qui retarda jusqu'à ce jour le placement de la statue? » Cicéron, moins sûr de son fait, avoue qu'il n'en sait rien. — Voici de quelle mystification exercée sur le peuple romain, Marcus Tullius nous donne aujourd'hui le mot [2].

Mais dans l'esprit de l'homme, plus encore dans celui du philosophe, une telle duplicité, justifiée par la politique, entraîne avec soi quelques remords. On se tourmente pour résoudre cette contradiction, pour concilier ce double rôle, pour accommoder ensemble cette religion qui affirme trop et cette philosophie qui n'ose rien affirmer. L'homme d'État et le philosophe ne pourront-ils dans une même âme bien vivre ensemble? Scévola le pontife, et après lui Varron [3], le plus savant des Romains, ont voulu écrire le traité de paix. Varron, d'abord, avoue franchement que si la religion romaine était à refaire, il ne la referait pas telle

1. *Div.*, II, 33-36. Cicéron ailleurs encore (*Fam.*, VI, 6) témoigne qu'il préfère ses propres inspirations à la divination des aruspices. Sur les oracles sybillins et leur sérieux. *Div.*, II, 34.

2. Comparer ici *de Div.*, I, 12; II, 20, 21; et *Catil.*, III, 8. *V.* Dion, XXXVII, 34.

3. Apud Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 27.

qu'elle est. Mais telle qu'elle est il faut la prendre, et il s'agit de l'expliquer. C'est par des distinctions que l'expliqueront Varron et Scévola : « Il y a trois théologies, disent-ils : — une théologie fabuleuse, c'est celle des poëtes; de celle-là on fait bon marché; on la livre aux histrions et au théâtre; il est permis de n'en rien croire : — une théologie civile, celle des hommes d'État; celle-là est sainte, honorable, digne de respect; c'est la foi des aïeux, la religion du peuple; le sage doit au moins faire semblant d'y croire, ou plutôt le sage y croit, mais il sait comment on doit la comprendre. — Il y a enfin une théologie naturelle, celle des philosophes; celle-là est bonne, plausible et vraie; que dis-je? elle explique les autres et fait comprendre comment tant de fables, absurdes au pied de la lettre, sont vraies en un certain sens. Or, ce sens mystérieux n'est autre chose que le lieu commun des stoïciens, explication des fables par le panthéisme cosmogonique, que nous avons montrée circulant du Portique à Éleusis et d'Éleusis au Portique. Tout n'est qu'allégorie : les dieux, c'est le monde; les querelles des dieux sont les luttes des éléments; leurs adultères qui vous scandalisent ne sont que des phénomènes de l'ordre physique [1]. » Voilà le secret de Varron. Ainsi la religion est purifiée; la distinction est faite entre la théologie des pontifes et celle des poëtes, entre le temple et le théâtre, entre la croyance et la mythologie, entre Rome et la Grèce. Les fables frivoles, les fables grecques, sont renvoyées aux poëtes; les fables sérieuses et politiques, les fables romaines, sont gardées par l'homme d'État et légitimées aux yeux du philosophe : il suffit d'en connaître le sens.

1. Voyez Varron, apud Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 31; VI, 25; VII, 5, 6, 23.

Mais non, dira saint Augustin, vous ne séparerez pas ce qui est si intimement allié. Séparerez-vous Hercule de sa barbe, Mercure de son caducée, Junon de Jupiter, Jupiter de sa nourrice? Rome et la Grèce, la poésie et la foi sont trop unies ensemble; les mensonges explicables tiennent de trop près à ceux que l'allégorie elle-même ne sait pas expliquer. En vain nous rendrons les poëtes responsables de mille absurdités, il en restera encore mille autres sur le compte des pontifes[1].

Et encore, cette explication si salutaire, Varron défend de la produire au peuple? Il faut que cette religion, confinée dans l'école, se garde de venir au Forum; elle y serait lapidée! Il ne faut pas dire au peuple (est-ce crainte de l'irriter ou de trop l'instruire?) que les dieux véritables n'ont point de sexe, point d'âge, point de corps, que les idoles peuvent être les images des dieux, non les dieux eux-mêmes. « Il y a des vérités qu'il est bon que le vulgaire ne sache pas; il y a des mensonges qu'il est bon de lui laisser croire; il faut ici, comme chez les Grecs, des initiations et des mystères[2]. »

Mais ce secret, sera-t-il possible de le garder longtemps? Ce secret de Varron, ce secret du stoïcisme, ce secret d'Éleusis; cette hypothèse matérialiste et panthéistique, la seule chose que le génie humain ait su trouver, soit pour expliquer les fables, soit pour épurer la religion; ce secret bientôt ne sera plus le secret de personne. Le peuple le connaîtra, mais pour s'en moquer. Le peuple moins philosophe aimera mieux être tout simplement athée ou tout simplement crédule. Il n'a pas besoin qu'on lui parle de

1. Voyez Varron, apud Augustin, *de Civ. Dei*, VI, 8; VII, 1, 3, 28.
2. Apud Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 27, 31. Scévola en dit autant *Ibid.* IV, 27.

Cérès, de Proserpine et de Pluton uniquement pour lui apprendre que le grain de blé se corrompt et devient fécond dans le sein de la terre. Il aime mieux sa Cérès vivante que la Cérès gerbe de blé, son Jupiter de chair et d'os qu'un Jupiter réduit à l'état d'éther et de nuage. Le peuple prend les fables au pied de la lettre, parce que l'explication lui paraît, non pas trop profonde, mais trop banale ; il prend ses dieux, en un mot, pour d'assez misérables coquins, mais des coquins dont les aventures lui plaisent, comme ces bouffons de nos théâtres, les Falstaff et les Crispins qu'on méprise, mais qui amusent. « Je sais bien, dit avec beaucoup de raison Denys d'Halicarnasse, que plusieurs philosophes expliquent par l'allégorie la plupart des fables les plus impures. Mais cette philosophie n'a été que celle du petit nombre. Le grand nombre, le vulgaire sans philosophie, prend toujours les fables dans le sens le plus vulgaire ; et alors, ou il méprise les dieux dont la conduite a été si dépravée, ou bien il arrive à ne pas reculer devant les actions les plus coupables, parce que les dieux ne s'en abstiennent point[1]. »

Voilà donc où en étaient et la philosophie et les religions nationales, l'une incertaine, impuissante, impopulaire ; les autres, toujours populaires, mais corrompues par leur mélange, battues en brèche par le raisonnement, sans gravité, sans autorité, sans consistance.

1. *Antiq. rom*, II, 69.

CHAPITRE II

PUISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU POLYTHÉISME.

§ Ier. — TEMPS D'AUGUSTE ET DE TIBÈRE.

Ce discrédit où tombaient le culte public, la foi officielle du monde et de Rome, entraînait-il le déclin de tout polythéisme, de toute religion, de toute piété?

Le progrès, ou ce qu'on appelle ainsi, n'arrivera jamais à étouffer les instincts primitifs de l'homme : ni la philosophie, ni le scepticisme, ni l'indifférence ne seront assez forts pour changer la nature humaine. Une chose subsistait alors et, pour l'honneur du genre humain, subsistera toujours : ce mouvement quelquefois confiant, plus souvent craintif, des âmes humaines vers ce qui est au-dessus d'elles ; ce sentiment qui les porte à se prosterner devant ce qui est grand, à redouter ce qui est inconnu, à prier ce qui est puissant; ce besoin qui fait désirer au criminel une expiation de ses fautes, à l'ami survivant une satisfaction et un repos pour son ami mort, à notre faiblesse une protection, à notre tristesse et à notre ennui une espérance.

Une chose encore subsistait : — le souvenir, obscurci, mais universel, d'une condamnation primitive et d'une malédiction prononcée contre l'humanité ; par suite la présence intérieurement sentie d'un pouvoir étranger, hostile, sinistre, qui tenait l'âme sous sa possession. De là,

un état de souffrance et de crainte tout autre dans l'antiquité qu'il n'a pu être chez les peuples chrétiens, un sentiment primordial de malaise et de terreur, une peur de Dieu, qui n'était jamais complétement étouffée. De là, mille efforts pour se relever de cet anathème, pour conjurer ce mauvais génie et faire sa paix avec ce fantôme; mille superstitions, mille sacrifices absurdes, immondes, sanguinaires, pour contenter ce dieu ennemi et acheter de lui le repos.

Ce qui subsistait enfin avec une force inébranlable, c'était la conséquence dépravée de ce double principe où plutôt de ce double besoin ; c'était l'erreur fondamentale de l'antiquité, le polythéisme, avec ses formes différentes, soit qu'il adorât les éléments et la nature, soit qu'il se prosternât devant des dieux à formes humaines, soit qu'enfin, dans l'idolâtrie, ce crime commun à tant de nations, il divinisât l'œuvre manuelle de l'homme : toujours coupable de la même faute, toujours prenant pour Dieu ce qui n'est que la créature et la manifestation de Dieu.

Tout cela, dis-je, et ce besoin naturel de la Divinité, et cette terreur instinctive qui fait partie de la nature de l'homme déchu, et cette fondamentale erreur du polythéisme avec toutes ses diversités; tout cela subsistait, tout cela demeurait inexpugnable à tout raisonnement et à toute force humaine. En vain le grand nivellement romain effaçait-il les religions en ce qu'elles avaient de national; en vain la philosophie les atteignait-elle par la moquerie et par le doute : le genre humain n'arrivait pour cela ni à mieux comprendre la Divinité, ni à prendre sur lui de s'en passer. L'athéisme d'un côté, de l'autre la foi en un Dieu unique et spirituel, étaient deux limites en deçà desquelles le vulgaire se tenait soit dans son incrédulité, soit dans sa

religion, deux limites que les philosophes eux-mêmes atteignaient rarement. D'un côté, l'épicuréisme lui-même n'osait ouvertement supprimer les dieux ; et de l'autre, si un Platon, par la force de son génie, avait pu s'élever à la notion du Dieu un, tout-puissant, universel, cette notion si simple et si belle, au lieu de s'étendre après lui, s'était effacée. Rarement on osa se dire athée, rarement aussi se proclamer monothéiste. Cicéron dit sans cesse : les dieux ; Cicéron, disciple de Platon, veut déifier sa fille Tullie ; de même que César, disciple d'Épicure, bâtit un temple à Vénus sa mère.

Ces sentiments et ces pensées faisaient tout le fond du paganisme ; dans le culte public, réglés, soumis à des formes certaines, dirigés vers un but, employés au service de la patrie ; dans le culte privé, vagues, indéterminés, gouvernés par des traditions diverses, variés sous des formes infinies pour satisfaire aux infinis besoins des âmes humaines.

Tant que les peuples furent indépendants, le culte privé resta dans l'ombre ; c'était la religion des hommes, non celle des peuples, en des siècles où l'homme n'était rien, où le peuple était tout. La conquête romaine, en amoindrissant la cité, faisait une place plus grande à l'être personnel de l'homme ; le culte privé, sous la conquête romaine, devenait véritablement la religion dominante.

C'est ce que, sous le règne d'Auguste, nous allons voir clairement se développer.

Le genre humain, qui venait de traverser les guerres civiles, témoin de tant de crimes et de désastres, épouvanté, non éclairé, se sentait poussé comme un coupable à chercher asile auprès des autels. La philosophie avait dévoilé dans les guerres civiles ses contradictions et son impuissance ; elle s'était noyée dans le sang de Caton.

Auguste comprit ce mouvement et voulut en profiter pour son œuvre favorite, la restauration de l'ancienne Rome[1]. Il montra les dieux romains comme les bienfaiteurs éprouvés de la république et les protecteurs les plus sûrs que le genre humain pût choisir. Honorer les dieux parce qu'ils sont romains, craindre les philosophes parce qu'ils sont grecs; telle fut la tradition politique qu'Auguste léguait à ses successeurs.

Il devait avoir bon marché de la philosophie. Les grandes et sérieuses écoles étaient tombées : il n'y avait plus, au temps de Sénèque, de pyrrhoniens ni de pythagoriciens[2]; le dogmatisme de Platon avait péri devant le scepticisme de Carnéade; Carnéade tombait à son tour; et le stoïcisme, compromis dans les guerres civiles, demeurait suspect au prince de sédition, au peuple d'aristocratie.

L'épicuréisme seul avait la prétention de tenir école. Là, on jurait par la parole du maître; là, personne n'eût changé un mot à ses sacrés apophthegmes[3]; on gardait son image dans sa chambre, sur sa poitrine, comme un talisman ou comme une idole[4]. Le jour de la naissance d'Épicure était un jour de fête; chaque mois des sacrifices étaient offerts à sa mémoire par des hommes qui n'en offraient à aucun dieu.

Mais cette parole du maître si fidèlement gardée n'était plus entendue comme le maître l'avait entendue. Épicure, ce prédicateur du plaisir qui ne vivait que d'eau et de légumes, avait cru fonder, sur une métaphysique toute négative, une morale presque sévère : il donnait le plaisir pour but à l'homme, mais il mettait le plaisir dans la

1. *V.* t. I, p. 208 et s.
2. Senec., *Natur. quæst.*, VII, in fine.
3. Senec., *Ep.* 39. Eusèbe, *Prépar. évang.*, XIV, 5. Lucien, *Eum.*, 3.
4. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2.

vertu. L'inconséquence était choquante; les disciples, plus logiques que le maître, n'entendirent de sa doctrine que le mot de plaisir et cette théologie toute critique au moyen de laquelle il donnait ce mot comme le dernier résultat de toute science. On cacha, comme dit Sénèque, les voluptés dans le sein de la philosophie ; l'épicuréisme ne fut qu'un prétexte commode pour tous les vices. L'obéissance aveugle à Épicure fut l'obéissance à ses propres penchants; le culte d'Épicure fut le culte des commodités et des jouissances. L'épicuréisme, avec ses milliers de sectateurs, était presque un parti, presque une religion; ce n'était plus une école.

Parlerons-nous des cyniques? Le cynisme était le stoïcisme populaire. Mais ce qui était chez le stoïcien de l'orgueil, était chez le cynique de l'impudence. Sa brutale vertu allait en guenilles, demi-nue, la besace sur l'épaule, le bâton à la main, l'injure et le quolibet à la bouche. La vertu qui en vient là est bien près du vice; le philosophe qui s'accoutre ainsi est bien près du saltimbanque. Au siècle suivant, Lucien nous le montrera en effet saltimbanque, mendiant, vicieux, athée[1].

A l'effronterie des cyniques, à la sensualité non pensante des épicuriens, ajoutez encore la puérilité des sophistes, ces jongleurs de la pensée, comme un ancien les appelle; et vous comprendrez jusqu'où, depuis le temps des grands maîtres, la philosophie était tombée. Grâce à l'esprit frivole des Grecs, grâce au mépris héréditaire des Romains, peu de chose était à faire pour achever de décréditer des écoles qui se décréditaient ainsi. Les philosophes venaient argumenter à la table d'Auguste entre les bouffons et les comé-

1. *V.*, sur la brutalité grossière des cyniques, Augustin, *de Civit. Dei*, XIV, 20; Épictète, *in Arrian.*, III, 22; Lucien, *in Fugit.*; Julien, *Orat.*, VII, VIII.

diens [1]; la fainéantise romaine s'amusait de ces docteurs ambulants (*circulatores* [2]), de ces parasites *parleurs de vertu* (*aretalogi*), mot qui prouve quel cas on faisait et de leurs discours et de la vertu [3]. On avait, quand on était riche, un philosophe chez soi, d'ordinaire un cynique, espèce de *gracioso* qui égayait le festin par sa morale. Nous lisons un mot qui peint bien cette manière de considérer la philosophie : Livie, femme d'Auguste, ayant éprouvé un malheur, et ne voulant pas en fatiguer les oreilles de César, « se donna à consoler » à un certain Aréus, *philosophe de son mari* [4]. Quand il pleuvait, quand les jeux du cirque étaient ajournés, on se faisait apporter Chrysippe, on entendait un stoïcien dans son école, un cynique dans la rue, gens qui connaissaient leur auditoire et n'avaient garde de l'ennuyer.

Ce discrédit de la philosophie ne laissait à Auguste autre chose à faire que de relever les autels des dieux romains. J'ai dit ailleurs le peu de succès de cette tentative [5], les vestales marchandées à prix d'argent [6], les sacerdoces négligés, la science des augures perdue [7], les livres sibyllins devenus tout à fait indéchiffrables [8], le droit pontifical obscurci [9]. Le monde, moins national que jamais, pouvait-il

1. Aut acroamata, aut etiam triviales ex circo ludios interponebat ac frequentissimè aretalogos. (Suet., *in Aug.*, 74. Philon, *in Legat.*)
2. Senec., *Ep.* 29, 108.
3. Suet., *ibid.* Juvénal, XV, 46. Tacite, *Annal.*, XIV, 16.
4. Philosopho viri sui se consolandam præbuit. (Senec., *ad Marciam*, 4.) *V.* en quels termes Mécène parle à Auguste des philosophes, « vains, dangereux, pas plus véridiques que les astrologues. » Il excepte Arius (Aréus) et Athénodore. Apud Dion, LII, p. 491, A.
5. *V.* t. I, p. 226, 227.
6. Tacite, *Annal.*, II, 86; IV, 16. Pour honorer les vestales, Tibère ne trouva rien de mieux que de placer à côté d'elles sa mère, la vieille et intrigante Livie. *Id.*, IV, 16.
7. Tacite, *Annal.*, XI, 15.
8. Tacite, *Annal.*, VI, 12.
9. Voyez la séance du sénat où un *Flamen dialis* demande à être appelé au gouvernement d'une province. Tacite, *Annal.*, III, 58, 71; IV, 16.

garder le principe de la nationalité des dieux? Relever, quand la république était tombée, le culte de la république, une religion patriotique lorsqu'on avait supprimé toute patrie, la foi romaine quand Rome devenait cosmopolite, était-ce chose possible?

Beaucoup de gens, il est vrai, acceptaient volontiers, à titre de devoir officiel, la religion que leur proposait Auguste. Horace, qui est le type de ces hommes, avouait « qu'il avait été quelque peu épicurien; mais un coup de tonnerre par un ciel serein l'avait converti [1], » et il offrait pieusement son encens poétique à tous les dieux.

Mais qui donc plus qu'Horace se moqua des hommes, des dieux et de lui-même? Horace, à un certain diapason officiel, est Romain et croyant; quand sa lyre descend d'un ton ou deux, il est Grec, débauché, incrédule. Horace qui maudit les soldats de Crassus « époux déshonorés de femmes barbares [2], » et qui trouve « si beau et si doux de mourir pour la patrie [3], » n'en rappelle pas moins en riant

1. Parcus Deorum cultor et infrequens,
Insanientis dùm sapientiæ
Consultus erro : nunc retrorsùm
Vela dare atque iterare cursus
Cogor relictos; namque Diespiter,
Igni corusco nubila dividens...
(*Ode* I, 28.)

V. encore *Ode* III, 6, 24; IV, 15; *Epod.*, 7; *Carmen secul.*

2. Milesne Crassi conjuge barbarà
Turpis maritus vixit? et hostium
(Proh! curia, inversique mores!)
Consenuit socerorum in arvis?
(*Ode* III, 5.)

3. Dulce et decorum est pro patriâ mori :
Mors et fugacem persequitur virum,
Nec parcit imbellis juventæ
Poplitibus timidove tergo.
(*Ode* III, 2.)

« sa fuite si prompte au combat de Philippes, lorsqu'il jeta peu glorieusement son bouclier et que Mercure voulut bien le dérober tout tremblant derrière un nuage[1]. » Horace, qui tant de fois prêcha pour les mœurs et pour les dieux, n'en reste pas moins « un pourceau du troupeau d'Épicure[2]; » s'accommodant avec la conscience et les passions, de façon que ni celles-ci ni celle-là ne le gênent ou ne troublent sa santé, faisant provision de courage contre le malheur; mais surtout, pour rien au monde, ne s'exposant au malheur :

Et mihi res, non me rebus submittere conor.

Et bien des épicuriens, à son exemple, après avoir brûlé leur grain d'encens officiel sur l'autel de Romulus, se moquent tout à leur aise de la louve de Romulus, et ne se croient pas obligés de refouler au fond de leur cœur « la doctrine contemptrice des dieux[3]. » Auguste soupe un jour chez un de ses vétérans, et lui raconte gravement que la déesse d'Ancalis a puni, par la perte des yeux et même par la mort, le sacrilége qui avait pillé son temple : « César, dit le maître de la maison, c'est moi qui suis ce sacrilége, et tu soupes aujourd'hui de la jambe de la déesse[4]. »

Mais tous ne parlaient pas ainsi. L'athéisme pratique

1. Tecum Philippos et celerem fugam
Sensi, relictâ *non benè* parmulâ.
Cum torva virtus et minaces
Turpe solum tetigêre mento,
Sed me per hostes Mercurius celer
Denso paventem sustulit aëre.
(*Ode* II, 7.)

Il était impossible de marquer plus complètement la contradiction entre la théorie et la pratique.

2. . . . . Epicuri de grege porcum.
(*Épit.* I, 4.)

3. Doctrinam deos spernentem. (Tite-Live, X, 40.) *V.* aussi *in Præf* : Nondùm hæc quæ tenet seculum negligentia deûm venerat. (III, 20.)

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 24.

des épicuriens ne pouvait convenir à la multitude ; la religion officielle d'Auguste pas davantage. La philosophie ne lui présentait rien de certain, la tradition rien de satisfaisant, la politique rien de respectable : qu'importe, elle cherchait ailleurs. Si le culte de la cité était brisé, est-ce à dire que l'homme devait rester sans culte? Le besoin personnel de rites et de prières n'en avait que plus d'énergie ; l'homme n'en voulait que plus de cérémonies et de sacrifices, non pour l'État, mais pour lui-même; la superstition privée succédait au culte public, l'instinct à la tradition, le polythéisme humain au polythéisme romain.

Ne cherchez ici ni dogmes positifs ni pratiques constantes; tout était bon pour satisfaire l'éternelle soif de l'esprit humain : traditions héréditaires, cultes étrangers, mystères, superstitions, sciences occultes. Rien de réglé, rien de précis : sous les anciennes républiques la religion était loi, maintenant elle était caprice; sous mille noms et sous mille formes diverses, les âmes se jetaient plus désespérément dans l'erreur au moment même où, « du milieu des ténèbres, la lumière » de la vérité « naissait pour les justes [1] »

Entrons dans le détail, examinons chacune des formes principales de la superstition humaine, et voyons si le polythéisme, en devenant personnel au lieu d'être politique, avait perdu de sa puissance et de sa vie.

Parlerons-nous d'abord de la superstition individuelle, de la foi aux talismans, aux songes, aux présages? Celle-là croissait chaque jour. Horace demande non pas à un homme du peuple, mais à son ami Julius Florus : « Te moques-tu des songes, de la magie, des fantômes, des

1. Exortum est in tenebris lumen rectis. *Ps*. CXI, 4.

sortiléges nocturnes [1]? » Il eût pu faire cette demande même à l'incrédule César. César, depuis une chute qu'il avait faite, ne montait pas en char sans prononcer une parole magique qui devait le préserver de tout accident [2]; César raconte dans ses mémoires les prodiges qui avaient annoncé sa victoire de Pharsale, et il gardait précieusement le palmier noir qui, ce jour-là, dit-il, avait percé tout à coup le pavé d'un temple [3].

Le froid Auguste est-il plus esprit fort que le brillant César? Auguste craint le tonnerre; il a peur des jours néfastes, des songes, des présages; il attribue une révolte de son armée à l'imprudence qu'il avait commise de chausser ce jour-là son pied gauche avant son pied droit [4]. Livie enceinte fait couver un œuf pour savoir si elle aura un garçon; il en sort un poulet avec une crête magnifique, qui présage la royauté de Tibère [5]. Et Tibère lui-même, ce contempteur des dieux, tremble aux révélations d'un astrologue, et porte un laurier pour se garantir de la foudre [6].

Il y a plus : la superstition va gagnant du terrain. Tite-Live ne rapportait qu'avec un doute mal déguisé [7] les an-

1. Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures portentaque Thessala curas?
Hor., II; *Ep.* II, *in fine.*

2. Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 2.

3. Plutarq., *in Cæs.* Pline, *Hist. nat.*, XVII, 25. Cæsar, *de Bell. civ.*, III, 101, 105. Suet., *in Cæs.*, 61, 81. La victoire de Pharsale aurait été, le jour même, révélée divinement à un prêtre de Padoue. Gellius, XV, 18.

4. *V.*, sur les superstitions d'Auguste, les présages, songes, oracles, prodiges relatifs à sa vie, huit chapitres de Suétone, *in Aug.*, 90-97; Pline, *Hist. nat.*, II, 7; Dion, XLVIII; Gellius, XV, 7.

5. Suet., *in Tiber.*, 14. Pline, *Hist. nat.*, X, 55.

6. Suet., *in Tiber.*, 14, 63, 69. Pline, *Hist. nat.*, XV, 30. Il tenait beaucoup à être salué quand il éternuait, et observait, pour se faire raser, les jours de la lune. Pline *ibid.*, XVI, 30; XXVIII, 2. Josèphe, *Ant.*, XVIII, 8. Dion, LV. Tacite, *Annal.*, VI, 21.

7. *Præf.*, et aussi I, 4.

tiques traditions de la mythologie romaine. — Mais laissons passer une génération : Suétone, Tacite même, écrivant une histoire presque contemporaine, la rempliront de présages, de songes, de prodiges ; Pline l'Ancien, bien qu'il soit athée, sera plein de merveilles de ce genre. Ces historiens étaient-ils plus faibles d'esprit, ou croyaient-ils devoir s'accommoder à des lecteurs plus crédules? peu nous importe. Pline le jeune écrit encore à Suétone : « Tu es effrayé d'un songe, et tu veux faire remettre ta plaidoirie... *Le songe, en effet, vient de Jupiter* (Καὶ γὰρ τ'ὄναρ ἐκ Διός ἐστιν) ; mais il faut te demander si d'ordinaire tes rêves sont contraires ou conformes à l'événement? ceci est un point important[1]. »

Autrefois Cicéron se moquait des oracles et parlait, entre autres, des sorts de Préneste comme d'une vieillerie discréditée[2]. — Mais soixante-dix ans plus tard, Germanicus et Agrippine visitent tous les oracles qu'ils rencontrent sur leur chemin[3]. Tibère leur rend hommage par sa peur : il se fait apporter, pour les confisquer, ces petits morceaux de bois fatidiques qu'on appelle les sorts de Préneste ; mais, ô miracle ! dit Suétone, la caisse dans laquelle on les a apportés à Rome se trouve vide le lendemain, et les sorts, en une nuit, sont revenus tout seuls à Préneste[4].

Parlerai-je maintenant de la dévotion en commun, des

1. Pline, *Epist.*, I, 18. Sylla aussi croyait aux songes et surtout à ceux du milieu de la nuit. Plutarq., *in Sylla*, 12 ; *in Lucullo*, 41.

2. *De Divin.*, II, 41, 57.

3. Tacite, *Annal.*, II, 54, 58.

4. Suet., *in Tiber.*, 63. Oracles : de Delphes, consulté par Néron (Suet., *in Ner.*, 40) ; d'Apollon Clarius à Colophon, par Germanicus (Tacite, *Annal.*, II, 54) ; de Trophonius, subsistant encore au second siècle (Plutarq., *de Orac. defectu*, 45 ; Pausan., I, 34 ; VII, 21 ; IX, 39. Lucien) ; de Mopsus et d'Amphilochus à Mallus en Cilicie (Plutarq., *ibid.* Pausan., I, 34) ; des Branchides, etc...

temples, des sanctuaires, des assemblées? Montrerai-je Alexandrie élevant avec un zèle égal des autels à tous les dieux? Vous mènerai-je avec nos voyageurs lire sur les jambes mutilées du dieu Memnon les témoignages d'admiration ou de reconnaissance inscrits par des voyageurs moins incrédules que le sceptique Strabon, et qui croyaient avoir entendu le chant du dieu au lever du soleil[1]?

Chez les peuples helléniques surtout, les sanctuaires religieux, les rendez-vous de la dévotion païenne étaient demeurés sacrés. Le culte grec était sans puissance politique; mais il lui restait une grande sympathie avec les instincts poétiques et les affections populaires. Ces peuples, si peu soucieux de leur liberté, se révoltaient volontiers pour leurs temples. Ils défendaient contre Cléopâtre Arsinoé réfugiée dans le temple d'Éphèse. Le droit d'asile protégeait les débiteurs obérés, les esclaves fugitifs, les malfaiteurs impunis; et quand la police romaine voulait sévir, elle était arrêtée par une insurrection populaire. Tibère, ce grand justicier, traita gravement cette question: il n'osa abolir les droits d'asile, il se contenta de les vérifier; toutes les cités grecques envoyèrent leurs députés à Rome; et « ce fut un grand jour pour le sénat romain, » une grave et importante discussion que celle de ces droits d'asile, dont on cherchait les titres « et dans les édits du peuple romain, et dans les décrets des rois, et dans les traditions des dieux, » auxquels on n'osa toucher qu'avec réserve, « leur imposant des limites, mais dans un langage toujours plein de respect[2]. »

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 7. Strabon, XVII. Tacite, *Annal.*, II, 61, et les incriptions.

2. Tacite, *Annal.*, III, 60 et suiv., 14. On voit par là que Suétone s'est trompé quand il dit que les droits d'asile furent abolis. *In Tiber.*, 37. V. aussi

La gloire des sanctuaires illustres ne diminuait donc pas. Les tablettes votives n'étaient pas moins nombreuses à Cos et à Epidaure[1]. Jupiter Olympien n'était pas descendu du trône d'ivoire et d'or où Phidias l'avait placé[2]. Junon régnait toujours à Samos, Minerve à Athènes, Vénus à Paphos et à Aphrodise; dans ce peuple de dieux qu'adorait la Grèce, il n'était si obscur vilain qui n'eût au moins sa chapelle, et cent ans plus tard, Pausanias décrit par milliers les temples, les oratoires et les statues. Enfin dans la cité d'Ephèse, sur un des plus beaux points du monde romain, s'élevait le temple de Diane, bâti en quatre siècles avec l'argent de l'Asie entière[3]. Toute une classe d'artisans ne faisait que vendre de petites statues d'or et d'argent de la grande déesse; et quand, à la face de cette grossière allégorie orientale, saint Paul vint prêcher son Dieu crucifié, on le chassa aux cris de : Vive la grand Diane des Ephésiens[4].

Car la Diane d'Ephèse avait en ce siècle une grandeur toute particulière. Placée sur les limites qui séparaient les peuples grecs des races asiatiques, elle était un centre puissant de croyances et d'adorations. Cette déesse si vénérée n'était plus la chasseresse hellénique, la vierge sau-

le procès devant le sénat entre les Messéniens et les Lacédémoniens, au sujet du temple de Diane Liménate. Tacite, *Annal.*, IV, 43. Dans Eckhel (t. IV, p. 488 et s.), les médailles de 78 villes de l'empire portant les unes ΙΕΡΑ (ville sacrée), les autres Ν (νεωκόρος, gardienne du temple); d'autres ΑΣΥΛ (asile).

1. Strabon, VIII. *V.* dans Gruter et dans Bullet, *Hist. du Christian.*, p. 119.

2. Sur le temple d'Olympie, *V.* Pausanias V, 10-12.

3. « Le temple d'Éphèse, bâti il y a 220 ans, fut établi dans un terrain marécageux pour ne pas être exposé aux tremblements de terre; mais pour l'affermir on assit les fondements sur une couche de charbon pilé et de toisons de laine. Sa longueur est de 425 pieds, sa largeur de 220. Il y a 127 colonnes hautes de 70 pieds, dont chacune a été donnée par un roi; 36 sont ciselées, l'une est de Scopas. » Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

4. *Actes*, XIX, 23 et s.

vage Artémis. C'était une idole aux nombreuses mamelles; c'était, sous un autre nom, Mylitta, Astarté [1], ce dieu hermaphrodite de la Syrie que l'on nous peint, tenant à la main un sceptre et un rouet, et placé entre les deux autels du soleil et de la lune. Sous ces noms et ces symboles divers, était plus que jamais adoré le dieu-monde de l'Orient, la matière indépendante de l'esprit, aveugle et cependant puissante, inintelligente et pourtant créatrice.

Le génie romain surtout se sentait depuis longtemps poussé vers les cultes orientaux [2]. Les Galls de Bérécynthe remplissaient Rome de leurs danses vagabondes [3]. Les dieux d'Egypte, proscrits par les lois, avaient fini par se faire reconnaître des lois elles-mêmes. Auguste avait lutté en vain contre cette invasion étrangère [4] : Isis, Sérapis, le dieu bœuf Apis pour lequel il témoignait son mépris, étaient, dès son époque, les vrais dieux du peuple de Rome, ceux que malade on invoquait, ceux qui recevaient les serments les plus sacrés, ceux autour desquels se rassemblaient les jeunes filles [5], ceux vers qui, folles et ardentes, les femmes

1. Astarté à Sidon (Lucien, *de Deâ Syrâ*, 4. Tertullien, *Apolog.*, 24.) — Atergatis à Hiérapolis en Syrie (Strabon, XVI). — Aphaka dans le Liban (Eusèbe, *de Vitâ Constant.*, III, 55). — Isis en Égypte? — Séléné (la Lune) chez les Grecs. — Selon Lucien, Junon (Héra), mais elle a plus de rapports avec Artémis (Diane) ou avec Aphrodite (Vénus). — Sur ce culte, *V.* Lucien, *de Deâ Syrâ*. — Le caractère panthéiste du culte d'Isis est indiqué par l'inscription suivante, d'une époque postérieure : TE TIBI VNA QVAE ES OMNIA DEA ISIS ARRIVS BALBINVS V. C. Orelli 1871.

Inscription de Sextilius Pollion en l'honneur de la Diane d'Éphèse, d'Auguste (vivant), de Tibère, fils d'Auguste, et de la cité d'Éphèse. Orelli 1949.

2. *V.* ci-dessus, p. 176.

3. Ovide, *Fast.*, IV, 180. Tibulle, I, *Eclog.* IV.

4. Suet., *in Aug.*,. 93.

5. *V.* Catulle... Properce, II, 24; V, 1; Ovide, *de Arte amandi*, I, 75; *Ep. ex Ponto*, I, 37; Tibulle, I, *Eleg.*, III, *et alibi*, et Horace (*Ép.* I, 17) :

. . . . Per sanctum juratus dicat Osirim.

L'une des régions de Rome délimitées par Auguste portait le nom du temple d'Isis et de Sérapis.

poussaient leurs maris plus indifférents [1]. Germanicus et Agrippine allaient les adorer dans leurs sanctuaires égyptiens [2].

Parlerai-je enfin du culte le plus secret et le plus intime, celui des mystères? Là, nous retrouvons la même effervescence de dévotion, la même confusion d'idées, la même prépondérance du panthéisme oriental.

La foule, plus dégoûtée que jamais des religions avouées, plus avide de religions cachées et ténébreuses, se précipitait vers les sanctuaires redoutés d'Éleusis et de Samothrace. Varron, et après lui Germanicus [3] vinrent exprès se faire initier à ceux-ci; Auguste respectait et protégeait ceux-là [4]. Mais ces adytes mystérieux étaient faits pour les pas discrets de quelques initiés; la foule les profana. La religion du petit nombre se perdit en devenant la religion de la multitude. Le secret des mystères, dissipé sur tout un peuple, se divulgua et s'évanouit. Les tendances orientales l'emportèrent sur l'esprit hellénique; le côté panthéiste et cosmogonique des mystères, sur leur côté spiritualiste et humain : la partie sainte et religieuse, celle qui encourageait à la vertu et promettait l'immortalité, demeura oubliée, incomprise ou perdue; la partie philosophique, s'il y en avait une, dut s'effacer. La personnalité de l'homme qui, par les mystères, échappait à la tyrannie de la cité, ne pourra échapper à la tyrannie du panthéisme. Tant il est vrai que le moi humain, malgré son orgueil, devait toujours être asservi dans le paganisme; et qu'à la loi chrétienne seulement il appartenait en l'humiliant de l'affranchir [5]!

1. Strabon, VII.
2. Tacite, *Annal.*, II, 54, 59.
3. Augustin, *de Civ. Dei*, VII, 28. Tacite, *Annal.*, II, 54, 58.
4. Suet., *loc. cit.*
5. Sur le sentiment et la pratique du panthéisme sous les empereurs

Cette vague et accablante idée du panthéisme était donc ce qui restait au fond des mystères; avec elle, une pratique grossière, dénuée de toute espérance généreuse comme de toute claire intelligence; avec elle, ce qui peut-être garda plus de puissance que tout le reste, la partie impure des mystères. Dès le temps de Cicéron, mystère et abomination étaient devenus presque synonymes. Le lien de ces sociétés fut souvent la communauté de honte qui unissait les associés. Ce peuple, qui n'eût pas gardé le secret d'un mythe ou d'une doctrine, garda le secret de son ignominie; et il se passa dans l'ombre de telles choses qu'en ce siècle, où la corruption était si patente, on n'osait pourtant pas les avouer [1].

Ainsi la pensée romaine d'Auguste échouait contre les rêveries d'un siècle malade, qui « ne savait supporter, ni ses maux, ni les remèdes à ses maux [2] » Ainsi se développait, au mépris des lois et des cultes héréditaires, « cette vaine superstition, ignorante des anciens dieux [3]. » Ainsi, par l'affaissement des cultes nationaux, par le progrès de la superstition personnelle, par le développement et la corruption des mystères, cette société abdiquait de plus en plus et sa dignité romaine et sa civilisation hellénique, pour aller se perdre dans le panthéisme ou le naturalisme de l'Orient. L'insurrection humaine de l'esprit grec recu-

* V. les inscriptions. *Pantheo — divo Pantheo — Signum Panthei — Signum Pantheum — Libero Pantheo — Sancto Silvano Pantheo — Priapo Pantheo.* Orelli, 2110-2117.

1. V. saint Augustin, *de Civ. Dei*, VI, 7; Clemens Alex., *Protreptikon*, 2; Arnobe, *Adversus gentes*; Juvénal, VI, 345 : « Quel autel n'a aujourd'hui son Clodius? »

2. Ubi nec mala nostra nec remedia pati possumus.
(Tite-Live, *in Præf.*)

3. Vanasuperstitio veterumque ignara Deorum.
(Virgil., *Æneid.* VIII, 185.)

lait maintenant devant ce vieil antagoniste qu'elle croyait autrefois avoir vaincu. Le monde entier allait boire à cette coupe enivrante et grossière qui le débarrassait du souci de sa propre pensée et de toute estime pour son être ; il se rassasiait de ces ténébreux symboles qui tous proposaient à sa vénération les puissances inertes, aveugles, fatales de la nature. Le polythéisme remontait à son origine ; il se rafraîchissait à sa source première ; il se rapprochait de cette idolâtrie primitive des peuples de l'Asie occidentale que les saintes Écritures nous ont peinte en caractères si reconnaissables. A cette Assyrie, siége des abominations de Chanaan et de Babylone, à cette Égypte, mère féconde des superstitions les plus honteuses, la Grèce savante, la puissante Rome, demandaient leurs Attys et leurs Anubis, leur fétichisme grossier et leur symbolisme obscène, ces mutilations sanguinaires et ces sacrifices pour le mort, contre lesquels, vingt siècles auparavant, Moïse prémunissait les Hébreux.

Une exception demeurait pourtant : un reste sérieux était debout de la religion politique de Rome, un reste aussi des adorations humaines de la Grèce, de ses complaisantes apothéoses et de ses dieux à la façon d'Evhémère. Le vrai culte public, celui qui était pratiqué chez tous les peuples et au nom de tous, c'était le culte des Césars. Auguste mort, Néron vivant, tenaient tête aux dieux orientaux et leur disputaient les prières. Ils avaient pour eux, non la persuasion, non la tradition, mais la crainte. César était le dieu auquel on croyait le moins et qu'on adorait le plus.

On peut, d'un règne à l'autre, noter le progrès de ce culte impie. Le principe que l'empereur devenait dieu seulement après sa mort et par décret du sénat, ce prin-

cipe, toujours proclamé [1], fut souvent violé. Auguste, fait dieu de son vivant, bon gré mal gré, eut grand'peine à circonscrire sa divinité dans les provinces et à n'être en Italie qu'un simple mortel [2].

Tibère fut à son tour accablé de demandes; on le supplia de se laisser adorer. Il est curieux de l'entendre sur ce sujet : « J'ai accordé cette permission aux villes d'Asie, et l'on m'a blâmé; je le faisais pourtant par respect pour l'exemple d'Auguste... et d'autant plus qu'au *culte de ma personne* on ajoutait des marques de vénération pour le sénat. Y avoir consenti une fois peut être pardonnable, me laisser adorer dans toutes les provinces serait d'un intolérable orgueil..... *J'avoue que je suis mortel et que je subis les lois de l'humanité..... soyez témoins de cette déclaration,* et que la postérité s'en souvienne..... » Et depuis ce temps, ajoute Tacite, il persista dans son refus, modestie selon les uns, prudence selon d'autres, selon quelques-uns bassesse d'âme : « Hercule et Bacchus, disaient-ils, n'ont-ils pas souhaité d'être dieux? les plus hautes ambitions ne con-

1. Tacite, *Annal.*, XV, *cap. ult.* Tertul., *Apolog.*, 34.

2. Les poëtes ne se gênent pas pour diviniser Auguste vivant :

Namque erit ille mihi semper deus; illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.
(Virgile, *Eclog.* I, 6.)

In medio mihi Cæsar erit, templumque tenebit.
(*Id., Georg.* III, 15.)

Præsenti tibi maturos largimus honores
Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.
(Horace, *Épit.* II, 1.)

Phæbus habet partem, Vestæ pars altera cessit;
Quod superest illis, tertius ille tulit
State Palatinæ laurus prætextaque quercu
Stet domus : æternos tres habet una deos.
(Ovide, *Fastes*, IV.)

viennent-elles pas aux âmes les plus hautes? Auguste a prétendu à la divinité et il a mieux fait[1]. »

Le zèle des peuples était étrange. Lorsque Tibère eut permis que les villes d'Asie lui élevassent un temple, onze cités se disputèrent l'honneur inouï de posséder cet édifice. L'une vantait les services qu'elle avait rendus à Rome, l'autre son antiquité et sa gloire. « Halicarnasse, disait-elle, était bâtie sur le rocher, nul tremblement de terre ne l'avait ébranlée depuis douze cents ans. Le temple de Tibère serait là éternel comme le dieu ! » Mais, comme Milet avait déjà le temple d'Apollon, comme Éphèse possédait Diane, Pergame le dieu Auguste[2], le sénat pensa qu'elles pouvaient se contenter de ces divinités; et Smyrne posséda le temple de Tibère[3].

Encore vivait-on sous un prince singulièrement modeste. Mais jetons un regard sur le temps qui va suivre. Caligula, dont j'ai dit la rage de divinité, eut des temples et dans toutes les provinces et même au Capitole[4]; Claude s'en fit bâtir en Bretagne; Néron à Rome même, par un décret solennel du sénat[5]. Rien de tout cela ne faisait obstacle au culte d'Auguste, culte éternel comme l'empire, culte imposé et

1. Tacite, *Annal.*, IV, 15, 37, 38. J'ai parlé ailleurs de ces refus de Tibère, t. I, p. 297.

2. Pergamenos sede Augusti ibi sitâ *satis adeptos*... Ephesii Milesiique, hi Apollinis, illi Dianæ cærimoniâ occupavisse civitates... (Tacite, *Annal.*, IV, 55, 56.)

3. Tacite, *ibid.*

4. Philon, *de Legat.* Josèphe, *Antiq.*, XIX, 1; XVIII, 18; *de Bello*, II, 9; Suet., *in Calig.*, 22, et ci-dessus, t. II, p. 13 et s.

5. Tanquàm humanum fastigium egresso. (Tacite, XV, *cap. ult.*) — La fille de Soranus invoque Néron comme dieu : « Nulla mihi Cæsaris mentio nisi inter numina. » (XVI, 31.) — Tiridate à Néron, *V.* ci-dessus, t. II, p. 255. — Lucain exalte la divinité de Néron, maudit ensuite celle des Césars; (*V.* t. II, p. 231, 264, 265.) — Sénèque de même pour Claude (ci-dessus, t. II, p. 169 et s., et *de Tranq. animi*, I, 14.) — Germanicus eut aussi des autels. Tacite, *Annal.*, II, 83.

respecté comme le nom romain [1], culte qui avait ses prêtres dans toutes les villes, et qui dura jusqu'aux derniers temps du paganisme. Et non-seulement Auguste, mais Germanicus, mais Livie [2]; non-seulement Tibère, mais jusqu'à Séjan; non-seulement Caligula, mais Drusille sa concubine et sa sœur; non-seulement Claude, mais ses affranchis [3]; non-seulement Néron, mais Poppée [4]; plus tard, que dirais-je? non-seulement un Hadrien, mais un Antinoüs, furent dieux : les uns après leur mort, les autres même de leur vivant; les uns par le fait de l'adulation privée, les autres par un acte solennel de la servilité publique. Et Néron, faisant l'oraison funèbre de Poppée, la louait surtout d'avoir donné le jour à une déesse [5]; cette déesse avait vécu quatre mois. C'étaient là vraiment les grands dieux de l'Olympe, c'étaient leurs autels qu'on entourait, leurs sacerdoces qu'on achetait pour des sommes énormes. Se parjurer par le nom de Jupiter, le mal était petit : mais il fallait prendre garde à tenir son serment quand on avait juré par le nom de César [6].

Par là, du reste, les cultes nationaux achevaient de se corrompre; le culte des Césars était universel et prenait place auprès de tous les dieux. Toutes les provinces dédiaient des temples à Auguste. En Grèce, les images des

1. Cyzique, privée de sa liberté sous Tibère, pour avoir négligé la construction d'un temple promis à Auguste. Tacite, *Annal.*, IV, 36. Dion.

2. Tacite, *Annal.*, II, 83. Sur Séjan, *V.* ci-dessus, t. I, p. 307.

3. Vitellius avait une chapelle où il adorait les images de Narcisse et de Pallas. Suet., *in Vitell.*, 3.

4. On reproche à Thraséa « Poppæam divam non credere. » Aussi dit-on de lui : « Spernit religiones, abrogat leges. » (XVI, 22.)

5. Quod divæ infantis parens fuisset. (Tacite, *Annal.*, XVI, 6.) Sur la déification de la fille de Poppée. XV, 23. On compte 53 de ces apothéoses politiques dont 15 pour des femmes.

6. *V.* Dion, LVII, 9; Tacite, *Annal.*, I, 72; *Cod. Just.*, 41 *de transactionib.* (11, 4), 2 *de rebus creditis*, (IV, 1); *Digeste*, 13, § 5 *de jure jurando*, (XII, 2). Tertul., *Apolog.*, 18; Minucius Félix, *in Octavio*, 25.

empereurs étaient plus vénérées que celles de Jupiter[1]. Athènes achevait pour Auguste le temple qu'elle avait commencé pour le père des dieux; Octavie avait un temple à Corinthe; la Grèce complaisante rangeait à Olympie les statues des Césars autour de celle de Jupiter, et plaçait auprès de sa chaste Diane toutes les Julies et toutes les Drusilles de Rome[2].

Certes, en un tel siècle, ni le polythéisme, ni l'idolâtrie, n'étaient tombés. Voilà de leur puissance une double et éclatante manifestation. D'un côté, le naturalisme oriental avec ses croyances grossières et ses pratiques abominables, envahissant la civilisation de l'Occident, corrompait et la vertu romaine et la science grecque; de l'autre côté, l'idolâtrie hellénique remplaçait le culte de la patrie par le culte des Césars, et ce culte de la dépravation par la peur était son plus insensé comme son plus infâme résultat. Les deux erreurs fondamentales du paganisme triomphaient donc à la fois, l'une dans les âmes par la superstition privée, l'autre dans les cités par le culte public. Les formes nationales des religions païennes périssaient corrompues et discréditées; mais dans ce mélange leur principe commun se réveillait plus puissant; ce vieux levain fermentait de nouveau parmi tant de souillures. Les débris des autels nationaux renversés par la conquête romaine formaient comme un seul autel, trophée du polythéisme, où des millions d'hommes adoraient ensemble des milliers de dieux.

1. Philostrate, *in Apollon*, I, 15.
2. Pausanias, II, 3; V, 12. Temples de César et d'Auguste à Sparte, III, 11; des empereurs romains à Élis, VI, 25, etc. Sur ces faits et tous ceux qui sont relatifs à l'état religieux des nations soumises à l'empire romain, lisez l'ouvrage de Tzchirner : *Der Fall des Heidenthums* (La Chute du Paganisme). Leipsick, 1829. Liv. I, t. I, p. 30-73.

§ II. — TEMPS DE CLAUDE ET DE NÉRON.

Voilà quels faits commençaient à se produire dès le temps d'Auguste et de Tibère. Allons plus loin; laissons venir une génération nouvelle. Nous allons trouver plus puissant encore l'esprit du polythéisme et plus ardente la superstition du peuple.

Rome est, dit un écrivain, l'abrégé de toute superstition [1], la nourricière de tous les dieux. C'est l'égout, selon Tacite, où se réunissent toutes les impuretés du monde. Elle reçoit de toutes les nations et rend à toutes les nations des rites et des dieux. A qui, en effet, ne demandera-t-elle pas ces biens dont elle est si avide : la richesse et le plaisir? Le ciel est irrité; qui la réconciliera avec lui? qui lui donnera des prières, des purifications, des sacrifices expiatoires, à elle si coupable et si impure? Sous ce despotisme capricieux des Césars qui fait et défait un homme entre le matin et le soir, à qui ne demandera-t-on pas sûreté pour les siens, sauvegarde pour sa fortune, salut pour sa vie; que sais-je? peut-être un de ces effrayants triomphes qui portent tout à coup un esclave au faîte des grandeurs? Sur la terre, au ciel, aux enfers, en quelque lieu que puisse se trouver un pouvoir plus exorable et moins aveugle que celui de César, que ne fera-t-on pas pour se le concilier?

Les dieux romains eux-mêmes, ces dieux discrédités, ne sont pourtant pas réduits aux seules adorations officielles. Allez au Capitole : vous verrez autour de Jupiter des serviteurs volontaires de toute espèce, des licteurs debout

1. Ἐπιτομὴ πάσης δεισιδαιμονίας. Théodoret. — Omnium numinum cultrix. (Arnob.) Quò omnia pudenda confluunt celebranturque. Tac., *Ann.*, XV, 44.

auprès de son trône, des valets de chambre (*nomenclatores*) qui lui annoncent ses visiteurs, d'autres qui lui disent l'heure ; Jupiter ne sait pas lire au cadran. Des coiffeurs frottent et parfument cette statue ; des femmes sont à peigner les cheveux de pierre de Minerve ; d'autres lui tiennent le miroir : tant il est vrai que, selon la croyance publique, l'idole est, non l'image du dieu, mais le dieu lui-même ! Cet homme appelle le dieu à venir témoigner pour lui devant les juges ; cet autre lui offre un placet ; ce vieil acteur vient débiter ses rôles devant lui, et, sifflé du public, se résigne à ne plus jouer que pour les dieux. Caligula n'était pas si fou, et ressemblait à tout son siècle, quand il venait causer avec ses dieux. Jupiter a des amantes qui soupirent pour lui et bravent la jalousie de Junon [1].

Mais ces dieux surannés ne peuvent suffire aux emportements de la nature humaine vers ce qui est au-dessus d'elle. Il faut à la superstition bien d'autres dieux ; des dieux monstres, devant lesquels l'homme se prosterne et se trouble ; des dieux familiers qu'il porte à son doigt [2]. Vingt cultes exotiques et vagabonds viendront mendier à sa porte. Ce sont les prêtres de la déesse syrienne qui mettent leur idole sur un âne, et vont de place en place implorer pour elle la libéralité des passants [3]. Ce sont les Galls, les prêtres de Cybèle, les cheveux épars, la voix enrouée ; leur chef, à la taille énorme, qui domine par ses hurlements le bruit de leurs tambours, déchire ses membres à coups de couteau, fait recueillir son sang par ses fidèles, et leur en marque le front. Au bruit du sistre, voici venir d'autres

1. V. Senec., *Ep.* 95, et *de Superstitione*, apud Augustin, *de Civit. Dei*, VI, 10.
2. Externis famulantur sacris et digito deos gestant... Monstra colunt. (Pline, *Hist. nat.*, II, 7.)
3. Lucian., *in Asino Aur.*

mendiants : c'est le prêtre d'Isis, la tête rasée, en robe de lin; c'est Anubis à la tête de chien : « Un dieu est irrité, prenez garde! » Et le peuple les écoute avec une sainte terreur. « L'automne menace; septembre est gros de malheurs; prenez garde! Allez à Méroé chercher de l'eau, de l'eau du Nil! Versez-la sur les parvis du temple d'Isis! Un cent d'œufs pour le pontife de Bellone! vos vieilles robes pour le prêtre de la grande Isis! Le malheur est suspendu par un fil sur votre tête; vos tuniques pour les serviteurs de la grande déesse! vous aurez paix et expiation une année entière[1]. »

Ces religions étrangères et nouvelles, les lois pourtant les proscrivent toujours. Tibère a chassé les adorateurs d'Isis, a fait crucifier ses prêtres, a détruit son temple, jeté sa statue dans le Tibre[2]. Mais ni ses rigueurs, ni les plaintes de Claude[3] qui déplore l'invasion des superstitions étrangères, ne sauraient arrêter l'insatiable avidité du fanatisme romain. Rome, lasse de ses adorations inutiles auprès de Jupiter et de Mars, se fera grecque, chaldéenne, syrienne : la Syrienne Astarté est le seul dieu que Néron adore. Rome se fera juive, non pour rendre hommage au vrai Dieu, mais pour ajouter quelques pratiques de plus

1. Juvénal, I, 531; VI. Senec., *de Vitâ beatâ*, 27. Tertull., *Apolog.*, 9.

2. Péripéties de ce culte à Rome, — introduit dès le second siècle de Rome, — expulsé en 696 et les temples démolis par ordre du sénat, — plus tard, le sénat admet ce culte, mais en dehors du *pomœrium*. — En 707, ordre donné par les aruspices de démolir ces temples (Dion, XLII). — En 712, temple décrété à ces dieux; — 726, nouvelles interdictions en ce qui touche le *pomœrium* (Dion, XLVII); — 733, Agrippa, préfet de Rome, les expulse de nouveau et les interdit même à une distance de 500 pas de la ville (Dion, LIII); — 772 (9 de J.-C.), nouvelle expulsion par Tibère, qui fait crucifier les prêtres et jeter au Tibre la statue d'Isis. Ils reviennent définitivement sous Néron.

V. encore Valer. Maxim., I, 3, 3.

Tacite, *Annal.*, XI, 15.

au catalogue de ses rites : bien des Romains redoutent le jour du sabbat, bien des lampes s'allument sur des fenêtres obscures aux jours de fête prescrits par Moïse [1]. Rome surtout se fera égyptienne ; l'empereur Vespasien ira consulter les dieux de Memphis ; les temples d'Isis et de Sérapis s'élèvent au milieu de Rome [2] avec leurs obélisques, leurs hiéroglyphes, leurs statues nombreuses, les réduits obscurs qui servent aux supercheries et aux infamies de leur culte ; c'est de toutes les religions la plus populaire parmi les Romains et surtout parmi les Romaines.

Après les religions viennent les mystères. Les mystères enfoncent l'homme plus profondément encore dans les ténèbres de l'inconnu, dans les frayeurs et les espérances superstitieuses. Les mystères ne se cachent plus dans le secret des temples ; ils courent les rues, ils s'ouvrent au peuple ; au coin de chaque borne, un charlatan est prêt à vous initier avec mille cérémonies révoltantes. Le larmoyant Adonis, l'efféminé Attys, les Cabires au gros ventre, tous ces dieux, objets des adorations secrètes, ont leurs députés mendiants qui leur recrutent des initiés dans les carrefours de Rome. Le dieu est austère et sombre, il impose des privations et des jeûnes, il ne laisse même pas à l'homme le repos de la nuit [3] ; ou bien le dieu est sanguinaire, les épreuves sont effroyables ; ou enfin les impuretés de son culte inspirent le dégoût : qu'importe ! la superstition ne reculera pas. La chaste jeune fille viendra chanter

1. J'ai traité de ce prosélytisme judaïque dans mon livre *Rome et la Judée*, IV, p. 132 et s. (2e édit.)

2. Dans la neuvième région de Rome, auprès des Septa Julia, vers les lieux où est aujourd'hui la Minerve. V. Juvénal, *Sat.* VI. Il y avait en outre un temple de Sérapis dans la sixième région, au Quirinal, auprès de Sainte-Agathe. *V.* encore Josèphe, *de Bello*, VII, 17 ; *Ant.*, XVIII, 3.

3. Damnant et irrogant cibos... ne quieto quidem somno. (Pline, *Hist. nat.*, II, 7.)

aux obscènes Thesmophories; le délicat, l'élégant Romain, qui baigne sa belle peau et frise sa belle chevelure, ira dans les sanglantes cérémonies du culte de Cybèle se placer sous des barreaux de fer pour recevoir sur lui le sang tout chaud de la victime; un autre se mettra au service de la Mère des dieux, rôdera autour de son temple, la chevelure en désordre, les vêtements souillés et en lambeaux, ne se baignant jamais, se déchirant avec ses ongles, parfois honteusement mutilé, branlant la tête et jetant au hasard des paroles insensées que l'on prend pour des oracles [1]. Un homme passera sa vie entière, soixante, quatre-vingts ans, errant de pays en pays, nus-pieds, pour le culte de l'idole dont il s'est rendu l'esclave [2]; une faible femme rompra les glaces du Tibre pour se purifier dans ses froides eaux, puis, à demi-nue et tremblante, traversera le Champ de Mars sur ses genoux ensanglantés [3].

Tout est-il épuisé ? Nulle superstition ne reste-t-elle encore? L'âme humaine a soif de croire, d'interroger, de toucher par un point quelconque un pouvoir supérieur à elle. Si les dieux demeurent inabordables à la prière, le destin ne le sera peut-être pas à la divination. Viennent donc les sciences occultes. La science officielle de l'Étrurie

1. V. Clem. Alex., qui ajoute : « Ils montrent que les temples des idoles sont des tombeaux et des prisons. » *Protrepticon*, 10. Les jurisconsultes s'occupent aussi de ces *fanatici*, et examinent si ce fanatisme a un caractère de folie tel qu'il puisse être chez un esclave vendu un cas rédhibitoire. Ulp., *Dig.*, 1, § 9, *de ædilit. edicto* (XXI, 1). On prend dans les inscriptions la qualité de *fanaticus ad ædem Bellonæ, Isidis*, etc. Orelli 2316, 2317.

2. Voyez la curieuse épitaphe d'un centenaire trouvée en Afrique : MATVRITAS HOMINVM FVI A ME PERLATA EST SERVITVS LONGINQVA TIMORIS NVMINIS (n'est-ce pas le mot de saint Paul? *qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.* Hebr., II, 15.) HVIVS ET RELIGIONIS ETIAM NVDO PEDE CASTE ET PVDICE (per) VNIVERSAE TERRAE CIVITATES APPARVI ET IDEO AB EA SIC MERITA PERTVLI VT BENIGNE TERRA ME RECIPERET. — VIX. A. CXV. — Renier, *Inscrip. de l'Algérie*, 1182.

3. V. Perse, II, 15.

est tombée en mépris; les augures ne peuvent se regarder sans rire, leur secret s'est laissé voir à nu. Mais l'antique et savante Asie n'aura-t-elle pas à nous offrir des déceptions moins grossières? Auspices arméniens, astrologues de Chaldée, augures de Phrygie, divinateurs de l'Inde, sorcières de Thessalie, venez : expliquez au peuple romain ce rêve qui l'inquiète. Promettez-lui le testament de ce vieillard qu'il obsède de ses soins et qui ne veut pas mourir. La foudre est tombée ici : que signifie-t-elle? Les lignes de ma main, que veulent-elles dire? Chaque présage a son devin. L'incantateur n'est pas astrologue, le chiromancien n'a rien à faire avec les morts. On compte jusqu'à cent espèces de divinations différentes [1].

Saluez surtout ce grand homme. Il est martyr de l'astrologie. Il a sur lui la marque des fers; il a longtemps habité le rocher de Sériphe; un général à qui il avait promis la victoire, vaincu, l'a tenu en prison; César ne lui a pardonné qu'avec peine. Si vous êtes riche, attachez-le à votre maison [2] : on a chez soi un valet astrologue, comme on a un valet cuisinier, un valet homme de lettres et un valet médecin. A tant par jour, vous aurez près de vous un de ces confidents du ciel : « espèce vénale sur laquelle ne peut compter, ni la puissance des grands, ni l'espérance des petits; gens que Rome proscrira toujours et gardera toujours [3]. »

1. Fabricius, *Biblioth. antiq.*, p. 593. Divination par les chèvres, les ventriloques, les corbeaux. Clem. Alex. *Protrepticon*, 2.

2. « Poppée avait, dans la partie secrète de sa maison, beaucoup d'astrologues qui avaient eu la plus détestable part à son mariage avec Néron. » Tacite, *Hist.*, I, 22. Un d'eux poussa Othon à prétendre à l'empire. *Ibid.*

3. Tacite, *Hist.*, I, 22 : Genus potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostrâ et vetabitur semper et retinebitur.

Les astrologues expulsés de Rome en l'an 31 avant J.-C. (ainsi que les magiciens). Dion, XLIX. — Puis en 16 de J.-C. Tacite, *Annal.*, II, 32.

— « Nul astrologue n'aura d'inspiration s'il n'a été condamné [1]. »

L'astrologie, en effet, cette superstition de l'athée, est la superstition dominante de ce siècle. « Grands et petits, ignorants et doctes se précipitent vers l'astrologie [2]; » l'empereur qui la persécute, la persécute parce qu'il y croit. Catilina, Antoine, Auguste, Agrippa ont eu recours à elle [3]; Tibère adorait Thrasylle son astrologue, pendant qu'il faisait crucifier Pituanius, l'astrologue du peuple [4]; Néron avant de tuer Claude [5], Galba avant de se révolter contre Néron, Othon avant de faire mourir Galba [6], consultent les devins; et le médecin à la mode choisit pour donner ses remèdes l'heure indiquée par le thème natal [7].

Êtes-vous las maintenant? Fatigué de chercher hors de vous le repos et la vertu, voulez-vous essayer de le chercher en vous-même, et après avoir fait appel à tant de dieux sourds, en appellerez-vous à votre raison?

Écoutez, voici la philosophie qui passe. Sous ce portique, au milieu des clameurs et des rires de la foule, deux

Dion, LVII, p. 612 : — revenus quatre ans après. *Ibid.*, III, 26. — Nouvelle expulsion en l'an 53, par un sénatus-consulte, dit Tacite, à la fois cruel et inutile. — En l'an 70, ils furent encore chassés d'Italie. *Id.*, H., II, 52.

1. Nemo mathematicus genium indemnatus habebit.
(Juvénal.)

2. Pline, *Hist. nat.*, II, 7.

3. Plutarq., *in Anton.*, 40. Auguste marquait quelques-unes de ses monnaies du signe du Capricorne, qui était celui de sa naissance. Suet., *Aug.*, 94, et les monnaies encore existantes. Voyez aussi Dion, LV, 1; LVI, 25.

4. Suet., *in Tiber.*, 14, 26, 69. Tacite, *Annal.*, II, 32; III, 26; VI, 20. Dion, LV, 11; LVII, 15; LVIII, 26. L'origine de cette mesure de rigueur, selon Dion, fut un songe dans lequel Tibère s'entendit commander de donner de l'argent à un certain homme. Il resta persuadé que cet homme avait obtenu des démons de lui envoyer ce songe. Dion, LVII, 15.

5. Tacite, *Annal.*, XII, 68.

6. Suet., *in Othone*, 4, 6.

7. Juvénal, VI, 475. Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 1.

hommes disputent[1], tous deux à la barbe longue, à la tunique sale, au manteau mal brossé. Un stoïcien, la tête rase, la figure pâlie par les veilles, qui vit de fèves et de bouillie, qui a une sainte horreur pour un lit, un souverain mépris pour la vaisselle d'argent, prend parti pour les antiques croyances, pour la Providence, la patrie, l'amitié; il a les dieux sous sa tutelle. Un cynique demi-nu, avec sa besace et son pain noir, qui n'argumente pas, mais qui raille, brutal, dédaignant toute autre chose que les seuls appétits du corps, fait gorges chaudes de ces vieux mots de patrie, de mariage, d'amitié, de tous les liens de la vie humaine. Il triomphe, car il fait rire le peuple; il est du peuple, il parle sa langue. Il a quitté l'atelier d'un tanneur, ou la boutique d'un marchand de parfums, pour le métier plus profitable de philosophe. Il fait le tour du cercle : les oboles pleuvent dans sa besace. Courage, philosophe, tu quitteras bientôt le métier; tu pourras déposer le bâton, raser ta barbe, et, sage retiré, renoncer à toutes les austérités de ton maître Diogène. En attendant, va chercher d'autres auditeurs; les tiens sont partis; ils sont au temple d'Isis à se faire purifier; ils demandent la santé à la déesse Fièvre, le courage au dieu de la peur. Mais tu dois être content : ils t'ont bien payé.

Entrez dans l'école du philosophe, qu'y trouverez-vous? Un rhéteur, un homme qui arrondit son geste, qui étudie sa phrase, qui fait résonner sa période, un philosophe de tribune (*cathedrarii philosophi*), qui aime à voir la foule se lever et battre des mains au-dessus de sa tête. La philosophie se débite sur un marché, elle ne s'enseigne pas dans un sanctuaire; elle a ses trafiquants, non ses pontifes[2].

1. Lucien, *Jupiter tragœdus.*
2. Si non institorem, sed antistitem nacta est. (Senec., *Ep.* 53.) Sur tout ce qui précède, *V. de Brevitate vitæ.*

A ce délire de la superstition qui vient s'étaler aux portes de son école, la philosophie ne sait pas de remède; elle blâme tout bas, elle ne sait point guérir; elle raille un peu, elle n'ose condamner; ce n'est pas assez, elle baisse la tête et elle approuve. Vous savez le coq que Socrate mourant offrait à Esculape, vous savez les faiblesses d'un Platon et les respects de Cicéron homme d'État pour les croyances dont se moquait Cicéron philosophe. Écoutez le dernier venu de la science : Sénèque sait bien que toute cette théologie païenne n'a pas de sens, que Dieu n'est pas renfermé dans une idole, que toutes ces traditions et ces rites sont impurs, outrageants pour la divinité, encourageants pour le vice, souvent obscènes, parfois sanguinaires, toujours puérils. « Mais, dit-il, le sage les conservera comme un précepte de la loi, non comme un hommage agréable à Dieu ; il leur paiera son observance comme un tribut moins à la vérité qu'à la coutume [1]. »

Voilà tout ce que la philosophie ose dire. Étonnez-vous si on l'abandonne, si l'esprit romain garde ses préjugés contre les spéculations philosophiques ; s'il les juge inutiles à un Romain, dangereuses à un sénateur, indignes d'un César [2]; si enfin (Sénèque en gémit) les écoles des pantomimes ou des cuisiniers se perpétuent mieux que celles des philosophes; tout cela ne se comprend-il pas?

De ce rapide tableau que j'aurais pu développer à l'infini, deux choses ressortent donc : l'exaltation et l'égarement de l'esprit religieux, le discrédit et l'impuissance de

1. Senec., *de Superstitione*, apud August., *de Civ. Dei*, VI, 10 : « Ut meminerimus cultum hunc magis ad morem quàm ad rem pertinere. »

2. Agricola racontait « qu'il avait embrassé l'étude de la philosophie avec plus d'ardeur qu'il ne convient à un Romain et à un sénateur, mais que la prudence de sa mère arrêta ce zèle immodéré. » Tacite, *in Agric.*, 4.

Agrippine détourna Néron de la philosophie, en lui disant qu'elle ne convient pas à celui qui doit régner. Suet., *in Ner.*, 52.

la philosophie; mais tout cela sans une doctrine dominante, sans une pensée précise. La philosophie, par le fait seul du vide de ses idées, aboutit naturellement au scepticisme; la religion, par la prépondérance des instincts grossiers de l'âme et par l'influence de l'imitation orientale, arrive tout droit au panthéisme, formellement prêché dans le culte d'Isis.

Et avec ce scepticisme pratique des philosophes, avec ce panthéisme plus ou moins avoué des prêtres, quelle erreur, quelle monstruosité de la pensée, quel excès de la superstition, quel emportement de l'athéisme est inconciliable? L'homme qui doute ne peut condamner la folie du superstitieux pas plus que les blasphèmes de l'impie. Le panthéiste, qui fait de tout son Dieu, est bien près de l'athée, qui ne voit son Dieu en rien. Ce qui domine, c'est donc un grand trouble de la pensée, un chaos intellectuel où toutes les idées se rencontrent parce que nulle n'est définie, où toutes les contradictions peuvent être admises, où ce qui logiquement est impossible devient moralement explicable. A côté de ces excès du paganisme, « les athées et les panthéistes remplissent le monde, vous dira-t-on[1] : — l'impiété a gagné les grands et les petits[2]; — pas un enfant ne croit à la barque de Caron et aux noires grenouilles qui barbotent dans les marais du Styx[3]. » En effet, il n'y a pas de doctrines, mais des penchants; pas d'ensei-

1. Philon., *Alleg.*, III, 263.
2. Servius, *ad Virg. Æn.*
3. Esse aliquos manes et subterranea regna
Et contum, et Stygio nigras in gurgite ranas,
Atque unâ transire vadum tot millia cymbâ,
Nec pueri credunt, nisi qui nondùm ære lavantur.
(Juvénal, II, 149.)

Nemo tàm puer est ut Cerberum timeat. (Senec., *Ep.* 14.)

gnements, mais des habitudes; pas de prétentions à la vérité, mais des élans de l'imagination pour réaliser ses propres rêves. Ces rêves et ces penchants peuvent être sceptiques ou panthéistes, athées ou superstitieux, à la même heure, dans le même homme : l'impiété est superstitieuse, la superstition impie; et Cicéron a vu des Épicuriens qui n'eussent pas voulu oublier la moindre idole dans leurs dévotions [1].

Pline, par exemple, n'apparaît-il pas comme le plus crédule et le plus superstitieux des hommes? Y a-t-il une niaiserie populaire qu'il se refuse à admettre? Les hermaphrodites, les enfants rentrés dans le ventre de leur mère, les hommes changés en femmes [2], la pierre qui, placée sous le chevet, donne des songes véritables, les grandes qualités de l'enfant qui naît avec des dents, la longue vie de l'homme qui a une dent de surplus, la fortune de la femme qui compte doubles les canines du côté gauche [3], le futur malheur de l'enfant qui arrive au monde par les pieds [4]; Pline rapporte tout, Pline croit tout. Il remédie à la morsure des serpents par la salive d'un homme à jeun; il crache dans sa main afin de guérir l'homme qu'il a involontairement blessé [5]; il traite longuement et gravement, sinon avec une foi parfaite, des cures par les incantations et les paroles sacrées [6]. Voilà la raison, la science, la philo-

1. Novi Epicureos omnia sigilla numerantes. (Cic., *de Naturâ deor.*, 31. *V.* encore *Epist.*, II, 20.)

2. Pline, *Hist. nat.*, VII, 3.

3. *Id.*, VII, 16. « Un habit qu'on a porté à des funérailles n'est jamais attaqué des vers. Un homme qui a été mordu par un serpent n'a rien à craindre ni des abeilles ni des guêpes. Les blessures causées par la morsure d'un animal s'aggraveront par la présence d'une personne qu'un animal de même espèce aura mordue, etc. » XXVIII, 3.

4. *Id.*, VII, 6.

5. *Id.*, XXVIII, 3 et 4,

6. *Id.*, XXVIII, 2, 3, 4. *V.* en entier ces curieux chapitres.

sophie, la médecine de cet homme qui eut toute la science et toute la philosophie de son siècle !

Mais parlez à ce même homme de l'immortalité de l'âme, cet esprit fort va se moquer de vous : « Contes puérils ! rêves de l'orgueil humain ! mensonges dont se berce une âme folle d'immortalité et qui veut se survivre à tout prix ! Je vous le demande, en quelle partie de l'espace y aurait-il place suffisante pour tant d'âmes, qui, depuis le commencement du monde, sont sorties de leurs corps[1] ? »

Parlez-lui de la Divinité, et un amer sourire naîtra sur ses lèvres : « Chercher quelle est la figure de Dieu et sa forme, c'est un acte de la sottise humaine...; s'imaginer des dieux innombrables, c'est une sottise plus grande encore. » Et ici vient une critique de toutes les divinités possibles, à l'exception, bien entendu, des trois grands dieux régnants, Vespasien, Titus et Domitien : « Demander si cet Être supérieur, quel qu'il soit, se mêle des affaires humaines, c'est chose risible... Au milieu de tout cela, l'aveugle humanité se laisse enlacer par tant de doutes, que la seule chose certaine, c'est que rien n'est certain, et que rien n'est comparable à la misère de l'homme ni à sa superbe. Aux autres animaux, il n'est qu'un souci, c'est de vivre, et la nature y a pourvu libéralement, doués ainsi du suprême avantage de n'avoir à penser ni aux richesses, ni à la gloire, ni aux honneurs, ni surtout à la mort. Pour nous, au contraire, l'habitude nous est venue de croire que les dieux se mêlent des choses humaines, que les crimes sont punis tardivement, il est vrai (les dieux ont tant à faire !), mais toujours punis. Nous ne voulons pas admettre que l'homme ait été créé si voisin de Dieu, pour que sa

1. VII, 55.

misère le fit redescendre au rang des bêtes. Mais, hélas ! la meilleure consolation que nous puissions avoir des imperfections de notre nature, c'est de penser que Dieu même ne peut pas toute chose, qu'il ne peut accorder l'éternité aux mortels, ni (ce qui est le plus grand don qu'il ait fait à l'homme dans cette misérable vie) se donner la mort s'il le veut[1]. »

Après le philosophe, irons-nous interroger un poëte? Lucain n'est pas moins incrédule que Pline. Le poëte suppose, il est vrai, qu'il y a des dieux; mais ces dieux, voyez comme il les traite : « La royauté de Jupiter est un mensonge[2]; les dieux laissent aller le monde au hasard. Ils ne savent pas grand'chose[3]. Ils ignorent le suprême bonheur, c'est-à-dire la mort; leur immortalité n'est qu'un long supplice[4]. » Il semble que l'athéisme de Pline ait copié l'athéisme de Lucain.

Mais Lucain, à son tour, sera-t-il plus que Pline à l'abri des superstitions de son siècle? Pas le moins du monde. Pline croit aux talismans, Lucain croit à la magie. Il n'admet point la Providence, mais il admet le pouvoir d'une vieille Thessalienne édentée qui fait des dieux ce qu'il lui plaît. Il cherche philosophiquement les causes et la nature

1. *Hist. nat.*, II, 7. Ailleurs Pline semble regarder le soleil comme le dieu suprême. II, 4.

2. .....Sunt nobis nulla profectò
Numina, cùm cæco rapiantur secula casu,
Mentimur regnare Jovem........
.....Mortalia nulli
Sunt curata deo.....
(*Pharsale*, VII.)

3. Scire parùm superos.....
(*Id.*, VI.)

4. Et rector terræ quem longa in secula torquet
Mors dilata Deum.....

de ce pouvoir : « Pourquoi[1] d'infâmes incantations touchent-elles les dieux, sourds aux pieuses prières de tout un peuple[2] ? Pourquoi cette femme, qui dédaigne de prier ou de sacrifier, a-t-elle le pouvoir de menacer le ciel[3] ? » Lucain ne sait pas la cause, il se prosterne devant le fait : « Les paroles de cette Thessalienne, dit-il, font violence aux dieux[4] ; Jupiter étonné entend gronder la foudre et voit les mondes s'arrêter sur son ordre[5]. »

Tels sont les plus grands esprits de ce siècle : Tacite, qui trahit son peu de foi à la Providence, croit volontiers aux présages et aux songes ; et Tibère, dit son historien, « négligeait le culte des dieux, parce que, voué à l'astrologie, il croyait que tout est conduit par le destin[6]. » D'un

1. Quis labor hic superis cantus turbasque sequendi
Spernendique timor? Cujus commercia pacti
Obstrictos habuere deos? Parere necesse est
An juvat? Ignotâ tantum pietate merentur
An tacitis valuere minis? Hoc juris in omnes
Est illis superos? An habent hæc carmina certum
Imperiosa deum, *qui mundum cogere quidquid*
Cogitur ipse, potest?.....
(*Pharsale*, VII.)

Je ne me charge pas d'expliquer ce gâchis.

2. Impia tot populis, tot surdas gentibus aures
Cœlicolûm, diræ convertunt carmina gentis.
(*Id.*, VII.)

3. Nec superos orat, nec cantu supplice numen
Auxiliare vocat........
Omne nefas superi primâ jàm voce precantis
Concedunt, carmenque timent audire secundum.
(*Id.*, VII.)

4. Vim factura Deis........
Verbaque ad invitum perfert cogentia numen.
(*Ibid.*)

5. Miratur non ire polos.......
Et tonat ignare cœlum Jove......
(*Ibid.*)

6. Circà religiones negligentior, quippè addictus mathematicæ persuasio-

côté, refusant Dieu au genre humain, dégradant l'homme et la Divinité à la fois, abrutissant la pensée humaine et leur propre pensée, leur philosophie n'est autre chose qu'une misanthropie profonde, sans vertu et sans espérance; une triste raillerie qui insulte aux misères humaines parce qu'elle n'en sait pas le remède, et à la Providence parce qu'elle ne veut pas la reconnaître. Et, d'un autre côté, ces philosophes et ces sceptiques abaissent l'homme devant les superstitions les plus grossières, devant les talismans, les sortiléges, les rêves, les présages, toutes les misères de la crédulité populaire.

D'où venait tant de faiblesse avec tant d'audace? Comment pouvaient se concilier tant de crédulité et si peu de foi? Par un seul mot, le fatalisme. L'athéisme et la superstition, dont l'alliance est si fréquente, ont leur point de rencontre dans le fatalisme. L'*athée du roi de Prusse*, Lamétrie, était fataliste et craignait fort le vendredi. Le paysan qui ne va plus à l'église, devient fataliste et reste plus persuadé que jamais de la puissance des sorts.

Au fatalisme, en effet, se liait intimement le crédit des sciences occultes. L'astrologie et la divination, avec cette doctrine, sont rationnelles et logiques; elles ne sont plus que la recherche de causes immuables que « Dieu a décrétées une fois pour se reposer ensuite dans son éternité[1]. » Les stoïciens qui croyaient au destin admettaient par suite la divination et les présages[2].

Par les sciences occultes, on pensait échapper à la Providence. L'homme sans croyance positive, sans véritable

nisque plenus cuncta fato agi. (Suet., *in Tiber.*, 69.) *V.* les superstitions de Néron. Suet., 34, 56; Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2. Caligula a peur du tonnerre. Suet., *in Calig.*, 51.

1. Pline, *Hist. nat.*, II, 7.

2. *V.* Cic., *de Div.*, I, 41, 55. et la réfutation qu'il en fait, II. 42. 47.

inspiration religieuse, est tourmenté du besoin d'être en rapport avec les causes supérieures. Il désespère de fléchir l'avenir, il veut au moins le connaître ; et plus il en croit les lois mathématiquement inébranlables, plus dans les songes ou les présages il a l'espoir de les découvrir. D'une bonne vie et de prières candides que peut-il attendre ? Rien. Des incantations, des immolations sanglantes, des purifications hideuses, il espère encore quelque chose. Il ne distingue même plus l'incantation de la prière, les vœux adressés au ciel pour le fléchir des paroles magiques qui ont la prétention de le contraindre[1]. Il a mis toute force hors de lui-même et de l'intelligence ; il demande la force à ce qui est étrange, mystérieux, inintelligent, parce que, malgré tous les systèmes que l'homme peut se faire sur l'immutabilité des lois du sort, il faut toujours qu'il demande et qu'il espère, et croie aux sorciers, s'il ne croit en Dieu.

Pline, dans sa misanthropie d'athée, met assez bien le doigt sur la plaie : « Le culte des dieux, dit-il, abandonné par les uns, est ignoble et honteux chez les autres ; et néanmoins, entre ces deux doctrines, l'espèce humaine s'est fait un moyen terme, une sorte de dieu qui confond davantage encore toutes nos idées sur l'Être divin : en tout le monde, à toute heure, toutes les voix invoquent la fortune, et pour jeter plus de doute sur ce qu'un dieu peut être, le sort est devenu notre dieu[2]. »

Tout menait à cette dernière conséquence : — et le scepticisme pratique de la philosophie, par suite duquel diminuait dans tous les esprits la croyance aux forces intel-

1. *V.* le curieux chapitre où Pline discute, sans oser la résoudre négativement, la question de la vertu médicinale des paroles humaines. XXVIII, 2.
2. Pline, *Hist. nat*, II, 7.

ligentes, — et le panthéisme de la religion, qui contenait dans son sein le fatalisme comme une conséquence inévitable; — et même l'état extérieur de la société, le despotisme impérial avec sa perpétuelle menace, son action aveugle, soudaine, inconséquente.

Arrière maintenant la gracieuse philosophie de l'ancienne Grèce, faite pour des âmes plus jeunes, plus ardentes, pour un air de poésie et de liberté ! Au-dessus de tous ces dieux auxquels on offre encore des hommages héréditaires, domine quelque chose d'inconnu, mais certainement de redoutable. « C'est, dit Pline, la puissance de la nature, l'âme universelle, le seul vrai dieu[1]. » C'est un dieu puissant, dit Lucain, plus puissant que la magie elle-même[2]. Ne vous figurez pas une de ces riantes divinités de la Grèce qu'on adore des fleurs sur la tête, les chants à la bouche, à qui l'on offre de blanches victimes. Non, c'est un dieu aveugle, inexorable, entouré de ténèbres, et dont la puissance ne se manifeste jamais que par le mal. C'est un dieu qui peut punir, jamais sauver[3]. « Son nom prononcé ébranle la terre et fait trembler les autres dieux. Il n'habite pas dans le ciel, mais au-dessous de la terre, au-dessous des enfers même, dans des abîmes où se perd la pensée. Le Tartare est le ciel pour lui. Ce dieu-là se parjure impunément par les ondes du Styx[4]; ce dieu

1. Pline, *Hist. nat.*, I, 7; XXVII, 3.

2. ......Hic, Thessala turba fatemur,
Plùs fortuna potest.......

3. Si libertatis superis tàm cura placeret,
Quàm vindicta placet.

Et Tacite de même : « Non esse diis curæ securitatem nostram, esse ultionem. »

4. *V.* les menaces de l'Hémonide aux dieux infernaux :
...........Paretis? an ille

ne souffre d'être invoqué que par une bouche impure, et veut du sang humain dans les entrailles de ses prêtres[1]. »

Cette religion sans consolation et sans espérance est bien la religion d'un peuple fataliste et d'un peuple esclave. Le culte de la fatalité ne peut être que lugubre et dégradant ; l'intelligence s'avilit et se consume à adorer ce qui n'est pas intelligent. Il semble que cette époque trouvât une joie effroyable dans la prostration de son âme et mît son dieu le plus bas possible pour s'avilir davantage en l'adorant. Elle aimait à croire (et combien de nos contemporains n'en sont pas là !) l'enfer plus puissant que le ciel, la matière supérieure à l'esprit, la force au droit, le néant à la vie. Elle aimait à trouver dans l'ordre surnaturel la justification de l'ordre social, l'apologie des Césars et de ceux qui adoraient les Césars. Qu'était-ce en effet que Néron, sinon le destin présent et visible, comme lui injuste, menaçant et aveugle, comme lui adoré et respecté pour le mal qu'il pouvait faire? Jugez si l'on était loin de Socrate et de Pythagore, et si l'esprit du polythéisme n'avait pas eu bon marché du peu d'opposition que la piété philosophique avait pu lui faire !

Ainsi viennent de se développer devant nous quatre grandes époques du polythéisme antique :

Dans la première, qui n'appartient pas à notre sujet,

Compellandus erit, quo nunquam terra vocato
Inconcussa fremit..............
(*Phars.*, VII.)

Indespecta tenet vobis qui Tartara, cujus
Vos estis superi, Stygias qui pejerat undas?
(*Ibid.*)

1. ....Si vos satis ore nefando
Pollutoque voco, si nunquàm hæc carmina fibris
Humanis jejuna cano.
(*Ibid.*)

mais sur laquelle nous avons dû jeter un regard, l'esprit de la Grèce combat les traditions primitives des cultes de l'Orient. Elle soulève contre les notions accablantes du panthéisme antique, la personnalité, la raison, l'indépendance de l'homme. Sa religion humaine et familière, sa philosophie critique, répandues par la conquête d'Alexandre, altèrent et décréditent les cultes de l'Orient. Mais sa religion à son tour subit la fatale influence du principe qui l'a formée. Les arts la corrompent, la poésie lui ôte toute gravité, la philosophie la discute; et le même esprit qui a soulevé contre les traditions de l'Orient les fictions d'Hésiode et d'Homère, soulève contre les traditions homériques, la protestation insolente d'un Évhémère, d'un Pyrrhon, d'un Épicure.

Dans la seconde période, de même que la conquête d'Alexandre a décrédité les cultes panthéistes de l'Orient, la conquête romaine anéantit les religions politiques de la Grèce. L'une détruisait le caractère traditionnel, antique, vénéré du polythéisme; l'autre détruit son but patriotique et son caractère national. Les religions, en ce qu'elles avaient de local et d'héréditaire, sont absorbées par le cosmopolitisme romain; mais Rome à son tour n'échappe pas à l'influence qu'exerce au dehors sa propre victoire. Son culte national s'affaisse comme tous les cultes nationaux. Elle est envahie par tout ce qu'elle a vaincu, rites de l'Orient, fables de la Grèce, sombres traditions des mystères, impitoyable critique des philosophes.

Auguste relève un peu la tradition romaine, mais sans lui rendre sa force et son sérieux. D'un autre côté, la philosophie tombe décréditée et par les preuves qu'elle a données de son impuissance, et par le besoin, naturel à l'homme, d'adoration et de prière. Il n'y a donc plus au

monde ni un culte antique qui soit demeuré debout avec son autorité héréditaire, ni une puissance de raison qui sache remplacer pour l'intelligence et pour le cœur les pratiques et les enseignements du sanctuaire. Restent les instincts premiers d'où est découlé le polythéisme, un besoin de religion universel et vague qui s'attache à tout, accepte tout, mélange tout. Et dans ce mélange dominent nécessairement les tendances primitives du polythéisme, ce culte de la nature, et ces notions de panthéisme que la religion et la philosophie grecque croyaient avoir vaincus.

Enfin, dans la dernière époque qui s'achève avec Néron, le progrès de l'esprit cosmopolite, le discrédit journalier de la philosophie, le gouvernement abrutissant des empereurs, ont augmenté chaque jour cette tendance. La superstition peureuse et insensée, la dévotion toute matérielle et toute pratique, en un mot, les instincts primitifs du polythéisme ont chaque jour plus de puissance. Culte superstitieux pour les dieux anciens et nationaux, importation de dieux nouveaux et étrangers, mystères, divination, sciences occultes, talismans, aucune de ces folies de l'esprit humain ne demeure en arrière et ne tombe en discrédit. Et enfin, de ce vaste mélange et du panthéisme qui le domine, sort la doctrine, je devrais plutôt dire le sentiment universel du fatalisme accepté presque par tous et devenant presque une religion.

Quand le christianisme vint au monde, le polythéisme ne tombait donc pas, il s'en faut bien. Dans le cabinet du philosophe, sous le nom de destin ; au palais, sous celui de César ; dans les temples, sous les mille formes du paganisme ; dans les mystères et dans les cérémonies, sous les symboles les plus impurs, le « père du mensonge [1], »

1. Joan., VIII, 44.

l'inspirateur du polythéisme, était adoré. La puissance politique était sienne autant que la majesté religieuse, et cette puissance n'avait jamais été si infernale par ses vices, si redoutée par sa force, si grande par l'étendue de son empire. L'idolâtrie régnait. Et le Dieu un, intelligent, immatériel, était aussi méconnu que jamais par le plus grand nombre des hommes.

Il nous reste, avant d'aller plus loin et de dire ce qu'étaient les mœurs du monde romain, à expliquer la liaison qui rattachait les mœurs aux doctrines, et les conséquences morales qui devaient sortir d'un tel ordre d'idées dans la philosophie, d'un tel ensemble d'habitudes dans la religion.

CHAPITRE III.

ACTION MORALE DU POLYTHÉISME.

De tant de notions diverses, de tant de formes différentes données au polythéisme, quel résultat pouvait naître dans la vie des hommes?

Les religions politiques de l'antiquité avaient eu pour but moral de vouer l'homme au service de la patrie, d'enseigner les vertus civiques à titre de vertus religieuses, de transformer la piété pour les dieux en dévouement pour la nation. Mais, sous l'empire universel de Rome, qu'était-ce que la nation et la cité? Quel sens pouvaient avoir une re-

ligion et une morale patriotiques? Le monde, écarté de ses voies primitives, laissait s'affaiblir en lui le sentiment de l'hérédité, et Rome elle-même se faisait cosmopolite bien plus qu'elle ne faisait le monde romain.

Les cultes publics, ainsi vides de leur influence et de leur destination patriotique, gardaient-ils une puissance philosophique, une force de vérité abstraite, une autorité en fait de morale qui pût satisfaire l'intelligence, guider le cœur, et, en purifiant l'homme, maintenir la société?

Ici, il faut comprendre comment Rome, et la Grèce surtout qui avait donné ses leçons à Rome, entendaient ce qu'est une religion. Car les cultes de l'Orient eux-mêmes, quand ils passèrent en Italie, n'y passèrent pas avec le caractère qui leur était propre, avec ce qu'ils pouvaient avoir d'absolu, d'entier, d'exclusif; ils y furent entendus à la grecque.

Or, pour la Grèce, ce que nous appelons une religion, c'est-à-dire un corps de doctrines et de traditions, réalisées par des cérémonies régulières, des devoirs stricts et un enseignement moral, cela n'existait pas. Il y avait des traditions plus ou moins respectées, plus ou moins admises, plus ou moins cohérentes, mais qui ne s'enseignaient pas avec autorité, qu'en une certaine mesure chacun prenait à son gré ou pour de la théologie, ou pour de la fiction poétique, ou pour de la physique voilée sous l'allégorie. La bible de cette religion, ce fut Homère, ce fut Hésiode, ce furent tous les poëtes, venant les uns après les autres, avec moins d'autorité chaque fois, ajouter leur fable à ce grenier de fables, et réinventer les dieux chacun à sa guise. Il y avait encore quelques belles notions morales, conservées par les poëtes, surtout par les tragiques, inspirations personnelles, écho des mystères, débris de quelque révé-

lation primitive, je ne sais; mais qui, se tenant peu, passaient par le vulgaire sans être entendues et n'étaient souvent prises que pour de la poésie. Les fêtes étaient choses d'art, de luxe et de plaisir; le culte public, chose de politique; le culte privé avec ses mille et une superstitions, affaire de satisfaction et de goût personnel.

L'homme ainsi vivait à son aise avec la divinité. La Grèce l'avait faite accessible, familière; elle l'avait placée au niveau des hommes, sinon au-dessous d'eux. On avait son dieu de prédilection, on lui faisait la grâce d'une adoration toute particulière, on lui gardait les belles hécatombes; les brebis maigres étaient pour d'autres. On le mettait dans la confidence de ses affaires; on lui recommandait ses amours; on lui demandait protection pour son ménage; on le remerciait, on l'aimait; on le punissait, on le grondait parfois; on lui tournait le dos, on laissait désormais vivre ses belles génisses; on brisait sa statue, brûlait sa chapelle. Les imprécations contre les dieux étaient dans toutes les bouches. Après la mort de Germanicus, le peuple romain furieux jetait dans la rue les lares domestiques. Alexandre, dans sa douleur de la mort d'un de ses amis, fit brûler les temples d'Esculape, qui n'avait pas su le guérir [1].

1. Épict., *Enchir.*, 31; *in Fragm.*, apud Arrian., II, 22.—Peintures railleuses des dieux : Jupiter accouchant de Bacchus, etc., par Ctésilochus, élève d'Apelles. (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 11.) De pareils sujets existent encore. (Winckelmann, t. I, p. 238, 341, 379.)— Germanicus (Tacite, *Ann.*, II, 71), l'empereur Titus (Suet., *in Tito*, 10), Servianus sous Hadrien, meurent en protestant contre l'iniquité des dieux.

Inscript. : PROCOPE MANVS LEVO CONTRA DEVM QVI ME INNOCENTEM SVSTVLIT. (Je lève la main contre le dieu qui m'a ravie innocente), sur le tombeau d'une femme de vingt ans sur lequel sont figurées des mains levées au ciel. Rome. Orelli 4793. — Et un enfant de cinq ans : « dieux injustes qui m'ont ravi l'existence. »

On lisait sur les murs de Pompeii les quatre mauvais vers suivants, dans lesquels un amant rebuté s'en prend à la déesse Vénus et voudrait lui donner une volée de coups de bâton :

En effet, — eût-on respecté par hasard Jupiter *chasse-mouche*[1] ? c'est sous ce nom qu'Élis adorait le père des dieux. Cloacina, la déesse des égouts, vénérée dans Rome, valait-elle mieux que les dieux crocodile, ibis, fève et oignon de l'Égypte? Flora et Laurentia avaient été des courtisanes; ce n'est pas un Évhémère, un philosophe incrédule qui le raconte, c'est la foi publique, c'est le catéchisme des pontifes. « Dieux bêtes, dieux poissons, dieux enfants, dieux âgés et qui sont nés sans doute avec des cheveux blancs; dieux mariés et mariés entre frère et sœur; dieux célibataires, qui sans doute n'ont pas trouvé de parti à leur convenance; déesses veuves, comme Foudre et Ravage, auxquelles il ne faut pas s'étonner si les prétendants ont manqué : » voilà comme les philosophes établissent la statistique de l'Olympe. « Mais pourquoi donc, ajoutent-ils, ne naît-il plus de dieux, et quel funeste sort a rendu inféconds les hymens célestes[2] ? »

La Grèce avait voilé par la poésie la frivolité de ses fables; Rome avait relevé la puérilité des siennes par le sérieux de la politique; mais, l'intérêt politique de la religion étant tombé ou réduit au seul culte des Césars, la niaiserie restait à nu. Cette religion domestique de Rome avait attaché des milliers de dieux au service de l'homme et de la maison. Varron énumère longuement les dieux qui président aux destinées humaines, depuis Janus, qui nous ouvre les portes de la vie, jusqu'à Nénie, qui chante

Quisquis amat, veniat; Veneri volo frangere costas
Fustibus et lumbos debilitare deæ.
Si potest illa mihi tenerum pertundere pectus,
Quid ego non possim caput deæ frangere!
Orelli 7297.

1. Ζεὺς ἀπόμυιος. Il avait un autel à Olympie (Pausanias, V, 14.)

2. Pline, *Hist. nat.*, II, 7. Senec., *de Superstit.*, apud August., *de Civit. Dei*, VI, 10.

à nos funérailles. Certains dieux président au vêtement, à la table, à la maison. On en a trois à sa porte : un pour les battants, un autre pour le seuil, le troisième pour les gonds [1]. Trois dieux gardent les femmes en couche ; trois déesses nourrissent, font boire et manger l'enfant. Neuf dieux veillent au mariage ; Jugatinus allie les époux, Domiducus conduit l'épouse à la maison, Manturna l'y fait rester ; je n'en dis pas plus, je fais assez comprendre à quel point était prostitué « le nom incommunicable [2] » de Dieu. Enfin, chaque œuvre domestique avait un dieu valet pour l'accomplir, et saint Augustin, qui n'avait pourtant pas lu Adam Smith, remarque que c'est le principe de la division du travail transporté de l'atelier dans l'Olympe [3].

Quand le Dieu des chrétiens vient, comme disent nos Écritures, « retourner le lit du pauvre dans sa maladie [4], » il y a dans cet abaissement une grandeur de plus, parce que ce Dieu, serviteur de l'infirme, est en même temps le Dieu qui a créé et qui gouverne le monde. Mais quand il y a un dieu exprès pour chaque fonction servile, même pour chaque chose que l'homme fuit et déteste ; il n'y a plus ni grandeur, ni divinité, ni amour. L'homme ne saurait être respectueux, ni même reconnaissant envers ces dieux nés pour le servir.

Ainsi, le culte public, dépouillé de son but patriotique et de son énergie nationale, inutile et vide de sens, laissait voir à nu sa faiblesse morale et sa nullité philosophique.

1. *V.* August., *de Civ. Dei*, VI, 1, 9.
2. *Sap.* XIV, 21. *V.* Aug., *ibid.*, 9.
3. *Id.*, *ibid.*, VII, 4. *V.* encore IV, 8, 11, 16, 21, 23 ; VI, 8, 9 ; Servius, *ad Georg.*, I, 21. Notre pays est si plein de divinités qu'il est plus aisé de trouver un dieu qu'un homme. Pétrone, 17. — Le peuple des immortels est plus nombreux que celui des hommes. Pline, *Hist. nat.*, II, 7.
4. Universum stratum ejus versâsti in infirmitate ejus. (*Psaume* XL.)

Le laisser-aller poétique de la Grèce et sa familiarité d'artiste, la grossièreté populaire et la simplicité puérile des fables romaines, tout cela déshabillait plus complétement la religion, et la rendait plus vide pour l'intelligence, plus insuffisante pour diriger la conduite de l'homme.

Passons maintenant à la dévotion privée. Sous ce nom je comprends, non-seulement les mystères, mais toutes les adorations et tous les rites, publics ou secrets, nationaux ou étrangers, que l'homme observait, non comme citoyen, mais comme homme, pour satisfaire son âme, non pour obéir à la loi. Nous venons de dire ce qu'était la religion païenne et quelle satisfaction elle donnait à l'intelligence; disons maintenant ce qu'était la dévotion païenne, et quelle satisfaction elle donnait au cœur.

Il ne faut pas chercher dans l'antiquité cette puissance du sentiment religieux, qui est née du christianisme, et que le christianisme a rendue saisissable, même à ses ennemis. Au sentiment religieux du paganisme manquait une des grandes bases du sentiment chrétien, la foi certaine en une vie à venir. Toutes les traditions sans doute témoignaient, quoique imparfaitement, de cette vérité; les mystères surtout en gardaient la trace [1]; mais aux temps dont nous parlons, toutes les traditions et même les mystères s'étaient corrompus. Les mythologues parlaient bien du Tartare, châtiment de quelques crimes énormes, et de cet Élysée « admiré des Grecs [2], » mais fort peu envié de qui que ce fût. Rester des siècles entiers couché sur l'herbe ou occupé à fourbir des armes et à panser des che-

1. *V.* Plutarque, *Consol. ad uxorem*, 9, 10. Cicéron, *de Legibus*, II, 14. *Tusculan.*, I, 13. — Isocrate, *Panégyr.*

2. Quamvis Elysios miretur Græcia campos.
(Virg., *Georg.*, I.)

vaux, a paru si ennuyeux à Platon et à Virgile, qu'ils n'ont trouvé, pour sortir d'embarras, d'autre ressource que de mettre une fin à ce bonheur et de ramener, par la filière des transmigrations pythagoriques, l'âme affranchie de sa félicité à toutes les misères de la condition terrestre. Quand, plus tard, les platoniciens du IVe siècle, ces derniers défenseurs du paganisme, voulurent faire entrer dans la dévotion hellénique la pensée chrétienne de l'autre vie, et prescrivirent des prières pour ce monde et pour l'autre : « Vous demanderez donc, leur dit saint Augustin, la vie éternelle aux nymphes auxquelles vous ne demandez pas un verre de vin ? Bacchus, qui n'a pas un morceau de pain à donner à votre estomac, donnera la félicité du ciel à votre cœur ? Et ces dieux dont Varron fait le catalogue, tous confinés dans quelque département de la vie matérielle dont parfois ils s'acquittent fort mal, vous procureront la vie éternelle, dont Varron n'a donné la charge à aucun Dieu [1] ? »

Maintenant, ce que ne faisaient ni les religions, ni les mystères, la philosophie le faisait-elle ? donnait-elle un sens plus précis aux vagues notions des mythologues sur la vie à venir ? Il ne semble même pas que l'idée complète de l'immatérialité des âmes ait été conçue bien nettement, soit par les mythologues, soit par les philosophes. Pour ceux-là, l'âme est une ombre, ou des mânes fugitifs; pour ceux-ci, c'est quelque chose de plus léger que l'air, de plus subtil que la flamme, mais toujours ou presque toujours quelque chose qui tombe sous les sens [2]. Du reste,

1. August., *de Civ. Dei*, VI, 1, 9.
2. L'idée de l'être purement spirituel paraît le plus souvent avoir échappé aux anciens. L'immatérialité de Dieu ne semble pas en général avoir été mieux comprise que celle de l'âme. « Croire à un dieu incorporel, dit Velléius dans Cicéron, c'est croire à un dieu dépourvu de raison et de sens. » Cic., *de Nat. deor.*, I, 12, 13.

l'âme, quelle que soit sa nature, a-t-elle une vie au delà de cette vie? Cette question était un abîme plein de ténèbres. L'immortalité de l'âme était une thèse pour l'orateur plus qu'un dogme pour le philosophe; on l'acceptait ou on la rejetait, selon les besoins de la cause. Caton et Thraséa [1], prêts à mourir, tâchaient de se la persuader; Cicéron, pleurant sa fille, s'efforçait de la croire immortelle. Mais nulle certitude n'était acquise d'avance, nulle conviction n'était née chez ces hommes riches de tant de réflexions et de tant d'études [2].

1. Tacite, *Annal.*, XVI.

2. Ainsi Cicéron, plaidant pour Cluentius, nie l'immortalité de l'âme. Dans les *Tusculanes*, au contraire, il l'admet comme probable plutôt que comme certaine. Dans sa *Consolation*, après la mort de Tullie, il s'élève jusqu'à la notion de la spiritualité des âmes : « L'origine des âmes n'a rien de terrestre... leur nature n'a rien qui soit de la terre... nul principe qui tienne ou de l'air ou des eaux ou du feu... L'âme est céleste et divine, et, par conséquent, éternelle. » *V.* les passages cités par Cicéron lui-même. (*Tuscul.*, I, 27 et s.,) et par Lactance (*Instit.*, I, 5; *de Irâ Dei*, 10.) Polybe, au contraire, Épictète, (*ad Arrian.*, III, 13), Simonides (apud Stob. *Serm.*, 117) ne croient pas à l'autre vie. Plutarque : « Si le dire des anciens poëtes et philosophes est véritable. » (*Consolatio ad Apollon.*, 29, 30.) Ailleurs, du reste, Plutarque est plus affirmatif (*Consol. ad uxor.*, 9; *de sera numinis vindicta*, 20; *de genio Socratis*, 22.) Le dogme de l'immortalité de l'âme était considéré comme l'opinion de quelques sages : ceux qui devaient mourir s'entretenaient « de la séparation de l'âme et du corps *et de placitis sapientium.* » (Tacite, *Annal.*, XVI, 19.) Tacite, parlant d'Agricola : « Si, *ut sapientibus placet*, locus est manibus piorum. » (*Vit. Agric.*, in fine.) Sénèque également, pleurant son cousin : « *Si sapientium vera fama est* recipitque nos locus aliquis. » (*Ep.* 63.) De même que Sulpitius, consolant Cicéron, disait : « *Si quis in inferis sensus est...* » (*Fam.*, IV, 5.) Je parlerai ailleurs de toutes les contradictions de Sénèque à ce sujet. Ovide parle également d'une manière dubitative. *Tristes*, III, 3, v. 5, et IV, v. 85 et s.

Une dernière preuve enfin que la notion de l'immortalité de l'âme n'avait pas dans le monde gréco-romain le caractère d'un dogme positif et généralement accepté, c'est le sentiment d'admiration et d'envie avec lequel les écrivains parlent des peuples chez lesquels ce dogme était universellement adopté. Tacite, parlant des Juifs : « Ils croient les âmes immortelles; de là le désir de transmettre la vie, et le mépris avec lequel ils bravent la mort. » Animas... æternas putant. Hinc generandi amor et moriendi contemptus... (*Hist.*, V, 5, passage remarquable sous plus d'un rapport). Et Lucain, s'adressant aux Druides :

Ce qu'était dans l'antiquité le degré de foi à l'autre vie, les monuments funéraires qu'elle nous a laissés en si grand nombre le font bien connaître [1]. L'antiquité, certes, n'est point matérialiste; la négation positive, dogmatique, nette, d'une vie après la mort, est rare sur les tombes païennes. Même le scepticisme épicurien qui, ne sachant trop que penser de l'autre vie, trouve plus sûre la possession de la vie présente et conseille d'en jouir à tout prix, ce sentiment-là n'est pas non plus celui qui domine. Au contraire, l'invocation des dieux mânes, les sacrifices et les libations prescrits, demandés, imposés en souvenir du mort, indiquent bien une foi implicite en la perpétuité de l'être humain. En outre, l'ornementation même de la tombe, par les allégories qu'elle renferme, rappelle souvent que la mort n'est pas sans espérance [2]. La barque qui vogue vers le port; le phare qui lui montre sa route;

........Vobis auctoribus umbræ
Non tacitas Erebi sedes Ditisque profundi
Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio. — Longæ, canitis si cognita, vitæ
Mors media est : certè populi, quod despicit Arctos
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus, haud urget lethi metus! Indè ruendi
In ferrum mens prona viris, animique capaces
Mortis, et ignavum rediture parcere vitæ.
(*Phars.*, I.)

Les inscriptions sépulcrales attestent bien, du reste, combien étaient vagues, incertaines et diverses, les notions sur l'autre vie. *V.* Orelli 4471 et s.; Gruter, p. 304, 572, 585, 748.

1. Je donne dans l'Appendice, à la fin du volume, le texte de quelques-unes de ces inscriptions.

2. Je ne puis, au sujet de ces emblèmes, que renvoyer au chapitre de M. Ampère sur les monuments funèbres (*Hist. romaine à Rome*, II, 14, t. IV,) J'en extrais quelques indications qu'on trouvera dans l'Appendice à la fin du volume.

La figure de Bacchus, comme celles de Cérès, etc., rappelle les mystères et par suite l'immortalité de l'âme. Elle rappelle aussi l'ivresse ou l'extase éternelle (Μέθη αἰῶνος.) Μέθη est souvent représentée personnifiée auprès de Bacchus.

l'enfant qu'un dauphin conduit au rivage ; l'animal qui sommeille pendant l'hiver, pour se réveiller au printemps ; le papillon surtout qui naît à la vie après avoir passé par la mort ; les arbres à verdure éternelle, qui marquent l'éternité de l'existence humaine ; l'image, tracée sur les tombeaux, des dieux même qui président à la vie ; Bacchus, emblème de l'ivresse éternelle et extatique, qui est, dit-on, le partage des âmes sorties de leur corps : tous ces symboles témoignent d'une croyance à une vie hors de ce monde , telle probablement qu'elle s'enseignait dans les mystères.

Mais, par cela même que tout ceci se rattache aux mystères , il ne faut pas nous étonner si la parole est plus discrète que le ciseau ; si l'on n'écrit pas ce que l'on dessine ; si les regrets qui s'épanchent dans les épitaphes antiques avec une abondance touchante et naïve , se mêlent rarement d'une parole d'espérance. Il y a des exceptions qui appartiennent, ce me semble, à une époque un peu postérieure et déjà à demi éclairée de la lumière chrétienne. Ainsi on écrit sur la tombe d'un enfant : « Ma consolation est de te revoir quelque jour, et, ma vie achevée, de réunir mon ombre à ton ombre. » Ailleurs on prie les dieux « qu'il soit permis de retrouver avant peu ce bien-aimé ! » « J'attends mon époux, » dit une femme partie la première. Et une veuve s'écrie : « O mânes, soyez indulgents pour mon époux et faites qu'aux heures de la nuit, il me soit permis de le revoir [1]. » La pensée va parfois jusque-là ; mais, par cela même que la parole écrite est de sa nature plus affirmative, elle est moins hardie que le ciseau. D'ordinaire elle se contente de ces expressions vagues qui s'adressent à la cendre du défunt plutôt qu'à

1. *V.* les textes dans l'Appendice.

son âme, qui demandent l'inviolabilité de la tombe plus que la félicité du mort : *Au sommeil.* — *Demeure éternelle.* — *Que la terre te soit légere!* — *Adieu! Porte-toi bien!* (*ave, vale.*) Elle n'en dit pas plus, non parce qu'elle nie, mais parce qu'elle ne sait pas ou n'ose pas. Ces mânes qu'elle invoque sont-ils le mort qu'elle pleure ou le dieu gardien des morts? Cette vie à laquelle elle aime à croire, est-elle une vie heureuse ou malheureuse, sensible ou insensible? Ces libations sur le tombeau sont-elles un bienfait pour l'âme du mort, ou un simple rafraîchissement pour le souvenir des vivants? Rien n'est certain; tout est vague de l'autre côté du Styx; c'est la terre des ténèbres; les dieux mânes sont des dieux incertains et fabuleux [1]. La religion dit peu de chose, la philosophie, pas beaucoup plus. L'âme humaine demeure donc avec ses instincts nobles et célestes, mais émoussés; avec son besoin d'espérance et la conscience de son immortalité, mais sans un appui solide pour son espérance, sans une notion claire de son immortalité.

Or, c'est la foi certaine en l'autre vie qui nourrit la piété du chrétien; elle lui apprend à vivre en lui-même et à converser avec Dieu : « *Nostra conversatio in cœlis,* » dit saint Paul [2]. Otez-la, et il ne demeure plus aucune élévation de l'esprit au-dessus des choses de ce monde, aucun désintéressement de la pensée, aucune trace de ce que nous appelons la vie intérieure, cette noble familiarité de l'homme avec Dieu. Aussi la conversation des âmes païennes était-elle toute sur la terre. L'âme dégoûtée d'elle-même, éprise des objets visibles, au lieu de se recueillir, s'efforçait de sortir d'elle-même. Que chercher en elle, où ne pouvait se

1. Jam te premet nox fabulæque manes.
(Horace.)

2. Phil., III, 20.

rencontrer ni une légitime espérance, ni un amour pieux, ni rien qui la consolât des choses du dehors? Ainsi les encouragements (sinon les craintes) de la vie future; ainsi le recueillement, la méditation, la paix intérieure, « l'interrogation d'une bonne conscience[1], » comme dit l'apôtre, manquaient également et à la vertu et à la piété du païen.

Voulez-vous juger combien la foi à l'autre vie était absente de la dévotion antique? Juvénal nous peint un malhonnête homme superstitieux, tâchant d'arranger sa religion avec son intérêt. De quoi se préoccupera-t-il? « Isis, » s'écrie-t-il (car cette déesse égyptienne était la grande déesse de la Rome d'alors), « Isis fera de moi ce qu'elle voudra; d'un coup de son sistre elle me rendra aveugle si elle le veut: aveugle, je pourrai encore tâter mes écus. Ce que je gagne vaut bien une phthisie, un abcès ou la perte de la moitié d'une jambe. Puis, la colère des dieux fût-elle bien redoutable, du moins est-elle tardive. S'ils doivent punir tous les criminels, mon tour ne viendra peut-être pas de sitôt? Peut-être même trouverai-je la divinité exorable. Car bien des gens commettent le même crime et ont des destinées toutes différentes: celui-ci est récompensé par la croix, celui-là par le diadème[2]. » Mais se demande-t-il si les dieux, en tout

1. Petr., III, 21.

2. Hic putat esse deos et pejerat, atque ità secum :
Decernat quodcumque volet de corpore nostro
Isis, et irato feriat mea lumina sistro,
Dummodò vel cæcus teneam quos abnego nummos;
Et phthisis, et vomicæ putres, et dimidium crus
Sunt tanti. . . . . . .
Ut sit magna tamen, certè lenta ira deorum est.
Si curant igitur cunctos punire nocentes,
Quandò ad me venient? Sed et exorabile numen
Fortassè experiar. Solet his ignoscere. Multi
Committunt eadem diverso crimina fato;
Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema.
(Juvénal, XIII.)

cas, ne le châtieront point dans un autre monde? Non, et comme dit madame de Sévigné, « de Caron, pas un mot. »

Qu'était-ce donc que la dévotion païenne? Habituellement de la faiblesse et de la peur; parfois des espérances égoïstes et sensuelles; rarement quelque chose qui pût aider au bien de l'âme. L'homme savait indistinctement que son berceau avait été maudit; la voix d'un Dieu irrité résonnait encore à son oreille; le souvenir de la colère divine le poursuivait partout; la fatalité d'Œdipe, les Euménides d'Oreste sont, sous une autre forme, les épées flamboyantes des anges qui gardent le Paradis. L'homme savait qu'il était condamné à la mort; et la mort, sans une notion certaine de la vie future, était un hideux fantôme qui l'obsédait. On avait une épouvantable peur de ce séjour des ombres « où l'on ne jouerait plus aux dés la royauté du vin [1]. » Et le vaillant Achille déclare dans Homère qu'il eût mieux aimé être le valet du plus pauvre jardinier que de régner dans l'Élysée [2]. Tout dépose de cette inconsolable peur de la mort : « Je soupire profondément, dit un poëte, à la pensée du Tartare; redoutable est le voyage et le retour impossible [3]. » — « Quand on est jeune, dit un autre, on se joue de la vie; mais quand sa dernière vague roule autour de nous, c'est un bien dont on ne peut plus se rassasier [4]. »

Apaiser les dieux, éloigner la mort, telle est la pensée dominante de la dévotion païenne. L'homme condamné dans l'avenir, déjà torturé dans le présent, demande un délai à son juge, un répit à son bourreau. Puisse ne pas

1. ....Quo simul meàris
Non regna vini sortiere talis.
(Horace.)

2. *Odyssée*, XI.

3. Anacréon, apud Stobée.

4. Lycophron., *ibid.*

arriver trop vite ce terme inévitable, au delà duquel tout est sinistre! puisse la divinité adoucie ralentir un peu sa main et laisser à l'homme le temps de goûter ce monde hors duquel il ne conçoit rien de beau! Que sa vie dure plus que les roses de son festin! que ses propres fautes, ajoutées à l'anathème primitif, ne hâtent pas le terme de sa course! Voilà pourquoi il prie; pourquoi il fait des sacrifices et des offrandes. Les dieux en qui il espère sont les dieux qui détournent les présages[1]; c'est Jupiter exorable, Jupiter pardonnant[2]. Mais les dieux qu'il adore le plus, ce sont les dieux qu'il redoute, dieux terribles, dieux méchants, dieux de l'enfer, la Fièvre, la Vengeance, la Pâleur, les Parques, les Destins, Némésis. C'est à ceux-là qu'il offre le plus d'hécatombes, leur donnant du sang pour son sang et une vie pour sa vie. Peut-être, gorgés de la chair des victimes, enivrés par le vin des libations, engraissés par l'odeur des sacrifices, ces dieux gourmands seront-ils satisfaits et ne penseront plus à sévir. La superstition s'appelle crainte (δεισιδαιμονια, crainte des dieux); l'homme est pieux d'autant plus qu'il est craintif. « Il n'y a plus, disait Plutarque peu après le siècle de Néron, que des superstitieux et des incrédules; les hommes faibles sont superstitieux, les hommes nés avec quelque force d'âme sont impies[3]. »

Mais maintenant, si, pour un jour, la prière et le sacrifice sont parvenus à mettre de côté toutes ces terreurs; si les augures sont favorables; si le prêtre d'Apis assure à son disciple une longue vie et une santé robuste; si par les expiations solennelles il s'est mis en règle avec Némésis; si les dieux, de bonne humeur, lui permettent d'être de

1. *Di averrunci*. — *Dii depellentes.* (Perse, V, 167.)
2. Ζεὺς μειλίχιος, ἀλεξίκακος. Inscript. IOVI DEPVLSORI. Orelli 1230, 1231.
3. Plutarq. *de Superstit.*

bonne humeur comme eux, que lui reste-t-il à faire sinon de bien vivre? Se fatiguera-t-il à soupirer pour cet Élysée que les poëtes lui chantent, en lui recommandant d'y arriver le plus tard possible? Et pour y parvenir, demandera-t-il aux dieux la sagesse et la vertu? Qui jamais imagina de demander la vertu aux dieux? Non, certes : « Donne-moi, ô Jupiter! les richesses et la vie; la sagesse, je me la donnerai à moi-même[1]. » Cette religion terrestre, qui n'a pas de consolations pour le pauvre, promet au riche toutes sortes de voluptés. « Ce sont les heureux, dit Aristote, qui rendent grâces au ciel et qui espèrent en lui; les malheureux ne sont point dévots[2]. »

Le temple se remplira donc de ceux qui viennent demander aux dieux des satisfactions sensuelles et égoïstes, sinon criminelles. Cet homme qui consulte le devin, c'est un époux pressé d'être veuf; celui-ci, prosterné devant le dieu, désire le succès d'un amour infâme, ou celui d'un empoisonnement. Voilà un homme qui se fait conduire par le gardien jusqu'à l'idole, il lui parle à l'oreille : vous

1. Det vitam, det opes, animum æquum miipse parabo.
(Horace.)

Cette inutilité morale du polythéisme est bien sentie par Cicéron : « Tous les hommes sont persuadés que les biens extérieurs... leur viennent des dieux. La vertu, au contraire, personne pense-t-il la tenir de la main d'un dieu?... Qui jamais a remercié les immortels de ce qu'il était homme de bien? On leur rend grâce pour les richesses, les honneurs, la santé : ce sont là des biens que l'on demande à Jupiter. Mais qui jamais lui demanda la justice, la tempérance, la sagesse?... Qui jamais, pour obtenir d'être sage, voua la dîme de ses biens à Hercule? Pythagore est le seul qui, pour résoudre un problème de géométrie, aurait, dit-on, immolé un bœuf aux Muses... De l'avis de tous, *c'est la fortune qu'il faut demander aux dieux, attendre de soi-même la sagesse,* » etc. (*De Nat. deor.*, III, 36.) « La philosophie est la seule médecine de l'âme, » dit le dévot Plutarque. (*De sera numinis vindicta*); et Métellus le censeur : « Les dieux louent en nous la vertu, mais ne nous la donnent pas. » Aulu-Gelle, I, 6, 7. *V.* cependant Simonide, cité par Athénagore. *Legatio*, 8.

2. *Rhétorique*, II, 17.

vous approchez, il se taira ; il rougirait si un homme pouvait entendre ce qu'il ne rougit pas de dire à un dieu [1]. Glissez-vous auprès de cet autre dévot qui prend un autre dieu à part pour lui adresser sa prière : « Oh ! si de belles funérailles allaient enfin emporter mon oncle, si je pouvais biffer le nom de cet enfant à défaut duquel je dois hériter ; il est infirme, bilieux, que ne meurt-il donc ! Heureux Névius, qui vient d'enterrer sa troisième femme [2] ! » Un marchand vient et s'agenouille devant Mercure, pour que Mercure veuille bien l'aider à tromper ses pratiques [3]. Un voleur s'arrête devant la déesse protectrice de son métier : « Belle Laverne, dit-il, aiguise mes mains pour le vol [4]. » Un honnête homme vient à son tour, il immole et il sacrifie devant le peuple entier ; il invoque tout haut Apollon et Janus : puis il remue seulement les lèvres et il murmure : « Belle Laverne, dit-il aussi, donne-moi de tromper, donne-moi de paraître juste et saint. Jette un nuage sur mes tromperies, une épaisse nuit sur mes fraudes [5]. »

Voilà comme cette dévotion toute sensuelle ne tarde pas à devenir coupable. Il est de fait qu'on ne peut demander aux dieux que les biens de la terre : et les biens de la terre, il est permis de les apprécier et de les comprendre

1. Senec., *Epist.* 10. Pétrone.
2. Perse, II, 1-16.
3. Ovide, *Fast.*, V, 689, 690.
4. Mihi Laverna in furtis scelerascis manus.
(Plaut., *Cornicul.*)

V. aussi *Aulul. Act.*, III, *sc.* 2; IV, *sc.* 2.

5. Vir bonus, omne forum quem spectat et omne tribunal...
« Jane pater » clarè, clarè cùm dixit « Apollo »
Labra movet, metuens audiri : « Pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri,
Noctem peccatis et fraudibus objice nubem. »
(Horace, I, *Ep.* XVI, 57 et suiv.)

comme l'ont fait des dieux. « Les hommes sont-ils donc coupables, dit Euripide, quand ils croient imiter les actions des dieux ? Malheur à ceux qui les ont ainsi racontées ! » La philosophie, en effet, avait rougi de la religion ; elle aurait voulu balayer toute cette théologie impure [1]. Mais les vices humains tenaient pieusement à cette foi qui fournissait à l'adultère, à l'inceste, à toutes les infamies, des justifications théologiques [2]. « Ce qu'a fait le maître des dieux, disent-ils, celui dont le tonnerre ébranle les voûtes du monde, moi, faible créature, je m'abstiendrais de le faire ! Je l'ai fait, certes, et avec joie [3]. »

La dévotion mènera donc au vice par les exemples qu'elle lui propose ; ajoutons encore par l'aide qu'elle lui donne. « Si vous voulez rester pur, fuyez les temples ; si la jeune fille veut demeurer chaste (c'est là vertu d'un Ovide qui lui donne ce conseil), qu'elle craigne le temple de Jupiter et les souvenirs de ce dieu adultère : ou pour mieux dire, qu'elle craigne tous les temples ; car Ovide les énumère tous et les trouve tous habités (y compris celui de Diane et celui de Pallas) par quelque souvenir impudique. Qu'elle craigne même les mythes nationaux ; car l'enfantement d'Enée par Vénus et de Romulus par Ilia n'a rien de bien édifiant [4]. » Si l'adoration des dieux romains est impure, que sera-ce de ces cultes étrangers tout empreints de la mollesse orientale ? Une religion toute pu-

1. *V.* ci-dessus, p. 215 et s., Denys d'Halicarnasse, et Varron, dans saint Aug., *de Civ. Dei* ; Senec., *de Brevit. vitæ.*

2. *V.*, entre autres, Ovide, *Métam.*, IX, 789 ; Martial, XI, 44 ; Méléagre, *Epig.* 10, 14, 40. *V.* aussi le docteur Tholuck : *Ueber das Wesen und den sittlichen Einfluss des Heidenthums* (sur l'état et l'influence morale du paganisme). Dans les *Mémoires sur l'Histoire du christianisme,* du docteur Néander. Berlin, 1823, t. I.

3. Térence, *Eun.*, III, *sc.* V, 34.

4. *Trist.*, II, 259-263, 287-300.

blique n'est pas sans souillure : que sera-ce des mystères? Un culte aussi grave et aussi officiellement réglé que le culte romain laisse une large place au vice : que dire des mille aberrations d'une superstition cosmopolite? Le temple où prie la vestale est souillé par d'indignes prières : qu'adviendra-t-il dans la boutique où le magicien, l'astrologue, le prêtre efféminé de Cybèle débite sa fantasmagorie? Il y a toute une classe d'hommes, étrangers, mendiants, vagabonds; dont l'existence est précaire, le métier occulte, le renom mauvais, le pouvoir surnaturel redouté, et qui fournissent à toutes les débauches et même à tous les crimes des ministres, des ressources, des asiles. Ce sont ces prêtres dont « la cellule est plus impure que le bouge de la courtisane [1]; » ce sont ces dieux que l'on vient consulter sur l'efficacité d'un poison. La grande Isis, la plus populaire de toutes les déesses, est surnommée la corruptrice [2] : dans ses jardins et dans son temple, elle fait trafic de l'adultère. La débauche qui lui est payée d'un côté, elle l'exige et la commande de l'autre; et Josèphe peut vous dire par quel excès d'une crédulité inimaginable et d'une dévotion vraiment païenne, Pauline, « cette matrone romaine, illustre par sa naissance et par sa vertu, » tomba dans un infâme guet-apens [3].

Nous arrivons ici au dernier degré de la corruption des cultes païens, et nous devons montrer comment le vice

1. Frequentiùs in æditorum cellis quam in lupanaribus libido defungitur... inter aras et delubra conducuntur stupra, etc. (Minutius Félix, *in Octavio*, 25.)

2. Isis, lena conciliatrix, dit le Scholiaste de Juvénal, V. *V.* Juvénal, VI, 488.

3. C'est pour ce fait que, par ordre de Tibère, les prêtres d'Isis furent crucifiés, le temple détruit, et la statue de la déesse jetée dans le Tibre. (Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 4. *V.* aussi Tacite, *Annal.*, II, 85; Suet., *in Tiber.*, 36; Dion, LIV; Senec., *Ep.* 108 (an de J.-C., 19).

écouté, justifié, protégé, encouragé par les dieux, était encore commandé par eux. Il faut ici remonter à l'origine. Lorsque l'âme humaine dévia pour la première fois, au milieu de ces adorations errantes qui partout cherchaient un dieu, une pensée la frappa ; elle remarqua cette double loi de la nature, loi de naissance et de mort par laquelle les créatures sans cesse périssant, sans cesse reproduites, renouvellent la face du monde. Il sembla aux peuples que, dans cette lutte de la nature contre elle-même, tous les antagonismes et toutes les contradictions se résumaient et s'expliquaient. Et comme tout ce qui était grand, général, incompris s'appelait dieu, les peuples divinisèrent la génération et la mort.

Disons plus (car la science serait trop candide si elle s'obstinait à ne voir là que d'abstraites et philosophiques allégories [1]) : tous les penchants de la nature corrompue, penchants impurs et cruels, avaient ici leur part. Celui « par qui la mort était entrée dans le monde [2], » et qui « fut homicide dès le commencement [3], » faisait des homicides de ses adorateurs ; celui qui savait qu'un fils de la femme devait l'écraser, voulait corrompre jusqu'au bout les générations humaines. Le culte de la génération fut impur, le culte de la mort fut sanguinaire. L'homme, pour plaire aux dieux, dut être immolé et corrompu ; on dut égorger sur l'autel des générations déjà vivantes, éteindre par la débauche les générations à naître. Partout où il y a eu des idolâtres, les sacrifices humains se sont renouvelés,

1. Varron aussi expliquait, par des allusions au système du monde, le culte obscène et sanguinaire des prêtres de Cybèle ; sur quoi saint Augustin lui répond : « Hæc omnia, inquit, referuntur ad mundum, videat potiùs ne ad immundum. » *De Civ. Dei*, VII, 26.

2. *Sap.*, II, 24.

3. Joan., VIII, 44.

joints à l'adoration des dieux impurs : à vingt siècles et à cinq mille lieues de distance, dans un autre monde, à Mexico et à Tlascala [1] se sont retrouvés les infâmes objets des adorations égyptiennes, que Rome et la Grèce ont vénérés dans leurs mystères, et que l'Inde à son tour nous montre à chaque pas. Dans les mêmes lieux se sont retrouvées également les immolations humaines de Carthage et de Tyr, reproduites encore à cette heure dans les *suttees* de l'Inde, et qui ont été communes aux Grecs, aux Romains, aux Gaulois, aux Asiatiques, aux Germains [2], enfin à tous les peuples du monde, excepté au peuple de Dieu.

Rome, il est vrai, après avoir versé tant de sang par la guerre, avait eu horreur du sang des sacrifices ; elle avait prétendu faire cesser dans tout l'univers les immolations humaines [3]. En effet, ces infâmes sacrifices avaient cessé d'être pratiqués publiquement ; mais il est trop certain qu'ils se continuaient encore en secret. La Gaule ne s'était pas tout à fait déshabituée des immolations druidiques [4] ; Laodicée n'avait pas tout à fait abandonné le sacrifice annuel d'une vierge qu'elle faisait à Diane [5] ; l'Afrique n'avait pas cessé d'immoler des enfants à Baal, dont elle déguisait seulement le nom sous les surnoms du Vieux ou de l'Éter-

1. *V.* Garcilasso de la Véga, II, 6, etc.; Tholuck, p. 145. Sur ce culte chez les Égyptiens, *V.* Hérodote, II, 45; en Syrie, Lucien, *de Deâ Syrâ*. Chez les anciens Germains. Tholuck, *ibid.*

2. Tacite, *German.*, 7, 39.

3. Sénatus-consulte contre les sacrifices humains, en 656 de R. Pline. (*Hist. nat.*, XXX, 1. Paul, *V. Sentent*, XXIII, 16.) Ce qui n'empêche pas Porphyre de placer la cessation des sacrifices humains au temps d'Hadrien seulement, c'est-à-dire plus de cinquante ans après Pline. Porph., *de Abstinentiâ carnis*, II, 56. Porphyre convient, du reste, qu'il s'en faisait encore de son temps.

4. Strabon, III, 2. Tertull., *Apolog.*, 9.

5. Porph., *ibid.* Eusèbe, *Præp. evang.* A une époque postérieure on substitua une biche (peut-être au temps d'Hadrien.)

nel[1]; et au milieu de cette Grèce qui élevait des autels à la Miséricorde, l'Arcadie sacrifia des hommes pendant trois siècles encore[2]. Rome, d'ailleurs, était-elle bien en droit de sévir contre ces crimes provinciaux? Ses combats de gladiateurs étaient-ils autre chose, dans l'origine, que des expiations religieuses[3]? et ne faisait-on pas à Jupiter Latiaris des libations de leur sang[4]? Rome, cette miséricordieuse, Rome civilisée par la Grèce, courait aux mystères de Bacchus que souillait l'effusion du sang humain. Rome, au temps même des empereurs, n'avait pas abandonné la coutume, dans les jours de grande calamité, d'enterrer vivants, en un lieu marqué du Forum, un homme et une femme de race ennemie[5]. Sous la clémente domination de

1. Ces immolations avaient été publiques jusqu'au proconsulat de Tibérius (quand?), mais depuis elles se continuaient en secret. Tertull., *Apolog.*, 9. Eusèbe, *Præp. evang.*, IV, 16. Porph., *ibid.* — Il dit ailleurs, il est vrai, qu'Iphicrate avait aboli les sacrifices humains à Carthage. Mais quand ce fait serait avéré, il s'agirait d'une interdiction légale comme celle que prononcèrent depuis les Romains, et qui n'empêchait pas la pratique secrète de ces sanguinaires coutumes.—On faisait périr des esclaves, non-seulement à titre de punition ou pour des opérations magiques, mais même à titre de sacrifice. Juvénal, V, 551; XII, 115.

Sur les immolations humaines destinées à des opérations magiques, voyez les reproches de Cicéron à Vatinius (*in Vatin.*, 6); Juvénal, aux endroits cités; Salluste, au sujet de Catilina; Horace; Lucain, *Pharsale*, VI, 554; et ce que Pline dit à Néron (*Hist. nat.*, XXX, 2 et ci-d. t. II, p. 268). — Aux époques postérieures, bien d'autres faits.

2. Porphyre, apud Euseb. *De Abstinentiâ carnis.*

3. Valer. Max., III, 4, § 7. Les jeux de gladiateurs étaient consacrés à Jupiter, les chasses ou combats contre les bêtes féroces à Diane. Cassiodore, Martial, Tertullien, *Apolog.* et *Adv. gnosticos.* Lactance.

4. Justin, *Apol.*, II, 12, 30. Tertul., *Apolog.*, 9; *Scorpiace.* Cyprien, *de Spectaculis.* Eusèbe, *loco cit.* Cyrille, *Contrà Julian.*, II. Minutius Felix, *in Octavio, loco cit.* Porph. Tatian, *adv. Græcos*, 29. Prudentius. Daprès Porphyre, Eusèbe et Tertullien, il semble qu'outre le sang des gladiateurs qu'on offrait à Jupiter Latiaris, une victime humaine lui était encore immolée le jour de sa fête.

5. « Minimè Romano sacro, » dit Tite-Live, XXII, 57. Néanmoins, comme ce passage même le prouve, il se renouvela plus d'une fois. Ainsi, en 581 de Rome; en 538 (après la bataille de Cannes); puis au temps de

Jules César, deux hommes avaient été sacrifiés au Champ de Mars[1]; et Octave, dans Pérouse, avait offert aux mânes non encore apaisés de son père un holocauste de trois cents sénateurs et chevaliers immolés en forme de victimes le jour même des ides de mars et à l'autel du dieu César[2].

Aux sacrifices humains répondaient les prostitutions religieuses, tout à fait libres sous la domination romaine. Cette coutume, que nous retrouvons jusque dans les Indes, l'Afrique, la Syrie[3], l'Égypte[4], Babylone, l'Asie Mineure, la Grèce[5], le monde païen tout entier nous en a fait voir le honteux souvenir. Ici la femme doit une fois au moins en sa vie consacrer à Milytta le prix de son infamie; ailleurs, il y a une Vénus prostituée (πόρνη, πάνδημος) dont le temple est gardé par les courtisanes. On compte les lieux ainsi sanctifiés par la débauche : l'île de Chypre; le mont Éryx en Sicile[6]; Corinthe surtout où plus de mille courtisanes, consacrées à Vénus par la piété de ses dévots, veillent sur le temple de la déesse[7]; où par elles on croit obtenir la protection céleste; où se lisent encore les vers de Simonide, dans lesquels la Grèce, sauvée des mains de Xercès, rend grâce de son salut aux prostituées[8].

N'est-ce pas assez? Faut-il parler des mystères, et, après avoir montré ce que la religion publique mettait au jour,

Pline; et plus tard sous Domitien. *V.* Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 2 (3); Plutarq., *in Marcello*, 3; *Quæst. rom.*, 83; Orose, IV, 13. — Pline et Plutarque en parlent comme d'un fait contemporain.

1. Dion, XLIII, 24.
2. Suet., *in Augusto*, 15.
3. Lucien, *de Deâ Syrâ*. Herod., II. Eusèbe, *de Vit. Constant.*, III, 55.
4. Herod., I, 182.
5. Herod., I, 199. Baruch, VI, 42, 43. Pour une époque postérieure, Strabon, XVI.
6. Justin, XVIII, 5. Strabon, VI, 2.
7. Athénée, XIII, 4. Strabon, VIII, 6.
8. *Id.*, *ibid.*

faire voir ce qui, en une telle corruption, avait encore besoin de voiles. La fin et le but des mystères à cette époque, leur grand arcane, leurs traditions et leurs cérémonies impures nous sont révélées par des hommes qui, eux-mêmes païens et initiés, ont fini par être éclairés de la lumière divine, et, affranchis par elle, ont dit sans crainte les infâmes secrets de leur servitude[1]. Quelques mots des païens suffiront du reste pour nous éclairer : « Quel autel, dit Juvénal, n'a aujourd'hui son Clodius[2] ? » — « Ne te fais pas initier aux Bacchanales, ta réputation, ton honneur, tes mœurs y vont périr. » C'est une courtisane qui parle ainsi à son amant[3]. « J'ai honte de raconter, dit Diodore de Sicile, la naissance d'Iacchus, qui est le fondement des mystères Sabaziens. » Faut-il en dire plus? dire ce qu'a encouragé Platon, ce que Théocrite a chanté? peindre enfin cette universalité d'hommages infâmes envers tous les dieux, même envers les dieux animaux qu'adorait l'Égypte[4] ?

A cet égard, sans aucun doute la religion était pire que l'homme; elle commandait le crime, et cette dette n'était pas acquittée sans répugnance. Sous le toit domestique, la jeune Athénienne était modeste et voilée ; mais au temple,

1. *V.* Clém. Alexandr., *Protreptikon*, 2; Arnobe, *Adv. gentes*, 5; Théodoret, *Disp.* I. La tradition, rapportée par saint Clément au sujet de Cérès et de Proserpine, me paraît remarquablement confirmée par les vers suivants de Lucain qui seraient alors comme une demi-révélation du secret des mystères :

Eloquar, immenso terræ sub pondere quæ te
Detineant, Ennæ, dapes, quo fœdere mœstum
Regem noctis ames, quæ te contagia passam
Noluerit revocare Ceres.....
(*Phars.*, VI.)

2. VI, 345. *V.* t. I, p. 85.
3. Tite-Live, XXXIX.
4. Athénée, *Deiphnosoph.*, XIII, 20. Hérodote, II, 46. Strabon, XVII.

il fallait qu'elle jouât son rôle dans les infâmes phallephories, qu'aux fêtes de Cérès elle chantât ces hymnes comparés par un écrivain aux chants qui peuvent s'entendre dans un lieu de débauche [1]. La matrone romaine était austère et grave; mais aux jours des mystères de la bonne déesse, ou de telle autre fête, il fallait, dit saint Augustin, que la mère de famille fît au temple ce qu'au théâtre elle n'eût pas voulu regarder jouer par des courtisanes. Pauline, cette noble et vertueuse dame, venant au temple d'Anubis pour obéir aux ordres de ce dieu, croyait certainement faire acte de religion ; et l'impureté, si nous en croyons un moderne [2], présidait au culte même des chastes Vestales. Le temple était donc plus impur que la famille, que la cité, que le théâtre. « Rendons grâces aux acteurs, dit le Père de l'Église que nous citons, de ne pas montrer à nos yeux ce qui est caché dans l'ombre du sanctuaire, de ne pas admettre sur la scène des ministres pareils à ceux de la religion, d'être, en un mot, plus réservés sur les tréteaux que le prêtre dans son temple [3]. »

Pourquoi donc le sens honnête de la famille, l'intérêt moral de la cité, la raison du philosophe, blessés par cette tyrannie du vice, n'osaient-ils pas se révolter? Y eut-il jamais époque si infâme, où le père prît plaisir à corrompre sa fille, l'époux à prostituer son épouse? D'où venait cette dépravation pour ainsi dire surnaturelle ajoutée à la dépra-

1. Cleomedes, *de Meteoris*, II.

2. *V.* Sainte-Croix, *Recherches sur les Mystères*, II, 2. Lisez aussi un passage de Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 4.

3. Saint Aug., *de Civit. Dei*, VII, 21. — *V.*, pour des faits tout pareils, Hérodote, Théodoret, saint Clément, Plutarque, *du Désir des richesses*, Diodore de Sicile, et les emblèmes religieux trouvés à Pompeii. — Les cérémonies de ce genre se célébraient surtout en l'honneur de Bacchus et de Cérès. Sur la corrélation de ces deux cultes, *V.* S. Aug., *ibid.*, VII, 16, confirmé par les détails que donnent les écrivains antiques, comme aussi par les inscriptions de Pompeii.

vation naturelle du cœur humain? Pourquoi le philosophe Aristote, dont la raison s'indigne de ces excès et qui chasse de la cité toutes les images obscènes, en excepte-t-il celles des dieux? Pourquoi, quand il s'agit de leurs honteuses fêtes, se contente-t-il d'en exclure la jeunesse, sans oser les supprimer tout à fait? Lui-même en donne la raison: « Parce que les dieux veulent être honorés ainsi [1]. »

Quels étaient donc ces dieux, quelles étaient ces puissances occultes qui commandaient le sacrifice humain et la prostitution, le meurtre et le déshonneur? L'Écriture nous répond : *Omnes dii gentium dæmonia* [2]. L'idolâtrie n'était donc pas seulement un caprice de l'esprit humain, une conséquence naturelle ou fortuite des égarements de l'intelligence et du cœur. Elle avait une cause extérieure, active, tyrannique, régnant dans les âmes, adorée dans les temples, mise en un mot en pleine possession du monde. « Tous les royaumes de la terre me sont livrés, dit le tentateur, et je les donne à qui je veux [3]. »

Ainsi la dévotion et la religion païenne, non-seulement étaient sans pouvoir pour enseigner, pour encourager, pour commander la vertu; mais encore, le plus souvent, elles excusaient, elles aidaient, elles commandaient le vice.

Et cependant tout n'était pas tellement vicié sous la loi païenne, que certains penchants honnêtes n'y rencontrassent une ombre de satisfaction; que le polythéisme, si puissant par sa correspondance avec les mauvaises inclinations de notre nature, ne trouvât aussi une certaine force dans ses rapports avec de plus nobles instincts. Comme l'a fort bien dit M. de Maistre, dans le paganisme

1. *Politic.*, VII, 17.
2. *Psalm.*, XCV, 5.
3. Luc, IV, 5 et 6.

tout était corrompu plus encore que mauvais; la tradition du bien ne devait jamais être complétement perdue; l'homme fait à l'image de Dieu devait toujours garder quelque souvenir de sa divine origine.

Je l'ai dit ailleurs; non-seulement l'homme déchu et condamné trouvait en lui-même une crainte instinctive qu'il fallait apaiser, la peur d'un dieu ennemi dont il fallait acheter la clémence, l'effroi de la mort pour laquelle il fallait obtenir un délai, toutes les misères, en un mot, et toutes les faiblesses d'une âme craintive et flétrie; mais encore l'homme, sorti des mains de Dieu, se sentait ramené vers son auteur par de plus nobles pensées. Quand il avait commis une faute, il lui fallait un secours pour se croire réconcilié avec le ciel et pour que ses remords ne fussent pas éternels. Quand il avait perdu son ami, il lui fallait la douce consolation de demander, et de croire qu'il pouvait obtenir, le repos pour ces mânes chéris qui venaient dans la nuit voltiger autour de sa couche. Quand sa parole était reçue avec défiance, il lui fallait une puissance suprême qu'il pût prendre à témoin de la vérité de ses discours. En de telles nécessités, est-ce la philosophie qui viendra le secourir? La philosophie lui dira peut-être que sa vie, quoi qu'il fasse, est sans espérance; que sa prière ne changera rien aux lois immuables du sort; que ses morts sont morts pour toujours, que leurs mânes ne l'entendent plus et que jamais il ne les reverra. Elle peut lui dire que ses crimes ont été l'œuvre du destin, que le remords est une folie, l'expiation une chimère, la loi morale une rêverie. Elle peut lui dire encore qu'attester les dieux, c'est attester ceux qui ne nous entendent point, et que le serment de l'homme n'est pas plus croyable que sa parole. Belles, consolantes, salutaires pensées !

Au contraire, tous ces grands actes de la vie humaine, la prière, le deuil, l'expiation, le serment, auxquels la philosophie se reconnaissait impuissante[1], étaient d'une façon quelconque contenus dans le polythéisme. En toutes ces choses, il prêtait secours à l'homme, d'une manière faible, imparfaite, corrompue; mais enfin, il lui prêtait ou semblait lui prêter secours. Grâce au reste de vérité conservé en lui, il pouvait mettre au moins un palliatif sur les plaies humaines. Il ne guérissait pas les souffrances, il les trompait. Il pouvait, non satisfaire le besoin, mais l'amuser.

C'était en un mot une religion faite à la mesure de l'homme déchu, et qui était à son gré ni trop bonne ni trop mauvaise. Rendez-la plus pure, elle eût paru trop austère; ôtez-en quelques illusions consolantes ou vertueuses, elle eût été rejetée comme inutile. C'était une loi commode, mais encore une loi, et l'homme a besoin de penser qu'une loi le gouverne,

L'intelligence émoussée du genre humain avait mis de côté les questions abstraites. Vénus, Bacchus, Isis, Cybèle, étaient-ils des hommes déifiés ou des éléments personnifiés par la poésie, ou les ministres d'un dieu unique, ou les esclaves d'un inflexible destin? On ne le savait pas. Le catéchisme de cette religion ne parlait point de vérités à comprendre, ni de dogmes à croire, choses trop difficiles et trop dures, mais de pratiques à accomplir, d'hymnes à

1. Un écrivain postérieur à cette époque exprime très-bien le vide que la philosophie laissait dans les âmes :

« Que ferai-je donc, ô philosophe, après ta sentence, juste sans doute, mais inhumaine? Les hommes sont donc impitoyablement rejetés loin des dieux! Exilés dans cet enfer terrestre, toute communication leur est refusée avec le ciel! A qui offrirai-je des vœux? A qui immolerai-je des victimes? Qui implorerai-je comme auxiliaire des malheureux, protecteur des bons, adversaire des méchants? Et enfin, ce qui est un besoin de chaque jour, qui appellerai-je comme témoin de mes serments? » Apulée, *Du dieu de Socrate*.

chanter, choses simples et faciles. On savait qu'à ce prix, sans grande peine, sans un effort de foi, sans un sacrifice du cœur, sans l'immolation d'un seul vice, l'homme trouvait à l'autel de Bacchus ou d'Isis un semblant quelconque de consolation et d'espérance ; qu'il pouvait au moins s'y faire l'illusion des fautes remises et des périls détournés : on se fiait à ces dieux familiers, indulgents amis avec qui la connaissance était prompte et l'accoutumance séculaire, que l'on avait dans sa chambre et que l'on portait à son doigt[1], qui se laissaient interroger, entretenir, consulter sur un mariage, sur une cérémonie, sur un repas, sur tout en un mot, sauf parfois à ne pas répondre.

Tout cela s'acceptait comme une douce et peu coûteuse habitude. On ne cherchait pas à connaître ni à raisonner le dieu ; on connaissait l'autel et le prêtre, et on avait accoutumé de venir à eux. On croyait au dieu moins qu'on ne croyait à son culte. — En un mot, la force du polythéisme était surtout une force d'habitude, mais d'habitude antique, profonde, pleine d'analogies et de correspondances avec la nature de l'homme. Mêlée à toute chose, parce qu'elle n'était gênante en rien, aux affaires, aux spectacles, aux jeux, aux plaisirs ; identifiée avec la poésie et les arts ; solennelle présidente au Forum et au sénat ; douce habitante de tous les foyers domestiques, convive indulgente de toutes les tables, vieille amie de toutes les familles : la religion entrait pour quelque chose dans toutes les affections, toutes les coutumes, toutes les convenances de la vie. On ne s'abordait pas sans que les paroles habituelles du salut la missent en tiers avec les deux amis. Pour se déshabituer d'elle, il aurait fallu se déshabituer de toute

1. Pline, *Hist. nat.*, II, 7. Deos digitis gestant.... non matrimonia, non liberos, nisi ubentibus sacris, deligunt.

chose, secouer sa vie publique, sa vie de famille, rompre avec tout : c'est ce que les philosophes n'ont jamais fait, et ce que les chrétiens seuls ont su faire.

Telle était la puissance du polythéisme : incapable d'enseigner, de conduire, d'améliorer la race humaine, de diriger l'homme ou de servir la société ; et néanmoins profondément enraciné, par ses vices mêmes, dans l'esprit des peuples.

APPENDICE
AU TOME TROISIÈME

APPENDICE A

(Voyez la p. 1.)

Divisions de l'empire romain, sa superficie, nombre des troupes, etc.

Il nous a semblé utile, sans entrer dans de trop longs détails, de réunir ici quelques notions élémentaires sur la géographie de l'empire romain jusqu'au temps de Néron.

DIVISIONS DE L'EMPIRE.

ITALIE.

(Voir Pline, III, 5, 10, 12, 13, 17, 18, 19; Strabon, V, etc.; Inscriptions : Orelli, 60-153; Henzen, 5099-5198.)

Au temps de la république, on ne comprenait sous le nom d'Italie que cette partie de la péninsule qui est limitée, au nord, par une ligne qui joindrait l'embouchure du Rubicon et le port de Luna. La conquête de cette portion de la péninsule coûta aux Romains des siècles de combats; elle ne fut complète qu'à la fin du v[e] siècle de Rome (487). Les autres portions de l'Italie actuelle furent soumises, la Gaule Cisalpine et la Vénétie en 532; la Ligurie jusqu'aux Alpes, dans les années 568-626. J'ai parlé ailleurs des dernières conquêtes d'Auguste dans les Alpes. (*Voy.*

ci-dessus, p. 60.) Ce prince étendit la dénomination d'Italie à tout ce qui porte actuellement ce nom, sauf les îles, et en y ajoutant l'Istrie. Il divisa l'Italie en onze régions, gouvernées chacune par un questeur. J'ai déjà dit (t. I, p. 31) comment, par suite de la loi Julia (an de R. 663) et des lois qui suivirent (664 et 705), l'Italie tout entière avait été appelée au droit de cité.

En dehors de ces onze régions, la ville de ROME.

Première région. — LATIUM et CAMPANIE.

Colonies : Ostie, Minturne, Antium, Pouzzol, Aquinum, Suessa, Venafrum, Sora, Teanum, Neapolis (Naples), Veies.

Municipes : Tusculum, Lanuvium, Aricia, Pedum, Nomentum (la Mentana), Cumes, Arpinum, Anagnia, Cæré, Lavinium, Fidènes, Capène, Herculanum.

En tout, 63 villes ou peuples dans le Latium; 14 dans la Campanie. — 4 villes détruites dans la Campanie, 53 peuples éteints dans le Latium (Pline).

Seconde région. — APULIE.

Colonies : Bénévent (sous Néron), Lucerie, Venouse, Tarente, etc.

55 peuples et 24 villes. (Pline).

Troisième région. — LUCANIE et BRUTTIE (Calabre et une portion des provinces au nord de la Calabre).

Cette région répondait à ce qui avait formé la grande Grèce.

Municipes. Petiliæ (Strongili).

34 villes (Pline), parmi lesquelles Pœstum, Helia, Crotone, Sybaris, Métaponte.

Quatrième région. — PAYS DES SABINS ET DES SAMNITES. (Les Abruzzes, etc.).

Les plus vaillantes nations de l'Italie (Pline).

Pline compte 32 peuples, plusieurs qui sont détruits ; 9 villes seulement, parmi lesquelles Trinium, Bucca, Hortrone.

J'ai dit ailleurs (t. I, pp. 31-37, 45 et suiv.) quels étaient l'abandon et la dépopulation de ces contrées.

Cinquième région. — PICENUM (Marche d'Ancône, Fermo, etc...).

Colonies : Asculum, Hadria (Tite-Live, XXVII).

13 peuples (Pline). Il nomme seulement six villes.

Sixième région. — OMBRIE avec une partie de la Gaule Cisalpine.

Colonies : Fanum, Rimini (Tite-Live, epitome XV. Velleius Paterculus, I).

Municipes : Pérouse, Urbin.

Quarante-six peuples, onze détruits (Pline).

Autres villes : Ancône, Senegallia, etc.

Septième région. — ÉTRURIE (Toscane et l'État Romain jusqu'au Tibre).

Six colonies : Lucques, Faliscæ, Sienne, Florence, etc.

Cinquante-deux autres villes : Pise, Luna, Volterra, etc.

Huitième région : GAULE CISPADANE (Lombardie au midi du Pô, états de Parme, Modène, etc...).

Cinq colonies : Bologne, Modène, Plaisance, Parme, Brixellum.

Autres villes : Ravenne, Césène, Butrium, etc. Pline compte treize peuples détruits.

Neuvième région. — LIGURIE (Gênes et une partie du Piémont).

Colonies : Dertona (Tortone), Alba Pompeia, Augusta Vagiennorum, etc.

Vingt-et-une autres villes : Gênes, Asta (Asti), Pollentia.

Dixième région. — VÉNÉTIE (État de Venise jusqu'au delà de Trieste.

Six colonies : Aquilée, Tergeste (Trieste), Concordia, Crémone, Brescia, Ateste.

Sept autres villes : Altinum, Padoue, Vicence, Vérone. Trente, etc. ; treize peuples et neuf villes détruits.

Dans L'ISTRIE, récemment ajoutée à l'Italie :

Colonie : Pola.

Deux municipes : Egida, Parentium.

Autres villes : Nesactium, etc.

L'Istrie, quoique réunie administrativement à l'Italie, ne jouissait pas du droit de cité.

Onzième région. — GAULE TRANSPADANE (Piémont, Lombardie au nord du Pô).

Colonies : Eporedia (Ivrée), Côme, Laus-Pompeia (Lodi), Turin (Augusta Taurinorum) ; chez les Salasses, Aoste (Augusta Prætoria).

Autres villes : Novare, Milan, Vercelle, Bergame, etc.

On compte dans toute l'Italie cent soixante-une colonies. (Onuphrius Panvinius, *Imperium Rom.*) Le même auteur nomme soixante-douze municipes en Italie. Mais les mêmes villes portèrent alternativement l'un et l'autre titre.

PROVINCES.

ILES VOISINES DE L'ITALIE.

I. SICILE, la première contrée que les Romains réduisirent en province (soumise en 516, mais organisée pendant la seconde guerre punique, après la prise de Syracuse par Marcellus, an de Rome 540). Voyez Cicéron, *in Verrem* IV ; Velleius Paterculus, I. César accorda le droit de latinité à toute la Sicile, et Antoine, d'après les ordres prétendus de César, le droit de cité. Cette concession lui fut retirée depuis, probablement par Auguste. La Sicile, depuis Auguste, était gouvernée, comme province du peuple et du sénat, par un préteur.

Deux municipes : Messine et un municipe dans l'île de Lipari.

Six colonies : Palerme, Taurominium (Taormine), Catane, Syracuse, Thermæ, Tyndaris (Tindare).

Soixante-six autres villes jouissant du droit de latinité.

Quarante-huit peuples à l'intérieur réduits à l'état de sujets (stipendiarii). *Voyez* Pline, III, 8. Strabon.

Les villes romaines de la Sicile donnèrent à Rome des sénateurs, et par une faveur spéciale, il était permis aux sénateurs siciliens de quitter l'Italie pour aller séjourner dans leur pays sans une autorisation expresse du prince (Tacite, *Annales*, XII, 23).

II. Sardaigne, soumise en l'an de Rome 521, classée par Auguste comme province du sénat et du peuple ; elle leur fut ôtée depuis et gouvernée par un procurateur (Orelli, 74, 153), mais Néron la rendit en 67 après J.-C. (Pausanias *in Achaïcis*).

Colonie : Turris Libisonis.

Municipe : Caralis (Ca liari).

Treize autres villes.

La Sardaigne, malsaine et peu habitée, servait fréquemment de lieu d'exil (Suétone, *in Tiberio*, 36. Tacite, *Ann.*, II, 85 ; XIV, 62; XVI, 9, 17). *Voyez* Pline, III, 7, et Strabon, V.

III. Corse, réduite en province en 523, longtemps réunie à la Sardaigne, séparée depuis le temps d'Auguste. Province prétorienne comme la Sardaigne.

Deux colonies : Mariana, fondée par Marius, et Aleria, par Sylla.

Trente-trois autres villes ou peuples.

Sénèque et beaucoup d'autres y furent exilés. Sénèque, *ad Helviam, et alibi passim*. Voyez Strabon, V, 4. Pline, III, 6.

PROVINCES ALPINES.

IV. Alpes maritimes, soumises par Auguste en 730 et réduites en province.

On peut ajouter à cette province les Alpes Cottiennes (Mont-Cenis, partie du Valais et de la Savoie), longtemps possédées par des princes vassaux de Rome, auxquels Claude (an 44) avait conféré le titre de roi ; après la mort de ce Cottius (an 65),

réunies par Néron (Suétone, *in Neron*, 18). Cette contrée (regnum Cottii) comprenait douze peuples ou bourgades.

Parmi ces peuples, plusieurs se gouvernaient par leurs lois. D'autres reçurent d'Auguste et plus tard de Néron le droit de latinité (Tacite, *Ann.* XV, 32). Pline compte *cinq peuples* dans les Alpes investis de ce droit : Octodurenses (Martigny en Valais), Centrones (Tarentaise), Caturiges (Embrun), Vagienni (Coni), Ligures Capillati (riverains du golfe de Gênes entre Nice et Hyères), etc.

Le reste de la province était, comme province de César, gouverné par des préfets (Strabon, IV, 6; Pline, III, 20). Marius Maturus, en 68, commandait les Alpes maritimes.

V. RHÉTIE (le Tyrol et les Grisons), soumise par Auguste (an de Rome 738). Province de César gouvernée par un procurateur (Tacit., *Hist.*, I, 11). Portius Septimius, vers le temps de la mort de Néron, exerçait cette fonction (Id., III, 5).

Colonie : Augusta Tiberii chez les Euganéens (Inscriptions).

Peuple investi du droit de latinité. Les Euganéens (Tyrol italien), peuple nombreux et subdivisé en plusieurs peuplades (il possédait trente-quatre villes au temps de Caton). Plusieurs de ces peuplades étaient placées sous la juridiction des municipes italiens qui leur étaient voisins. *Voyez* Strabon, Pline, III, 20.

PROVINCES DANUBIENNES.

VI. VINDÉLICIE (partie de la Bavière au midi du Danube), soumise par Auguste (ans de Rome 737-740). Province de César.

Villes : Brigantium (Brégenz), Campodunum, Damasia.

Un grand nombre de peuplades formaient la nation des Vindelici. *V.* Strabon et Pline, ibid.

Peuple allié au-delà du Danube : Hermunduri (le nord de la Bavière et une partie de la Bohême vers les sources de l'Elbe); peuple fidèle aux Romains, et les seuls Germains qui eussent le droit de voyager dans l'intérieur de la province romaine

(Tacite, *Ann.*, II, 63 ; XIII, 56. *German.*, 41). En 51, Vibilius était leur roi (Tac., *Ann.*, XII, 29).

VII. Norique (Styrie, Autriche jusqu'au Danube). Province de César, an 740 de R. ; gouvernée par un procurateur. L'Œnus (Inn) séparait cette province de la Rhétie (Tacite, *Hist.*, III, 8).

Neuf villes : Virunum, Celeia (Cilley), Teurnia, Juvavum (Salzburg), Vindobona (Vienne), etc.

VIII. Pannonie (Hongrie en deçà du Danube, Esclavonie), conquise par Auguste en 742 (*Voyez* ci-dessus, p. 60). Gouverneur au temps de la mort de Néron, Ampius Flavianus, proconsul (Tacite, *Hist.*, II, 86).

Deux colonies : Æmona (Laybach), Siscia (Sissech), Petovio (Tacite, *Hist.*, III); Sabaria dans les déserts des Boii, fondée par Claude ; Scarabantia Julia (Œdembourg).

Pline nomme dix-neuf peuples et les deux villes de Sirmium (Mitrowitz) et de Taurunum (Belgrade) III, 23, 25.

Légion : XIII[a] Gemina (Tacite, *Hist.*, II, 86 ; III, 1).

Trois États alliés au-delà du Danube : Suèves, gouvernés par Sido et Italicus, depuis longtemps accoutumés à subir la suzeraineté romaine (Tacite, *Hist.*, III, 5). — Sarmates Iazyges (*ibid.*). — Royaume de Vannius (entre les rivières de March et de Vag, au N.-O. de la Hongrie), fondé par les Romains. Vannius, fait roi par le premier Drusus, est depuis dépossédé par son peuple en 51 (Tacite, *Ann.*, II, 63 ; XII, 29), mais ses successeurs restent fidèles aux Romains.

IX. Mésie (Bosnie, Servie et Bulgarie), soumise par Auguste entre 720 et 740 ; province de César, gouvernée par un propréteur : vers l'an 19, Latinius Pandus ; depuis l'an 19, Pomponius Flaccus (Tacite, *Ann.*, II, 66) ; vers l'an 25, Poppæus Sabinus (Tacite, *Ann.*, VI, 39 ; IV, 46-51) ; vers l'an 63, T. Plautius Ælianus. Aponius Saturninus exerçait cette fonction vers le temps de la mort de Néron (Tacite, *Hist.*, II, 85).

Pline compte sept peuples (Pline, III, 16).

Légions : VIII[a] ; VII[a] Claudia. (Tacite, *Hist.*, II, 85).

PROVINCES DE L'ADRIATIQUE.

X. Illyrie et Dalmatie (Croatie et Dalmatie actuelle), réduites en province vers le temps de la guerre de Persée (an 599) ; laissées d'abord au peuple et au sénat, puis reprises par César (Dion. Suét., *in Aug.*, 47). Vers le temps de la mort de Néron, Poppæus Silanus, proconsul (Tacite, *Hist.*, II, 86).

Trois conventus ou chefs-lieux de juridiction : Scardona pour l'Illyrie, Salona et Narona pour la Dalmatie.

Dans l'Illyrie : quinze peuples.

Vingt et une villes, y compris celles des îles.

Colonie : Iadéra.

Municipe : Issa, dans l'île de ce nom, et sept peuples investis du *jus Italicum* (Voyez ci-dessus, p. 115.)

Dans la Dalmatie :

Six municipes : Tragurium, Rhisinium, Butua (Budor), Olchinium, Scodra, Lissum.

Quatre colonies : Sicum (fondée par Claude), Narona, Epidaure, Salone.

Un grand nombre d'autres villes ou châteaux et beaucoup de villes grecques encore puissantes.

Cinq peuples, divisés en 372 décuries, appartiennent à la juridiction de Salone ; à celle de Narona, treize peuples, divisés en 381 décuries.

Une légion : XI[e] Claudia.

Les sept provinces qui précèdent, toutes gouvernées par l'empereur, forment la ligne militaire dont j'ai parlé ci-dessus (page 60 et suivantes).

PROVINCES GAULOISES.

XI. Gaule narbonnaise ou Gallia braccata (Languedoc, Roussillon, Provence, Vivarais, Dauphiné et une partie de la Savoie); réduite en province entre 629 et 632 (Strabon, IV ; Pline, VII ; Appien ; César, *de Bello Gall.*, I, VII) ; province

du sénat et du peuple (Strabon, XVII. Dion. Suétone, *in Aug.*, 47) ; gouvernée par un proconsul : vers le temps de la mort de Néron, Titus Vinius (Tacite, *Hist.*, I, 48).

Chef-lieu : Narbo Martius (Narbonne).

Sept colonies : Narbonne, Bæterræ (Béziers), Arausio (Orange), Arelate (Arles), Vienne, Forojulium (Fréjus), Toulouse.

Vingt-huit colonies ou villes latines : Nemausus (Nîmes), (avec vingt-quatre bourgs qui lui obéissaient), Antipolis (Antibes), Avenio (Avignon), Carpentoracte ou Forum Neronis (Carpentras), Apta Julia (Apt), Ruscino (Perpignan), Aquæ Sextiæ (Aix), Apollinarium, Alba Augusta (Alps), Augusta Tricastinorum (Saint-Paul-trois-Châteaux), etc.

Deux États libres ou alliés (*civitates fœderatæ*) *:* Marseille, gouvernant ses colonies, Nice, Tauroentum (Tarento?), Agatha (Agde), Lerina (île de Lérins), Hercules-Monœcus (Monaco), Hyères, Olbia, Athenopolis, etc. — Le pays des Vocontii (midi du Dauphiné), avec sa capitale, Vasio (Vaison), l'une des premières villes de la Gaule narbonnaise (V. Pomponius Mela), et Lucus Augusti (Lus), autre ville du même peuple.

Outre les villes nommées ci-dessus, Pline nomme encore Illiberis (Ellis), Rhoda, Astromela, Avaticorum maritima (Martigues), Valence et dix-neuf villes moins connues.

Voyez Strabon, IV. Pline, III, 4.

Les sénateurs de la Gaule narbonnaise avaient le même privilége que ceux de la Sicile (Tacite, *Ann.*, XII, 23.) Les légions se recrutaient souvent dans cette province (Tac., *Ann.*, XVI, 13). La Gaule narbonnaise fournit plusieurs sénateurs illustres à la ville de Rome (*Id.*, XI, 24.)

XII. Aquitaine (Guienne et autres provinces jusques vers la Loire), soumise par César en l'an 701, province du sénat et du peuple, gouvernée par un propréteur. *V.* Pline, IV, 19.

On compte vingt peuples qui formaient primitivement l'Aquitaine, entre autres :

Aquitani, Convenæ (Cominges), Bigerrones (Bigorre), Va-

sates (Bazas), Ausci (Auch), Tarbelli (Tarbes), Petrocorii (Périgueux), Nitiobiges (Agen), etc.

Quatorze peuples dont le territoire fut ajouté par Auguste à la province d'Aquitaine :

Bituriges Cubi (Berry), Arverni (Auvergne), Lemovices (Limousin), Gabali (Gévaudan), Vellavi (Velay), Cadurci (Cahors), Bituriges Vibisci (Bordeaux), Metulli (Médoc), Santones (Saintes), Pictones (Poitou), Ruteni (Rouergue), etc.

Deux peuples latins : Ausci (Auch), Convenæ (Cominges).

Trois peuples libres ou alliés : Arverni, Bituriges Cubi, Santones.

Villes pricipales : Avaricum (Bourges), la ville la plus puissante des Gaules (Strabon); Nemetum (Clermont), Gergovia, Augustodunum (Limoges), Segodunum (Rodez), Divona (Cahors), Limonum (Poitiers), Mediolanum (Saintes), Vesuna (Périgueux), Agenum (Agen), Aquæ Augustæ (Dax), etc.

XIII. Gaule lyonnaise ou celtique (limitée au sud et à l'ouest par la Loire, au nord et à l'est par la Picardie, une partie de la Champagne et la Franche-Comté). Conquise par Jules-César (an 694-702). Province du sénat et du peuple, depuis remise à César (Strabon. Suétone, *in Aug.*, 47).

Propréteur en l'an 68 de J.-C., Julius Vindex.

Chef-lieu : Lugdunum (Lyon).

Tous les hommes considérables de cette province étaient investis du droit de cité, et par un sénatus-consulte rendu sous Claude (an 47), ceux d'entre eux qui appartenaient à la nation des Eduens furent déclarés aptes à être reçus au sénat (Tacite, *Ann.*, XI, 23-25, et le discours de Claude, ci-d. t. II, p. 129.)

Pline compte dans cette province vingt-six peuples :

Segusiani (Lyon et Forez), Ædui (Bourgogne), Senones (Sens), Tricasses (Troyes), Carnutes (Chartres), Parisii (Paris), Meldi (Meaux), Vellocasses (Rouen), Lexovii (Lisieux), Caleti (pays de Caux), Abrincatui (Avranches), Osismii (Brest, Morlaix), Curiosolites (Saint-Brieuc, etc.), Veneti (Vannes), Nan-

nettes (Nantes), Boii (Bourbonnais), Aulerci (Évreux), Cenomanni (Le Mans), Andegavi (Anjou), Viducasses (Bayeux), Turones (Tours), Rhedones (Rennes), etc.

Quatre peuples libres ou alliés : Ædui, Carnutes, Meldi, Segusiani.

Colonie : Lugdunum (Lyon), fondée en 717 de Rome.

Autres villes : Bibracte sive Augustodunum (Autun ou plutôt le mont Beuvray), Cabillonum (Châlon-sur-Saône), Matisco (Mâcon), Augustodunum Tricassium (Troyes), Lutetia (Paris), Iatinum (Meaux), Cæsarodunum (Tours), Agedincum (Sem), Genabum (Orléans ou Gien), etc.

Voyez Strabon, IV, 1; Pline, IV, 18.

XIV. Gaule belgique (depuis les frontières de la Gaule celtique jusqu'au Rhin), conquise par Jules-César (an de Rome 695). Province de César, sous les ordres d'un procurateur (Tac., *H.*, I, 58), occupée par les deux armées de Germanie supérieure et de Germanie inférieure (sur la rive gauche du Rhin, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'embouchure de la Nahe, près de Bingen.) Les proconsuls ou *legati* qui commandaient ces armées étaient à la fin du règne de Néron (an 68) : pour la Germanie inférieure, Fonteius Capito (Tac., *H.*, I, 8); pour la Germanie supérieure, Verginius (Tacite, *Hist.*, I, 8).

Légions de la Germanie inférieure : I[a] Gallica, V[a] Macedonica, XV[a] Apollinaris, XVI[a]; — de la Germanie supérieure : IV[a] Macedonica, XII[a], XVIII[a], XXI[a] Rapax (Tac., *Hist.*, I, 6, 67; IV, 24, 37).

Métropole : Durocortorum (Rheims).

Quatre colonies : Colonia Agrippina (Cologne), Colonia Juhonum, Augusta Rauracorum (Bâle), Noiodunum ou Colonia equestris (Nyon) sur les bords du lac Léman.

Sept peuples libres ou alliés dans l'intérieur : Lingones (Langres), Remi (Rheims), Nervii (Bruges, Tournay), Suessiones (Soissons), Ulbanectes ou plutôt Silvanectes (Senlis), Leuci (Toul), Treveri (Trèves).

Trois peuples alliés au-delà du Rhin : Bataves (dans l'île du Rhin) (Tacite, *Hist.*, IV, 12, 17; V, 25. *Germ.*, 29); Caninéfates (Hollande méridionale); Frisons (Tacite, *Hist.*, IV, 15, 56).

Peuples germains transplantés dans la Gaule par les Romains : Ubii (Cologne), Sicambri (Tacite, *Ann.*, IV, 47; XII, 49).

Autres peuples d'origine germanique : Triboxi (Strasbourg), Nemetes (Spire, Landau), Vangiones (Worms), Tungri (Liége), Menapii (Brabant), Toxandri (Maëstricht), Gugerni (Clèves).

Peuples belges proprement dits : Morini (Boulogne), Atrebates (Artois), Ambiani (Picardie), Bellovaci (Beauvais).

Autres peuples : Viromandui (Vermandois), Mediomatrici (Metz), Betasii (Liége), Sequani (Franche-Comté), Rauraci (Bâle), Helvetii (Suisse, depuis le Jura jusqu'au Rhin).

Villes principales : Augusta Treverorum (Trèves), Catalaunum (Châlons), Gessoriacum (Boulogne), Samarobriva (Amiens), Vindonissa (Windisch, en Suisse), Magontiacum (Mayence), Vesontio (Besançon).

V. Strabon, *ibid.* Pline, IV, 17.

Ces trois provinces, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, formaient ce qu'on appelait la Gaule chevelue (*Gallia comata*). La province Narbonnaise s'appelait au contraire *Gallia braccata*, et la Gaule Cisalpine (nord de l'Italie), depuis qu'elle avait reçu le droit de cité, s'appelait *Gallia togata.*

Agrippa (an de Rome 734) et Tibère (735) eurent sous Auguste le commandement général de la Gaule.

J'ai déjà rappelé les principaux événements de l'histoire de la Gaule sous les Romains; la révolte de Sacrovir en 21 après J.-C. (t. I, p. 344 et ci-dessus p. 11); les déprédations de Caligula dans les Gaules en 39 (II, p. 36); la destruction du druidisme vers l'an 43 (ci-dessus, p. 12, 13); l'introduction des Éduens au sénat en 47 (t. II, p. 129); l'incendie de Lyon en 64 (ci-dessus, p. 10, à la note); la révolte de Vindex en 68 (t. II, p. 289 et s.).

Le recensement de la Gaule fut fait en l'an de J.-C. 14, par Germanicus (Tac., *Ann.* I, 31), continué en 16 par Vitellius et

Cantius ou plutôt C. Antius (*ibid*, II, 6), renouvelé en 42 par S. Apicanus, Volusius et Trebellius Maximus (XIV, 46).

Josephe (*de Bello*, II, 16) compte dans la Gaule 315 nations ; Plutarque et Appien, 3 ou 400. La notice de l'Empire, au IVe siècle, compte 115 cités.

ILES DE L'OCÉAN.

XV. BRETAGNE (l'Angleterre actuelle jusque vers le Yorkshire) conquise sous le règne de Claude en 43 et 44. — Province de César. — Gouverneur avec le titre de proconsul : A. Plautius Ælianus (45-47).—Propréteurs : P. Ostorius Scapula (47-51). — Didius (51-59). — Veranius (59-60). — Suetonius Paulinus (60-62). — Petronius Turpillianus (62). — Trebellius Maximus (62-68).

Colonies. Camulodunum (Colchester) détruite en 62 par une révolte. — Londinium (Londres), ville de commerce importante dès l'an 51 (Tac., *Annal.*, XIV).

Municipe. Verulam, détruit en 51 par les peuplades révoltées.

Peuples soumis aux Romains : Trinobantes (Essex), Belges (comté de Southampton), Vectis insula (île de Wight), Iceni (Norfolk et Suffolk), *V.* Tac., *Annal.*, XII, 40; XIV, 29 et s., *Hist.*, III, 45, Silures (midi du pays de Galles), Mona (île d'Anglesey), Brigantes (Yorkshire).

Plus tard, la domination romaine s'étendit sur une partie de l'Ecosse actuelle et même sur les Orcades.

Événements principaux : En 51, révolte des Iceni, des Ordovices et des Silures, appuyés par le roi Caractacus. Celui-ci est pris, mené à Rome et amnistié (Tac, *Ann.* XII, 31-40).

Révolte de Venutius, mari de Cartismandua, reine des Iceni ; il la détrône et se met en guerre contre les Romains (*Ibid.*, 40-41).

62. Conquête de Mona ; nouvelle guerre contre les Iceni. Boadicée leur reine est défaite et se donne la mort (Tac.,

Ann. XIV, 29 et s., *Agric.*, 14. Suet., *in Ner.*, 39 et s. Xiphilin, LX).

Légions en Bretagne : IIe Augusta ; IIe ; IXe ; XIVe ; XXe ; (Tac., *Hist.*, 60).

V. Strabon ; Plin., IV, 16 ; Tacite, *Agricola*, 10 et s.).

Le type de la Bretagne dans les monnaies est une femme appuyée sur un rocher, tenant la lance et le globe.

PROVINCES HISPANIQUES.

Les Romains pénétrèrent en Espagne par suite de leurs guerres contre Carthage. Les Scipions y entrèrent les premiers. En 548, pour la première fois, une province romaine fut constituée en Espagne. En 557, il y en eut deux confiées à deux préteurs (provinces ultérieure et citérieure). La possession de l'Espagne néanmoins fut longtemps douteuse et ne devint complète que sous Auguste par la soumission du nord de la Péninsule (Astures, Gallègues et Cantabres en 734 de Rome). C'est alors qu'Auguste établit les divisions suivantes :

XVI. Espagne tarraconaise ou citérieure (toute la partie de la Péninsule bornée au midi par le Douro, par l'Estramadure et l'Andalousie); province de César gouvernée par un préteur, depuis par un proconsul (Tac., *Hist.*, II, 97). En 25 après J.-C., L. Calpurnius Pison (Tac., *Annal.*, IV, 45). — 60-68, Servius Sulpitius Galba, proconsul.

Métropole. Tarraco (Tarragone).

Sept conventus ou lieux de juridiction : Tarragone, ayant 44 peuples ou cités dans son ressort. — Carthago Nova (Carthagène), 62. — César-Augusta (Saragosse), 52. — Clunia (la Corogne), 59. — Asturica (Astorga), 12 peuples formant 240,000 hommes libres. — Lucus (Lugo en Galicie), 18 peuples ou 170,000 hommes libres. — Bragæ (Braga), 24 peuples, 275,000 hommes libres. — En tout 271 peuples.

12 *colonies* · Tarragone ; Barcino (Barcelone) ; Valence ;

Calagurris (Calahorra); Clunia; Asturica, etc.; — *exemptes d'impôts :* Cæsar-Augusta et Illice (Elche).

13 *municipes :* Bætulo, Illuro, Saguntum (Murviedro), Celsa; Emporiæ, etc.

17 *peuples latins :* Lucentum (Alicante), Gracchuris, etc.

Peuple allié · Tarragenses.

136 *peuples sujets* ou *tributaires.*

V. Pline III, 3, IV, 20. Strabon III.

De la province Tarragonaise et du *Conventus* de Carthagène dépendent les îles Baléares dans lesquelles Pline compte :

Deux municipes : Palma et Pollentia (Pollansa, île de Majorque).

Deux villes latines; une ville libre; trois autres cités.

Deux colonies de l'Espagne citérieure possédaient le *jus italicum.* Pline III, 3.

Légions : VIe et X^{e} (Tac., *H.*, IV, 68).

XVII. Lusitanie (l'Estramadure et le Portugal au midi du Douro), conquise en grande partie par César pendant son gouvernement en Espagne (an 688), classée en province par Auguste (727). Province de César, soumise à un propréteur, gouvernée au temps de la mort de Néron par Marcus Salvius Otho (années 58-68), (Suét. *in Oth.*, 3).

Trois conventus : Emerita Augusta, fondée par Auguste (Mérida), Paca (Badajoz), Scalabis (Truxillo).

Cinq colonies : Emerita Augusta, Paca, Norba Cæsarea (Alcantara), Scalabis, Metallinum (Médelin).

Un municipe : Olisipo ou Felicitas Julia (Lisbonne).

Trois villes latines · Ebora (Evora), Salacia (Alcacer do Sal), Myrtilis (Mertola).

Trente-six cités sujettes ou stipendiaires; quarante-cinq peuples.

Voyez Pline, IV, 21, 22; Strabon, III, 3.

XVIII. Espagne bétique ou ultérieure (Turdétanie, aujourd'hui Andalousie); province du sénat et du peuple, gou-

vernée par un propréteur (Strabon, III) ; plus tard, il y eut des proconsuls ; vers l'an 23, l'un d'eux, Vibius Serenus, fut condamné et exilé pour ses violences (Tac., *Ann.* IV, 13). Deux ans après, l'Espagne ultérieure sollicite la permission d'élever un temple à Tibère et à Livie (an 25. Tac., *ibid.*, 37 et 38).

Quatre conventus : Gades (Cadix), Corduba (Cordoue), Astigita (Ecija), Hispalis (Séville).

Huit colonies, parmi lesquelles : Hispalis, Bœtis, Astigita ou Augusta Firma, Colobona ou Asta regia, Corduba ou Colonia patricia (Cordoue), etc. *Colonies exemptes d'impôts :* Tucci ou Augusta Gemella, Ituci ou Virtus Julia, Attubi ou Claritas Julia, Urso (Ossuna).

Huit municipes, parmi lesquels Regina, Gades (Tite-Live, *Epitome* CX ; Dion Cassius), etc.

Vingt-neuf cités latines, parmi lesquelles Lepia, Ulia (Monte Major), Corrisa ou Aurelia (Cariza), etc.

Huit cités libres ou alliées : Ripepora, Malacha (Malaga), Astigi Vetus, Ostippo, etc.

Cent-vingt cités sujettes.

Voyez Pline, III, 1, IV, 20 ; Strab., *ibid.*

L'Espagne tout entière, selon Strabon, contenait mille villes. Pline, au contraire, n'en compte guère que cinq cents, partagées, comme on vient de le voir, entre quatorze juridictions.

(Peu après la mort de Néron, Vespasien accorda le droit de latinité à toute l'Espagne. Pline, III, 3).

Type de l'Espagne dans les monnaies : le lapin.

PROVINCES LIBYQUES.

La Mauritanie fut réunie une première fois par César après la défaite du roi Juba (706), puis donnée par Auguste à un autre Juba fils du précédent (728), qui régna comme vassal de Rome. Son fils et son successeur, Ptolémée, né d'une fille d'Antoine et de Cléopâtre, fut tué par son cousin Caligula, et son royaume réduit en province. Claude en acheva la soumis-

sion et conquit tout le pays jusqu'au désert (41-42). *Voyez* Pline, V, 1; Dion, LVIII et LX. Suét. *in Calig.* Tacit. *passim.*).

Le type de la Mauritanie est un soldat armé d'une pique.

XIX. MAURITANIE TINGITANE (Empire de Maroc).

La Mauritanie fut divisée en deux provinces, Tingitane et Césarienne ; toutes deux provinces de César et gouvernées par des procurateurs (Tacit., *Hist.*, I, 11).

Cinq colonies : Tingi ou Traducta Julia (Tanger), Julia Constantia, Lyxos, Babba ou Julia campestris, Banasa ou Valentia, les deux dernières fondées par Auguste, les autres par Claude.

Huit autres cités nommées par Pline.

V. Pline, V, 1.

XX. MAURITANIE CÉSARIENNE (partie de la régence d'Alger); gouvernée au temps de la mort de Néron par Lucius Albinus (Tacit., *Hist.*, II, 58).

Sept colonies : Cartenna, Gunugi, Cæsarea ou Iole (Cherchell), Rusconiæ, Rusazus, Saldæ (Boujeiah), Succubar.

Deux municipes : Portus magnus, Ruscurium.

Deux cités latines : Arsennaria, Typasa.

Deux cités libres : Zilla, Acholla (Strabon).

Quatre autres villes nommées par Pline.

V. Pline, V, 2.

XXI. NUMIDIE (portion orientale de la régence d'Alger), réduite en province par Marius (an 649), après la défaite de Jugurtha ; depuis donnée au roi Juba ; réunie définitivement en 729 : province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur.

Deux colonies : Cirta (Constantine), Sicca.

Un municipe : Trabaca.

Une cité libre : Bulla regia.

Quatre autres nommées par Pline, parmi lesquelles Cullu (Collo), Rusicade (Stora), Hippo regius (Bone). (Pline, V, 3).

Légion casernée en Numidie : III[e] Augusta.

XXII. Afrique (royaume de Tunis), réduite en province par Scipion Emilien après la prise de Carthage (an 146 av. J.-C.). Province du peuple et du sénat, gouvernée par un proconsul. Vers l'an 17, Furius Camillus; L. Apronius; 22, Junius Blæsus; 24, P. Cornelius Dolabella;... C. Vibius Marsus; 37, Marcus Silanus; vers l'an 68, Claudius Macer; vers 62, T. Flavius Vespasianus, depuis empereur (Suét., *in Vesp.*, 4). En 68, Vipsanius Apronianus, proconsul, et Clodius Macer, commandant les troupes (Tac., *Hist.*, I, 7; II, 76). En 37, Caligula avait ôté aux proconsuls d'Afrique le commandement des troupes, (Tacit., *Hist.*, IV, 48).

Deux colonies : Carthage, Maxula (Mo-raisah).

Un municipe : Utique (Booshatter).

Huit villes libres : Clupea, Curubis, Neapolis (Nabal), Leptis (Lempta), Adrumetum, Ruspina (Sahaléel), Tapsus (Ras-Hadid); Theudalis (*exempte d'impôts*).

L'Afrique est figurée par une femme avec un serpent ou les dépouilles d'un éléphant. Quelquefois un lion ou des épis.

XXIII. Afrique nouvelle (portion du royaume de Tripoli). Pline donne ce nom à la partie sud de la province d'Afrique.

En ajoutant aux villes désignées ci-dessus celles qui sont dans l'intérieur des terres, Pline compte en tout, dans l'Afrique et la Numidie, vingt-six peuples soumis aux Romains, *six colonies, quinze municipes, une ville latine, trente villes libres*, une ville exempte d'impôts.

La Cyrénaique (partie orientale du royaume de Tripoli) formait, comme je l'ai déjà dit (pag. 8), une même province avec la Crète (Dion, Strabon). Elle garda longtemps sa liberté, quoique le dernier roi de Cyrène, Ptolémée, eût légué son royaume au peuple romain (660). Réduite en province en 689. Auguste l'organisa en 727.

Villes principales : Cyrène, Bérénice, Teuchyra ou Arsinoé, Barce ou Ptolémaïs, Apollonias, etc.

V. Pline, V, 4.

PROVINCES ORIENTALES.

XXIV. Egypte (toute la vallée du Nil jusque vers Syène et Eléphantine), réduite en province par Auguste, après la défaite d'Antoine et de Cléopâtre (an 723). Province de César, gouvernée par un préfet (*V.* ci-dessus, page 18 et s.)

Préfets d'Egypte : Sous Auguste, Cornélius Gallus jusqu'en l'an 727; P. Octavius, 728; Ælius Gallus, vers l'an 729; Petronius, vers 732; 14 après J.-C., Æmilius Rufus (Dion); 15, Vetranius Pollion (Dion. Sénéq. ad Helviam 17); 18, Seius Strabo; 32, Severus, affranchi de César; 32-28 Flaccus (*V.* Philon); 55 Caïus Balbillus; 66 Tibère Alexandre, Juif apostat (Josèphe), il gouvernait encore au temps de la mort de Néron (Tac., *Hist.*, I, 11).

Capitale : Alexandrie.

Colonie : Pharos dans l'île de ce nom, fondée par César.

L'Egypte se partageait en trois portions principales, subdivisées en *nomes* conformément à l'ancienne division conservée par les Romains :

1° *Egypte inférieure* composée de 29 nomes ou préfectures.

Villes : Alexandrie, Saïs, Peluse, Héliopolis, Bubaste, Mendès, etc.

2° *Heptanomide,* contenant sept nomes :

Villes : Memphis (le Caire), Arsinoé, Heracléopolis, Oxyrinchus, Cynopolis, Hermopolis, Aphroditopolis, etc., etc.

3° *Egypte supérieure,* contenant quatorze nomes :

Villes : Thèbes, Hermunthus, Diospolis, Tentyra (Denderah), Coptos, Syène, Elephantine, etc.

Apollodore comptait deux cents villes en Egypte. *Voyez* Pline, V, 9, 10; Strabon, XVII; Tac., *Ann.*, II, 59-60; Josèphe, *passim*; Philon *in Flaccum, de legatione.*

Légions en Egypte : III[a] Cyrenaïca; XXII[a] (Tac., *Hist.*, V, 1).

Le type des monnaies d'Alexandrie est l'ibis et la corne d'abondance.

XXV. SYRIE, réduite en province par Pompée (an de Rome 693). Province de César, gouvernée par un proconsul ou plutôt légat consulaire (*V.* Tac., *Agric.*, 40. Suét., *in Tib.*, 41 ; *in Vesp.*, 9).

Proconsuls : Vers l'an 5 avant J.-C., Quintilius Varus; 5 après J.-C., Volusius Saturninus; 6-10, P. Sulpitius Quirinus; 11-17, Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus; 17-19, Cn. Calpurnius Piso; 19-22, Cn. Sentius Saturninus, à titre de légat, (Tac., *Ann.*, II, 74 Ælius Lamia que Tibère avait désigné pour le proconsulat de Syrie, avait reçu de ce même prince la défense de quitter Rome); 22-33, Pomponius Flaccus; 35-39, L. Vitellius; 39-42, P. Petronius Turpillianus; 42-45, Vibius Marsus; 45-52, L. Cassius Longinus; 52-58, C. Numidius Quadratus; 60-65, Domitius Corbulo; 65-66, L. Cestius Gallus; 67, Licinius Mucianus (Tac., *Hist.*, I, 10).

Métropole : Antioche.

Colonies : Béryte ou Félix Julia (Beyrouth), fondée par Agrippa. Ptolemaïs ou Acé (Saint-Jean-d'Acre), et Tyr (?) par Claude.

Villes libres : Tyr (Sur), selon Pline, Antioche (Antakié), Séleucie (Al-Modaïm), Laodicée.

La Syrie se partageait en trois contrées principales :

1° *Syrie supérieure,* comprenant la Séleucide, l'Antiochène, la Piérie, etc.

Villes : Bérée (Alep), Alexandrie de Piérie, Séleucie, Antioche, Laodicée, Aréthuse, Apamée.

2° *Célésyrie.*

Villes : Damas (capitale), Héliopolis.

3° *Phénicie.*

Villes : Tripolis, Béryte, Sidon, Tyr, Ptolémaïs, Dora, Tripolis, Biblos, Aradus.

4° Ajoutez encore l'*Arabie Iturée,* réunie par Claude (an 50), après la mort du roi Sohème (Tacite, *Ann.*, XII, 23).

En tout 21 villes nommées par Strabon, 36 par Pline.

Rois voisins vassaux de Rome au temps de Néron : Antiochus IV, roi de Comagène. Ce royaume, réuni à l'empire une

première fois (an 17, Tac., *Ann.*, II, 59. Strabon), puis séparé (an 37. Suét., *in Cal.*, 16), avait été rétabli par Claude (en l'an 40). Il fut définitivement réuni par Vespasien (Suét., *in Vesp.*, 16). *Capitale :* Samosata (*V.* Dion, LX). — Aziz, et depuis Sohême, roi des Eméséniens (*V.* Josèphe, *Ant.*, XX, 5). — Izate, roi de l'Adiabène. (Josèphe, *passim*). — Royaume de Palmyre. *V.* ci-d., p. 22. — Abgare, roi d'Edesse ou d'Osrohène. — Rois des Arabes Nabathéens (Damas), Arétas, Malch (Josèphe, *Antiq.*, XIV, 5; *de Bello,* I, 8). *V.* Strabon, XVI; Pline, V, 18-22.

Légions : IIIᵃ, IVᵃ Gemina, VIᵃ Gemina, XII.

Type de la Syrie : une femme avec la corne d'abondance et près d'elle le fleuve Oronte.

Type de la Phénicie : une femme portant une corbeille, le palmier.

XXVI. Judée ou Palestine, réduite en province par Pompée (*V.* ci-d., p. 138), depuis donnée à Hérode ou à ses descendants; réunie à l'empire une première fois (6-37); puis donnée en royaume à Hérode Agrippa; après sa mort (44), réunie définitivement. Province de César, gouvernée par un procurateur sous les ordres du proconsul de Syrie. An 7 de J.-C. : Coponius; 10, M. Ambibucus; 13, Annius Rufus; 15, Valerius Gratus; 26, Pontius Pilatus; 36, Marullus; 44, Cuspius Fadus; 46, Tibère Alexandre; 48, Ventidius Cumanus; 52, Claudius Félix, affranchi de Claude (Tacit., *Ann.*, XII, 54. Act. Apost. 23, 24); 60, Porcius Festus (Act. Apost. XXIV-XXV); 61, Albinus; 64, Gessius Florus. *V.* sur tout ceci, Josèphe, *Antiquit. passim.*

Résidence du gouverneur romain : Cæsarea ou Turris Stratonis.

Cinq conventus ou diocèses : Jérusalem, Gadara, Amathus, Jéricho, Séphora.

Ville libre : Ascalon.

Principales divisions :

1°. *Judée.* Jérusalem, Jéricho, Joppé. 2°. *Pentapolis.* Gaza, Azot. 3°. *Idumée.* Hébron. 4° *Galilée.* Cæsarea Philippi ou

Panéas, Tibériade, Nazareth. 5°. *Samarie*. Samaria, Néapolis, ou Sichem, Césarée ou Turris Stratonis. 6°. *Perée*. Pella, Amathus, Gadara, Hippos, Anas, Gaulon, etc.

Voyez Pline, V, 14. Josèphe, *Ant.*, XIV, 10; XVI, 4 ; *de Bello*, V, 5 *et alibi passim.*

Roi voisin de la Judée, allié ou vassal des Romains :

Agrippa, roi de la Traconite, de l'Abylène et d'une partie de la Galilée.

ASIE MINEURE.

XXVII. Ile de Chypre, réduite en province par Caton (an de Rome 696). Province du peuple et du sénat, gouvernée par un préteur (en l'an 45) : Sergius Paulus converti par saint Paul (*Act. Apost.*, XIII, 7, 12). — Cette île contenait autrefois dix-neuf royaumes. Pline y compte quinze villes : Paphos, Amathonte, Salamis, etc. *V.* Strabon, XIV, 6; Pline, V, 31.

XXVIII. Cilicie, contenant aussi la Lycaonie et une partie de l'Isaurie ou Cilicie Trachée (pachalik d'Adana), réduite en province (an de R. 680). Province de César, gouvernée par un procurateur. Vers 58 de J.-C. : Cossutianus Capito (Tac., *Ann.*, XIII, 33; XVI, 21).

Capitale : Tarse.

Villes libres : Egée, Mopsueste, Tarse, Anazarbe, Corycus.

Colonies : Chremna en Lycaonie (Pline, V, 27. Strabon, XII, 5, 6); Soli (Pompeiopolis).

Royaume vassal : — Cilicie Trachée, depuis réunie par Vespasien (V. Suét., *in Vesp.*, 8. Tac., *Ann.*, XII, 55).

XXIX. Cappadoce (partie nord de la Caramanie), réduite en province par Tibère (an de J.-C. 17 et 18), province de César, gouvernée par un procurateur : (an 18) Quintus Veranus; (an 52) Julius Pelignus (Tac., *Ann.*, XII, 49). (Vespasien y mit un proconsul. Suét., *in Vesp.*, 8.)

Type de la Cappadoce : une femme avec un drapeau, une montagne (le mont Argée).

Colonie : Archélaïs, fondée par Claude.

Pline compte treize autres villes : Cybistre, Comana, Mazaca, etc. (*V.* Tacite, *Ann.*, II, 42, 56 ; Josèphe, *Ant.*, XVII, 15).

Rois vassaux. — *Petite-Arménie.* (*Villes :* Césarée, Aza, Nicopolis, Zamara.) — *Grande-Arménie.* Tiridate, roi depuis l'an 66. (*V.* ci-dessus, t. II, p. 253 et suiv.). *Villes :* Artaxate, Tigranocerte, Arzamat. 120 stratégies ou préfectures formaient ce royaume. Pline, VI, 3. Tacite, *Ann.*, II, 56, et ci-dessus, p. 68.

XXX. Galatie, comprenant aussi la Pisidie (partie nord-ouest de l'Anatolie), réduite en province par Auguste après la mort du roi Amyntas (728 de R.).

Capitale : Gordium.

Colonie : Antioche de Pisidie, autrement appelée Césarée.

Ville libre : Thermi, (déclarée telle en l'an de Rome 682). Voy. Inscr. Orelli, 3673.

Villes de Galatie : Ancyra, Gordium, Pessinus. — *De Pisidie* : Antioche, Sagalissus, Sidè, etc.

XXXI. Pamphylie et Lycie. En l'an 43, Claude réduisit en province, à cause des excès auxquels on se livrait envers les citoyens romains, la Lycie qui jusque-là avait gardé sa liberté, et la joignit à la Pamphylie. (Dion, Suét., *in Claud.*, 25 ; Tacite, XII, 58). Il semble que depuis elle ait encore été séparée (Tacite, *Hist.*, II, 9 ; Suét., *in Vesp.*, 8).

Le corps Lyciaque se composait de vingt-trois villes, parmi lesquelles six principales : Patara, Pinara, Xanthus, Olympus, Myra et Tlos.

Pamphylie : Attalie, Olbie, etc.

Voyez Strab., XII, 4, 5, 6 ; Pline, VI, 27, 32.

XXXII. Bithynie, comprenant aussi la Paphlagonie et une partie du Pont (partie nord de l'Anatolie) ; réduite en province par suite du legs que le dernier roi Nicomède (678 de R.) fit de ses États au peuple romain. La province fut organisée par Pompée (vers l'an de Rome 679). Province du peuple et du sénat,

gouvernée d'abord par un propréteur ; en 15 de J.-C., Granius Marcellus (Tacite, *Ann.*, I, 74) : — ensuite par un proconsul ; vers l'an 62, Statilius Taurus ; vers l'an 65, Caius Petronius (Tacite, *Ann.*, XIV, 46 ; XVI, 18).

Capitale : Nicomédie.

Colonies : Apamée, en Paphlagonie (Pline) ; Héraclée (Strabon) et Néapolis dans le Pont. Celle-ci fut fondée par Pompée.

Villes libres : Chalcédoine, Phryniade en Paphlagonie ; Amisus.

Trente-trois autres villes, parmi lesquelles : Nicée, Pruse, Nicopolis.

En Paphlagonie, *dix autres villes* : Sesamum, Stephane, Amastris, etc.

V. Strabon, XII, 3. Pline, VI, 2, 32.

XXXIII. Pont (partie nord-est de l'Asie-Mineure, pachaliks de Sivas et de Trabezoun). Une partie du royaume de Pont avait été réduite en province par Pompée après la défaite de Mithridate (an de Rome 690). Le reste demeura longtemps sous le gouvernement de rois du nom de Polémon, et ne fut réuni que par Néron, après la mort du dernier d'entre eux (66). Province de César, gouvernée par un propréteur.

Ville libre : Trapezus (Trébizonde).

Autres villes : Amasée (Amacyeh), Comana, Nicopolis (fondée par Pompée), Ziela, etc.

Rois voisins et protégés de Rome (*qui magnitudine nostra proteguntur adversus externa imperia.* Tacite, *Ann.*, IV, 5) : rois des Ibères, des Albains et autres peuples du Caucase, jusqu'à la mer Caspienne (*Voyez* Strabon. Tacite, *Ann.*, IV, 5 ; VI, 33 et s. XII, 45. *Hist.*, I, 6. Pline, VI, 10-13. Suét., *in Nerone*).

XXXIV. Asie (partie orientale de l'Anatolie), acquise aux Romains en l'an 621 par la mort d'Attale, roi de Pergame, organisée en province par M. Aquilius en l'an 628 (Velleius, I. Pline, XXXIII). Province du peuple et du sénat, gouvernée par des proconsuls, sous Auguste et depuis. Vers l'an 26 de

J.-C., Lépidus, proconsul d'Asie ; vers l'an 58, Publius Celer, depuis accusé devant le sénat (Tacite, *Ann.*, XVI, 33) ; vers l'an 63, Baréa Soranus (Tacite, *Ann.*, XVI, 23) ; en 68, Fonteius Agrippa.

Trois colonies : Alexandrie en Troade (*V.* ci-dessus, p. 111), Adramitium, Parium (Pline, V, 32).

Cités libres : Rhodes, plusieurs fois privée de sa liberté (en 43, Dion. Tacite, *Ann.*, XII, 58 ; en 53, Suétone, *in Nerone*, 25 ; *in Vesp.*, 8, et ci-dessus p. 189, notes 1 et 2) ; Samos, Chios, Mytilène, Magnésie (au temps de Strabon), Alabanda, Gnide, Termera, Mylasa (Pline) ; Stratonice, Aphrodise, Plarasia, déclarées libres par Auguste et par Antoine après les guerres civiles (Pline et les Inscriptions) ; Phocée et Erythrée, déclarées libres par César. — Cyzique, est privée de sa liberté par Tibère, an 25 (voyez ci-dessus, p. 89, note 1).

Deux villes libres et exemptes d'impôts : Ilion (par décrets de César et de Claude, *V.* ci-dessus, p. 114, n. 2). Cos (par décret de Claude en l'an 53 (Suét., *in Neron.*, 25. Tacite, *Ann.*, XIII, 58).

Capitale de l'Asie et résidence du proconsul : Éphèse.

La province d'Asie contenait neuf *conventus* ou lieux de juridiction, répartis dans les contrées suivantes :

Troade : Ilion, Sigée, Alexandrie de Troade.

Mysie : Adramitium (lieu de juridiction).

Éolie : Assus, Elea, Cymé, Magnésie, Lesbos, Larisse, Temnos. Il y avait eu autrefois trente villes éoliennes, mais beaucoup avaient disparu.

Royaume de Pergame : Pergame (lieu de juridiction), Thiatyre, Apollonie, etc.

Lydie : Sardes (lieu de juridiction), Phocée, Tralles, etc.

Ionie : on comptait douze anciennes colonies ioniennes : Éphèse (lieu de juridiction), Milet, Magnésie, Myus, Colophon, Clazomène, Priède, Lébedos, Théos, Érythrée, Smyrne (lieu de juridiction), Trachée.

Carie : Alabanda (lieu de juridiction), Halicarnasse, Mylasa,

Apollonie, Stratonice, Aphrodisias, Cibyra (lieu de juridiction), Cressa, Laodicée.

Phrygie : Apamée (lieu de juridiction), Synnade (*idem*).

Dans les îles : Mytilène, Chios, Samos, Cos, Rhodes, Cnide, etc.

Sur l'importance de la province d'Asie, voyez ci-dessus, pages 24-28.—Pillages de Néron en Asie, an 66 (Tacite, *Ann.*, XV, 45; XVI, 23).—Fréquents tremblements de terre :—vers l'an de Rome 730, à Tralles, Sardes, Magnésie, Laodicée, Thyatire, Chios (Suét., *in Tib.*, 8. Eusèb., Chron., an 1990. Strab., XII). — Quelques années auparavant à Tralles et Laodicée. — En l'an 17 de J.-C., douze villes détruites (Tacite, *Ann.*, II, 47 ; IV, 13).—En 60, tremblement de terre à Laodicée (Tacite, *Ann.*, XIV, 27.) — Temple élevé par les villes d'Asie à Tibère, par suite de la condamnation obtenue contre un des procurateurs de César (Tacite, *Ann.*, XIV, 15, 37, 55, 56).

V. Strabon, XIII, XIV. Pline, V, 27, 28, 30.

Pline compte en tout dans la province d'Asie cent soixante-quatre villes et cent seize peuples. Josèphe (*de Bello*, II, 16) compte dans l'Asie Mineure tout entière cinq cents villes.

PROVINCES GRECQUES.

XXXV. Thrace (partie orientale de la Roumélie), royaume sous les rois Cotys et Rhæmetalcès, réduite en province par Claude en l'an 46 (*Voyez* sur les guerres qui précédèrent, ans 19, 21, 25, 46, Tacite, *Ann.*, II, 64-66; III, 38; IV, 46-51. Suét., *in Claud.*, 17. Dion). — Province de César, gouvernée par un procurateur, sous les ordres du gouverneur de Mésie.

Colonies : Apros, Philippi (V. *Act. Apost.*, XVI, 12).

Trois villes libres : Byzance, exempte d'impôts pendant quelques années seulement (ci-d., p. 187, n° 1); Abdère; Œnos.

V. Pline, IV, 11. Strabon.

XXXVI. Macédoine (partie occidentale de la Roumélie), réduite en province, en l'an 607, après la défaite du roi Persée;

province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur; depuis (an 15) donnée à César et gouvernée par un proconsul. (Ans 15-35), Poppæus Sabinus (Tacite, *Ann.*, I, 76, 80; V, 10); — depuis encore (an 45) rendue au sénat (Suét., *in Claud.*, 25. Dion, 60).

Deux municipes : Stobi, Denda.

Six colonies : Bullida, Cassandria, Epidamnum ou Dyrrhachium, Pella, Dia, Orestias.

Cités libres : Amphipolis, Thessalonique, et le peuple appelé Scolussei.

Cent cinquante autres peuples comptés par Pline. Strabon nomme vingt et une villes. Paul-Émile, après la défaite de Persée, livra le même jour au pillage soixante-douze villes macédoniennes.

Voyez Pline, III, 23. Strabon, VII, 8.

Faisaient encore partie de la province de Macédoine souvent réunie à celle d'Achaïe :

La Thessalie, la plus ancienne et la plus considérable des fédérations grecques, aujourd'hui fort abaissée. *Capitale* : Larisse.

L'Acarnanie devenue presque déserte. Strabon y compte dix villes.

L'Épire. *Colonies* : Nicopolis, Buthrote. *Ville libre* : Apollonie (Nicolas de Damas).

Les îles voisines, parmi lesquelles trois étaient *libres* : Cephallenia (Céfalonie), Corcyre (Corfou), Zacynthos (Zante).

V. Pline, IV, 1. Strabon, *ibid.*

XXXVII. Achaie. Cette province contenait à peu près toute la Grèce ancienne, réduite en province par Mummius après la prise de Corinthe (an 607); province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur; puis (an 15), donnée à César, et gouvernée par Poppæus Sabinus comme proconsul; (an 35), Memnius Regulus lui succède; (an 45) l'Achaïe est rendue au sénat; (an 53), proconsul, Junius Gallion, frère de Sénèque;

Saint Paul comparait devant lui (*Act. Ap.*, XVIII, 12-17, Sénèque, *ep.* 104); en 66, Néron, après son voyage en Grèce, déclare cette province libre et exempte d'impôts (peu d'années après, cette concession lui fut retirée par Vespasien).

Cinq colonies : Mégare en Attique, Corinthe ou Colonia Julia, Dymé, Patras ou Colonia Augusta, Epiropia dans une île de la mer Égée.

Trente-cinq villes et peuples libres : Delphes, Amphissa, Sparte (avec vingt-quatre villes ou bourgs de Laconie), Athènes, Thespies, Tanagra, Pharsale; Égine, Thrasos, Samothrace, Astypalé (dans les îles de la mer Égée), etc.

Principales divisions :

Locride et Phocide : Delphes, Amphissa, Anticyre, etc. Selon Strabon, vingt-sept villes.

Béotie: Tanagra, Thespies; toutes les autres villes étaient ruinées.

Achaïe proprement dite: Corinthe, Patræ, Sicyone, Dymé. Des douze anciennes cités achéennes, il n'en restait plus que huit. En tout quatorze villes, selon Strabon.

Élide : Élis, Pisa; selon Strabon, douze villes.

Messénie : Messène et douze autres villes (Strabon).

Laconie : Sparte, Amyclée, en tout huit villes (Strabon).

Arcadie : deux villes seulement un peu importantes : Tégée et Mégalopolis.

Argolide: Argos, Épidaure, Mycène, etc., etc., neuf villes (Strabon).

Mégaride : Mégare, Nicée, Salamine.

Attique : Athènes, seule ville avec cent soixante-dix ou cent soixante-quatorze dêmes ou villages.

Ile d'Eubée, huit villes.

Cyclades : six villes (Strabon et Pline).

Sporades : sept villes.

Autres îles de la mer Égée : Thasos, Samothrace, etc., six villes.

En tout 118 villes. *Voyez* Strabon, VIII, IX, X. Pline, IV, 39.

XXXVIII. Crète (île de Candie), réunie, comme je l'ai déjà dit, à la Cyrénaïque. Réduite en province par Métellus en l'an de Rome 686 ; depuis Auguste, province du peuple, gouvernée avec la Cyrénaïque par un propréteur. — Vers l'an 20, Cæsius Cordus proconsul (Tacite, *Ann.*, III, 38). Vers l'an 14, il n'y avait qu'un questeur (Dion., LVII); Vespasien, depuis empereur, remplit cette fonction vers l'an 33 (Suét., *in Vespas.*, 2).

Capitale et colonie romaine : Gnossos.

Une ville libre : Lampé.

Autres villes : Gortyne, Cydonia, etc. En tout quarante-et-une villes (Strabon) et soixante villes détruites, dont le souvenir s'était conservé. Strabon, X, 5. Pline, IV, 12.

POSSESSIONS ROMAINES AU-DELA DU PONT-EUXIN.

Quelques cantons voisins du royaume du Bosphore cimmérien (Strabon).

Trois rois voisins : Cotys, roi du Bosphore.—Eunone, roi des Adorses (*V.* Tacite, XII, 18, 19, 21). — Zorsines, roi des Siraces.

Toute la côte européenne du Pont-Euxin, la Chersonèse Taurique, etc., reconnaissaient la suzeraineté romaine. Zorsines avait adoré l'image de César (an 50). Les Bosporans servaient dans l'armée romaine. Eux et les Tauri étaient soumis aux Romains (Tacite, *Ann.*, XII. 15, 16, 17. Josèphe, *de Bello*, II, 16).

Villes : Tanaïs, dans le royaume du Bosphore; Clazomène et Panticapée dans la Chersonèse.

RÉSUMÉ.

Trente-huit provinces formaient donc l'empire romain, parmi lesquelles avaient été réunies au VIe siècle de Rome : Sardaigne, Sicile, Corse, Espagne Bétique et Tarraconaise, Illyrie, en tout. . . . . 6 prov.

Au VIIe siècle et jusqu'à la bataille d'Actium : Afrique

Report. . . .	6
(2 provinces), Achaïe, Asie, Macédoine, Gaule Narbonnaise, Cyrénaïque et Crète, Cilicie, Chypre, Bithynie, Syrie, Gaule Aquitaine, Belgique et Celtique. . . .	14
Sous Auguste : Égypte, Lusitanie, Numidie, Galatie, Alpes maritimes, Norique, Vindélicie, Rhétie, Pannonie, Mésie.	10
Sous Tibère : Cappadoce.	1
Sous Claude : les deux Mauritanies, Lycie, Judée, Thrace, Bretagne.	6
Sous Néron, le Pont.	1
	38

Provinces du peuple et du sénat (*V.* t. III, p. 129), gouvernées par des proconsuls.	5	14
— par des propréteurs ou des questeurs.	9	
Provinces de César, gouvernées par des proconsuls ou plus exactement légats consulaires.	6	24
— par des propréteurs.	6	
— par des procurateurs ou des préfets.	12	
		38

Nous trouvons mentionnées dans ces 38 provinces, non compris l'Italie :

Cités romaines, parmi lesquelles 9 possédaient le *jus italicum.*	Municipes (*V.* t. III, p. 115-118, 128, 135)	61
	Colonies romaines (*ibid.*, p. 91-108, 115, 116, 135).	106
Cités, peuples et colonies latines (*ibid.*, p. 113-115)		166
Cités et peupl. libr. ou alliés (*ibid.*, p. 83-89, 110-113, 127, n. 1, 135)		144
Cités exemptes d'impôts :	Colonies.	6
	Villes libres.	4
Rois alliés ou vassaux (*ibid.*, p. 112, 113, 127, 134)		16

En Italie, Onuphrius Panvinius (*Imperium rom.*) compte 161 colonies et 72 municipes; mais les mêmes villes portèrent alternativement l'un et l'autre titre.

SUPERFICIE ET POPULATION.

PROVINCES romaines.	DÉNOMINATIONS actuelles.	SUPERFICIE. l. c.	POPULATION en 1840.	POPULATION sous les empereurs. hab.
Italie.		13,592	19,095,000	10,000,000 [1]
Sicile.		1,360	1,682,000	1,800,000 [2]
Sardaigne et Corse		2,213	675,000	
Norique, Rhétie, Vindélicie	Partie de la Bavière, Autriche, Styrie, Tyrol, Grisons, etc.	13,442	10,748,000	
Pannonie	Hongrie en deçà du Danube			
Illyrie.				
Dalmatie.				
Gaule.	France, Belgique, Bavière et Prusse rhénane, Suisse, sauf les Grisons	31,045	39,716,000	10,000,000 [3]
Espagne.	Espagne, Portugal.	28,885	18,194,000	3,288,000 h. l.? [4]
Afrique, Mauritanie et Cyrénaïque.	Etats barbaresques, Algérie.	50,700	900,000	
A reporter.		141,237	91,010,000	

1. 2. 3. Calculs de M. de Lamalle, *V.* tome II, page 145. Il faut remarquer, en ce qui touche la Gaule, que le calcul se réfère au IVe siècle après J.-C. Or, à cette époque, l'empire avait suivi pendant trois siècles de plus sa marche progressive vers le déclin, et il subissait depuis un siècle environ le désastreux système administratif que lui avait imposé Dioclétien. Il est donc probable que vers le temps de Néron la population était plus considérable.

4. La population libre de trois cantons de l'Espagne (Astures, Bracæ, Lucenses) était de 681,000 hommes (Pline, *Hist. nat.*, III, 3). La population actuelle des mêmes contrées est :

Asturies.	430,000
Royaume de Léon.	295,000
Galice.	1,840,000
Provinces portugaises de Tra-os-Montès et d'Entre-Minho et Douro.	1,204,000
	3,769,000

Il faut, si le chiffre de Pline est exact, ou que la population se soit bien accrue ou que le nombre des esclaves fût de son temps bien considérable.

En admettant que la proportion entre la population libre du temps des

PROVINCES romaines.	DÉNOMINATIONS actuelles.	SUPERFICIE.	POPULATION en 1840.	POPULATION sous les empereurs.
		l. c.		hab.
	Report. . .	141,237	91,010,000	
Egypte.		1,700	4,290,000	7,500,000 [1]
Syrie . . . . . Cilicie. . . . . Pont . . . . . Paphlagonie. . Bithynie. . . . Pamphylie. . . Asie.	Portion de la Turquie d'Asie. . .	31,250	6,000,000	
Achaïe. . . . . Crète	Royaume de Grèce	2,470	889,000	
Macédoine. . . Mésie. . . . . Thrace	Turquie d'Europe, au sud du Danube	14,500	6,400,000	
Bretagne . . .	Angleterre et pays de Galles. . . .	7,669	14,663,000	
		198,826	123,252,000	120,000,000 env. ? [2]

Romains et la population actuelle fût la même dans toute la Péninsule Hispanique.

L'Espagne continentale ayant aujourd'hui	14,660,000
Le Portugal	3,534,000
	18,194,000

L'Espagne romaine n'aurait pas eu plus de 3,288,000 hommes libres.

1. Selon Josèphe, qui ne comprend pas dans ce compte la ville d'Alexandrie, *de Bello*, II, 16.

2. J'obtiens ce nombre par la proportion établie entre la superficie des contrées dont la population est connue et celle du reste de l'empire. La conjecture de Gibbon est de 120 à 140,000,000, probablement au-dessus plutôt qu'au-dessous de la vérité. Il ne faut cependant pas trop diminuer le chiffre de la population de l'empire romain. Si les pays chrétiens ont évidemment gagné en population, les pays mahométans, au contraire, ont dû perdre beaucoup, et ces pays représentent à peu près toute la moitié orientale de l'empire romain.

DE L'ARMÉE. — *Disposition des légions dans l'Empire.*

	Au commencement de Tibère, an 23. (Tacite, Ann., IV, 5; Strabon.)	Vers la fin de Néron, an 64. (Tacite, Hist., I, 7 et suiv., II, 6, et alibi passim.; Jos., de Bello, II, 16.)	Sous Marc-Aurèle, vers l'an 180. (Voir Onuphrius Panvinius. Imper. rom.)
Dans Rome.	9 cohortes prét.[1] 3 cohortes urb. 2 coh. de vigiles.	9 cohortes prétor. 3 — urb. 2 — vigil. Et de plus, la garde batave ou germaine 2. 2.000 h. ? — Evocati., 1,000? (Juste Lipse.)	12 cohortes. 14 7
En Italie.	»	1 légion [3].	1 légion.
Sur le Rhin (Germanie inférieure, au-dessous de Bingen)	4 légions	4	4
Germanie supérieure, (au-dessus de Bingen).	4	4	4
Dans l'intérieur de la Gaule.	»	1,200 h.? (Josèphe)	»
En Espagne.	3 [4]	2 légions [5].	»
En Afrique.	2	1	1
En Egypte	2 [6]	2 [7]	2
En Syrie, sur les bords de l'Euphrate.	4	4	3
En Judée.	»	3 [8]	1
Sur le Danube, en Pannonie	2	1	3
En Mésie.	2	2	3
En Dalmatie	2	1	»
En Thrace	»	2,000 hommes.	»
En Bretagne	»	4 légions.	3
Dans le Pont et les Palus-Méotides. . . .	»	3,000 hommes [9].	»
Rhétie.	»	»	1
Norique	»	»	1
Dacie.	»	»	2
Cappadoce	»	»	2
Mésopotamie.	»	»	2
	25 légions et 14 cohortes.	29 légions, 14 cohortes et 9,200 hommes.	33 légions et 33 cohortes.

1. Tacite. *Ibid.* Dion, LV. — 2. Formée par Caligula. Josèphe, XIX, 1. Dion, LV. Suet., *in Caio,* 58-60. Elle fut depuis supprimée par Galba. — 3. Légion italique récemment levée par Néron. — 4. Deux entre le Douro et la mer, la troisième gardant le reste de la côte jusqu'aux Pyrénées (Strabon). — 5. *V.* aussi (Josèphe, *de Bello,* II, 16.) — 6. Strabon, écrivant vers l'an 17, compte en Égypte trois légions et neuf cohortes romaines dispersées à Alexandrie, à Syène, à Babylone d'Egypte; de plus trois corps de cavalerie (*alæ*) semés dans la province.—7. Josèphe en ajoute une troisième vers l'Ethiopie.—8. Momentanément et à cause de la révolte des Juifs. Ces trois légions étaient XV[e] Apollinaris, XII[e] Fulminata et X[e] Gemina. — 9. Josèphe, *Ibid.*

Si nous comptons la légion au temps des premiers empereurs à 6,300 hommes (Tacite, *Ann.*, I, 32, et t. I, p. 25), au temps de Marc-Aurèle à 6,826 hommes, la cohorte au dixième des fantassins de la légion, c'est-à-dire à 600 ou 610 (excepté les cohortes de la garnison de Rome qui en avaient 1,000, Dion, LV), le nombre total des forces romaines se trouve avoir été :

Sous Tibère de	171,500
Sous Néron de.	199,600
Sous Marc-Aurèle de.	258,258

FORCES MARITIMES.

Deux flottes prétoriennes, l'une à Misène, l'autre à Ravenne, portant chacune une légion de matelots.	12,000
Deux flottes *vicariæ* à Fréjus et sur le Pont-Euxin (Josèphe, Tacite, *Ibid.*, *Hist.*, II, 83). Cette dernière était de 40 navires. On peut les compter à une demi-légion chacune.	6,000
Deux flottilles *fluviatiles*, l'une sur le Rhin, l'autre sur le Danube (Tacite, *Ann.*, I, 58, XII, 30), de 24 bâtiments chacune.	3,000
	21,000 hom.

Ainsi nous comptons les forces romaines de terre, telles qu'elles étaient au temps de Néron, à. . .	199,600
Les forces maritimes à	21,000
Les troupes auxiliaires, dont Tacite (*Ann.*, IV, 5) indique le nombre comme équivalant à peu près à celui des légions, à.	171,500
Nous aurons pour chiffre total des forces militaires de l'empire, environ	392,100 hom.

FINANCES.

Avant de mettre en regard de ce chiffre le chiffre des armées modernes, il serait utile de connaître le budget qui payait les

armées romaines. Malheureusement les documents à cet égard sont bien incomplets. Citons seulement ou rappelons quelques faits qui suffisent pour établir l'infériorité relative du budget romain. (*V.* t. II, p. 6, 7.)

Il faut d'abord distinguer le revenu qui servait à payer les dépenses ordinaires, et la réserve que, par une économie politique aujourd'hui surannée, on conservait pour les cas imprévus.

Du trésor. — En 459, le consul Papirius, vainqueur des Samnites, y apporta (Liv. X, 46, texte douteux) :

2,033,000 livres de cuivre = ...	331,379
1,330 liv. d'argent (à 40 d. par liv.) =	86,616
	417,995 fr.
En 586, après la défaite de Persée, Paul-Émile apporta (Pline, *Hist. nat,* XXXIII, 3) 3,000 l. d'or, val. en argent 4,320,000 d. =	3,353,616
En 597, peu avant la troisième guerre Punique, on y compta (Pline, XXXIII, 3) :	
16,810 liv. d'or, val. 24,206,400 d. =	18,791,428
22,070 livres d'argent (à 80 d. par l. =	1,366,288
6,285,400 sesterces en argent monnayé .	831,689
	20,989,405 fr.
En 664, on y comptait (Pline, XXXIII, 3) 1,620,829 l. d'or (val. 2,334,000,000 d.) =	1,579,287,326
En 692, Pompée rapporte à son triomphe (t. I, p. 105) une somme de 20,000 talents = . .	93,156,000
En 693, César, consul, vole au Capitole, en les remplaçant par du cuivre doré (Suet., *in Cæs.*, 54), 3,000 livres d'or =. . . .	3,353,616
En 705, époque où la république était plus riche que jamais, César enleva du trésor (Pline, XXXIII, 3) :	
15 lingots d'or, valeur inconnue.	
35 lingots d'argent, id.	
40,000,000 de sesterces en monnaie = .	8,000,000

En 707 (V. t. I, p. 160), César rapporte à son triomphe un butin évalué à la somme de de 6,000,000,000 de sest. =.	1,200,000,000
Et des couronnes d'or pesant 2,014 livres =.	2,255,680
.	1,202,255,680 fr.
En 707, Antoine, consul, enlève au trésor et dissipe en peu de mois (Cic., *Phil.*, X, 11, XII, 45), une somme de 700,000,000 de sesterces, = ...	140,000,000
En 726, par suite des guerres civiles et des dilapidations d'Antoine, le trésor était insuffisant (*V.* le discours d'Agrippa dans Dion) et Auguste lui prêtait 100,500,000 sesterces =.	20,100,000
Il en forma en outre pour assurer des retraites aux soldats un trésor militaire qu'il commença par doter de ses propres frais, de 170,000,000 de sesterces = ...	34,000,000
An de J.-C. 37, Tibère en mourant laissait dans son épargne particulière (*fiscus*), distincte du trésor public (*ærarium*), 2,700,000,000 de sesterces = ...	540,000,000
(Caligula dissipa cette somme en moins d'un an. Suét., *in Calig.* 37 ; Dion, LIX, p. 641.)	

Du revenu. — (Sur la nature du revenu et des impôts, *V.* t. I, p. 221, 252 ; t. II, p. 276. Gibbon, ch. VI, Lipse, *de Magnit. Rom.*, II, 3. M. de Lamalle, *Économie politique des Romains*, t. II, p. 402, 403, 404 s.). Quant au chiffre du revenu :

En 629, avant la victoire de Pompée sur Mithridate, le revenu public était de 50,000,000 de drachmes ou	40,000,000
Pompée l'augmenta (*V.* tome I, page 105) de de 85,000,000 de drachmes = ...	68,000,000
Le revenu public fut donc de . . . . . mais il diminua rapidement.	108,000,000 fr.

En 692, Métellus Népos fit supprimer les douanes de l'Italie.

En 693, César, consul, accorda aux publicains de l'Asie une remise d'un tiers sur leur bail (Suét. et Dion, Cic. *Att.*, II), c'est-à-dire réduisit les revenus apportés par la victoire de Pompée aux deux tiers, et la somme totale du revenu à . . . . . 85,333,333 fr.

La même année, par la loi agraire, il réduisit tout le revenu italique (*vectigal domesticum*) au seul droit sur les affranchissements. (*V.* Cic., *Att.*).

En 694, Clodius, tribun, rendit les frumentations gratuites; et par là diminua de 7,000,000 de francs le revenu public. (Cic., *pro Sext.*, 25. Ascon., *in Pis.*, 4).

En 702, César, conquérant des Gaules, leur imposa un tribut (Suét., *in Cæs.*, 25) de 40, 000,000 de sest. = 8,000,000 fr.

En 723, après la bataille d'Actium, Agrippa déclare le revenu de l'empire insuffisant.

En 724, Auguste, ayant réduit l'Égypte en province, lui imposa un tribut « égal à celui que César avait imposé à la Gaule » selon Velléius Paterculus (II, 39); mais le texte de cet écrivain est probablement corrompu en cet endroit. La Gaule, bien moins riche que l'Égypte, n'avait été soumise par César qu'à un impôt fort modéré (Suét., *loc. cit.*) L'Égypte, au contraire, payait sous ses rois 12,500 tal. (58,262,000 fr.), et sous l'administration romaine, grâce au développement du commerce, elle rapporta, selon Strabon, infiniment davantage. (Liv. XVII.)

C'est vers cette époque, et en partie grâce à cette conquête de l'Égypte, qu'Auguste releva les finances, fonda le trésor militaire, etc. (Suet., *in Aug.*, 41). C'est aussi à cette époque que commence la distinction, plus apparente que réelle, du *fisc*, trésor du prince, et de l'*ærarium*, trésor de l'État. Le revenu des provinces de César entrait dans le fisc. (Tacite, *Ann.*, VI, 2.)

An 38 après J.-C., Caligula augmente les impôts et en crée beaucoup de nouveaux. (*V.* t. II, p. 30, 31, 276.)

An 59, Néron arrête les exactions des publicains et supprime quelques impôts vexatoires. Il est même tenté de supprimer tous les impôts indirects (*portoria*), mais il est arrêté par l'impossibilité de suffire aux dépenses publiques. (Tacite, *Ann.*, XIII, 50, 51.) Il se vantait de faire emploi sur son *fisc* personnel de 60,000,000 de sest. (15,000,000 de fr.) par an pour les dépenses de l'État (*se annuum sexcenties reip. largiri*). Tac., *Ann.*, XV, 18.

Dans les années suivantes, les dépenses de Néron furent énormes, et les guerres civiles qui suivirent sa mort achevèrent d'appauvrir les citoyens et le trésor. En 71, les préteurs se plaignirent publiquement de son insuffisance et demandèrent au sénat la permission d'ouvrir un emprunt de 60,000,000 de sesterces (15,000,000 de fr.) Tacite, *Hist.*, IV, 9, 40. Vespasien déclara que, pour réparer les pertes et pour remettre en état les finances de l'empire, il faudrait une somme de 40,000,000,000 de sest. = 8,000,000,000 de fr. (Suet., *in Vesp.*, 16.)

Mais les empereurs romains ne réalisèrent jamais un budget pareil. Les grands moyens financiers des monarchies modernes leur manquaient; l'impôt personnel et foncier n'atteignait pas es 6 ou 7 millions de familles investies du droit de cité romaine et qui étaient en général les plus riches de l'empire. La plupart des autres impôts (comme le vingtième des affranchissements et des successions, les droits de douane, les droits sur les ventes et les marchandises, etc.) étaient de ceux qui ne sont perçus qu'avec peine, auxquels on se soustrait par la fraude, et qui, si le taux en est trop élevé, cessent d'être productifs, parce que la consommation diminue.

Le budget de l'empire était donc fort restreint; Gibbon, parlant d'une époque où l'empire était encore plus vaste qu'au temps de Néron, ne l'apprécie qu'à 330 ou 340 millions.

Ajoutons, pour compléter ces notions, que la valeur relative de l'argent n'était pas très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Ainsi, le prix du blé paraît avoir été à peu près le même.

(M. de La Malle, liv. I, ch. 11.) Le prix de la journée de travail n'était guère qu'à un tiers au-dessous du prix moyen en France. (*Id.*, t. I, p. 129.) La paye du soldat était depuis Auguste de 10 as par jour (de 65 à 70 centimes), etc.

Reste maintenant pour établir la comparaison, à rapprocher de ces données celles qui nous font connaître la situation militaire et financière des puissances qui ont succédé à la puissance romaine.

Dans l'armée, nous ne comptons pas les forces maritimes dont l'accroissement est tout à fait en disproportion avec les habitudes et les nécessités de la civilisation antique.

	ARMÉE.	REVENUS.
France (1832)	400,000 hom.	1,160,000,000 fr.
Empire d'Autriche [1] . .	280,000	324,000,000
Hollande (1832). . . .	70,000	85,000,000
Belgique (1832-36) . . .	85,000	84,500,000
Suisse.	33,000	11,500,000
États-Sardes.	57,500	65,000,000
Royaume de Naples (1833).	53,000	123,000,000
Autres États italiens . .	14,680	62,100,000
Portugal (1833). . . .	20,000	54,000,000
Espagne (1833)	93,000	162,000,000
Iles Ioniennes	5,000	3,000,000
Grèce.	10,000	11,400,600
Empire turc [2]	220,000	250,000,000
Égypte (1833)	48,000	260,000,000
États barbaresques . . .	27,000	16,310,000
	1,416,180 hom.	2,671,810.000 fr.

1. Je fais entrer en ligne de compte l'empire d'Autriche tout entier, quoique plusieurs portions de son territoire ne fissent pas partie de l'empire romain au temps de Néron. On sent que le budget d'un État et son armée sont indivisibles. Mais, d'un autre côté, je néglige l'Angleterre, ainsi que quelques portions de la Bavière et des États prussiens.

2. Il faudrait compter en moins, comme n'appartenant pas à l'empire romain sous Néron, les provinces asiatiques au-delà de l'Euphrate, et en plus la Servie, qui n'appartient pas immédiatement à l'empire turc, et n'entre par conséquent pas dans le chiffre donné ici.

APPENDICE B

DES MONUMENTS FUNÉRAIRES

(pages 268 et s.)

Je n'ai nullement la prétention d'analyser tout ce qui, dans les monuments funèbres, peut avoir trait à l'espérance ou à la négation de l'autre vie. Je donne seulement quelques courtes indications, en classant les inscriptions d'après la doctrine qu'elles semblent impliquer.

1° *Négation de l'immortalité de l'âme.*

Non fui et so (*sum*), non ero, non mihi dolet.
(*Rome*, Orelli, 4811.)

Non fueram, non sum, nescio, non ad me pertinet.
(*Meldola en Italie*, Orelli, 4809.)

Antipatra dulcis, tua hic so (sum) et non so (sum).
(*Florence*, Id., 4810.)

Vixit LXX annis et dixit
Non fueras, nunc es, iterum nunc desines esse.
Lambæsa, Renier, 717.

A l'idée de la destruction absolue, pourraient se rattacher certains emblèmes tels que le flambeau éteint, l'arbre effeuillé ou arraché, le vêtement abandonné, le carquois vide, le masque tombé à terre, (le masque funéraire, *larva*, rappelle le fantôme qui apparait dans l'ombre; il est distinct du masque théâtral qui a toujours la bouche ouverte(1); les chars courants vers le *terme* de la carrière (quelquefois on voit les chevaux s'abattre, les furies briser le char, le conducteur tombé et foulé sous les pieds des chevaux, etc.).

2° *Scepticisme épicurien.*

Vive in dies et horas, nam proprium est nihil.
(Orelli, 4807.)

Amici, dum vivimus, vivamus. (*Narbonne*, Orelli, 4807.)

Vixi dum vixi benè. Jam mea peracta, mox vestra agetur fabula. Valete et plaudite. (*En Transylvanie*, Id., 4813.)

Vive lætus quique vivis. Vita parvo (parvum) munus est. Mox exorta est. Sensim vigescit. Deinde sensim deficit.
(*Tarragone*, Id., 4815.)

Hic secum habet omnia
Balnea, vina, Venus corrumpunt corpora nostra
Sed vitam faciunt.
(*Rome*, Id., 4816.

Vale bibeque co(nj)u(x)
Vale vive.
(*Cirta*, Renier, 2005.)

Plures me antecesserunt, omnes exspecto, manduca, vibe (bibe) lude et beni (veni) ad me; cum vibes (bibes) bene fac, hoc tecum feres. — C'est l'épitaphe d'un prêtre des mystères sabaziens, et on ajoute : H (ic est q) ui sacra deùm mente pia c(olui) t. (Henzen, 6042.)

3° *Croyance à une autre vie.*

Has tibi fundo dolens lacrymas, dulcissime conjux;
Lacrymæ si prosint, visis te ostende videri.
(*Tarragone*, Gruter, 572.)

Nec tamen ad manes, sed cœli ad sidera pergis.
(*Sétif*, Renier, 3421.)

Virum exspecto meum. (*Narbonne*, Orelli, 4622.)

Amniæ sanctæ colendæ... ita peto vos, m(*an*)es sanctissimæ, commendatum habeatis meum c(*onjug*)em et vellitis (*sic*) huic indulgentissimi esse horis nocturnis ut eum videam. . . . .
et etiam me fato suadere vellit (*sic*) ut et ego possim dulcissime celerius ad eum pervenire. (*Rome*, Id., 4775.)

Advenit postrema dies ut spiritus inania membra relinquat
. . . . hìc vos exspecto venite.
(*Cirta* [*Constantine*], Renier, 2074.)

Superi benè facite, diù vivite et venite.
(*Madaure*, Id., 3008).

Un père nourricier à sa fille adoptive (*alumna*) âgée de 10 ans :

Namque ego te semper mea alumna Asiatica quæram
Adsidueque tuos vultus fingam mihi mœrens
Et solamen erit quod te jamjamque videbo,
Cum vita functus jungar tis (*tuis*) umbra figuris.
(*Rome*, Orelli, 4847.)

Un autre pleurant son *alumnus* mort à 16 ans :

Opto, si quid oblectaneum apud Manes est, pro nequitiis jocisque quibus coævos capiens me oblectare solebat, insontem animulam reficiant. (*Dans le royaume de Naples*, Gruter, 304.)

Est autem vitæ dulce solaciolum
Hæc abit ad superos cum filio Episuco karissimo nostro.
(*Cirta*, Renier, 2017.)

Puis ces mots, *somno*, — *somno æterno*, et les images qui rappellent le sommeil. Cette analogie entre le sommeil et la mort (*consanguineus lethi sopor*) a été trop souvent adoptée par les chrétiens pour ne pas admettre qu'elle se liait à la notion de l'autre vie. « Il ne faut pas dire que les bons meurent, mais ils goûtent un doux sommeil, un sommeil sain. » Homère, *Iliad.*, XI, 261.

Quant aux emblèmes relatifs à la vie future, on peut ajouter à ceux qui sont cités dans le texte, toutes les représentations relatives à la mer, le trident, le dauphin, les coquilles ; de plus, es couronnes, victoires, aigles, surtout quand elles s'appliquent

à des personnages tels que des enfants ou des esclaves qui n'ont pu participer ni aux jeux ni à la guerre; le bélier, le bouc, le lion, à cause, soit de leur fécondité, soit de leur vigueur; le coq, qui nous réveille au matin; le serpent, dont la peau se renouvelle; Ganymède enlevé au ciel; Vénus sortant des eaux; Priape, qui est qualifié dans les inscriptions *custos sepulcri, deus vitæ et mortis* (Henzen, 5756), etc...

4° Prière pour les morts.

Numina nunc inferna precor, patri date lucos, qui est purpureus perpetuusque dies. (*Rome*, Gruter, 748.)

Tyrannia Anna
annos meos mecum
tuli sine dolore rogo
vos superi ni (ne) me contu
melietis
(*Sur la route de Cumes*, Foucart. *Revue archéologique*, 1864, t. I, p. 215.)

« Les hommes de bien doivent être bienfaisants, même envers les morts. » ΤΟΥΣ ΑΓΑΘΟΥΣ ΚΑΙ ΘΑΝΟΝΤΑΣ ΕΥΕΡΓΕΤΕΙΝ ΔΕΙ.
(*Rome*, Orelli, 4779.)

Cette prière approche quelquefois du sentiment chrétien. Ainsi dans l'épitaphe suivante, appartenant probablement à une époque un peu tardive et où les influences chrétiennes étaient plus générales :

. . . .
ΑΓΑΘΩΙ ΣΥΜΒΙΩΙ
ΜΕΘΟΥ ΣΥΜΒΙΩ
ΣΑ L. ΚΕ
ΔΕΟΜΑΙ ΤΟΥΣ ΚΑ
ΤΑΧΘΟΝΙΟΥΣ ΘΕ
ΟΥΣ ΤΗΝ ΨΥΧΗΝ
ΕΙΣ ΤΟΥΣ ΕΥΣΕΒΟΥΣ
ΚΑΤΑΤΑΞΑΙ.

A mon bon époux avec qui j'ai vécu vingt-cinq ans. Je prie les dieux du monde souterrain de placer son âme parmi celle des justes. »

(Mamachi, liv. III.)

J'ajoute encore l'épitaphe suivante où le sentiment chrétien est plus apparent encore, quoique l'épitaphe soit probablement païenne :

« Moi, Philostrate, je suis remontée vers ma source; j'ai quitté le lien dans lequel la nature m'avait enchaînée. Car, ayant accompli dix ans et quatre de plus, dans la cinquième année, j'ai quitté mon corps, vierge, sans enfants, sans époux, dans la fleur de l'adolescence. A qui à l'amour de la vie, je souhaite une vieillesse sans fin »

Φιλοστρατα, βέβηκα πηγὰς εἰς ἐμάς,
Λειποῦσα δεσμὸν ᾧ φύσις συνεῖχέ με.
Ἐπι τοῖς δέκα γὰρ τέσσαρα ἐκπλήσας' ἔτη,
Πέμπτῳ τὸ σῶμα καταλέλοιπα παρθένος,
Ἄπαις, ἄνυμφος, ἠίθεος. Ὅτῳ δ'ἔρως
Ζωῆς ἔνεστιν, ἀφθόνως γηρασκέτω.

(Fr. Lenormant, *Revue archéologique*, 1864, I, p. 282).

Il serait trop long d'ajouter ici toutes les inscriptions ordonnant des sacrifices ou autres cérémonies pour les morts. Ainsi : —don fait à un *collége* de 1,000 sesterces dont le revenu servira à faire des aspersions (*profusiones*) et des *parentalia* tous les ans. (*Près de Brescia*, Orelli, 3927.) — A un autre *collége*, 4,000 sest., pour faire tous les ans des *parentalia* et mettre des roses sur le tombeau. En cas d'omission, le don passerait au *collége* des charpentiers. (*Près de Ferrare*, Orelli, 4084.) — 2,000 sest. pour un repas solennel. (Orelli, 4108.) — *Ad rosas et profusiones* (an 107, 4414.) — *Escas, rosales et vindemiales* (4415.) — *Diebus solemnibus sacrificium mihi faciatis* (4420), etc.

5° *Déification des morts.*

Claudiæ Semne conjugi. . . . . . ædiculæ in quibus simulacra Claudiæ Semnes in formam deorum.

(*Sur la voie Appia*, Orelli, 4456.)

6° *Formules équivoques.*

D. M. S
PERPETVAE
SECVRITATI.

(*Diana en Afrique,* Renier, 1755.)

Domus æterna
Domus æternalis, etc...

Hoc mansum veni. — (*An de Rome* 742, Orelli 4471.)

Habitat in æte(*rnum*) domum; viator, vale (4527.)

Amissa incerta vita ospitio (*hospitium*) sibi comparavit in quo nihil est opus. (4532, *à Pise.*)

Fecit sibi... requietorium. (4533.)

Somno sepulcro æternali sacrum. (*Rome,* 4622.)

Quieti æternæ. (*En Suisse,* 4631.)

Ossa pia cineresque sacri hic ecce quiescunt. (4772.)

Et les acclamations que l'on demande aux passants :

Have. — Vale. — Vale æternum

Positus propter viam ut dicant præterientes : Lolli have. — (*Aix*), Orelli, 1737.)

D'autres inscriptions contiennent l'expression d'un doute, mais en même temps d'une espérance :

Hic Satira jacet, diri solatia casûs
Augustale suo cupiens post fata recepto,
Si liceat saltem post tàm crudelia fata
(*Se*) dibus æternis sensus (*mulce*) ve piorum.

(*Lambæsa,* Renier, 378.)

Quod potius miserandus homo me jussi sepulcro,
Kara, tuo, donec mihi vita manebit.
Credo tibi gratum si hæc quoque Tartara nôrint.

(*Ibid.*, Idem, 282.)

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

TABLEAU DE L'EMPIRE ROMAIN.

COUP D'ŒIL GÉOGRAPHIQUE.

§ I. — *Provinces d'Occident.*

§ II. — *Provinces d'Orient.*

§ III. — *La Grèce et l'Italie.*

LIVRE PREMIER.

DE L'EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Paix romaine.

§ I. — *Temps d'Auguste.*

§ II. — *Des colonies.*

§ III. — *Du droit de cité.*

§ II. — *Des jouissances privées.*

LIVRE DEUXIÈME.

DES DOCTRINES.

CHAPITRE PREMIER.

Décadence des religions anciennes.

§ I. — *Influence de la philosophie grecque.*

§ II. — *Influence de la conquête romaine.*

CHAPITRE DEUXIÈME.

Puissance et développement du polythéisme.

§ I. — *Temps d'Auguste et de Tibère.*

§ II. — *Temps de Claude et de Néron.*

CHAPITRE TROISIÈME.

Action morale du polythéisme.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

PARIS, IMPRIMERIE DIVRY ET Cie
RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 49.

LES CÉSARS

TOME IV

LES CÉSARS

PAR

LE C^TE DE CHAMPAGNY

TOME IV

TABLEAU DU MONDE ROMAIN

SOUS LES PREMIERS EMPEREURS

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 20

1868

LES CÉSARS

LIVRE TROISIÈME

DES MŒURS

CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ.

§ Ier. — ENTRÉE DANS ROME.

Tout à l'heure, au moment de faire connaître la politique de Rome et les bases sur lesquelles était constitué son empire, nous avons dû jeter un coup d'œil sur ses provinces, et dans un rapide voyage étudier la forme extérieure du monde que Rome avait soumis et auquel Rome commandait. Aujourd'hui, avant de décrire les mœurs et la vie sociale du monde romain, c'est dans Rome elle-même, ce semble, que nous devons entrer : Rome est la cité maîtresse, la cité dans laquelle le monde se réunit et se mêle, dans laquelle les nuances s'effacent, les contradictions se balancent, les contrastes s'établissent; c'est en elle

que nous devons aujourd'hui, autant qu'il est en nous, montrer l'empire dans toute sa puissance et toute sa vie.

Reprenons donc notre course. Nous avions côtoyé l'Italie et nous étions entrés dans le golfe de Naples, dans ce magnifique amphithéâtre où, depuis vingt siècles, on vient pour respirer et pour vivre : les Romains eussent dit, comme le Tasse : « Voir Naples et puis mourir ! » A Pouzzol, nous avons posé le pied sur la terre italique, et nous suivons lentement la voie Appia, dont les bords sont alternativement semés de villas et de sépulcres.

A ce double signe reconnaissez l'Italie. Çà et là, au milieu d'une campagne aride et poudreuse, ou bien parmi des marais fiévreux, non loin d'un palais magnifique, un esclave, les fers aux pieds, cultive paresseusement une terre qui n'est pas à lui. Le champ des robustes Sabins a été livré, pour redire l'expression hardie de Pline, à des mains enchaînées, à des pieds liés par les entraves, à des visages marqués au fer[1]. La culture joyeuse et libre a été chassée par la culture servile et sans cœur, le père de famille par l'esclave de la glèbe, qui tous les soirs va dormir garrotté dans les cellules souterraines de l'ergastule. Ce n'est pas assez : les parcs et les villas ont encore rétréci l'espace que pouvait parcourir la charrue ; entre le travail nonchalant de l'esclave et la stérile magnificence du maître, entre le champ à moitié déserté par une bêche indolente, et l'enclos planté à grands frais d'arbres étrangers et inutiles, le sol du Latium, tourmenté par le caprice et desséché par l'égoïsme, s'est refusé à l'homme, et son aspect s'est profondément attristé. Ce sont de loin en loin les vapeurs menaçantes de ses marais, les ruines de ses villes,

1. Impediti pedes, vinctæ manus, inscripti vultus. (Pline, *Hist. nat.*, VII, 4.)

signes de l'atonie de cette terre qui ne nourrit plus ses habitants : et quand, à travers cette plaine poudreuse et résonnante, le silence des villas et des tombeaux dont ce sol est si riche, est par hasard interrompu par le cri plaintif du pâtre esclave ou par le bruit de ferraille de l'ergastule, on se sent auprès de Rome, et on respire cet air qu'elle répand autour d'elle, cet air de servitude, de magnificence et de mort.

Peu à peu, sur la ligne droite et claire de l'horizon, la grande ville apparaît, mélange confus d'édifices qu'enveloppe un nuage de fumée; Rome, que Virgile appelle « la plus belle des choses [1], » cité commune de toute terre, capitale de tous les peuples, ouverte à tous [2]; abrégé du monde [3], ville des villes [4]; Rome chantée par les poëtes, exaltée par les orateurs, maudite et admirée des philosophes, et qu'après tout ses panégyristes n'ont pas trompée lorsqu'ils l'appelaient la ville éternelle.

Éternelle, il est vrai, non par la force, comme elle prétend l'être, mais, ce qu'elle n'espère point, par l'intelligence; non par les armes, mais par la parole! Rare et glorieux destin de cette cité, que Dieu fit pour le commandement, qui ne perdra un jour l'empire des choses que pour ressaisir l'empire plus glorieux de la pensée! la plus grande, sans nul doute, de la civilisation et de l'histoire, et qui comptera deux mille ans et plus de royauté sur la partie civilisée du monde! Un jour la Rome chrétienne, au-dessus de ce bruit et de cette poussière qui enveloppe les monuments de la Rome impériale, se fera reconnaître par la croix

1. « Rerum pulcherrima Roma. » (Virgile, *Georg.*)
2. Aristides Rhetor.
3. Athénée.
4. Polemo sophista, *apud Galen.*

du Vatican, plus proche du ciel et plus évidente, symbole d'élévation et d'unité.

Mais à mesure que nous marchons, Rome nous environne, naît et pour ainsi dire s'épaissit autour de nous. « On ne sait où elle commence, on ne sait où elle finit. En quelque lieu que l'on se pose, on peut se croire au centre [1]. » Peu à peu ces maisons disséminées aux avant-postes de la cité, le *suburbanum* du riche, le *tugurium* du pauvre, les tombeaux épars, les chapelles isolées se rapprochent, serrent leurs rangs, s'alignent en rues et deviennent ville. Un faubourg de Rome est presque une cité, simple vestibule de celle qu'on nomme la ville [2].

Continuons notre route, franchissons à la porte Capène le Pomérium de Servius; traversons le centre de ce tourbillon et de cette magnificence, le cœur de la cité, son Forum; et si, troublé par le flux et le reflux de tout ce peuple agité dans Rome comme la mer dans son bassin, nous voulons nous recueillir et contempler un peu, montons au Janicule, où, séparés par le Tibre de la portion vivante de la ville, nous pourrons la dominer d'un regard.

C'est ici le lieu de rappeler comment est née, comment s'est formée, comment s'est accrue cette grande cité. Ces deux buttes, Saturnia et Palatium, celle-ci village de chaume fondé par Évandre, celle-là cratère d'un volcan éteint, et entre elles la vallée marécageuse qui est aujourd'hui le Forum : voilà l'étroit espace d'où Rome est partie.

Mais ses progrès ont été rapides. Quelque doute qu'on

1. Dionys. Halic. — Aristides.

2. Exspatiantia tecta multas addidère urbes. (Pline, *Hist. nat.*, III, 5.) — Sur les faubourgs de Rome, *V.* la note 2 à la fin du volume et surtout la citation qui y est faite de Denys d'Halicarnasse. Sous ce rapport, Rome pouvait ressembler, quoique dans une moindre proportion, à ce qu'est aujourd'hui la ville de Londres.

puisse jeter sur les premières traditions romaines, il est clair qu'après la puissance morale, qui doit passer avant tout, la réunion immédiate sur un seul point d'une population compacte et relativement nombreuse a été la grande cause des premiers triomphes de Rome. L'asile de brigands ouvert par Romulus, l'enlèvement des Sabines sont les indications historiques, ou, si l'on veut, symboliques de ce fait. Rome, dès son premier jour, a été la ville de la Force (Ῥώμη); dès son premier jour, comme un enfant vigoureux, elle a marché et elle s'est fait craindre. Puissante par le grand nombre d'hommes qu'elle tenait réunis sur son territoire, elle a plus facilement écrasé les bourgades dispersées de la Sabine et du Latium. Ces peuples vaincus sont venus la grossir à leur tour : 175 années après l'époque que l'on assigne à sa fondation, Servius Tullius comptait 85,000 citoyens [1] en état de porter les armes, et lui traçait une enceinte où purent habiter 260,000 hommes [2].

Cette enceinte fut le Pomérium, limite sacrée, inviolable, qu'à personne il n'était permis de déplacer [3]. Au dedans et au dehors du mur s'étendait un espace consacré,

1. Tite-Live, I, 44.

2. L'enceinte du Pomérium contenait 638 hectares 72 ares carrés, et M. de La Malle estime qu'elle pouvait renfermer une population de 266,684 habitants.

3. Pomœrium est locus intrà agrum effatum per totius urbis circuitum pone muros regionibus determinatus qui facit finem urbani auspicii. (Gellius, XIII, 14. *V.* aussi Tite-Live, I, 44; Festus, *in Fragmentis* v° *Pomœrium,* Varro, *de Linguâ latinâ,* V, 7). Le Pomérium ne pouvait être agrandi que par les généraux qui avaient conquis une province sur les Barbares. Il le fut par Sylla, en 674 (Festus, *ibid.* Tacite, Senec., *de Brevitatœ vitæ*);—par César, en 710 (Dion, XLIII. Gellius, *ibid.*); — par Auguste, en 740 (Dion, LV, 6); par Claude (Gellius, *ibid.* Tacite, *Annal.,* XII, 23, 24); — par Néron et par Trajan (Vopiscus, *in Aurel.,* 21). Mais ces agrandissements furent en général peu considérables. Denys d'Halicarnasse écrivait au temps d'Auguste : « L'enceinte de la ville (l'enceinte légale, le Pomérium) ne s'est pas étendue davantage; le dieu, dit-on, ne le permettant pas. » IV, 13. Claude cependant y a depuis ajouté le mont Aventin.

limité par des bornes, interdit à la truelle et à la charrue[1]. Mais bientôt Rome s'est sentie à l'étroit dans cette vaste enceinte. A mesure que ses armes conquièrent et envahissent l'Italie, l'Italie l'envahit à son tour. J'ai dit ailleurs[2] ce qui rendait le séjour de Rome si désirable et si envié. Dès la seconde moitié du VI[e] siècle, les villes italiennes se plaignent d'être abandonnées; Rome, au contraire, de ne pas suffire aux nouveaux citoyens qui l'envahissent[3]. Un jour, 12,000 familles latines sont expulsées; une autre fois, 16,000 habitants sont relégués hors de Rome; au premier jour de disette les étrangers sont mis sans pitié hors des murs. Les citoyens sont déportés chaque jour dans de lointaines colonies[4].

1. Tite-Live, I, 44. Neque arari, neque habitari fas erat. Sur le caractère sacré des murailles, *V.* le *Digeste*, 1 et 2, *de Rerum divisione*, (I, 8).

2. T. I, p. 36-37, 40-44, 264 et suiv.

3. *V.* t. I, p. 41. En 565, le sénat expulse de Rome 12,000 familles latines qui s'y étaient introduites en se faisant inscrire dans le recensement de 550. « La multitude des étrangers, dit Tite-Live, encombrait déjà la ville. » XXXIX, 3.

En 575, les magistrats latins se plaignent par deux fois qu'ils ne peuvent plus fournir leur contingent de soldats, à cause du grand nombre de leurs compatriotes qui vont s'établir à Rome; leurs villes sont désertes, leurs terres délaissées. Pour faire leurs fils citoyens romains, les Latins les vendaient comme esclaves. On renvoya dans le Latium les familles émigrées. La loi déjà ne permettait au Latin de devenir citoyen qu'autant qu'il laissait chez lui un fils (Tite-Live, XLI, 8.) On voit que la tendance de l'Italie à se dépeupler au profit de Rome était bien ancienne.

En 581, 16,000 hommes furent encore expulsés. — En 626, une loi Junia du tribun Junius Pennus expulsa tous les étrangers (Cic., *de Offic.*, III, 11; *in Bruto*, 28. Festus, *V° Respublica*); — en 632, une loi Fannia, tous les Latins ou Italiens (Appien, *de Bell. civ.*, I, 23. Plutarq., *in Gracch.*, 12. Cic., *in Bruto*, 26, et *pro Sextio*, 13); — en 658, la loi Mucia Licinia, tous les étrangers établis à Rome et qui se portaient pour citoyens romains cette mesure, portant principalement sur des Italiens, fut la cause de la guerre sociale, (Cic., *pro Balbo*, 21. Ascon., *in Cornelio*). — Une loi Papia en 687, tous les étrangers à l'Italie (Dion, XXXVII, 9. Cic., *in Rull.*, I, 4; *de Offic.*, III, 11; *pro Archia*, 5; *in Brut.*, 8; *ad Attic.*, IV, 16). — En 759, sous Auguste, *V.* t. I, p. 264.

4. Rullus voulait transporter à Capoue 5,000 familles (Cic., *de Lege*

Remèdes inutiles! Comment tenir fermées les portes de Rome, quand hors de Rome on ne trouve point à vivre, et que dans Rome on vit pour rien! La misère du paysan et les distributions de blé dont s'engraisse le citadin ne suffisent-elles pas pour expliquer une affluence inévitable vers la cité? Les laboureurs oisifs, les vétérans ruinés, les affranchis qui n'ont pas de pain, tous viennent en chercher dans Rome[1].

Aussi la place manque[2]. Il faut que Rome se serre, que ses demeures se pressent, que leurs étages s'amoncellent, que les toits surplombent sur des rues étroites et tortueuses[3]. Bientôt, après être allée gravir l'une après l'autre chacune des sept fameuses collines, Rome descend dans la plaine, franchit, en dépit des augures, la limite de son Pomérium, jette des ponts sur le Tibre, sème des toits sur le Vatican, s'épanouit dans les campagnes du Latium, s'ouvre de plus en plus, pour recevoir dans son sein l'Italie d'abord, bientôt le monde. Vers Tibur, vers Aricie; mais surtout le long du Tibre, vers le pont Milvius au nord, au

agrariâ); César y en établit 20,000, choisies parmi les plus nombreuses (Suet., *in Cæs.*, 20.) Plus tard il transporta dans des colonies extra-italiques 80,000 citoyens, c'est-à-dire 80,000 familles (*Id.*, 42).

1. Salluste, *in Catil.*, 38; *id.*, *de Ordin. republ.* Appien, *de Bell. civ.*, II, 17. Suet., *in Aug.*, 41. Dion, LIII.

2. Rullus se plaignait de l'encombrement de Rome : « Exhauriendam esse urbem. » (Cic., *in Rull.*) Et Cicéron, qui lui reproche de parler du peuple avec mépris, renouvelle à son tour la même plainte : « Sentinam urbis exhauriri posse. » (*Attic.*, I, 19.)

3. Roma in montibus posita et convallibus, *cœnaculis sublata et suspensa*, non optimis viis, angustissimis semitis. (Cic., *in Rull.*, II, 35.) Arctis itineribus hùc illùcque flexis atque enormibus vicis, qualis vetus Roma fuit. (Tacite, *Annal.*, XV, 38.) Roma *in altum propter civium frequentiam ædificata*, dit l'architecte Vitruve, II. Rome, après l'incendie de Brennus, avait été fort irrégulièrement rebâtie. Tite-Live, V, 55. Diod. Sic., XIV, 116.

Vicinus meus est manuque tangi
De nostris Nevius potest fenestris.
(Martial.)

midi vers Ostie, sur cette route de la mer sans cesse parcourue par les étrangers qui apportent à Rome ses voluptés et son pain, sur ce chemin de halage du Tibre par où le monde débarque chez elle, Rome pousse ses faubourgs et allonge ses bras de géant.

Plus tard, les immenses et rapides conquêtes du dernier siècle, la fin des guerres civiles, les jours pacifiques de la domination d'Auguste, sont venus grossir encore cette ville, « formée, dit Cicéron, de la réunion de tous les peuples[1]. » A cette foule toujours plus pressée, César avait ouvert un Forum nouveau, Auguste lui en ouvre un encore[2]. César avait trouvé monté à 320,000 le nombre de ceux qui recevaient les frumentations, et l'avait réduit à 150,000[3]; Auguste, malgré ses efforts, le voit remonter à 200 et même 320,000[4]. Pour suffire à cette affluence, César avait médité un vaste projet qui déplaçait le Tibre, couvrait de maisons le Champ de Mars, conduisait le Pomérium jusqu'au pont Milvius, et doublait presque la Rome légale[5]. Pour satisfaire aux besoins de tant de peuples, Auguste ouvrait des bains, des piscines, des fontaines sans nombre; il construisait ou réparait sept aqueducs[6]. Il était forcé de limiter à 70 pieds[7] la hauteur de ces maisons im-

1. Roma, civitas ex nationum consensu constituta. (Q. Cic., *de Petit. consul*)

2. Suet., *in Aug.*, 20.

3. Suet., *in Cæs.*, 41; *in Aug.*, 41.

4. En 731, 200,000 (Dion, LV, 15). — En 746, au moins 250,000. — En 749, 320,000. — En 762, plus de 200,000. (*Lapis Ancyr.*) — Plebi quæ tùm frumentum publicum accipiebat; ea millia hominum paulò plura quàm ducenta fuerunt... 320 millibus plebis urbanæ... (*Lapis Ancyr.*)

5. Cic., *ad Attic.*, XIII, 20, 35, 36.

6. La masse d'eau amenée par les aqueducs était équivalente à une rivière large de 30 pieds, profonde de 6, et dont la vitesse serait de 30 pouces par seconde. — Rondelet, *sur Frontin.*

7. Strabon, V, 3. Elle fut réglée de nouveau par Néron (Tacite, *Annal.*,

menses, où le peuple venait s'amonceler. Après lui, deux nouveaux aqueducs se sont élevés encore, et Néron songe à comprendre le port d'Ostie dans l'enceinte de Rome et à lui amener la mer par un canal[1].

Rome, en effet, n'a pas seulement franchi, elle a effacé son Pomérium; cette enceinte sacrée, ce terrain qui devait rester éternellement libre, se laisse à peine reconnaître. Les murs de Servius disparaissent derrière les maisons qui se sont appuyées sur eux[2]. La Rome légale (*urbs*)[3] se distingue avec peine de la Rome irrégulière. Ainsi, répandue au loin sur cette terre antique du Latium, centre prédestiné de la Péninsule, point d'intersection de toutes les vieilles races italiques, Rome semble, selon l'imagination fantastique et hardie d'un de ses rhéteurs[4], la blanche neige dont parle Homère, qui couvre, et le sommet des montagnes, et les vastes plaines, et les fertiles cultures de l'homme.

Chaque ville a son centre, d'autant plus imposant et re-

XV, 43), puis par Trajan qui la fit descendre à 60 pieds (Aur. Victor., *Ep.* 13). La population de Rome avait pu diminuer depuis Auguste,

1. Suet., *in Ner.*, 16.

2. On voit par Aulu-Gelle (XIII, 14) que de son temps on ignorait communément que Claude avait compris l'Aventin dans le Pomérium : c'était donc une distinction purement légale qui n'apparaissait point aux yeux, et qui n'avait d'importance que par rapport aux auspices et aux cérémonies religieuses.

« Si l'on veut, dit Denys d'Halicarnasse (IV), mesurer le périmètre de Rome sur les murs, qui sont peu faciles à suivre, à cause des maisons qui y tiennent de toutes parts, lesquelles néanmoins, en beaucoup d'endroits, laissent voir les restes des anciennes murailles... » Tite-Live dit aussi : « On a bâti la partie intérieure du Pomérium. » *Loco citato.*

3. *Urbs* désignait ce qui était contenu dans l'enceinte du Pomérium; *Roma*, la ville tout entière avec les faubourgs. Paul, *Digeste, loi* 2; *de Verborum significatione* (L. 16). Ulpien, *ibid.*, 139. Alfenus, *ibid.* 87 : — Ainsi les citoyens nés dans les faubourgs étaient réputés natifs de Rome. *Loi* 147, *ibid.*

4. Aristides Rhetor, *de Urbe Româ.*

connaissable, qu'elle est elle-même plus puissante. Ce sera l'hôtel de ville des communes flamandes, la seigneurie des villes lombardes; à Londres, sa Tour; à Paris, le Louvre, le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville, dont l'ensemble rappelle les trois éléments de notre vie nationale, la royauté, le parlement, la bourgeoisie. Venise, cette Rome de l'Adriatique, ville de fugitifs comme elle, qui s'est agrandie sur les eaux comme Rome sur la terre, grande politique aussi et religieuse observatrice de sa vie historique, Venise, dans laquelle, comme dans Rome, toute chose a sa date et sa raison héréditaires, Venise a dans son enceinte deux points solennellement marqués aux armes de la Seigneurie : la place Saint-Marc, son Forum, et l'Arsenal, son Capitole. Là, toutes les ressources de la paix ; ici, celles de la guerre. Dans l'arsenal, les armes et les vaisseaux; autour de la place, la religion a son église, dont les ornements, les reliques, les murailles même ont été conquises par de saintes victoires. La seigneurie a son palais, et, flottant devant lui, les gonfanons des quatre royaumes dont est reine cette république marchande; le plaisir a ses cafés, institution nationale de Venise; la gloire, ses trophées et ses chefs-d'œuvre ; l'histoire patriarcale et familière a ses souvenirs, l'humble patron des pêcheurs en face du lion ailé de Saint-Marc ; et, pour lier l'un à l'autre ces deux centres de la vie vénitienne, s'étend la plus belle rue marchande qui soit au monde, le quai des Esclavons, bordé par la mer et prolongé par le grand canal.

A Rome, les proportions étaient plus grandes encore. Partez du pied de la colline des Jardins (*Monte-Pincio*), en vous rapprochant du Tibre, parcourez le Champ de Mars, pénétrez dans le Pomérium par la porte triomphale, traversez ensuite le Forum, montez sur le Palatin, enfon-

cez-vous jusqu'à l'extrémité du grand cirque : c'est cet espace de trois ou quatre milles de longueur qui est la Rome solennelle, monumentale et publique. Le Forum, siége de ses délibérations, le Champ de Mars, théâtre de ses récréations viriles, le Capitole, qui est sa citadelle et son temple, tous trois se rejoignent par une foule de monuments : ici c'est la colline des Jardins et sa verdure entremêlée de mausolées, c'est au bas, la voie Flaminia, bordée de statues, et le champ d'Agrippa, que ce seul homme a couvert de somptueux édifices [1] ; là, c'est cette immensité de portiques où se promène la foule paresseuse, tandis que la foule active et jeune lutte dans le Champ de Mars ou nage dans le Tibre ; c'est l'*Area* du Capitole, forum des dieux ; ce sont les toits dorés du Palatin, séjour d'un dieu plus grand, César ; c'est la longue enfilade des marchés, les Septa-Julia, le Palais-Royal de Rome, la Voie-Sacrée, sa rue Saint-Honoré, théâtre des flâneuses rêveries d'Horace [2], en un mot, la Rome boutiquière et marchande ; par là, enfin, nous touchons le Forum, la Maison de ville des Romains en plein air (en plein Jupiter, *sub dio*), le Forum avec ses temples, ses basiliques retentissantes des clameurs du barreau et de la bourdonnante trépidation du commerce ; avec le sénat et les rostres, muets emblèmes de la liberté morte, les portiques et les bains, vivants symboles de la volupté toujours vivante, avec le Lupercal et le Comice, souvenirs paternels de la Rome antique, avec la colonne dorée, ombilic du monde, d'où partent toutes les voies de l'empire et d'où les distances se comptent jusqu'à la Clyde

1. Le Panthéon, les Thermes, la piscine d'Agrippa, le portique de Neptune. *V.* Suet., *in Aug.*, XXIX; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15; Dion, LIII; Strabon, V.

2. Ibam fortè Viâ Sacrâ, sicut meus est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

d'un côté et jusqu'à l'Euphrate de l'autre : le Forum, place unique dans le monde, qui, avec ses quelques toises de terrain, tient dans l'histoire plus d'espace que des royaumes entiers.

Rome ne s'est pas départie de son centre. Voyez comme elle fourmille au Forum : c'est là que bat son cœur ; ses veines y aboutissent ; son peuple, comme le sang, circule sans cesse de ses demeures au Forum, du Forum à ses demeures : le matin, autour des rostres et des basiliques ; à midi, retournant faire la sieste dans ses maisons ; puis ensuite à la grande palestre du Champ de Mars, puis au bain, jusqu'à ce que le coucher du soleil le ramène au souper domestique, il va toujours chercher la vie, la pensée et le soleil dans ce magnifique emplacement du Forum et du Champ de Mars, que l'on peut appeler les parties nobles de Rome. On habite ailleurs, mais c'est là qu'on vit. Grâce au nombre de monuments qui encombrent cette portion de Rome, les maisons y peuvent à peine trouver une place étroite ; la vie privée en est chassée par la vie publique, les citoyens par la cité, les mortels par les dieux, les hommes d'os et de chair par les hommes de marbre et d'airain ; à tel point qu'il a fallu, à plusieurs reprises[1], déblayer le Forum du peuple des statues qui l'encombraient. Refoulée en arrière, la vie domestique s'est éloignée le moins qu'elle a pu ; les riches et les nobles ont planté leurs demeures dans le quartier des Carènes, sur la croupe des collines qui dominent le Forum (de là cette locution : descendre au

1. Auguste fut obligé de transporter dans le Champ de Mars les statues qui encombraient l'Aréa du Capitole (Suet., *in Calig.*, 34). *V.* aussi Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 5. Caligula à son tour renverse et détruit les statues, et défend d'élever à qui que ce soit une statue sans sa permission. (Suet., *ibid.*) Rome étant pleine d'images et de statues, Claude en fit transporter ailleurs un certain nombre et défendit d'ériger une statue sans la permission du sénat. Dion, LX.

Forum); les pauvres, dans les détours fangeux de la Suburra, ou plus en arrière, dans les faubourgs, au delà du Pomérium.

Pour en finir, mesurez d'un regard tout le reste de Rome, et comptez, s'il se peut, tout ce qui vit, tout ce qui pense, tout ce qui meurt dans cette ville sans enceinte. Au loin, les maisons sont éparses et respirent à l'aise; plus près du centre, elles sont l'image d'une foule de peuple qui s'amoncelle, se coudoie, et dont les têtes se serrent et se dressent pour regarder les unes au-dessus des autres; laissant à peine entre elles de longues ruelles étroites, irrégulières, tortueuses, accumulant leurs étages jusqu'à la hauteur qu'Auguste leur a fixée, hissées sur leurs assises de ciment, étayées par leurs piles énormes, elles semblent, cependant, comme trembler de leur hauteur, et par d'épaisses solives s'appuient les unes sur les autres, s'épaulant avec effort pour ne former qu'une masse unique, qui voit le Champ de Mars à ses pieds et le Capitole face à face [1]. Sur les sommités de ces toits règne le niveau des terrasses, sol factice ouvert aux pas de la multitude; et, dit un ancien, il y a plusieurs villes en hauteur, comme il y en a plusieurs en étendue.

C'est que les hommes sont pressés là comme les demeures, non-seulement les hommes, mais les peuples, les langues, les dieux [2]. Il y a une ville des Cappadociens, une ville des

1. J'évite de citer ici les rhéteurs et les philosophes. On vient de lire Cicéron; Vitruve, écrivain positif, dit aussi : ...Pilis lapideis, structuris testaceis, parietibus cæmenticiis. » (Liv. II.) Le grand nombre des écroulements obligea Auguste de restreindre la hauteur des édifices à 70 pieds. *V.* encore Senec., *Controverse,* II, 9; Pline, *Hist. nat.*, III, 15; Juvénal, III, 269.

2. Polemo sophista apud Galenum. Frequentia oui vix immensa tecta sufficiunt... Videbis majorem partem esse quæ relictis sedibus venerit in maximam urbem, sed non suam. (Senec., *ad Helviam,* chap. 6.) — Sur le grand nombre des Juifs habitant à Rome, *V.* Josèphe, *Antiq.*, où il parle de

Scythes, une ville des Juifs, une armée de soldats, un peuple de courtisanes, un monde d'esclaves. Plus encore que de tout le reste, il y a de cette multitude sans nom, sans condition et sans patrie : peuple mêlé, de toute origine, de toute croyance; peuple romain, presque tout entier né de races étrangères; peuple libre, presque tout entier né dans l'esclavage; peuple fainéant et fortuné qui ne possède pas un sesterce, qui a pour bien l'air de Rome, l'eau des bains et des aqueducs, le soleil du Champ de Mars et la libéralité des empereurs. César et Auguste, pour plaire à cette multitude aux mille langues, lui ont donné des histrions qui débitaient leurs lazzi dans tous les idiomes; et à la mort du dieu Jules, qui avait ouvert la cité aux étrangers, autour de son bûcher nuit et jour gardé par les Juifs, toutes les nations sont venues tour à tour (lugubre et redoutable spectacle!) hurler, chacune à sa mode, leurs lamentations barbares [1].

Au moment où cette Babylone, selon l'expression de l'apôtre saint Pierre [2], se retire pour la nuit, asseyons-nous pour recueillir la voix de cette grande cité et pour comprendre ce qu'elle va nous enseigner. Que fait là tout ce peuple? quelle est sa pensée? quelle est sa vie? Nous avons assez interrogé la pierre, l'airain et le marbre, interrogeons la pensée humaine.

8,000 Juifs demeurant à Rome qui se joignirent à une demande adressée à Auguste par leurs frères de Judée. XVII, 12. — Sous Tibère, 4,000 affranchis juifs furent transportés en Sardaigne. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 5. Tacite, *Annal.*, II, 15. Suet., *in Tiber.*, 36.

1. Suet., *in Cæs.*, chap. 84. Suet., *in Cæs.*, 39; *in Aug.*, 43. — Ces derniers faits sont positifs, mais il ne faut pas prendre à la lettre les paroles emphatiques des rhéteurs, des sophistes, ou même de Sénèque et de Pline. J'ai dû rendre dans son exagération même l'impression que devait produire sur un provincial la vue de la grandeur et de la magnificence de Rome; du reste, *V.* la note à la fin du volume.

2. I. Petr., V, 13.

§ II. — L'ESCLAVE.

La réponse est tout entière dans un seul mot : l'esclavage ! Non-seulement l'esclavage proprement dit est la base pratique de la société, de sorte que sans lui il n'y aurait ni république, ni fortune, ni famille, ni liberté, telles qu'elles sont constituées ; mais encore, dans tous les ordres et à tous les degrés, existe un esclavage plus déguisé, aussi réel : et tous les rapports sociaux sont modelés sur le rapport de l'esclave au maître, de même qu'au moyen âge ils se modelèrent tous sur le rapport du vassal au suzerain.

Pour le comprendre, parcourons les quatre degrés de la hiérarchie romaine : l'esclave, le client, le sujet et César.

Voyez l'esclave ; je ne dis pas l'esclave chéri de son maître, le chanteur ou le comédien spirituel, le médecin heureux, le précepteur érudit ; je dis encore moins la folle, le bouffon, l'eunuque, le joueur de lyre, l'improvisateur habile : mais le pauvre esclave ordinaire, plébéien de cette nation domestique qui habite le palais d'un riche ; celui qui, perdu dans cette foule, connaît à peine son maître et n'en est certes pas connu ; celui qu'on a acheté 500 francs au Forum[1], sur les tréteaux d'un maquignon ;— le *janitor*, immeuble par destination et qu'on vend avec la maison, scellé, pour ainsi dire, dans le mur de sa loge par une

1. 500 dragmes, (*quingentis empto drachmis.* Horace, II, *Sat.* VII, 43), ou plutôt 500 deniers (538 fr.). M. de La Malle, dans son chapitre sur le prix des esclaves, croit pouvoir fixer, d'après Columelle et d'autres autorités, le prix de l'esclave cultivateur à 1,500 ou 2,000 fr. Mais cet esclave, qui produisait un revenu, devait être plus cher que l'esclave improductif de la ville. Dans un autre passage d'Horace, II, *Ep.* II, v, 5, on demande 8,000 sesterces (1,600 fr.) d'un esclave urbain, mais celui-là a de l'éducation et des talents.

chaîne qui le prend à la ceinture, comme le chien dont la niche fait face à la sienne; — ou le *vicarius*, l'esclave d'un esclave[1];—ou celui qui, debout à la table de son maître pendant les nuits d'orgie, voit la verge prête à le punir pour une parole, un sourire, un éternument, un souffle; qui, courbé aux pieds des buveurs ivres, essuie les ignobles traces de leur intempérance[2]. C'est bien là celui sur lequel tombent et toute l'ignominie domestique et tout le mépris légal; c'est l'être méprisé auquel, pour ne point profaner sa parole, son maître quelquefois ne parle que par signes et au besoin par écrit[3] : vrai gibier de fouet et de prison, dont la loi compte la vie pour si peu de chose, que dans une enquête judiciaire, accusé ou même témoin, on ne l'interroge que sur le chevalet[4], et que, sur la réquisition d'un plaideur, son maître l'envoie sans difficulté au tortureur, se faisant seulement donner caution pour le déchet qui pourra résulter de la torture[5].

L'esclave est au-dessous de l'homme; les plus généreux le considèrent comme faisant partie d'une *seconde espèce humaine*[6]. Selon le droit, ce n'est plus un homme, ce n'est

1. *V. loi* 17, *Digeste, de Peculio* (XV, 1); Plutarq., *in Catone*.

2. Senec., *Ep.* 47; *de Irâ*, III, 35.

3. Nil unquàm se domi nisi *nutu* aut *manu* significâsse, vel si plura demonstranda essent, scripto usum, *ne vocem consociaret*. (Tacit., *Annal.*, XIII, 23.) C'est l'affranchi Pallas que Tacite fait ainsi parler.

4. Senec., *Epist.*, 47; *de Irâ*, III, 35. Ainsi, on soumettait à la torture les esclaves d'une succession, afin de connaître l'état du patrimoine : c'était une manière de faire inventaire.

5. C'est ce qui s'appelait l'action *deterioris factis servi*. Paul, *Sent.* V, 16 § 3, lire tout ce titre sur la torture des esclaves.

6. Florus, III, 20. (Servi) per fortunam in omnia obnoxii, quasi secundum hominum genus sunt. — L'esclave est souvent appelé *homo*, mais dans un sens méprisant; *homo meus*. (Cic., *pro Quintio*, 61, et les jurisc. *passim*.) Souvent on affecte de désigner l'esclave par des noms neutres, *servitium, mancipium, ministerium, corpus*. « L'esclave est un outil animé, et l'outil un esclave inanimé. » Schol., Hom., *in Iliad.*, XVIII, 86. Julian., *in Cæs.* *V.* Creuzer, *Mémoire sur les esclaves, Académie des Inscrip.*, t. XIV, p. 1.

plus une intelligence, c'est une chose. Si l'esclave ou le bœuf cause un dommage, le maître en est responsable, et le plaignant, à titre d'indemnité, se fait adjuger l'animal nuisible. Réciproquement, si on le tue, on le paie au maître; si on casse une jambe au cheval, si on diminue la valeur de l'un ou de l'autre, la loi donne action pour esclave ou pour cheval gâté [1], et le déchet se paiera double.

L'esclave n'est pas homme; — il n'a, par conséquent, aucun droit, l'esclavage est assimilé à la mort [2]. Tout est permis envers l'esclave; nul engagement ne lie vis-à-vis de lui, on est envers lui sans devoir comme il est envers vous sans droit [3].

1. Action *servi corrupti*. — Le droit romain fournirait au sujet des esclaves tout un volume de passages curieux, dans lesquels, du reste, on ne trouve que les conséquences d'un même principe déduites avec cette logique qui caractérise les jurisconsultes de Rome. En voici un seul : « 210. Par le premier chef de la loi Aquilia, il est pourvu à ce que tout homme qui aura tué sans droit soit un homme, soit un des quadrupèdes qualifiés animaux domestiques, appartenant à autrui, soit condamné à payer au maître une somme égale à la plus grande valeur de cet objet depuis un an. — 212. On ne doit pas seulement tenir compte de la valeur corporelle; mais, au contraire, si la perte de l'esclave occasionne au maître un dommage plus grand que la valeur propre de l'esclave, il faut en tenir compte. Ainsi, si mon esclave a été institué héritier, et s'il est tué avant que, par mon ordre, il n'ait accepté l'herédité, il faut encore, outre son prix, me payer la valeur de l'hérédité perdue. De même, si de deux jumeaux, de deux comédiens ou de deux musiciens on a tué l'un, on doit compter et le prix du mort et la dépréciation que sa mort a occasionnée sur la valeur du survivant. De même, si d'un attelage on a tué une mule, ou d'un quadrige un cheval. — 213. Celui dont l'esclave a été tué a le choix ou de poursuivre par la voie criminelle, ou de réclamer une indemnité en vertu de la loi Aquilia. » (Caius, *Instit.*, III.) On se demandait si le cochon est au nombre des animaux que cette loi assimile aux esclaves. Caius pense que oui. *Loi* 2, *Digeste, ad Leg. Aquiliam* (IX, 2).

2. *Ibid.*, 59; *de Condit. et Demonst.* (XXXV, 1).

3. Servile caput nullum jus habet. (*Loi* 3, *Digeste, de Capite minutis*, 32 (IV, 5); *de Regulis juris* (L, 17); 20, § 7; *Qui testament.*)—Incapable de toute propriété Caius, *Instit.*, I, 52; II, 86-89, 91, 95. — Servus non caput habet. (*Instit.*, I, 16, § 4.) Senec, *de Clem.*, I, 18. In personam servilem nulla cadit obligatio. (*Digeste*, 22, *de reg. jur. Cod.* 13, *de Transact.* (II, 4.)

L'esclave n'est pas homme; — il n'y a, par conséquent pour lui, ni mariage, ni famille, ni paternité, ni parenté[1]. C'est là la plus dégradante conséquence du droit de propriété de l'homme sur l'homme, mais une conséquence tellement rigoureuse, qu'à celle-ci pas plus qu'aux autres n'ont échappé les peuples chrétiens qui ont eu le malheur de tolérer l'esclavage. En compensation de toutes les libertés qu'il ôte à l'homme, l'esclavage lui donne la liberté de la débauche. Entre esclaves on n'est ni mari, ni femme, ni père, ni fille, ni fils, ni frère, ni sœur; il n'y a donc ni adultère, ni inceste, ni polygamie punissable[2]. Également nulle prostitution, nulle violence n'est punissable quand elle s'exerce sur l'esclave, à moins, ajoutent les jurisconsultes, que le maître n'en éprouve quelque dommage[3].

L'esclave n'est pas homme; — il n'y a, par conséquent, pas de Dieu pour lui. Il est en dehors du culte public; il y a pour lui tout au plus quelques rites illégaux, clandestins, superstitieux, que l'on tolère en les méprisant. L'homme libre peut seul offrir aux dieux un encens légitime. « Sache, dit le vieux Caton, que le maître seul peut accomplir pour toute sa maison les rites religieux... Que la *villica* (la femme esclave qui est à la tête d'une exploitation rurale) n'accomplisse donc aucun acte religieux, ou ne le fasse accomplir par autrui, sans l'ordre de son maître ou de

1. Ad legem serviles cognationes non pertinent. *Digeste*, 10, § 5 *de Gradib.* 6, (XXXV III, 10), pro. *ad Leg. Jul. de Adult.*

2. Paul., *Sent.*, II, 19, § 6; V, 16. *Cod.* 3, *de Incestis nuptiis.* Tombeau érigé par Thalassus et Ionicus à Anthussa, *conjugi benè merenti* (Muratori, 1297), — par Sabinus et Primus à Félicitas *conservæ et contubernali.* (Id., 1582), — par deux femmes à leur mari. (Id., 1373).

3. Ancillarum stuprum citrà noxam habetur, nisi deteriores fiant aut per has ad dominam affectet. (Paul., *Sent.* 11, 26, § 16.) Sur la prostitution obligée, *V.* Senec., *Controv.*, V, 33; Plaut., *Pseud.*, I, 11; V, 174. Sur la violence, Paul., *ibid.*, § 12; 23-25 *Cod. ad Leg. Jul. de Adult.*; 215 *Digeste, de Verbor. signif.* Caïus, *Instit.*, I, 54.

sa maîtresse[1]. » L'esclave est ainsi sans droit, sans famille, sans Dieu.

La générosité du maître, il est vrai, viendra au secours de l'esclave. Malgré la loi qui éloigne l'esclave du temple, le maître lui permet quelques rites qui amusent sa superstition ; il permet à ses bergers quelques sacrifices champêtres, les *saturnales* à ses esclaves de la ville, les *matronales* aux femmes de sa maison. Malgré la loi qui interdit le mariage à l'esclave, le maître lui permettra un quasi mariage, un concubinage (*contubernium*), illégale et passagère union qu'il n'accordera parfois que pour de l'argent[2] : mais pour ses enfants, ou plutôt les enfants de sa concubine (car le droit ne reconnaît pas de paternité entre esclaves), ils sont le croît d'un animal domestique, incontestable propriété du maître ; on a disputé seulement sur la question de savoir s'ils appartiennent à l'usufruitier. — Malgré la loi qui ne reconnaît à l'esclave aucune propriété, le maître tolère qu'après bien des veilles, bien des jeûnes volontaires, bien des labeurs ajoutés aux labeurs de la maison, il garde quelque chose de l'argent qui paie son industrie, qu'il ait une sorte de propriété illégale, que parfois il en dispose par un quasi-testament, toujours sous l'approbation et le *veto* sans appel de son maître[3] : en six ans, s'il est laborieux et sobre, et toujours si le maître le veut bien, il peut se racheter. Mais il faudra qu'il souffre et travaille, qu'au besoin il demande au vol et à la débauche

1. Scito dominum pro totâ familiâ rem divinam facere... Rem divinam ne faciat (villica) neve mandet qui pro eâ faciat, injussu domini aut dominæ. (Cato., *de Re rust.*, V.)

2. C'est ce que faisait Caton l'ancien. Plutarq., *in Catone, M.*, 21. *V.* aussi Tertul., *ad Uxorem*, 8.

3. Cic., *Philipp.*, VIII, 11. C'est ce que Pline permettait à ses esclaves par un acte tout particulier de sa générosité. VIII, *Ep.* 7. Sur l'état des esclaves en général, *V.* ci-dessus, t. II, p. 130-133.

l'argent que l'industrie ne lui donne pas. Il faudra qu'il renonce à sa seule consolation, aux joies de la *popina,* où, pendant que le maître prend part à un festin, ses esclaves l'attendent, jouent aux dés, médisent de lui, en soupant pour deux as. Il faudra encore que, sur ce mince pécule, la future générosité de son maître s'achète par des présents : présents pour le jour de sa naissance, présents pour le mariage de son fils, présents pour les couches de sa fille[1]. Après tout cela, si dans l'intervalle son maître ne l'a pas vendu, gardant le pécule qui, selon le droit, appartient au maître; si quelque clause de son achat ou du testament qui l'a légué n'interdit pas l'affranchissement[2]; s'il trouve dans son pécule de quoi payer et sa valeur à son maître et le vingtième de sa valeur à l'État[3]; si son maitre ne lui manque pas de parole[4]; si enfin les lois contre les affranchissements, « lois méchantes et jalouses[5], » ne lui disputent pas sa liberté, l'esclave sera libre,

Cette attente lui paraîtra-t-elle trop longue? prendra-t-il la fuite? tout est en éveil pour l'atteindre : reprendre le fugitif est affaire d'État; toute la civilisation va lui courir sus. Des *fugitivaires,* dont c'est le métier, l'auront bientôt ramené à son maître, et la lettre F, marquée sur son front avec un fer rouge, avertira qu'on prenne garde à lui[6].

Je l'ai déjà dit, l'excès du mal avait fini par amener un commencement de remède; la police impériale était inter-

1. Térence, *Phorm.*, acte Ier, scène 1re. Senec., *de Benef.*, VII, 4.
2. *Loi* 9, *de Manumiss.* (XL, 1); *loi* 9, § 2, *qui et a quibus manumitt.* (XL, 9).
3. Impôt du vingtième sur les affranchissements. Tite-Live, VII, 16; XXVII, 10, etc.
4. Negatâ libertate cui pretium pepigerat. (Tacite, *Annal.*, XVI, 42.)
5. Libertates impedientem et quodam modo invidam. (Justinien, *Instit.*)
6. *V.*, sur les fugitifs, Paul., *Sent.*, 1, 6; *Digeste* et *Cod. ad legem Fabiam.*

venue entre le maître et l'esclave [1]. Mais le fouet et les fers restent toujours dans les droits du maître; l'ergastule n'est point détruit; le maître peut toujours envoyer l'esclave bêcher la terre ou creuser les mines, la chaîne aux pieds et la tête rasée à moitié, pour qu'on le reconnaisse s'il s'enfuit [2]. Le maître peut le vendre sous la condition qu'on ne l'affranchira pas, qu'on l'emploiera aux travaux les plus durs, qu'on l'emmènera dans une province lointaine. La loi même, toujours alarmée, ajoutera à ces rigueurs : l'interdiction d'une province quelconque entraîne toujours celle de l'Italie; l'interdiction d'une ville, quelle qu'elle soit, entraîne celle de Rome [3].

Une coutume plus atroce encore s'est introduite récemment et se développe chaque jour. Les eunuques ont commencé de paraître dans le palais des Césars au temps de Tibère. Ils apparaissent bientôt chez tous les grands, chez tous les élégants, chez tous les riches. Les religions de l'Orient ont introduit cette horrible coutume, inconnue à la Grèce; la mode s'en est saisie. C'est affaire de caprice, de luxe, de dépense [4].

Il y a plus, la peine de mort subsiste : si le maître n'est plus en droit de la prononcer, du moins il la provoque et va la demander au préteur. Ou plutôt, malgré un instinct d'humanité chez Auguste ou chez Claude, le droit arbi-

1. *V.* ci-dessus, t. II, p. 132.

2. Horace, II, *Sat.* 8. Senec., *de Irâ*, III, 32. Apulée, *Métamorp.*, IX. Colliers retrouvés de nos jours, qui portent, comme aujourd'hui ceux des chiens : *Tene me quia fugi et revoca me domino meo Bonifacio Linario.* (Pignorius, *de Servis.*) Et encore ce dernier usage est-il un progrès dû à la législation des princes chrétiens, qui interdisait la marque au front.

3. *V. Digeste* et *Cod.*, *de Servo exportando.*

4. *V.* Tacite, *Annal.*, IV, 10; Senec., *de Irâ*, I, *in fine*; Pline, *Hist. nat.*, VII, 40 (39). Labienus apud Senec., *Controv.*, V, 33. Sur les Galls, prêtres de Cybèle, *V.* saint Augustin et toute l'antiquité.

traire de vie et de mort sur l'esclavage n'est point aboli; il est tout au plus diminué [1].

L'esclave peut donc prévoir le terme probable de sa vie. Le vivier de Pollion, dont les murènes s'engraissent d'hommes vivants, les infâmes croix toujours debout et les corps abandonnés auprès de la porte Esquiline, l'avertissent sérieusement de ne pas offenser l'omnipotence du maître. Si on le laisse vieillir, je vous ai dit cette île du Tibre, où l'on abandonnait à la grâce d'Esculape les esclaves malades et infirmes. D'un autre côté, le vieux Caton, un sage dont j'admire peu la sagesse, disait : « Sois bon ménager, vends ton esclave et ton cheval quand ils sont vieux [2]. » On le revendra donc pour quelques deniers à un maître plus pauvre et par suite plus dur, jusqu'au jour où son corps, jeté hors de son étroite cellule, sera enterré par ses compagnons d'esclavage dans quelque recoin mal famé des Esquilies [3].

1. *V.* Gaïus, I, 52; Macrobe, I, 11. Juvénal (VI, 219) nous peint une femme qui, sans motif, fait mettre son esclave en croix, et à qui l'on reproche sa cruauté :

> « Pone crucem servo! » — Meruit quo crimine servus
> Supplicium? Qui testis adest? Quis detulit? Audi;
> Nulla unquàm de morte hominis cunctatio longa est. —
> « O demens! ità servus homo! Nil fecerit, esto :
> *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* »

Malgré l'esprit déclamatoire de cet écrivain, on ne peut guère supposer qu'il se fût exprimé ainsi, si la loi Pétronia et les édits de Claude eussent été de son temps pleinement observés. La loi Pétronia, du reste, interdisait seulement certains supplices. Claude ne punissait l'homicide des esclaves que dans un cas déterminé. Antonin le premier assimila d'une manière générale celui qui aurait tué son esclave sans motif, non pas au meurtrier d'un homme libre, mais au meurtrier de l'esclave d'autrui. Gaïus, *Instit.*, I, § 53. Esclaves immolés à la magie. Suet., *in Ner.*, 56. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2. Juvénal, V, 551. — aux dieux. Juvénal, XII, 115.

2. Plutarq., *in Catone*, 5.

3. Horace, I, *Sat.* 8 :

> ... Angustis ejecta cadavera cellis
> Conservus vili portanda locabat in arcâ.

Et l'opulent Romain, au milieu de cette multitude qui lui appartient, de cent, de mille esclaves [1], tremble cependant pour sa vie. Les uns veillent à l'entrée de sa demeure, d'autres gardent les corridors; des *cubicularii* défendent sa chambre à coucher : mais qui le gardera contre ses propres gardes? Écoutez : le Forum est troublé; le peuple ému , presque en révolte , assiége les degrés du sénat; voyez passer une multitude de condamnés, hommes, femmes, enfants, quatre cents personnes. Un consulaire vient d'être tué par son esclave, à cause, dit-on, d'une rivalité d'amour infâme; et la loi veut que tout ce qu'il y a d'esclaves sous le toit qu'il habitait, innocent ou coupable, soit mené à la mort [2]. Tout Romain qu'il puisse être,

1. « Démétrius, l'affranchi de Pompée, qui n'eut pas honte d'être plus riche que Pompée lui-même, se faisait apporter chaque soir, comme à un général, l'effectif de ses esclaves, lui qui aurait dû se trouver riche d'avoir deux *vicarii* et une cellule un peu plus large. » Senec., *de Tranq. animi*, 8.) Sur le grand nombre des esclaves, *V.* les passages cités, t. I, p. 241; t. II, p. 115-122. Pedanius Secundus (*V.* plus bas) avait 400 esclaves dans sa seule maison de Rome. Et Sénèque dit que si on eût fait porter aux esclaves un costume distinct, on fût resté effrayé du petit nombre des hommes libres. (*De Clem.*, I, 24.)

Une inscription du second siècle parle d'un esclave de l'empereur, payeur du fisc des Gaules pour la province lyonnaise, auquel un tombeau est érigé par ses esclaves à lui (*vicarii*) au nombre de quinze, parmi lesquels deux secrétaires, deux cuisiniers, un médecin, deux *argentarii*, deux valets de pied (*pedissequi*), etc... (Inscr. d'un *columbarium* découvert en 1852, près la porte Saint-Sébastien. Desjardins, *Latium*, etc., p. 97).

2. Le principe de cette loi était ancien. *V.* la lettre de Servius Sulpitius à Cicéron. *Famil.*, IV, 12. — Sous Auguste, le sénatus-consulte Silanianum confirma ce principe (an de Rome 761); — il fut encore développé par un sénatus-consulte de l'année suivante (*Digeste*, 13, *ad S.-C. Silanian.* (XXIX, 5); — par une loi Cornelia, peut-être la loi Cornélia *de Sicariis* (*ibid.*, 25); — par le sénatus-consulte Néronien ou Pisonien (an J.-C. 58), qui ordonna de comprendre au nombre des esclaves exécutés après le meurtre du maître les esclaves de sa femme, et *vice versâ*, ceux même qui étaient affranchis par testament. — Droit de suite sur les esclaves vendus. (Tacite, *Annal.*, XIII, 32. Paul., III, *Sent.* V, § 5; *lois* 3 et 8, *Digeste, ad S.-C. Silanian.*) — Tous les esclaves qui se trouvaient dans le voisinage devaient être interrogés sur le meurtre du maître; s'ils ne dénonçaient pas le meurtrier, ils

l'homme est toujours homme. Le peuple s'apitoie, résiste aux licteurs; dans le sénat même (Tacite s'en étonne), quelques faibles esprits reculent devant l'exécution de cette horrible loi. Mais un vieux Romain, un homme savant dans la science du juste et de l'injuste, le jurisconsulte Cassius, se charge de gourmander ces novateurs, et de donner force aux bonnes et saintes maximes des aïeux : « Chercherons-nous des raisons, quand nos aïeux plus sages que nous ont prononcé?... Sur quatre cents esclaves (remarquez comme les sophistes de toutes les cruautés ont toujours la même dialectique à leur usage), nul n'a donc soupçonné? nul n'a entendu? nul n'a vu le coupable?... Nul ne l'a arrêté ni trahi? » Et puis enfin : « Il périra des innocents! dites-vous. Quand une armée a manqué de courage et qu'on la décime, les braves comme les lâches courent les chances du sort. Il y a quelque chose d'injuste dans tout grand exemple; mais l'iniquité commise envers quelques hommes est compensée par l'utilité que tous en retirent [1]. » Remarquable parole, et qui contient toute l'antiquité! C'est Caïphe disant : « Il est utile qu'un homme meure pour tout le peuple [2]. »

étaient mis à mort. Avant que cette enquête ne fût achevée, on ne devait ni ouvrir le testament, ni prendre possession de l'hérédité, sous peine de dévolution au fisc. (*V.* Paul., III, *Sent.* V; *Digeste, ad S.-C. Silanianum. Cod. loi* 3, *de His quibus ut indignis.* Pline, *Ep.* VIII, 14.) Les jurisconsultes adoucirent un peu la rigueur de ces S.-C.

1. *V.* Tacite, *Annal.*, XIV, 42 et suiv.
2. Joan., XII, 50.

§ III. — LE CLIENT.

En voilà assez sur l'esclavage. Maintenant avez-vous promené vos pas parmi les constructions irrégulières de l'Aventin? Avez-vous vu, près du Tibre, ces maisons entassées qui avancent sur le fleuve, et que leurs fragiles étais tiennent suspendues au-dessus des eaux, demeures précaires dont chaque inondation emporte d'un coup tout un quartier? Êtes-vous monté le long de la Suburra, cette rue tortueuse, infecte et bruyante, au milieu de l'assourdissement populaire, des clameurs des charretiers, des hurlements des chiens? Là d'énormes *insulæ,* vastes maisons de location à sept ou huit planchers, penchent au-dessus de la voie publique leurs étages inégaux et chancelants. C'est là surtout qu'habitent toutes les misères et toutes les corruptions romaines; c'est là que, dans les sales et obscures *popinæ,* un pain *plébéien,* du vin chaud et des têtes de mouton à l'ail, nourrissent le mendiant du pont Sublicius, la courtisane en guenilles, le grammairien sans argent, le petit Grec (*Græculus*), hâbleur, adulateur, poëte, chevalier d'industrie; c'est là que mendie l'enfant ramassé sur la voie publique, et qui va quêter une obole, estropié par les mains et au profit d'un entrepreneur de misères humaines; c'est là, en un mot, qu'habite, je ne dirai pas le plébéien, mais celui que l'orgueil aristocratiqne des parvenus romains appelle *tenuis, ignobilis, tunicatus, tribulis.*

Il n'est pas jour encore. Cet homme vient de brosser sa vieille toge; il court à la hâte vers les hautes demeures des Carènes ou du Célius. Client de tout le monde, il va heur-

ter à toutes les portes, fait queue dans la rue devant le seuil de tous les riches, coudoie et querelle ses camarades de servitude et d'attente, se laisse menacer par la verge de l'*ostiarius*, sollicite ce misérable enchaîné qu'on appelle le *janitor;* entre à grand'peine dans une cour; en payant les esclaves, pénètre jusque dans l'atrium; voit passer dédaigneusement devant lui les amis de la seconde ou de la première admission (car l'amitié se classe, et il y a chez le riche de grandes et de petites entrées)[1], souffle au *nomenclateur* un nom que cet esclave estropie, obtient du patron un sourire distrait, un regard à moitié endormi, un bonjour dédaigneux qui se confond avec un bâillement, et, pour prix de ses peines, emporte dans sa corbeille un peu de saucisson ou une magnifique largesse de vingt-cinq sous[2].

Tel était un salon romain. A des degrés divers, et surtout depuis le règne des empereurs, les rapports de politesse portaient à Rome ce caractère d'un hommage intéressé rendu par un inférieur. C'étaient des devoirs matinaux (*antelucana officia*), des *salutations* inquiètes et essoufflées. Un salon moderne, cette politesse d'égal à égal, facile et douce, qui veut bien s'abaisser, mais à condition qu'on la relève, et cesse dès l'instant où elle n'est plus mutuelle;

1. Caïus Gracchus et Drusus (deux tribuns démocrates) furent les premiers qui classèrent ainsi leurs amis, recevant les uns seuls et en particulier, en admettant d'autres plusieurs à la fois, et tout le reste en masse; c'est ce qu'on nommait *classer son monde, segregare turbam suam.* (Senec., *de Benef.*, VI, 34.) Ainsi l'on disait prima, secunda, etc., admissio. (Senec., *de Clementiâ*, I, 10; *de Benef.*, VI, 33, 34.) Tibère fit trois classes de ses amis, distribua à la première 600 sesterces, à la seconde 400, à la troisième 200. Ces derniers ne s'appelaient pas ses amis, mais ses Grecs. Suet., *in Tiber.*, chap. 56, 70, 71. — Sur ces compagnons grecs, *V.* Cic., *in Milone*, 10; *in Pison.*, 18. — Alexandre Sévère poussa la bonté jusqu'à visiter ses amis de seconde classe lorsqu'ils étaient malades. (Lamprid., *in Alex.*, 20.)

2. Sur la *sportula*, *V.* Pline *Ep.* II, 14; X, 117, 118. Suet., *in Ner.*, 16; *in Dom.*, 7.

cette obséquiosité qui sait au besoin être fière; cette liberté qui se prête à mille choses sans se compromettre jamais : tout cela entrait peu dans les notions de l'antiquité. La *courtoisie* est d'origine féodale; c'est l'indépendance noble et courtoise du *baron*, de l'homme libre, inconnue aux anciens qui ne comprirent guère que l'indépendance de la cité; c'est sa fierté dans le service, parce que le service est relevé par l'honneur; c'est, en un mot, cette plus grande valeur que le moyen âge a su donner à l'homme. Il y a de l'un à l'autre la distance de la servitude au vasselage. Dans les temps modernes, ni aristocratie de cour, ni aristocratie d'argent n'ont tout à fait brisé cette tradition féodale; les Pallas et les Mamurra eux-mêmes, en passant dans le triclinium, cèdent le pas à leur client, et, s'ils le conduisent dans leur *essedum*, le font poliment monter le premier. Mais les maltôtiers et les gens de cour d'alors, ci-devant esclaves quelquefois, faisaient marcher leurs amis à pied auprès de leur litière, les laissaient attendre à leur porte sur le trottoir; à table, ils avaient des amis inférieurs, trop heureux de dîner sur des escabeaux, tandis que l'amphitryon était couché sur un lit de pourpre; et les convives étaient surveillés par un esclave chargé de dire au maître qui avait bien applaudi, bien ri, bien mangé, bien loué l'amphitryon, et mérité ainsi une invitation pour le lendemain [1].

Sans doute il n'en avait pas toujours été ainsi. L'esclavage lui-même, toujours aussi inhumain en principe, avait été moins dégradant par le fait. Au temps où l'on n'avait qu'un ou deux esclaves, avec qui on travaillait côte à côte dans les champs, et qu'on faisait asseoir à sa table, ces

1. Senec., *Ep.* 47.

noms de *familier* donné à l'esclave, de *père de famille* donné au maître, n'étaient pas, comme ils le furent depuis, une banalité dérisoire. La clientèle à son tour était alors pareille en bien des choses au vasselage féodal : noble protection du pauvre par le riche, récompensée par les services que le nombre peut rendre à l'homme isolé ; institution politique, indispensable instrument de tout succès dans le Forum ; lien sacré, association de tous les intérêts, parenté légale aussi sainte que la parenté réelle : Virgile met sur la même ligne, aux enfers, celui qui a outragé son père et celui qui a trahi les intérêts de son client [1]. Mais quand le progrès du temps, l'action cosmopolite de la conquête, la civilisation immorale de la Grèce, eurent effacé à Rome ces traditions tutélaires, ce furent dans toute leur crudité, les rapports du riche qui donne à manger au parasite qui mange, de la supériorité insolente à la servilité fainéante et affamée. Infatigable et perpétuel mendiant, client universel, le peuple romain vécut aux pieds de trois ou quatre mille *beati*, endurant les aumônes d'une aristocratie financière, comme il avait enduré le pouvoir d'une aristocratie politique, quêtant, sollicitant, souffrant, ayant de la bassesse, de la patience, de l'esprit même, tout, à condition de ne pas travailler. Il avait ses bons et ses mauvais jours. — Aujourd'hui un sénateur marie sa fille, le fils d'un affranchi de César prend la toge virile ; grande fête ! un millier d'hommes est invité ; à chacun une *sportule* extraordinaire de 14 ou 15 sous. — Demain point de fête ni d'épousailles : pauvre parasite, tu vas aller au bain quêter,

1. Pulsatusve parens, vel fraus innexa clienti.
(*Énéide*, VI.)

Aulu-Gelle considère même les devoirs du patron comme plus sacrés que ceux du père (V, 16 ; XXI, 6). *V.* aussi Denys d'Halic. (II, 9, 10).

parmi les riches qui s'y rassemblent, à force d'adulations et d'humbles services, une invitation à souper. — Un autre jour, Agrippa ouvre gratis cent soixante-dix bains dans Rome; pendant un an (singulière magnificence!), la barbe et les cheveux du peuple seront coupés gratis dans les *tonstrines* d'Agrippa : Agrippa est le fils des dieux! — Les riches sont-ils las de donner? allons implorer César. Il faut que de temps à autre quelques-uns des millions de César retournent au peuple. Auguste, dans son douzième consulat, n'a-t-il pas distribué, entre trois cent vingt mille citoyens, un *congiarium* de plus de 16 millions de francs [1]? — César n'est pas riche aujourd'hui? S'il ne donne pas d'argent, au moins donnera-t-il du blé : quiconque est oisif et pauvre a droit à cinq boisseaux de blé par mois, qu'il ne paie pas ou qu'il paie quelques sous : loi suprême de la constitution impériale et la seule qu'il puisse être dangereux de violer. — Mais la Méditerranée est orageuse; le convoi annuel de blé n'arrive pas d'Égypte; le peuple redoute la faim; César redoute le peuple (moment d'angoisse! il y eut ainsi certaine bourrasque pendant laquelle Auguste pensa à s'empoisonner); et, debout sur la pointe de Caprée, une foule pleine d'anxiété épie avec impatience l'instant où apparaîtra le pavillon qui annonce la flotte d'Alexandrie [2].

Mais si l'empereur nourrit l'homme qui a faim, l'empereur ne soigne pas le malade; et cette population pauvre de Rome et de l'Italie demeure exposée, sans précaution et sans remède, aux influences d'un climat qu'a rendu fatal la dégénération des mœurs romaines. J'ai dit comment par

1. Sur ces libéralités des empereurs, *V.* t. I, p. 42, 49, 173, 177, 231, 232, 254, 264, 297; t. II, p. 56, 68, 140, 192, 221, 273, 274.
2. Senec., *Ep.* 77.

la diminution de la culture et par les dévastations des guerres civiles, depuis les derniers temps de la république, l'Italie était devenue déserte et malsaine [1]. Des maladies nouvelles y avaient été apportées; de fréquentes épidémies s'y faisaient sentir [2]. Le Latium, terre desséchée par trop de labeur, était déjà le séjour de ces funestes influences que les siècles n'ont pas diminuées. Rome surtout, qui élevait trois temples à la Fièvre [3], Rome avec des vices et des grandeurs inouïes, souffrait d'un jour à l'autre des maux inconnus aux siècles passés [4]. Par des soins multipliés, par les coûteux services de la médecine [5], par la fuite surtout, les riches se mettaient à l'abri. Mais au pauvre n'était don-

1. *V.* t. I, p. 36; t. III, p. 33-36. Les écrivains agronomes sont très-préoccupés des moyens d'éviter l'insalubrité de l'air et du sol. Columelle, III, 2; IV, 3; V, 4, 8; VII, 4. Varron, II, 9; IV, 3-5; XII, 1-2. Caton, 1, 2, 3. — Les jurisconsultes de même. 49 *D., de Ædilit. edicto; 4 C., de Ædilit. act.*; 2, § 29 *D., ne quid in loc. public.*

2. Vers le temps de Pompée, *l'éléphantiasis* (lèpre blanche) fut apportée en Italie. Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 1. — Sous Tibère, une maladie de la figure (*lichenes sive mentagra*). *Ibid.*, Martial, XI, 98. Suet., *in Tiber.*, 34); toutes deux venaient d'Égypte. — Sous Tibère également, la maladie appelée *colum*, dont jusque-là on ignorait même le nom. Pline, *ibid.* — Sous la censure de L. Paulus et de Q. Marcius (an 589), le charbon fut apporté de la Gaule narbonaise; il était fort redouté au temps de Pline. (*Ibid.*)

3. Valère-Maxime, II, 5, § 6.

4. En un seul automne, sous le règne de Néron, on enregistra dans Rome 30,000 décès par suite d'une épidémie. Suet., *in Ner.*, 39. Tacite, *Annal.*, XVI, 13 (an de Rome 819; après J.-C. 66). Selon Eusèbe, une peste sous Titus avait emporté jusqu'à 10,000 hommes par jour. Eusèbe, *Chronic.*

5. « Sous Tibère, en même temps que les maladies, les médecins arrivèrent d'Égypte et firent à Rome des gains énormes. Manilius Cornutus s'engagea à payer, pour être guéri du mal appelé *lichenes*, une somme de 200,000 sesterces (53,000 fr.) » Pline, *loc. cit.* — Le médecin Charmis se fit payer autant pour un voyage en province. — Alconte, en peu d'années, amassa 10 millions de sest. — Q. Stertinius, médecin, fit valoir aux empereurs qu'il se contentait de recevoir d'eux 500,000 sest. (142,000 fr.), tandis qu'il pouvait établir que sa clientèle dans Rome lui en rapportait 600,000 (158,000 fr.). — Son frère reçut de l'empereur Claude un pareil salaire. A une époque où leur fortune était diminuée, ils purent encore embellir la ville de Naples et laissèrent à leurs héritiers 30 millions de sest. (7,900,000 fr.). — Arruntius seul

née aucune de ces ressources : sous l'influence des vents d'automne qui apportaient du midi la dévastation et les maladies [1] ; par les accablantes chaleurs du mois d'août, « qui ramenaient les fièvres et entouraient de ses noirs licteurs l'ordonnateur des pompes funèbres [2] ; » au temps de ces débordements du Tibre qui remplissaient Rome d'eaux stagnantes [3] ; il fallait toujours que le pauvre restât dans sa demeure malsaine de l'Esquilin ou du Vatican, dans son grenier, où le médecin grec ne montait pas. Ira-t-il demander secours à son riche patron ? il trouvera la maison déserte, le maître parti pour respirer à Baïes un air plus pur. Ira-t-il implorer la pitié de César ? Qu'importe à César le mendiant fiévreux qui rôde au pied des hautes murailles de son palais ! César s'inquiète de l'homme bien portant et robuste, parce qu'il le redoute ; il le nourrit pour qu'il ne se révolte pas. Mais César craint-il le malade ? César paiera-t-il des remèdes pour prolonger la vie de cet homme qui lui coûte par an 800 livres de blé ? César ouvrira-t-il des hôpitaux, de peur que la fièvre ou la peste ne réduise

en avait laissé autant. — Crinas, de Marseille, laissa 10 millions de sest. (2,630,000 fr.), après avoir consacré une pareille somme à relever les murs de sa patrie. Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 1.

1. ....Nec plumbeus Auster
Autumnusque gravis, Libitinæ quæstus acerbæ.
(Horace, II, *Sat.* VI, v. 18.)

Frustrà per autumnos nocentem
Corporibus metuemus Austrum.
(*Id.*, II, *Od.* XIV, v. 15.)

V. aussi Tacite, *loc. cit.*

2. ....Dum ficus prima calorque
Designatorem decorat lictoribus atris;
Dum pueris omnis pater et matercula pallet,
Officiosaque sedulitas et opella forensis
Adducit febres et testamenta resignat.
(Horace, I, *Ep.* VII.)

3. Pline, *Hist. nat.*, III, 9. Tite-Live, XXXVIII, 28.

trop le chiffre des 300,000 rentiers qui sont à sa charge dans la ville de Rome [1] ? Qu'il meure plutôt! que la masse de ces redoutables prolétaires soit diminuée d'une tête, qu'il meure, moins heureux que l'esclave qu'un maître entretient, nourrit, soigne quelquefois ! L'esclave du moins représente un capital, l'homme libre ne représente qu'une dépense.

Telle était cette servitude de l'homme libre ; et cette servitude romaine eut ses types à elle, inconnus de nos jours, ou qui n'existent que voilés. C'est le parasite relégué au bout de la table, raillé, injurié, battu, qui gagne un repas à force d'affronts. C'est le chasseur aux héritages, assis aux pieds d'un sale et fantasque vieillard, louant jusqu'à sa beauté, applaudissant jusqu'à son radotage, déchirant ses ennemis, lui sacrifiant sa liberté, lui prostituant sa femme. Ces turpitudes sont proverbiales dans les mœurs romaines. Non-seulement la comédie et la satire, mais l'histoire, la philosophie, la jurisprudence, portent témoignage de cet universel appétit de testaments et de legs. Toutes les lois d'Auguste contre le célibat ne parvinrent pas à faire descendre le riche sans enfants de ce trône que la captation lui élevait; c'est ce que Sénèque nomme « la royauté d'une vieillesse sans enfants [2]. » Ce que ni la tendresse ni l'amitié ne sut jamais faire, l'*orbité* (laissez-moi donner le nom romain à cet état privilégié qui n'eut de nom qu'à Rome), l'*orbité* sauva des proscrits, et Tacite parle d'un accusé sous Claude qui, ayant échappé à la mort par le crédit des prétendants à son héritage, eut l'ingratitude de leur survivre à tous. Enfin, malgré toutes les précautions d'Auguste, il y avait tant d'avantage à ne pas être père, que des hommes,

1. *V.* tome III, p. 129.
2. Dives regnum orbæ senectutis exercens. (Senec., *ad Marciam*, 19.)

désolés de la fécondité de leurs femmes, abandonnaient leurs enfants nouveau-nés, les reniaient plus âgés, et rompaient avec eux dans le seul but d'avoir aussi leurs flatteurs et leur cour, tout comme ceux dont le ciel avait béni la couche en la rendant stérile [1].

Cette servilité universelle devenait plus dégradante encore pour la nature humaine, en devenant l'instrument et l'encouragement de la débauche. « Hideuses turpitudes que je ne puis comprendre ! s'écrie Juste Lipse commentant un intraduisible passage de Sénèque, Dieu me garde de porter la lumière dans ces ténèbres dignes du Styx ! » Mais il est trop aisé de concevoir jusqu'où allaient, grâce à un pouvoir si absolu et si général sur la créature humaine, grâce à une si entière liberté pour les fantaisies de l'homme puissant, la monstrueuse aberration des sens et l'avilissement de notre nature. La prostitution, chez nous l'œuvre de la faim, de la dépravation et de la misère, était chez les Romains affaire de bon ordre intérieur et de règlement domestique ; née dans la maison ou achetée au Forum ; nourrie, instruite, formée dès l'enfance ; commandée par la crainte du supplice, encouragée par l'espoir de la liberté [2].

Il y a plus : elle devenait aussi affaire de spéculation et de lucre. L'esclave était une propriété dont on tirait parti en la prostituant [3]. Des marchands d'esclaves, corrupteurs publics (*lenones*, *mangones*, ces deux mots étaient à peu près synonymes), parcouraient les provinces, menant avec

1. Senec., *ad Marciam*, 19.
2. *V.* entre autres, sur ces effroyables détails, Senec., *Ep.* 95, *de Brevitate vitæ;* Tacite, etc.
3. De là les clauses fréquemment citées par les jurisconsultes, d'esclaves vendues avec défense de les prostituer. La clause contraire avait eu lieu aussi (*ut prostituatur*); mais les jurisconsultes la déclaraient nulle.

eux des troupeaux de courtisanes, ignoble denrée dont ces capitalistes percevaient le bénéfice [1]. La plupart des affranchies, ou du moins des affranchies pauvres, étaient forcément courtisanes [2]. On conçoit à quelle hideuse extension la prostitution arrivait, devenue ainsi nécessaire et obligée ; on comprend dans toute sa laideur cette double et effroyable dégradation : celle des misérables auxquels toute ignominie était infligée, et plus encore celle du puissant qui avait le droit de les infliger toutes.

Sénèque, qui attaque ces désordres, les attaque parce qu'il est ou se fait puritain, et encore ne les met-il guère sur une autre ligne que les excès du luxe. Les oiseaux du Phase et les vases de myrrhe lui paraissent de tout aussi grands crimes. Et au fond, quelque fausse que soit cette censure, il y avait plus de rapport qu'on ne le pense entre les excès du luxe et la corruption des mœurs. Le principe des uns et des autres, c'était une satiété des choses ordinaires, une imagination ennuyée et corrompue ; un desséchement et un rapetissement de l'âme, qui, sans passion et sans vertu, sans instinct vrai, était avide d'inventer et désespérait de jouir ; parce qu'elle était vulgaire, ne trouvait rien que de vulgaire dans ce qu'aiment et admirent les hommes ; et au défaut du bon, du vrai, du beau, du grand qu'elle ne sentait pas, se traînait vers l'inconnu, vers le *monstrum*, vers l'impossible.

1. Strabon, dans la description de la Phrygie. — De là l'interdiction au citoyen romain d'épouser l'affranchie d'un *leno*, ou (ce qui revenait au même) « eam quæ corpore quæstum fecerat. »

2. « Fecennia eût été digne d'une condition meilleure et n'était courtisane que parce qu'elle avait été esclave. » Liv., XXXIX, 9.

§ IV. — LE MAÎTRE.

Mais au moins ceux-là seront-ils libres, que tant de serviles hommages et une telle licence ouverte à leurs caprices auront précipités dans ces dépravations extravagantes? Au moins sera-t-il libre, le petit nombre de bienheureux autour duquel gravite cette multitude d'esclaves et de clients? ce riche, cet élégant, ce *délicat* qui s'endort au son d'une douce et lointaine symphonie, qui se réveille au frais murmure d'une cascade; qui, après avoir dédaigneusement tendu sa main à baiser à la foule matinale de ses visiteurs, s'avance en litière, et de là, comme du haut d'un trône, domine les têtes serviles des clients qui le suivent et de la plèbe qui passe à ses pieds? Si Rome l'ennuie, qu'il reste chez lui : dans sa maison immense il trouve toute les joies de Rome, le bain avec ses accessoires sans nombre et sa population de serviteurs, la palestre, les *triclinium* nombreux, la piscine, le vivier, le jardin; que dis-je! des hippodromes, des temples, des forum. « Chaque maison est une ville et la cité une assemblée de villes[1]. » S'il veut respirer plus à l'aise encore, il a sa villa près du golfe de Naples, sa villa sur le haut d'une montagne, sa villa dans les eaux même de la mer. Il n'est guère un coin de l'Italie où il n'ait à lui ces premières nécessités de la vie romaine : des bains, une salle de festin, et une colonie d'esclaves.

Aussi sa propre satisfaction, trop facilement acquise, lui est-elle devenue quelque chose d'insuffisant et de vul-

1. Εἷς δόμος ἄστυ πέλει, πόλις ἄστεα μύρια χεύθει.
(Olympiad., apud Photium, 80.)

gaire. Il a épuisé le bien-être, il lui faut la gloire. Le luxe n'est plus une jouissance, c'est un combat. Une maison dans les règles (*domus recta*) n'est pas assez ; il faut une maison inouïe [1]. De l'airain ciselé, des coupes de myrrhe, luxe vulgaire ! Que la coupe où il boit soit d'une seule pierre et d'une pierre fine ! qu'elle soit de cristal ! le danger de la briser est un plaisir de plus [2]. Que le pavé de ses salles soit semé de pierres précieuses ! qu'il aille dans les ventes enchérir pour des sommes immenses sur des airains de Corinthe, non qu'il paie si cher la perfection du métal, l'élégance du dessin, le nom de l'artiste, mais parce qu'il paie et apprécie le nom des élégants possesseurs par les mains desquels ces vases ont passé [3] ! Avoir de délicats et de magnifiques poissons, ce n'est que gourmandise : mais faire nager, dans un bassin de marbre, des poissons que saisit la main des convives ; mais les faire expirer dans des vases de cristal pour jouir des mille nuances diaphanes qui colorent leur agonie, c'est là de la gloire ! Des thermes, des piscines, des jardins, c'est un besoin pour quiconque veut vivre : mais des jardins plantés sur le faîte d'une maison, et qui la couronnent de leurs arbres agités par le vent ; mais des thermes bâtis en pleine mer, au mépris des orages ; mais une piscine immense, océan d'eau chaude, dont les vagues sont poussées par le vent : ce n'est peut-être pas une jouissance de plus, mais certainement c'est un triomphe [4].

1. Sous le consulat de M. Lépidus et de Q. Catulus (an de Rome 674), la maison de Lépidus était la plus belle de Rome. 35 ans après, elle ne passait que pour la centième en beauté. Tel avait été le progrès du luxe. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

2. Omnis rerum voluptas periculo crescit. (Senec., *de Benef.*, VII, 9.)

3. *V.* Senec., *Ep.* 122, 90. — Sénèque le rhéteur, *Controv.*, V, 5.

4. Pline, *Hist. nat.*, IX, 17. Senec., *Quest. natur.*, III, 3, 17, 18.

Puis viennent toutes les fantaisies du riche ennuyé. L'un fait du jour la nuit, se lève au moment où le soleil quitte l'horizon, consacre la nuit à la palestre; au moment où le jour commence à poindre, se met à table pour le souper. Quelle estime mérite la lumière du jour? On ne la paie point [1]. Un autre se fait savant ; il a pour ornement de sa salle à manger de riches bibliothèques dont il n'ouvre même pas le catalogue [2]. Celui-ci, toujours inquiet et agité, tremble que les anneaux de sa chevelure ne tombent pas selon toutes les règles ; que les serviteurs qui entourent sa table, régulièrement classés d'après leur âge et la couleur de eur peau, n'aient pas exactement le même habit et la même coiffure; que la ceinture de son échanson ne soit irrégulière ; que l'oiseau servi sur la table ne soit coupé d'une façon indécente ; qu'un des esclaves ne se trompe de mouvement ou de place ; en un mot, que tout ne soit pas irréprochable dans sa vie d'homme élégant [3]. Celui-là, au contraire, languissant, paresseux, las de la peine qu'il prend de vivre, a besoin qu'un esclave l'avertisse s'il doit monter en voiture, s'il doit prendre le bain, s'il doit avoir faim et se mettre à table [4]. Quelquefois, las

1. Fastidio est lumen gratuitum. Sénèque. — « Pedo Albinovanus nous racontait (vous savez comment il contait bien) qu'il avait habité une maison au-dessus de celle de Sp. Papinius. Ce dernier était aussi du nombre de ces *lucifuges :* « Vers la troisième heure de la nuit (neuf heures du soir), j'entends des coups de fouet. Que fait-il? demandai-je. — Il se fait rendre ses comptes (c'est à ce moment qu'on châtiait les esclaves). — Vers minuit, une clameur perçante ! — Qu'y a-t-il? — Il s'exerce à chanter. — Vers deux heures du matin, quel est ce bruit de roues? — Il sort en voiture. — Au lever du jour, on accourt, on appelle; sommelier et cuisinier sont en mouvement. Qu'est-ce donc? — Il sort du bain, il demande du vin miellé. » Senec., *Ep.* 122.

2. Libri cœnationum ornamenta... quorum ne indices quidem legunt. (*Id., de Irâ.*)

3. *Id., de Brevitate vitæ,* 12; *Ep.* 95.

4. *Id., de Brevitate vitæ,* 12. *V.* tout ce morceau curieux pour les détails de l'élégance romaine.

des richesses, on essaie de la vie indigente; on a chez soi « la cellule du pauvre [1], » où l'on va vivre un jour ou deux, où le couvert se met sur le plancher, où l'on mange dans des plats de terre un maigre repas, laissant reposer la riche vaisselle d'argent et d'or, afin, lorsqu'on retournera au luxe et à la jouissance, d'y trouver plus de goût. L'hiver on a des roses, l'été de la neige : sur le Forum, la robe du festin; ce n'est pas assez, la stole des matrones. Ce qu'on veut, en un mot, ce n'est pas jouir, c'est se faire un nom. Rome est trop occupée pour qu'une folie ordinaire y fasse parler d'elle; point de ces désordres qui se perdent dans la foule : le mérite du vice, c'est le scandale qu'il fait [2].

Parmi ces extravagances, il en est une plus étrange peut-être. Ne nous étonnons pas du luxe monumental des demeures, de ces habitations dont l'enceinte contient plusieurs arpents [3], de ces proportions immenses qu'il faut à la magnificence privée et au *comfort* d'un seul homme. Comment les Romains se logeraient-ils avec moins de grandeur, eux qui logent si magnifiquement leurs oiseaux et leurs poissons! Il ne s'agit pas ici de ceux qui s'enrichissent à élever, pour la table des grands de Rome, les poissons et le gibier. Mais ce que le trafiquant fait pour sa fortune et le gourmand pour sa table, le prodigue le fait pour sa gloire. Chez lui, l'habitation des paons et des rossignols est un palais entouré de colonnes, où des bassins et des jets d'eau maintiennent la fraîcheur, où à travers des grillages la verdure des bois vient réjouir la vue des hôtes. La volière du sage Varron avait 48 pieds de large et 72 de longueur : à l'une des extrémités, la table s'éle-

1. Pauperis cella. (Senec., *Ep.* 18, 100.)
2. *Id.*, *Ep.* 122.
3. Sept jugères, 1 hectare 75 ares. Valère-Maxime, IV, 4, § 7. *V.* aussi Senec., *de Benef.*, VII, 10.

vait au-dessus d'un bassin d'une eau limpide; là, pendant les grandes chaleurs, on venait, couché sur des coussins, prendre le repas de midi; la poitrine respirait cette fraîcheur que les eaux donnent à l'air; les yeux se reposaient sur une forêt épaisse, impénétrable au jour; l'oreille se plaisait au chant du rossignol et au bruit des oiseaux aquatiques qui s'ébattaient dans les canaux [1].

Le vivier est un bien autre témoin encore des profusions romaines. Au bord de la mer, des canaux pratiqués dans le rocher font pénétrer *Neptune*, comme disent les poëtes, dans de vastes bassins où se jouent, classés par espèces, des monstres marins venus de tous les rivages. Une disposition savante aide le flot à se renouveler, et empêche l'eau marine de devenir stagnante dans les bassins; des cavernes ombreuses, des retraites profondes sont ménagées aux poissons qui les recherchent; des stations d'été les arbritent contre les chaleurs; des rochers, transportés à grands frais, simulent, pour charmer leur imagination, les rivages de la mer. Des études infinies sur les courants maritimes et le degré de fraîcheur des eaux de la mer ont été dépensées sur cette grave question du bien-être des dorades. Les traces de la piscine de Lucullus subsisteront éternellement sur la terre de Baïa et de Misène, lors même que, bouleversée par des secousses volcaniques, des ports et des lacs ne s'y trouveront plus. Et cependant Hortensius critiquait Lucullus, médiocre *piscinaire*, disait-il, qui ne donnait pas de retraite d'été à ses poissons [2].

1. Sur les volières, *V.* Varron, *de Re rust.*, III, 3 et suiv.; Pline, *Hist. nat.*, X, 20, 37, 50; Columelle, VIII, 1, 10, 11.

2. Les plus illustres piscinaires vécurent à la fin de la république. Sergius, surnommé *Orata* (la dorade) fut le premier (Pline, *ibid.*, IX, 55; XXXII, 6. Macrobe, II, 14). — Puis Licinius, surnommé *Murena* (la murène). (Pline, *ibid.*) — Puis Lucullus, Marcius Philippus, Hortensius, Hirrius, Crassus. (Phædr., II, 5. Pline, *Hist. nat.*, IX, 55.) — Sur la rage des riches séna-

Aussi n'est-ce pas, croyez-le, pour le grossier plaisir du festin que le maître entretient ses murènes bien-aimées. C'est pour les voir, les nourrir de sa main, leur jeter de petits poissons pêchés exprès pour elles ; les accoutumer à sa voix, les appeler par leur nom, leur faire baiser ses mains, les prendre, les palper, les montrer à ses amis, tenir note de leur âge et le dire avec orgueil, leur donner même des bijoux et des colliers. Quand le maître a besoin de poisson pour sa table, il l'envoie acheter à la *piscine plébéienne*, piscine d'eau douce où le poisson s'engraisse pour les délices des gourmands. La piscine *patricienne* est faite pour les délices, non de la table, mais des yeux, je dirais volontiers du cœur : Crassus pleura une de ses murènes comme si elle eût été sa fille ; il en porta le deuil, et lorsqu'on le lui reprocha au sénat, il s'en fit gloire comme d'un témoignage exquis de sa sensibilité [1].

Mais les joies du cœur amènent avec elles leur amertume ; le luxe devient une fatigue ; cette magnificence toujours la même est fastidieuse. En dernier résultat, après avoir tout éprouvé, plaisirs, philosophie, passions, le Romain trouve que la dernière fin de l'homme, le produit le plus net de la richesse, la conclusion suprême de la civilisation et de la science, c'est la gourmandise.

Aussi, depuis longtemps, l'Italie subit-elle la loi de la gourmandise romaine. Depuis que la culture a dégénéré, l'éducation des animaux a pris sa place. Les garennes, les parcs aux huîtres, les viviers envahissent le sol qui appar-

teurs de son temps pour les piscines, j'ai déjà cité Cicéron (*Attic.*, I, 18, 20 ; II, 1, 9 ; *Paradox.*, V, 2. *V.* ci-dessus, t. I, p. 73.) — Sous Auguste, Vedius Pollion (*V.* ci-dessus, t. II, p. 60. Pline, *ibid.*, IX, 53). — Antonia, femme de Drusus et belle-sœur de Tibère. Pline, *ibid.*, 55.

1. Macrobe, II, 11. *V.*, sur les piscines, Varron, *de Re rust.*, III, 3, 17 ; Colum., VIII, 16, 17 ; Pline, IX, 54, 55 ; Horace, *Od.* II, 15.

tenait à la charrue. Ici on engraisse des loirs; là, dans une île arbritée du soleil, on élève des escargots; un homme se fait avec des grives un revenu de 60,000 sesterces[1] (16,780 fr.). Ce n'est pas assez de l'Italie : il faut que le monde soit tributaire des tables romaines; que l'île de Chios envoie ses vins, le Phase ses oiseaux, l'Afrique ses coquillages. Ce n'est pas assez encore : il faut que l'industrie supplée à la pauvreté de la nature; que le cuisinier sicilien et les quinze dignitaires entre lesquels se partage, dans la maison du riche, le labeur des préparations culinaires, sachent trouver dans leur imagination une variété plus grande que celle de la nature et du monde. La couronne d'or, s'ils réussissent! le fouet si leur talent est en défaut!

Dans ces repas, dont un seul a coûté 3 millions de sesterces (762,000 fr. [2]), rien n'est assez étrange, assez inattendu; rien ne doit paraître tel que l'ont fait les dieux [3]. Le gibier déguisé aura la forme d'un poisson. Une truie (*animal propter convivia natum*) apparaîtra toute gonflée des nombreux oiseaux qu'on a fait entrer dans son corps sans l'ouvrir, et au moment où on la découpera, les grives toutes vivantes iront voltiger dans la salle du festin. Un plat sera couvert de langues de rossignols, pour essayer si ce que la nature a fait pour réjouir nos oreilles ne peut pas aussi servir à notre palais. Le vin sera mêlé de roses

1. Varron, *de Re rust.*, III, 2. — Hirrius prêta 6,000 poissons à César; il en vendait par an pour 12,000 sest. (3,350 fr.) Pline, *Hist. nat.*, IX, 55.
2. Senec., *Ep.* 95. — 400,000 sest. consommés sur des plats d'argile Juvénal, XI, 9. — Un repas de Caligula aurait coûté 100 millions de sest. (26,300,000 fr.), suivant Sénèque, *ad Helviam*, 9.
3. Les passages classiques sur la cuisine des Romains sont les deux satires d'Horace, II, *Sat.* IV et VIII; un grand nombre de passages de Sénèque *Ep.* 47, 95, *ad Helviam*, etc.), et de Pline, *Hist. nat.*, IX, 18, 32; X, 51; XXXI, 7; XXXII, 11, etc.; plusieurs endroits de Cicéron; Apicius, *de Re cibarià.* Macrobe, *Saturnale* III, donne le menu d'un repas pontifical.

et de nard. Au champignon brûlant, un morceau de glace succédera dans la bouche. Au palais engourdi et à l'estomac blasé, il faut des saveurs, sinon plus agréables, du moins nouvelles. Que le poisson attende plusieurs jours! son goût sera peut-être plus piquant. Qu'au prix de mille sesterces le *conge* [1], le garum assaisonne le repas; le garum, ce chef-d'œuvre de l'imagination et de la science, obtenu avec tant de labeur par les macérations et le mélange; le garum, ce grand ami du Romain, et qui lui tient lieu d'appétit!

Mais, hélas! la nature humaine est bien débile. A ce grand festin où l'univers contribue, où Rome est assise, la satiété arrive bien vite; mais la satiété n'exclut pas le désir. On sait les ressources que met en œuvre le peuple-roi pour renouveler, quand il le veut, les joies de sa table: l'émétique et le bain. Sénèque le dit avec une simplicité toute crue, *edunt ut vomant, vomunt ut edant*. C'est là la dernière expression des voluptés humaines, la solution du grand problème social qui occupe les maîtres du monde : faire en un jour le plus de bons repas qu'il se peut [2].

Heureux donc le siècle de Néron! Dites que la civilisation ne marche point! que le génie de l'homme est épuisé! Comme si à ce grand progrès ne venait pas chaque jour s'ajouter quelque progrès nouveau! Heureux siècle, qui a répandu dans les salles de festin la douce atmosphère des tuyaux de chaleur; qui a revêtu les fenêtres de la transparente pierre spéculaire; qui, dans l'amphithéâtre, a su par des conduits cachés répandre sur le peuple une rosée ra-

1. A peu près 71 francs le litre. Pline, *Hist. nat.*, IX, 32, (17). XXXI, 8.
2. Senec., *ad Helv.*, 9; *de Providentiâ*, 3; *Ep.* 47, 88, 95, 122. Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 8. Celse, I, 3; Juvénal, VI. Suet., *in Vit.*, 13. Cic., *ad Attic.*, XIII. Martial, etc.

fraîchissante, parfumée de safran et de nard; qui saupoudre l'arène de succin et de poudre d'or; qui sait teindre et faire fondre l'écaille, de manière à lui donner l'apparence des bois les plus variés! Le siècle est grand, la civilisation marche, l'humanité *progresse*. N'a-t-on pas payé six mille sesterces (1,520 fr.) deux petits gobelets d'un verre nouveau, 70 talents (427,000) un de ces vases murrhins que Rome estime si précieux [1]? N'y a-t-il pas chez le dieu Néron des tapis de Babylone de 4 millions de sesterces [2]; une coupe murrhine de 300 talents [3] (1,830,000 fr.)? Le fortuné César, pour reposer ses yeux, ne regarde-t-il pas les combats de gladiateurs dans un miroir d'émeraude [4]? Pour Néron, la nature elle-même devient plus féconde; elle lui envoie, par les mains du procurateur d'Afrique, un épi de blé qui contient 360 grains. Elle renvoie de Pannonie les intendants de ses jeux chargés de masses énormes de succin et d'ambre [5]. Elle ouvre pour lui à fleur de terre les mines de Dalmatie où l'or se ramasse à 50 livres par jour [6].

Réjouis-toi donc, ô mon maître, d'être né sous le règne de Néron, le favori des dieux! Réjouis-toi! nous t'applaudissons, nous tes parasites, « compagnons assidus, comme l'a dit un philosophe chagrin, de toute fortune qui penche vers sa ruine [7]. » Voilà le plus beau trophée de ton luxe et de ta gloire! voilà le Mazonome, le plat immense, cou-

1. Sur tous ces faits, *V.* Pline, *Hist. nat.*, XXXII, 5; XXXVI, 26; XXXVII, 2 (7, 8), etc. Les vases murrhins étaient faits avec une terre fine analogue à celle qui sert pour la porcelaine.
2. (1,016,000 fr.) Pline, XXXVI, 26; XXXVII, 2.
3. *Id.*, VIII, 48; XXXVII, 2.
4. Spectabat smaragdo. Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 5.
5. *Id.*, XXXVII, 3.
6. *Id.*, XXXIII, 4.
7. Assectator comesque pereuntium patrimoniorum populus. (Senec., *de Tranq. animi*, 1.)

ronné de fleurs, apporté au son des fanfares sur les épaules de tes esclaves ; le plat d'Esopus, abrégé du monde culinaire où sont accumulés coquillages, oiseaux précieux, huîtres séparées de leurs écailles, poissons dépouillés de leurs arêtes, toutes les richesses de toutes les tables de l'empire ! quelle jouissance peut manquer à ta félicité? N'as-tu pas l'harmonie du concert pour tes oreilles, pour tes yeux la magnificence de ta demeure, pour ton palais la saveur du festin, pour ton odorat les doux parfums que les esclaves répandent? Couché sur ton lit, entouré de soins et de caresses, doucement frictionné par un esclave ganté, quelque chose manque-t-il à tes désirs [1] ? — Mais c'en est trop : tu tombes épuisé; que tes serviteurs te soulèvent et t'emportent comme un héros mort au champ de bataille; ensevelis-toi dans ton triomphe au son des instruments et au chant des esclaves qui répètent derrière toi : « Il a vécu [2] ! »

Il a en effet quelque chose de sérieux, cet adieu funèbre qui termine l'orgie. Tu vis sous un grand prince, ô mon maître ! as-tu pris garde à ce délateur que tu redoutes trop pour ne pas l'inviter chez toi, et qui a fixé sur toi un œil pénétrant au moment où, dans l'ivresse, tu as approché l'image de César que tu portes au doigt, d'un objet immonde et profane? Ce matin, lorsque, sorti de chez toi « pour augmenter la foule, » distrait, nonchalant, désœu-

1. *Id., de Vitâ beatâ,* 11, *Ep.* 66. Martial, liv. III. Clearque apud Athenæum, VI.

2. Βεβίωκε. (Senec., *Ep.* 12.) « Pacuvius, qui avait usé de la Syrie comme de son bien, après ces repas funéraires où il semblait vouloir célébrer ses propres obsèques, se faisait emporter dans sa chambre au milieu des applaudissements de ses esclaves favoris qui chantaient au son des instruments : Βεβίωκε. » Sénèque dit encore ailleurs : « Non convivantur, sed justa sibi faciunt. » (*Ep.* 122.) « Locus ibi luxuriæ parentatur. » (*De Vitâ beatâ,* 11.) Les Épicuriens disaient Βεβίωται, *c'est là vivre.* Cic.. *ad Attic.,* XII, 2.

vré, tu as marché, écouté, causé, répondu au hasard; sais-tu bien ce que tu as pu dire ou entendre? As-tu bien pensé qu'en ce siècle, « le travers le plus funeste est la manie d'écouter, que les secrets sont dangereux à savoir, et qu'il y a bien des choses au monde qu'il n'est sûr ni de raconter ni d'apprendre [1]? »

Va donc maintenant, choisis entre les angoisses du supplice et les turpitudes de l'adulation. Sauve ta vie; baise la main et la poitrine de César, comme tes affranchis baisent la tienne; appelle-le maître, roi, comme ils t'appellent; appelle-le dieu, nom que tes affranchis ne te donnent pas. Cours t'essouffler à ses salutations du matin; suis à pied sa litière; fais des vœux pour sa voix céleste, et pour cette déesse née d'hier, la fille de Poppée : pauvre homme, esclave de Néron, comme nous sommes tes esclaves! Fais-toi étouffer pour aller entendre Néron au théâtre, et meurs de faim plutôt que d'en sortir. Ton patrimoine, tes villas, tes esclaves, toute ta gloire et ta magnificence, éclat funeste, dangereuse fortune! Aie soin d'en léguer, par un testament bien public, une large part à Néron, une portion assez forte encore à Tigellin ou à d'autres, de peur que Néron mécontent ne te prenne le tout et ta vie en même temps. Bois ton vin de Chios, ris avec tes amis, écoute tes concerts, couronne-toi de fleurs; sois heureux, plein de joie : mais tremble pour ta vie, et prends garde de ne pas coudoyer l'affranchi de quelque délateur!

Resterait maintenant à parler de César, le degré suprême de cette hiérarchie, le tyran suprême de tant de tyrans et de tant d'esclaves. Mais sur ce point, j'en ai dit assez, j'ai assez fait voir dans les longs développements que j'ai

1. Teterrimum vitium auscultatio, etc. (Senec., *de Tranq. animi*, 12.

donnés à l'histoire de la dynastie césarienne, comment Tibère, habile homme d'État, mais ulcéré, haineux, défiant, avait à cette politique de tempérament et de mesure pratiquée par Auguste substitué la politique plus simple de l'isolement et de la crainte; — comment cette politique avait constitué le pouvoir impérial, sans autre relation avec la nature humaine que la peur; — comment les successeurs de Tibère, Caligula, Claude, Néron, moins habiles que lui, avaient cédé au vertige de la position surhumaine que Tibère leur avait faite, et dans cette situation si exaltée et si périlleuse, n'avaient pu résister au double étourdissement de l'orgueil et de la crainte; — comment au prix de quelques largesses et de quelques fêtes qu'avait toujours refusées la sombre humeur de Tibère, ils achetaient l'affection des lazzaroni et des prétoriens, se croyaient à l'abri de tous les dangers de leur puissance, et s'imaginaient pouvoir satisfaire impunément toutes leurs fantaisies voluptueuses ou sanguinaires. — Et néanmoins nul d'entre eux n'échappa, nul ne périt de mort naturelle. Nul ne triompha, je ne dirai pas de la haine publique, mais des conspirations militaires et des assassins du palais.

Ainsi donc, si vous résumez en quelque mots le tableau de cet ordre social préparé par les luttes de toute l'antiquité, dont Jules César avait déblayé la place, Auguste posé les fondements, Tibère construit l'édifice : vous trouvez, je le répète, — comme base essentielle et primitive, l'esclave obéissant au maître, — à un degré plus haut le client aux pieds du patron, — enfin le sujet prosterné devant César : et par une fatale réciprocité, — le maître tremble au milieu de ses esclaves, — le riche ne se fait des clients parmi le peuple que pour avoir une défense contre le peuple, — et César, qui opprime Rome et le

monde, redoute la populace de Rome! Ainsi, chacun inspire la terreur et l'éprouve. Chacun a son esclave dont il a peur, et son tyran dont il se fait redouter. Double système de tyrannie et de menace, d'oppression et de terreur!

Vous rappelez-vous maintenant ce que je disais des joies et du bien-être extérieur du monde romain, et comment nous posions le problème entre la société antique, si grande dans ses formes, si heureuse dans ses dehors, si dégagée dans sa vie, et la société moderne, qui nous apparaît au premier coup d'œil si gênée, si étroite, si mesquine, si tourmentée?

Il me semble que maintenant le problème commence à s'éclaircir. Nous voyons à quel prix s'achetaient cette joie et cette liberté du riche : au moyen de l'oppression pour l'esclave, de la misère pour le prolétaire, et pour le riche lui-même, du despotisme impérial qui avait succédé au despotisme aristocratique de la patrie. Il en devait être ainsi. Pour le bien-être du riche tel que nous l'avons dépeint, un grand nombre d'esclaves étaient nécessaires. Quel capital eût jamais payé des serviteurs salariés pour tant d'offices intérieurs, si recherchés, si compliqués, si futiles, parfois si honteux? Il fallait donc l'esclave et l'esclave à bon marché, l'esclave pauvrement nourri, durement couché. Il fallait l'esclave méprisé de la campagne, mangeant un pain noir et dormant dans l'ergastule, pour fournir à l'entretien de l'esclave chéri de la ville, à la parure de l'échanson, à l'éducation du chanteur, aux commodités mêmes et aux délicatesses de l'esclave en chef qui commandait ce troupeau d'esclaves.

Mais à son tour, la multitude des esclaves et des esclaves à bon marché accroissait nécessairement ce que de nos

jours on a nommé la plaie du paupérisme. L'esclave n'était souvent qu'une propriété coûteuse et improductive, propriété de luxe et de vanité, qu'on trouvait profit, je ne dis pas seulement à vendre, mais à abandonner. Moins il avait de valeur, plus son maître consentait facilement à l'affranchir; souvent, pour l'homme ruiné ou qui voulait diminuer son luxe, l'affranchissement était un moyen facile de se débarrasser d'une charge onéreuse et inutile. Or, que devenaient ces affranchis, esclaves de la veille, les pieds encore marqués de craie et le dos cicatrisé par les verges? serviteurs inutiles, que le maître avait émancipés justement parce qu'ils ne lui donnaient pas de revenu; instruments de magnificence et de luxe dont il s'était débarrassé en ses jours d'économie. Exclus par leur origine, à moins que le hasard ne les fît riches, de toutes les fonctions élevées, de toutes les professions libérales; le pécule que leur industrie avait amassé pendant leurs années de jeunesse et de travail était le prix qu'il leur avait fallu donner pour obtenir la liberté : et ayant ainsi payé leur affranchissement au maître, l'ayant payé à l'État qui percevait sur les esclaves affranchis un impôt du vingtième de leur valeur, ils se trouvaient nus, seuls, vieux quelquefois [1], sans un sesterce et sans un ami, en face de cette triste et décevante liberté pour laquelle ils avaient soupiré si longtemps.

C'est ainsi que l'esclavage et l'affranchissement accroissaient à l'infini le nombre des prolétaires; c'est ainsi que la multitude toujours plus nombreuse des affranchis envahissait et menaçait la société; disputant, ceux qui étaient riches, le crédit et le pouvoir aux fils de sénateurs; ceux

1. Libertas quæ tarda quidem respexit inertem,
Respexit tamen, et longo post tempore venit.
(Virgile, *Eclog.*, 1.)

qui étaient pauvres, le pain des frumentations aux plébéiens indigents. J'ai dit quels obstacles le législateur frappé de ce danger avait essayé de mettre aux affranchissements : digues inutiles, qui n'arrêtaient point le flot de la population servile débordant sur la population libre[1].

Car l'homme libre devait en souffrir à son tour. Et si le nombre des prolétaires s'accroissait de tant d'esclaves devenus libres, il devait s'accroître aussi de bien des citoyens libres réduits à la pauvreté. L'ancienne classe plébéienne, la classe *ingénue* et sans fortune ne s'appauvrissait pas seulement, elle dépérissait. Elle était sans industrie; car l'industrie, condamnée par l'orgueil romain, était aux mains des esclaves, et se faisait moins par des ouvriers que par des serviteurs, dans la maison du maître plus que dans l'atelier du fabricant. Elle perdait également ses ressources agricoles depuis que la conquête du monde, si rapidement achevée après la conquête de Carthage, avait amené sur le marché de l'Italie des centaines et des milliers d'esclaves. Possesseurs à peu de frais de ces instruments de travail, et souvent, après les avoir acquis, ne sachant qu'en faire; possesseurs également de vastes terres, les riches avaient conçu la pensée d'utiliser ces deux propriétés l'une par l'autre, l'esclave par la terre, et la terre par l'esclave. Ils avaient accru leurs domaines à l'infini, et entrepris comme une immense exploitation de l'Italie par les captifs qu'on leur amenait des extrémités du monde. Cette spéculation manqua, il est vrai, et devait manquer par les vices inhérents au travail servile. Mais la classe plébéienne ne s'en trouva pas moins expulsée de son champ, la race agricole réduite à la misère, l'Italie déserte et stérile. J'ai dit tout

1. Sur tout ceci, V. t. I, p. 44, 45, 57, 58, 241, 242, 265; t. II, p. 47, 115-123, 133.

cela plus longuement ailleurs, mais je dois le rappeler en me résumant[1].

Pour cette masse de prolétaires, qu'ils fussent un débris de la classe plébéienne amoindrie chaque jour, ou qu'ils appartinssent au flot chaque jour croissant de la classe servile, *ingénus* ruinés ou affranchis indigents, que pouvait faire la société? L'État leur donnait des portiques, des bains, des théâtres : ces magnificences coûtaient relativement peu, et d'ailleurs servaient au riche comme au pauvre. L'État donnait même quelquefois du pain, mais il en donnait quand il pouvait et quand il avait peur; il en donnait au pauvre de Rome, mais non pas à celui de l'Italie, encore moins à celui des provinces; au pauvre de la ville et non pas à celui des campagnes : il donnait du pain au mendiant, mais il ne donnait ni secours au malade, ni salaire à l'ouvrier, ni asile, ni vêtement à personne. Il y avait peur et non charité. Et cette classe des prolétaires était plus nombreuse peut-être et probablement plus misérable que celle des esclaves.

Enfin, de cette constitution de la société jointe à l'affaiblissement de tous les liens moraux qui formaient le nœud des sociétés antiques, avait dû sortir le despotisme impérial. Le gouvernement aristocratique de l'ancienne république était devenu impossible depuis que l'égoïsme des aristocraties avait été mis à nu; depuis que le peuple avait été désabusé, par la tyrannie effrontée de ses gouvernants, des dogmes patriotiques qui formaient le lien entre ses gouvernants et lui; depuis qu'il avait compris comment quelques centaines de sénateurs exploitaient à leur profit le culte de la patrie; depuis surtout que l'aristocratie, ne

1. Tome I, p. 33-37, 48-52, 176, 253, 264, 265; tome II, p. 139.

pensant qu'à ses richesses et à ses jouissances, avait tout à fait rompu avec le peuple, avait cessé de s'appuyer sur ses clients, et, avec une violence de passions personnelles que n'atténuait aucune foi commune, s'était mise à se déchirer par des guerres intestines. Le gouvernement despotique était donc intervenu comme le seul possible ; d'un côté, pour contenir, par l'unité gigantesque de son pouvoir, ces masses d'esclaves et de prolétaires souffrants et irrités; de l'autre, pour tenir abaissés sous un joug de fer les restes de cette aristocratie ambitieuse et divisée, aspirant au pouvoir et prête à renouveler la guerre civile. L'empereur, en un mot, était le nécessaire, mais parfois monstrueux pacificateur de cette société mónstrueuse qui avait besoin d'être foulée aux pieds par un seul homme, cet homme fût-il Caligula.

Ainsi s'engendraient l'un l'autre les maux de la société. La multitude des esclaves produisait la multitude des prolétaires ; la multitude des prolétaires avait produit le despotisme impérial. Voilà ce qui fait ombre au tableau, ce qui apporte une compensation, et une compensation plus qu'équivalente, aux grandeurs et aux voluptés de la civilisation romaine.

Mais ce n'est ici que l'une des faces du problème. Pour bien connaître tous les vices de la civilisation antique, il faut la voir par un autre côté. Non-seulement la justice, la charité, la modération, manquaient à la société, dure et oppressive par sa nature, mais encore la dignité, la vertu manquaient à la famille, dégradée et corrompue à Rome même, où d'autres siècles l'avaient trouvée pure. La vie de l'homme dans la cité nous est connue ; la vie de l'homme dans la famille doit maintenant se révéler à nous.

CHAPITRE II

LA FAMILLE.

§ 1er — CONSTITUTION PRIMITIVE DE LA FAMILLE ROMAINE.

Je suppose qu'après une journée brûlante, au moment du crépuscule, lorsque l'air commence à se rafraîchir, un étranger, perdu dans Rome, ait par hasard porté ses pas vers la porte Capène. Là, il aura vu les oisifs et les heureux de la grande cité, après avoir partagé le jour entre le bain, le repas et la sieste, sortant de cette demeure où la chaleur les avait tenus enfermés, et venant comme s'épanouir à la fraîche atmosphère de la nuit. A ce rendez-vous de la fainéantise et de l'opulence romaine, il aura entendu les chevaux hennir, il aura vu se croiser les brillants équipages, et les piétons agiles se mêler sans crainte à ce cortége élégant et confus, qui roule ou qui galope jusqu'aux premiers tombeaux de la voie Appia. Le Champ de Mars s'ouvre le matin aux joies et aux exercices du sexe viril; à la porte Capène, se rencontrent le soir les prétentions, les grâces, les coquetteries, les intrigues féminines. La porte Capène est le Forum des femmes. Là, l'esclave impudente et hardie, suivant à pied sa jeune maîtresse, cherche du regard un regard qui lui promette la richesse et la liberté. La lourde *rheda*, attelée de mules, revêtue de lames d'or où sont enchâssées des pierres précieuses, traîne la matrone

avec son voile et sa longue robe, sur laquelle une noire Africaine agite doucement l'éventail. A l'encontre, vient étourdiment le léger *cisium* où la courtisane grecque, vêtue de soie et parée d'or, conduit elle-même ses riches amants; tandis que l'affranchie en robe brune, perdue au milieu de la foule, regarde avec mépris la matrone dégradée, que l'arrêt du préteur a dépouillée de sa stole et condamne à porter la toge.

Ce premier coup d'œil nous révèle dès l'abord tous les degrés de l'existence féminine. Parmi les femmes, en effet, comme parmi les hommes : — l'esclave vient d'abord; — ensuite l'affranchi, et à peu près au même rang, le client, le prolétaire, la courtisane ; — puis enfin l'homme ou la femme qui a sa dignité civique tout entière, qui possède le bien (*res*) et la condition (*ingenuitas*), qui paie le cens et qui est né libre ; en un mot, le patron ou la matrone (remarquez que ces deux mots se répondent). Voilà, dans les deux sexes, les degrés divers de l'échelle sociale.

Par la condition de l'homme, nous venons d'expliquer la société ; par la condition de la femme, nous expliquerons la famille. Montrons d'abord à son antique point de départ, à son principe si original et si robuste, ce qu'avait été la famille, cet élément fondamental de la république romaine.

La famille, en effet, c'est l'unité première qui en se multipliant a formé la *gens*, la curie, la cité ; c'est l'unité civile et en même temps l'unité religieuse. Car la famille a son culte, ses rits, les sacrifices qui lui sont propres, et qui, pour le salut de la république, doivent se perpétuer sans interruption. Il lui faut toujours un prêtre pour ses dieux lares, un *père* pour ses sacrifices domestiques, un

gardien pour le foyer, l'*atrium*[1]. Que ces devoirs reposent sur une seule tête, et que cette tête soit celle d'un enfant, peu importe; la famille ne cesse pas d'exister. Quoiqu'il ait encore besoin d'un tuteur, et que de longtemps il ne doive prendre la toge virile; en d'autres termes, quoiqu'il ne soit initié encore ni à la vie civile, ni à la vie politique; du jour où il n'a plus de père, le Romain devient *père de famille*. Il devient le *quirite*, l'homme appelé à manier la lance (*cur*, *quir*); il devient le *patron*, l'homme qui protégera devant le juge le client auquel la parole est interdite (*elinguis*); il devient le maître (*dominus*), l'homme appelé au commandement de la maison et au gouvernement des esclaves. En effet, le client ou l'affranchi, l'esclave lui-même (*familiaris*) sont compris dans la famille. La *famille*, dans le sens latin, c'est la maison : *père de famille* (*paterfamilias*) veut dire maître de maison.

Mais la famille jusqu'ici ne comprend que des esclaves ou des inférieurs; par le mariage, elle comprendra des *libres* (*liberi*, il faut garder dans toute leur force ces termes intraduisibles de la phraséologie romaine). Ces *libres*, ce sont les membres de la famille qui, égaux au *père* par la naissance, lui sont assujettis par la loi. C'est la femme d'abord, à moins que la famille où elle est née n'ait conservé ses droits sur elle (plus tard je m'expliquerai sur ce point); ce sont les fils et les filles; et parmi les petits-enfants, les enfants du fils, ceux qui appartiennent au père de famille par le nœud sacré de la parenté virile.

Tous ceux-là, fils ou filles, enfants ou petits-enfants, filles vierges ou filles mariées, enfants par la naissance ou par l'adoption, quels que soient leur sexe, leur âge, leur

1. Scito dominum pro totâ familiâ rem divinam facere. (Caton, *de Re rust.*, 143.)

dignité, sont sur la même ligne et obéissent au même rang. Rien ne leur appartient, rien ne leur est acquis pour leur propre compte, tout revient au père [1]. Le père peut les châtier; si leur crime est grave, il peut les juger et les mettre à mort [2]. Il peut les vendre [3]; s'ils ont causé un dommage, les céder à titre d'indemnité [4]. S'il les vend à un Romain, il transporte à ce Romain un droit analogue à celui de la puissance paternelle (*jus mancipii*); s'il les vend à un étranger, il les rend esclaves. La seule différence qui existe entre eux est au désavantage du fils : la fille ou le petit-fils vendu par le père et affranchi par l'acquéreur, demeure émancipé; le fils vendu et affranchi retombe sous la puissance paternelle, et ne deviendra libre qu'après la troisième vente et le troisième affranchissement [5].

En un mot, — des esclaves à qui aucun droit n'est reconnu, — des clients à qui la parole (la vie publique et légale) est interdite, — des enfants et souvent une femme à qui rien ne peut appartenir en propre, voilà ce qui compose, sous le pouvoir despotique du père de famille, cette communauté austère qu'on appelle la famille romaine;

1. Ulpien, XIX, 18; XX, 10. Gaïus, II, 86, 87, 96; III, 163. Dionys., VIII, 79.

2. Dionys. Halic., II, 15, 26, 27; VIII, 79. Plutarq., *in Publicola*, 6. Dion Cass., XXXVIII, 36. Festus, v° *sororium;* Gellius, V, 19; *Collatio leg. mosaic.*, IV, 8; 10 *C.*, *de Patriâ potestate*, (VIII, 47). Le père pouvait enlever son fils aux tribunaux ordinaires (Tite-Live, I, 26; II, 41) et le juger avec l'assistance d'un conseil de parents et d'amis (Valer. Max., V, 8, § 2 et 3; IX, § 1. Senec., *de Clem.*, I, 15) ou même à lui seul (Valer. Max., *ibid.*). L'abus de ce pouvoir n'entraînait d'autre *répression* que la note du censeur. Dionys., *Frag.*, éd. Mai.

3. L'enfant vendu à un Romain était « in mancipio. » Servorum loco erant. (*V.* Gaïus, I, 123, 138; II, 114, 116, 160.)

4. Gaïus, I, 141; IV, 75-79. Tite-Live, VIII, 28.

5. SEI PATER FIDIOM TER VENOM DUIT FIDIOS AF PATRE LEIBER ESTOD. (*V.* Ulpien, X, 1; Gaïus, *Instit.*, I, 132; IV, 79; Dionys., *ibid.*

voilà le cercle étroitement formé autour de la table domestique, et dans lequel tout est mis en commun sous l'administration d'un chef absolu; voilà ceux que le *père* nourrit, gouverne, défend, pour lesquels il veut, il possède, il agit. Le *père* est tout-puissant pour faire et défaire la famille, garder, admettre, exclure qui il veut. Il émancipera son fils, et dès lors son fils ne sera plus que son affranchi; il émancipera son petit-fils, dont il gardera le père sous sa loi; il affranchira le père en gardant le fils. Il donnera un de ses descendants en adoption, et celui-ci, membre d'une famille étrangère, aura rompu tout lien avec celle où il est né. Il adoptera un fils, et le fils adopté sera l'égal en tout de ceux que lui a donnés la nature. En mariant sa fille, il pourra, s'il le veut, la garder sous sa puissance; il pourra aussi la vendre à son époux et transporter à celui-ci tous les droits de la puissance paternelle. Enfin, au jour même de sa mort, il disposera encore librement de tout ce qui compose sa famille; appellera, déshéritera qui il veut, exclura de l'héritage par son seul silence, nommera un tuteur au fils, affranchira l'esclave. Le testament se fait au Forum; c'est un acte de la puissance publique, c'est la loi du *père de famille : comme il aura disposé de la tutelle ou de la propriété* DE SA CHOSE, *ainsi soit le droit*[1].

La famille ainsi constituée avait son signe, le *nom*. Le fils portait le nom de son père, l'affranchi le nom de son maître, le client le nom de son patron; seuls parmi les nations de l'antiquité, les Romains ou les peuples italiques leurs devanciers, connurent l'usage du nom de famille, cet indicateur si sûr de la parenté, ce lien si faible en appa-

1. UTEI LEGASIT SUPER PECUNIAI TUTELAIVE SOVAI REI ITA IOUS ESTOD. (*V.* Ulpien, *Regul.*, XI, § 14; Gaïus, *Instit.*, II, § 224; Justin., *Instit.*, *de Lege Falcidiâ;* Pomponius, loi 120, *D.*, *de Verb. signif;* Cic., *de Inventione rhetor.*, II, 50; *Rhetor. ad Herenn.*, I, 13; *Novell. Justin.*, XXII, 2.

rence, en réalité si énergique. Ce fut un des priviléges et une des marques de la cité romaine. Porter trois noms[1] (c'est-à-dire le *prénom* qui désignait la personne, le *nom* qui désignait la race, le *surnom* qui désignait la branche) cela voulait dire être Romain ; l'étranger qui devenait citoyen devait prendre un nom de famille, et portait, à titre de client ou d'affranchi le nom du proconsul ou du César qui l'avait élevé au droit de cité.

De cette constitution de la famille procède toute puissance domestique, toute parenté, tout droit d'héritage : trois choses qui se tiennent intimement, car la soumission est la condition de l'hérédité. L'enfant qui, par l'émancipation, par l'adoption au dehors, par les conditions de son mariage (si c'est une fille), a cessé d'être la *chose du père*, l'enfant, en un mot, qui est sorti de la famille et de la puissance paternelle, n'a pas un sesterce à réclamer dans la succession paternelle. Les héritiers du Romain, quand il n'a pas disposé de son bien, c'est donc au premier rang la famille, c'est-à-dire la descendance à lui appartenant (*hæredes sui*), conservée ou acquise ; — à défaut de la famille, la maison (*domus*), c'est-à-dire la parenté mâle la plus proche (*consanguinei*, *agnati*[2]) ; — à défaut de la maison, la *gens*, parenté éloignée, souvent fictive, qui comprend même les affranchis, mais qui, par la similitude du nom,

1. « Tria nomina ferre. » (Juvénal, V, 126.)

2. SEI INTESTATO MORITOR QUOI SOVOS HERES NEC ESCIT ADCNATOS PROCSUMOS FAMILIAM HABETOD. (Cic., *de Invent.*, II, 50 ; *Rhetor. ad Herenn.*, I, 13. Ulpien, *Reg.*, XXVI, § 1 ; *Collatio leg. mosaic. et roman.*, tit. XVI, § 4. Paul., *Sent.*, VII, *in Collat. leg. mosaic.*, tit. XVI, § 3. Gaius, *Instit.*, I, 155-157 ; III, 9. Justin., *Instit.*, § 1, *de Heredit, quæ ab intest.*) On désigne sous le nom d'agnats tous les parents par mâles qui peuvent remonter à un auteur commun. Gaïus, I, 156 ; III, 10. — Les frères et sœurs étaient *consanguinei*. Ulpien, XXVI, 1, 7. — Mais la sœur était la seule femme qui pût succéder comme agnate. Gaïus, III, 14, 22. Ulpien, XXVI, 6.

se rattache à la parenté virile[1]. La parenté par les femmes (*cognatio*) qui ne se manifeste point par la similitude du nom, qui ne donne entrée ni dans la famille, ni dans la maison, ni dans la *gens*, ne forme qu'un lien d'affection et d'honneur[2] et demeure exclue de l'hérédité. Ainsi la loi des héritages confirmait la loi de famille; et, par l'exclusion presque entière des femmes, par l'exclusion complète des parents maternels, l'aristocratie romaine arrivait au but que, par les substitutions et le droit d'aînesse, les aristocraties modernes ont essayé d'atteindre.

En effet, ce droit de la famille, si singulièrement impérieux et dur, était, ajoutons-le, singulièrement exclusif et aristocratique. Les liens de parenté, étant traités comme des liens purement légaux, formés et rompus par la loi seule, ne pouvaient concerner que les seules familles légales; et la famille légale, dans le principe, c'était la seule famille patricienne. Dans le principe, le patricien seul était le vrai *père de famille;* seul il offrait pour la *gens* des sacrifices légitimes; seul il possédait la terre romaine, le vote dans la curie, la parole au Forum; il était le seul protecteur de ses clients incapables et muets (*inopes, elingues*[3]).

1. SEI ADGNATOS NEC ESCIT GENTILIS FAMILIAM NANCITOR. (Cic., *loc. laud.*; *Collat. leg. mosaic.*, tit. XVI, § 4; ex Ulpiano, *de Legit. hereditat.* Gaïus, *Instit.*, III, 17. Paul., *Sent.* VII, *in Collat. leg. mosaic.*

2. Ainsi les *Charisties*, fêtes célébrées entre *cognats* et *affines* (alliés). Ovide, *Fast.*, II, 617. Valer. Max., II, 1. Le jugement de la femme et de l'enfant par un conseil de cognats. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 14. Suet., *in Tiber.*, 35. Tacite, *Annal.*, II, 50; XIII, 32. Valer. Max., VI, 3, 8. Liv., XXXIX, 18; *Ep.* 48. — Les *cognats* avait le *jus osculi.* Plutarq., *Quæst. rom.*, 6; *de Virtut. mulier.* Polyb., *apud* Athæn., X, 56. Pline, *Hist. nat.*. XIV. Suet., *in Claud.*, 26. — Cic., *de Rep.*, *apud* Nonium, IV, 193. — Ils portaient le deuil. La *cognatio* s'étendait jusqu'au sixième degré. Cic., *pro Cluentio*, 60.

3. *V.*, entre autres, un remarquable aperçu de la constitution du patriciat romain dans l'*Orphée* de M. Ballanche.

Aussi quand plus tard les clients, plus nombreux, plus riches, appuyés surtout par ces familles d'origine étrangère et souvent illustre, que la victoire de Rome confondait avec la *plebs*, commencèrent à se soulever contre le patriciat, quand le peuple se retira sur le Mont-Sacré, il y eut alors combat, et contre les priviléges de droit politique, et contre les priviléges de droit civil qui appartenaient exclusivement aux patriciens. Ce ne fut pas seulement le consulat et les honneurs publics, ce fut auparavant le droit de mariage (*jus connubii*), c'est-à-dire le droit de s'allier légitimement aux races patriciennes que réclamèrent à la tête de la *plebs* les puissantes familles adversaires du patriciat. Ce *droit de mariage* emportait nécessairement la participation à tout le droit civil des patriciens. Aussi leur colère était-elle violente : « Le plébéien, s'écriaient-ils, allait donc épouser la patricienne! le profane se mêler au sacré! l'ordre des familles s'altérer comme le culte des dieux[1]! » Néanmoins, la cause plébéienne triompha au Forum; elle obtint le droit de mariage, et, grâce seulement au droit de mariage, le consulat[2]. Elle triompha aussi au tribunal du préteur par l'introduction subreptice, mais visible, de l'équité dans le droit civil, par ces fictions légales et ces ventes simulées qui tâchaient de mettre la loi d'accord avec le bon sens public, et qui faisaient du droit privilégié d'une aristocratie le droit commun de tout un peuple.

Mais en même temps que le peuple romain combattait l'aristocratie dans ses murs, lui-même à son tour devenait aristocratie. Le monde vaincu se modelait à l'image de Rome : la *plebs*, élevée dans Rome au niveau du patriciat,

1. Tite-Live, IV, 2.
2. *V.* Tite-Live, VI, 34, 35.

elle-même au dehors était un patriciat; les alliés de Rome étaient pour elle les plébéiens et les clients; les tributaires et les sujets de Rome étaient les esclaves. Dans une sphère plus vaste, et par rapport, non à la cité, mais au monde, le droit civil demeurait donc aristocratique; les exclusions et les incapacités, au lieu de frapper le plébéien, frappaient l'étranger sujet de Rome. Et ce qui avait été le droit privilégié des trois cents familles sénatoriales devenait le droit privilégié des cent mille familles romaines.

Ainsi, mariage légitime, famille, puissance paternelle, hérédité, ces choses qui semblent de tous les temps et de tous les lieux, restaient aux yeux du Romain privilége national, institution de la loi. Non-seulement l'esclave à qui tout droit était refusé, mais l'étranger, mais le Latin même, mais l'affranchi à certains égards, mais le Romain captif, dégradé par son malheur (*capitis minor*), et devenu étranger tout le temps que durait sa captivité, restaient en dehors du droit de famille. Entre Latins ou étrangers, il pouvait y avoir des unions licites, mais rien comme le mariage légal et solennel (*justæ nuptiæ*), par lequel le citoyen romain s'unit à la vierge romaine pour donner des fils à la république (*liberorum quærendorum causâ*) : il pouvait y avoir des liens et des devoirs de parents (*cognatio*, *affinitas*), mais rien comme la consanguinité romaine, comme l'*agnation*, cette parenté virile, institution légale par laquelle le sang romain se propage, le culte des lares est assuré, la famille, la maison, la *gens*, la république, se maintiennent : il pouvait y avoir enfin une certaine autorité morale dans les mains du père, un certain abaissement et une juste déférence des enfants vis-à-vis du *chef de la famille ;* mais la puissance paternelle demeurait une insti-

tution toute romaine que le peuple de Romulus se vantait de posséder lui seul au monde [1].

A plus forte raison, entre le Romain et l'étranger, point de parenté légale, par conséquent point d'héritage ; entre le Romain et l'étranger, le Latin, l'affranchi même [2], point de mariage légal. Si l'affranchie ou l'étrangère inspirait au cœur du Romain une affection sérieuse, que pouvait-il faire pour l'élever jusqu'à lui? Tout au plus il la prenait pour *concubina* (j'emploie ce terme dans le sens à moitié honorable que lui donnent les jurisconsultes). Il contractait avec elle une alliance constante et régulière plutôt que licite, tolérée plutôt que permise ; exempte des peines de la loi, mais flétrie par la note du censeur ; interdite à la femme romaine par l'honneur, quand elle ne le fut plus par la loi : lien illégal dont la rupture ne constituait pas un adultère [3], et par lequel on renonçait à ce qui faisait la gloire du citoyen romain, le mariage et la paternité légitimes (*justum matrimonium, justus pater, justi liberi* [4]).

En face de ce droit primitif, si rigide au dedans, si exclusif au dehors, quelle pouvait être la condition de la femme? Dans un ordre de choses qui donnait tout au pouvoir du *père de famille,* qui mettait la parenté virile si fort au-dessus de la parenté maternelle, la place légale de la femme était nécessairement bien étroite.

Sa vie était une soumission perpétuelle.—Lorsque, en se

1. « Ce droit est propre aux citoyens romains; car il n'y a presque pas de peuple au monde qui exerce sur les enfants un pouvoir pareil au nôtre, et Hadrien le déclare dans son édit... Je sais cependant que la nation des Galates considère les enfants comme soumis à la puissance de leur père. » Gaïus, 1, 55.

2. Liv., XXXIX, 19.

3. *Digeste,* 41, § 1, *de Ritu nuptiar,* (XXIII, 2); 13 *pro., ad Legem Juliam de adult.,* (XLVIII, 5); 144, *de Verbor. signif.,* (L, 16).

4. *Digeste,* 16, § 1; *de His quæ ut indign.*

mariant, elle était demeurée sous la puissance paternelle, le père, maître des actions de sa fille, pouvait à son gré rompre le mariage. — Lorsque, au contraire, son époux l'achetait de son père ou l'acquérait par prescription (*in manum coemptio, trinoctium usurpatio*), le droit paternel passait à l'époux, la femme, sortie de la famille, c'est-à-dire de la puissance de son père, entrait dans la famille et sous la puissance ou, comme on disait, dans la main (*in manu*) de son mari; elle était, selon le droit[1], fille de son époux, sœur de ses propres enfants, soumise comme eux aux rigueurs du tribunal domestique, comme eux prenant une part égale dans l'héritage. — Mais en tout cas, veuve, elle retombait sous la puissance paternelle. Son père mort, il fallait qu'elle demandât un tuteur[2], sans l'assistance duquel elle ne pouvait même pas faire son testament[3]. Elle n'avait jamais de *famille* qui lui appartînt; en d'autres termes, jamais un enfant sous sa puissance, jamais un héritier qui dépendît d'elle. Elle n'était jamais héritière, si ce n'est de son père ou de son frère, quand elle était restée dans sa famille; de son mari ou de ses enfants, en qualité de fille ou de sœur, quand elle était entrée dans la famille maritale. Il y a plus, son époux ne pouvait rien lui donner de son vivant[4]; et on finit par défendre au testateur dont la fortune excédait 100,000 sesterces (21,740 fr.) d'instituer une femme son héritière[5]. La loi redoutait pour la sûreté

1. Gaius, *Instit.*, I, 111, 114, 115, 126; II, 159; III, 3.
2. Gaius, I, 144, 145. Veteres enim voluerunt feminas, etiam si perfectæ ætatis sint, in tutelâ esse propter animi levitatem. (*V.* aussi Liv., IV, 9.)
3. Gaius, II, 118.
4. Plutarq., *Conjugialia præcept.*, *Quæst. rom.* Ulpien, VII, 1. Paul., *Sent.* II, 23.
5. Loi Voconia sur les hérédités testamentaires (an de Rome 585). *V.* Gaius, *Instit.*, II, 274; Dion Cass., LVI, 10; Cic., *in Verr.*, I, 41, 42; *de Republ.*, III, 10; Asconius, *in Verr.*, act. II, 1, 41; Gellius, VII, 13; XX, 20; Augustin, *de Civit. Dei*, III, 20; Cic., *de Senectute*, 5; *pro Balbo*, 8.

des patrimoines la puissance des séductions féminines. En écartant la femme, elle prétendait empêcher que les biens ne passassent à un nom étranger et dans une *gens* nouvelle.

Et cependant la femme romaine, légalement si abaissée, si perpétuellement soumise, occupait dans Rome, occupe dans l'histoire de Rome une grande place. Pourquoi? C'est ce que nous allons dire.

Bien différentes de la femme romaine, l'affranchie et l'étrangère étaient à la fois singulièrement libres et singulièrement méprisées; elles n'avaient, en effet, selon la loi, ni une famille, ni un nom, ni une religion domestique à compromettre : qu'importaient à la république leurs égarements? La loi les émancipait par dédain. Ni l'austère soumission de la matrone, ni sa dignité grave n'était leur fait; elles étaient en dehors de la morale comme en dehors de la loi civile. La femme esclave n'avait point le droit de rougir, quelque flétrissure que le caprice de son maître lui eût infligée. La femme affranchie, si elle était pauvre, était presque de nécessité courtisane : rendue libre par une fantaisie amoureuse de son maître, la débauche lui avait le plus souvent valu la liberté; il fallait que la débauche l'aidât à soutenir sa liberté [1].

L'orgueil aristocratique du sang romain dédaignait de les punir : mais aussi il dédaignait de les protéger. « Avec les femmes qui tiennent une boutique ou qui font trafic des marchandises » (presque toutes esclaves ou affranchies), « il n'y a point d'adultère [2]; » en d'autres termes, le libertinage avec une personne de cet ordre demeure impuni [3].

1. Hispala Fecennia, non digna quæstu cui ancillula assueverat; etiam postquàm manumissa erat eodem se genere tuebatur. (Tite-Live, XXXIX, 9.)
2. Paul., *Sent.* II, 26, § 11.
3. *Digeste*, 13, § 2, *ad Leg. Juliam de adult.* (XXV, 7); 1, § 1, 3, *Concub.*, *Cod.* 29, *hoc. tit.* Justin., *Instit.*, IV, tit. XVIII, 4.

Les lois rendues contre les débauches les plus honteuses ne protégent ni l'esclave ni même l'affranchi [1]; et du reste, quant aux esclaves, j'ai assez fait voir combien leur débauche était libre et combien leur chasteté l'était peu.

La femme d'un rang inférieur était donc livrée comme un jouet à tous les caprices du libertinage. La morale la plus sévère ne trouvait nul reproche à faire ni à celui qui la corrompait, ni à celui qui se laissait séduire par elle. « Interdire à la jeunesse de telles voluptés, dit Cicéron, c'est dépassser de beaucoup et la morale indulgente de notre siècle, et même la morale sévère de nos aïeux. Quand s'est-on abstenu de pareils plaisirs? quand les a-t-on blâmés? quand les a-t-on interdits? en quel siècle fut jamais défendu ce qui à cet égard est permis dans le nôtre [2]? »

Mais ni à la matrone, ni à la vierge romaine n'appartient cette injurieuse liberté. La loi l'asservit, mais aussi la loi la protége et l'honore. Elle vit dans le secret de la maison; elle file humblement la laine auprès du foyer domestique; elle ne sort guère que pour suivre en char, le voile baissé et la robe traînante, les solennelles processions du capitole [3]. Mais aussi n'est-ce pas elle à qui appartient de conserver pur l'honneur du sang romain? elle qui a des lares domestiques à honorer, des citoyens à élever pour la république, une famille à perpétuer? elle enfin que sa naissance appelle à la plénitude des droits et des devoirs comme fille, comme femme et comme mère?

Que la séduction se garde donc d'approcher d'elle! Le déshonneur imprimé à la matrone, à la vierge, au fils de

1. Loi Scantinia.
2. *Pro Cælio*, 20.
3. Carpentis matres in mollibus...
(Virgile)

famille n'est pas seulement une honte pour le toit domestique ; c'est une honte et un dommage pour l'État. Si le tribunal domestique du mari ou du père est trop long à venger cette injure, l'édile ira devant le peuple accuser la matrone coupable : le séducteur sera dégradé par le censeur, si toutefois il n'est condamné par le juge. L'amende, l'exil, la mort même, seront les peines de la débauche [1].

La femme trouvera-t-elle cette loi trop austère, cette protection trop exigeante? Qu'elle s'abaisse et elle sera libre! Si elle est assez corrompue pous repousser ce joug salutaire, qu'elle abdique sa dignité de matrone, qu'elle se place au niveau de l'étrangère; qu'elle descende du char sacré; qu'elle dépouille sa robe blanche pour la toge de la prostituée [2], qu'elle donne son nom à l'édile, et elle ira auprès de la courtisane grecque ou de l'affranchie latine prendre sa place sous les arceaux de l'amphithéâtre. La loi la méprise au point de l'épargner, et ne veut pour elle d'autre châtiment que son infamie [3].

Mais la véritable matrone, celle qui en épousant un citoyen romain a pris le titre de *mère de famille* [4] et en a su garder toute la dignité, reçoit en respect et en honneur ce que la loi exige d'elle en gravité et en vertu. Dans l'austérité primitive des mœurs patriciennes, son mariage est de

1. *V.* Valer. Max., VI, 1, 3, 6, 8. — La loi Scantinia *de nefandâ Venere* prononçait la peine de mort. Valer. Max., VI, 1, 7, 9, 10, 11. — Plusieurs matrones condamnées par le peuple et punies par l'amende. Liv., X, 31. — D'autres exilées. XXV, 2. — Un homme accusé devant le peuple pour avoir séduit une matrone. VIII, 22.

2. Acron., *ad Horat.*, I, *Sat.* II, 63. Martial, II, 39; VI, 64. Mais dans les temps postérieurs, ces différences s'effacèrent. Tertull., *de Cultu*, II, 12. — Sur cet usage de la toge, *V.* Juvénal, II, 69.

3. Tacite, *Annal.*, II, 85. Suet., *in Tiber.*, 35.

4. Dionys., II, 25. Cic., *Topic.*, 3. Aulu-Gelle, XVIII, 6, remarque l'analogie des trois mots : *mater*, *matrona*, *matrimonium*.

fait, peut-être même de droit, indissoluble [1]. Le voile de la vierge, la bulle d'or et la prétexte de l'enfant, la pourpre et le long manteau de la matrone, imposent à la foule le devoir d'une respectueuse modestie. On lui fait place, c'est l'ordre exprès du sénat [2]; le licteur qui repousse le peuple n'ose porter la main sur elle; le magistrat qui passe ne la fait pas écarter de son chemin. Il est défendu, sous des peines graves, d'offenser ses oreilles par des paroles licencieuses, ses yeux par un spectacle obscène [3]. Son mari, assis en char à côté d'elle, n'est pas obligé d'en descendre pour saluer un consul [4].

La république s'incline devant les matrones. Aux jours du danger le sénat réclame leurs prières, comme le plus pur encens qu'il puisse offrir aux immortels [5]. Et les matrones, de leur côté, profondément associées au sentiment de la patrie, offrent pour lever des soldats leur or et leurs pierreries à la république, qui s'interdit d'exiger un denier de leur bourse [6]. Lorsqu'à la mort d'un grand homme elles prennent le deuil, cet hommage est compté au nombre des plus glorieux. Des temples s'élèvent à la Fortune, à la

1. Selon plusieurs auteurs, le premier divorce fut celui de Carvilius Ruga au VIe siècle, et il encourut l'animadversion publique. Val. Max., II, 1, 4. Dionys., II, 25. Gellius, IV, 3; XVII, 21. Plutarq., *Quæst. rom.*, 14, 59. — On trouve cependant un divorce antérieur, en 446; il encourut la note du censeur. Val. Max., II, 9, 2.

Le mariage par *confarréation*, qui était le mariage religieux, solennel et patricien, ne pouvait être dissous que par la mort. Dionys., II, 25. Gellius, XV, 15. Festus, v° *Flamen*. Plutarq., *in Romulo*, 82; *Quæst. rom.*, 50. Servius, *ad Æneid.*, IV, 29.

2. *V.* Dion, LVIII.

3. Valer. Maxime, V, 2, 1.

4. Plutarq., *in Romulo*. Pline, XXXVI, 9. Verrius Flaccus. Paulus, *in Festo*.

5. *V.*, sur les fonctions religieuses des matrones, Tite-Live, X, 23. Dionys., VIII, 56.

6. Sur le soulèvement qu'excita dans le peuple et parmi les femmes une taxe imposée sur les plus riches d'entre elles, *V.* Appien, *de Bell. civ.*, IV, 5.

Vertu, à la Pudeur féminine. Dans le premier de ces temples, construit à l'époque et à la place même où Coriolan recula vaincu par les prières et le patriotisme féminin, les femmes seules prient, sacrifient, accomplissent les rites sacrés [1]. Dans le langage officiel, on ne dit pas l'honneur et la dignité, ce ne serait point assez, on dit la majesté et la sainteté des matrones [2].

Ainsi la femme, si rabaissée par le droit, se relève par les mœurs; elle est abaissée comme femme, elle se relève comme Romaine. Elle se relève par sa fidélité d'épouse et sa piété de mère de famille, en d'autres termes, par ses vertus de Romaine: car des vertus qui ne sont ailleurs que des vertus privées, la chasteté, la vigilance domestique, le soin des enfants, l'économie de la maison, sont à Rome des vertus publiques. La chasteté est un privilége national, je pourrais dire aristocratique. Libre à l'étrangère de couvrir de honte un nom qui n'est pas inscrit sur les tables du censeur! La femme romaine sait que son honneur importe à la patrie. Elle consent à moins de liberté; elle attend plus de respect. Sa jeunesse sera grave, son âge mûr digne et vénéré, sa vieillesse sainte et glorieuse, son tombeau portera ce seul mot : « A la femme d'un seul époux (*univiræ*) [3]. » La vestale n'est après tout que le type plus parfait de la vierge et de la femme romaine. La vestale cou-

1. Plutarq., *in Coriol.*, 37. Denys d'Halicarnasse, VIII, 55. Ce temple était situé à quatre milles de Rome sur la voie Latine. Ampère, *Histoire romaine à Rome*, t. II, p. 404.

2. Matronarum sanctitas. (Cic., *pro Cœlio*, 13...) Majestas... sanctitudo. Afranius apud Nonium Marcellum. (V° *Sanctitudo.*) V. aussi Tite-Live, IV, L, 44.

3. Plutarq., *Quest. rom.*, 105; *in Tib. Graccho.*, 1. Inscript. Orelli 2742, 4530. La femme du flamine, la *pronuba* qui assistait la nouvelle mariée le jour de ses noces, devaient être *univiræ*. (Tertull., *de Monogam.*, 13.) Dans le temple de la Fortune féminine, les veuves remariées ne devaient pas toucher la statue de la déesse.

pable est enterrée vivante : la vestale restée pure protége la république, est honorée par le sénat et les consuls, obtient du ciel des prodiges, et sa présence est le salut d'un condamné.

En un mot, nulle part dans l'antiquité autant qu'à Rome, la chose publique n'accepta et ne glorifia la vertu féminine. Nulle part la femme ne fut plus citoyenne, plus associée aux dangers, aux triomphes, aux intérêts, à la gloire commune. Nulle part aussi, l'influence des femmes, cette influence noble et légitime qui augmente quand les mœurs sont plus pures, qui diminue quand elles s'altèrent, n'a été visible comme dans l'ancienne Rome. L'histoire ou la tradition en porte partout les traces. Ce n'est pas ici l'illégitime influence des passions impures ; c'est la douce puissance de la vierge et de la mère de famille, forte par ses vertus et ses pieuses affections. Ce n'est pas l'*hétairé* athénienne, l'impudique Aspasie, qui, pour deux courtisanes enlevées de sa maison de débauche, allume la guerre du Péloponèse. C'est Hersilie qui se jette au milieu des armes pour réconcilier son père et son époux ; c'est Clélie, dont le courage épouvante Porsenna. Le sang de Lucrèce outragée fait chasser de Rome les Tarquins ; le sang de Virginie renverse les Décemvirs. La prière d'une femme fléchit Coriolan : les instances d'une femme, aidées par l'amour paternel et la tendresse conjugale, conquièrent pour les plébéiens les faisceaux consulaires [1]. Comme fille, comme épouse, comme citoyenne, voilà ce que peut la matrone romaine. Comme mère, elle est plus glorieuse et plus puissante encore, et les hommes les plus illustres ont été ceux qui ont dû le plus à leur mère : les Gracques à Cornélie,

1. *V.* Tite-Live, VI, 34, 35. *V.* l'Appendice B à la fin du volume.

César à Aurélie, Auguste à Atia[1]. Car, même dans les derniers temps de la République, de nobles femmes, les Portia et les Cornélie, ont perpétué les glorieux souvenirs de leurs aïeules.

A ces grandeurs de la femme romaine, que seule la femme chrétienne a pu dépasser, quelle cause assigner? — Une seule : la sévérité de la loi à laquelle elle était soumise; sévérité analogue en quelque chose à celle de la loi chrétienne, subordonnant la femme sans la dégrader, la faisant sujette, non pas esclave. Le principe de sa force était dans son abaissement, sa puissance dans sa soumission. Quoi qu'on fasse, la gloire pas plus que la vertu de la femme ne peut être dans sa liberté.

Par cette sagesse et cette vertu féminines, par cette force puissante de la famille, les générations romaines s'élevèrent longtemps pareilles les unes aux autres. L'esprit de la famille, il est vrai, était souvent vide d'affections tendres. Cicéron, qui n'est pas le plus méchant homme de son époque, annonce ainsi la mort de son père à son ami intime Atticus : « ... Pomponia est à Arpinum avec Turranius. Mon père est mort le 8 des kalendes de décembre. Voilà à peu près ce que j'avais à te dire. Cherche-moi quelques ornements convenables pour un gymnase, etc.[2]. » Le lien légal emportait tout; la puissance diminuait l'affection. Mais aussi cette loi de la famille, rigide comme le fer, était pénétrante comme lui. Ce despotisme de la génération adulte sur la génération naissante fut le grand instrument de la perpétuité de l'esprit romain. La Crète et Lacédémone, qui, à la façon de quelques modernes, avaient décrété une éducation commune pour la jeunesse, ne firent que peu de chose :

1. Tacite, *de Orator.*, 28.
2. Cic., *ad Attic.*, I, 16.

leurs institutions, singulières plutôt que grandes, furent presque sans action au dehors. Rome, au contraire, crut pouvoir se fier à l'identité sincère entre la famille et l'État, à l'énergie des traditions domestiques. Elle crut le père, que dis-je? la mère de famille assez citoyenne pour être, si je puis ainsi parler, le plus civique de tous les précepteurs. Et cette éducation privée, plus véritablement nationale que ne le sera jamais une éducation commune, donna aux générations romaines ce courage, ce dévouement, cette frugalité, cette pureté héréditaires pendant plusieurs siècles, elle donna aux mœurs et aux idées romaines cette force de persévérance et de durée; aux institutions romaines cette énergie de développement extérieur dont l'histoire, peut-être, n'offre pas un autre exemple.

Ainsi, dans la famille et dans la force de la famille fut, je n'en doute pas, la force de la république romaine et la cause fondamentale de ses triomphes. Chaque famille entrait dans la république comme chaque homme entrait dans la famille, étroitement, fortement, intimement. Ces vertus intérieures, qu'aujourd'hui la politique dédaigne, furent la grande base de la politique de Rome, si digne de reproches à d'autres égards; et selon la belle pensée de saint Augustin, Dieu accorda aux Romains l'empire du monde, pour que les vertus de ce peuple idolâtre, indignes des récompenses du ciel, ne restassent pourtant pas sans récompense.

Tel était cet esprit de famille de l'ancienne république; et plus tard, malgré la décadence des mœurs romaines, si rapide une fois qu'elle fut commencée, malgré les exemples de la Grèce et les doctrines d'Épicure, cet esprit de famille subsista longtemps. Longtemps le mariage fut respecté, le divorce inconnu. Plus d'une fois on vit l'autorité

paternelle intervenir dans les dissensions publiques, et le père, en vertu de sa puissance légale, faire descendre de la tribune son fils sénateur ou consulaire. A une époque d'horrible corruption, on vit encore un des complices de Catilina jugé, condamné, mis à mort par le tribunal paternel [1].

En ce siècle d'une dépravation étrange, mais où les principes anciens gardaient encore une certaine force, Cicéron plaide pour un libertin auquel on reproche ses débauches. Il n'affectera pas sans doute une morale trop sévère : « Il n'y a plus, dit-il, de Fabricius ni de Camille; ces antiques vertus ne sont plus que dans des livres, et dans des livres surannés. On lit et on pratique Épicure plus que le vieux Caton, et si de tels sages revenaient au monde, à voir leur vie austère, nous les plaindrions comme des malheureux maudits du ciel [2]..... La jeunesse a besoin de beaucoup d'excuses et de beaucoup de liberté... » Mais, ajoute-t-il, faisant la part de la morale antique et ne voulant pas la sacrifier tout à fait, « que l'éducation soit vigilante et sévère; que, selon l'usage de nos pères, une année

1. Le père était un Aulus Fulvius. Valer. Max., V, 8, § 5; , § 1. Salluste, *in Catil.*, 40. — Il y eut encore sous les empereurs des races de ces jugements domestiques. Suet., *in Tiber.*, 35. Tacite, *Annal*, XIII, 32. — Voyez dans Sénèque deux exemples remarquables, l'un d'un abus du pouvoir paternel puni par la colère du peuple; l'autre d'un jugement contre un fils coupable de parricide, prononcé par le tribunal domestique, et tempéré à la fois par la tendresse du père et par la modération d'Auguste appelé à siéger à ce tribunal.

« En cette occasion, Auguste ne voulut pas que le jugement eût lieu dans son palais; mais lui-même se transporta dans cette maison privée, parce que, sans cela, la sentence eût paru émaner de la justice du prince, non de la justice paternelle. Auguste demanda que l'on votât chacun par écrit et à part, dans la crainte que son opinion, une fois connue, n'entraînât les autres. Il déclara même solennellement, avant de se prononcer, que jamais il n'accepterait, si elle lui était léguée, la succession de T. Arrius. Il voulait par là éviter tout soupçon d'intérêt personnèl. » *De Clem.*, I, 14, 15.

2. Cic., *pro Cælio*, 17.

de modestie, de réserve, de bonne renommée signale les débuts du jeune homme dans la vie [1]..... Qu'ensuite ses désordres n'aillent pas jusqu'au crime, qu'il ne menace et ne tue point [2].... » (La débauche devenait si facilement sanguinaire!) « Qu'il ménage son patrimoine [3], » qu'il soit rangé, comme dit chez nous la morale vulgaire; « qu'il ne s'engourdisse pas dans le plaisir au point que le temps et la force lui manquent pour le service de la patrie et les devoirs de la vie politique..... Mais surtout qu'il respecte la paix des familles et l'honneur du sang romain [4]; qu'il ne fasse pas descendre au rang de l'esclave ou de la courtisane ceux qui sont en possession de la vertu romaine, la vierge, l'adolescent, la matrone [5]. » Cicéron concède à son époque le luxe asiatique, la philosophie grecque, des voluptés sans nombre; mais cette sévérité d'éducation, cette économie dans les affaires, ce dévouement aux devoirs publics, enfin ce respect pour la famille qui appartiennent à l'ancienne discipline des aïeux, il ne se sent pas le courage de les sacrifier, et il vénère encore ces lares domestiques aux pieds desquels l'antique morale, battue partout ailleurs, s'est retranchée.

L'esprit que nous indiquons dans ce plaidoyer de l'orateur, nous allons le retrouver dans les lois d'Auguste. Auguste, depuis le temps où parlait Cicéron, avait vu la corruption faire de nouveaux progrès. Auguste, cependant,

1. Nobis olim quidem annus unus erat constitutus... Sed qui prima illa imperia (initia?) ætatis integra et inviolata præstitisset, de ejus famâ et pudicitiâ, cum jam se corroboravisset et vir inter viros esset, nemo loquebatur. (*Id.*, 5.)

2. Nullius vitam labefactet. 12... Neminem vi terreat, ne intersit insidiis, scelere careat. 18.

3. Ne effundat patrimonium, ne fenore trucidetur. 18.

4. Nullius domum evertant. 15.

5. Parcat juventus pudicitiæ suæ, ne spoliet alienam... ne probrum castis, labem integris, infamiam bonis inferat. 18.

déplacera-t-il les bornes qu'a posées l'indulgente morale de Cicéron? Veillera-t-il moins sur la famille, que l'exemple de César, le sien propre, celui de tant d'autres ont appris à moins respecter? Traitera-t-il l'adultère avec la mollesse indulgente des législateurs modernes? Écoutez quelles sont les lois d'Auguste. Vis-à-vis de l'esclave et de l'étrangère, elles sont tout aussi indulgentes et tout aussi dédaigneuses que la loi antique. Mais, entre ceux que protége la vertu romaine, le libertinage, même lorsqu'il n'offense pas la foi jurée [1]; la seule séduction (*stuprum*) [2]; le consentement coupable, la honteuse assistance donnée à la débauche (*lenocinium*), sont des crimes devant la loi [3]. Enfin s'il s'agit d'un adultère, c'est-à-dire de la corruption d'une matrone, ce crime qui entache la maison et la *gens*, qui rompt le lien solennel du mariage romain, n'est pas seulement un crime contre la famille; c'est un crime contre l'État [4]. Dans le silence du mari et du père, tout citoyen a droit d'accuser, et si le mari a souffert trop patiemment son déshonneur, il est lui-même accusable [5]. La procédure est redoutable : l'esclave, contre les règles ordinaires, peut être mis à la question pour déposer contre son maître, quand même son maître l'aurait affranchi. Le châtiment est rigoureux : pour les deux coupables, c'est la relégation dans une île; pour le séducteur, la perte d'une moitié de

1. Qui voluntate suâ stuprum flagitiumve impurum patitur, dimidiâ parte bonorum mulctatur. (Paul., II, *Sent.* XXVI, 13.)

2. 4. *Inst. de Publicis judiciis.* Toujours s'il s'agit d'une personne honorable (*honestè vivens*).

3. Lois 8, 9, 10 pr. et § 1. *D., ad leg. Juliam, de adult.*, (XLVIII, 5); *Instit.*, 4, *de Publ. judic.*

4. Macer., *Digeste*, I, *de Publ. judic.*, (XLVIII, 1). Justin., *Instit.*, IV, 18, § 4. Paul., II, 26, § 12. Modest., *Digeste*, 34, *ad Leg. Jul. de adult.*

5. Il était sujet à l'accusation *lenocinii.* Paul., II, *Sent.* 26, § 8; lois 2, 14, 49, *D., ad leg. Jul. de adult.*

son bien; pour la femme adultère, la perte d'un tiers de son patrimoine et d'une moitié de sa dot [1], et une flétrissure éternelle, qui ferait punir comme complice de sa faute l'homme qui oserait l'épouser [2].

Auprès d'Auguste, nous trouvons Horace, fidèle reflet de son maître. Il y avait de son temps dans la morale publique deux écoles différentes : celle de César, de Salluste, d'Octave même, qui ne respectait rien; celle d'Auguste vieux et empereur, qui respectait au moins les droits de la famille et la dignité romaine. L'une, au mépris des lois, courait les chances dangereuses de l'adultère; l'autre se tenait dans les turpitudes permises [3]. Ovide, qui ressemble aux poëtes galants des siècles modernes, était de l'école la plus hardie [4]. Horace, il est bon de le savoir, Horace si corrompu et si obscène, appartient à l'école la plus sévère. Une de ses satires, qui par l'impureté de son texte échappe à la citation, était pour son siècle un sermon véritable. Horace, plein de colère contre l'adultère, de respect pour la vierge et pour la matrone, déplore la corruption de son époque et la profanation du mariage, source première de toutes les calamités publiques [5]. Il prêche les plaisirs permis et les infamies légales pour détourner des voluptés

1. Paul., II, *ibid.* Tacite, *Annal.*, II, 85. Pline, *Ep.* VI, 31.
2. Paul., *ibid.*, 1-9, 14.
3. Cicéron aussi distingue *adulter* et *amator*. (*Pro Cælio*, 20.)
4. Et encore Ovide, après sa condamnation, se défend-il d'avoir écrit son *Art d'aimer* pour celles qui portent la stole et les bandelettes, c'est-à-dire pour les matrones et les vierges :

Ite procul, vittæ tenues, insigne pudoris,
Quæque tegis medios instita longa pedes;
Nil nisi legitimum concessaque furta canemus
In que meo nullum carmine crimen erit.
Tristes, II, 1, vers 240 et s.

5. Fecunda culpæ secula nuptias
Primum inquinavêre et genus et domos :

illicites[1], comme le vieux Caton qui applaudissait en voyant un jeune homme entrer dans un lieu de débauche, pensant qu'au moins l'honneur des familles n'aurait pas à souffrir de son libertinage.

Aussi Ovide est-il exilé, pour ses écrits ou pour ses mœurs, peu importe; Horace est l'ami de César. L'*Art d'aimer*, cette fade théorie de l'art de séduire, dans le genre des poëtes musqués du XVIII[e] siècle, l'*Art d'aimer* est exclu des bibliothèques publiques où sont entassées toutes les monstruosités de la poésie grecque. A cette cour où le pieux Horace chante Bathylle et le chaste Virgile Alexis, un affranchi de l'empereur est contraint de se donner la mort pour avoir séduit une matrone[2]; les deux Julies sont exilées; Auguste, leur aïeul et leur père, songe à les faire mourir; leurs amants sont bannis ou mis à mort. Enfin, bien des années après, au milieu d'un monde qui avait été l'impassible témoin de bien des turpitudes, Tacite compte encore parmi les malheurs publics et les présages sinistres les adultères qui souillèrent les grandes familles[3].

Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.
Ode III, 6.

Mos et lex maculosum edomuit nefas.
Laudantur simili prole puerperæ,
Culpam pœna premit comes.
Ode IV, 5.

1. *V.* aussi les conseils que donne le père d'Horace à son fils;

Si sequerer mœchas, concessâ cùm venere uti
Possem : « Deprensi non bella est fama Treboni. »

Épictète, le plus austère des stoïques, ne parle pas autrement : « Reste pur, s'il se peut, des voluptés corporelles avant le mariage; mais si tu les goûtes, que ce soit de la manière qui est permise par les lois. » (*Enchirid.*)

2. Suet., *in Aug.*, 67.

3. Pollutæ ceremoniæ... *magna adulteria*. (Tacite, *Hist.*, 1, 2.) Suétone

Au reste, disons-le : au milieu de la dépravation des mœurs païennes, il y avait quelque chose de juste et de vrai dans cette appréciation des fautes humaines. A la honte des derniers âges, la sainteté du mariage et de la famille était tenue en plus haute estime par la morale païenne qu'elle ne l'est par cette morale vulgaire qui s'est furtivement introduite parmi les hommes, à mesure que s'est retirée de leurs cœurs la morale du christianisme. La fidélité due à un engagement solennel, le sérieux du lien de famille, la gravité des fautes qui tendent à l'affaiblir, le respect auquel a droit l'innocence qu'on ne fait point faillir sans un double crime; tout cela était mieux compris, tout cela était traité moins légèrement dans Rome idolâtre et pervertie, qu'il ne l'est depuis un siècle dans les sociétés européennes. Rome, en un mot, si elle ne comprenait pas quel malheur c'est d'être corrompu, comprenait au moins quel crime c'est d'être corrupteur. En tout ceci, il est vrai, la pensée politique dominait la pensée morale ; la famille était respectée surtout comme un élément de l'État, la femme comme la mère d'un citoyen. Le christianisme, qui juge les fautes humaines, non par rapport à la patrie, mais par rapport à Dieu, seul en a donné la juste et la véritable mesure; seul en condamnant tous les désordres, il a su flétrir davantage ceux dans lesquels au libertinage s'ajoute le parjure, au vice la séduction, au crime envers soi-même le crime envers autrui. Seul, tout en protégeant la famille et le mariage, il a su tenir la porte fermée à toutes les fautes et fortifier l'homme d'une manière absolue contre la tyrannie de ses passions : nous le

s'étonne de l'indulgence de Claude qui se contente d'adresser un simple avertissement à un chevalier romain coupable de liaisons adultères. (*In Claud.*, 16.)

savons. Mais du moins le principe imparfait et la morale politique du paganisme avaient-ils quelques salutaires conséquences ; et nous devrions rougir en pensant que certains écrits et certaines idées, tout à fait admises aujourd'hui par ceux qui n'ont plus la foi chrétienne, scandaliseraient un Horace.

§ II. — DÉCADENCE DU SYSTÈME ANTIQUE.

Mais ces traditions et ce droit de la famille, déjà affaiblis, pouvaient-ils durer longtemps sans recevoir de nouvelles atteintes ? Les âmes amollies pouvaient-elles supporter longtemps encore cette loi de fer des anciens hommes et des anciennes mœurs ? La politique *dissociante* d'un Tibère pouvait-elle ne pas arriver à diminuer le lien de la famille ? Le despotisme paternel pouvait-il subsister sous le despotisme impérial ? Non ; l'antique loi de famille était trop énergique pour Rome efféminée, trop nationale pour Rome envahie par les étrangers, trop patricienne pour Rome gouvernée par des affranchis ; ajoutons aussi trop attaquable au point de vue de l'équité pour Rome disciple des philosophes.

Ici nous touchons à un point capital de la vie et des idées romaines, à un côté tout à fait caractéristique du génie de Rome, et qui ne s'est pas encore rencontré sur ma route. Je veux parler du droit et de l'introduction de la philosophie dans le droit.

La loi des Douze-Tables, ce code barbare tout empreint de la rudesse antique, était officiellement encore la règle fondamentale, l'unique droit civil de Rome civilisée. Nul législateur n'avait eu la hardiesse de toucher à ce monu-

ment des premiers âges ; nul article de ce code n'avait été effacé. Cicéron, dans son enthousiasme, mettait cette œuvre des Décemvirs au-dessus de toute la philosophie grecque. Mais Cicéron savait parfaitement combien il restait peu en réalité de cette œuvre vénérée, écrite sur le bronze, gravée dans toutes les mémoires, citée sans cesse, mais de son temps bien rarement mise en pratique.

Un travail curieux s'était opéré. Rome n'avait pas tardé à s'apercevoir des iniquités de sa loi. La *plebs* n'avait pas fait invasion dans le droit civil du patriciat pour le conserver dans son intégrité ; les jurisconsultes plébéiens n'avaient pas surpris le secret des formules patriciennes pour en être les aveugles adorateurs. La lutte du génie plébéien contre la loi civile de l'aristocratie, de l'équité contre la tradition, de la justice contre la politique, fut lente, déguisée, respectueuse ; mais elle fut réelle, progressive, efficace. Au dernier siècle de la république surtout, lorsque le monde s'ouvrit devant Rome, des idées nouvelles, des idées plus générales et plus grandes entrèrent dans son esprit. Par cela même qu'elle n'imposait point son droit civil aux nations vaincues, elle avait été obligée de connaître le leur. Il avait fallu que les proconsuls dans les provinces, à Rome le préteur des étrangers (*prætor peregrinus*) jugeassent les vaincus selon leurs coutumes ; qu'à Rome et dans les provinces, les procès entre Romains et étrangers fussent jugés selon la seule loi commune à tous, la loi naturelle. On voit dès lors combien, avec l'immensité de l'empire, de telles habitudes devaient élargir la sphère et agrandir les notions de la jurisprudence ; faire monter l'intelligence de cet ordre d'idées secondaire, local, arbitraire, relatif, que les Romains appelaient proprement *droit civil* et que nous appellerions droit national, à un

ordre d'idées supérieur, général, absolu, que les Romains appelaient *droit des nations*, et que nous nommons droit naturel.

Mais le droit se distinguant ainsi de la loi positive, la question devenant générale au lieu d'être romaine, donnait naturellement passage à la philosophie dans la jurisprudence. Les idées générales étaient le domaine propre des philosophes. La dialectique qui les met en œuvre était l'instrument dont ils avaient accoutumé de se servir. Les rapports journaliers avec la Grèce, la décadence des anciennes institutions, l'agrandissement de la sphère politique et de la sphère intellectuelle, tout favorisait cette tendance, et le stoïcisme, la plus pratique d'entre les écoles de la Grèce, fut comme la religion intellectuelle des jurisconsultes.

Cependant nul n'aurait osé abroger la loi des Douze-Tables. A Rome, ni le peuple ni le sénat ne se mêlaient de faire ou de défaire le droit civil. Le grand sens des Romains les avertissait que ce n'est pas au pouvoir politique qu'il faut demander de régler ces questions toujours si complexes de la propriété et de la famille. Ces lois que le temps avait montrées absurdes, que la civilisation repoussait, que l'équité philosophique des derniers siècles taxait d'injustice, ils n'avaient pas voulu les briser. Ils avaient compris qu'un pareil procédé est dangereux : peuple en toutes choses habile et patient, plutôt que prompt et impérieux, et qui aimait la subtilité plus que la violence.

D'autres moyens lui étaient donnés pour tourner la loi au lieu de la renverser, pour l'user au lieu de la rompre. Le préteur urbain, juge des procès civils, avant d'entrer en fonctions, publiait chaque année les règles qu'il comp-

tait prendre comme bases de ses décisions. Une loi même (année 686) [1] rendit obligatoire pour lui l'observation de cet édit; et, comme chaque préteur adoptait d'ordinaire l'édit que son prédécesseur avait publié, ces travaux accumulés formèrent peu à peu un droit secondaire qui rectifiait sans l'avouer le droit imparfait des Douze-Tables. Non-seulement le préteur, mais l'édile, mais le proconsul ou le propréteur dans sa province, rendait son édit annuel [2]; et, de cet ensemble sur lequel influaient les coutumes et les traditions de mille peuples divers, sortait nécessairement une notion d'équité plus philosophique, un plus grand cosmopolitisme en fait de justice.

Enfin, de son côté, le jurisconsulte dans son cabinet, simple particulier qui donnait seulement des avis et ne décidait rien, pliait insensiblement et par une influence indirecte la loi à la justice. Ici encore rien ne se faisait avec violence; l'honneur de la loi était ménagé. Mais on la faisait peu à peu disparaître sous les distinctions, les interprétations, les sophismes : sophistique après tout salutaire et bien entendue, et qui sauvait la société des étourderies

1. Dion, XXXVI. Asconius, *pro Cornelio*.

2. Edictum prætorium, — ædilitium — peculiare — urbanum — provinciale. L'ensemble du droit qui résultait de ces divers édits s'appelaient *Jus honorarium*. — La grande influence de la législation prétorienne paraît dater seulement des derniers temps de la république. Nous voyons dans Cicéron (*de Offic.*, III, 12) que les formules *de dolo malo*, nécessaires pour avoir justice d'un grand nombre de fraudes, ne furent introduites que de son temps par le préteur Aquilius (*V.* aussi Cic., *de Nat. deor.*, III, 30). — *V.* sur l'édit et les formules du préteur, Cic., *de Finib.*, II, 22; *in Verr.*, I, 41, 48; *pro Rosc.*, 8; Gaïus, IV, 46, 47, etc. — L'édit s'appela encore *lex annua*. Cic., *in Verr.*, *ibid.* — Sur l'édit du préteur étranger, *V.* Gaïus, I, 6. — Sur celui des édiles curules, Gaïus, *ibid.* Cic., *de Offic.*, III, 17. Aulu-Gelle, IV, 2. — Sur l'édit provincial, Gaïus, *ibid.* Cic., *Fam.*, III, 8; *ad Attic.*, V, 21, *in Verr.*, I, 46; III, 65. — Dès le temps de Cicéron on cessait d'étudier les Douze-Tables, et on s'en tenait à l'édit du préteur. *De Legibus*, I, 5. *V.* aussi lois 7 et 8. *Digeste, de Justitiâ*, (I, 1).

législatives. De cette façon les lacunes de la loi commençaient à se remplir, les injustices étaient redressées. Des voies détournées s'ouvraient à ceux auxquels son silence fermait les voies directes [1]. La volonté du législateur officiel cédait devant l'action d'un plus grand législateur, le temps. L'iniquité de la coutume nationale était ramenée à l'équité naturelle du bon sens humain. Le jurisconsulte effaçait le légiste. Le droit, l'équité absolue reprenait son terrain que la loi avait envahi.

C'est alors que le droit commença à former une science [2]. Au milieu du VII[e] siècle de Rome, Quintus Mucius Scévola [3] écrivait le premier traité sur l'ensemble de la jurisprudence. Les plus illustres juristes, Sulpitius [4], Tubéron [5], Trébatius [6], étaient élèves de la Grèce et des philosophes. Rutilius, et ce Crassus que l'on appelait le plus jurisconsulte des orateurs et le plus orateur des jurisconsultes, avaient tous les deux entendu à Athènes le stoïcien Panétius [7]. Ils avaient emprunté au stoïcisme sa morale sévère, sa dialectique pénétrante, son argumentation subtile, son langage précis.

1. Ainsi Cic., *de Offic.*, I, 10; III, 4; *de Nat. deor.*, III, 30.

2. Déjà, au commencement du VII[e] siècle, Marcus Caton avait écrit ses commentaires sur le droit civil. Festus, v° *Mundus*. *Digeste*, loi 2, § 58, *de Origine juris*. (I, 2); — Autres jurisconsultes du même temps : Caton, son fils. Aulu-Gelle, XIII, 19. — C. Livius Drusus. Val.-Max., VIII, 7, § 4. — Manilius et Brutus. Cic., *de Orat.*, II, 55; *pro Cluent.*, 51. — Publius Mucius Scævola. Cic., *de Orat.*, I, 56. *Topi.*, 4, 8. *Digeste*, *ibid.*, § 39.

3. *Digeste*, *ibid.*, § 41. Aulu-Gelle, VII, 15.

4. Servius Sulpitius, contemporain de Cicéron. Cic., *Phil.*, IX, 5; *in Bruto*, 41; *Digeste*, *ibid.*, § 42, 43. — Il avait fait des commentaires sur l'édit du préteur. *Digeste ibid.*, § 44. — Un de ses élèves, Alfenus Varus, avait écrit un Digeste en 24 livres. *Digeste*, *ibid.*, § 44. Aulu-Gelle, VI, 5. — Un autre, Aulus Ofilius, écrivit sur l'édit du préteur. *Digeste*, § 44.

5. Juris publici et privati doctissimus. (*Digeste*, § 46. Cic., *in Brut.*, 31.)

6. *V.* sur lui, Cic., *Fam.*, VII, 5, 6-22; Hor., liv. II, *Sat.* I.

7. *V.* Cic., *in Brut.*, 26, 30, 31, 39, 40; *de Orat.*, 1, 3, 11; *de Offic.*, III, 2.

Sous les empereurs, il en fut de même. L'école stoïque prit position dans la jurisprudence et forma une secte de jurisconsultes opposants, presque républicains[1], tout prêts à faire violence aux lois écrites pour les lois abstraites, aux textes pour le fond des choses. La loi d'Auguste qui voulait que nul ne répondît sur le droit s'il n'était autorisé par l'empereur[2]; celle de Tibère qui ne permettait de répondre que par écrit et sous un sceau que le juge seul pouvait briser[3], donnaient à l'autorité du jurisconsulte quelque chose de plus formel et de plus grave. Le caractère philosophique de la science se développait. La science du droit se construisait, pour ainsi dire, en dehors des textes écrits, sauf ensuite à accommoder plus ou moins bien ses conséquences avec leurs décisions. Elle posait ses trois principes supérieurs, principes, du reste, de pur bon sens et de simple honnêteté naturelle, tout à fait indépendants des volontés législatives (« vivre honnêtement, ne

1. Sous Auguste : Antistius Labéon, élève de Trébatius, préteur en 733; consul en 748; malgré ses sentiments républicains, estimé d'Auguste. *V.* Dion, LIV, 15; Suet., *in Aug.*, 54; Aulu-Gelle, XIII, 10, 12; Tacite, *Annal.*, III, 75; Hor., liv. I, *Sat.* 3, 107; *Digeste, loc. cit.*, 47.

Chef de la secte opposée : Atéius Capiton, consul en l'an 758. Sa lâcheté et ses adulations sous Tibère. *Digeste, ibid.*, § 47. Tacite, *Annal.*, III, 70, 75. Suet., *de Gram.*, 22. Aulu-Gelle, Macrobe, Festus, inscriptions, etc.

Successeurs de Capiton : Massurius Sabinus, dont cette école prit le nom. Il écrivit trois livres sur le droit civil. — Sous Néron, C. Cassius Longinus. *V.* t. II, p. 210, 235, et ci-dessus, p. 24; Tacite, *Annal.*, XII, 11, 12; XIV, 43; XV, 52; XVI, 7, 9; Suet., *in Ner.*, *Digeste, ibid.*

Successeur de Labéon, Coccéius Nerva, ami de Tibère, consul en 775. Tacite, *Annal.*, VI, 26. *V.* t. I, p. 291.

Autres jurisconsultes : sous Auguste, Ælius Gallus, troisième préfet d'Égypte (Serv., *in Georg.*). Alfenus Varus. Aulus Ofilius. — Sous Néron, C. Aminius Rebius. Tacite, *Annal.*, XIII, 30.

2. *V.* loi 2, § 47; *Digeste, de Origine juris.*; Senec., *Ep.* 94.

3. *Digeste, ibid.* — Caligula et Claude s'efforcèrent d'affaiblir l'autorité des jurisconsultes. Le premier déclarait que personne ne se mêlerait de répondre sur le droit, si ce n'est lui-même. Suet., *in Calig.*, 34. — Claude jugeait en équité et sans tenir compte des règles du droit. Suet., *in Claud.*, 14. Senec., *in Ludo.*

nuire à personne, rendre à chacun ce qui lui est dû »)[1]. Et elle en suivait les conséquences dans le détail infini des affaires humaines, avec une persévérance, une dialectique, une rigueur de déduction qui était rarement en défaut. On sent que, contre ce vaste entraînement de conséquences, les textes écrits ne pouvaient avoir que peu de force, et qu'un système aussi large et aussi serré ne pouvait se démentir à cause d'eux. Il y avait dans tout cela, et la dialectique stoïcienne, et la propension systématique du génie romain, et souvent aussi la subtilité du génie grec. Un mot très-caractéristique exprimait cette satisfaction logique de l'esprit qui s'applaudit de l'unité rationnelle de son œuvre et de la beauté mathématique qu'il a su lui imprimer. On disait : *l'élégance du droit :* et quand, par suite des empiétements de la loi écrite, le droit manquait d'*élégance*, c'est-à-dire quand les conséquences étaient en désaccord avec les principes, les jurisconsultes réclamaient pour la logique auprès des Césars, et la *gaucherie* (*inelegantia*) introduite dans le droit, était effacée [2].

Je me suis arrêté sur ce fait du développement et du caractère plus philosophique de la jurisprudence. Il ne laisse pas que d'avoir son intérêt; il est un des grands résultats comme un des grands signes de l'unité romaine. Rome amenait tous les peuples civilisés à n'avoir et à ne reconnaître qu'une seule loi; non que cette loi fût positive, écrite, dictée par le pouvoir propre à la nation victorieuse, mais au contraire, parce qu'elle n'était imposée par personne et n'était que le résultat du bon sens de tous. Par cette notion générale, ou si l'on veut cosmopolite, de

1. Honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere. (Just., *Inst.*, liv. I, tit. I, 3. Ulpien, *Digeste*, loi 10, § 1 ; *de Justit. et iure*. (I, 1).
2. Inelegantia juris. (Gaïus, I, 84, 85.)

l'équité, la verité abstraite et supérieure s'insurgeait contre l'arbitraire humain. « Justice au delà des Pyrénées, disait Pascal, iniquité en deçà..» Les Romains n'en jugeaient pas ainsi, et il n'y avait pas un forum, depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, où vingt fois par an des jugements ne fussent rendus en vertu du seul *droit des nations*. Et ce que nous appelons aujourd'hui le droit romain n'est guère qu'une grande révolte de l'équité universelle contre les institutions qui appartenaient en propre au peuple de Rome.

C'est dans le droit de famille surtout qu'une telle révolte, une telle protestation était visible, et dut être plus prompte. N'y a-t-il pas, devait-on dire, d'autres rapports de l'homme à l'homme que ceux qui sont consacrés par les lois écrites? La famille, la paternité, la parenté, le mariage, seraient-ils donc des institutions humaines, dont la loi, ce caprice humain, pourrait à son gré suspendre et abolir les effets? La loi a-t-elle pu faire que la parenté maternelle fût sans valeur, que l'étranger père d'un Romain restât sans droit vis-à-vis de lui, que la mère ne fût même pas parente de son fils? Quand la simulation d'une triple vente et le choc en signe de paiement d'une pièce de monnaie contre une balance de cuivre, aura émancipé mon fils, cette comédie légale fait-elle qu'il ne soit plus mon fils? que tout soit rompu entre ses frères et lui? Et, lorsqu'on voyait le *préteur des étrangers*, jugeant selon le *droit des nations*, admettre entre ceux qui n'étaient pas Romains, des mariages, des parentés, des titres héréditaires; le *préteur urbain*, jugeant selon le *droit civil*, devait-il leur dénier éternellement tout mariage, tout lien de parenté, toute hérédité avec les Romains? La politique seule devait-elle constituer le nœud et le gouvernement de la famille?

Il n'en pouvait être ainsi. Et cependant le combat fut long : il dura plus de quatre siècles, et ne finit que par l'intervention du christianisme. Cette étonnante force de durée des institutions romaines lutta contre l'influence d'une civilisation à la fois si développée et si corrompue. Les traces restèrent longtemps de ce droit des Douze-Tables, primitif et barbare, doublement attaquable aux yeux des siècles nouveaux, et par ce qu'il avait d'injuste et de dur, et par ce qu'il avait de moral et de salutaire.

Il est bon de voir cependant quels coups lui étaient portés. Dès le temps de la république [1], le préteur, ce grand redresseur des iniquités légales [2], en donnant au lieu de l'*hérédité* la *possession de biens* [3] (simple différence de mots dont j'ai parlé ailleurs [4]), renouvelait tout le droit de succession et ébranlait tout le droit de famille. Il reconnaissait un ordre nouveau de parenté ; à côté de l'*agnation*, la parenté civile, il admettait la *cognation*, c'est-à-dire la parenté naturelle. Les héritiers que la loi tenait exclus, les parents maternels, la mère elle-même, le fils né d'une femme étrangère [5], arrivaient à un rang inférieur, il est vrai, mais arrivaient à l'héritage, sous la protection du préteur et sous le modeste voile de la *possession de biens*. On jugeait que l'adoption et l'émancipation, ces faits de la loi civile, rompaient bien la parenté légale, mais non pas le lien naturel de la *cognation*. « Les actes du droit civil

1. *V.* Cic., *pro Cluent.*, 60.

2. Quos prætor vocat ad hæreditatem, hæredes jure non fiunt. Nam prætor hæredes facere non potest. (Gaïus, III, 32.)

3. Sed hæ juris iniquitates edicto prætoris emendatæ sunt. (*Id.*, 25.)

4. *V.* ci-dessus, t. I, p. 28.

5. *V.* Gaïus, II, 136, 137. Ce système est certainement antérieur à l'édit de Claude, qui améliora la condition de la mère.

peuvent abolir les liens des rapports civils, non pas les liens et les rapports naturels [1]. » Dans ce seul mot était la négation de tout le droit antique.

Un peu plus tard, sous les premiers empereurs, le pouvoir absolu du testateur, ce pouvoir si solennel et si sacré, recevait une grave atteinte. Une loi formelle (*lex Junia Velleia*, an de Rome 761) [2] interdisait au testateur de passer son fils sous silence et de le dépouiller sans une exhérédation nominative, de laisser sa fille ou son petit-fils sans un legs quelconque [3]. Ce n'était pas encore assez : les jurisconsultes, par une noble fiction, se refusèrent à croire que le fils bien méritant pût être déshérité par un père sain d'esprit. Le juge, supposant dans l'âme paternelle la démence plutôt qu'une injuste haine, cassa le testament inique comme l'œuvre d'un insensé (*querela inofficiosi*) [4]. Ainsi la nature et l'équité reprenaient doublement leurs droits, contre la loi d'un côté, de l'autre contre la toute-puissance du testateur : ceux qui étaient hors la famille légale n'étaient plus incapables de succéder ; ceux qui faisaient partie de la famille légale avaient, sauf leurs torts personnels, un droit assuré [5] sur le patrimoine commun.

La puissance publique, nous l'avons dit, venait au secours même de l'esclave [6] : pouvait-elle ne pas secourir la femme, l'étranger, le fils de famille? — Quant à ce der-

1. Cognationis jus capitis deminutione non commutatur. Civilia enim jura civilis ratio corrumpere potest, naturalia non potest. (Gaïus, I, 158.)

2. Dès avant cette loi, la naissance d'un posthume non mentionné par le testateur annulait le testament. Cic., *de Orat.*, I, 57 ; *pro Cæcinâ*, 5. — *V.* Gaïus, II, 130, 131 ; Ulpien, XXII, 18.

3. Gaïus, 134.

4. Cette jurisprudence date au plus tard du temps des premiers empereurs. *V.* Quintil., V, 2 ; VII, 4 ; Pline le Jeune, *Ep.* V, 1 ; VI, 33. *V.* plusieurs exemples de l'application de cette loi. Valer. Max., VII, 7, 8.

5. C'était un quart net des biens. Paul., IV, 5, § 6.

6. T, II, p. 132 et suiv., et ci-dessus, p. 20, 21.

nier, — le droit de châtiment paternel fut restreint[1]. Le fils vendu ne put devenir complétement esclave[2]. De plus, pour le fils comme pour l'esclave, l'usage avait depuis longtemps introduit un pécule, propriété du père de famille, mais dont il laissait l'administration à son fils[3].

En faveur de l'étranger et de l'affranchi, — le mariage avec un Romain était rendu plus facile. Auguste, qui combattait surtout le célibat et prétendait le laisser sans excuse, affaiblissait, tout en les renouvelant, les prohibitions des lois anciennes. Au seul sénateur ou fils du sénateur, il était interdit d'épouser une affranchie; et le *concubinat*, cette union formée contre les prohibitions de la loi avec l'affranchie ou l'étrangère, moins solennelle et moins honorable que le mariage, était cependant déclarée licite[4]. Elle ne donnait pas aux enfants les mêmes droits, mais elle leur donnait un rang et des droits[5]. Elle était, autant que

1. Il le fut surtout pendant le siècle qui suivit. *V.* ci-dessous, ch. IV, à la note.

2. Gaïus, I, 141; II, 90. *V.* plus bas, ch. IV, à la note. La cession à titre de *mancipium* (*V.* ci-d. p. 55, note 3) était en général de courte durée. Gaïus, I, 141.

3. *V.* Plaute, *Mercator.*, I, 1, v. 95; Suet., *in Tiber.*, 15; *Instit.*, *Just.*, *pro quibus non permittitur. Digeste*, 46, 48, *de Peculiis* (XV, 1); 34, *de Novat.* (XLVI, 2). — Sous Auguste ou Trajan, l'enfant eut l'entière propriété et la libre disposition de ce qu'il avait acquis au service militaire (*peculium castrense*). *Instit.*, *ibid.* Ulpien, XX, 10.

4. Licita consuetudo. *Cod. Justin.*, *ad S. C. Orphit.* (VI, 56). Ulpien, 3, 1. *Digeste*, 3, *de Concubinis*, (XXV, 7) et *Cod. hoc tit.* Paul, II, *Sent.* XX, etc., et ci-dessus, t. I, p. 260.

5. La femme n'avait pas le titre d'*uxor*. Il n'y avait pas de puissance paternelle. Les enfants suivaient la condition de leur mère. — *Non affectione maritali. Inst.*, 2, *de Hæreditate quæ ab intestato.* Voyez aussi *Digeste*, 4, *de Concub.* (XXV, 7), et Paul., *loco cit.*

Le concubinat et le mariage ne se distinguaient par aucune formalité préalable. On jugeait, d'après la conduite et la condition des époux, s'ils avaient été *conjuges* ou *concubini. Digeste*, 31, *de Donat.* 3 (XXXIX, 5); *de Concub.*, 24; *de Ritu nuptiar.* (XXIII, 2). *V.* aussi Capitol., *in Anton.*; Suet., *in Vespas.*, 3. *V.* Ælius Verus, *apud Spartian.*, 5. Hérodien, sur le règne de Commode. — Concubina ab uxore solo dilectu separatur, dit Paul.

le mariage solennel, exclusive de toute autre union [1]; comme lui, elle fut plus tard acceptée par l'Église ; c'était absolument ce que les cours modernes appellent une alliance de la main gauche.

Quant à la femme, — au milieu de cette révolution dans les lois et dans les mœurs, ni le pouvoir paternel, ni le pouvoir marital ne pouvaient demeurer sur elle aussi absolus. A l'encontre de l'un et de l'autre, Auguste posait deux grands principes qui devaient être la base de la condition civile des femmes dans tout l'avenir : l'obligation pour le père de doter sa fille, le devoir pour le mari de conserver intact le fonds dotal qui devait après lui revenir à sa femme [2]. La femme, même quand elle était restée sous la puissance de son père, ne pouvait plus être séparée de son mari par la seule volonté paternelle. La femme qui était passée sous la puissance maritale pouvait, comme fille de son époux, stipuler un pécule dont la propriété lui demeurait [3]. La loi qui annulait les donations entre époux [4], celle qui interdisait aux femmes les successions testamentaires [5], celle surtout qui les condamnait à une tutelle de toute leur vie [6], étaient affaiblies ou annulées par des stipulations

1. Paul., II, *Sent.* 20. — Le *concubinat* paraît avoir existé surtout entre patron et affranchie. Hors de là il était peu honoré, et la femme perdait le titre de *matrona*. *Digeste*, 16, § I, *de His quæ ut indignis* (XXXIV, 9); 13, *ad. Leg. Jul. de adult.* (XLVIII, 5). — La concubine infidèle pouvait être passible des peines de l'adultère. *Ibid.* et *Cod.*, 7, *eod. tit.* — Plusieurs inscriptions funéraires portent le titre de *concubinæ*. Orelli, 2673, 4093, 4480. Henzen 6194. Gruter, 631, 640. Maffei. *Inscript. variæ*, p. 377. — La *concubina* était, aux yeux de l'Église, *uxor minùs solemniter nupta*. (Agustin., *de Bono conjug.*). *V.* aussi *Concil. Tolet.*, 1, cap. 17 (an 400); Leonis papæ I *Respons. ad Rustic.* (452).

2. Gaïus, II, 62, 63. Loi Julia. *V.* t. I, p. 258.

3. Dès le temps de Cicéron. *Pro Flacco*, 35. *V.* aussi Gellius, XVII, 6.

4. *V.* Ulpien, VII, 1; Paul., II, 23.

5. La loi Voconia fut éludée ou tomba en désuétude. Cic., *de Finib.*, II, 7. Gellius, XXI.

6. Les femmes étaient exemptées de la tutelle par le *jus liberorum* (*V* t. I.

privées, par les interprétations des jurisconsultes, par le droit quelquefois, plus souvent par les mœurs. Claude, à titre de consolation, appelait la mère à la succession de ses enfants[1], au même droit que ses enfants eussent recueilli l'héritage de la mère. La femme, en un mot, sortait de tutelle : plus libre et comme propriétaire, et comme héritière, et comme testatrice, elle arrivait, sauf les conditions inhérentes à son sexe, à la plénitude du droit civil.

Mais cette émancipation civile de la femme, juste et légitime en elle-même, et que le christianisme a admise, ne brisait-elle pas toutes les traditions de l'antiquité ? Ne poussait-elle pas à une émancipation morale, contraire aux lois de la nature, dangereuse pour la société, funeste pour la femme? La morale dans l'antiquité était le fait de la loi bien plus que de la religion. Le droit antique dans sa chute entraînait la morale antique avec lui, et la morale antique pouvait-elle être remplacée? Le mariage, fondé sur la réciprocité des devoirs plutôt que sur la toute-puissance d'une seule volonté, pouvait-il rester, comme l'avaient voulu les anciens, le lien sérieux, solennel, fondamental des sociétés? Le nœud de la famille, moins étroitement serré, pouvait-il conserver autant de force? La matrone plus libre pouvait-elle demeurer aussi pure, aussi digne, aussi respectée? En un mot, sous la loi du paganisme, la morale

p. 260). Gaïus, II, 145, 194 ; — par le testament du mari qui leur donnait le choix du tuteur. *Ibid.*, 152. — Pour tester, l'édit prétorien les dispensait de l'assistance d'un tuteur. *Id.*, II, 119, 122. — Une loi de Claude supprima le droit de tutelle des agnats sur les femmes. Gaïus, I, 157, 171, 190. Ulpien, XI, 8, 27.

1. *Inst.*, 3, tit. III, § 1. Cependant Gaïus (III, 25) ne parle pas de cet acte de Claude. Dans tous les cas, ce changement aurait été opéré ou complété par le sénatus-consulte Tertullianum sous Hadrien. *V. Inst.*, *ibid.*; Ulpien, XXVI, 8; Paul, IV, 9; *Digeste*, I, 11, *ad S. C. Tertull.* (XXXVIII, 6).

domestique ne devait-elle pas perdre en puissance ce qu'elle gagnait en équité?

Pour le monde païen, une justice aussi large était un bien lourd fardeau. Les générations antiques avaient supporté sans se plaindre l'austère droit de famille de la vieille Rome : le droit de famille de la Rome nouvelle, si adouci qu'il pût être, fut pour une génération corrompue un joug bien autrement insupportable. Ni le préteur, ni le jurisconsulte, ni César, ni l'effet inévitable des mœurs sur les lois, n'allégeaient assez, au gré de la corruption, le fardeau des devoirs domestiques. Les mœurs allèrent bien au delà du terme où s'arrêtaient les lois, et il est aisé de voir comment le lien de famille adouci par la loi, fut encore éludé par le célibat, brisé par le divorce, corrompu par l'adultère, que dis-je? dégradé par la prostitution.

J'ai assez parlé du célibat et des inutiles efforts que fit Auguste pour le restreindre [1].

Quant au divorce — dans l'ancienne Rome où la loi le permettait parce qu'elle ne le prévoyait pas, où la pudeur publique était prête à le réprimer, où la note du censeur ne manquait pas de le flétrir, longtemps il avait été inconnu. Mais, à une époque où la censure était tombée en désuétude et la pudeur publique bien plus encore, il ne se trouva plus en face d'une effroyable licence qu'une loi désarmée par cela même qu'elle avait été faite en des temps plus purs. La liberté du divorce ou plutôt de la répudiation était entière, sans restriction, sans condition, sans jugement [2]. Le mari faisait redemander à sa femme la

1. *V.* t. I, p. 257 et s., 268 et s.; t. II, p. 140 et s.

2. Cic., *de Orat.*, I, 40, 56. Sur les causes ordinaires du divorce, *V.*,—quant au mari, Plutarq., *in Paul. Æmil.*, 5; *in Cic.*, 41; Val.-Max., VI, 3, 10, 11, 12. — Quant à la femme, Plaut., *Amphy.*, III, 2; V, 47. Cic., *Fam.*, VIII, 7; *pro Cluent.*, 5. Senec., *de Benef.*, III, 10.

clef de la maison [1]; la femme signifiait à son mari l'acte de répudiation [2] (*libellum repudii*). La femme, mariée sous forme de vente (*coemptio*), se faisait racheter par un adjudicataire qui l'affranchissait; par cette courte cérémonie, le mariage était rompu. Même quand une solennité religieuse (*confarreatio*) avait donné au mariage un caractère sacré qui le rendait légalement indissoluble, le mal n'était pas sans remède; l'esprit inventif des jurisconsultes ou des pontifes avait su trouver une fiction pour affranchir les époux; et une autre cérémonie religieuse (*diffarreatio*), symbole, disait-on, de la mort, rompait le lien éternel [3].

Jugez de l'abus par l'exemple des hommes les plus graves : Hortensius va demander en mariage à Caton Porcie sa fille, déjà mariée à Bibulus : « Par là, dit-il, il s'alliera plus étroitement et à Caton et même à Bibulus; il fera entrer dans sa famille quelque chose de la vertu de Caton. » Caton croit devoir refuser; Hortensius alors lui demande sa propre femme Marcia, et Caton la lui accorde, sauf la permission toutefois de Philippe, père de Marcia. Philippe, voyant que son gendre a consenti, ne fait pas de difficulté, et exige seulement que Caton signe le contrat de mariage. Mais ce n'est pas assez : Hortensius, au bout de quelques années, meurt et lègue à Marcia une belle fortune. Celle-ci alors vient retrouver Caton son ancien époux, lui propose un nouveau mariage, et comme disait César : « le vertueux Caton, qui a cédé sa femme lorsqu'elle était jeune, la reprend maintenant qu'elle est riche [4]. »

1. Cic , *Phil.*, II, 28. Martial, X, 41, *Digeste*.
2. Cic., *Fam.*, VII, 7.
3. Sur la *diffarreatio*, *V.* Plutarq., *Quæst. rom.*, 50. Festus, *hoc verbo*. Une inscription parle d'un personnage, *sacerdos confarreationum et diffarreationum*. Orelli 2648.
4. Plutarq., *in Cat. Utic.*, 36, 68. Strabon, XI; Quintil., *Inst.*, X, 5;

Ici comme ailleurs, Auguste voulut poser une barrière [1]. Mais ce fut en vain. Mécène, son ministre, répudia et réépousa vingt fois la même femme [2]. Et en face de ce pouvoir impérial tout-puissant et capricieux, qui donc pouvait prononcer le mot d'indissoluble? La perpétuité en toute chose n'était-elle pas une chimère? Si le peuple romain avait eu besoin qu'on lui apprît à se jouer du mariage, ses maîtres ne lui donnaient-ils pas à cet égard assez de leçons? Auguste rompait non-seulement ses propres mariages, mais ceux de sa famille. « Caligula contracta plusieurs alliances, mais on ne saurait dire ce qui fut le plus honteux, ou leur cause, ou le temps de leur durée, ou leur rupture [3]. » Il fait venir du fond de la province une femme déjà mariée, ou bien il la voit à son repas de noce : elle lui plaît ; il se la fait fiancer par son mari ; il la déclare son épouse, et fait afficher qu'il s'est marié à l'exemple de Romulus et d'Auguste. Puis au bout de peu de jours, il la répudie, tout en exigeant qu'elle lui reste fidèle ; au bout d'un an ou deux, toujours jaloux de cette femme qui n'est plus la sienne, il l'exile. Aussi lorsque Claude devint mari

Appien, II. Lucain, II, v. 328. Admirez surtout les belles phrases que Lucain met dans la bouche de Marcia :

> Mox ubi connubii pretium mercesque soluta est
> Tertia jam soboles, alios fecunda penates
> Impletura datur..................
> Dùm sanguis inerat, dùm vis materna, peregi
> Jussa, Cato......................
> Visceribus lassis partuque exhausta revertor
> Jàm nulli tradenda viro...........

1. *V.* sur ces restrictions au divorce, ou plutôt sur la peine des fautes qui avaient amené le divorce, Cic., *Topic.*, 4; Ulpien, *Reg.*, VI, 10, 11; Valer. Max., VIII, 2, 3; Pline, *Hist. nat.*, XIV, 14. — C'est ce qu'on appelait le jugement *de moribus*.

2. *V.* Horat., II, *Ode* 12; Senec., *de Provid.*, 3; *Ep.* 114.

3. Matrimonia turpius contraxerit, an servaverit, an dimiserit, incertum (Suet., *in Calig.*, 34.)

d'Agrippine, ce fut un concert de louanges sur son ineffable bonté : « Comment ! il ne prenait la femme de personne ! il voulait bien n'épouser qu'une veuve ! Comme le siècle était devenu vertueux ! Comme le prince était modéré, lui qui n'avait jamais épousé la femme d'autrui[1] ! » — Ne nous étonnons pas d'une telle audace chez le prince, d'une telle patience chez les sujets. Nos siècles modernes, quand ils se sont éloignés de la foi chrétienne, ont donné de semblables exemples : un prince moderne, le digne fondateur du protestantisme anglican, Henri VIII, élevé dans la foi et dans la morale chrétienne, doit nous faire comprendre Caligula né, élevé, nourri dans le complet effacement de tout devoir.

De tels exemples n'étaient-ils pas assez puissants sur les peuples? Quand on voyait le prince, un beau matin, sans intérêt et sans passion personnelle, envoyer à la femme un acte de répudiation au nom de son mari absent et ignorant, et le lendemain publier le divorce dans la gazette, rompre un mariage pouvait-il être pour le plus humble citoyen une si grande affaire[2]? Faut-il s'étonner si le journal de chaque jour enregistrait quelque séparation entre époux[3]? si, grâce à la liberté qui permettait de se réunir sans plus de formalités qu'il n'en avait fallu pour se séparer, on en venait à se jouer de la rupture comme de l'alliance, à s'unir pour se quitter, à se quitter pour se reprendre[4], tout cela souvent de bonne amitié (*bonâ gratiâ*), sans qu'il y eût ni honte, ni remords, ni haine, ni

1. Le mot de Tacite est bien plus caractéristique : « Sua tantùm matrimonia experto. » (*Annal.*, XII, 16.)

2. Suet., *in Calig.*, 36.

3. Nulla sine divortio acta. (Senec., *de Benef.*, III, 16.) Uxorem nemo duxit nisi qui abduxit. (*Ibid.*)

4. Exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii. (Senec., *de Benef.*, III, 16.) Repudium jam votum erat et quasi matrimonii fructus. (Tertull., *Apol.*, 6.)

amour [1]? si enfin cette liberté du divorce, la seule chère aux Romains esclaves, était sacrée à tel point qu'il n'était pas permis d'y renoncer, et que le jurisconsulte annulait, comme un aveugle caprice de l'amour, la clause par laquelle les époux se seraient interdit de se séparer [2]?

Le mariage était-il donc ce que la jurisprudence le définit, « l'union de l'homme et de la femme pour une vie commune et inséparable [3]? » Bien des fois, c'était tout simplement une affaire, une affaire souvent de médiocre importance, un marché temporaire [4] qu'on gardait quand il était bon [5], qu'on résiliait pour un meilleur [6]. Le divorce lui-même n'était qu'un arrangement d'une autre nature,

1. In consensu vidui celibatûs. (Senec., *de Benef.*, III, 9.) — Dolabella, gendre répudié de Cicéron, lui écrit fort amicalement à la mort de sa fille. Cic., *Fam.*, IX, 11. *V.* aussi VI, 11. — Et Cicéron, à son tour, fait gloire à sa fille des maris de qualité qu'elle a successivement épousés et quittés. (*Primariis adolescentibus nuptam.*)

Les inscriptions fournissent plus d'une trace de ces divorces, faits de bon accord, *sine dissidio.* Ainsi — le tombeau d'un enfant érigé en même temps par son père, par sa mère divorcée et par le second mari de sa mère, s'intitulant tous trois : *parentes filio dulcissimo fecerunt.* Orelli 2657. — Tombeaux érigés à la même femme par deux maris. 2658, 2659. — Une longue inscription, par malheur très-mutilée, contient l'oraison funèbre faite par un mari de sa femme divorcée. Il raconte, avec une reconnaissance profonde, les services qu'elle lui a rendus pendant les proscriptions des triumvirs, le dévouement qu'elle a montré, les rebuts et même les mauvais traitements qu'elle a affrontés pour parvenir à le faire rayer de la liste des proscrits. Puis, la paix leur étant rendue, sa femme a gémi de le voir sans enfants, et, désespérant de lui en donner, l'a engagé à la répudier, lui a cherché une autre femme, n'en a pas moins laissé son patrimoine confondu avec celui de son mari, et est restée prête à lui rendre tous les services que pouvait lui rendre une sœur. — Cette inscription a été publiée pour la première fois par Fabretti. Orelli 4859.

2. *Cod.*, 2, *de Inutil. stipulat.* (VIII, 39); 134, *Dig.*, *de Verbor. oblig.* (XLV, 1).

3. Viri et mulieris conjunctio individuam vitæ consuetudinem continens. (Modestin., 1, *Digeste*, *de Ritu nupt.* (XXIII, 2); *Inst.*, 1, *de Patr. potestate*).

4. Poppæam... *tùm agentem in matrimonio* Rufii Crispini. (Tacite, *Annal.*, XIII, 46.)

5. Se nolle *matrimonium amittere.* (*Ibid.*)

6. Reperta spe *ditioris conjugii.* (Tacite, XIII, 44.)

médité et négocié au sein même du mariage[1] avec un futur époux qu'on se réservait[2], et auquel une fois libre on ne craignait pas toujours de manquer de parole [3].

Mais le mariage devenu si commode était-il plus envié? — Pas le moins du monde : arrangement pour arrangement, on aimait bien mieux le célibat. Si tout devoir était un ennemi, pourquoi ne pas supprimer tout devoir? — Ce joug ainsi allégé était-il supporté avec plus de patience? — Pas davantage. La loi qui attire l'homme, et que l'homme supporte, est l'union sérieuse, constante, indissoluble; celle-là vaut la peine que pour elle on s'assouplisse : le divorce, qui a la prétention de remédier aux mauvais ménages, est l'institution qui en fait naître le plus.

Enfin le mariage, ce marché à temps, était-il au moins, pendant qu'il durait, plus fidèlement tenu? — Pas même, car le mariage ainsi conspué touchait de trop près à l'adultère ; l'adultère, si réprouvé jusque-là, commençait à s'ennoblir de toute la dignité que perdait le mariage. Ces unions de quelques jours, répétées dix, quinze, vingt fois dans la vie[4]; ces effroyables échanges par lesquels d'un jour à

1. *Matrimonium suum promittens nuptiasque ejus pactus.* (*Ibid.*)

2. Non ut Africanum *sibi seponeret.* (Tacite, XIII, 19.) — Je cite à dessein toute cette phraséologie romaine en fait de mariage.

3. *Simul ut vacua fuit.* (Tacite, *Annal.*, XIII, 19.)

4. Selon Sénèque, des femmes de haut rang comptaient les années par les noms de leurs maris, au lieu de les compter par les noms des consuls. *De Benef.*, III, 16. — Juvénal et Martial vont plus loin encore, et nous feraient croire à des unions rompues et renouvelées en quelques jours seulement. Il peut y avoir de l'exagération dans leur satire; car on sait que la loi défendait le nouveau mariage avant un an (Plutarq., *in Numâ*, 12. Senec., *ad Helviam*, 16; *Frag. Vatic.*, § 321; *C.*, 1. 2, *de Secund. nupt.*). — Cette loi, il est vrai, n'entraînait pas d'autre peine que l'infamie. (1, 9, 10, 11, § 1, *Digeste, de His qui not.* (III, 2); *Frag. vat.*, 320; Paul, *Sent.* I, 21, § 13; 15, *C.*, *Ex quib. caus. inf.* (II, 12). — Elle fut souvent violée. Suétone (*in Cæs.*, 43), Cicéron (*pro Cluent.*, 12), saint Jérôme (*Contrà Jovin.*, I), citent des exemples de mariage contractés cinq mois et même deux jours après le divorce. Nous avons cité le mariage d'Octavie (t. I, p. 219), celui d'Auguste

l'autre le mari pouvait devenir un amant, l'amant un mari[1]; en un mot, cette horrible confusion des idées et des devoirs, dont malheureusement quelque trace se retrouve dans tous les pays qui, par le divorce, ont altéré la pureté du mariage chrétien[2]; tout cela apprivoisait singulièrement les esprits à l'adultère. L'adultère préparait le divorce[3]. « Se marier tant de fois, dit le poëte, ce n'est plus se marier, c'est commettre l'adultère d'une façon légale[4]. »

avec Livie (t. I, p. 218), ceux de Caligula (*V.* ci-dessus p. 92), de Mécène (*Ibid.*) etc., dans lesquels il est certain que le délai légal ne fut pas observé.
Voici les passages des deux poëtes :

Sic crescit numerus, sic fiunt octo mariti,
Quinque per autumnos...........
(Juvénal.)

Aut minùs aut certè v jam tricesima lux est,
Et nubit decimo jàm Telesina viro.
(Martial.)

1. Mœchus es Aufidiæ qui vir, Cervine, fuisti.
(Martial.)

V. aussi Suet., *in Calig.*, 36, e l'épigramme rapportée par Suétone au sujet d'Othon :

Uxoris mœchus cæperat esse suæ.

2. « En Allemagne, il n'y a guère dans le mariage d'inégalité entre les deux sexes; mais c'est parce que les femmes brisent aussi souvent que les hommes les nœuds les plus saints. La facilité du divorce introduit dans les rapports de famille une sorte d'anarchie qui ne laisse rien subsister dans sa vérité ni dans sa force. » — Madame de Staël, *l'Allemagne*, III, 19. (Remarquez ces paroles chez un écrivain si épris de l'Allemagne, et qui, dans un ouvrage précédent, avait longuement développé tous les lieux communs en faveur du divorce.)

3. Ingentibus donis adulterium, et mox ut omitteret maritum, emercatur. (Tacite, *Annal.*, XIII, 44.) Nec mora quin adulterio matrimonium jungeretur. (*Ibid.*, 45.) Decentissimum sponsalitiorum genus, adulterium. (Senec., *de Benef.*, I, 9.)

4. Quæ totiès nubit, non nubit, adultera lege est.
(Martial.)

Et M. de Bonald, agrandissant cette pensée, probablement sans la connaître, appelle divorce « le sacrement de l'adultère. »

Ainsi allait s'écroulant le dernier rempart de la vertu domestique des Romains : la dignité aristocratique de la matrone et le respect que le sentiment national inspirait pour la fidélité conjugale. L'égalité démocratique de la Rome nouvelle ne fait pas monter l'affranchie au rang de la matrone, mais elle fait descendre la matrone au niveau de l'affranchie : bientôt les classes libres ne considéreront plus la chasteté comme leur privilége, elles disputeront plutôt aux classes serviles le privilége de la débauche. La rigueur des lois, il est vrai, subsiste toujours contre l'adultère, les juges le flétrissent, la morale de l'État le réprouve. Mais la morale de la religion le met dans l'Olympe, la morale de César le place sur le trône, la morale du monde déjà l'accepte èt l'encourage. Il devient l'entretien frivole des gynécées, la plaisanterie des matrones, la nouvelle qu'on se débite dans les loges de l'amphithéâtre [1], entre deux assauts de gladiateurs [2]. On laisse aux jurisconsultes et aux juges ces mots grossiers de *stuprum* et d'adultère; on dit : galanterie et bonne fortune [3]. Le perfide langage des salons modernes qui habille si décemment la corruption et met le bon ton du côté du vice, commence dans les salons de Rome. On s'y moque « de ces maris farouches et mal appris qui ne permettent pas à leurs femmes de se montrer en public telles qu'on n'eût pas dû les voir dans leur maison [4]; de cette jeunesse de mauvais ton qui n'a d'intrigues qu'avec les femmes esclaves, et ne forme pas

1. Famam... Cujus apud molles levis est jactura cathedras.
(Juvénal.)

2. Culpa inter viros feminasque vulgata. (Tacite, *Annal.*, III, 24.) — Et ailleurs : « Vix præsenti custodiâ illæsa manere conjugia. (III, 31.)

3. Corrumpere et corrumpi seculum vocatur. (Tacite, *Germ.*)

4. Rusticus, inhumanus ac malevolus et inter matronas abominandæ conditionis est, si quis conjugem in sella... vetuit... vehi undique perspicuam. (Senec., *de Benef.*, I, 9.)

une liaison dans la bonne compagnie[1]; de ces provinciales arriérées, qui ne savent pas, dit Sénèque, estimer le lien de l'adultère comme aussi saint que celui du mariage[2]. »

Rome, du reste, pouvait-elle demeurer pure, en face des exemples qui lui venaient du mont Palatin? Nous retrouvons ici les Césars toujours puissants pour corrompre, et la désastreuse influence du despotisme sur les mœurs. Ces matrones que l'on amenait de force ou de gré chez Tibère ou même chez Auguste[3]; — ces femmes de consulaires, qui, aux soupers de Caligula, passaient l'une après l'autre devant le prince, subissaient son examen, et si, par pudeur, elles baissaient la tête, étaient forcées de la relever; — toute cette noblesse et cette société qui entendait César se vanter de ses désordres, en présence d'un mari témoin de sa propre honte[4], — ne nous étonnerait-elle pas s'il lui fût resté encore quelque vertu, quelque pudeur, quelque fierté?

Le temps finissait donc où avait régné dans la famille l'antique matrone, la femme chaste et courageuse, la vraie *mère de famille;* qui, amenée vierge dans la maison conjugale, ne devait en sortir que pour descendre au tombeau avec cette seule oraison funèbre : « Elle est restée à la maison et elle a filé de la laine (*domi mansit; lanam fecit*).» Par le droit et bien plus encore par le fait, les liens de l'ancienne servitude féminine étaient brisés. La femme se-

1. Si quis nullâ se amicâ fecit insignem... hunc matronæ humilem et sordidæ libidinis et ancillariolum vocant. (*Id., ibid.*)

2. Infrunita et antiqua est quæ nesciat, matrimonium vocari, unius adulterium. (Senec., *de Benef.*, III, 16.)

3. *V.* sous Auguste le trait hardi du philosophe Athénodore. Dion. — Tibère, dit Suétone, solitus matronarum capitibus illudere. (*In Tiber.*, 45.) Et Sénèque craint de Néron au commencement de son règne : Ne in feminarum illustrium stupra prorumperet. (Tacite, XIII.) *V.* aussi XIV, 15.

4. Suet., *in Aug.*, 59; *in Calig.*, 36. Senec., *de Const. sapient.*, 18.

couait non-seulement le despotisme des lois antiques, mais jusqu'à la puissance même la plus légitime et la plus modérée. Par la désuétude de la forme la plus solennelle du mariage (*confarreatio*), par une vigilance jalouse contre la prescription que son mari pouvait prétendre sur elle, la femme échappait le plus souvent à ce droit de propriété (*manus*) que la loi conférait au mari [1], et alors elle échappait presque à toute la puissance maritale. Grâce aux héritages qu'elle pouvait maintenant recueillir, et tout en laissant sa dot à son mari, elle pouvait avoir son patrimoine, sa maison, ses esclaves, ses affranchis, sa vie à part [2]. Au lieu de l'*univira*, c'était la femme aux nombreux époux (*mulier multarum nuptiarum*) [3]; elle répudiait son mari, elle pouvait le reprendre. Souvent elle n'avait un mari que de nom; afin de ne pas être légalement réputée célibataire, et par suite privée de quelque héritage ou de quelque legs, elle s'était donné, elle riche, un mari pauvre, à la condition que celui-ci n'aurait aucun droit, ni sur sa fortune, ni sur sa liberté [4]. En un mot, elle avait conquis, par le droit civil la liberté dans l'usage de sa fortune, par le divorce la liberté dans le mariage; elle était en voie de conquérir par la corruption des mœurs, la liberté dans le désordre.

1. *V.* ci-dessus, p. 62. Le droit de *manus* s'acquérait par prescription, lorsqu'on avait vécu un an sous le même toit sans une interruption de trois nuits (*trinoctium usurpatio*). La femme qui voulàit rester libre veillait à ce que cette interruption eût toujours lieu.

2. *V.* Tacite, *Annal.*, IV, 16, et l'excellent mémoire de M. Troplong : *De l'Influence du christianisme sur le droit civil.* Paris, 1843, ch. X, p. 316 et s.

3. Cic., *ad Attic.*, XIII, 19.

4. « Bien des pauvres se louent à titre de mari pour éluder les lois contre le célibat. Comment peut-il gouverner sa femme celui qui joue ainsi le rôle de femme! » *In mariti nomen conducitur... Quomodo potest... mariti auctoritatem tueri,* QUI NUPSIT? (Senec., apud Hieronym., *adv. Jovinian.*, I.)

Mais il faut ajouter aussi que la matrone, lorsqu'elle marchait ainsi à la tête de son siècle, libre comme l'affranchie, était méprisée comme elle. En s'émancipant, elle abdiquait ; elle renonçait à sa légitime influence d'épouse et de mère ; elle rejetait la vertu et la puissance qui est propre à son sexe ; elle aspirait aux passions et à la puissance du nôtre. Au mépris de l'anathème que la tradition antique, avertie par de fréquents malheurs, avait jeté sur l'ambition féminine, elle devenait ambitieuse. Elle luttait contre les hommes et comme les hommes, par la fortune, par le crédit, par le désordre, par le crime. Plancine, l'épée au côté, passe en revue les légions de son mari [1] ; Césonie, le casque en tête, parcourt le front des prétoriens [2] ; Agrippine s'asseoit sur le trône de Claude et donne audience à des ambassadeurs [3]. Nommerai-je encore Lollia, Messaline, Poppée [4] ? Toutes ces femmes se mêlent aux sanglantes affaires de l'État, font bouillonner, parmi toutes les passions du palais, le venin de leurs jalousies et de leurs haines, tuent, se font tuer comme les hommes.

Dans la vie privée, il en est à peu près de même. La femme à la mode de la Rome impériale, c'est l'héroïne de certains romans de notre siècle, hardie, aventureuse, robuste, aspirant à la vie virile, perdant tout le charme et toute la puissance féminine. Ne soyez pas si glorieux, débauchés de Rome ! la femme n'a rien à vous envier. Elle, qui aux temps antiques ne paraissait pas au festin, veillera pour l'orgie comme vous, s'enivrera comme vous, provoquera comme vous cet ignoble vomissement que vous a en-

1. Tacite, *Annal.*, IV, 55.
2. *V.* t. II, p. 56.
3. *V.* t. II, p. 161.
4. *V.* t. II, p. 160, 192, 193. *V.* aussi le rôle que jouaient les femmes des gouverneurs de province (ci-dessus, t. II, p. 282).

seigné l'intempérance[1]; comme vous, déchirant à coups de fouet le corps de ses malheureuses esclaves, au milieu des soins de sa toilette, elle appellera le bourreau pour les châtier. Elle prend de vous jusqu'à vos misères : Hippocrate se trompait lorsqu'il attribuait des châtiments privilégiés à l'intempérance des hommes; la femme n'échappe pas plus que vous à la calvitie ni à la goutte[2]. Des faiblesses de son sexe, en est-il une qu'elle n'ait secouée? Honteuse de sa fécondité, elle cachera sous les plis de sa robe le vulgaire fardeau de son sein; ce n'est pas assez, elle lui donnera la mort. La voulez-vous au théâtre? elle y monte; dans l'arène? l'y voici. C'est là le comble de la vaillance romaine et de l'impudeur féminine : debout, en tunique, l'épieu appuyé contre la poitrine, elle attend le sanglier; demain elle combattra comme gladiateur[3].

Voilà à quelle gloire, à quel renom aspire la femme qui a abandonné les anciennes vertus. Et cependant la gloire lui manque. En vain fait-elle bruit de ses désordres, en vain Rome sait-elle tout entière chez quel amant son char l'a conduite aujourd'hui, avec quel autre elle est montée sur un navire et a fui loin de l'Italie[4], en vain dans les

1. Senec., *Ep.* 95. « Non minùs pervigilant, non minùs potant, et oleo et mero viros provocant : æquè invitis ingesta visceribus per os reddunt, et vinum omne vomitu remetiuntur : æquè nivem rodunt, solatium stomachi æstuantis. » — Et l'horrible description que fait Juvénal :

> ... Tandem illa venit rubicundula, totum
> Ænophorum sitiens...
> ... Tanquam alta in dolia longus
> Deciderit serpens, bibit et vomit.

2. Senec., *Ibid.* Galien confirme cette assertion : Olim id ità fuisse Hippocratis ævo, cùm moderatè victitarent, nunc fallere ob vitam victumque diversa.

3. Tacite, *Annal.*, XV, 32. Juvénal, VI. Suet., *in Domitian.*, 4. Statius, *Silv.*, 1. Martial, 1.

4. Senec., Horace.

lieux publics, l'indécence de son vêtement implore-t-elle les regards; l'homme passe auprès d'elle sans la regarder, il préfère la courtisane. Alors ces femmes qui n'ont plus de refuge dans la paisible dignité du toit domestique, voyant qu'on leur préfère les courtisanes, se font courtisanes. Ceci n'a rien de nouveau. Nous avons vu Tibère obligé de réprimer ces désordres parmi des femmes de grandes familles. Caligula et Messaline ont conduit aux lieux de débauche les plus nobles d'entre les matrones romaines. Enfin la cour de Néron, avec ses fêtes et ses orgies, est au sein de Rome comme un immense théâtre, où les filles et les femmes des consulaires sont coudoyées par les prostituées; où, pour la plus grande joie de César, se dégrade et se perd tout ce que l'ancienne Rome avait de plus sacré, sa noblesse, sa vertu, ses traditions, l'orgueil des familles, la dignité des vierges, la majesté des matrones[1].

Ainsi triomphaient contre la femme le divorce, l'adultère, la prostitution. Ainsi, le monde et l'opinion par la destruction des antiques barrières, les Césars par leur exemple, leur commandement et leur menace, auraient bientôt achevé la ruine de la femme romaine si la chute de Néron n'eût amené une réaction contraire dans les mœurs publiques. Quand l'homme se corrompt, l'État chancelle; quand la femme se dégrade, c'est bien pis; la famille est prête à périr. La *mère de famille* était le véritable dieu pénate, la gardienne du foyer domestique; dans la mère, la famille se fait une; les idées, les préceptes, les vertus, les habitudes, tout ce que Rome appelait la discipline, tout cela arrive par la mère aux générations naissantes. L'éducation romaine surtout, cet agent si efficace de la grandeur

3. Suet., *in Tiber.*, 35. Tacite, *Annal.*, II, 85; XIV, 16; XV, 37. Suet., *in Ner.* et ci-d. t. III, p. 209, 213.

publique, reposait tout entière sur la mère de famille. La femme se corrompant, l'éducation se corrompait. « Autrefois, dit Tacite, ce n'était pas dans la cellule d'une nourrice achetée, c'était sous les yeux d'une chaste mère que chaque homme faisait élever son propre fils, et la première gloire d'une matrone était de garder la maison et de veiller sur ses enfants. On choisissait aussi une parente d'un âge avancé, d'une vie irréprochable et d'une réputation toujours pure, qui surveillait la génération naissante, et dont la seule présence interdisait toute parole honteuse, toute action indécente. Ce n'était pas seulement l'étude et les moments sérieux, c'étaient même les amusements et les jeux dont elle tempérait la folie par sa vertu et sa gravité. C'est ainsi que l'éducation des Gracques fut dirigée par Cornélie, celle d'Auguste par Atia, et que ces femmes firent de leurs enfants des hommes supérieurs... Mais aujourd'hui l'enfant est remis à une servante grecque, à laquelle on adjoint un ou deux esclaves, souvent pris au dernier rang et incapables de tout devoir sérieux[1]. Les contes et les sottises de tels précepteurs sont le premier lait que sucent ces jeunes intelligences, et nul dans la maison ne s'inquiète de ce qu'il va faire ou dire devant son jeune maître; les parents eux-mêmes, au lieu d'enseigner aux enfants l'honnêteté et la réserve, ne les accoutument-ils pas à la raillerie et à l'impertinence? De là vient l'effronterie jointe au mépris des autres et de soi-même. Il y a plus, les vices propres à notre cité semblent croître avec l'enfant, je dirais presque dans le sein de sa mère : la passion pour les histrions, le

1. « La plupart des hommes tombent dans une aberration risible. Quand ils ont un esclave honnête, ils en font un laboureur, un pilote, un intendant, un commis de marchandise ou de banque. Mais s'ils en ont un, ivrogne, gourmand, inutile à tout, c'est à celui-là qu'ils confient leurs enfants. » Plutarq., *de Liberis educ.*

goût des gladiateurs et des chevaux. L'âme assiégée de ces fadaises garde-t-elle quelque place pour les occupations utiles? Y a-t-il un homme qui dans sa famille parle d'autre chose? Y a-t-il une autre conversation entre les jeunes gens si, par hasard, nous venons les écouter dans les écoles? Et les maîtres eux-mêmes ne recherchent-ils pas avec leurs disciples ce sujet d'entretien[1]?... »

Ailleurs, je lis encore la même chose : « Cette molle éducation que nous appelons éducation indulgente, énerve les ressorts du corps et de l'âme. Que ne voudra-t-il pas, quand il sera arrivé à la jeunesse, l'enfant qui a rampé sur la pourpre?... Nous formons son palais avant sa langue; il grandit en litière; il ne touche la terre que soutenu à droite et à gauche par nos mains. Nous aimons à trouver sur sa bouche des paroles impertinentes; nous rions et nous l'embrassons pour des mots que l'on ne devrait point passer à des bouffons alexandrins... C'est de nous qu'il les entend. Nos repas ne résonnent que de chansons obscènes; la bouche n'ose dire ce que les yeux y contemplent. Tout cela devient habitude, devient nature, et le malheureux enfant s'imbibe de nos vices avant de savoir même que ce sont des vices[2]. »

Il n'y a pas ici d'exagération de rhéteur. Qui ne sait ce qu'étaient certaines maisons romaines, et dans quel bourbier l'enfance s'élevait? Ce monde d'esclaves tout occupé à satisfaire des caprices et à subir des infamies, quelle atmosphère formait-il autour d'une jeune âme? Pouvait-elle être séparée de cet air impur au point de ne le respirer pas? Et ainsi l'éducation domestique, qui avait fait la grandeur et

1. Tacite, *de Orat.*, 28, 29. Cicéron se plaint déjà de la décadence de l'éducation. *Orat.*, III, 2.
2. Quintil., I, 2.

la pureté de l'ancienne Rome, aidait à la dégénération de la Rome nouvelle.

L'école publique était-elle meilleure? Nous voyons par Quintilien que le père n'y envoie son fils qu'en tremblant, accompagné de gardiens, conduit par un précepteur, surveillé par un ami, escorté par un affranchi. Tous les pères, il est vrai, n'étaient pas aussi timorés, et Rhemnius Palémon, homme de mœurs infâmes, que Tibère et Claude déclaraient le plus indigne de tous les précepteurs, ne s'en faisait pas moins avec son école un revenu de 400,000 sesterces [1]. Ces maîtres qui luttaient entre eux de vogue et de succès, qui, pour avoir plus de disciples autour de leur chaire et plus de visiteurs à leur porte, qui ne demandaient pas mieux que de flatter les goûts et d'entretenir les vices de leurs élèves, n'étaient pas de bien sévères précepteurs [2]. A l'école du grammairien, point d'étude, de science, de travail. A l'école du rhéteur qui vient ensuite, point de vérité, point de sérieux. Tacite condamne l'école [3] comme Quintilien condamne la famille, et Tacite est juge plus sûr encore que Quintilien. Où donc l'éducation pourra-t-elle se faire?

Rapprochons enfin ces révolutions dans l'ordre moral des révolutions dans l'ordre politique. Tibère, pour fonder son pouvoir, avait cherché à propager l'égoïsme par la peur. Il avait isolé les hommes; il avait brisé autant qu'il était en lui les relations naturelles et la puissance de la famille. La corruption morale des temps qui le suivirent ai-

1. Suet., *de Illustribus gramm.*, 23.

2. Colligunt enim discipulos non severitate disciplinæ, nec ingenii experimento, sed ambitione salutantium et illecebris adulationis. (Tacite, *ibid.*) V. aussi les inquiétudes de Pline pour les enfants que l'on envoyait de Côme faire leurs études à Milan. *Ep.* I, 18.

3. *Ibid.*, 28, 30, 35.

dait encore à cette politique; le lien de la famille se rompait de plus en plus. La pensée de l'héritage attendu empoisonnait plus que jamais la vie de famille, étouffait plus que jamais les affections domestiques, multipliait plus que jamais les soupçons, les défiances, les crimes [1]. L'homme devenait plus égoïste. Sénèque nous fait voir de ce vice un des plus déplorables symptômes : l'abandon des mourants et des morts. « Quels sont ceux, dit-il, qui viennent s'asseoir auprès d'un ami mourant, qui ont le courage de voir le trépas de leur père, quoique souvent ils l'aient désiré? Bien peu d'hommes sont présents à la dernière heure d'un père ou d'un parent, bien peu suivent jusqu'au bûcher les funérailles domestiques [2].

Telles sont les plaintes de la sagesse païenne. Nous aussi, chrétiens du XIXe siècle, nous avons vu quelque chose de pareil : l'affaiblissement par les idées et aussi par les lois du lien de famille; le divorce implanté dans nos mœurs qui n'en voulaient pas; le mariage attaqué; l'adultère mis en honneur; une émancipation brutale, rêvée, essayée

1. Voyez un fragment de l'édit du préteur, ordonnant les précautions à prendre lorsqu'une femme, après la mort de son mari, se déclare grosse, pour éviter toute suppression ou supposition de part : « La femme doit, deux fois par mois, invoquer une visite médicale, qui sera faite par cinq femmes de condition libre, désignées à cet effet; — faire désigner par le préteur une femme de très-bonne renommée chez laquelle elle devra faire ses couches; — trente jours avant ses couches, demander que des gardiens lui soient envoyés par les intéressés; — dans la chambre qu'elle habite, il ne doit y avoir qu'une entrée, toutes les autres doivent être bouchées; — devant la porte, trois gardiens et trois gardiennes, de condition libre, plus deux esclaves; — toutes les fois qu'elle va d'une pièce dans une autre ou qu'elle va au bain, les gardiens la précèdent, explorent la pièce et fouillent tous ceux qui veulent l'aborder; — quand elle commence à souffrir, elle doit avertir les intéressés; — elle doit accoucher en présence des personnes désignées, qui ne pourront être cependant plus de dix personnes libres, six esclaves et deux sages-femmes; toutes doivent être fouillées en entrant, pour qu'on s'assure que nulle d'entr'elles n'est enceinte; — Il doit y avoir au moins trois lumières, etc... — *Dig.*, I, § 10, *de inspiciendo ventre* (XXV, 4.)

2. *Quæst. nat.*, III, 18.

même, je ne dis pas pour la femme, mais contre elle; la femme s'abaissant par suite dans la proportion où elle prétendait s'affranchir, et mendiant, comme elle le pouvait, d'humiliants succès et une illégitime influence, parce qu'elle avait abdiqué, avec la sévérité de la vie chrétienne, la légitime influence de la vertu chrétienne; la femme se faisant libre, se faisant homme, et d'autant plus méprisée des hommes; en même temps l'éducation énervée, contradictoire, hésitante : nous avons vu tout cela, et à beaucoup d'égards nous le voyons encore. Mais, grâce à Dieu, la puissance de l'esprit de famille dans les mœurs chrétiennes, et nous pouvons dire dans les mœurs françaises, lutte encore chez nous contre ces chimères. Le divorce, en vain imposé, en vain prêché, en vain enseigné, a été, quoi que pussent faire les philosophes et les législateurs, obstinément rejeté par l'opinion; et cette vieille loi du mariage indissoluble, que nous gardons fermement à travers les aberrations de l'Europe protestante, demeure la base de notre état social; avec elle, le foyer domestique peut aujourd'hui garder sa puissance, la famille son sérieux, la femme sa dignité; la mère de famille peut rester ou redevenir ce qu'elle doit être, le grand et le sérieux instituteur. Ce que nous sommes, nous le sommes par nos mères; nous sommes chrétiens par elles; nous sommes, la plupart du temps, honnêtes gens par elles; nous sommes même, quand nous le sommes, dévoués, patients, généreux par elles. Ce qui nous vient d'ailleurs est bien peu de chose. Il en est à cet égard chez nous comme chez les Romains : ce sont les femmes qui font les hommes; il n'y a eu de grands hommes, il n'y a même eu en général d'hommes énergiques et dévoués que par leurs mères; et, par un contraste singulier, mais explicable, les qualités

vigoureuses sont justement celles que l'éducation maternelle donne le plus. Ce sont les femmes qui ont fait les Scipions à Rome et les saint Louis au moyen âge; et, s'il y a un vice dans l'éducation de ces derniers siècles, une cause principale de l'universelle hésitation des esprits, de la trop commune faiblesse des caractères, c'est qu'on a, depuis deux cents ans, trop ôté à la famille et à la mère, trop donné au maître et à l'État.

Il nous reste un autre domaine à parcourir, celui de la vie intellectuelle; nous retrouverons là les deux plaies que nous avons signalées, l'inhumanité qui envenimait les rapports sociaux, l'impureté qui corrompait les liens de la famille. C'est ici un coin de la vie humaine qu'il ne faut jamais manquer de visiter, car l'homme se révèle mieux que partout ailleurs dans les travaux et dans les plaisirs de son intelligence.

CHAPITRE III.

DE LA VIE INTELLECTUELLE.

§ I[er]. — DES SCIENCES.

La vie de l'intelligence tient à la vie du cœur. Les œuvres de l'esprit sont une partie des mœurs publiques; elles reflètent l'état moral d'une nation; quelquefois elles le modifient. Voilà pourquoi, après avoir montré les peuples de l'empire dans leur vie sociale et dans leur vie de

famille, je cherche à les faire voir dans leur vie intellectuelle.

En fait de trésors intellectuels, le monde était riche. Dans la philosophie, tous les systèmes de la Grèce restaient ouverts à l'investigation : toutes les questions avaient été soulevées; toutes les notions mises en avant et combattues ; toutes les formes de la spéculation épuisées, on le pouvait croire, par une pléiade de génies supérieurs [1]. Dans les sciences, retardées, il est vrai, par des causes particulières à l'antiquité, que de notions pourtant s'étaient produites ! que d'hypothèses ingénieuses avaient été avancées ! que de vérités atteintes par la démonstration ou saisies par la conjecture ! Dans l'éloquence, que de grands modèles et de grands souvenirs ! Et quant à la poésie, quel souffle admirable que celui qui respirait dans Homère, Sophocle, Pindare, expliqués et transmis par une tradition non interrompue, par tout un sacerdoce de rhapsodes et d'imitateurs ! Dans les arts enfin, la perfection grecque était partout proposée à l'émulation et à l'étude ; on avait sous les yeux les chefs-d'œuvre des Phidias et des Polygnote. En un mot, pour nouer la chaîne des traditions intellectuelles, on n'en était pas réduit, comme nos aïeux du XVIe siècle, à deviner l'antiquité d'après des débris souvent obscurs et mutilés, déterrés après bien des âges et restitués par une traduction laborieuse ; mais on connaissait et on comprenait, par la possession pleine et entière de leurs œuvres, par la tradition et l'intelligence héréditaires de leur pensée, par

1. « Les siècles qui nous ont précédés nous appartiennent. Ces illustres philosophes des temps passés sont nés pour nous instruire et pour nous guider... Nous pouvons discuter avec Socrate, douter avec Carnéade, nous reposer avec Épicure, vaincre la nature humaine avec les stoïques, la dépasser avec les cyniques, vivre, comme le monde lui-même, en communauté avec tous les siècles, etc... » Senec., *de Brevitate vitæ*, 14.

la lumineuse auréole d'une gloire sur laquelle le temps n'avait jeté aucun nuage, — dans la philosophie et dans la science, Pythagore, Platon, Aristote,—dans l'éloquence, Cicéron et Démosthènes, — dans la poésie, Homère et Virgile, — dans les arts, Phidias, Ictinus, Zeuxis.

Mais tous ces modèles ou appartenaient à la Grèce ou s'étaient formés en l'imitant. Le génie romain répugnait naturellement à la vie intellectuelle. Son caractère pratique, son prosaïsme politique et guerrier, son patriotisme rigide, combattaient l'art et la science, d'abord comme abstraits et inapplicables, puis comme entachés d'origine grecque, enfin comme des occupations inférieures, presque serviles, propres à énerver des âmes de soldats. Virgile, remontant à l'antique esprit et aux vieilles traditions romaines, sait réunir en quelques vers le triple anathème lancé par la sagesse des aïeux contre l'éloquence, contre les arts, contre les sciences de la Grèce :

Excudent alii spirantia molliùs æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas meliùs, cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.

« D'autres (je le veux bien) sauront mieux que toi inspirer à l'airain le souffle de la vie; ils feront sortir du marbre l'image vivante des formes humaines, ils auront une voix plus éloquente; ou bien avec le compas ils mesureront les régions du ciel, et diront les évolutions des sphères. Toi, Romain, n'oublie jamais à quels arts tu dois ton étude : sache qu'il t'appartient de gouverner les peuples, de leur imposer les devoirs de la paix; d'épargner ceux qui se soumettent, de briser ceux qui se révoltent. »

Ainsi la politique romaine laissait dédaigneusement aux vaincus les travaux de l'intelligence. Ce fut seulement à une époque tardive, en forçant sa nature, par imitation et par mode, sans une inspiration qui lui fût propre, que le génie romain s'y prêta. De plus, il y a dans les études intellectuelles un point où l'extrême culture produit le raffinement et la décadence, où les richesses acquises enfantent la pauvreté, où la supériorité du passé écrase le présent. Alors le besoin de nouveauté qui existe dans l'âme humaine, jette presque forcément les esprits hors du vrai. Sous prétexte d'originalité on arrive à la fausseté, à la minutie, au mauvais goût. On rétrograde pour ne pas être stationnaire. La science en grandissant se popularise, et en se popularisant elle s'affaiblit. Le génie ne peut être commun à tous ; quand il y a de l'instruction pour tous, il n'y a de vraie science pour aucun, de même que la manie des arts dans le public étouffe souvent l'inspiration chez les artistes. La poésie, la philosophie, l'éloquence, l'inspiration artistique, ne sont pas choses populaires ; la loi de l'égalité leur est mortelle.

Le sentiment et la tradition de ce déclin fatal, destiné à suivre les époques les plus parfaites du génie humain, était vulgaire dans l'antiquité. L'anathème primitif qui pesait sur elle l'avait conduite aux doctrines du fatalisme ; l'expérience de la prompte décadence des choses humaines l'amenait à voir dans cette décadence une des lois du destin. Cette loi, elle la subissait, elle la connaissait, elle l'acceptait bien plus que nous. Le génie de l'homme n'avait pas, pour aller s'y retremper, la source inépuisable du beau et du vrai. Aussi cette grande fusion sous le sceptre romain des peuples, de la civilisation, des idées, n'apparut-elle à personne comme la préparation d'un vaste développement in-

tellectuel. Tant de ressources acquises ou réunies n'empêchèrent pas les esprits de s'abandonner à la décourageante idée d'une décadence inévitable. J'ai cité ailleurs Sénèque et Virgile[1]. Un autre écrivain du même temps, après avoir observé combien les arts, l'éloquence, les lettres avaient reculé depuis l'époque des grands modèles, ajoute : « La perfection en toutes choses est un point auquel on s'arrête difficilement : qui n'avance plus doit reculer. L'ardeur que nous mettons à suivre nos modèles se ralentit bientôt quand nous nous sentons incapables ou de les dépasser ou de les égaler. Le zèle s'éteint avec l'espérance, et on renonce même à suivre lorsqu'on désespère d'atteindre[2]. »

1. *V.* t. II, p. 306 et s. Lisez aussi, comme développement très-ample de ce qui ne peut être qu'indiqué ici, le savant livre de M. Nisard : *Études sur les poëtes latins de la décadence.*

2. Vell. Paterc., I, 17. Le morceau tout entier de Velléius est utile à citer : « Je ne puis m'empêcher de noter ici une réflexion qui a souvent occupé mon esprit sans que j'aie pu l'amener à une clarté parfaite. Peut-on, en effet, s'étonner assez que dans chacun des arts tous les génies supérieurs se trouvent réunis en un étroit espace de temps?... Une seule époque et une époque assez courte a vu la tragédie illustrée par l'inspiration divine d'un Eschyle, d'un Sophocle, d'un Euripide. Une même époque a vu l'ancienne comédie de Cratinus, d'Aristophane, d'Eupolis. Ménandre, et ses contemporains plutôt que ses rivaux, Philémon et Diphilus, ont, en peu d'années, donné le jour à la comédie nouvelle et n'ont point laissé d'imitateurs. Ces philosophes que nous énumérions tout à l'heure, nés de l'inspiration socratique, combien peu d'années sont-ils venus après la mort de Platon et d'Aristote? Avant Isocrate, après ses premiers disciples et ceux dont à leur tour ils furent les maîtres, qui fut grand parmi les orateurs? Le temps où vinrent tous ces hommes illustres est si court, qu'il n'en est pas deux qui n'aient pu se voir.

« Et il en est chez les Romains comme chez les Grecs. A moins de remonter à des essais grossiers et aux inventeurs de l'art, Accius et ses contemporains représentent toute la tragédie romaine. Cécilius, Térence, Afranius, sont venus à peu près au même temps donner à la langue latine sa grâce et sa gaieté comique. Quant aux historiens, si vous comptez Tite-Live parmi les anciens, si vous négligez Caton et quelques autres perdus dans une obscure antiquité, un espace de moins de quatre-vingts ans les a tous vu naître. Les poëtes ne sont venus en abondance, ni plus tôt, ni plus tard. Quant à l'art oratoire et à la perfection du langage parlé, mettons encore à part le même Caton : et alors (j'en demande pardon à Crassus, à Scipion,

Pour bien comprendre le tableau qu'il nous faut tracer de cette décadence des arts, des sciences, des lettres, disons ce qu'étaient les sciences, les lettres et les arts à leur point de départ hellénique, et ce qu'ils devinrent dans le monde romain.

Et d'abord, — la tradition d'un côté, la spéculation philosophique de l'autre, étaient les deux éléments de la science antique. Si nous exceptons la médecine, l'observation, les longues expériences, les faits acquis par l'étude tenaient peu de place dans l'enseignement : les moyens matériels manquaient souvent pour observer ; les résultats de l'expérience ne se conservaient et ne se propageaient qu'avec peine. Et de plus, l'intelligence, agissant par elle-même, ou appuyée sur les traditions antiques, croyait arriver plus vite au but.

L'antiquité n'était donc pas éloignée d'admettre une science primitive qui avait dû éclairer au commencement les premiers pas du genre humain. Le précieux dépôt ne s'en était pas conservé tout entier. Les fragments qui en demeuraient étaient le plus souvent cachés par des symboles, enseignés dans le secret des mystères, voilés par l'allégorie.

à Lélius, aux Gracques, à Fannius, à Servius Galba), cette gloire a éclaté tout entière dans la personne ou sous les yeux de Cicéron. Peu d'orateurs avant lui peuvent nous plaire : aucun ne mérite notre admiration, si ce n'est ceux qu'il a vus dans sa jeunesse ou qui ont pu le voir dans son vieil âge. Il en est de même chez les grammairiens, chez les sculpteurs, chez les peintres, chez les ciseleurs. Plus on s'enquerra du temps où ils ont vécu, plus on reconnaîtra que l'époque des chefs-d'œuvre n'a pas été longue. Quand je cherche les causes qui ont réuni aux derniers siècles tant de génies pareils, qui leur ont inspiré la même ardeur, qui leur ont procuré la même gloire, j'en trouve plusieurs que je ne tiens pas pour certaines, mais que j'ose croire vraisemblables, et surtout celle-ci : l'émulation fait vivre les talents; tantôt l'admiration, tantôt l'envie fait naître des imitateurs; dans l'ardeur de cette lutte, on ne tarde pas à s'élever haut. Mais ils est difficile de s'arrêter à une telle perfection... Ceux qui viennent ensuite, trouvant la place prise, cherchent une place nouvelle..., etc... » *Id.*, I, 15, 17.

Voilà pourquoi les livres et les chants sacrés, les oracles, les traditions sacerdotales, jouent encore un rôle dans l'histoire de la science hellénique.

Pour suppléer à ces trésors perdus, l'antiquité ne connaissait guère qu'une chose, le travail philosophique de la raison humaine. Tandis que la notion moderne morcelle les sciences à l'infini, la notion antique ne faisait des sciences qu'une branche de la philosophie. Le physicien, l'astronome, le géomètre, étaient avant tout philosophes, ou ne tardaient pas à le devenir. L'abstraction, l'hypothèse philosophique était la source ou au moins le refuge de la science, en tout cas sa maîtresse.

Du reste, ne médisons pas de la science antique; cette contemplation philosophique a bien sa grandeur, on pourrait dire sa certitude. Grâce à elle, la plupart des lois que les modernes ont découvertes par l'observation avaient été comprises par l'analogie. L'idée de la gravitation était presque vulgaire dans l'antiquité[1]. L'attraction de Newton était indiquée par Empédocle. Pythagore plaçait le soleil au centre du monde et connaissait le mouvement de la terre. La sphéricité du globe, l'immobilité des étoiles fixes, le double mouvement des corps célestes, bien d'autres théorèmes de la science moderne avaient été pressentis ou devinés par les philosophes. Ceux-ci avaient conclu, nous avons expliqué. Ceux-ci avaient atteint la vérité par la réflexion et par l'instinct; nous l'avons confirmé par l'expérience.

Mais, il faut l'ajouter ici, les lois de la nature ainsi devinées restaient, sauf dans les sciences mathématiques, sous

1. Terra solida et globosa undiquè in sese nutibus suis conglobata. (Cic., *de Nat. deor.*, II, 39.) Omnes ejus partes medium capessentes nituntur æqualiter. (*Ibid.*, 45.) V. aussi *de Republ.*, VI, 9; *Academ.*, II, 38, 39.

une forme vague et indéfinie. Conçues comme vérités, elles n'étaient pas écrites comme lois. Le plus souvent elles demeuraient de pures opinions philosophiques, simples corollaires de tel ou tel système, douteux apophthegmes de telle école ou de tel maître, contestables et contestés par les autres. La science n'acquérait donc ni d'une manière générale, ni d'une manière définitive ; les travaux accomplis pouvaient toujours être perdus. Les siècles apprenaient peu les uns des autres ; l'esprit humain gardait mal ses richesses.

Un homme vint pourtant qui, héritier des traditions pythagoriques par l'école de Platon, des dogmes scientifiques de Démocrite et d'Empédocle par la science générale de son temps, sut encore ajouter aux enseignements de l'antiquité et au travail de son propre esprit une expérimentation plus vaste et plus habile qu'on ne l'avait encore faite. Aristote, aidé par Alexandre, dont les conquêtes ouvraient un champ plus large à son observation, entra dans la voie toute moderne de l'expérience, et ne laissa pas que de garder un haut degré d'apperception philosophique, qui le fit arriver plus d'une fois à la connaissance des lois supérieures par le pur travail de la pensée. Grâce à lui, pénétrèrent dans la science une foule de notions nouvelles que la gloire des modernes a été, je ne dirai pas de dépasser, mais souvent de recueillir.

Mais la science, comme tout le reste, est sujette au déclin ; elle recule, elle oublie, elle dément la vérité qu'elle a reçue. Aristote lui-même à certains égards n'est-il pas moins avancé et moins exact qu'Hérodote, ce narrateur presque mythologique, venu deux siècles avant lui ? Le genre humain n'a-t-il pas laissé dormir dans un oubli de vingt siècles la notion des pythagoriciens et de Platon sur

le système du monde, jusqu'au jour où, tombée dans l'intelligence de Copernic, elle s'y est réveillée et l'a mis sur la voie de ses découvertes [1] ? Hérodote, dont nous nous moquions, ne savait-il pas en fait de zoologie ce que nous ne savions pas encore il y a soixante et dix ans ? Il a fallu la campagne d'Égypte, et l'un des meilleurs juges de notre siècle, pour éclairer notre ignorance et rendre au père de l'histoire sa réputation de véracité [2].

Ainsi ne nous étonnons pas si après Aristote la science antique commença à décliner. A mesure que l'antiquité s'éloignait de son point de départ, les traditions allaient en s'altérant. A mesure que la philosophie devenait plus frivole, la spéculation philosophique appliquée aux sciences était plus défaillante. Quand triomphaient, comme je l'ai fait voir ailleurs, la sophistique et la rhétorique, quand la pensée était abandonnée pour le mot, la conclusion pour le syllogisme, il est clair que les grandes conceptions devaient manquer, soit dans l'étude du monde intellectuel, soit dans celle du monde visible. Ainsi, les deux grands soutiens de la science antique, la tradition et la spéculation, lui faisaient défaut en même temps.

On aurait pu attendre sous l'unité de la conquête romaine un développement nouveau de l'esprit d'observation. Le génie romain, plus exact et plus positif que le génie grec, semblait plus propre aux investigations patientes et à la connaissance rigoureuse des faits. Mais l'aversion pour la philosophie et la science dominait toujours l'esprit romain. Rien ne nuit au développement scientifique comme le désir trop exclusif d'une application

1. Indè ego occasionem nactus cœpi de terræ mobilitate cogitare. (Copernic, *Préface adressée au pape Paul III.*)

2. V., dans les *Mémoires sur la campagne d'Égypte,* les travaux de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

immédiate : ceux qui ne veulent de la science que ses résultats pratiques ne les ont même pas. Le Romain était exact sans être curieux : il ne sut employer son esprit d'exploration et de recherches que dans les intérêts de sa politique, pour le pauvre et déplorable résultat de lever un peu plus d'hommes et de ramasser un peu plus d'impôts.

La géographie elle-même, que cette grande unité de l'empire aurait dû éclaircir, restait sur une foule de points d'une obscurité ou même d'une ineptie désespérante. La géographie mathématique n'eut que cent ans plus tard ses timides commencements. Lorsque Tacite veut nous faire connaître la forme de la Grande-Bretagne, il la compare à un bouclier, ou si l'on aime mieux à une double hache[1] : on faisait des cartes d'après une pareille donnée. La science, aux yeux de Rome, était beaucoup moins noble, je ne dirai pas que sa politique, mais que ses plaisirs. Les proconsuls se donnaient grand'peine pour faire chercher de la pourpre, de l'ivoire, du bois de citronnier, des bêtes pour l'amphithéâtre. Mais quant à l'exploration scientifique des contrées ignorées auprès desquelles ils résidaient, ils n'y songeaient pas. « Interrogez-les là-dessus, dit Pline, ils vous répondront par le premier mensonge venu[2]. »

La science cependant était professée, répétée, transmise ; elle avait ses livres et ses écoles. Pline, qui fut son martyr, a dressé dans son vaste ouvrage comme un inventaire de toutes les connaissances humaines. Sénèque a porté dans la physique la pénétration ingénieuse de son esprit. Mais la science n'en allait pas moins s'altérant par une tradition souvent fautive, obscure, inintelligente. Et je ne sache pas une grande pensée scientifique acquise par la

1. Tacite, *Agric.*, 10.
2 Pline, *Hist. nat.*, V, 1.

réflexion ou par l'expérience dont on puisse faire honneur à cette époque.

Comparez Pline à ceux qui l'ont précédé, et vous verrez quel singulier progrès la science avait fait en quatre siècles. Pline n'en est plus à reconnaître ces grandes lois de la nature qu'avait soupçonnées ou découvertes la philosophie ancienne. Avec la croyance vulgaire, Pline remet la terre au centre du monde d'où l'avait éloignée Pythagore [1]. En dépit de Platon, d'Anaximandre, de Cicéron même, chez lesquels la loi de la gravitation nous est apparue exprimée en termes d'un bonheur et d'une précision singulière, Pline viendra vous dire que ce n'est pas l'attraction vers un même centre, mais la tendance en des sens contraires qui forme la cohérence et l'unité du monde : « Les corps pesants tendent vers le point le plus bas, les corps légers vers le point le plus haut, ils se rencontrent, et par leur résistance ils se soutiennent. Il faut que la terre soit soutenue par l'atmosphère qui l'environne. Sans elle, elle quitterait la place et se précipiterait vers les lieux bas [2]. »

Mais surtout, Pline ne veut pas que la science ose dépasser la sphère où se meuvent nos planètes. Aller plus loin, reconnaître d'autres soleils que le nôtre et d'autres terres que celle que nous habitons; mesurer la distance des astres ; semer dans l'infini un nombre infini de mondes, c'est être insensé. Cette idée le révolte, que la pensée humaine puisse dépasser les limites du système so-

1. Pline, *Hist. nat.*, II, 5.

2. Hujus vi suspensam, cum quarto aquarum elemento, librari medio spatio tellurem, ita mutuo complexu diversitatis effici nexum, et levia ponderibus inhiberi, quominùs evolent : contràque gravia, ne ruant, suspendi levibus in sublime tendentibus. Sic pari in diversa nisu, vi sua quæque consistere, irrequieto mundi ipsius constricta circuitu. (Pline, II, 5.)

laire, et « contenir ce qu'un monde ne contient pas. » Le savant ne connait rien au delà de Saturne ou de Vénus; le philosophe se refuse à admettre que l'intelligence n'est point bornée par l'espace [1].

Reste maintenant ce qu'on peut appeler la mythologie de la science, ces contes de physique ou d'histoire naturelle, cette géographie populaire, dont les traces abondent dans les écrits de Pline. J'ai dit ailleurs quelque chose de ses superstitions. Mais après avoir vu ce qu'il raconte à titre de merveilles et de prodiges, il est curieux de savoir ce qu'il donne comme choses toutes simples et comme phénomènes naturels. Les fables poétiques que l'on pardonne à Virgile; celle de l'hippomanès, philtre amoureux que l'on arrache au poulain nouveau-né [2]; celle des cavales qui sont fécondées par le vent [3]; celle des androgynes, des centaures, des femmes changées en hommes et des femmes accouchées d'un éléphant [4], sont gravement copiées par Pline. Il faut avouer qu'il a un peu de peine à croire, sur la foi de Mégasthène, à l'existence des Astomés qui n'ont point de bouche et ne se nourrissent que d'air et

1. *Furor est*, mensuram ejus animo quosdam agitasse, atque prodère ausos; aliós rursus occasione hinc sumpta aut his data, innumerabiles tradidisse mundos, ut totidem rerum natura credi oporteret : aut, si una omnes incubaret, totidem tamen soles, totidemque lunas, et cætera etiam in unó, et immensa, et innumerabilia sidera... *Furor est, profecto furor, egredi ex eo*, et tanquam interna ejus cuncta planè jam sint nota, ita scrutari extèra : quasi verò mensuram ullius rei possit agere, qui sui nesciat, aut mens hominis videre, quæ mundus ipse non capiat. (Pline, II, 1.)

2. . . . Nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor...
(*Æneid.*, IV, 515, et *Georg.*, III, 280.)

3. Pline, VII, 3. Ex feminis mutari in mares non est fabulosum. (*Ibid.*) — Il range tous ces faits dans le petit nombre des faits incontestés (confessa).

4. VIII, 66, 67 (42). Pline dit encore de ce dernier fait : *constat*, il est certain.

de parfums [1]. Mais après tout, ces peuples-là ne sont-ils pas des Éthiopiens, des fils de Vulcain, que ce grand ciseleur a pu modeler dans sa fournaise, selon tous les caprices de son imagination [2]? Dites-moi si cette zoologie fabuleuse est assez loin de celle d'Aristote? si cette géographie de Pline est assez en arrière de celle de Strabon, qui cependant écrivait à peine trente années avant lui, esprit grave, mesuré, critique, attentif à dégager l'histoire de la mythologie [3]?

Je pourrais citer à l'infini ces enfantillages de Pline. L'allégorie, le mythe poétique avait caractérisé l'enfance du genre humain; le conte prosaïque, la niaiserie populaire, caractérisaient sa vieillesse. Aux époques primitives, un peu de science était cachée parfois sous une enveloppe frivole; maintenant sous une enveloppe savante se cachait beaucoup d'ignorance et de crédulité. Les fables, pour être moins poétiques, n'en étaient pas plus sensées. Le monde décrépit et sans imagination ne savait plus inventer de nouveaux contes : il radotait éternellement ses vieilles histoires.

1. VII, 2.

2. Universa verò gens Ætheria appellata est, deinde Atlantia, mox à Vulcani filio Æthiope Æthiopia. Animalium hominumque effigies monstriferas circà extremitates ejus gigni minimè mirum, artifici ad formanda corpora effigiesque cælandas mobilitate ignea. (VI, 30.)

3. Si cette opinion sur Pline paraît trop sévère, qu'il me soit permis de m'appuyer sur l'autorité d'un nom pour lequel l'illustration scientifique est héréditaire : « Passer d'Aristote aux auteurs qui l'ont suivi, à Pline, etc..., c'est retomber de toute la hauteur qui sépare l'invention et le génie de la compilation fleurie et de la causerie spirituelle... Pline n'est qu'un compilateur plus élégant peut-être..., mais tout aussi peu scrupuleux... Aristote avait pris soin, quatre siècles auparavant, de réduire à leur juste valeur la plupart de ces inepties populaires. » M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Essais de zoologie générale*, 1re part., I, 5.

§ II. — DE L'ÉLOQUENCE, DE LA POÉSIE ET DES ARTS.

Arrivons maintenant à un sujet plus populaire, plus accessible à tous, et qui porte par conséquent l'empreinte plus évidente des sentiments et des pensées de tous les hommes.

L'histoire de l'éloquence se lie trop intimement à l'histoire de la nation, la question littéraire touche ici de trop près la question politique, pour que depuis longtemps je n'aie pas dû l'aborder. J'ai fait voir les causes du déclin de l'éloquence; j'ai montré comment elle périssait par l'emphase sans but, par la déclamation à vide, par tous les défauts réunis de l'esclave, du rhéteur et du sophiste[1].

Quant à la poésie, — Homère était resté le père de la poésie universelle. Non-seulement il avait inspiré celle de la Grèce; mais celle de Rome à son tour, quelle que pût être sa primitive origine, abandonnant ses traditions étrusques et son pesant vers Saturnin, était venue s'inspirer aux sources helléniques. Mais en même temps que la tradition homérique se propageait comme tradition de poëte, elle s'affaiblissait comme tradition religieuse. L'incrédulité, le panthéisme, l'orientalisme, lui faisaient la guerre. Elle restait, à défaut d'autre, le type convenu du merveilleux et de la religiosité poétique; mais elle n'allait pas jusqu'aux âmes et ne réveillait pas d'échos intérieurs.

Virgile cependant, avec une intelligence fraîche et pure au milieu de la poudreuse vieillesse de son époque, Virgile, tout en gardant la foi homérique comme motif obligé

1. *V.* t. I, p. 280-292.

de ses chants, sut y faire pénétrer des inspirations toutes nouvelles. Il fit passer dans la poésie un sentiment plus profond des beautés visibles du monde, et une sorte de sympathie avec elles, plus puissante par cela même qu'elle est plus concentrée. Il alla plus loin encore, il fit quelques pas dans ces régions mystérieuses de l'âme humaine, où l'antiquité n'avait pas pénétré; il aborda ces sentiments plus intérieurs et plus retirés que la poésie grecque, trop extérieure, n'avait pas compris. Sa poésie devint en un mot l'amie plus intime, soit de l'homme, soit de la nature; elle sut toucher des cordes dont à leur tour les siècles modernes ont abusé; elle sut, là où nous nous épanchons à l'infini, et deviner et se faire sentir avec une sobriété admirable. Virgile demeura un génie bien au-dessus de son temps, imparfaitement compris de ses disciples et de ses imitateurs; destiné à se trouver plus en accord avec la sensibilité humaine, à mesure que le christianisme la rendrait plus profonde et plus exquise; digne en un mot, non-seulement d'être expliqué dans les écoles par le rhéteur Quintilien, mais de faire soupirer, au milieu des luttes et des angoisses de son retour à Dieu, l'âme chrétienne d'un Augustin.

Mais Virgile avait donné à tout son siècle l'amour de la poésie. Avant lui c'était une fantaisie que d'être poëte; l'orateur ou l'homme d'État, dans ses heures de loisir, pouvait en se promenant dans son gymnase rêver quelques imitations pindariques. Mais, après lui et sous la royale protection d'Auguste [1], la poésie fut la vie, l'occupation, la

1. *V.* t. I, p. 227-228.

Poëtes sous Auguste : P. Virgilius Maro, né en 684 de R. à Andes, près de Mantoue, mort à Brindes en 735. — Q. Horatius Flaccus, né à Venouse en 689, mort en 746. (Sa vie dans Suétone.)—Cornelius Gallus, de Fréjus, orateur et poëte, préfet d'Égypte (Ovide, IV *Trist.*, X, 53.) — Albius Ti-

profession d'une foule d'hommes. Les portes du palais furent couvertes de distiques dans lesquels luttaient à l'envi les poëtes de la cour. Si Tibère, avare et sombre, suivit mal les exemples d'Auguste[1]; si Caligula, envieux de toute gloire, eut peur du poëte, et le proscrivit comme le patricien; si Claude, savant imbécile, ne sut rien faire que pour les joueurs de dés, les cuisiniers, les affranchis et les bouffons; Néron, fidèle au moins par goût aux traditions politiques de son aïeul, Néron devait réveiller la poésie[2].

bullus (*Id.*, 51.) — S. Aurelius Propertius, succède à Tibulle, comme Gallus avait succédé à Horace (*Ibid.*) — P. Ovidius Naso, né à Sulmone en 711, mort à Tomes, sur le Pont-Euxin, en 771 (18 de J.-C.) (Sur sa vie, voyez IV *Tristes*, X, et ses œuvres en général, Sénèque le père). — Gratius, auteur d'un poëme sur la chasse (Ovide, IV *de Ponto*, XVI, 34). — Sextilius Hena (Sénèque le père). — Æmilius Macer (Ovide, IV *Tristes*, X), de Vérone, auteur d'un poëme sur les herbes, les reptiles et les oiseaux, mort en Asie (Eusèbe). — Ponticus, auteur d'un poëme sur la guerre de Thèbes (Ovide, *ibid.*, et Properce.) — Bassus et Battus, auteurs d'Iambes (*iidem*). — Le célèbre Germanicus, fils de Drusus et petit-neveu d'Auguste, fut aussi poëte (Ovide, *Fastes*, I, 13; IV *de Ponto*, VIII, 67), bien qu'on conteste l'attribution qui lui est faite d'un poëme sur l'astronomie, traduit du grec d'Aratus.

1. Poëtes sous Tibère : T. Phædrus, affranchi d'Auguste ou de Tibère, Thrace ou Macédonien, fit cinq livres de fables adressés à Eutychus, favori de Caligula. — Votienus, exilé (an 24). — Cornelius Severus, Espagnol; Sénèque le père rapporte un fragment de lui. — Julius Montanus, ami de Tibère, puis brouillé avec lui (Senec., *Ep.* 122); il écrivit des poëmes héroïques et des élégies. (Tacite, *Annal.*, XIII, 25. Senec., *Controv.*, VII, 1. Ovide, IV *de Ponto.*) — L. Fénestella, poëte et historien. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 11.

2. Poëtes sous Claude et sous Néron : Pomponius Secundus, consul en 31, accusé sous Tibère, reçut les ornements du triomphe (an 50. Tacite, *Annal.*, V, 8; VI, 18; XII, 27, 28); illustre poëte tragique (Tacite, *Annal.*, XI, 13. Quint., III, 5; VIII, 17. Pline, *Ep.* VIII, 3; X, 1); Pline l'ancien (*Hist. nat.*, XIV, 4; VIII, 19) avait écrit sa vie. — Cæsius Bassus (Perse, *Sat.* VI. Quint., X, 1, etc.). — Marcus Annæus Lucanus, né à Cordoue en 32. *V.* sa vie attribuée à Suétone, le jugement de Quintilien sur ses œuvres (X, 1), sa mort (en 65) dans Tacite (XV, 56, 57, 70). — Aulus Persius Flaccus, chevalier romain, de Volterra, disciple de Cornutus, philosophe stoïque, laisse six satires, mort en 62 ou 64, à 28 ans (Quint., X, 1. Martial). — Caïus Silius Italicus, d'Italica chez les Peligni, consul en 67,

Sous Néron, en effet, les bains, les basiliques, les platanes de Fronton retentissent de la voix cadencée des écrivains, qui viennent, en robe de pourpre et les cheveux parfumés, lire leurs iliaques, leurs silves et leurs élégies. Il y a toute une vie académique, vie de banquettes, de compliments et de bravos; on court haletant d'une *récitation* à une autre ; on serre à la hâte un poëte dans ses bras pour aller crier au poëte son camarade : *Pulchrè, benè, rectè !* La poésie triomphe, elle est bien vue à la cour ; elle est applaudie au théâtre ; elle est cultivée par les affranchis du palais; elle trône dans les soirées de Néron, où l'on se rassemble pour faire en commun les vers de César. Le temps est passé où la poésie tremblante et pauvre, la poésie de Virgile cependant, née au bruit des armes, chassée par un centurion du champ paternel, était traquée par le tapage des guerres civiles, jusqu'au pied du trône d'Auguste. Sous la bénigne influence du soleil impérial, sous la pluie d'or et de lauriers qui descend du mont Palatin, s'élève une poésie doucement et tendrement allaitée, nourrie à la pâte et au miel, élevée dans la serre chaude des lectures de salon, à la douce odeur de l'ambre et du nard, à l'harmonie des cithares qui lui donnent le ton, au bruit plus enchanteur de sa propre voix et des applaudissements cadencés d'une amitié fidèle[1].

meurt en Campanie, à 75 ans, dans les premières années de Trajan, laisse un poëme sur la guerre Punique. *V.* sur lui Pline, *Ep.* III, 7. — Andromaque, médecin et poëte grec. V. Galien. — Néron lui-même. *V.* t. II, p. 202. — Sénèque composa aussi beaucoup de poésies, parmi lesquelles on ne peut guère compter les tragédies qui sont sous son nom. — Je ne parle pas de Pétrone, que l'on reconnaît aujourd'hui comme distinct de Titus Petronius, qui mourut sous Néron. Les savants diffèrent beaucoup sur le siècle auquel il faut rapporter ses écrits, et l'on est disposé maintenant à les considérer comme postérieurs d'un siècle ou deux au temps de Néron.

1. *V.*, entre autres, Senec., *Ep.* 95. « Un littérateur apporte un gros cahier d'histoire, plié avec soin, écrit en très-petits caractères. Quand il en

Mais aussi le temps de la poésie virgilienne est passé. Ce n'est pas qu'on n'adore Virgile, que l'on ne cite son nom, que l'*Énéide* ne soit expliquée dans les écoles, que dans les cercles poétiques, on ne copie le rhythme, on n'imite la phrase, on ne contrefasse l'harmonie de Virgile ; mais son esprit a fui. Les poëtes nouveaux n'ont pas souffert comme lui : mais aussi jamais ils n'ont su comme lui contempler, ni sentir ; jamais sous le « feuillage du genévrier, » au moment où « les ombres grandissantes commencent à descendre des montagnes, » ils n'ont causé avec le pêcheur ou avec le pâtre ; ils n'ont jamais vu, simples bergers de la Cisalpine, « leurs chèvres suspendues aux flancs d'un rocher buissonneux. » Grâce aux dieux, ils ont en naissant respiré l'air de la grande ville ; Rome les a bercés au milieu des magnificences de l'amphithéâtre et du palais, ils ont grandi entre le grammairien et le rhéteur ; leur poésie, fille de l'école, ignore les beautés de la nature ; elle ne connaît de verdure que les gazons du Champ de Mars, et n'a entendu le bêlement des brebis qu'au moment où on les mène à la boucherie du Vélabre.

Encore moins leur poésie saura-t-elle pénétrer dans ces intimes replis de l'âme humaine, dans lesquels Virgile a fait entrer une douce lumière. A une époque où les hommes s'isolent par méfiance, où toutes les affections se dessèchent dans le cœur, où les joies deviennent forcément égoïstes, sous le joug rigide de Tibère, qui pourrait sonder cette partie du cœur où reposent les plus douces et les plus intimes affections? Qui osera naïvement épancher son âme et dire en face d'un Séjan les mystérieuses fantaisies de sa

a lu la bonne moitié : « Je vais en rester là, si vous voulez, » dit-il. « Continue, continue, » lui crient une foule de gens qui souhaiteraient de tout leur cœur le voir se taire. »

pensée ? La pensée passe pour dangereuse et conspiratrice ; la même influence qui a corrompu l'éloquence, corrompt aussi la poésie, l'influence de cette déclamation à vide et de ce parlage éternel qui évite de dire jamais rien.

Cette poésie, ainsi déchue de la hauteur et de la suavité virgilienne, gardera-t-elle le culte des dieux d'Homère ? Ils demeurent, il est vrai, à titre de machine épique et de prétexte au merveilleux. Lucain, Stace, Silius Italicus, et je ne sais quels autres les font toujours monter sur la scène, fantômes inanimés, figures jadis vivantes et dont la vie s'est retirée, machines de théâtre derrière lesquelles on voit les doigts du poëte. On est las de cette poésie fastidieuse ; mais on ne trouve pas autre chose à inventer, et, la mode le veut, il faut faire des vers. Versifiez donc avec une imagination stérile et sur des traditions corrompues ! versifiez puisqu'il le faut, tantôt pour votre dieu Jupiter, auquel vous croyez un peu, mais que vous n'adorez presque pas, tantôt pour votre dieu Néron, auquel vous ne croyez point, mais que vous adorez beaucoup ! Faites sur les thèmes reçus depuis cinq cents ans des hexamètres et de hendécasyllabes ! Soyez, si vous le pouvez, corrects, élégants, spirituels même ; mais convenez de bon cœur que vous avez renoncé à la grâce virgilienne comme à l'inspiration homérique.

Lucain, le héros de cette école, son écrivain le plus original, a reçu plus que personne l'éducation des écoles. Petit-fils et neveu de rhéteurs, il appartient à la famille déclamatoire des Sénèques. Ces hardis Cordouans, au milieu de l'invasion générale des Espagnols et des Gaulois dans la littérature latine, ont élevé d'un ou deux tons le diapason de la déclamation universelle : famille étrangère, nouvelle, sans tradition du passé, sans foi nationale ou re-

ligieuse, qui manque de sérieux et ne semble venue que pour étonner Rome de ses tours de force.

Lucain cependant prétend sortir des routes battues. Un ordre de Néron a fermé pour lui les bureaux d'esprit et les récitations publiques. Sa poésie se cache dans son cabinet; elle ne pourra paraître au monde qu'après la mort du tyran. Lucain est libre d'innover et d'inventer; il peut chercher un autre dieu que Jupiter ou César.

Ce dieu, il l'a déjà trouvé; c'est la fatalité, le vrai dieu de son siècle. Nous avons montré[1] comment il comprend, comment il définit, comment il adore ce dieu. En effet la poésie de Lucain est véritablement la poésie de son siècle. Elle le représente bien mieux que les *Silves* innocentes de Stace, que les mythologiques vieilleries de Valérius Flaccus, que les déclamations romaines d'un Silius Italicus. La poésie de Lucain, c'est la peur, le désespoir, le néant. Lucain a inventé cette poésie satanique que se sont flattés d'avoir découverte quelques ennuyés de nos jours. Lucain a inventé aussi, et par suite du même principe, ce culte exclusif de la phrase au détriment de la pensée, ce sacrifice perpétuel et commode (car il épargne la fatigue de réfléchir) de l'idée à l'image, de la chose au mot, de la raison à la cadence du vers. Ne cherchez pas en lui la douce lueur d'une imagination vraie ou d'une tendre et pure affection. Vous ne trouverez qu'une terreur désespérée, une recherche de tout ce qui épouvante et désole; une philosophie qui croit à la vertu et qui l'admire, mais pour la voir toujours sans consolation et sans récompense; enfin une peur constante de la mort, mal suprême auquel Lucain ne connaît ni compensation, ni remède. Ne lui demandez pas quelle est sa doc-

1. V. t. III, p. 252 et s.

trine, ni quels sont ses dieux. Dans son désespoir de tous les dieux, il adore le seul néant. La nature matérielle lui plaît plus que la nature morale, et dans la nature matérielle ce qu'elle a de plus repoussant et de plus hideux. Sa poésie s'exerce sur le cadavre. Il est là penché sur un mort, comptant les meurtrissures, mettant le doigt dans les plaies ; il ne poétise pas, il dissèque ; il suit pas à pas la sorcière thessalienne qui dérobe un pendu à son gibet ; il la montre « rompant avec les dents la corde nouée par le bourreau, déchirant les entrailles, recueillant le sang noir congelé dans les veines, et suspendue par les dents à un nerf qui ne veut pas se rompre [1]. » Ces descriptions approfondies du mort et de l'horrible, faites avec amour, emboîtées dans un mètre riche, creux et sonore, remplissent Lucain. Oui, sans doute, il pouvait se vanter d'être bien delà la poésie de Virgile ; cette poésie moins primitive et d'une religion moins antique que celle d'Homère, mais intelligente, spiritualiste, je dirais volontiers chrétienne ; poésie qui n'abuse de rien, glisse légèrement sur toutes choses en montrant qu'elles ont été vues et senties, et laisse toujours transparaître à travers la vie matérielle la lampe intérieure du sentiment et de la pensée.

Enfin, — pour jeter ici les yeux sur un art que l'antiquité ne séparait pas de la poésie, parce qu'elle le compre-

1. Voir en entier, si l'on veut, cette pitoyable et abominable description :
Immergitque manus oculis...

. . . . Et siccæ pallida rodit
Excrementa manûs. Laqueum nodosque recentes
Ore suo rumpit. Pendentia corpora carpsit.
. . . . Percussaque viscera nimbis
Vulsit. . . . . . .
Stillantis tabi saniem. . . . . .
Sustulit, et nervo morsus retinente pependit.
(*Pharsale*, VI.)

nait d'une manière plus intellectuelle que nous, — une poésie triviale et vulgaire, dit Plutarque, menait avec elle une musique efféminée et corrompue[1]. Cet art, traité si gravement par les anciens, qui lui reconnaissaient une intime alliance avec la religion, une singulière importance dans l'ordre politique, une influence réelle dans l'ordre moral, cet art n'était plus désormais qu'un divertissement frivole. Il perdait sa simplicité antique et sérieuse ; en devenant plus divers et plus orné, il s'énervait. La mélodie du temple, mâle et sévère, cédait la place aux symphonies du théâtre, lascives et efféminées[2] : la musique, cet art sacré, donné, disait-on, par les dieux, pour rétablir l'harmonie publique de la cité et l'harmonie intérieure de l'homme [3], servait de pur amusement à quelques désœuvrés qui se mettaient comme Néron une lame de plomb sur la poitrine pour mieux chanter[4], et passaient le temps des affaires sérieuses à compter des notes sur leurs doigts et à fredonner des airs du théâtre[5].

La révolution qui s'opérait dans la poésie s'opérait aussi dans les arts, mais plus lentement. Les arts avaient un type, non pas supérieur, mais plus défini. Il ne faut pas croire qu'une étude toute sensuelle de la beauté extérieure, sans poésie comme sans pensée, ait été le point de départ de l'art hellénique. Cette exaltation de la personnalité humaine qui constituait le paganisme de la Grèce, qui s'élevait à la croyance des âmes immortelles et à l'apothéose

1. Plutarq., *Symp.*, IX.
2. Plutarq., *de Superstitione.*
3. *V.* Plutarq., *de Auditu poetar.*; *de Pythagorâ.*
4. Pline, *Hist. nat.*, XIX, 6; XXXIV, 18.
5. Qui in componendis, audiendis, discendis canticis operati sunt... quorum digiti aliquod inter se carmen metientes semper sonant, quorum, cùm ad res serias, sæpe tristes, adhibiti sunt, exauditur tacita modulatio. (Senec., *de Brevitate vitæ*, 12.)

des hommes, divinisait l'intelligence en même temps qu'elle divinisait le visage et le corps de l'homme. Le culte de la pure matière, les adorations panthéistiques et avec elles la reproduction dans les arts de formes grossières et monstrueuses, appartient à l'Inde, à l'Égypte, à l'Orient. L'art grec était bien loin sans doute du spiritualisme chrétien dans sa divine pureté : mais c'était quelque chose d'intelligent et de supérieur que le front de ce Jupiter conçu par Homère et Phidias et dont la main tenait la chaîne d'or qui rattache la terre au ciel [1].

Or, ces traditions de l'art se conservaient avec une certaine fidélité. Les types mis au jour par Phidias et par Zeuxis [2], faisaient loi pour les artistes, et personne n'eût osé s'en écarter. La tradition artistique a quelque chose de palpable et de consacré que la tradition poétique ne saurait avoir [3]. Phidias n'avait pas à craindre, ainsi qu'Homère, l'injure des scholiastes et des rhapsodes ; et son Jupiter olympien qui « par la majesté de sa forme avait, disait-on, ajouté quelque chose à la religion des peuples, » restait comme l'éternel modèle de la puissance et de la grandeur.

1. Sur cette tradition d'un idéal dans l'art grec, je suis heureux de m'être rencontré avec la belle introduction que, depuis, M. Rio a ajoutée à son *Histoire de l'art chrétien*.

2. « Zeuxis donna à ses héros des formes plus vigoureuses, croyant ajouter par là à leur grandeur, à leur majesté, et suivant, à ce qu'on pense, la tradition d'Homère, qui préfère, même chez les femmes, l'apparence la plus robuste. Il traça tellement les limites de l'art qu'on l'appelle le législateur, et qu'en effet les images des dieux et des héros, telles qu'elles ont été tracées par lui, sont le type dont personne ne croit pouvoir s'éloigner... Phidias passe pour avoir peint les dieux mieux que les hommes... La beauté de son Jupiter olympien semble avoir ajouté quelque chose à la puissance de la religion, tant la majesté de son œuvre semble s'être approchée du dieu. » Quint., XII, 10.

3. Sur les œuvres les plus célèbres de l'antiquité grecque, *V.* Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, XXXV ; Cic., *in Verr. de Signis*, 60, où il énumère les chefs-d'œuvre dont chacune des villes grecques était plus fière.

Aussi, lorsque Rome, tardivement éprise des arts de la Grèce, commença à secouer le dédain qu'ils lui inspiraient, elle trouva la chaîne des traditions toujours subsistante, et, sans produire un style qui lui appartînt en propre, elle pût donner une grande époque aux beaux-arts [1]. La conquête romaine, dès le commencement du VII[e] siècle, amena par centaines et les chefs-d'œuvres et les artistes grecs en Italie [2]. Rome se peupla de tableaux et de statues. Auguste en remplit le Forum, Agrippa le Panthéon [3]. Rome surtout eut son architecture, et cet art fut de tous, sans excepter la poésie, celui où elle demeura le plus originale. C'est un architecte romain qui avait été choisi par Antiochus pour achever le temple de Jupiter à Olympie. Sous Auguste, je ne dirai pas le luxe, ici convient un mot plus noble, mais la magnificence aristocratique imitait à Rome, et dans des proportions plus grandes, les plus beaux monuments de la Grèce [4].

1. Au Capitole, Lucullus fit apporter d'Apollonie un Apollon haut de 30 coudées (14 mètres environ), qui avait coûté 150 talents (près de 700,000 fr.). — Le consul Lentulus y plaça deux bustes. — Il y avait aussi un chien léchant sa plaie, si parfait qu'on n'avait pas voulu l'évaluer en argent, et que les gardiens du temple en répondaient sur leur tête. Pline, XXXIV, 7. — Lucullus acheta deux talents (9,320 fr.) une copie de la bouquetière de Pausanias. *Id.*, XXXV, 11. — Artistes grecs venus à Rome : Lala, vierge de Cyzique, peintre de portraits, vient à Naples, puis à Rome au temps de la jeunesse de Varron (an de R. 600). — Aristobule, élève d'Olympias.

2. Auguste mit dans le Forum deux tableaux, représentant la Guerre et le Triomphe; — dans le temple de César, Castor et Pollux; une Victoire (tous ces tableaux étaient d'Apelle); — dans sa Curie, deux fresques de Nicolas et de Philocharès. Pline, XXXV, 4, 10. Varron, Hortensius, Atticus, Cicéron, eurent des collections de tableaux grecs. Muréna et Varron enlevèrent les fresques des temples. Pline, XXXV, 4, 12.

3. Horace disait :

. . . . Pingimus atque
Psallimus et luctamur Achivis doctiùs unctis.
(Horace, I, *Ep.* 4.)

4. *V.* ci-dessus, t. I, p. 233, 234.

A ce goût des arts ne manquait ni le désintéressement, ni la noblesse. Hortensius avait bâti un temple, seulement pour y placer le tableau des Argonautes de Cydias[1]. César avait payé à Timomaque de Byzance son Ajax et sa Médée 80 talents (536,000 fr.)[2]. Asinius Pollion livrait ses galeries au public[3]. Agrippa eût voulu que toutes lui fussent ouvertes, que nul chef-d'œuvre ne pût être caché à l'admiration du peuple par la jalousie de son possesseur. Auguste trouvait bon qu'un parent de Messala, un petit-fils de triomphateur et de consul, privé de la parole en naissant, fût voué à la culture des arts[4]. Et plus tard, on vit encore un chevalier romain, peignant des fresques au temps de Néron, qui ne montait pas sur son échafaud sans être revêtu de la toge et paré de l'angusticlave[5] : comme ce peintre du XVI[e] siècle, qui ne prenait pas sa palette, si ce n'est l'épée au côté et le manteau de velours sur les épaules, pour attester qu'il faisait œuvre de gentilhomme.

Mais déjà sous Auguste se montraient quelques signes

1. Il l'avait acheté 144,000 sest. (27,960 fr.). Pline, XXXV, 11. — Lucullus avait commandé à Arcésilas une statue de la Félicité pour 70,000 sest. (13,580 fr.). *Ibid.*, 12.

2. Il les plaça devant le temple de Vénus Génitrix. Pline, XXXV, 4, 11. — J'ai dit ailleurs qu'Agrippa acheta 12 millions de sest. (335,000 fr.) les deux tableaux d'Ajax et de Vénus qui étaient à Cyzique. *Ibid.*, 4. — La Vénus Génitrix d'Arcésilas avait été faite pour le Forum de César. Pline, XXXV, 12.

3. Pline, XXXVI, 5.

4. « Q. Pédius, petit-fils de Q. Pédius, consulaire et triomphateur, que César avait placé sur son testament comme cohéritier d'Auguste, était né muet, et Messala l'orateur, de la famille duquel était l'aïeule de l'enfant, fut d'avis qu'on lui enseignât la peinture. Auguste approuva cette pensée. Il mourut jeune, mais ayant déjà fait de grands progrès dans son art. » Pline, XXXV, 4.

5. Amulius. *V.* Pline, XXXV, 10. « C'était un peintre grave et sévère, quoiqu'il sût en même temps, dans les sujets légers, se montrer facile et gracieux. Il peignait peu d'heures et toujours avec gravité. » *V.* t. II, 138, n. 2.

de décadence. Si Agrippa, ce rude soldat, suspect, dit Pline, de rusticité plutôt que de recherche, trouvait dans un sens droit et dans un esprit élevé le sentiment de la dignité de l'art; Mécène, au contraire, ce politique efféminé, cet homme aux cheveux parfumés et à la toge traînante, Mécène se faisait le protecteur du genre mignard et du style enjolivé[1]. Sous Tibère, prince avare, sombre, défiant, l'art devint suspect. Ce que Tacite appelle la magnificence publique, c'est-à-dire cette libéralité aristocratique qui ouvrait au peuple des galeries et lui bâtissait des édifices, devint dangereuse et disparut.

Sous Néron peintre et sculpteur, sous Néron qui avait des prétentions à tous les talents, l'art devait-il se relever? — Non. Ce qu'il faut aux arts, pour les encourager et les soutenir, ce n'est pas une capricieuse manie d'imitation, c'est une certaine grandeur et une certaine dignité dans le pouvoir; c'est une royauté comme celle de Louis XIV, pleine de sécurité et de noblesse; c'est une aristocratie libérale et orgueilleuse comme celle de Rome républicaine, c'est une démocratie comme celle d'Athènes, toute pénétrée du sentiment de sa gloire. Mais quand la grandeur, soit royale, soit républicaine fait défaut; quand l'aristocratie et le patriotisme sont également choses dangereuses en face d'un pouvoir qui fonde son droit seulement sur la force, l'esprit des citoyens se rétrécit, leur dignité s'amoindrit, leur gloire ou leur vertu se cache. L'art alors se rapetisse; il n'est plus affaire de gloire nationale ou de dignité aristocratique : il n'est qu'affaire de jouissance personnelle, jouissance petite, égoïste, souvent cachée. Le souverain *fait faire de l'art* pour sa propre satisfaction, et son goût

1. Suet., *in Aug.*, 86.

le plus souvent dépravé. L'homme riche *fait faire de l'art* pour son plaisir domestique, pour le *comfort* et l'élégance de sa maison. L'art n'a plus pour juge une société, il a pour seul juge celui qui le paie.

Ajoutez que, si la tradition religieuse est corrompue, si elle ne rencontre plus de foi, si on l'altère par un impur mélange, l'art perd de ce côté-là encore ce qui pouvait le rattacher à d'autres pensées qu'à des pensées purement égoïstes, et devient plus que jamais affaire d'arrangement et de satisfaction privée. Ajoutez aussi que, lorsque les mœurs se dépravent, l'art s'amoindrit et se rapetisse par la liberté même qui lui est donnée; sa tâche finit par être non plus de charmer, mais de corrompre, chose facile à la médiocrité comme au génie. L'art s'adresse alors moins que jamais au goût public; plus que jamais il est asservi au goût individuel dont il flatte en secret les grossiers travers.

C'est ce qui arrivait à l'art antique sous les Césars. Déserté par la foi religieuse, souillé par l'impureté des mœurs, perdant sa double destination nationale et religieuse, ne pouvant plus répondre aux croyances et au goût d'un peuple, il répondait au goût et aux fantaisies d'un petit nombre d'hommes. Et ce petit nombre, ce n'étaient pas les intelligents : c'étaient les puissants et les riches; c'était César, démesuré d'orgueil et d'ambition, mais sans dignité et sans intelligence; c'était autour de lui cette cour d'affranchis, de mignons, de parvenus : aristocratie de valets, avec ses passions basses, son sens ignoble, ses mœurs honteuses.

L'art va donc osciller entre l'influence de César et celle de ses laquais. Tantôt le génie de Néron s'y révèle, petit au fond, avec des prétentions grandioses. En architecture

et en sculpture, c'est le temps des colosses[1]. Les cirques et les théâtres sont immenses. La statue de Néron voit les Romains à cent vingt pieds au-dessous d'elle. Le Mercure de Zénodore s'élève plus haut que toutes les statues que le monde ait jamais vues. Ne jugez-vous pas que le Parthénon d'Athènes ou la Vénus de Praxitèle devaient paraître des œuvres bien mesquines à ceux qui, dans une seule statue avaient fait entrer tant de métal, et pour un seul édifice remué tant de pierres?

Tantôt l'art va descendre de ces grandeurs colossales aux plus ignobles petitesses. Lorsque les Mécènes ne sont plus que des riches, l'artiste n'est plus qu'un trafiquant. Quant l'art s'achète, il ne travaille que pour être payé, de même que ses protecteurs, en le payant, croient avoir tout fait. Il se plie à toutes leurs façons, il s'adapte à tous leurs goûts, il consacre toutes leurs turpitudes; et comme la beauté naturelle a depuis longtemps cessé de leur plaire, il enlaidira la nature et la fera grimacer. Lorsque ceux qui payaient étaient Lucullus, César, Agrippa, on faisait le Panthéon; lorsque celui qui paie est un Pallas ou une Messaline, on fait les obscènes colifichets de Pompéii. Au lieu de la magnificence, le luxe est venu; au lieu des grandeurs du temple, les coquetteries du boudoir.

L'artiste travaillait autrefois pour Jupiter ou pour le peuple; il décorait le sanctuaire ou la curie. Aujourd'hui quelle est sa tâche la plus fructueuse et la plus ordinaire? Orner pour Néron quelque *sellaria* infâme! embellir les salles à manger du valet Narcisse! dessiner des mosaïques

1. Dans la bibliothèque du temple d'Auguste, un Apollon en bronze de 50 pieds. — Au Champ de Mars, un Jupiter placé là par Claude César, de 40 coudées. — J'ai déjà parlé du Mercure de Zénodore, en Auvergne, fait en dix ans pour 400,000 sesterces (80,000 fr.), — du colosse de Néron, haut de 110 pieds. V. Pline, XXXIV, 7 et ci-dessus, t. II, p. 218, n. 3.

pour le pavé sur lequel vomit Apicius! donner au marbre les traits ignobles d'un Séjan, pour que le buste, adoré aujourd'hui, soit demain jeté à l'égout! sculpter pour le Capitole l'effigie d'un grand homme, pour que bientôt Caligula, dans sa jalousie contre toutes les gloires, la fasse disparaître! élever une statue à Caligula, pour qu'au bout de huit jours la tête soit remplacée par la tête imbécile de Claude! On se vengeait à la fois et on s'immortalisait ainsi; le marbre était rare et on l'épargnait: les frais de gloire que le vaincu avait faits tournaient au profit du vainqueur[1].

La peinture surtout, de tous les arts le plus populaire, se corrompait aussi le plus vite. Elle était à Rome un art national; les Étrusques l'y avaient apportée longtemps avant que Rome fût en relation avec les Grecs. Des mains de chevaliers et de sénateurs n'avaient pas dédaigné de tenir le pinceau[2]. Grâce aux progrès du luxe, la peinture, cet art flexible et familier, était appelée à l'embellissement de toutes les demeures. Les murs, les voûtes, les portiques lui étaient livrés. Pompéii est sortie des cendres du Vésuve toute brillante encore des fresques qui ornaient parfois les plus étroites habitations. Mais là aussi la décadence se fait sentir. Une révolution s'y révèle, toute pareille à celle qui s'opéra dans notre école au XVIIIe siècle. On sent qu'au

1. Ainsi Claude mit dans un tableau la tête d'Auguste à la place de celle d'Alexandre. Pline, XXXV, 10. — Du colosse de Néron, on fit une statue du Soleil. *Id.*, XXXIV, 7, et ci-d., t. II, p. 220, n. 4.

2. Pline, XXXV, 4, 10, cite : — Fabius Pictor, en 401 (*V.* aussi Cic., *Tuscul.*, I, 2.); — le poëte Pacuvius, neveu d'Ennius, vers l'an 575; — Arellius, un peu avant Auguste; — Q. Pédius (sourd-muet), sous Auguste; — M. Ludius, vers le même temps, peintre de paysage; — Turpilius, chevalier romain, sous Néron, né en Vénétie, peignit à Vérone de la main gauche; — Atérius Labéo, préteur et proconsul de la Narbonaise, vers le même temps; — Amulius, dans le même temps, chevalier romain; — Cornelius Pinus et Actius Priscus, sous Vespasien.

siècle d'Auguste, siècle de princes, a succédé le siècle de Néron, siècle d'affranchis; comme chez nous, après le règne des hommes d'État sous Louis XIV, la peinture trahit le règne des hommes de cour sous Louis XV. Sous Néron, comme sous Louis XV, c'est cette agilité de pinceau qui, sans étude profonde, se joue assez heureusement avec la partie matérielle de l'art. C'est cette couleur brillante, factice, convenue, qui fausse la nature, mais ne la fausse pas sans quelque agrément. Ce sont les mignardises et les caprices d'un art vieilli : figures informes jetées avec un certain bonheur sur des paysages indistincts[1]; édifices fantastiques assez semblables à ceux des laques chinoises, légers arabesques, bizarres fantaisies; « des toits et des pavillons sont supportés par des candélabres, la tige d'une plante soutient un édifice, des roseaux servent de colonnes. » Pline et Vitruve[2], qui peignent cette déca-

1. « Ludius, sous Auguste, sut le premier orner les murs de peintures charmantes; il y peignit, au gré de l'acheteur, des *villæ*, des portiques, des charmilles, des bois, des collines, des bassins, des canaux, des fleuves avec leurs rivages; à travers ce paysage, il jetait des voyageurs ou des bateliers, des hommes traînés sur des voitures ou portés par des ânes, des oiseleurs, des chasseurs, des pêcheurs ou même des vignerons. Plusieurs de ces tableaux représentent des *villæ* somptueuses auxquelles on ne peut arriver que par des marais; des femmes chargées de fardeaux chancellent et glissent en marchant; il y a, en un mot, une foule de détails familiers et de scènes plaisantes. Dans les lieux découverts, il aimait à peindre des ports de mer, tableaux qu'il faisait à peu de frais et qui formaient un très-beau coup d'œil. » (Pline, XXXV, 10). On voit dans les fresques de Pompeii beaucoup de traces de ce genre de peinture.

2. Vitruve, qui vivait sous Auguste, fait l'histoire complète de cette sorte de peinture murale, si multipliée encore après lui : « On s'est d'abord contenté, dit-il, d'imiter les veines et les variétés des marbres, puis les dispositions de pierres de couleurs différentes... Mais bientôt on est arrivé à figurer des édifices, des colonnes, des toits en saillie; dans les lieux ouverts et où les murs offraient plus d'étendue, des scènes de théâtre tragique, comique, satirique; dans les galeries destinées à la promenade..., des ports, des promontoires, des fleuves (*V.* ci-dessus, Pline)... des troupeaux, des bergers; quelquefois on peint dans des proportions colossales des dieux et des scènes mythologiques... Mais ces peintures n'étaient autrefois qu'une

dence de l'art, semblent avoir écrit d'après les fresques mêmes que nous voyons à Pompéii. C'est de plus ce que la Grèce, dans sa dignité d'artiste, appelait la peinture des choses viles (ῥωπογραφία), la caricature, la fantaisie, le grotesque, les personnages monstrueux [1]. C'est cette prodigalité de l'art, trop abondant et trop facile, qui couvre de ses œuvres les murs et les voûtes, et croit s'immortaliser avec des dessus de portes. C'est enfin la peinture obscène (πορνογραφία), nouvelle chez les Romains [2] : dernier trait qui complète tristement la ressemblance entre la peinture romaine sous Néron et la peinture française sous Louis XV ;

copie de la nature; aujourd'hui la corruption du goût fait chercher autre chose. On aime mieux créer des monstres que de donner à des objets réels leur forme certaine et connue. Au lieu de colonnes, on met des roseaux, dont les feuilles recourbées et enroulées forment comme des cannelures et des chapiteaux. Des candélabres soutiennent des temples, et du toit de ces temples naissent des tiges légères qui portent des coupes; de ces coupes à leur tour sortent des fleurs qui contiennent des demi-figures d'hommes ou d'animaux. Tout cela en dehors du possible et de la nature; tout cela est né de l'altération de nos mœurs... Le but que les anciens prétendaient atteindre par la vérité du dessin et la conscience du travail, nous croyons l'obtenir par le seul éclat des couleurs. » Vitruve, VII, 5.

1. « La gloire véritable de l'artiste est la peinture sur toile, c'est elle qui nous a conservé les chefs-d'œuvre de l'antiquité. On se gardait d'embellir les maisons pour la seule joie du maître; on ne scellait pas pour jamais son œuvre dans une maison où l'incendie pouvait la détruire pour toujours. Protogène n'avait qu'une maisonnette dans son jardin. Apelle n'avait pas de peinture sur les parois de sa maison. On ne savait encore ce que c'est que peindre des murs entiers. *Tout leur talent était consacré à des cités, non à des citoyens.* Un peintre était le bien commun du monde entier. » Pline, XXXV, 10.

2. « Arellius fut célèbre à Rome peu avant le temps d'Auguste ; mais il souilla son art par une coupable habitude; toujours épris de quelque femme et donnant ses traits aux déesses qu'il prétendait peindre, on comptait par le nombre de ses tableaux les prostituées qu'il avait aimées. » Pline, XXXV, 10. — Vasa adulteriis cælata, dit ailleurs Pline, XIV, 22.

Quæ manus obscænas depinxit prima tabellas,
Et posuit castâ turpia visa domo?...
Non istis olim variabant tecta figuris
Tùm paries nullo crimine notus erat.
(Properce, II. 5.)

n'était-il pas juste en effet que, pour le style comme pour la pensée, pour la forme comme pour le sujet, la peinture du Parc-aux-Cerfs retraçât exactement celle de Caprée, que les maltôtiers sous Louis XV se fissent servir par Boucher ou Watteau, comme se faisaient servir par leurs artistes grecs les affranchis de Néron, et qu'on travaillât pour madame de Pompadour dans le même goût que pour Messaline ou Poppée?

Et cependant l'art avait beau s'abaisser pour descendre au niveau de tels Mécènes, il restait encore trop intelligent pour eux. La magnificence de l'enrichi romain, tout égoïste et toute sensuelle, se souciait moins d'un chef-d'œuvre qui immortalisât le génie de l'artiste, que d'un chef-d'œuvre qui immortaliserait le génie du maître, c'est-à-dire ses millions. Plus on se dégoûte des formes de la nature, plus l'artiste qui, jusqu'à un certain point, est toujours forcé de la prendre pour point de départ, perd de faveur au profit de l'artisan qui ne pense pas à elle. L'industrie manuelle en se perfectionnant approche de l'art et finit par le tuer : la chimie fait oublier la peinture, l'entrepreneur fait mépriser l'artiste. Ce mur, où l'on aurait mis une toile de Polygnote, sera bien plus beau aux yeux du maître s'il est couvert d'or, si vingt marbres différents s'y unissent en nuances précieuses, si on le revêt d'un stuc de mille couleurs[1]. Le marbre qui manque à la statuaire

1. « Cet art autrefois glorieux, *envié des rois et des peuples et qui assurait leur gloire...*, est aujourd'hui chassé de nos demeures par le marbre ou même par l'or. Non-seulement on en couvre des murs entiers, mais on incruste dans le marbre lui-même d'autres marbres qui présentent des figures de plantes ou d'animaux. » Pline, XXXV, 1. — « Ce que le talent de l'artiste donnait d'éclat à son œuvre, on croit le remplacer par la dépense... Des murs entiers sont couverts de *minium*. On y joint la *chrysocolle*, la pourpre, l'outremer, et quoique ces couleurs ne soient pas artistement disposées, leur éclat seul suffit pour fixer les yeux... » Vitruve, *loc. cit.*

abonde sur les colonnes et dans les pavés. Les ouvriers ont manqué à Zénodore pour fondre habilement son colosse de Mercure[1]; mais, pour tous ces petits secrets de la peinture industrielle qui servent à orner la chambre, le lit, le fauteuil du riche, pour les incrustations, les marqueteries, les mosaïques, la peinture du marbre[2], les talents naissent de tout côté. On vient d'inventer la peinture sur lin : Néron, outre son colosse en bronze, a un colosse de 120 pieds peint sur cette étoffe; et l'un de ses affranchis, donnant des jeux à Antium a tapissé tous les portiques de toiles peintes avec les portraits de tous les gladiateurs[3].

Ainsi, pendant que l'art devenait un métier, le métier prétendait devenir un art et dégoûtait de l'art véritable. La peinture, des mains de chevaliers et de sénateurs, tombait aux mains serviles des affranchis[4]. Les chefs-d'œuvre antiques n'étaient pas même respectés. On laissait manger aux vers la Vénus Anadyomène d'Apelle, qu'Auguste avait achetée à la ville de Cos par une remise de cent talents (645,000 fr.) d'impôt, et qu'il avait placée dans le temple de César[5]. Néron, possesseur de l'*Alexandre,* chef-d'œuvre de Lysimaque, ne croyait pouvoir rien faire de mieux pour honorer ce chef-d'œuvre célèbre depuis des siècles, que de le faire dorer de la tête aux pieds[6]. Voilà comment un

1. Pline, XXXIV, 7.
2. « Sous Claude, on a commencé à peindre le marbre; sous Néron, à varier les marbres unis par des veines factices. Ainsi le marbre numidique est apparu tacheté, le marbre synnadique a eu des veines de pourpre, selon la fantaisie des amateurs. » Pline, XXXV, 1.
3. Pline, XXXV, 6.
4. *Ibid.*, 4. « On ne m'amènera pas, dit Sénèque, à compter parmi ceux qui exercent les arts libéraux, les peintres, pas plus que les statuaires et les marbriers, ou les autres ministres du luxe. » *Ep* 88.
5. Pline, XXXV, 10. Strabon, XIV. Personne n'osait la retoucher; Néron la remplaça par une Vénus d'un inconnu.
6. Pline, XXXIV, 8 (19).

César comprenait l'art et savait l'aimer. « Demeurons-en là, dit Pline, en voilà assez sur la gloire d'un art qui se meurt[1]. »

Ainsi l'art antique descendait-il du trône où la Grèce l'avait placé. Sa décadence, plus lente que celle de la poésie, ne devait pas être sans quelques retours et quelques moments de gloire. L'époque de Vespasien et celle des Antonins devaient donc encore retarder sa chute, et précéder le temps où le mauvais goût oriental corromprait entièrement la perfection hellénique. Exilé de la poésie, l'idéal de la mythologie grecque survécut longtemps dans les arts. L'antiquité ne connut pas, il faut le dire à notre honte, cette espèce de sensualisme universel qui, depuis la diminution de l'esprit chrétien, a dominé, même dans les sujets les plus graves, une grande partie des œuvres de l'art. L'art païen s'est perdu en faussant plutôt qu'en matérialisant ses formes ; il n'a pas pris plaisir à se rendre de gaîté de cœur plus terrestre et plus grossier qu'il n'était. Ses dieux sont restés des dieux, c'est-à-dire des hommes déifiés ; son Olympe est demeuré peuplé comme l'avaient peuplé Homère et Phidias, non pas d'anges, mais de héros : sa tradition semi-religieuse s'est conservée. Et, même en accomplissant la tâche honteuse de diviniser les Agrippine et les Julie, il a su jusqu'à un certain point les purifier et les ennoblir[2]. L'art chrétien, ou plutôt celui qui était né sous les inspirations du christianisme, serait-il destiné à se perdre en devenant par ses propres efforts terrestre et sensuel ? Répudierait-il, comme trop élevée et trop noble pour lui, la tradition du plus sublime idéal qui soit au monde ? Continuerait-il à se cor-

1. « Hactenus dictum sit de dignitate artis morientis. » (Pline, XXXV, 5.)
2 V. ci-dessus, quel crime Pline reproche à Arellius.

rompre dans le culte de la matière, au point de ne savoir plus, même quand il le veut, s'élever au-dessus d'elle? Et tandis que l'art païen, de ce qu'il y avait au monde de plus infâme savait faire une Junon ou une Pallas, quelque chose non pas de saint, mais d'héroïque; l'art moderne se réduirait-il à faire de ce qu'il y a de plus saint et de plus sublime, quelque chose de terrestre et de païen comme les Pallas ou même les Julie?

§ III. — DES SPECTACLES.

Mais en vain les arts se prêtent-ils à toutes les fantaisies dénaturées des heureux du siècle; — en vain la littérature et la poésie, ne cherchant d'inspiration que dans l'école, tombent-elles dans la plus creuse déclamation; — en vain la science, déchue de sa critique sévère, se prête-t-elle à accepter les radotages d'un monde vieilli; — en vain la philosophie tombe-t-elle dans le vague le plus commode et dans des bouffonneries dignes du théâtre. La philosophie est suspecte et dangereuse; l'art ne se fait point comprendre; la littérature, si peu intellectuelle qu'elle soit, fatigue les intelligences. Pour Rome renégate à sa vie passée, peuplée de renégats à toutes les nations et à tous les dieux, ni tout son matérialisme de style, ni tout son matérialisme de pensée ne suffit encore. Par courtoisie, par dévouement servile, on ira entendre la récitation du poëte; mais on est impatient du spectacle. Le spectacle, c'est là ce qui réunit les désirs de tous; peuple et empereur, riches et mendiants, vieux Romains et hommes nouveaux, Rome tout entière est là. C'est la grande joie, la grande passion,

disons plus, la grande affaire, là grande destination de ce siècle.

Or, qu'était le spectacle? Voici comme un Père de l'Église caractérise en quelques mots le divertissements des Romains : « Infamie du cirque, impudicité du théâtre, cruauté de l'amphitéâtre, atrocité de l'arène, folie des jeux[1]. »

Le théâtre, en effet, n'était plus la pure et sainte tragédie grecque, ni la satire poignante d'Aristophane, ni la fine comédie de Ménandre. Plaute et Térence eux-mêmes, ces imitateurs, étaient devenus trop intellectuels et trop délicats pour des esprits émoussés par tant de désordres, tant d'orgies et tant de terreurs. Le poëte prétendrait-il parler aux intelligences? Ce sont les corps qui lui répondent et lui imposent silence : « La chasse! les ours! les funambules! les gladiateurs! à bas le poëte[2]! à bas la pensée! » Ce n'est pas seulement la populace, ce sont les chevaliers, les riches, la Rome intelligente qui le veut ainsi[3].

Le machiniste est le seul poëte. Le luxe de la mise en scène remplace et tue le luxe de l'imagination. Il faut des prodiges sur le théâtre, des décorations déployées et enlevées à chaque instant[4], une scène toute d'or. Il faut sur le

1. Isidore, XVIII, 39. Sénèque disait déjà : « Nil tam damnosum moribus quàm in spectaculo desidere. » (*Ep.* 7.)

2. .....Media inter carmina poscunt
Aut ursum aut pugiles : his nam plebecula gaudet.
(Horace, II, *Ep.* 1.)

Dès le temps de Térence, il en était déjà ainsi. *V.* le prologue du *Phormion*, et surtout le prologue curieux de l'*Hécyra*.

3. Verum equitis quoque jàm migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana.
(*Id.*)

4. Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas, etc.
(*Id.*)

théâtre le tapage des chevaux, des chars, des éléphants ; il faut que l'infanterie et la cavalerie passent et repassent en déroute ; que six cents mulets portent les dépouilles d'une ville prise ; que trois mille guerriers sortent bien comptés des flancs du cheval de Troie [1] : et le peuple applaudit avec des clameurs sous lesquelles le poëte reste impuissant à se faire entendre, et le drame meurt étouffé [2].

Il faut surtout qu'une joie moins innocente réveille l'esprit engourdi des spectateurs romains. Les jeux Fescennins, les farces Atellanes, cette *humour* grossière, cette rustique gaieté des aïeux, ne sauraient plus suffire à leurs descendants blasés. Là comme partout, l'indécence tient lieu d'esprit ; l'obscénité du spectacle et l'infamie de l'acteur rendent inutile le talent du poëte.

A ce prix le peuple romain s'amuse. A ce prix il applaudit ses histrions, prend parti pour l'un ou pour l'autre [3], livre bataille sur le théâtre, tue des hommes, jette des pierres au préteur ; et Néron, de sa loge impériale, jette des pierres lui-même, et rit comme un fou des innocents plaisirs de son peuple [4].

1. Cic., *Fam.*, VII, 1.

2. Scriptores autem narrare putaret asello
Fabellam surdo ; nam quæ pervincere voces
Evaluêre sonum, referunt quem nostra theatra ?
(Horace, *ibid.*)

3. Sur ces partis, *V.* Dion, LIV ; Senec., *Ep.* 47, etc.

4. *V.*, sur tout ceci, Tacite, *Annal.*, I, 9, 54, 77 ; IV, 14 ; XI, 13 ; XIII 24, 25, 28 ; XIV, 21 ; Suet., *in Ner.*, 26 ; Dion, LIV ; Macrobe, II, 9. — Mesures d'Auguste contre les histrions et les gladiateurs ; il les affranchit néanmoins du droit absolu de correction que les magistrats exerçaient sur eux. Il les déclare *immunes verberum*, comme tous les citoyens romains. Suet., *in Aug.*, 45. Tacite, *Annal.*, I, 77. — Désordres que causent les histrions (ans de J.-C. 14, 15). Mesures prises par le sénat, qui fixe le maximum de leurs gains et prononce la peine de l'exil contre les spectateurs turbulents. *Id.*, 9, 55, 77. — Les histrions sont expulsés de l'Italie (an 23). Tacite, IV, 14. Suet., *in Tiber.*, 37. — Émeutes à leur sujet que le sénat

A ce prix encore, l'histrion, que l'austérité des lois antiques flétrit par l'infamie et prive des droits de cité [1], est par les mœurs relevé de cette flétrissure. Il prend place dans la cité, en dépit de la morale surannée qui le condamnait. Ce n'est pas assez qu'il soit réhabilité : il faut encore qu'il soit riche [2], glorieux, arrogant, plein d'insolence. Celui-ci montre du doigt et désigne à la colère du peuple un spectateur qui l'a sifflé; cet autre se fait suivre et servir sur le théâtre par une matrone déguisée en esclave [3].

Mais l'histrion lui-même doit céder le pas au pantomime, dont l'art, tout récent encore, a été apporté dans Rome au temps d'Auguste. Un homme masqué, dansant au son de la flûte et des cymbales, joue un drame tout entier, exprime par ses gestes mille sentiments, mille passions, mille péripéties : ses mains parlent, ses pas sont éloquents, sa danse fait verser des pleurs [4].

Aussi le pantomime est-il aimé, adoré, imité. Des théâtres s'élèvent dans toutes les maisons. La ville entière, la

cherche à comprimer (an 47). XIII, 28. — Expulsés de nouveau (an 56); Néron rappelle pour la garde du théâtre les soldats qu'il en avait jadis éloignés, *quo major species libertatis* (cette police était odieuse au peuple). Tacite, XIII, 2, 4, 25. — Les histrions rappelés (an 60) pour les jeux Juvénaux. Tacite, XIV, 21. — *V. Digeste*, 28, *de Pœnis* (XLVIII, 19).

1. Saint Aug., *de Civit. Dei*, II, 13. Quintil., III, 6. *Digeste*, I, 2, § 5, *de His qui notantur inf.* (III, 2). — Aussi la plupart des histrions étaient-ils affranchis ou esclaves. Cic., *pro Q. Rosc.*, 10; *ad Attic.*, IV, 15. Pline, *Hist. nat.*, VII, 36. Senec., *Ep.* 80.

2. Un acteur de talent pouvait gagner 100,000 sest. (19,000 fr.). Cic., *pro Q. Rosc.*, 10. — Roscius en gagnait 5 à 600,000 quand il voulait. *Ibid.*, 8. Pline, VII, 39. — D'autres même disent que du temps de Sylla il recevait pour lui seul 1,000 deniers (776 fr.) par jour du trésor public. Macrobe, *Saturn.*, II, 10. — Le tragédien Æsopus, malgré ses effrayantes prodigalités, laissa à son fils une fortune de 20 millions de sesterces (3,900,000 fr.) acquise tout entière sur la scène. Macrobe, *ibid.*

3. L'un était le pantomime Pylade, l'autre le togataire Stéphanion. Suet., *in Aug.*, 45; *V.* aussi Cic., *ad Attic.*, XI, 19; *pro Sextio*, 56, 58.

4. Juvénal, VI, 63; XIII, 110. Martial, III, 86. Horace, I, *Ep.* XVIII, 14; II, *Ep.* II, 125. Suet., *in Ner.*, 54.

ville de Romulus et de Caton vient demander des leçons de leur art à ces hommes que la loi déclare infâmes. Hommes et femmes s'instruisent dans la science mimique : science profonde conservée en droite ligne par une succession de docteurs dans les écoles des deux grands maîtres, Pylade et Bathylle [1]. Nulle fortune, nulle gloire, nulle adulation, nulle complaisance n'est suffisante pour payer le génie du pantomime. Une femme esclave gagne à ce métier sa liberté et une dot de 1 million de sest [2]. (254,000 fr.). Des sénateurs font antichambre à la porte du pantomime ; des chevaliers l'accompagnent dans la rue ; le consulaire est à ses pieds comme la matrone [3]. Les villes érigent des monuments en souvenir de la bienveillance et de la vertu de l'illustre saltimbanque qu'elles ont vu naître [4]. Les

1. Senec., *Natur. quæst.*, VII, 33. Macrobe, II, 7. Zozime, I, 6. Les noms eux-mêmes se perpétuaient. Ainsi nous trouvons un Pylade, affranchi d'Hadrien, qui inventa les jeux Hiéroniques (*hieronica instituit*) ; un autre Pylade, affranchi de L. Verus, disciple du précédent et qui perfectionna cette invention (Gruter, 331) ; un Pylade, affranchi des deux Augustes (Marc-Aurèle et Verus?). Orelli 2629. — Le nom d'Apolaustus fut aussi héréditaire chez les pantomimes ; ainsi : un Apolaustus, affranchi de Trajan, « le plus grand des pantomimes, couronné au-dessus de tous les acteurs et histrions » (Gruter, 331) ; — un autre, affranchi de L. Verus. Orelli, 2630 ; — un autre, appelé aussi Amelius, (affranchi de M. Aurèle, de Commode ou de Caracalla ?)

2. Senec., *ad Helviam*, 12.

3. Consularis pantomimi mancipium. (Senec., *Ep.* 47.) *V.* le S.-C. rendu sous Tibère (an 15) qui défend aux sénateurs d'entrer chez les pantomimes, aux chevaliers de les accompagner dans la rue, et qui leur interdit de jouer ailleurs qu'au théâtre. Tacite, *Annal.*, I, 77.

4. Ainsi, « Rebellius Renatus, le premier pantomime de son temps, prêtre de Diane victorieuse et d'Apollon Palatin, deux fois couronné par l'empereur,.... unanimement réclamé par la colonie de Telesia pour sa bienveillance et sa vertu insigne. » Orelli 2626. — Un autre « premier pantomime de son temps,.... parasite d'Apollon, grand-prêtre du Synode, à qui la république Prénestine élève une statue sur la demande du peuple, à cause de son insigne amour pour ses concitoyens et sa patrie. 2627. — Un Apolaustus, avec les mêmes titres, est de plus *Augustalis Capuæ maximus*. 2628. — Un « Pylade a été honoré des ornements du décurionat par les plus illustres cités d'Italie. » 2629. — Un monument est élevé par la ville de Canusium à un autre Apolaustus, le premier pantomime de son temps, magistrat

pantomimes sont et les plus honorés et les plus méprisables de tous les acteurs.

Mais cependant, ni l'histrion ni le pantomime ne sont encore les véritables acteurs de la scène romaine. Leurs drames ne sont que jeu, plaisanterie, divertissement frivole : le drame sérieux et pathétique, c'est celui où meurent des hommes ; la véritable scène, c'est l'arène sanglante du Colisée ; le grand comédien de Rome, c'est le gladiateur ou le bestiaire !

L'amphithéâtre est ouvert, le peuple se presse sur les bancs de marbre : la chasse, le combat de gladiateurs, vont commencer ; l'une à la gloire de Diane, l'autre à la gloire de Jupiter. Ainsi le peuple romain sait faire de ses plaisirs un acte de religion [1].

Dans la chasse, sont épuisées toutes les variétés de la lutte des animaux entre eux et avec l'homme. L'intérêt augmente à mesure que la vie humaine est plus directement en question. Ce sont d'abord des bêtes féroces excitées les unes contre les autres ; — puis des condamnés nus et attachés au poteau, livrés à la dent des monstres d'Afrique ; — puis le lion, le tigre, le taureau, attaqués à leur tour par le bestiaire à pied ou à cheval, armé ou désarmé, libre ou esclave, patricien de Rome [2] ou prisonnier barbare. Pompée a fait paraître six cents lions dans l'arène [3],

suprême du collége des Augustaux. 2630. — Remarquez que ces hommages s'adressent tous à des pantomimes affranchis des empereurs.

1. Origine des combats de gladiateurs : sacrifices humains offerts dans les funérailles à titre d'expiation pour les morts. Tertull., *de Spectac.*, 12. Tite-Live, *Ep.* XVI. Val. Max., II, 4, 7. Servius, *in Æneid.* III, 67 ; X, 519. Le premier combat de gladiateurs à Rome eut lieu en 490, la première année des guerres Puniques. (Vitruve, V, 1. Valer. Max., II, 4.)

2. Une *chasse* fut tout entière composée de nobles. Suet., *in Aug.*, 43. — Sur la participation des nobles à ces jeux, V. ci-d. t. II, p. 22, 108, 111, 205 et s. — Hommes libres enlevés de force pour y figurer. Cic., *in Pisone*, 36.

3. (An 698.) Pline, *Hist. nat.*, VIII, 16. Dion, XXXIX. Cic., *Fam.*, VII, 1.

de combattre à outrance [1] : vains efforts! inutile révolte contre l'esprit du siècle ! on accorde tout à César, sauf le droit de faire grâce. Sans cesse on demande au sénat de lever la défense [2], et le sénat se montre complaisant pour les plaisirs du peuple et pour les siens [3].

Dirai-je maintenant les recherches infinies par lesquelles on diversifie l'art de tuer et la grâce de mourir? l'*essédaire* qui combat dans un chariot? le *rétiaire* qui poursuit le Gaulois jusqu'à ce qu'il l'ait enveloppé de son filet et percé de son trident? les *andabates* qui combattent les yeux bandés, qui s'appellent, qui se suivent à la voix, tandis que le peuple éclate de rire à la vue de ce combat d'aveugles, de ces épées qui se cherchent, de ces blessures qu'on ne peut parer? Voilà quels combats se répètent et se renouvellent tout un jour.

Le peuple romain assiste à ces tueries en connaisseur. On juge une agonie comme on juge un comédien ; on applaudit un beau meurtre ; on siffle la victime qui tombe gauchement ou qui s'y prend mal pour mourir. Autour de cette arène sanglante, ce ne sont qu'applaudissements, cris de joie, sentences de mort; paris perdus, paris gagnés; bravos pour une blessure, pour une chute, pour une agonie ! bravos à qui tue bien, à qui meurt bien ! Non-seulement le peuple se passionne, mais il s'irrite et se

1. Suet., *in Aug.*, 45. Restrictions apportées par Néron au commencement de son règne. Tacite, XIII, 5, 31 : Il donne des jeux où il ne fait mourir personne, pas même un coupable. « Neminem occidit ne noxiorum quidem. » (Suet., *in Ner.*, 12.) Il dispense les questeurs de donner des jeux, interdit aux gouverneurs des provinces d'en donner. Tacite, *Annal.*, XIII, 5, 31.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 49. « Vulgatissimo senatus consulto. » (Suet., *in Calig.*, 18; *in Claud.*, 21, 34. — Sur Néron, *V.* Suet., 11, 12.

3. Dans la suite, Trajan fit paraître dans les mêmes jeux 10,000 gladiateurs. Xiphilin. — Gordien, édile, donne 12 spectacles dans l'année, et à chacun 150 au moins et jusqu'à 500 paires de gladiateurs. Capitolin, *in Gordian.*, 3. — Il y avait progrès!

divise; le sang des spectateurs s'est mêlé plus d'une fois à celui des victimes.

Il est midi, le spectacle est interrompu. Tout ce qui est entré dans l'arène en est ressorti ou par la porte de la chair vive (*sanavivaria*), ou par la porte des cercueils (*sandapilaria*), celle par laquelle morts ou demi-morts sont traînés au croc dans le spoliaire. Les moins curieux et les plus affamés des spectateurs vont dîner à la hâte; les plus opiniâtres gardent leurs places et restent sur les bancs : il leur faut pourtant quelque distraction pendant l'intermède. Les bouffonneries sont devenues fades, les machines de théâtre manquent leur effet; Mercure lui-même, venant avec un fer chaud tâter dans ces corps un reste de vie, et Pluton les achevant avec un maillet[1], n'ont plus le don de faire rire.

Eh bien! des gladiateurs encore! — Les acteurs officiels de ces drames sanglants sont-ils réservés pour d'autres heures? — César prêtera au public ses gladiateurs particuliers; il fera descendre sur l'arène le machiniste qui a manqué son effet de théâtre[2]. La lice d'ailleurs est ouverte aux amateurs; on y vient combattre sans casque, sans bouclier; on combat sans savoir combattre; pourquoi toute cette habileté qui ne fait que retarder l'homicide? Ceux qui ont vaincu le matin, poussés de force dans l'arène, sont jetés poitrine nue en face du glaive; n'était-il

1. Tertull., *Apolog.*, 14; *Adver. gentes*, I, 10.

2. « Claude aimait tellement les combats de bestiaires et les gladiateurs de midi, que dès le matin il descendait au spectacle; et à midi, lorsque le peuple allait dîner, il restait au théâtre, et à défaut des gladiateurs désignés, faisait combattre les premiers venus; ainsi faisait-il descendre dans l'arène quelqu'un des machinistes ou des ouvriers, lorsqu'ils avaient commis quelque faute. Il y fit entrer un de ses nomenclateurs encore couvert de la toge. » Suet., *in Claud.*, 14. *V.* aussi *in Calig.*, 35. Caligula fit jeter aux bêtes quelques spectateurs inoffensifs après leur avoir fait couper la langue pour qu'ils ne pussent crier. Dion, LIX, p. 64.

pas monotone de les voir triompher et vivre? C'est, après la sanglante tragédie de l'arène, une parodie plus sanglante encore, la petite pièce après le grand spectacle [1]; des nains viennent vous égayer par leur mort. Que voulez-vous, le peuple s'ennuie? il faut qu'il voie tuer; il y a plus, il faut même qu'il tue [2]. Auprès de cette boucherie de midi, les combats du matin, dit Sénèque, étaient encore de l'humanité [3].

Et ces combats d'homme à homme ne sont rien encore auprès de la naumachie, auprès de la bataille. —Le Cirque est vide, les chars se sont retirés. Tout à coup des écluses ouvertes amènent des flots qui envahissent l'arène, et le Cirque devient un océan où nagent les crocodiles et les hippopotames : des hommes montés sur des barques viennent donner la chasse à ces monstres de la mer [4]. — Mais la chasse contre les animaux annonce toujours le combat entre les hommes. Bientôt deux flottes ennemies viennent se livrer bataille : trente navires de part et d'autre, chargés d'hommes voués à la mort, se poursuivent, se heurtent, s'abordent; et les barques, qui dans les combats véritables servent à recueillir les blessés, sont destinées ici à éloigner du rivage les malheureux qui voudraient l'atteindre [5]. Le combat naval est-il fini? les eaux s'écoulent : une bataille

1. « Ludicræ meridianorum crudelitates. » (Senec., *Ep.* 7.)
2. « Mane leonibus et ursis, meridie spectatoribus suis objiciuntur. » (*Ibid.*)
3. « Quidquid antè pugnatum est, misericordia fuit. » (*Ibid.*) *V.*, sur ces gladiateurs de midi (meridiani), Suet., *in Claud.*, 34. Dion, LX. — Sénèque surtout, *Ep.* 7, 90, 95 : « Interim jugulantur homines ne nihil agatur. »
4. Suet., *in Ner.*, 12. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 26. Dion, LV.
5. *V.* sur les naumachies : sur celle de César, Vell. Pat., II, 56, § 2; — celle d'Auguste, Dion, LV. *Lapis Ancyr.*; — celle de Néron, Dion, LI, LII; Suet., *in Ner.*, 12; — de Caligula, Dion, LIX, p. 647; — de Claude, t. II, p. 100 et s.

nouvelle commence sur le sable humide; où deux flottes ont lutté, deux phalanges vont se combattre. Peuple romain, peuple-roi, n'est-ce pas assez? es-tu enfin rassasié d'avoir vu tuer et mourir?

Faut-il s'étonner si à force d'admirer on imitait? si les enfants qui eux-mêmes assistaient aux combats de gladiateurs se plaisaient à les imiter dans leurs jeux[1]? si, plus tard, ces Romains dégénérés, poltrons à la guerre, trouvaient du courage pour l'arène, et de spectateurs devenaient combattants, de connaisseurs artistes? si, ce que le gladiateur faisait par nécessité, l'homme libre le faisait par besoin d'argent, le riche par passion et par goût[2]? si enfin, le peuple lui-même, animé par le spectacle de tant de meurtres, se livrait de sanglantes batailles, et laissait des morts sur l'amphithéâtre[3]? — L'homme ne saurait impunément se repaître de la vue du sang : un tel spectacle conduit à tout. Rome sans croyance, sans enthousiasme, sans patrie, sans Dieu, ne connaissait que l'enthousiasme et le délire de l'homicide.

Ce sera toujours un effroyable problème, un incompréhensible symptôme de la dégradation des âmes, que cette joie placée dans ce qui nous épouvante et nous repousse. Nous ne comprendrons jamais (grâces en soient rendues à notre divin Rédempteur!) ces cris de rage de quatre-vingt mille hommes rassemblés, quand ils supposent qu'une victime pourra leur manquer; quand ils voient un gladiateur mollir, trembler, prendre la fuite, demander grâce : « Pourquoi, crient-ils, cette lâcheté devant le fer? cette

1. Épictète, *apud Arrian.*, III, 15.
2. *V.* ci-d., t. II, p. 108 et Dion, *ibid.* Le P. Garrucci remarque que, jusqu'à l'an de Rome 740, les *tesseræ gladiatoriæ* ne présentent que des noms d'esclaves; plus tard viennent des noms d'affranchis et même d'*ingénus*.
3. Ainsi à Pompeii en 60. Tacite, *Annal.*, XIV, 17.

lenteur à tuer? cette paresse à mourir [1]? » Ce peuple tient la faiblesse du gladiateur à injure pour lui-même [2]; il crie au laniste d'employer les verges et le fer, pour rendre aux combattants quelque chose de leur épouvantable courage. Nous ne comprendrons jamais ces effroyables sentences rendues par le peuple contre le gladiateur vaincu, tandis que le vainqueur, lui mettant le pied sur la gorge, attend avec indifférence la décision du souverain, et que le malheureux couché dans la poussière, s'arrange pour mourir selon toutes les règles. Nous ne comprendrons jamais ces vierges douces et modestes qui, à la vue d'une blessure hardiment portée, se lèvent toutes ravies et s'écrient : « *Il en tient* [3] *!* » ces femmes qui s'irritent contre le vaincu, lorsqu'il semble implorer leur miséricorde, et qui s'élancent levant les mains et renversant les pouces en signe de mort ! ces vestales, ces vierges miséricordieuses et pures dont la seule rencontre sauvait un condamné [4], et qui là, comptent les blessures, ordonnent l'homicide, font retourner et percer de nouveau le corps dans lequel elles soup-

1. Quarè tàm timidè incurrit in ferrum? Quarè parùm audacter occidit? Quarè parùm libenter moritur? (Senec., *Ep.* 7.)

2. « Injuriam putat quod non libenter pereunt? Contemni se putat. » (*Id.*, *de Irâ*, I.) « In gladiatoriis pugnis timidos et supplices et ut vivere liceat obsecrantes odisse solemus. » (Cic.) — « Quelles douleurs ne supportent pas les gladiateurs, des hommes perdus ou des barbares ! Et ils les supportent comme des hommes accoutumés à recevoir courageusement une blessure plutôt qu'à l'éviter honteusement. Que de fois il est évident que leur seule pensée est de plaire à leur maître et au peuple ! Couverts de blessures, ils envoient demander à leur maître s'il exige d'eux quelque chose encore ; « si leurs maîtres sont contents, ajoutent-ils, ils ne demandent plus qu'à mourir. » A-t-on jamais vu un gladiateur, même médiocre, pousser un gémissement, changer de visage? je ne dirai pas combattre, mais tomber avec faiblesse? couché par terre et condamné à mourir, retirer sa gorge pour éviter le glaive? » Cic., *Tuscul*, II, 17.

3. *Hic habet!* (Juvénal. Cic., *pro Milone*, 34.)

4. Plutarq., *in Numâ*, 18.

çonnent un reste de vie[1] ! Nous ne comprendrons jamais cette tyrannie du dilettantisme romain qui ne laisse même pas au mourant la liberté de son dernier soupir, lui ordonne de prendre l'épée du vainqueur pour la conduire à sa gorge, ou bien, à genoux devant lui, de se cramponner à sa jambe, de peur que les convulsions de la souffrance ne rendent le dernier coup mal assuré[2] ! « Claude, » qui ne fut pas le plus cruel des empereurs, « faisait tuer le gladiateur tombé à terre, même par hasard, et uniquement, dit Suétone, pour jouir du spectacle de son agonie[3]. »

Il faut que les témoignages soient unanimes, que toutes ces choses nous soient racontées, parfois avec un faible mouvement de pitié, plus souvent avec un sang-froid indifférent ou une joie enthousiaste[4], par ceux qui tous les jours en étaient spectateurs : il faut qu'une centaine d'amphithéâtres soient demeurés debout ; que nous ayons pu pénétrer dans le *spoliaire*[5], la caverne où l'on achevait les victimes, dans la loge où les lions et les tigres étaient en-

1. Lactance, *Div. Instit.*, VI, 2. Prudent., *Contra Symmach.*, II, v. 1100, 1115.

2. Cic., *Tuscul.*, II, 17. Senec., *Ep.* 30. Mazois, *Ruines de Pompéï*, t. I, pl. 92. — « Jugulum adversario præstat, dit Sénèque, et errantem gladium sibi attemperat. »

3. Maximè retiarios (les rétiaires combattaient la face découverte) ut expirantium facies videret. (Suet., *in Claud.*, 34.) — On reprochait cependant à Drusus son goût trop ardent pour de tels spectacles : « *Quamquam vili*, sanguine tamen nimis gaudens. » Tacite, *Annal.*, I, 76. Sur Caligula, *V.* encore Dion, LIX, p. 647. C.

4. « Nous avons vu, dit Pline faisant le panégyrique de Trajan, un spectacle de gladiateurs dans lequel rien ne rappelait la mollesse et la lâcheté; rien n'était fait pour affaiblir et pour énerver les âmes; tout, au contraire, était destiné à exciter en nous le mépris de la mort et le désir des nobles blessures, en nous faisant voir même dans les esclaves et dans les coupables l'amour de la gloire et le désir de vaincre. » Pline, *Paneg.*, 33. — Thraséa cependant blâme dans le sénat le goût excessif pour les jeux de l'arène. Tacite, *Annal.*, XIII, 49.

5. Il y avait un *curateur des spoliaires*. Orelli 2554.

fermés à côté du prisonnier humain ; que nous ayons lu le programme de ces horribles fêtes ; que nous ayons ramassé le billet qui donnait droit d'y assister [1] ; que nous ayons dans les mains les certificats d'honneur conférés aux gladiateurs émérites [2] : il faut que nous lisions sur les marbres du Vatican et sur les murailles de Pompéii les noms des gladiateurs, le nombre de leurs victimes, les éloges griffonnés au-dessous de leurs images par la main inexpérimentée des hommes du peuple, les témoignages officiels de reconnaissance votés par les villes aux magistrats qui leur ont donné en spectacle d'aussi belles tueries [3] : il faut que les bas-reliefs antiques nous aient trans-

1. *Tesseræ gladiatoriæ.* Des années de Rome 693, 698, 717, 734, 759, et après J.-C., 5, 15, 25, 32. (Orelli, 2560-2561. Henzen 6160 et s. Borghesi, *Œuvres*, III, 25.)

2. Inscriptions sépulcrales de gladiateurs, de professeurs en ce genre (*doctor Thracum, secutorum, etc.*), de lanistes, de gardiens des armes (*armamentarius*), ou même de médecins de l'amphithéâtre. Orelli, 2532, 2552-2554, 2571-2580. — Inscriptions populaires en l'honneur des gladiateurs. Garrucci, *Inscriptions cursives de Pompéii*, pl. X et XI. Orelli, 2541, 2555. Les inscriptions citées par le P. Garrucci sont au-dessous de figures de gladiateurs, grossièrement charbonnées ou peintes, comme les inscriptions elles-mêmes. Plus bas, l'écrivain a ajouté cette parole, destinée à assurer la conservation de son *monument* : ABIAT VENERE BOMBEIANA IRADAM QUI HOC LAESARIT (*habeat venerem Pompeianam iratam qui hoc læserit*), ce qui prouve que, chez ces amis du progrès, l'instruction primaire était aussi avancée que de nos jours. — Annonces de spectacles à Pompéii. Orelli, 2556-2559. Henzen 6166-6170. (On promet des VELA pour garantir les spectateurs du soleil). — Hommages rendus aux citoyens qui ont construit ou agrandi les amphithéâtres. Orelli, 2532, (construction à Préneste d'un *ludus gladiatorius* avec un spoliaire), 2535, 2538, 2540.

3. Les inscriptions des villes constatent, à l'honneur des donateurs, le nombre de paires de gladiateurs qu'ils ont donnés. — A Pompéii, A. Clodius a donné 35 paires, plus des taureaux, ours, sangliers, etc. (Orelli 2530.) — A Naples, Veratius a donné 10 bêtes, 4 éléphants et 4 paires de gladiateurs seulement (*Id.*, 2533). — Ailleurs 20 *paires de gladiateurs à la santé des Césars* (2534). (Avec cela, on donnait au peuple des repas, du vin, des bouffons, etc.)

A Rome T. Ancharius, édile, a donné 8 fois des jeux de gladiateurs ; — son fils a donné 30 paires, et une *chasse* (2545). — A Otrante, un donateur a imaginé le premier, à force d'argent et d'exhortations, de faire combattre entre eux tous les vainqueurs des jeux précédents. *Hic primus et solus victores*

mis l'image de ces épouvantables plaisirs[1], pour que nous puissions y croire, pour que le philosophe chrétien arrive à démêler dans le fond du cœur de l'homme cette fibre hideuse qui aime le meurtre pour le meurtre, le sang pour le sang.

Et remarquez (pour achever le tableau de cette fête) que ces boucheries s'accomplissaient au son des symphonies et des chants ; un orchestre de mille instruments mêlait sa voix aux clameurs de l'amphithéâtre[2]. Des voiles de pourpre brodés d'or ondoyaient au-dessus de la tête des spectateurs pour les protéger contre les ardeurs du jour (car, lorsqu'il s'agissait de l'amphithéâtre, le repos, le sommeil, la sieste, la maison, la famille, on oubliait tout). De jeunes et beaux esclaves venaient, après chaque homme tué, retourner avec des râteaux la poussière ensanglantée. Des tuyaux ménagés avec art, versant sur le spectateur une rosée odorante, rafraîchissaient l'air et corrigeaient l'âcre parfum du sang[3]. Des mosaïques, des statues, des bas-reliefs, des incrustations de marbres précieux charmaient l'œil du spectateur ; des machines de théâtre l'émerveillaient pendant les intermèdes par la beauté de leurs

Campaniæ pretiis et æstim (atione) *paria gladiat* (orum) *edidit* (2570). — A Minturnes, Bœbius a donné 11 paires, fait périr 11 gladiateurs et 10 ours. (Henzen 6148). — Un père, érigeant un tombeau à son fils, rappelle que celui-ci a donné des jeux de gladiateurs pendant trois jours, plus le supplice de quatre malfaiteurs, *spectaculum glad. triduo dedit et noxeos quatuor.* (H. 6150). — A Tivoli, 20 paires et une *chasse* (6151). — A Telesia, 5 bêtes africaines et une *famille* de gladiatenrs (6152).

A Pollentia, aux funérailles d'un citoyen important, le peuple arrête le convoi et se fait donner de force, par sa famille, de l'argent pour un combat de gladiateurs. (Suet., *in Tiber.*, 37.) — Ailleurs, Pline conseille à son ami d'honorer ainsi les obsèques de son père. (VI, *Ep.* 34.)

1. Bas-reliefs du tombeau dit des gladiateurs à Pompéii. — Vases de verre trouvés à Chambéry, et représentant des combats de gladiateurs. M. F. Lenormand, *Revue archéologique*, 1865, tome II, p. 305.

2. Senec., *Ep.* 85.

3. Senec., *Quæst. nat.*, II, 9; *Ep.* 90.

effets [1]. Et enfin, sous une des arcades de l'amphithéâtre que désignait un emblème impur, des prostituées avaient leur boudoir à côté de l'arène rouge de sang et du *spoliaire* encombré de cadavres [2]. Tout était là : — atrocité du meurtre, — raffinements de la délicatesse, — excès de la magnificence, — infamie de la volupté.

Le sang et la débauche! voilà Rome et les spectacles romains [3]! La comédie, c'était la prostitution montant sur la scène; la tragédie, c'était l'homicide se déployant en plein théâtre. Ne vous étonnez pas si la tragédie, telle que nous l'entendons, fait défaut à la littérature romaine; si les drames attribués à Sénèque ne sont que de pauvres déclamations sans intérêt dramatique; si, pendant les siècles

1. *Ibid.* Suet., *in Calig.*, 26; *in Claud.*, 34. Strabon, VI.

2. Ainsi au Colisée; dans l'amphithéâtre de Nîmes *V.* Millin, *Voyage dans le midi de la France;* Isidore, XVIII, 42; Lampride, *in Elagabalo*, 26, 32. Du nom de ces arcades (*fornices*), vient l'expression *fornicari, fornicatio,* qui appartient à la latinité des temps chrétiens.

3. Quelques écrivains ont pensé, qu'excepté à Rome, où les combats de gladiateurs étaient incontestablement de véritables boucheries, ils n'étaient souvent ailleurs que des assauts d'armes, par conséquent toujours inoffensifs. J'admets bien que les entrepreneurs de province, moins riches et ayant affaire à un public moins blasé, ménageaient davantage leurs gladiateurs, mais les preuves sont nombreuses de la fréquence de luttes homicides hors de Rome. Ainsi Agrippa, à Béryte, fait combattre 1400 hommes qui périssent jusqu'au dernier. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7. — Plusieurs inscriptions des villes mentionnent le nombre de gladiateurs tués (*V.* ci-dessus, et Henzen 6148, 6150) — Une inscription de Pompéii mentionne deux couples de combattants et deux morts indiquées par la lettre Θ (ανατος). Orelli 2555. — Le vase de verre de Chambéry offre trois exemples de gladiateurs tombés, parmi lesquels un au moins frappé d'un coup mortel. (M. Lenormand, *loc. cit.*) — Dans le théâtre de Bacchus d'Athènes, qui avait été disposé sous les empereurs pour y donner au besoin des combats de gladiateurs, un égout avait été pratiqué pour l'écoulement du sang. (Le même, *Revue archéol.*, juin 1864.) — Voyez encore le passage si célèbre de saint Augustin, où il peint les émotions d'Alype lorsqu'il se laissa entraîner à être témoin de combats de gladiateurs. Elles n'eussent pas été motivées si ces combats à Carthage eussent été habituellement inoffensifs. (*Confess.*, VI, 8.) — Enfin les passages que je citeral ailleurs au sujet de l'introduction des jeux de gladiateurs en Grèce et des sentiments d'humanité au nom desquels on voulut s'y opposer.

de l'empire, la tragédie et la comédie grecque tombèrent à peu près complétement en oubli. Le drame en action tuait le drame en paroles [1]. La poésie eût été trop vague, la peinture trop muette, le drame trop fictif : l'esprit romain dégénéré de sa grandeur, mais retenant son sens positif des choses, ne se prêtait pas à être trompé ; il dépouillait de ses voiles la mythologie grecque ; il fallait que l'attrait fût grossier pour le séduire, que la catastrophe fût réelle pour l'émouvoir ; au lieu de l'illusion du spectacle, il demandait la réalité. A ce positivisme, ou, si l'on veut, à ce *réalisme* du théâtre, vers lequel nous aussi nous tendons, il fallait l'indécence dans toute sa grossièreté, le meurtre dans sa réalité la plus atroce. Dans l'*Incendie* d'Afranius, une maison entière était brûlée et livrée au pillage [2]. Dans un autre drame, un des personnages était précipité, et le sang de l'acteur coula sur la scène [3]. L'héroïsme de Mutius Scévola, les aventures de Pasiphaé, le supplice d'Attys, celui de Prométhée, la mort d'Hercule, celle de Dédale, étaient représentées au naturel, jusqu'à ce que mort s'ensuivît : on voyait Orphée bel et bien déchiré par un ours ; et Plutarque parle en moraliste paisible de ces esclaves que les enfants admirent dans leur robe de pourpre et d'or jusqu'à ce que la flamme vienne les envelopper [4]. C'était pour la justice une manière d'exécuter gaiement ses arrêts que de faire de ses malfaiteurs des gladiateurs ou des comédiens, et de les envoyer sur la

1. « Je ne crois pas qu'il y ait aucune réunion du peuple, aucune assemblée, aucun comice où la foule soit plus nombreuse qu'aux jeux de gladiateurs. » Cic., *pro Sextio*, 59.
2. Suet., *in Ner.*, 11.
3. *Id.*, *in Calig.*, 57.
4. Martial, *de Spectac.*, 7, 8, 21 ; VIII, 30. Tertull., *Apolog.*, 15. Plutarq., *de Sera numinis vindicta*, 9.

scène[1]. Le parterre romain eût dédaigné nos incendies de feu d'artifice, nos océans de carton, nos batailles à coups de fleurets : il voulait des flots, des flammes, des cadavres, du sang sur l'arène, du sang sur le bûcher des morts, du sang sur la table des festins.

On a dit que Rome manquait de poésie. On s'est trompé : la poésie de Rome était en action. « La poésie propre au peuple romain, dit un écrivain illustre, est ailleurs que dans les vers composés avec art, à l'imitation des poésies grecques. Il faut la chercher dans les combats du Cirque..., dans ces luttes où le gladiateur, se défendant contre la mort, devait tomber et mourir avec grâce s'il voulait gagner les applaudissements du peuple ; dans ces amphithéâtres où plus tard on entendit tant de fois ces clameurs du peuple contre une secte détestée : Aux lions ! les chrétiens aux lions[2] ! »

De tout ceci, il faut gémir, il faut nous indigner, il faut rendre grâce à Dieu qui nous a sauvés de telles horreurs. Mais il ne faut pas nous étonner. Quand l'homme ne connaît pour sa vie d'autre but que la jouissance, il n'est pas d'excès auquel il ne puisse arriver. Son désir est insatiable; et, promptement dégoûté de ce qu'il a, il arrivera bien vite, des jouissances permises aux jouissances illicites, de ce qui est dans l'ordre de la nature à ce qui lui est le plus contraire, de ce qui le séduit à ce qui lui répugnait davantage, de ce qui flatte ses sens à ce qui les révoltait. Les plus grandes abominations et celles qui choquaient le plus sa nature première, en viennent à n'être plus pour lui que des émotions, des

1. Aussi Martial faisant allusion à ces supplices mythologiques, dit-il :

In quo, quæ fuerat fabula, pœna fuit.

2. Frédéric Schlegel, *Philosophie der Geschichte*, Iter Theil, 9te Vorlesung, p. 332.

émotions nouvelles destinées à lui procurer des jouissances lorsque les émotions anciennes, devenues insipides, n'en produisent plus. Que dans notre société, il y ait une tentative pour rétablir les combats de gladiateurs : l'opinion générale se révoltera, j'en suis sûr ; le pouvoir empêchera, j'en suis convaincu. Mais supposons par impossible que le pouvoir et l'opinion n'empêchent pas complétement ces tentatives ; que ces représentations, quoique blâmées, aient lieu une ou deux fois ; ces représentations, nous pouvons en être sûrs, ne manqueront pas de spectateurs.

CHAPITRE III

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Ainsi, en finissant, nous retrouvons sur le théâtre l'inhumanité et la corruption, que l'histoire des Césars nous a montrées assises sur le trône. L'inhumanité et la corruption sont les deux grands signes auxquels la civilisation païenne est marquée sur toutes ses faces.

Dès la première partie de ce travail, leur perpétuel rapprochement qui remonte aux plus anciens jours du polythéisme, s'est montré à nos yeux. La *carnificine* de Tibère touchait aux cellules infâmes de Caprée : à leur tour, Caligula, Claude, Néron, le premier avec démence, le second avec imbécillité, le troisième avec recherche et calcul, furent également sanguinaires et impurs.

Bientôt, nous avons vu l'inhumanité et la corruption innées, pour ainsi dire, dans les religions idolatriques et

dérivant du premier principe du paganisme ; nous avons dit comment les traditions, les cérémonies, les sacrifices autorisaient, encourageaient, commandaient la débauche et le meurtre[1]. — Nous avons dit ensuite quelles conséquences pratiques résultaient d'un tel entraînement religieux : comment le maître sur l'esclave, le patron sur le client, le pouvoir sur le sujet, le père de famille sur le fils, exerçaient, et la tyrannique action d'un despotisme qui n'était limité que par la peur, et cette prédication corruptrice qui enseignait le libertinage par l'exemple, par l'intérêt, par l'autorité même du commandement. — Nous avons fait voir comment toutes les relations sociales étaient entachées d'esclavage et d'oppression[2]; toutes les relations de famille corrompues par la licence des mœurs[3]. — Puis, arrivant au côté intellectuel des choses humaines, à ces loisirs de l'esprit qui sont dignes d'observation, ne serait-ce que comme symptômes, aux arts, aux lettres, aux sciences; nous avons montré, d'un côté, comment l'égoïsme et le mépris de l'humanité ôtaient à la science son caractère général, utile, universel ; de l'autre, comment l'impureté des mœurs corrompait l'art en rapetissant son but, en dépravant ses traditions, en rendant son succès trop facile[4]. —Et enfin, dans les spectacles, où se trahissent au plus haut degré, pour l'antiquité surtout, toutes les passions et tous les vices ; nous avons retrouvé une dernière fois le principe inhumain et le principe impur étroitement unis l'un à l'autre ; la volupté perdant tout son prix si elle n'est assaisonnée par l'effusion du sang, et le meurtre passant pour un divertissement grossier, s'il n'est tempéré par la débauche.

1. *V.* ci-dessus, liv. I, ch. 3.
2. Ci-dessus, liv. III, ch. 1er.
3. Ci-dessus, liv. III, ch. 2.
4. Ci-dessus, liv. III, ch. 3, § 2.

Faisons ici en passant une remarque que l'on ne fait pas assez. Cette double tendance, impure et sanguinaire, loin d'être adoucie en général par les progrès de la civilisation et une conduite plus raisonnée des choses humaines, n'en était que fortifiée. Ce que les époques barbares avaient fait par superstition et par instinct, les époques civilisées le faisaient par politique et par calcul. Le *prince de ce monde* qui avait su faire de l'inhumanité et de la débauche un devoir religieux, savait bien en faire aussi un acte de sagesse politique. Cet ennemi des générations humaines avait inspiré aux cités de la Grèce la crainte de voir se multiplier le nombre de leurs citoyens; il avait ses raisons pour cela. Aussi voyons-nous sages, philosophes, législateurs, admettre tous qu'un petit nombre de familles seulement, en dehors des étrangers et des esclaves, peuvent former un état libre et prospère. Platon, dans son livre des *Lois*, fixe le nombre des citoyens à 5,040[1]. Or, pour empêcher les hommes de se multiplier et de former des familles nouvelles, qu'y avait-il à faire? Les empêcher de naître ou les abattre à leur naissance. — De là ces prescriptions législatives et philosophiques en faveur de la débauche, ces honneurs rendus aux vices qui dépeuplent les cités[2] : l'effroyable corruption de la Grèce, inconnue aux temps barbares, fut l'œuvre, on peut le dire, et l'œuvre préméditée des philosophes et des législateurs. — De là aussi, la dureté envers l'étranger, la cruauté envers l'esclave, parce que l'étranger et l'esclave, traités doucement, eussent pu finir par se glisser dans la cité ; de là surtout l'avortement, l'infanticide, l'exposition

1. *De Legibus*, V. *V.* aussi Aristote, *Politiq.*, VII, 4, 5. Sparte n'en eut pas plus de 7,000, et Athènes au maximum 20,000 ; toujours, non compris les femmes et enfants.

2. Ainsi en Crète. Aristote, *Politiq.*, II, 10. Strabon, X. A Athènes, par les lois de Solon. Plutarq., *in Solone*, 1. A Thèbes, à Sparte, etc.

des nouveau-nés, permis, encouragés, commandés par les politiques et par les sages [1]. Je veux bien ici ne pas faire un retour sur les temps modernes, et ne pas rappeler que la même horreur pour les générations humaines, le même appel fait pour les anéantir à l'infanticide et à la débauche, est de nouveau, au sein de nos sociétés jadis chrétiennes, l'enseignement de quelques soi-disant philosophes, le crime de quelques législateurs, et trop souvent par malheur la tendance des populations.

Que ces institutions et ces mœurs portassent leur fruit; que les cités ne vissent pas s'augmenter le nombre de leurs citoyens; qu'elles le vissent diminuer, au contraire; qu'elles vissent, en même temps, leur énergie physique et morale s'affaiblir; que les nations païennes eussent par conséquent une prompte décadence : il ne faut pas s'en étonner. Auguste comprit le mal et voulut y remédier. Nous avons parlé ailleurs [2] de cette tentative du premier empereur romain en faveur du mariage et de la population, tentative trop justifiée, mais malheureusement impuissante.

Ce double fléau de l'inhumanité et de la corruption nous a donc occupés bien souvent, et cependant nous n'avons pas encore tout dit.

Ainsi, en fait d'humanité,— quoique nous ayons parlé de

1. Aiusi à Athènes. Plutarq., *in Solone*. Plaut., *Pers.*, III, 1. — En Crète. Aristote, *loc. cit.*— L'avortement et l'abandon des enfants sont recommandés par Platon. *Republ.*— Aristote (*Politiq.*, VII, 16,) veut que le magistrat fixe le nombre d'enfants permis par mariage; le reste doit périr avant de naître.— Ajoutez encore l'âge tardif fixé pour les mariages : à Sparte, 30 ans pour les hommes et 20 pour les femmes; de même dans la république de Platon (Livre V.); selon Aristote, 37 ans et 18. (*Politiq.*, VII, 16.)— Dans le livre des *Lois*, Platon veut que la femme qui sera devenue grosse après l'âge de 30 ans, soit contrainte d'avorter.— A Thurium, loi contre les secondes noces. Diod. Sic., XII, 12, 18.

2. Tome I, p. 257 et s.

l'esclavage, des combats de gladiateurs, du gouvernement des Césars, il nous resterait encore bien des plaies à trahir. — Nous n'avons pas dit quelle mince valeur avait la vie d'un homme selon la morale publique et officielle du genre humain. Nous n'avons point parlé du droit de mort sur le vaincu et le captif, droit incontesté par les philosophes, et dont l'esclavage n'était, disait-on, qu'une miséricordieuse application [1]. Jules César, cet adversaire si clément, fait *traiter en ennemis* [2], c'est-à-dire tuer ou réduire en esclavage quatre mille Helvétiens vaincus; à des milliers d'autres, il fait couper les deux mains [3]. Germanicus, ce jeune héros, idole de Rome et de Tacite, Germanicus, à la fin d'un combat, supplie ses soldats de ne pas cesser le carnage : « Nous n'avons pas besoin de captifs, leur dit-il, et l'extermination seule fera justice de ces rebelles [4]. »

Nous n'avons pas dit non plus comment le droit de vie et de mort du père de famille, tombé en désuétude quant à l'adulte, subsistait tout entier quant à l'enfant nouveau-né; la loi ordonnait même de tuer l'enfant mal conformé [5]. Quand un enfant venait de naître, on l'étendait aux pieds du père de famille. Si celui-ci le reconnaissait et l'acceptait

1. Servi, servati.
2. Hostium loco habiti. (*B. G.*, I, 26, 28.)
3. « César, qui savait que sa douceur n'était ignorée de personne et ne craignait pas qu'on attribuât jamais ses actes de rigueur à un naturel inhumain..., crut nécessaire d'effrayer les Gaulois par un supplice. Il fit donc couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes; il leur laissa la vie pour que leur châtiment eût plus d'éclat... » César, *B. G.*, VIII, 54. *V.* aussi III, 17; VI, 44. Dion, XL, p. 139 et ci-dessus, t. I, p. 127, note 1.
4. Tacite, *Annal.*, II, 21. *V.* dans Tacite son exclamation de joie et de reconnaissance envers les dieux à la vue du massacre d'une tribu germaine par une autre. *Germ.*, 33.
5. Loi des douze Tables. Cic., *de Legibus*, III, 8. Denys d'Hal., II, 26, 27. Gellius, V, 19.

comme sien, il le prenait dans ses bras (*suscipiebat;* de là cette locution : *liberos suscipere*). Si, au contraire, il le laissait par terre, l'enfant était jeté au Vélabre [1], où parfois la pitié le recueillait [2], où plus souvent encore la faim lui donnait la mort, où quelquefois aussi la cupidité le ramassait, l'estropiait et l'envoyait mendier au profit d'un spéculateur. Disposer ainsi de sa postérité s'appelait *limiter le nombre de ses enfants* [3]. On le limitait encore par la pratique

1. Après la mort de Germanicus, plusieurs hommes du peuple, dans leur douleur, exposèrent les enfants qui venaient de leur naître. Suet., *in Calig.*, 5. De même après la mort d'Agrippine, *V.* ci-d. t. II, p. 198, Claude fit jeter nue dans la rue une fille de sa femme née seulement cinq mois après le divorce et qu'on avait commencé à nourrir. Suet., *in Claud.*, 27.

2. Plaute, *Prolog. Casin.*, v. 30; *Amphit.*, 344 (*Quod erit gnatum, tollito*). Juvénal, VI, 602. — Quelques peuples grecs seulement défendaient l'exposition des enfants et faisaient vendre comme esclaves par le magistrat ceux que leurs parents ne pouvaient pas nourrir. Elien, Quint. Curt., I. — Exemples, chez les Romains, d'enfants recueillis et rendus esclaves : Suet., *de Grammat.*, 7, 21. Senec., *Controv.*, V, 34. — Cela était fréquent. Pline, *Ep.* X, 71, 72. — Les jurisconsultes parlent de l'exposition des enfants comme d'un fait qui n'a rien de punissable. *Loi* 29, *Digeste, de Manum. testam.* (XL, 4); *Loi* 16, *Cod.*, *de Nupt.* (V, 4). — Les empereurs chrétiens furent les premiers qui prononcèrent des peines contre ce crime. *Loi* 1, *Cod. Theod.*, *de Expos.; Loi* 3, *Cod. Justin.*, *de Expos.* (VIII, 52).— La vente des enfants nouveau nés ou même adultes fut longtemps permise (Ulp., *Reg.*, X, 1). Denys, d'Halic.; seulement, les empereurs s'attachèrent à en restreindre les effets. Paul., *Sent.* V, 1, § 1. Antonin, 1. *Cod.*, *de Liber. caus.*, 1 et 2. *Id.*, *de Patrib.* (IV, 43); *Cod. Theod.*, *de His qui sanguin*; *Cod.*, *Theod.*, *de Patrib.*; *Frag. vatic.*, § 34.

3. *Liberorum numerum finire.* (Tacite, *Germ.*, 19.) — « Les chrétiens ont des enfants, dit l'auteur de l'épître à Diognète, mais ils n'en sont pas les homicides. » — « Vous exposez vos enfants, dit Tertullien, pour qu'un passant les ramasse et que la miséricorde étrangère vienne à leur secours. » *Apolog.*, 9.— Et un peu plus haut : « Quant à l'infanticide, dit-il, peu importe s'il a lieu au milieu des sacrifices ou par le simple fait du caprice privé. Parmi ceux qui nous entourent et qui ont soif du sang des chrétiens, parmi vous, magistrats austères et si rigoureux envers nous (laissez-moi frapper à la porte de vos consciences), quel est celui qui n'a pas donné la mort à son propre enfant? » (*Ibid.*, 9.) — Minutius Félix (30, 31) : « Je vous vois jeter aux bêtes et aux oiseaux vos enfants à peine nés, les étrangler, en un mot, les faire périr misérablement... Vous exposez à la sympathie des passants les enfants nés sous votre toit. » — Tacite remarque que, chez les Juifs, on veille à l'accroissement de la population, « car il n'est pas permis au

odieuse des avortements, que nous attestent et les aveux des païens[1] et les reproches du christianisme naissant[2].

père de donner la mort aux enfants qui viennent de naître. » Tacite, *Hist.*, V, 5. — Et de même, au sujet des Germains : « On regarde comme un crime de limiter le nombre des enfants et de faire périr aucun de ceux qui naissent. Les bonnes mœurs sont là plus puissantes que ne peuvent l'être ailleurs les bonnes lois. » *Germ.*, 19. — A Rome, le meurtre de l'enfant mal conformé était permis; et, en général, l'opinion publique et la note des censeurs flétrissaient seules l'abus de la puissance paternelle. Denys d'Hal., *Fragm.*, XX, 1. — L'exercice de ce droit sur les enfants nouveau-nés était soumis à quelques formes légales. Denys d'Hal., II, 15, 26, 27; *Fragm.*, XV. Cic., *de Legib.*, III, 8. — Plus tard, les empereurs Trajan (*loi* 5, *Digeste, Si à parente*, XXXVII, 12), Hadrien (5, *Digeste, ad Leg. Pomp., de parric.*, (XLVIII, 9), Alexandre (*loi* 3, *Cod., de Patriâ potest.* (VIII, 47), *V.* aussi *loi* 9, § 3, *Digeste, de Offic. procons.* (I, 16), restreignirent le droit de punition paternelle, et commencèrent à substituer pour les cas les plus graves l'autorité du magistrat à celle du père (*V.* encore *loi* 2, *Digeste, ad Leg. Cornel. de Sicar.*, (XLVIII, 8.) Mais Constantin le premier (1, *Cod. Theod., de Parric.* (IX, 15.) 1, *Cod. Just., de His qui parent.*, (IX, 27). *Inst.*, § 6, *de Publ. judic.*) assimila au parricide le meurtrier de son fils. Jusque-là les peines du parricide étaient appliquées à la mère qui avait tué son enfant ou à l'aïeul qui avait tué son petit-fils, mais non pas au père qui avait tué son fils (*loi* 1, *Digeste, de Leg. Pomp.* XLVIII, 9), ce qui montre qu'en principe le droit de vie et de mort attribué au père n'était pas encore aboli. Sénèque approuve le meurtre de l'enfant mal conformé : « Nous noyons les enfants débiles ou monstrueux. C'est raison, ce n'est pas colère de séparer des membres sains les membres inutiles. » *De Irâ*, I, 15.

1. *V.* Platon, Aristote, Sénèque, *ad Helviam*, 16. — Il y eut cependant des peines contre l'avortement, mais elles ne furent prononcées qu'à une époque postérieure, par Sévère et Antonin. Ulpien, 8. *D. ad Leg. Cornel. de Sic.* (XLVIII, 8). Paul, 38, § 5, *D., de pœnis* (XLVIII, 19). Le même, *Sentent*, XXIII, 14. Tryphonius, 39, *D., de pœnis*. Marcianus, 5. *D., de extraordin. criminib.* (XLVII, 11). — Sur la fréquence des avortements, *V.* le livre des *Philosophumènes;* Juvénal, VI, 447-453, 593-602; Ovide, *in Nuce*, 23 : « Raraque in hoc ævo quæ velit esse parens. » Aulu-Gelle, XII, 1. Des femmes en faisaient métier :

> Quæ steriles facit atque homines in ventre necandos
> Conducit. . . . .
>
> (Juvénal, *ibid.*, 597.)

V. encore Pline, *Hist. nat.*, XX, 21; XXVII, 5, 9.

2. « Non-seulement, dit Tertullien, l'homicide des enfants nous est interdit, mais il ne nous est même pas permis de détruire l'enfant encore informe dans le sein de sa mère. Empêcher de naître, c'est tuer à l'avance; et peu importe qu'on détruise la vie déjà formée ou celle qui se forme encore. » *Apolog.*, 9. — « Ceux qui sont dans la voie des ténèbres... sont les meur-

Je n'ai rien dit enfin du pouvoir absolu que le souverain exerçait sur la vie de l'homme, non pas seulement dans les grandes colères du despotisme et dans le cours de ses vengeances politiques, mais dans la marche habituelle des affaires et dans la police de tous les jours. Quand Tibère voulut supprimer à Rome le judaïsme et le culte égyptien, quatre mille affranchis, coupables d'avoir pratiqué ces religions, furent transportés en Sardaigne, pour y servir contre les brigands : le climat, il est vrai, pouvait leur être fatal; mais s'ils périssent, disait-on, la perte sera légère [1]. Quand saint Paul et ses compagnons sont conduits devant Néron, et que le vaisseau qui les porte est prêt à faire naufrage, les soldats, craignant que dans la tempête leurs prisonniers, non pas condamnés, mais accusés seulement, ne leur échappent, proposent au centurion, par forme de précaution, de les tuer [2]. Néron, dans ses expériences de magie, met des hommes à mort pour s'instruire, et, selon le témoignage du médecin Celse, des rois envoyèrent à des médecins des hommes à disséquer tout vivants [3].

Ce n'est pas tout, et il nous resterait à montrer en bien d'autres circonstances, jusqu'à quel point la vie de l'homme était à bon marché; comment la religion obtenait encore des holocaustes humains, dans l'intérieur même des mai-

triers de leurs propres enfants. Ils font périr l'ouvrage de Dieu avant qu'il ne soit né. » *Épît. de saint Barnabé*, 20. Athénagore, *Legat.*, 35. Minutius Félix, 30

1. Quod si ob gravitatem cœli interierint, *vile damnum*. (An 19. Tacite, *Annal.*, II, 86.) *V.* aussi Suet., *in Tiber.*, 36. (J'ai cité plus haut ce mot : « Quanquam vili, sanguine nimis gaudens.) » Remarquez qu'il s'agit ici d'hommes libres, dont beaucoup devaient être citoyens romains, et de gens que l'on ne considérait pas comme des malfaiteurs, puisqu'on en faisait des gendarmes.

2. *Act. apost.*, XXVII, 42, 43.

3. Celse, I, *Præf.* Tertull., *de Animâ*, 10.

sons romaines, s'il faut en croire Juvénal[1]; comment la magie, même hors du palais de Néron, avait ses victimes[2]; comment à l'amphithéâtre, des hommes allaient boire, en vertu de je ne sais quelle prescription médicale, le sang du gladiateur mourant; comment d'autres mangeaient son foie[3]; comment on s'assurait parfois la discrétion d'un esclave, tout simplement en lui coupant la langue[4].

Quant à l'infamie des mœurs, — n'avons-nous pas tout dit quand nous avons peint et la corruption religieuse qui plaçait la débauche dans le sanctuaire, et la corruption impériale qui la faisait trôner dans le palais, et la corruption domestique qui l'installait dans la maison? Et quel ne devait pas être son empire, lorsque ceux que l'on désignait publiquement comme souillés de tels vices n'étaient pas seulement quelques aventuriers obscurs et quelques hommes rejetés par le monde, mais tous les grands hommes, tous les législateurs, tous les sages, tous les philosophes, je pourrais ajouter tous les dieux? Ceux même qui blâment, comme Platon ou Cicéron, sont-ils sans reproche[5]? La publicité de ces désordres en est le plus effrayant symptôme. La débauche ne se tenait pas dans un réduit caché, elle était un des hôtes officiels de la maison; elle y était patentée et or-

1. Alter enim, si concedas, mactare vovebit
De grege servorum magna et pulcherrima quæque
Corpora; vel pueris et frontibus ancillarum
Imponet vittas, et, si qua est nubilis illi
Iphigenia domi, dabit hanc altaribus.
(*Sat.* XII, 115.)

J'ai parlé ailleurs des sacrifices humains. (t. III, p. 279, 280.)

2. *V.* l'*Épode* d'Horace, *At, ô deorum!* etc. (Juvénal, V, 551.)

3. Pline, XXVIII, 11, et les médecins romains. Celse, III, 23. Aratæus Cappadox., IV, 175. Scribonius Largus.

4. Martial, II, 82. Ces textes me sont indiqués par M. Wallon, t. II.

5. *V.*, sur Cicéron, Pline, *Ep.* VII, 4.

ganisée, en présence des serviteurs, en face de la mère, sous l'œil des enfants [1]; elle devenait même une solennelle et monstrueuse dérision du mariage [2]. Partout inscrite et partout évidente, au Forum, dans les rues, sur les boutiques, sur les fontaines, sur les tombeaux, sur les trépieds qui servaient au culte des dieux, sur les amulettes que portaient au cou les enfants ou les femmes; Pompéii déterrée nous la fait lire à chaque pas.

Quelques modernes, il est vrai, ont supposé que des notions de décence, d'une nature différente des nôtres, empêchaient la pudeur antique de s'offenser de ce qui offenserait notre pudeur. Rien n'est moins vrai; le sentiment qui se révolte contre le mal et qui le condamne, plus souvent étouffé qu'aujourd'hui, était cependant de même nature. Dans la pureté des mœurs romaines, les lois assuraient à la matrone le même respect que la morale et la bienséance font observer envers la femme chrétienne. Aristote proscrivant les images obscènes, et Cicéron soutenant contre les cyniques la cause de la bienséance, partent des mêmes principes et se fondent sur les mêmes sentiments que nous.

Non, il ne faut voir en ces horribles plaies d'autre cause et d'autre principe que ceux que nous avons fait connaître et que proclame saint Paul, la méconnaissance volontaire du Dieu visible dans ses œuvres. Le monde « avait détenu la vérité dans l'injustice [3]. » L'idolâtrie, cette « grande erreur de la vie humaine... avait donné le nom incommunicable au bois et à la pierre [4]. »... « Quoiqu'ils connussent

1. *V.* Sénèque (*infelices pueri*, dit-il, *Ep.* 95), Tacite, etc.
2. *V.* Juvénal, confirmé, si on le soupçonne d'exagération, par Tacite et Suétone parlant de Néron.
3. *Rom.*, I, 18.
4. Et hæc fuit vitæ humanæ deceptio... (*Sapient.*, XIV, 21.)

Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu ou ne lui ont pas rendu grâce; mais ils se sont évanouis dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci, — car, disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus insensés,— et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la figure corruptible de l'homme, des animaux, des quadrupèdes et des reptiles[1]. »

Voilà pourquoi, ajoute l'Apôtre, Dieu, faisant de leur crime leur punition, « les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, afin qu'ils couvrissent de honte leur propre corps[2]. » Voilà pourquoi ce monde « livré à ses passions d'ignominie » et corrompant toutes les lois de son être, « reçoit dans sa propre personne la récompense due à ses égarements[3]. » Voilà pourquoi « les nations marchent dans la vanité de leur sens, laissent leur intelligence s'envelopper de ténèbres, s'éloignent de la voie de Dieu par l'ignorance qui est en elles à cause de l'aveuglement de leur cœur, et dans leur désespoir se livrent à l'impudicité, à toute œuvre impure, à l'avarice[4]. »

Aussi en tout ce livre nous n'avons peint autre chose que ce que peint l'Apôtre, ces hommes « que Dieu a livrés à un sens réprouvé, » ces hommes « remplis de toute iniquité, malice, fornication, avarice, méchanceté; pleins de jalousie, d'homicide, de querelles, de fraudes, de malignité; délateurs, calomniateurs, haïssables à Dieu, injurieux, superbes, inventeurs de maux, indociles envers leurs parents, insensés, déréglés, sans affection, sans fidélité, sans miséricorde[5]. » N'est-ce pas bien là le siècle de Tibère et de Néron?

1. *Rom.*, I, 20-23.
2. *Rom.*, I, 24.
3. *Rom.*, I, 26, 27.
4. *Ephes.*, IV, 17-19.
5. *Rom.*, I, 28-31.

Avons-nous peint autre chose que « cette grande guerre d'ignorance » que peignait, bien des siècles auparavant, l'auteur du livre de la *Sagesse,* dans laquelle l'homme « appelle du nom de paix les maux » immenses qu'il souffre? — « Ils immolent leurs fils, ils pratiquent des sacrifices ténébreux, ils ont des veilles pleines de folie, — ils ne gardent plus ni la vie ni le mariage, mais ils se donnent la mort par jalousie ou se contristent par l'adultère. Et tout est confondu : sang, homicide, vol et mensonge, corruption et infidélité, trouble et parjure, incertitude des biens, — oubli de Dieu, souillure des âmes, perturbation des naissances, instabilité des mariages, déréglements de l'impudicité et de l'adultère : — car le culte des infâmes idoles est la cause de tout mal, il en est le principe et la fin [1]. »

Chose remarquable et qui prouve qu'avec la marche des siècles et les progrès de la civilisation, les deux vices essentiels du paganisme ne faisaient que s'accroître : Rome avait été longtemps pure, austère, sérieuse dans ses mœurs; la Grèce, au contraire, dont les autels plus rarement que d'autres furent souillés par le sang humain, la Grèce qui honorait l'hospitalité et prenait pitié du suppliant, la Grèce semblait avoir gardé, à travers la dureté païenne, quelques sentiments de fraternité et de miséricorde. Mais quand la Grèce et Rome vinrent à s'unir et à confondre leur civilisation, elles prirent l'une de l'autre, non les vertus, mais les vices. Le mal, dans cet échange, effaça le bien, et l'empire qui naquit sous la double influence de Rome et de la Grèce, n'eut rien ni de cette chasteté romaine qui considérait la seule nudité comme un déshonneur [2], ni de cet es-

1. *Sapient.*, XIV, 22-27.
2. Flagitii principium nudare inter cives corpora. (Ennius, apud Cic.. *Tuscul.*, IV, 33.)

prit compatissant d'Athènes qui repoussait les jeux de gladiateurs, afin de pouvoir laisser debout l'autel qu'elle avait élevé à la Miséricorde[1].

Qu'avait donc produit pour le monde ce fait immense, ce fait unique dans les annales de l'humanité, le fait de la conquête romaine? Quels biens et quels maux avait-elle apportés aux hommes?

Au premier coup d'œil, elle semblait venir pour donner au genre humain une somme de bonheur inconnue avant elle. Par la vaste unité du pouvoir, elle faisait cesser mille désordres, abaissait mille barrières; elle mettait en commun les lumières et les ressources de nations, qui, sans elle, ne se seraient jamais connues; elle apportait la civilisation, et une civilisation perfectionnée par le labeur de plusieurs siècles, à des peuples qui, sans elle, semblaient condamnés à une éternelle barbarie; enfin, elle suspendait cette loi de mutuelle et permanente hostilité, qui semblait la condition nécessaire des sociétés. Par le fait seul de cette souveraineté cosmopolite, la guerre cessait; les haines de peuple à peuple étaient contenues; une notion plus vraie et plus générale de l'équité tendait à remplacer mille lois diverses et barbares; les inimitiés de race et de tribu cédaient elles-mêmes à une tendance nécessaire

1. Sur l'introduction des gladiateurs dans les pays grecs, *V.* Lucien, *Démonax*, 57. — Gladiateurs en Italie, à Milan (Orelli 2572) à Pompéii, Minturnes, Préneste (*V.* plus haut, p. 156.) — Amphithéâtres en Gaule et en Espagne. (*V.* tome III, p. 9.) — Gladiateurs à Syracuse (Tacite, *Annal.*, XIII, 49.) — à Palerme (Orelli 2571.) — en Grèce (Lucien, *Démonax*, 57. Plutarq., *Ad eos qui remp.*, 26.) — à Corinthe, Athènes (Lucien, *ibid.* Dion Chrysost., *Rhodiaca, or.* XXXI), mais non à Rhodes (Dion, *ibid.*) — A Thasos, inscription mentionnant des essédaires et des mirmillons (Orelli 2654) — A Platée (Apulée, *Métamorph.*, IV.) — En Achaïe, inscription (Rangabé, *Antiquités helléniq.*, 2218.) — A Laodicée (Cic., *Attic.*, IV, 3.) — Dès avant la conquête romaine, les rois successeurs d'Alexandre avaient célébré des jeux pareils (Tite-Liv., XLI, 21. Dycille, apud *Athæn.*, IV.) — Les Hérodes en célébrèrent (Josèphe, *Antiq. Jud.*, XV, 8, 1; XIX, 7, 5.)

vers l'égalité entre les hommes. Il semblait donc que l'antagonisme du monde païen fût près de disparaître, et que le monde allât se constituer sur la base toute nouvelle de l'unité.

Mais là même était le vice par lequel la conquête romaine, au lieu de servir le genre humain, lui devenait funeste. Cette constitution des sociétés sur la base de l'union des peuples était en soi un trop grand bien pour marcher d'accord avec le paganisme. Le monde antique ne pouvait s'y faire, et cette vaste unité, au lieu de fortifier sa vie, l'altérait.

Dans la constitution primitive des peuples païens, les sociétés étaient vivantes surtout par l'opposition des unes aux autres. Leur force et leur unité intérieure venaient de ce principe de division qui les rendait naturellement ennemies : il fallait haïr au dehors pour aimer au dedans, maudire et redouter le reste du monde pour s'attacher davantage à la cité. Par là, les sociétés étaient puissantes sur les hommes ; par là, elles les tenaient rapprochés ; par là, elles pouvaient les faire monter jusqu'à l'héroïsme. Le patriotisme antique était donc moins l'amour des siens que la haine de l'étranger ; comme aussi la religion antique était le culte des dieux indigènes au mépris des dieux du dehors ; comme enfin la vertu et la morale chez les peuples les plus politiques de l'antiquité n'étaient autre chose que l'observation des lois de la cité : la morale, en effet, était écrite dans la loi civile bien plus que la loi religieuse. Gloire, vertu, piété, toute chose chez ces nations avait pour but la glorification de la ville aux dépens des autres villes, et dérivait de ce sentiment haineux et jaloux qu'on appelait amour de la patrie.

Et voilà ce que la conquête romaine était venue dé-

truire! Voilà quel élément de vie elle retirait aux sociétés sans avoir rien à mettre en sa place! Elle rompait un lien en croyant briser une barrière; elle ne faisait que détruire l'unité de la ville en croyant établir l'unité du monde. Pour constituer la société sur cette base nouvelle de l'union entre les peuples, il eût fallu une foi nouvelle qui la justifiât, une morale nouvelle qui la soutînt, un immense secours d'en haut qui vînt remplacer la loi de la cité par la loi de Dieu, la vertu patriotique par la vertu individuelle.

C'est pour cela que les bienfaits de la conquête romaine se tournèrent si souvent en misères et en douleurs. Ainsi, — dans l'ordre matériel, Rome avait prétendu partout répandre la richesse et la civilisation : et il se trouvait au contraire qu'elle avait apporté au monde, avec un peu d'éclat extérieur, la plaie de la misère et de la dépopulation croissante : rappelez-vous ce que j'ai dit de cette concentration des biens, de cet appauvrissement du sol, de cette diminution de la race, qui, dès le temps des premiers empereurs, commençait à passer de l'Italie aux provinces [1].— Dans l'ordre intellectuel, Rome se vantait de répandre des lumières et de rendre communs à tous les peuples les dons de l'intelligence : et, par là même, elle arrivait à cette décadence qui, un siècle plus tard, devait se manifester d'une manière si visible par le déclin des arts, la corruption de la poésie, l'affaiblissement de la science, la dépravation de la langue : nous faisions voir, il y a peu d'instants, le commencement de cette chute qui fut si rapide [2].— Enfin, dans l'ordre moral, Rome avait fait cesser, disait-elle, la lutte entre les peuples et l'oppression des nations les unes par

1. *V.* t. II, p. 137 et s.; 144 et s.
2. *V.* le chapitre précédent.

les autres : mais, elle avait laissé subsister l'oppression des hommes les uns par les autres : rappelez-vous comment la classe servile et la classe affranchie, la classe pauvre et la classe opulente étaient réciproquement opprimées, menacées, envahies l'une par l'autre; rappelez-vous, d'un côté la tyrannie que les ordres supérieurs exerçaient sur les ordres inférieurs [1], de l'autre le débordement des classes subalternes sur les classes riches et puissantes, pour qui la prospérité était meurtrière [2]. — Rome aimait à dire que la puissance de son exemple et l'universalité de son pouvoir conduisaient peu à peu les peuples divers à vivre sous une même loi et à reconnaître avec elle les principes uniformes et invariables du *droit des nations :* mais Rome ne s'apercevait pas que ce progrès du monde vers l'équité, en lui-même si désirable, avait été pour elle un progrès vers le vice; qu'en devenant plus juste (ce qui donne au reste la mesure de la vertu païenne), elle devenait moins vertueuse; et que l'ordre de la famille, la sainteté du mariage, la dignité et la pureté de la femme, en un mot, toutes les vertus antiques s'écroulaient avec les iniquités de la loi antique. — Enfin, Rome avait anéanti le patriotisme, fondement imparfait sans doute, mais seul fondement des sociétés; elle avait effacé les religions nationales, que repoussait dans son bon sens le genre humain devenu un sous une royauté cosmopolite; elle avait effacé aussi l'antique morale, conséquence nécessairement vicieuse de ces religions locales et de cet esprit de nationalité jalouse. Mais, pour remplacer le patriotisme, qu'avait-elle installé au faîte de la société? La toute-puissance d'un Néron. Qu'avait-elle substitué aux religions nationales? Le culte

1. *V.* ci-dessus, chap. 1.
2. *V.* t. II, p. 106-125.

du dieu qui tenait ses orgies au mont Palatin. Qu'avait-elle mis à la place de la vertu antique? Le devoir universel de la servilité envers César. Ainsi avait-elle couronné l'œuvre, et donné à cette unité colossale le chef qui la maintenait; ainsi, pour rétablir, contre la vieille loi de l'antagonisme, l'unité essentielle du genre humain, avait-elle fait de César la patrie universelle.

Elle avait rendu le monde civilisé, mais en le corrompant. C'était bien la « grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux et avec laquelle se sont corrompus tous les rois de la terre : et tous les habitants de la terre se sont enivrés de vin de sa prostitution;... Babylone, la mère des fornications et des abominations de la terre..., cette femme ivre du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus..., qui tient en sa main la coupe d'or, pleine de l'abomination et de l'impureté de sa fornication..., Babylone en qui a été trouvé le sang des saints et des prophètes, et dont les enchantements ont séduit toutes les nations[1]. »

Faut-il en conclure d'une manière absolue que les peuples ne s'unissent que pour se corrompre? que la civilisation qui multiplie leurs rapports, multiplie aussi leurs vices? que la vertu et la prospérité des nations ont besoin de rester sous la sauvegarde d'un sauvage isolement? — Je ne le prétends pas. Mais sachons combien l'oubli du vrai Dieu corrompait tout; comment le genre humain peut s'éclairer et se civiliser sans devenir meilleur; comment, sous la loi du polythéisme, l'unité du pouvoir, la mise en communication de tous les peuples, l'accumulation des richesses intellectuelles,

1. *Apocalypse*, XVII, 1, 2, 3, 5; XVIII, 23, 24.

pouvait, au lieu d'être le salut des sociétés, en amener la ruine.

Ainsi, pendant ce siècle que nous venons de raconter, le monde *progressait*, comme disent nos modernes; mais il *progressait* vers le mal. Comparez la marche défiante, craintive, entravée de Tibère avec les allures hardies, dégagées, impudentes de Néron pendant un règne de quatorze ans. Comparez aux proscriptions de Tibère et de Néron les proscriptions de Sylla, où des actes de dévouement relèvent du moins la nature humaine, les proscriptions même d'Antoine et d'Octave, qui firent éclater, dit l'historien, quelques traces de fidélité, « fréquentes chez les femmes, médiocres chez les affranchis, rares chez les esclaves, nulles chez les fils[1]. » Dans les proscriptions de Tibère et de Néron, ni de la part d'un fils, ni même de la part d'un esclave ou d'une femme, aucun trait de dévouement n'apparaît à nos yeux : je trouve un homme sauvé par son esclave, encore est-ce par un trait d'esprit, non de courage[2]; et Tacite rapporte, comme une rare vertu, l'acte d'un frère qui osa se rendre caution pour son frère accusé[3]. — Et que serait-ce si je descendais plus bas? si, passant par-dessus le siècle des Antonins, j'arrivais à ces époques où la barbarie orientale tendit à dominer sur la civilisation grecque, où les Commode et les Élagabale joignirent, à toutes les passions des Néron et des Caïus, une sorte de superstition fanatique, un illuminisme sanguinaire que leur inspiraient les mystères de l'Orient?

Ici, nous trouvons une des causes de cette incurable tristesse qui est un caractère de cette époque. La souffrance

1. Vell. Paterc., II, 67. *V.* aussi Appien, *de Bell. civ.*, IV, 4.
2. Tome I, p. 321; Senec., *de Benef.*, III, 26.
3. Tacite, *Annal.*, V, 8.

est partout, et nulle part une pensée d'espoir ou d'avenir : le monde se sent malade, mais il sait mal la cause de ses maux. La cause du mal, c'est, dira Tacite, la bataille de Philippes ou celle d'Actium, la chute de l'aristocratie républicaine. La cause du mal, dira un autre, c'est Tibère, Séjan, les délateurs. L'esprit humain ne remonte pas plus haut. Quant au remède, on ne le cherche point. On aspire à quelque chose de plus commode et de plus doux, non à quelque chose de meilleur. On voudrait être mieux soi-même ; on n'espère, on n'imagine, on ne désire pas que le monde soit jamais mieux.

Supposera-t-on quelque instinct meilleur au fond de la partie souffrante de la société? — On aimerait à se faire cette illusion, toujours facile, presque toujours démentie; mais c'est une triste vérité, que l'abaissement extérieur finit par produire l'abaissement moral, que les races esclaves se dégradent, que les méprisés deviennent méprisables. L'esclave, le pauvre, le proscrit, ne connaissaient dans le paganisme qu'une ressource, et une ressource toujours désespérée, toujours inefficace contre l'oppression : la révolte du corps, non celle de la pensée ; l'insurrection, non vers la vertu, mais vers le désordre. Le Messie qu'ils eussent adoré, s'il m'est permis de me servir de ce mot, c'eût été le gladiateur Spartacus. La société était bien forcée de traiter l'esclave en ennemi public : comment l'esclave avait-il tenté de s'émanciper, si ce n'est par le meurtre et par le pillage? et qu'eût été sa liberté, si ce n'est une épouvantable catastrophe? Les horribles guerres serviles, les insurrections renaissantes de la Sicile, le brigandage des pâtres permanent en Italie, le maître tremblant pour sa vie au milieu de ses milliers d'esclaves, et ce mot passé en proverbe : *Autant d'esclaves, autant d'enne-*

mis[1]; voilà quels indices nous sont restés de la valeur morale des classes proscrites.

Certes, pour peu qu'il commençât à se produire dans les esprits quelque chose comme ce que nous appelons la pensée de l'humanité; pour peu que l'homme, le citoyen, le philosophe, éprouvât avec Cicéron quelque sympathie pour l'ensemble des créatures humaines; pour peu que, selon la parole du poëte, « l'homme pensât que rien de ce qui est humain ne lui est étranger; » à la vue de ce spectacle, une tristesse profonde devait entrer dans son âme. En moins de deux siècles, une immense révolution s'était accomplie dans l'univers civilisé. Un peuple longtemps inconnu avait recueilli l'héritage de tous les peuples qui, depuis les siècles les plus reculés, avaient régné sur les enfants des hommes. Par son courage, par sa piété, par ses vertus, par la faveur des dieux que ses vertus lui avaient méritée, Rome était devenue le chef du genre humain, au moment même où, d'après ses traditions antiques, le genre humain se croyait appelé à de nouvelles et magnifiques destinées. Rome, puissante par tant de vertus, riche de tant de gloire, héritière de tant de civilisation et de lumières, Rome qui se plaisait à dire qu'aux dieux seuls et non pas à elle-même elle devait son triomphe, Rome ne pouvait-elle pas être ce libérateur attendu, espéré depuis tant de siècles? L'heure en effet était venue, le monde était mûr; l'Orient tout entier croyait toucher au moment de sa régénération. Tous les peuples lisaient des prophéties qui s'accordaient pour annoncer au monde une royauté, une gloire, une ère nouvelle. La fatidique Étrurie, mourante sous la main dévastatrice de Sylla, recon-

1. Quot servi, tot hostes. (Senec., *Ep.* 47.)

naissait à ce signe que sa grande année allait finir, et que le monde entrait dans un âge nouveau [1] : et Virgile, animant ces traditions par le souffle de la pensée poétique, voyait « le globe du monde chanceler sur son axe ébranlé, tandis que la terre et les plaines de l'Océan, et les profondeurs du ciel, saluaient de leur joie le siècle qui allait venir... [2]. »

Oui, certes, le monde avait pu s'y tromper; un instant il avait pu attendre d'un César ou d'un Auguste, des courageux fils de Romulus, cette régénération dont la nature tout entière, inquiète et « gémissante semblait être en travail jusqu'à cette heure [3]. » Les Juifs eux-mêmes, moins excusables parce qu'ils étaient plus éclairés, ne voulurent-ils pas voir, et dans César, et plus tard dans Néron, et dans Vespasien simple général de Rome, le Messie qui, pour ce siècle même, leur était annoncé par leurs prophètes? Mais combien la déception fut courte et amère! Le genre humain, qui avait cru à la fortune et à la vertu de Rome, ne dut-il pas bientôt retomber dans une tristesse désespérée, lorsqu'il vit, à l'apogée même de la domination et du triomphe, tant de vertu se démentir, tant de gloire se tourner en ignominie, tant de courage ne porter d'autre fruit que la tyrannie d'un Tibère, et

1. Plutarq., *in Syllâ*. Servius, *ad Eclog.*, IV, 147.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.
. . . . . Et incipient magni procedere menses.
(Virg., *Eclog.* IV.)

2. Aspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum :
Aspice venturo lætentur ut omnia seclo.
(Virg., *Eclog.* IV.)

3. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc. (*Rom.*, VIII, 22.)

une domination à la fois corruptrice et cruelle, oppressive et dégradante comme celle de la dynastie césarienne, sortir de ce long et souvent admirable travail du génie romain?

Aussi le symptôme le plus grave peut-être et le plus évident de la dégénération des âmes était la tristesse profonde dont nous rencontrons à chaque pas l'expression. Nul signe peut-être ne trahit d'une manière plus certaine l'abâtardissement d'un peuple et le progrès que font les vices dans son âme. Une gravité douce et sereine est la vertu de quelques hommes; elle n'est pas en général le fait des nations. Nous sommes sortis des révolutions plus moroses, parce que nous en sommes sortis plus mauvais; et les peuples que le schisme du XVIe siècle a entraînés se distinguent encore aujourd'hui, par leurs sombres allures et les habitudes pesantes de leur esprit, des peuples qui sont restés fidèles à la foi. Mais, dans la Rome néronienne, la tristesse fut plus manifeste que jamais, parce que plus que jamais la corruption fut profonde. Le peuple ne cesse de blasphémer ses dieux[1]. Les sages et les rhéteurs ne quittent pas le ton d'une déclamation lamentable et désespérée. Pline, Lucain, Perse, Sénèque lui-même (quoique par intervalles un autre jour l'éclaire), sont des misanthropes désolants, sinon désolés. Malgré des adulations emphatiques et un enthousiasme de commande, il est assez clair qu'à la vue de cette tache immense, qui s'était peu à peu étendue pour le corrompre sur tout ce que l'homme respectait, de cette dégradation simultanée de la religion, de la patrie, de la famille, du génie, de cette triple et croissante misère du corps, de l'âme, de l'intelligence,

1. Épict., *Enchir.*, 31; *apud Arrian.*, II, 22; *Fragm.*

l'esprit humain se laissait profondément dévorer par cette « tristesse du siècle qui produit la mort [1]. »

Le fatalisme, la plus triste des doctrines humaines, faisait encore baisser davantage la tête de l'homme sous ce chagrin irrémédiable, en lui montrant dans cette décadence l'effet d'une puissance invincible et inexorable. Le fatalisme, qui exclut à la fois deux grands remèdes, la résignation et l'espérance, produisait avec l'ignorance de Dieu la haine des hommes : ne sachant pas expliquer par la Providence les misères de l'humanité, on ne connaissait rien de mieux que de railler l'humanité sur ses misères. Ce n'est que 1700 ans plus tard, chez les fatalistes du dernier siècle, que l'on retrouvera quelque chose comme ce mépris insultant pour la race humaine, cette misanthropie sans morale, cette recherche faite sans pitié et sans sympathie de toutes les plaies de notre nature, pour y verser, en haine de Dieu, le poison de la raillerie et du désespoir. Pline, comme Voltaire, n'a pour les souffrances humaines qu'une triste ironie : « L'homme, animal misérable et orgueilleux, que l'odeur d'une lampe mal éteinte suffit pour détruire dans le sein de sa mère [2], jeté nu sur la terre nue, commence sa vie par des gémissements et par des pleurs... Les larmes sont un de ses priviléges; le rire ne lui est pas donné avant quarante jours... Il ne sent la vie que par des supplices, *et son seul crime c'est qu'il est né* [3]... Seul, entre tous les animaux, il n'a d'autre instinct que celui des larmes [4]; seul, il connaît l'ambition... la superstition, l'inquiétude de sa sépulture, la préoccupation de

1. Sæculi autem tristitia mortem operatur. (II, *Cor.*, VII, 10.)
2. Cum plerumque abortûs causa fiat odor à lucernarum exstinctu. (VII, 7.)
3. A suppliciis vitam auspicatur, unam tantam ob culpam quia natum est. (Pline, VII, 1.)
4. Non aliud naturæ sponte quàm flere. (*Ibid.*)

ce qui doit être après lui[1]... La moindre de ses douleurs n'est pas compensée par la plus grande de ses joies... Sa vie, si courte, est encore abrégée par le sommeil qui en consume la moitié, par la nuit qui, sans le sommeil, est un supplice, par l'enfance qui vit sans penser, par la vieillesse qui ne vit que pour souffrir[2]... par les craintes, les maladies, les infirmités... Et cette brièveté de la vie est cependant le plus grand don que la nature lui ait accordé[3]... Mais l'homme ainsi fait voudrait vivre davantage. Une passion d'immortalité le tourmente. Il croit à son âme et à une autre vie; il adore les mânes; il prend soin des restes de son semblable... Rêves d'enfant! il n'y aurait donc jamais de repos pour l'homme! Le plus grand bien de la vie, la mort, la mort prompte et imprévue[4], nous serait donc ôtée, ou plutôt elle nous deviendrait plus cruelle, puisqu'elle ne ferait que nous conduire à de nouvelles douleurs. Privés du bonheur suprême qui serait de ne point naître, nous n'aurions pas la seule consolation qui puisse nous être donnée, celle de rentrer dans le néant[5]. Non, l'homme rentre au lieu d'où il est sorti. Il est après la mort ce qu'il était avant de naître. » Voilà sa consolation et son espérance.

Et Lucain à son tour, parlant comme Pline, niant la Providence et croyant que tout est conduit par le hasard, Lucain fait de la mort le bien suprême, et un bien si grand, qu'il ne devrait être accordé qu'aux hommes ver-

1. VIII, 1. Pline dit encore : « Nul animal dont la vie soit plus frêle, les désirs plus effrénés, *la peur plus effarée, la rage plus furieuse.* » (*Ibid.*)

2. *Id.*, VII, 51 (50).

3. Natura nihil hominibus brevitate vitæ præstitit melius. (*Ibid.*)

4. Mortes repentinæ, hoc est summa vitæ felicitas. (*Id.*, 53) (54).

5. « Plusieurs ont prononcé que le mieux serait de ne point naître ou de rentrer à l'instant même dans le néant. » VII, 1.

tueux[1] : la mort, non parce qu'elle délivre, mais parce qu'elle assoupit la partie intelligente de l'homme; non parce qu'elle le conduit dans l'Élysée, mais parce qu'elle l'éteint dans l'apathique repos du Léthé[2].

Ce culte de la mort, de tous les dieux, nous dit Pline, le plus invoqué[3], était en effet partout, et donnait à la volupté même quelque chose de funèbre. Le plaisir était sans passion et sans joie. On sent là cet irrémédiable abattement de l'homme, qui, comme l'Apôtre nous le dit, « dans son désespoir, se livre à l'impureté[4], » moins pour se satisfaire, que pour s'éteindre. Voilà pourquoi l'homme creusait sans cesse cet abîme de dépravation dans lequel il se plongeait; et le vice était pour lui comme une sorte de suicide de l'âme.

Mais le suicide de l'âme n'est pas loin du suicide du corps, et nous touchons en ce moment à la grande conclusion pratique de cette déplorable morale. Si la mort est le suprême bien, pourquoi ne pas se hâter vers la mort? Aussi Pline considère-t-il le suicide comme la seule consolation de l'homme, et plaint la divinité qui en est privée. Lucain, conséquent à sa pensée, fait de cet acte de désespoir le comble de la vertu, et ne se délecte nulle part,

1. Mors utinàm pavidos vitæ subducere nolles.
Sed virtus te sola daret.
(*Phars.*, IV.)

2. *V.* le guerrier ressuscité par la sorcière thessalienne :
Ah! miser extremum cui mortis munus iniquæ
Eriptur, non posse mori.....!
Sit tanti vixisse iterùm; nec verba, nec herbæ
Audebunt longæ somnum tibi rumpere Lethes
A me morte datâ.
(*Ibid.*, VI.)

3. Totiès invocatâ morte, ut nullum frequentius sit votum. (Pline, *ibid.*, 51 (50).

4. Desperantes tradiderunt se immunditiæ. *Ephes.* IV, 19.

comme à peindre des frénétiques qui, s'étant conviés aux douceurs d'un mutuel assassinat[1], reçoivent des coups d'épée avec bonheur et les rendent avec reconnaissance. Le suicide sera donc le plus grand remède, et au désespoir du pauvre, et à l'inquiétude du proscrit, et à la satiété du riche. Apicius, ayant dépensé cent millions de sesterces pour sa table, fait ses comptes, reconnaît qu'il ne lui en reste plus guère que dix millions et se tue[2]. Le gladiateur que l'on mène au Cirque dans un chariot, passe de propos délibéré sa tête entre les rayons de la roue, dont le mouvement la tord et la brise[3]; l'homme du peuple qui n'a plus de pain va sur le pont Fabricius, s'enveloppe la tête et se jette dans le Tibre[4].

Les proscriptions poussaient merveilleusement sur cette pente. On s'est tué, dit Sénèque, par peur de la mort[5]. On a envié, admiré, glorifié ceux qui faisaient fraude de leur corps aux tyrans. Pendant que Crémutius Cordus, accusé sous Tibère, se laissait périr par la faim, il y avait une joie publique de voir cette proie arrachée à la gueule de ces loups dévorants, les délateurs[6].

Ces exemples accoutumaient si bien à la mort, qu'on se tuait par ennui, par désœuvrement, par mode. Sénèque parle de « ces raffinements d'hommes blasés qu'on porte dans la mort[7]. » Et ailleurs, comme s'il voulait peindre les Werther modernes : « Il y a une étrange manie, un ca-

1. .....Et cum, cui vulnera prima
Debebat, grato moriens interficit ictu...

2. Sénèque, *ad Helviam*, 10. Martial, III, 22. Dion, LVII, 19. M. Gavius Apicius, qui vivait sous Auguste ou Tibère.
3. Senec., *Ep.* 70.
4. Horace, III, *Sat.* II, v. 36.
5. *Ep.* 23, 70.
6. *Ad Marciam consolatio*, 22.
7. Fastidiosè mori... (*Ep.* 70.)

price de la mort, une inclination étourdie vers le suicide, qui, tout aussi bien qu'aux braves, prend parfois aux lâches : les uns se tuent par mépris, les autres par lassitude de la vie. Chez plusieurs, il y a satiété de voir et de faire toujours les mêmes choses; non pas haine, mais dégoût de l'existence : « Quelle fin à tout cela? Se réveiller, dor« mir, avoir froid, avoir chaud, rien ne finit; le même « cercle tourne et revient toujours. La nuit après le jour; « l'été amène l'automne, puis l'hiver, puis le printemps; « toujours de même! Tout passe pour revenir. Rien de « nouveau! » — On succombe à cette manie, et beaucoup d'hommes se tuent, « non que la vie leur soit dure, mais parce qu'ils ont trop de la vie[1]. »

Enfin, le suicide est un parti que l'on discute, que l'on raisonne, il y a plus, que l'on ose conseiller. Les exemples ne sont pas rares de délibérations entre amis qui aboutissent à conseiller, à la majorité des voix, le suicide au consultant[2]. « Tullius Marcellinus... *attaqué d'une maladie longue et douloureuse, mais non incurable*... pensa à se donner la mort, et réunit, pour les consulter, plusieurs amis. Les uns, lâches et timides, lui donnaient le conseil qu'ils se seraient donné à eux-mêmes; d'autres, en vrais flatteurs, celui qu'ils supposaient que désirait Marcellinus. Mais un stoïcien, notre ami, homme supérieur, *homme courageux*..., lui parla tout autrement : « Ne te trouble pas,

1. Quibus non vivere durum, sed superfluum. (Senec., *Ep*. 23.)
2. *V*. une foule d'exemples de suicides discutés ou conseillés : la tante de Libon le conseille à son neveu (Senec., *Ep*. 70); la mère de Messaline à sa fille (Tacite, *Annal*., XI, 37). — *V*. aussi la mort d'Atticus annoncée par lui à sa famille (Cornel. Nepos, *in Attic*., cap. ult.); celle de Crémutius Cordus (Senec., *ad Marciam*, 22, 23); celle de Thraséa (Tacite, *Annal*., XVI, 26); celle du rhéteur Albutius Silus qui harangue le peuple et lui expose les motifs de son suicide (Suet., *de Rhet*., 6); celle de Cocceïus Nerva que Tibère veut en vain détourner de sa résolution (Tacite, *Annal*., VI, 26); d'autres faits semblables dans Pline le Jeune, *Ep*. I, 12; VI, 24.

Marcellinus, comme s'il s'agissait d'une question importante. Vivre est-il une si grande affaire? *les esclaves*, *les animaux vivent aussi*. La grande affaire est de mourir avec sagesse et avec courage. N'y a-t-il pas assez longtemps que tu vis? La nourriture, le sommeil, le plaisir des sens, n'est-ce pas toujours le même cercle? On peut vouloir mourir, non-seulement par raison, par courage, par lassitude de la souffrance, mais encore par ennui... » Le philosophe ne s'en tint pas là : comme les esclaves de Marcellinus hésitaient à servir son dessein, il les rassura en leur disant que rien ne pouvait être à craindre pour les esclaves, quand la mort de leur maître avait évidemment été volontaire; qu'il y avait au contraire un crime égal à donner la mort à son maître ou à l'empêcher de se la donner... [1]. » Tels étaient les conseils amicaux et le facile courage de la philosophie antique.

Montesquieu loue cette facilité du suicide : « Il est certain, dit-il, que les hommes sont devenus moins libres et moins courageux depuis qu'ils ne savent plus, par cette puissance qu'ils prenaient sur eux-mêmes, échapper à toute autre puissance. » Quoi ! on fut donc bien libre sous Tibère? bien courageux sous Néron? Car ce siècle fut de tous le plus fécond en suicides. Mais Montesquieu n'admire-t-il pas aussi les lois conjugales d'Auguste, que leur seule impuissance suffit pour condamner? Mais ailleurs ne semble-t-il pas regretter même les combats de gladiateurs [2]? Sans passion, mais pour être piquant, il aime à relever

1. Senec., *Ep.* 77.

2. « Depuis l'établissement du christianisme, les combats devinrent rares. Constantin défendit d'en donner; ils furent entièrement abolis sous Honorius, comme il paraît par Théodoret et Othon de Frisingue. Les Romains ne retinrent de leurs anciens spectacles que ce qui pouvait affaiblir les courages et servir d'attraits à la volupté. » Montesq., *Grand. et décad. des Romains*, chap. XVII, note 2.

l'antiquité idolâtre aux dépens de la nouveauté chrétienne : fin chercheur de la vérité, moins sérieux quelquefois lorsqu'il semble l'être davantage ; préférant trop souvent à la droite voie du bon sens la voie oblique d'une dialectique raffinée ; tenant à être logique plus qu'à être vrai, à être original plus que logique, et par-dessus tout à être ingénieux. De son temps, le paradoxe et la nouveauté avaient leur prix ; aujourd'hui, qui n'est rassasié du paradoxe ? pour qui la nouveauté n'a-t-elle pas vieilli ? Le paradoxe est devenu lieu commun, et le lieu commun à son tour devient paradoxe ; l'originalité serait aujourd'hui de suivre les routes battues ; la hardiesse consisterait à être simple, et le plus rare paradoxe serait de n'en faire aucun.

Pour en finir, — le suicide, proscrit autrefois par une antique et religieuse tradition, condamné par un Pythagore[1], un Platon[2], un Aristote[3] ; maudit par les poëtes, plus philosophes à cet égard que les philosophes[4] ; puni par la loi pontificale des Romains, qui refusait la sépulture à celui qui s'était donné la mort : le suicide était devenu pourtant le dernier mot de l'antiquité, le seul emploi qui restât de l'énergie humaine incapable de tout autre courage, le seul remède que la philosophie sût proposer à

1. « Pythagore nous défend de quitter notre poste sans l'ordre du général, c'est-à-dire de Dieu. » Cic., *de Senect.*, 73. — *V.* aussi Athénée, IV.

2. Platon, *in Phædone,* d'après la doctrine d'Éleusis. Libanius, *de Vit. suâ*, 2.

3. Cic., *in Frag. pro Scauro, circà princip.* Arist., *Ethic.*, V, 15. — Brutus dit aussi qu'il a longtemps jugé la mort de Caton indigne d'un tel homme et entachée d'irrévérence envers les dieux. Plutarq., *in Bruto.* — « Et tibi, Publi, et piis omnibus retinendus est animus in custodiâ corporis, nec injussu ejus à quo ille est vobis datus, ex hominum vitâ migrandum est. » (Cic., *de Rep.*, VI ; *in Somnio Scip.*) — Sénèque lui-même convient que plusieurs philosophes estiment coupable celui qui est son propre meurtrier. *Ep.* 70.

4. Servius, *in Æneid.*, XII, v. 603. — *V.* ces magnifiques vers de Virgile où l'anathème, prononcé contre le suicide dans l'intérêt de la société, est

l'humanité désormais sans force, sans vertu, sans espérance. Tout est là, dans cette dernière, cette inévitable, cette dégradante conclusion.

Voilà où, à la suite de ces deux siècles de conquête, de ces cinquante ans de tyrannie, le genre humain en était venu. Aussi, lorsqu'il tourne ses regards vers lui-même, lorsque cette notion de l'humanité que l'unité romaine avait commencé à populariser apparaît dans les écrivains de ce temps, c'est le plus souvent pour plaindre et maudire l'humanité. Partout se retrouve la pensée de sa décrépitude et de son inévitable déclin; de cette jeunesse perdue, de cette force éteinte, de ce génie qui s'en va : partout l'homme s'abaisse devant cette loi envieuse dont parle le père de Sénèque, et en vertu de laquelle toute chose, arrivée au degré le plus haut, doit bien vite redescendre vers le plus bas [1] ; qui ne laisse, comme nous le lisions tout à l'heure dans l'historien Velléius, qu'une courte durée et pour ainsi dire un seul moment à tout génie et à toute

d'autant plus remarquable, que le poëte, entraîné par les préjugés de son époque, trouve le suicide moralement excusable :

> Proxima deindè tenent mœsti loca, qui sibi lethum
> *Insontes* peperêre manu, vitamque perosi
> Projecêre animas. Quàm vellent æthere in alto
> Nunc et pauperiem et duros perferre labores!
> Fata obstant, tristique palus inamabilis unda
> Alligat, et noviès Styx interfusa coercet.
>
> (*Æneid.*, VI.)

Les jurisconsultes, depuis Tibère, annulaient le testament et faisaient tomber entre les mains du fisc les biens de celui qui, accusé ou coupable d'un crime, s'était donné la mort. Mais, suivant en cela l'opinion des philosophes, ils ne modifiaient en rien la loi de succession pour celui qui s'était tué par dégoût, par ennui, par impatience des maladies, par honte de ses dettes. Paul., *Digeste*, 45, § 2, *de Jure fisci* (XLIX, 14).

1. ...Cujus maligna perpetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta rursùs ad infimum, velociùs quidem quàm ascenderant, relabantur. (Senec., *Controv.*, I, *præf.* 7.)

gloire. Cicéron laissait déjà entrevoir cette pensée[1]; et Virgile nous a montré cette lutte inégale et désespérée que l'homme soutient contre la fatalité toujours prête à l'entraîner, comme un rameur qui a lutté un moment contre le fleuve, et qui, dès l'instant où il se lasse, est repoussé bien vite au delà du point d'où il était parti. Lucain ne parle pas autrement[2]. Pline enfin, avec sa misanthropie ordinaire, retrouve jusque dans la nature physique les traces de cette décadence si évidente dans la nature morale. « La taille de l'homme, dit-il, va décroissant chaque jour, les fils sont rarement plus grands que leur père. La

1. « Le génie oratoire s'est élevé du point le plus bas et est arrivé au plus haut, en telle sorte qu'aujourd'hui il semble, selon la loi universelle de la nature, déjà commencer à veillir et n'être pas loin du jour où il disparaîtra. » *Tuscul.*, II, 2. — A Cicéron ajoutez son contemporain Labérius :

Summum ad gradum cum claritatis veneris
Consistes ægrè, et, citiùs quàm ascendes, decides.
(Lab., apud Macrobe, II, 7.)

2. Invida fatorum series, summisque negatum
Stare diù.....
(*Phars.*, I, 70.)

In se magna ruunt : lætis hunc numina rebus
Crescendi posuere modum.
(*Ibid.*, 81.)

Et Sénèque : « Lorsqu'il n'y a plus de progrès, la chute n'est pas éloignée. La maturité annonce l'approche du déclin. Lorsqu'on cesse de croître, la fin approche » (appetit finis ubi incrementa consumpta sunt). *Ad Helv.*, 23.

Sénèque reconnaissait aussi dans l'histoire romaine ce double période de croissance et de déclin : il plaçait « l'enfance de Rome sous Romulus, qui l'avait comme enfantée et comme élevée; son adolescence, sous les autres rois qui lui avaient donné son accroissement, ses lois, ses traditions; sous Tarquin, devenue plus mûre, elle avait rejeté la servitude... Et après la fin de sa guerre punique, qui fut comme son initiation à la vie virile, elle entra dans sa période de jeunesse... Mais plus tard, après avoir vaincu tant de rois et tant de nations, n'ayant plus matière à guerroyer, elle fit de ses forces un déplorable usage, et les tourna contre elle-même : ce fut là le commencement de sa veillesse. Et, lorsque déchirée par les guerres civiles, elle retomba sous le gouvernement d'un seul, ne semble-t-il pas qu'elle revenait alors comme à une seconde enfance? Dans sa décrépitude, incapable de se

séve vitale diminue, le monde se dessèche, à mesure que s'approche le feu qui doit un jour détruire notre globe [1]. »

Ainsi, tous ne parlent de l'humanité et ne parlent en son nom, que pour la plaindre et pour gémir. Le genre humain n'a conscience de lui-même que pour se désespérer et maudire ses dieux.

Il est cependant deux grands faits que nous avons jusqu'ici laissés de côté : l'un, il est vrai, accessoire quoique important; l'autre, qui contenait en lui-même toutes les destinées des siècles suivants et toutes les destinées futures du genre humain; deux doctrines, l'une qui revêtait une forme nouvelle, l'autre qui, née depuis quelques jours, ne tenait pas encore une grande place dans le monde : la philosophie stoïque et le christianisme. C'étaient les espérances de l'avenir que les siècles suivants virent se développer, mais dont le germe fructifiait déjà au temps de Néron.

Cette coïncidence entre la subite apparition de la lumière chrétienne et le réveil encore incomplet de la philosophie, les rapports de doctrine et d'idées que nous allons remarquer entre l'une et l'autre, comment les expliquerons-nous?

Le christianisme n'aurait-il été dans un autre coin du

soutenir, elle avait besoin de chercher un appui dans ceux qui la gouvernaient. » Senec., apud Lactan., *Div. Instit.*, VII, 15. La même idée dans Florus I, *proœm.*

Celse, le médecin, applique la même donnée philosophique à la santé humaine : « Lorsqu'un homme a trop d'apparence, d'embonpoint, de couleur, il doit tenir sa santé pour suspecte. Comme elle ne peut rester la même et qu'elle ne saurait plus faire de progrès, presque toujours elle doit reculer comme par une chute fatale. » Celse, *de Medic.*, II, 2.

1. In plenum autem cuncto mortalium generi minorem in dies fieri (mensuram hominis), propemodùm observatur : rarosque patribus proceriores, consumente ubertatem seminum exustione, in cujus vices nunc vergat ævum. (Pline, *Hist. nat.*, VII, 16.)

monde, et avec un point de départ différent, que la répétition d'un mouvement commun à toute l'humanité, que l'imitation ou la conséquence d'un soulèvement dont la philosophie eût donné le signal? Ou, au contraire, la philosophie profondément endormie a-t-elle ressenti dans son sommeil la secousse du mouvement chrétien, et, comme un homme à demi-réveillé, a-t-elle commencé de marcher à cette lumière qu'elle ne faisait qu'entrevoir? Les apôtres n'auraient-ils fait qu'appuyer sur la loi hébraïque une morale qu'ils empruntaient aux philosophes? ou au contraire, les philosophes ont-ils mêlé à leurs propres conceptions quelques fragments de la doctrine des apôtres? C'est une question que la fin de ce travail est destinée à éclaircir.

LIVRE QUATRIÈME

DU NÉO-STOÏCISME

ET DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER

DU NÉO-STOÏCISME.

§ Ier. — SES PREMIERS DÉVELOPPEMENTS.

J'ai déjà montré le néant et l'impuissance de la philosophie au milieu des guerres civiles ; son discrédit, son impopularité, son absence de sérieux sous les empereurs. L'esprit humain semblait devenu stérile, et, après s'être épuisé à produire les systèmes innombrables de la Grèce, il ne donnait plus le jour à une spéculation nouvelle.

Deux choses demeuraient cependant, qui prenaient le nom de philosophie plutôt qu'elles ne le méritaient : dans la morale, cet esprit romain, logique, consciencieux et grave, mais trop exclusivement pratique pour atteindre les spéculations élevées ; dans la théologie, si je puis ici me servir de ce mot, une sorte de religiosité orientale caractérisée par les symboles et les enseignements allégoriques, amie des superstitions, des oracles, des observances mystérieuses, et qui était déjà voisine de la théurgie.

Le stoïcisme, depuis plusieurs générations exclusivement renfermé, nous l'avons dit, dans la théorie des devoirs, s'identifiait volontiers à la première de ces tendances. Son enseignement, aux mains des Caton, des Tubéron, des Favonius, était devenu romain plus que grec. Il avait cette exaltation orgueilleuse et cette sévérité rigide de la vertu romaine; il avait aussi son caractère pratique, son éloignement pour la spéculation, son dédain pour la science. Cette école, qui préférait à tout l'étude des devoirs, en déduisait les règles avec rigueur, les enseignait sans adoucissement, les imposait sans pitié; c'était, disions-nous, l'école des jurisconsultes : philosophie exigeante et superbe, qui fondait tout sur la puissance de la règle et sur la force de la raison, et qui prétendait que l'homme tirât de son propre fonds sa vertu tout entière.

A d'autres âmes, à des âmes plus faibles peut-être, peut-être aussi plus élevées, à des Grecs ou à des Romains devenus Grecs, le pythagoréisme offrait les rêveries de l'Orient. L'enseignement pythagorique n'imposait pas à la nature humaine un aussi lourd fardeau; il lui trouvait plus de secours, il lui permettait plus de consolations. Il ne repoussait pas avec la même rigueur toute spéculation inutile à la conduite de la vie. Plus théologique que le stoïcisme, il rapprochait davantage l'homme de la Divinité; il entretenait plus vivant le sentiment de la vénération religieuse, et, par suite d'une logique moins sévère, il se prêtait de meilleure grâce aux pratiques extérieures du polythéisme. Il abandonnait moins l'homme à lui-même : par le jeûne, par la frugalité de la vie, par les observances religieuses [1], il l'aidait à soutenir sa vertu et à garder l'é-

1. Senec., *de Brevitate vitæ*, 14; *Ep.* 64, 108.

quilibre de son âme. Plus scientifique que le stoïcisme, il portait volontiers l'âme humaine vers ce que l'étude peut lui donner de consolant. Au lieu d'emprisonner l'intelligence, il lui ouvrait ces espaces infinis que les sciences occultes ont la prétention de lui faire parcourir : il penchait vers la magie [1]; il admettait la philosophie des nombres [2], cet enfantillage de la pensée, par lequel tant de grands esprits se sont laissé séduire; il rêvait les visions et les prodiges, et, en ce siècle superstitieux, quelques âmes plus pures aimaient à trouver là, sous le nom de philosophie, une superstition de plus.

Ces deux écoles, disons mieux, ces deux influences, car il n'y avait pas d'écoles constituées, contenaient les destinées futures de toute la philosophie païenne. Cette intelligence sévère et précise du devoir, telle que l'avaient dévoloppée les stoïciens, embellie et adoucie par quelque chose de plus religieux et de plus noble, devait aboutir au stoïcisme d'Épictète et de Marc-Aurèle, glorieuse école non de philosophes, mais de moralistes. Cette théurgie pythagoricienne, élevée, malgré ses puérilités superstitieuses, à une puissance toute nouvelle de conception philosophique, devait, au bout de deux ou trois siècles, produire ce néo-platonisme d'Alexandrie, dernière lueur de l'hellénisme et de la philosophie mourante, dernier soutien et dernier apologiste du polythéisme depuis longtemps condamné.

Mais ce travail ne devait s'opérer qu'après de longues années. Dans l'atonie philosophique qui suivit les guerres

1. Le philosophe Arcésilas exilé pour cause de magie, sous Auguste.

2. Sur la philosophie des nombres, *V.* Porphyre, *in Vità Pythag.*, 32, 53; Plutarq., *de Ei Delphico;* Gellius, III, 10; Macrobe, *in Somnio Scipion.*, I, 5, 6; Hierocles, *Carmen aureum;* Tennemann, *Hist. de la philosophie.* 4e période, II, 2, § 4.

civiles de Rome, les traces du pythagoréisme et du stoïcisme, comme celles de toute philosophie, sont rares et obscures. Nous allons tâcher de démêler un rayon de lumière au milieu des ténèbres d'un siècle inintelligent, de rechercher le filon inaperçu qui nous mènera jusqu'à une mine plus abondante, de rattacher les uns aux autres des noms sans gloire et d'obscures générations de philosophes; pour montrer dans les docteurs futurs de l'école d'Alexandrie les descendants éloignés des grands maîtres de la Grèce.

Le stoïcisme politique des Tubéron et des Brutus avait été vaincu à Pharsale. César, qui régnait sous le nom de dictateur, offrit le laticlave à un homme que sa naissance appelait à suivre la carrière des honneurs : Quintus Sextius le refusa pour se jeter dans la philosophie [1]. Sextius, dit Sénèque, philosophait avec le cœur d'un Romain, avec le langage d'un Grec. Il ne professait, n'argumentait, ne disputait pas [2]; dans ses écrits mêmes, il agissait et il vivait. L'homme le plus sage, disait-il, doit être, comme une armée en marche, toujours prêt à combattre l'ennemi. L'ambition comme l'énergie romaine ne laissait pas que de lui être restée au cœur, et, dans son regret de ces honneurs qu'il avait abandonnés, il fut un moment sur le point de se jeter à la mer [3]. Mais la philosophie lui apprenait à vivre. Le pythagoréisme lui avait enseigné la frugalité [4], et cette pratique pieuse transmise par le maître de

1. Senec., *Ep.* 98.
2. Virum acrem, græcis verbis, romanis moribus philosophantem. (Senec., *Ep.* 59.) Alii instituunt, disputant, cavillantur... vivit, viget, liber est, suprà hominem est. (*Ep.* 64.)
3. Plutarq., *Quomodò sentias te proficere.*
4. « Il s'abstenait de la chair des animaux, non pour la même cause que les Pythagoriciens qui croyaient à la métempsychose, mais par crainte d'être cruel, et parce que les aliments végétaux suffisent. » Senec., *Ep.* 108.

Samos à ses disciples, de se retirer tous les soirs dans le secret de son âme, d'interroger sa conscience, de repasser et de juger toutes les actions et toutes les pensées du jour [1]. D'un autre côté, le stoïcisme, (quoique ce mélange de traditions diverses fît contester à Sextius le titre de stoïcien [2]), le stoïcisme lui enseignait cette orgueilleuse doctrine que Jupiter n'est pas plus puissant que l'homme de bien [3]. Sextius et son fils, qui philosopha après lui sous le règne d'Auguste, formèrent une école pleine, à son principe, de zèle et de vigueur, mais bientôt éteinte par la lourde et inintelligente influence que répandait le trône des Césars [4].

1. *De Irâ*, III, 36.
2. Magni viri, et, licet negent, Stoici. (*Ep.* 64.) — Il disait, en effet, comme les stoïciens, « que Jupiter n'est pas plus puissant que le sage. » *Ep.* 72.
3. *Ep.* 73.
4. Sextiorum nova et romani roboris secta, cùm magno impetu cepisset, inter initia ipsa exstincta est. (Senec., *Natur. quæst.*, VII, 32.) — Un jour, pour prouver que lui aussi, s'il eût voulu, il aurait pu s'enrichir, il fit sur l'huile une spéculation heureuse et rendit ensuite l'argent qu'il avait gagné. — « Iratis, aiebat, profuit aspexisse speculum. » (Senec., *de Irâ*, II, 36.)

V. encore, sur les Sextii, Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 28; Sénèque le père, *Contr.*, II, *præf.* Burigny, *Mémoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXXI, (1761).

Autres philosophes du temps d'Auguste : Aréus ou Arius, philosophe d'Auguste. (Senec., *ad Marciam*, 4, et Dion, LII, p. 491. *V.* ci-d. tome III, p. 224.) — Athénodore de Tarse, stoïcien, cité par Strabon; ami de Cicéron (*Attic.*, XVI, 11); histoire d'un fantôme qui lui apparut (Pline, *Ep.* VII, 27); il donne des leçons à Auguste, à Apollonie; son influence sur l'esprit d'Auguste; témoignage que lui rend Mécène (Dion, *ibid.* Julian., *de Cæs.* Zosime, Elien, Senec.); son trait de hardiesse vis-à-vis de l'empereur (Dion, LVI, p. 598); il obtient, dans sa veillesse, la permission de retourner à Tarse (Plutarq.); son rôle politique dans cette ville (Strabon. Dion Chrysost.; *in Tars.*); il meurt à 82 ans et est déifié par les Tarsiens (Lucien *Macrobii*). Ses ouvrages : *des Catégories*, contre Aristote; *de la Logique* (Diog. Laert., III); *des Devoirs*, dont Sénèque cite deux passages; *de la Noblesse* Cic., *Fam.*, III, 7); *du Travail et du Délassement* (Athénée); *de la Divination* (Diog. Laert.); *de la Nature des fautes*, contre les stoïciens; *des Épidémies* (Plutarq.); *les Promenades* (Diog. Laert.); *Histoire de Tarse* (Steph.

Nous lisons cependant que Sotion et Fabianus furent au nombre de ses auditeurs. Fabianus, rhéteur plus que philosophe, écrivit cependant, à ce que l'on rapporte, plus de livres de philosophie que Cicéron. Il nous est représenté comme un homme dont le visage était plein de douceur, l'éloquence simple, élégante, facile, la science étendue, la pensée rapide, concise, élevée; quoique rhéteur, moraliste sérieux, ennemi des vices de son époque, ennemi surtout de son esprit déclamatoire et de sa philosophie théâtrale [1]. Sotion [2] se rattachait au pythagoréisme; il le fit aimer à Sénèque encore enfant, il enseignait la métempsychose, et soutenait que rien ne périt dans le monde, mais que tout, au contraire, subit d'éternelles et constantes révolutions, tandis que Fabianus, avec les stoïques, croyait à l'embrasement universel.

Attale le stoïcien nous est mieux connu. Il vit un jour passer les dépouilles d'une ville prise que l'on portait en triomphe. Il trouva le cortége bien court : « Toute cette richesse, dit-il, ne remplit pas une journée; devrait-elle remplir notre vie [3]? » Ne demandez pas à cette philosophie une logique plus suivie, une spéculation plus haute; elle tenait école, non pas de science, mais de vertu : elle ne professait pas, elle prêchait. Elle prêchait la probité, le

Byzant.). *V.* Hoffmann, *de Athenodoro Tarsens.* Dissertation de l'abbé Sevin, *Acad. des inscript.*, t. XIII, (1737). Un (autre?) Athénodore était ami de Claude dans sa jeunesse (Suet., *in Claud.*, 4.) Un des livres d'Athénodore était dédié à Octavie, sœur d'Auguste. Plutarq.

Un Q. Septimius tenait école de philosophie sous Auguste. Suet., *de Illustr. grammat.*, 18. Horace, *Ode* II, 6; *Ep.* I, 9.

1. *V.*, sur Papirius Fabianus, Sénèque le père, *Controv.*, *præf.* Sénèque, *de Brev. vitæ*, 10, 14; *Ep.* 11, 40, 52, 58, 100, 101; *Natur. quæst.*, III, 27. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

2. (An de J.-C. 14. Hieron., *ad Euseb. chronic.*) *V.*, sur Sotion, Eusèbe, *ibid.*; Senec., *Ep.* 49 et 108; Gellius, I, 8. Il était d'Alexandrie et il avait fait un traité de la colère. Eusèbe, Stobée.

3. Senec., *Ep.* 110.

courage, la force, la frugalité, la tempérance à ce siècle lâche, sensuel et fastueux. Elle imposait d'austères observances, l'abstinence de la chair, la dureté de la couche, la renonciation aux délices de la table. Ce n'était pas une raison puissante, c'était une déclamation éloquente et honnête. Les disciples venaient autour de cette chaire; les uns simples curieux, amateurs de rhétorique, qui notaient sur leurs tablettes les beaux mots et les phrases sonores; les autres qui prenaient au sérieux l'homme et la vertu, qui se pressaient autour du maître, l'interrogeaient, sortaient de ces entretiens plus courageux, plus tempérants, plus amis de la pauvreté, et prenaient en pitié le genre humain si inférieur à un seul homme [1]. L'orgueil, en effet, était au fond de cette vertu. Le philosophe Attale disait fièrement qu'il était roi, pendant que la police de Séjan, qui spéculait sur les vices et gouvernait par le désordre, inquiète de cette insurrection de la vertu, commençait à soupçonner le philosophe et à manœuvrer autour de lui [2].

Voilà ce qu'il y avait de philosophie sous Tibère. Je laisse de côté l'influence platonicienne représentée à Alexandrie par le juif Philon qui se sert du platonisme pour expliquer et pour défendre la religion de Moïse : travaux propres au judaïsme, dont Rome pouvait ressentir, mais dont elle n'avouait pas l'influence. Pour Rome et pour le monde, les noms presque inconnus de quelques moralistes épars, un certain mélange de la morale pratique du stoïcisme avec l'esprit d'observance des pythagoriciens, des lambeaux de science et d'une science souvent

1. *Ep.* 77, 108.
2. Sénèque le père, *Suasoriæ*, II. — *V.* encore sur Attale, Senec., *Nat quæst.*, II, 50; *Ep.* 9, 72, 110. — « La mémoire des amis morts, disait-il, est comme un fruit un peu amer, mais qui finit par plaire, ou comme un vin vieux dont le temps finit par ôter l'aigreur. » (*Ep.* 63.)

superstitieuse [1], nul dogme principal, nul ensemble de doctrines : voilà ce que nous présente l'histoire de la philosophie avant le siècle de Néron : voilà quelles traces obscures et rares nous sont restées de tout le labeur de l'esprit humain pendant cinquante ans.

Mais, sous Claude, — la foi chrétienne entre dans Rome. Sous Néron, quelques années après, — le stoïcisme romain se réveille, non pas plus philosophique ni plus savant, mais plus activement moraliste, plus important, plus politique, ressuscitant davantage la grande secte qui avait combattu à Pharsale et à Philippes. César le soupçonne, les centurions le raillent, les délateurs tournent autour de lui ; peu lui importe [2] : « Réveille-toi, crie-t-il à ce siècle de centurions et de délateurs ; soulève ta tête encore assoupie par les excès de la veille. As-tu un terme pour ton voyage? as-tu un but pour tes flèches? ou bien vis-tu au hasard, au jour le jour, sans y penser?... Qui sommes-nous? Pour quelle vie venons-nous en ce monde? Quelle règle nous est imposée? Quelle carrière nous est ouverte? L'or que nous recherchons, dans quelle mesure devons-nous le souhaiter? Dans quelle mesure pourra-t-il nous servir? Notre patrie et nos parents, quels droits ont-ils sur nous ? Enfin, qu'est-ce que Dieu a voulu faire de chacun de nous et quelle place nous a-t-il donnée dans l'ordre des choses humaines? — Homme, voilà ce que tu dois apprendre [3] ! »

En racontant le règne de Néron, j'ai déjà dit ce que cette école avait été comme parti politique, son alliance

1. Attale avait écrit sur la divination par la foudre. Sénèque écrit d'après lui sur le même sujet. *Nat. quæst.*, II, 50.

2. *V.* Tacite, *Annal.*, XIV, 16, 57, 59; XVI, 22, 34. Suet., *in Ner.*, 52. Sur le caractère politique et presque séditieux du stoïcisme. Sénèque (*Ep.* 73) cherche à l'en défendre. *V.* aussi Épictète, *ap. Arrianum*, I, 19; IV, 1, 7 et ailleurs.

3. Perse, III, 58 et s.

avec les traditions et avec les hommes de l'ancienne aristocratie romaine, ses vicissitudes, ses luttes, sa défaite ; j'ai nommé ses héros et ses martyrs, Cassius, Silanus, Soranus, Thraséa [1]. Ce qu'elle était, comme doctrine philosophique, comme puissance morale, me reste à dire aujourd'hui.

Mais ce travail est difficile. Un même instinct moral, bien plutôt qu'une doctrine commune, rapprochait ces hommes que Néron frappa tous de mort ou d'exil, les tenait unis devant lui et les réunit dans l'histoire. — Démétrius était cynique, disait-on. Ce n'est pas qu'il portât la besace ni qu'il mendiât sur les places publiques, comme ces philosophes bouffons dont s'amusait la populace. Mais hardi, parlant sans art, avec une rude éloquence ; attaquant, au milieu même des fêtes de Néron, toutes les recherches de la mollesse romaine ; couchant sur la dure ; se moquant des affranchis de César ; rejetant les dons de Caligula ; répondant hardiment à Néron ; ami de Thraséa, dont il recueillit le dernier soupir ; du reste, harangueur plutôt que philosophe : Il semblait, dit Sénèque avec emphase, que la nature l'eût mis au monde pour que ni les exemples ni les reproches ne manquassent à un siècle dépravé [2].

Dans le stoïcien Musonius Rufus, apparaît un commencement de cette morale supérieure, plus pure que ne

1. T. II, p. 209-212, 229, 234-238.

2. *V.*, sur Démétrius, Senec., *de Providentiâ*, 3, 5; *de Benef.*, VII, 1, 2, 8, 9, 11; *Nat. quæst.*, IV, *in præf.*; *Ep.* 20, 62, 91; *de Vitâ beatâ*, 18; ci-dessus, t. II, p. 210. — Sa hardiesse vis-à-vis de Caligula (Senec., *de Benef.*, VII, 11); vis-à-vis de Néron (Épict., *apud Arrian.*, I, 25. Philostrate, *in Apoll.*, IV, 8; VII, 5); — ami d'Apollonius (Philost., *ibid.*, IV, 25, 42; V, 19, 61.) Apollonius l'appelait son chien, VI, 31, 33; — ami de Thraséa, assiste à ses derniers moments (Tacite, *Annal.*, XVI, 34);— exilé par Néron (Philost., IV, 14; V, 1, 9), revient à Rome sous Vespasien (Tacite, *Hist.*, IV, 40. Suet., *in Vespas.*, 13. Dion, LXVI, 13). Il vivait encore sous Domitien.

l'avait été celle d'aucun païen, et qui, plus tard, se révéla tout entière dans Épictète et dans Marc-Aurèle. A certains égards même, il est au-dessus d'eux. Ce n'est point la dureté stoïque, cette sagesse impossible, ce mépris de l'homme, cet orgueil de la vertu qui se rend farouche au lieu d'être forte. Il ne brise pas les liens de la famille; il veut même que le philosophe soit marié, parce que le mariage, dit-il, est naturel et nécessaire. Il est plus sage que Marc-Aurèle qui permet le suicide [1]; et quand Thraséa lui dit : « J'aimerais mieux la mort aujourd'hui que l'exil demain. » — « Si tu regardes, lui répondit-il, la mort comme un plus grand mal, ton souhait est d'un insensé; si tu la regardes comme un moindre mal, *qui t'a donné le droit de choisir* [2]? » Il est plus pur qu'Épictète qui n'ose tout à fait interdire la débauche [3]; et il défend, comme le fait la loi de Dieu, tout ce qui n'a pas pour sanction le mariage et pour but l'accroissement des familles. Ailleurs, son langage se rapproche de celui des livres chrétiens : « L'intempérance est une grande occasion de pécher; tenez-vous en garde contre elle deux fois par jour [4]. — Évitez les paroles obscènes, parce qu'elles conduisent aux actions. — N'ayez qu'un seul habit [5]. — Si vous voulez ne pas commettre de fautes, regardez le jour où vous êtes comme le dernier jour de votre vie [6]. » Il dit

1. Marc-Aurèle, VIII, 46. Marc-Aurèle semble ailleurs interdire le suicide; mais ces deux passages sont beaucoup moins positifs que le premier.
2. Épict., *apud Arrian.*, I, 1.
3. *V.* ci-dessus, p. 75.
4. Apud Stobæum.
5. Comparez : « Nolite possidere aurum neque argentum... neque duas tunicas. » (Matth., X, 9, 10.) « Et præcepit eis... ne induerentur duabus tunicis. » (Marc., VI, 8, 9.) « Nihil tuleritis in viâ... neque duas tunicas habeatis. » (Luc., IX, 3.)
6. In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. (*Eccli.*, VII, 40.)

avec un certain bonheur d'expression : « Après une bonne action, la peine qu'elle a pu noús coûter est finie, il nous reste le plaisir de l'avoir faite : après une mauvaise action, le plaisir est passé et la honte subsiste[1]. » Aussi le nom de Musonius a-t-il obtenu les louanges les plus diverses. Philostrate le loue, comme le philosophe qui a le plus approché de son dieu, le fabuleux Apollonius; Julien l'Apostat vante sa patience; et les Pères de l'Église, par un témoignage autrement glorieux, le comptent avec Socrate parmi les païens dont les exemples peuvent être cités même par des chrétiens[2].

1. Aulu-Gelle, XVI, 1.

2. C. Musonius Rufus, natif de Bolsène, chevalier romain (Tacite, *Hist.*, III, 81); philosophe stoïque; — selon Philostrate (IV, 12), astrologue; — emprisonné au moment de la conjuration de Pison; — détourne Rubellius Plautus d'aspirer à l'empire (Tacite, *Annal.*, XIV, 59; Philos., *ibid.*); — banni en 65 (Tacite, *Annal.*, XV, 71. Dion, LXII.) — Il a de nombreux disciples (Tacite aux deux endroits cités. Pline, III, *Ep.* 11). — Forcé de travailler à la coupure de l'isthme de Corinthe (Lucien, *in Ner.* Philost., V, 1, 9; VI, 6). — Son exil à Gyare (Philost., VII, 16. Ces faits, rapportés par Philostrate, sont très-douteux.) — Rappelé, probablement par Galba (68), cherche à apaiser les guerres civiles (Tacite, *Hist.*, III, 81), poursuit les délateurs (*Id.*, *ibid.*, IV, 10, 40). — Selon les uns, reste seul à Rome quand Vespasien expulsa tous les philosophes; selon d'autres, rappelé par Titus (Pline, *loc. cit.* Dion, LXVI, p. 751).

« Dans toutes les sectes de philosophie..., quelques hommes ont tellement changé leur nature, qu'ils ont mérité d'être proposés comme les modèles d'une vie excellente. Ainsi, parmi les héros, on nomme Ulysse et Hercule; dans les siècles les plus récents, Socrate, et en dernier lieu Musonius. » Origène, *Contra Celsum*, III, 66. — « Les stoïciens ont du moins perfectionné la morale...; mais ceux qui ont suivi cette pure doctrine n'ont pu échapper à la haine ni aux persécutions. Nous pouvons citer Héraclite que nous nommions tout à l'heure, Musonius qui a vécu de notre temps, et d'autres encore. Car les démons ont toujours su faire que la haine des hommes poursuivît ceux qui, d'une manière ou d'une autre, cherchaient à vivre selon la raison et à fuir le vice. » Saint Justin, *Apolog.*, II, 8. — *V.* encore, sur Musonius Rufus, Plutarq., *de Vitando ære alieno;* Aulu-Gelle, V, 1; IX, 2; XVI, 1; XVIII, 2; Stobée, *in Sermon.;* Suidas, *in* Μουσονιος; Burigny, *Mém. de l'Acad. des insc.*, t. XXXI.

Autre stoïcien au temps de Néron : Cornutus, exilé en 67 (Dion, LXII). Ses ouvrages (Aulu-Gelle, II, 6; Eusèbe, 122. Théodore, Porphyre, VI, 19;

Vient enfin Sénèque, celui par lequel nous connaissons quelque chose de cette philosophie, et le seul qui nous laisse des écrits où nous puissions la juger.

J'hésite en parlant de Sénèque. Ce fils d'un rhéteur espagnol, élevé au milieu de l'emphase paternelle et de la corruption de Rome sous Tibère; ce parleur à la mode, qui essaie de tout, plaidoyers, poëmes, dialogues; ce confident d'Agrippine, panégyriste officiel de Claude, précepteur et faiseur de discours de Néron, enrichi par son terrible élève, ne se présente pas dans l'histoire avec l'aspect presque mythologique d'un Pythagore, ni même (quoique Platon n'ait pas été sans faiblesses) avec l'aspect grave et antique d'un Platon. Ce n'est pas une vertu dégagée de toute concession aux petitesses humaines. Il faut songer en quel monde il vécut et quelle place il tint en ce monde.

De plus, il faut connaître quel est le vrai temps de la philosophie de Sénèque. L'homme de cour qu'Agrippine avait placé auprès de Néron, à cause de sa réputation de rhéteur et de la politesse de ses manières [1], le poëte léger [2], le ministre de Néron, qui possédait de si beaux jardins et une table si somptueuse, pouvait bien prendre la vertu pour une de ses thèses de rhétorique, et la pousser jusqu'à l'hyperbole, mais non pas jusqu'à la pratique. Il convenait même, avec une certaine bonne foi, qu'un luxe comme le sien convenait assez mal à la philosophie. En face de ses ennemis, il s'accusait de cette villa si ornée, de

Hieronym., *Ep.* 84). Son ouvrage sur la *Théologie des Grecs*, où il l'explique par l'allégorie (Porphyre, *ibid.*). Il fut le maître de Perse (Suet., *in Vitâ Persii.* Perse, *Sat.* V).

1. Claritudo studiorum. (Tacite, *Annal.*, XII, 10.) Præceptis eloquentiæ et comitate honestâ. (XIII, 2.)

2. Pline, *Ep.* V, 3, et quelques vers qui nous restent et qu'on attribue à Sénèque.

ces pages si bien vêtus, de ces esclaves si nombreux : « Je le confesse, disait-il, je ne suis pas un sage. Que votre jalousie soit satisfaite, je ne le serai jamais. Je tâche seulement de retrancher chaque jour quelque chose de mes vices, de reprendre chaque jour quelqu'une de mes erreurs. Je me sens encore profondément enfoncé dans le mal... Je fais l'éloge de la vertu et non de moi. Quand j'attaque les vices, j'attaque les miens tous les premiers [1]... »

Mais un peu plus tard, — Burrhus était mort (63); Néron commençait à trahir ses libres allures [2]; la cour devenait dangereuse aux philosophes. Épouvanté par l'incendie de Rome et par l'horrible supplice des chrétiens (an 65), Sénèque cherchait à se tenir en arrière pour ne pas porter le poids de tant de sacriléges [3]. Dans cette retraite dangereuse et menacée, sa philosophie devint plus grave, plus mûre, plus sérieuse. Le seul voisinage de Néron et la crainte d'un empoisonnement [4] prescrivaient une vie plus sévère à cet homme qui, dès sa jeunesse, avait abandonné l'usage des bains, des parfums, du vin et des délicatesses de la table [5]. Le temps ne lui manquait plus pour se rappeler les leçons des philosophes qui avaient enflammé sa jeunesse d'un ardent amour pour la frugalité et la vertu, affaibli, il en convenait, par les années [6]. De cette retraite datent la plupart de ses ouvrages et les plus graves [7]; ses lettres à Lucilius surtout, où sa philoso-

1. *De Vitâ beatâ*, 17.
2. *V.* t. II, p. 212.
3. *V.* Tacite, *Annal.*, XIV, 52, 53; XV, 45.
4. *Id.*, XV, 45.
5. *Ep.* 83, 108. « Je juge nécessaire de faire ce que bien des grands hommes ont fait, de prendre quelques jours pendant lesquels nous nous exerçons à une pauvreté véritable par une pauvreté imaginaire. » *Ep.* 20.
6. *Ep.* 18.
7. Voici l'ordre chronologique des écrits de Sénèque, selon Fabricius et

phie, plus familière, est aussi plus sérieuse, où sa pensée, plus épurée, s'élève davantage, et, en même temps plus naïve, sourit parfois, conte avec grâce et nous repose de la monotone emphase des déclamateurs de ce temps.

Sénèque, de plus, a le mérite de n'appartenir à aucune école et de les représenter toutes. Les grandes écoles n'existaient plus que dans les livres. Stoïcisme, platonisme, cynisme, ces mots ne désignaient plus des sectes vivantes encore, mais des systèmes écrits, des livres muets, des hommes morts depuis longtemps. La succession des maîtres avait cessé. Forcément éclectiques, le stoïcien n'acceptait pas tout Zénon, ni le cynique tout Antisthène. Pour Sénèque surtout, une curiosité active, un certain goût de vérité l'avait promené au pied de toutes les chaires. Il avait été pythagoricien avec Sotion[1]; il avait admiré le stoïcien Attale; il cite continuellement Épicure[2] que pourtant il n'aime pas. Dans sa vieillesse, il allait encore à l'école du stoïcien Métronacte[3]. Il s'arrêtait pour causer avec le cynique demi-nu Démétrius, et revenait le proclamant le plus sage des hommes[4]. Ni les juifs, ni les chrétiens ne purent lui être inconnus.

Il est vrai : sa philosophie ne saurait être une, empruntée à tant de sources. Il n'aura la vérité que par frag-

M. Fleury (*saint Paul et Sénèque*, t. I, p. 264) : Sous Caligula : *De Irâ*. — Sous Claude et pendant l'exil de Sénèque (ans 41-50) : *Ad Helviam, ad Polyb., ad Marciam, de Constantia sapientis, de Otio sap.* — Après son retour (50-55) : *de Provid., de Animi tranquillitate.* — Peu après la mort de Claude (an 55) : l'*Apocoloquintose*. — Sous Néron : *de Clementiâ, de Brevitate vitæ, de Vitâ beatâ, de Benef.* — Vers la fin de sa vie (63-65) : *Epistolæ ad Lucilium, Quæst. naturales.*

1. *Ep.* 108. Hieronym., *de Script. eccles.*, 12.

2. *V.* surtout *Ep.* 20, 21. « Je fais avec Épicure, dit-il, ce que l'on fait au sénat où, quand une opinion émise avant la vôtre ne vous convient qu'en partie, on demande la division. » *Ep.* 21.

3. *Ep.* 76.

4. *Ep.* 62.

ments; il l'aura partielle, mêlée, incomplète. Mais, d'un autre côté, cette philosophie qui marche sans parti pris a quelque chose de plus sincère et de plus désintéressé. Stoïcien, parce qu'il a trouvé dans le Portique un instinct moral qui le touche, Sénèque cependant se sent blessé plus d'une fois par les spéculations insensées du Portique. Il n'appartient à aucun maître; il n'obéit pas, il approuve[1].

Et de plus, dans son inconsistance même et ses contradictions, Sénèque est le fidèle miroir de la philosophie de son temps; et c'est d'après ses écrits, éclairés par quelques fragments venus du dehors, que nous allons chercher à la faire connaître.

§ II. — CARACTÈRES DU NÉO-STOÏCISME.

Un des premiers caractères et de Sénèque et de ses contemporains, c'est l'éloignement pour la science et la philosophie spéculative, que les Grecs, il faut en convenir, avaient faite à la fin bien puérile.

Le genre humain était malade. Était-ce aux atomes crochus de Démocrite que le philosophe demanderait le remède? les nombres de Pythagore lui viendraient-ils au secours? s'occuperait-il, avec les stoïciens, à prouver à son siècle que la vertu est un animal, ou bien que, lorsqu'un homme est écrasé sous une pierre, son âme est si gênée qu'elle ne peut sortir? La métaphysique des Grecs, et en général toute la partie dogmatique de leur philosophie, était ou trop incertaine ou trop spéculative : jeu d'école,

1. Non sequor, sed assentior. (*Ep.* 80.) *V.* aussi *de Vitâ beatâ*, 3. *Ep.* 45.

vaine escrime de la pensée, d'où le monde malade n'avait à espérer aucun remède.

Aussi, à la vue de tant de puérilités, Fabianus, savant lui-même, doutait s'il ne valait pas mieux ne rien savoir[1]. Démétrius réduisait toute étude à quelques préceptes moraux, simples, faciles, pratiques[2]. Sénèque lui-même, Sénèque curieux et savant, jette souvent sur la science le coup d'œil dédaigneux du moraliste. Il juge frivole l'érudition dont lui-même fait étalage[3]; il condamne les sciences physiques sur lesquelles il a passé bien des heures[4]; la dialectique ne lui paraît qu'un exercice puéril[5]; les spéculations philosophiques, celles même des stoïciens, lui semblent ridicules[6] : tout cela n'est qu'un jeu d'échecs[7], une intempérance d'érudition, une cavillation misérable[8]. Et même les plus grandes questions de la philosophie ne lui apparaissent que comme une noble récréation de l'âme qui s'élève par là au-dessus des misères de sa condition mortelle, de même que l'artisan, après avoir fatigué ses yeux et son corps au travail minutieux et au jour pâle de l'atelier, vient sur la place respirer l'air et savourer la clarté du jour[9].

Quelle sera donc la grande étude de l'homme, si ce n'est

1. Senec., *de Brevitate vitæ*, 14.
2. *Id.*, *de Benef.*, VII, 1.
3. *De Brevitate vitæ*, 13, 14.
4. *De Benef.*, *ibid.*
5. *Ep.* 16.
6. *Ep.* 113 et autres.
7. Laterculis ludimus. (*Ep.* 106).
8. Litterarum intemperantiâ laboramus. (*Ep.* 88.) *V.* encore *Ep.* 20, 25, 45, 48; III, 113.
9. Quomodo artifices ex alicujus subtilioris rei intentione, quæ oculos defatigat, si malignum et precarium lumen habent, in publicum prodeunt, et in aliquâ regione ad populi otium dedicatâ, oculos liberâ luce delectant; sic animus in hoc tristi et obscuro domicilio clausus, quoties potest, apertum petit. (*De Benef.*, *ibid.*)

l'homme lui-même? Qu'il se connaisse avant de connaître le monde[1]. La philosophie de la vie, non celle de l'école[2]; le développement de cette connaissance du bien et du mal, dont la nature a mis le germe dans nos âmes : voilà le seul labeur digne d'occuper l'intelligence humaine[3]. La possession de la vertu, la vraie et incommutable notion des biens et des maux, voilà la parfaite richesse de l'âme, voilà la consommation de toute science[4].

Un second caractère et une autre tendance de cette philosophie, c'est le besoin d'arriver à une notion plus pure de la Divinité et des rapports de l'homme avec elle.

Bien avant ce temps, il est vrai, la philosophie avait balayé cet amas de fables qui, « par une intolérable perturbation de toutes les idées, se forgeait des dieux sur l'image des vices humains[5]. » Bien avant Sénèque, on savait que Jupiter n'est pas ce colosse doré qui tient au Capitole une foudre de métal[6]. On avait ri, sans en faire disparaître une seule, des mille pratiques superstitieuses dont les temples offraient le ridicule spectacle; on avait dit avant lui, moins hardiment peut-être que lui, parce qu'on vivait sous une loi plus sévère, que « le sage accepte le culte public comme une coutume, ne l'embrasse point comme une foi[7]. »

Mais chasser les dieux des poëtes était peu de chose;

1. Me priùs scrutor, dein hunc mundum. (*Ep.* 65.)
2. Non vitæ sed scholæ discimus.
3. *Ep.* 120.
4. Unâ re consummatur animus, scientiâ bonorum et malorum incommutabili. (*Ep.* 16.)
5. Perturbatio intolerabilis : de diis famæ creditum est, et eos vitiis nostris æstimavimus. (Senec., *de Benef.*, VII, 2.)
6. *Natur. quæst.*, III. — Contre les fables des poëtes, *V. Ep.* 24, 83; *de Irâ*, II, 35; *ad Marciam*, 19; *de Vitâ beatâ*, 26, 27; *de Brevitate vitæ*, 15.
7. *V.* Senec., *apud August., de Civit. Dei*, VI, 10; *apud Lactant., Divin. Institut.*, II, 16.

soupçonner, reconnaître le Dieu suprême, était un pas de plus. Se railler des fables était facile ; les expliquer et les ramener à une foi plus pure, était au moins un effort de l'intelligence. On l'avait fait sans doute, mais l'avait-on fait d'une façon aussi claire que celle-ci ? Les doctrines secrètes du portique [1] s'étaient-elles montrées aussi nettement ? — « Ces divinités que vous invoquez ne sont que des noms divers donnés à un même Dieu. Vous l'appelez *Stator*, parce que sa bonté maintient et fait subsister toute chose... ; *Liber Pater*, parce que, père de toutes choses, il donne à tous les germes la puissance qui les développe [2]... ; *Hercule*, parce que sa force est invincible... ; *Mercure*, parce qu'en lui est la raison, le nombre, l'ordre, la science... Autant il nous envoie de bienfaits, autant il a de noms divers [3]. Que nous le nommions Jupiter, conservateur et souverain de ce monde ; que nous le nommions Destin, parce que le Destin n'est autre chose que la série et la dépendance des causes, et que lui-même est la cause suprême, la cause des causes, de laquelle toutes les autres dépendent ; que nous l'appelions *Nature*, lui dont toutes choses sont *nées* et de l'esprit duquel toute chose vit ; que nous l'appelions *Providence*, lui dont la sagesse *pourvoit* au mouvement et à la conservation de ce monde : nature, fortune, providence, tous ces noms lui conviennent : c'est toujours le même Dieu usant diversement de sa puissance [4]. »

1. *V.* t. III, p. 195 et s., 215 et s. Et Sénèque au passage cité. Diogène Laërce, *in Zenone*. — Cette identité de différents dieux est indiquée dans ce vers attribué à Orphée :

Εἷς Ζεύς, εἷς Ἅδης, εἷς Ἥλιος, εἷς Διόνυσος.

« Jupiter, Pluton, le Soleil, Bacchus, ne sont qu'un. »

2. Liber Pater ou Bacchus présidait aux semences. (August., *de Civit. Dei*, VI.

3. *De Benef.*, IV, 7, 8.

4. *De Benef.*, IV, 7 ; *Nat. quæst.*, II, 45.

Ce Dieu, quel est-il donc? « Nul ne le connaît[1]. Bien des hommes le peignent sous de fausses couleurs, sans qu'il prenne souci de les punir. Ce qui environne cette suprême puissance est plein de doutes et de ténèbres; et comment pourrons-nous jamais bien connaître ce qu'est *Celui sans lequel il n'est rien*[2]? Cependant, s'il échappe à nos yeux, il se rend visible à notre pensée[3], et, retiré dans le sanctuaire de sa majesté suprême, il en ferme l'accès à tout, sauf à notre âme[4]. » Dieu est compris par notre âme et par notre raison, parce qu'il « est tout entier âme et tout entier raison[5]. Rien ne lui est caché[6]; rien n'est grand auprès de lui[7]; » rien ne lui commande. Sa joie est éternelle[8], sa

1. Nemo novit Deum. (*Ep*. 31.)
2. Quid sit hoc sine quo nihil est?
3. Oculos effugit, cogitatione visendus est.
4. *Nat. quæst.*, VII, 30, 32.
5. Nostri pars melior animus; in Deo nihil extrà animum : totus ratio est. (*Nat. quæst., in proœm.*) Sénèque, il est vrai, par une de ces contradictions qui lui sont habituelles, blâme ailleurs Platon d'avoir fait Dieu sans corps. *V.* ce que nous avons dit plus haut, tome III, p. 266, sur la difficulté qu'éprouvaient les philosophes anciens à comprendre un être purement spirituel. L'épicurien Velléius (dans Cic., *de Nat. Deor.*, I) se moque de Platon et soutient que « le dieu incorporel serait nécessairement privé de sens, de raison, de bonheur; que les dieux, au contraire, par cela seul que leur nature est plus heureuse, doivent être revêtus de la forme la plus parfaite qui est la forme humaine; que Dieu, étant un être animé, doit ressembler à celui des êtres animés dont la figure est la plus belle; qu'il ne peut y avoir de bonheur, de vertu, de raison, autrement que sous la figure humaine; que les dieux ont donc les apparences de l'homme; qu'ils ont un quasi-corps et un quasi-sang, etc. » Cicéron, plus sage (*Tuscul.*, I), revient à l'opinion de Platon et définit Dieu : « un esprit libre et dégagé, séparé de toute agrégation mortelle. » Mais il est douteux encore que Cicéron et Platon aient compris, comme nous la comprenons, la spiritualité divine. Le mot incorporel (ἀσώματος) donne plutôt, dans le langage des anciens, l'idée d'une matière très-légère et très-subtile. Porphyre dit (*Sent*. 21) que la matière première est ἀσώματος; Jamblique (*de Myst.*, I, 17) que les *corps* célestes sont d'une nature très-analogue à l'être *incorporel* des dieux.
6. Nil Deo clausum. (*Ep*. 86.)
7. Omnia angusta versùs Deum. (*Natur. quæst. proœm.*)
8. *Ep*. 60. « Gaudium quod deos deorumque æmulos semper sequitur nunquam interrumpitur. « — Semper gaudete, » dit saint Paul. — *V.* du

puissance souveraine, sa présence infinie. Tout lui appartient[1]; il est partout. Nul espace n'est vide de lui, et de quelque côté que nous nous tournions, nous le rencontrons[2].

« Dieu est la cause première, la cause unique. Il est à lui-même sa propre nécessité[3]. Platon et Aristote se trompent grossièrement quand ils appellent du nom de cause la forme, le modèle. La cause véritable, c'est la volonté de l'ouvrier, c'est la raison agissante, c'est Dieu[4]. »

Ce Dieu, qui n'a besoin de personne, a voulu pourtant se manifester par ses œuvres. « Il est l'artisan de ce monde, comme il en est le souverain[5]. Il nous a faits, et avant de nous faire, il nous a pensés[6]. Il nous a faits, il est notre père[7]; il nous aime[8]. Toute chose nous vient de lui. Il

reste, sur ces rapprochements entre les passages de Sénèque et ceux de l'Écriture sainte, l'appendice C à la fin du volume.

1. « Hanc Dei vocem : hæc omnia mea sunt. » (*Benef.*, VII, 3), et ailleurs : « omnia habentem. » *Ep.* 95.

2. « Ubique Deus, » (*Ep.* 41.) « Nihil ab illo vacat. » (*De Benef.*, IV, 8.) Et Lucain :

> Estne Dei sedes nisi terra et pontus et aer,
> Et cœlum et virtus?

3. Deus ipse necessitas sua. (*Quæst. nat.*, 1.)

4. *Ep.* 65.

5. Mundani hujus operis dominum et artificem. (*Nat. quæst.*, II, 45.) — Ajoutez ce beau passage que Lactance nous a conservé : « Ne comprends-tu point quelle est l'autorité et la majesté de ton juge? C'est lui qui gouverne ce monde; c'est lui qui est le Dieu du ciel et le Dieu de tous les dieux; c'est lui qui a suspendu dans les cieux chacune de ces divinités auxquelles nous vouons un culte séparé; c'est lui qui, au moment où il jetait les premiers fondements de son magnifique ouvrage, où il ordonnait ce monde, la plus grande et la meilleure de toutes les œuvres, a voulu que toute chose marchât sous la direction d'un chef; et en même temps que son esprit remplissait ce monde, il enfantait, pour le gouverner sous lui, des dieux ministres de sa royauté. » Et combien de fois, ajoute Lactance, Sénèque n'a-t-il pas parlé de Dieu dans un langage semblable au nôtre? (Lact., *Div. inst.*, I, 4.)

6. Cogitavit nos antè natura quàm fecit. (*Benef.*, VI, 33.)

7. Deus est parens noster. (*Ep.* 110.)

8. Carissimos nos habent dei. (*Benef.*, II, 29.)

gouverne ce monde, il le conduit par sa puissance; il a le genre humain sous sa tutelle, parfois même il s'occupe de chacun de nous[1]. Il nous aime; il y a plus, il nous sert, et, sans cesse présent à nos côtés, il est prêt à aider chacun de nous dans ses besoins[2]. Il ne craint pas d'obliger même les ingrats; son soleil se lève même pour les impies[3]. » Et d'où viennent tant de dons, si ce n'est de sa pure et gratuite bonté[4]? « Quelle cause les dieux peuvent-ils avoir de nous faire du bien, si ce n'est leur nature » bienfaisante et libérale[5]? Le mal ne saurait venir d'eux; « ils ne peuvent pas plus le causer que le recevoir. S'ils punissent et s'ils réprouvent, c'est pour le bien de l'homme : ils ne veulent jamais notre malheur[6]. »

A cette volonté suprême et bienfaisante qui refusera son obéissance? « Ce qui plaît à Dieu ne plaira-t-il pas à l'homme[7]? *Suivre Dieu* est une règle de la sagesse antique[8], »

1. Interdùm singulorum curiosi. (*Ep*. 95.)
2. Non quærit ministros Deus. Quidni? Ipse humano generi ministrat. Ubique et omnibus præsto est. (*Ibid.*) « Nous ne dépendons point de nous-mêmes; nos regards sont tournés vers un autre de qui seul nous pouvons tenir en nous ce qu'il y a de meilleur. Un autre nous a formés; Dieu seul s'est fait lui-même. » Apud Lact., *Div. inst.*, I, 7. — Dii sine intermissione munera diebus ac noctibus fundunt. (*Benef.*, IV, 3.)
3. IV, *Benef.*, 25 : Dî multa ingratis tribuunt. Et sceleratis sol oritur...
4. Deos gratuitos habemus. (IV, *Benef.*, 24.) Deum... beneficia gratis dantem. (*Ep*. 95.)
5. Quæ diis causa benefaciendi? natura. (*Ep*. 95.)
6. Errat si quis putat deos nocere velle. Dii nec dant malum nec habent... (*Ep*. 95.)
7. Placeat homini quod Deo placuit. (*Ep*. 75.)
8. Vetus præceptum : *Deum sequere* (*De Vitâ beatâ*, 15.)—Cette maxime attribuée à Pythagore par Boèce et Stobée (Pythagoricum illud, ἕπου θεῷ), est citée également par Plutarque (*de Auditu*) et Dion Chrysost., II. Cicéron (*de Finib.*, III, 22) la rapporte en la plaçant sur la même ligne que le *Nosce te ipsum* et *Ne quid nimis*. « Profectò antiqua et à capite sapientiæ, idest à Deo insita, » dit Juste-Lipse sur Sénèque. — « Est-il long de dire que la fin de toutes choses est de suivre les dieux? » Épict., *apud Arrian.*, I, 20. — Et Philon : « La fin de toutes choses est, suivant le très-saint Moïse, de suivre Dieu, ἕπεσθαι θεῷ. » (*De Migratione Abraham.*)

et d'autres allant plus loin disent : « Obéir à Dieu c'est la liberté[1]. »

L'obéissance suffit-elle? Non. Il faut « non-seulement l'obéissance, mais le consentement[2]. Quand Dieu m'envoie quelque souffrance, je me soumets à sa volonté, non-seulement parce qu'il le faut, mais parce que j'aime à m'y soumettre... Je veux payer mon tribut de bon cœur[3]. » — « O dieux, disait Démétrius, je ne me plains que d'une chose : que ne m'avez-vous d'avance fait savoir votre volonté? Je serais venu de moi-même au-devant de vos ordres. Vous voulez mes enfants? je les ai mis au monde pour vous. Une portion de mon corps? prenez-la... Ma vie enfin? reprenez ce que vous m'avez donné[4]! »

D'où vient cette obéissance volontaire, ce consentement plein d'amour? Aristote trouvait absurde de dire qu'on aime Jupiter, et Platon lui-même avait tout au plus soupçonné que l'homme doit aimer Dieu[5]; mais Sénèque plus hardi : « Aimez Dieu, dit-il, Dieu veut être aimé[6]. »

Quel culte maintenant ce Dieu réclame-t-il de l'homme? « Lui faut-il des taureaux, de l'or, une superstition inquiète, minutieuse, effarée[7]? Non, croyez aux dieux, proclamez leur existence[8], reconnaissez leur majesté sainte,

1. Deo parere libertas est. (*De Vitâ beatâ*, 15.) — Obéir à Dieu, dit le juif Philon, n'est pas seulement préférable à la liberté, mais à la royauté même. *De Regno.*

2. Non servio Deo, sed assentior. (*Ibid.*) Non pareo Deo, sed assentior; ex animo illum, non quia necesse est, sequor. (*Ep.* 106.)

3. *Ep.* 106.

4. *De Providentiâ*, 5.

5. Saint Aug., *de Civ. Dei*, VIII, 9.

6. Deo satis est coli et amari. (*Ep.* 47.) Deus amatur. (*Ep.* 42.) Superstitio amandos timet. (*Ep.* 133.)

7. *Ep.* 116, 1; *de Benef.*, 6; *Ep.* 95. *V.* aussi, contre la superstition, les passages cités par Lactance (*Div. instit.*, II, 2) et par saint Augustin, *de Civ. Dei*, VI, 10.

8. Primus deorum cultus deos credere. (*Ep.* 95.)

reconnaissez en eux la bonté sans laquelle la majesté n'est pas, reconnaissez leur providence[1]. Laissez là les grasses victimes et les immolations de troupeaux entiers; adorez par une volonté droite et bonne[2]; n'ayez si vous voulez que des vases de terre pour votre offrande, mais, si vous prétendez avoir les dieux propices, soyez homme de bien[3]. Donnez aux dieux ce qu'avec toute son opulence le fils de Messala ne peut leur donner, une pensée respectueuse pour la justice et pour le ciel[4]... Laissez là ces prières honteuses d'elles-mêmes qui se retournent pour voir si on les écoute. Ne chuchotez pas à l'oreille des dieux, vivez à vœu découvert[5]. »

Quand donc vous prierez, que demanderez-vous dans la prière? Ici Sénèque s'élève bien au-dessus de l'antiquité: « Demande, dit-il, un bon esprit, la santé de l'âme avant celle du corps. » Les anciens jusque-là n'attendaient de leurs dieux aucun bien moral[6]; mais c'est un bien

1. *Ep.* 95,

2. In victimis... non est deorum honos, *sed piâ et rectâ voluntate venerantium*... Boni enim farre et fictilibus religiosi sunt. (*Benef.*, I, 6.) Colitur Deus, non tauris, non auro, non in thesauros stipe infusâ, *sed piâ et rectâ voluntate*... (*Ep.* 95.)

3. *Ep.* 95. *V.* aussi le passage cité par Lactance. (*De Vero cultu*, VI, 25.) Deum... non sanguine multo colendum... sed mente purâ, bono honestoque proposito.

4. Quin damus id superis, de magnâ quod dare lance
Non posset magni Messalæ lippa propago?
Compositum jus fasque animo, sanctosque recessus
Mentis, et incoctum generoso pectus honesto?
Hæc cedo ut admoveam templis, et farre litabo.
(Perse, II, in fine.)

5. Haud cuivis promptum est murmurque humilesque susurros
Tollere de templis et aperto vivere voto.
(Perse, II, 6.)

Et Sénèque : « Deum rogare quod palam rogare audeamus... Sic loquere cum Deo, tanquam homines audiant. (*Ep.* 10, in fine.)

6. *V.* Cicéron, cité ci-dessus t. III, p. 274. Simonide et même Homère.

moral que Sénèque attend de la Divinité. « Si nul n'est homme de bien sans Dieu, c'est donc Dieu qui nous inspire les grands desseins de notre vie. Les rayons du soleil touchent la terre sans abandonner cet astre ; de même l'esprit de Dieu, envoyé pour nous faire voir de près les choses divines, demeure avec nous, mais sans se séparer de son origine[1]. »

Sénèque dit encore : « Voulez-vous honorer les dieux, imitez-les[2]. » — Mais comment l'homme, cet être mortel et fragile, imitera-t-il l'Être immortel et puissant ? — Dieu lui prêtera son aide. « Les dieux ne sont ni dédaigneux, ni jaloux ; ils appellent à eux[3], ils tendent la main à celui qui veut monter vers eux. Nul sans Dieu n'est homme de bien[4] ; nulle âme n'est droite sans lui[5] ; de lui viennent les fortes et courageuses résolutions. Quand une âme est élevée, modérée, constante, sereine, c'est qu'une puissance céleste la conduit : tant de vertu ne peut être sans l'aide d'un Dieu[6]. »

« Par la vertu, en effet, les hommes, qui sont les associés et les membres de Dieu[7], ne font que remonter à leur origine et développer, comme un cultivateur intelligent, les semences divines qui sont en eux[8]. Par la vertu,

selon Athénagore, *de Legat.*, 8, disent bien que les dieux donnent la vertu. Mais peut-on la leur demander ? Et qu'entendent-ils au juste par le mot *vertu*, ἀρετη ?

1. *Ep.* 10, 41. Ailleurs, il est vrai (*Ep.* 31, 90), Sénèque attribue les vertus de l'homme à lui-même. Mais, encore une fois, il ne faut jamais s'étonner d'une contradiction dans Sénèque.

2. « Satis deos coluit quisquis imitatus est. » (*Ep.* 95.)

3. *Ep.* 74.

4. « Bonus vir sine Deo nemo. » (*Ep.* 41.)

5. « Nulla sine Deo bona mens. » (*Ep.* 73.)

6. « Neque enim potest tanta res sine adminiculo numinis stare. » (*Ep.* 41.)

7. « Hujus socii sumus et membra. » (*Ep.* 93.)

8. *Ep.* 73.

l'homme se rend digne d'entrer en société avec son auteur [1]... Entre Dieu et les hommes de bien, il y a amitié, parenté, ressemblance; leurs âmes sont des rayons de sa lumière; l'homme de bien est le disciple, l'imitateur, le véritable enfant de Dieu [2]. Vous étonnez-vous que l'homme arrive jusqu'aux dieux? Il y a quelque chose de plus merveilleux : Dieu vient à l'homme; il y a plus, Dieu vient dans l'homme [3]. » Et ailleurs encore : « Dieu est près de nous, avec nous, il est en nous. Un esprit divin réside en nous-mêmes, à la fois notre surveillant et notre guide. Dans le cœur de tout homme vertueux demeure je ne sais quel dieu, un dieu y demeure [4]. »

Ainsi « l'âme céleste de l'homme de bien, vivant avec les hommes, reste attachée à son origine, comme le rayon qui nous éclaire n'est pourtant pas séparé de son soleil.

1. « Virtus hominem dignum efficit qui in consortium Dei veniat. »
2. *De Providentiâ*, I. « Discipulus ejus æmulatorque et vera progenies. »
3. *Ep.* 73.
4. Senec., *Ep.* 41, 73. In unoquoque nostrûm « *Quis Deus incertum est, habitat Deus.* » Tout cela peut se rapporter sans doute à l'origine divine des âmes, telle que l'admettaient les stoïciens, qui supposaient que l'âme est une partie de la divinité. Cependant on peut aussi entendre ces paroles dans le sens de l'Évangile de saint Jean : « Lux... quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. » (Ch. 1.) — « Si vous entrez, dit encore Sénèque, dans une forêt consacrée, dont les arbres antiques s'élèvent au-dessus de la hauteur commune, et dont les rameaux, s'étendant les uns au-dessus des autres, vous dérobent la vue du ciel, ces troncs immenses, ce silence et ce mystère, ces ombres si épaisses et qui épouvantent notre âme, vous avertissent de la présence d'un Dieu. Si une caverne prolonge ses voûtes souterraines au-dessous des flancs d'une montagne qui semble comme suspendue au-dessus d'elle, votre âme tressaille à cette vue comme si elle sentait que ce lieu est consacré... De même, si vous voyez un homme que les périls n'ébranlent pas, que les passions ne peuvent émouvoir, heureux au milieu des adversités, paisible au milieu des orages, une vénération religieuse n'entrera-t-elle pas dans votre âme? ne direz-vous pas : « Cette « vertu est trop grande et trop haute pour pouvoir ressembler en quelque « chose au corps dans lequel elle habite; une puissance divine y est des- « cendue? » (*Ep.* 41.)

Elle tient à Dieu [1], le regarde, reçoit de lui sa force; son Dieu est son père [2]; comme lui, elle vit dans une joie que rien ne peut interrompre [3]; comme lui, elle est heureuse sans les biens de la terre. La richesse, le plaisir, ne sont pas des biens, puisque Dieu n'en jouit pas [4]. »

Que l'homme accomplisse donc sa noble destinée. « Qu'il crée en lui l'image de Dieu. L'image de Dieu n'est pas d'argent ou d'or; de ces métaux grossiers on ne fera jamais rien qui ressemble à Dieu [5]. Le bien suprême n'est autre chose que la possession d'une âme droite et d'une claire intelligence. Que l'homme souffre avec patience; car Dieu n'est pas pour lui une mère tendre et aveugle, Dieu l'aime fortement, Dieu l'aime en père. Nous regardons avec un certain plaisir d'admiration un brave jeune homme qui lutte avec courage contre une bête féroce. Spectacle d'enfants! voici un spectacle digne de Dieu, un duel dont la contemplation mérite de le distraire de son œuvre : l'homme de cœur aux prises avec l'adversité [6]. »

Au moins cette philosophie ne rabaisse-t-elle pas l'homme; au moins a-t-elle le mérite que tant de philosophies n'ont pas eu, de se placer dans le côté de la balance

1. « Animus... hæret origini suæ... — Hæremus cuncti superis, » dit Lucain, *Phars.*, XVIII.
2. « Deus est parens noster. » (*Ep.* 110.)
3. *Ep.* 60.
4. *Ep.* 31.
5. « *Te quoque dignum finge Deo.* » Finges autem non auro nec argento. Non potest ex hâc materiâ exprimi imago Dei similis. (*Ep.* 12.) — « Nous ne devons pas estimer, dit pareillement l'Apôtre, la chose divine semblable à l'or, à l'argent, à la pierre, à la matière façonnée par l'art. » *Act.* XVII, 29.
6. *De Providentiâ*, 2. Un auteur chrétien copie ici Sénèque : « Quel noble spectacle pour Dieu, lorsqu'il voit un chrétien combattre contre la douleur, mépriser les menaces et les supplices, et assurer sa liberté contre les princes et les rois! » Minucius Félix, *in Octavio*. — Et Épictète : « Quand le péril te menace, songe que Dieu, comme un intendant de l'arène ou des jeux, vient de t'appareiller avec un redoutable adversaire. » Épict., *apud Arrian.*, I, 24.

vers lequel notre nature ne penche pas, et de faire contre-poids à nos faiblesses, auxquelles d'autres ont trouvé plus commode d'ajouter le poids de leurs doctrines : « Non, Épicure, ne confonds pas la vertu et la volupté : la vertu est quelque chose d'élevé, de supérieur, de royal, d'infatigable, d'invaincu ; la volupté est basse, servile, fragile, misérable ; elle a pris domicile dans les tavernes et les lieux de débauche. La vertu est au temple, au forum, à la curie, devant les remparts ; couverte de poussière, le visage enflammé, les mains calleuses : la volupté se cache, elle recherche les ténèbres ; elle habite les bains, les étuves, les lieux qui redoutent la surveillance de l'édile ; elle est efféminée, sans nerf, toute détrempée de parfum et de vin, pâle de ses excès, couverte de fard, plâtrée de couleurs étrangères [1]. »

Mais pour atteindre cette vertu, une condition est nécessaire : « Soyons bien persuadés que personne de nous n'est sans une faute. Ne disons pas : Je n'ai point péché [2]. » Au contraire, « *connaître son péché*, dit Épicure, *est le commencement du salut*. Celui qui ne se croit point pécheur refuse de se corriger. Chaque soir, dans le repos et les ténèbres, examinons notre conduite, rendons-nous compte de nos actions. Ne redoutons le souvenir d'aucune de nos fautes. Soyons nous-mêmes notre accusateur ; soyons notre juge. Sachons nous irriter contre nous-mêmes, et ne nous accordons, qu'après de justes reproches, le pardon de notre conscience. Notre sommeil sera plus paisible quand notre âme aura pu, ou se féliciter de son innocence, ou s'avertir elle-même de ses chutes [3]. Soumettons notre con-

1. *De Vitâ beatâ*, 27.
2. *De Irâ*, II, 27.
3. *Ep.* 28 ; *de Irâ*, III, 26.

science aux dieux ; sachons la leur ouvrir tout entière. Les dieux connaissent nos fautes les plus secrètes. Vivons avec les hommes comme si Dieu nous voyait, et parlons à Dieu comme si les hommes pouvaient nous entendre [1]. »

Mais de plus, comme « nul ne peut s'absoudre lui-même, » cherchons aide et conseil chez autrui. « Choisissons un homme qui soit toujours devant nos yeux comme un modèle et sous les yeux duquel il nous semble toujours vivre... Donnons à notre âme un témoin qu'elle vénère et dont la gravité sanctifie même notre vie la plus secrète... Quel bonheur que de trouver un cœur tout prêt pour y déposer nos secrets en sûreté ! un confident plus rassurant envers nous que nous ne le sommes nous-mêmes !... Pourquoi userai-je de réticence avec un ami [2] ? »

Enfin un dernier caractère, qui appartient à la morale du stoïcisme réformé, est une notion plus élevée des rapports de l'homme avec ses semblables.

La morale philosophique de l'antiquité est presque toujours égoïste. Elle rapporte à nous-mêmes tous nos devoirs. C'est pour lui-même, c'est pour sa propre dignité, c'est pour son orgueilleuse satisfaction qu'elle forme et qu'elle conseille le sage. Tous les devoirs, ou à peu près, sont des devoirs de respect envers soi-même. Le sage sans doute doit être juste envers autrui, parce que l'injustice troublerait l'équilibre de son âme et l'enlaidirait à ses propres yeux. Le sage doit être juste, mais il n'a pas besoin d'aller

1. *Ep.* 10 ; *de Benef.*, VII, 1, et Sénèque le père, *Controv.*, I, 2. — Saint Pierre dit de même : *In interrogatione bonæ conscientiæ.* (I Petr., III, 21.) — Ailleurs, Sénèque, cité par Lactance (*Div. inst.*, VI, 24) : « Ton surveillant te suit partout ; ... à quoi bon chercher un lieu secret, éviter les témoins ? Crois-tu échapper à tous les yeux ? Insensé, que t'importe de n'avoir pas de confident, quand tu as ta conscience ? »

2. « Nemo invenitur qui se possit absolvere. » (*De Irâ*, I, 14 ; *Ep.* 11 ; *de Tranq. animi*, I, *Ep.* 3.)

au delà. L'amour de son semblable, la bienfaisance, ou, pour mieux dire, la libéralité, sont des vertus surérogatoires, des vertus de luxe, de généreux penchants que la sagesse ne commande pas, qu'elle cherche plutôt à restreindre, et auxquels il ne faut se livrer, dit-elle, qu'avec beaucoup de précaution [1]. Ces vertus peuvent manquer sans qu'aucune loi essentielle en soit atteinte, sans que l'équilibre de l'âme en soit blessé.

Ainsi dans l'antiquité le devoir envers autrui ressortait-il de la politique plus que de la morale. Ce n'est pas envers l'homme, envers nos semblables, envers notre prochain, que l'homme avait d'autres devoirs que celui de la stricte justice. Les grands devoirs de l'homme, aux yeux de l'antiquité, étaient envers l'association dont il fait partie, envers la famille comme portion de la cité, envers la cité qui comprend et domine toutes les associations humaines. L'homme n'était rien comme homme ; comme parent, comme citoyen il devenait quelque chose : mais surtout la famille et la cité étaient beaucoup. On ne devait à son semblable que la justice : on devait à la famille l'obéissance et le respect; à la patrie, non-seulement le respect et l'obéissance, mais l'amour et le dévouement.

Cette morale philosophique, qui rapporte tous les devoirs au culte de soi-même, cette morale politique qui les ramène tous au culte de la patrie, forment encore la morale de Cicéron, quoique Cicéron vienne tard, qu'il ait recueilli tous les travaux de l'esprit grec, que Posidonius lui ait transmis les notions morales du stoïcisme. Les devoirs sont tous renfermés, pour Cicéron, dans la justice et dans l'hon-

1. « Beneficentia ac liberalitas... quâ quidem nihil est naturæ hominis accommodatiùs; sed habet multas cautiones. » V. aussi tout le chapitre. Cic., *de Off.*, I, 14.

nêteté. L'honnêteté est justement ce culte de soi-même, ce maintien de sa dignité propre, auquel l'antiquité attachait une importance si singulière quelquefois. La justice comprend deux choses : *ne nuire à personne*, devoir purement négatif, devoir de stricte équité; *servir à l'utilité commune*[1], c'est-à-dire aux intérêts communs de ceux que « des liens plus étroits rapprochent de nous, de ceux qui nous appartiennent ou par le sang, ou par le mariage, ou enfin par l'unité de langue, de cité, de nation[2], » aux intérêts surtout de la « patrie, cette société la plus chère de toutes, et qui embrasse toutes les autres[3]. » Jusque-là, en effet, et jusque-là seulement pouvaient aller le dévouement et le désintéressement du païen[4].

Sénèque parle autrement que Cicéron. Je ne prétends pas qu'il comprenne, dans son entière et véritable étendue, le devoir envers les semblables; mais au moins reconnaît-il, de l'homme à l'homme, plus que des obligations pure-

1. « Ut ne cui noceatur... Ut communi utilitati serviatur. » (*De Off.*, I, 10.)

2. « Arctior societas propinquorum... societas in ipso conjugio... gens, natio, lingua, civitas. » (*V. ibid.*, 17.)

3. Ainsi Lucilius (*lib. incerto*), v. 165 :

Virtus, Albine, est...
Commoda prætereà patriæ sibi prima putare,
Deindè parentum, tertia jàm postremaque nostra.

4. « Parcourez toutes les sociétés humaines, nulle n'est plus sacrée, nulle ne saurait nous être plus chère que celle qui nous unit à la chose publique. Nous aimons sans doute nos pères et nos mères, nos enfants, nos proches, nos amis; mais l'amour de la patrie renferme en lui seul tous ces amours. Quel homme de bien hésitera à lui donner sa vie, si sa vie peut lui être utile? » *Ibid.*

Ailleurs, il est vrai, Cicéron semble étendre davantage la sphère des devoirs : « Ceux qui nous imposent des devoirs envers nos concitoyens et non envers les étrangers, ceux-là détruisent la société humaine hors de laquelle il n'y a ni bienfaisance, ni libéralité, ni bonté, ni justice, etc... » (*Ibid.*, III, 17. *V.* encore I, 10, *de Finibus*, V, 23; *de Nat. deorum*, I, 44.) Mais, ici même, il parle des devoirs de stricte justice, et non des obligations de charité.

ment négatives. On s'aperçoit, en le lisant, que l'esprit de l'antiquité touche à sa fin ; que ses idées semblent étroites et pauvres, parce qu'une idée plus grande commence à se lever sur le monde ; qu'en un mot, le genre humain, comme un aveugle, se sent échauffé par un soleil qu'il ne voit pas encore. Sous le règne immiséricordieux de Néron, Sénèque, non pas le premier sans doute, mais plus nettement peut-être que nul autre, arrive à la notion de l'unité et de la consanguinité entre les hommes : « Tous les devoirs humains, dit-il, sont renfermés dans cette pensée [1] : Nous sommes les membres d'un grand corps ; » non-seulement parce que « la société humaine se forme par notre union, comme une voûte par l'union de ses pierres, dont chacune tomberait si elle n'était soutenue par les autres [2], » mais aussi parce que « la nature, » c'est-à-dire Dieu [3], « nous a fait naître du même sang, nous a fait sortir du même principe, nous a destinés à la même fin [4], nous a inspiré un mutuel amour . » Ainsi, il comprend et la notion de la solidarité des hommes dans l'ordre social, et surtout la notion supérieure de la fraternité humaine, qui, obscurcie dans le paganisme, restait pourtant au fond des âmes, et faisait explosion dans les théâtres, lorsqu'on entendait ce vers du poëte :

Je suis homme : rien de ce qui est homme ne me semble etranger.

1. « Membra sumus corporis magni. » (*Ep.* 95.)
2. « Societas magna lapidum fornicationi similis. » (*Ibid. V.* encore *de Irâ*, II, 31.) « L'homme est sacré pour l'homme, car ils sont ensemble concitoyens de la grande cité. » Et plus ouvertement encore : « Il y a deux cités, l'une plus petite et l'autre plus grande. Celle-ci est la vraie chose publique. Elle embrasse les dieux et les hommes. Ses bornes sont celles que le soleil atteint dans sa marche. » *De Otio sapientis,* 31.
3. *V.* ci-dessus, page 211.
4. « Natura nos cognatos edidit, cùm ex iisdem et in eadem gigneret. » (*Ep.* 95.)

Mais une fois cette notion prise au sérieux, comme nous allons voir tomber la morale traditionnelle du monde romain ! comme elles pâliront, ces idées étroites et jalouses de l'esprit de nation et de l'esprit de famille ! Comme vont diminuer ces devoirs de la famille, de la tribu, de la cité que l'antiquité faisait passer avant tout ! La patrie elle-même ne sera pas le souverain bien du sage : « Une grande âme ne veut pas d'une étroite patrie ; ma patrie, c'est le monde [1]. » Ou, comme disait Musonius : « L'exil n'est pas un grand mal, on peut vivre partout, puisque partout on peut être homme de bien [2]. » Que dirons-nous du despotisme de la famille ? Pour que la famille soit paisible et heureuse, il faut que la clémence y pénètre [3]. Que dirons-nous de l'orgueil des castes, de la haine pour l'étranger, du mépris pour l'esclave ? A ces sentiments, fondés sur le principe de l'inégalité native des races humaines, Sénèque oppose l'égalité native de tous les hommes : « L'esprit divin peut appartenir à l'esclave comme au chevalier romain. Qu'est-ce que ces mots : esclave, affranchi, chevalier ? Des noms créés par la vanité et par le mépris. Du fond d'une cabane, l'âme peut s'élever jusqu'au ciel [4]. La vertu n'exclut personne : ni esclave, ni affranchi, ni roi. Tout homme est noble, parce qu'il descend de Dieu : s'il y a dans ta généalogie quelque échelon obscur, passe-le, monte plus haut ; tu trouveras au sommet la plus illustre noblesse. Remonte à notre origine première ; nous sommes tous fils de Dieu [5]. »

1. *Ep.* 28, 102.
2. Apud Stobæum.
3. *De Clem.*, I, 5. *V.* aussi 14.
4. *Ep.* 31.
5. *De Benef.*, III, 18, 29 ; *Ep.* 47. *V.* aussi *de Irâ*, III, 31 ; *de Vitâ beatâ*, 24 ; *de Benef.*, III, 28.

« Il faut être juste, disait sèchement Cicéron, même envers les gens de la condition la plus vile. La plus vile condition est celle des esclaves ; il faut les traiter en salariés, exiger leurs services, leur donner le nécessaire [1]. » Et Cicéron rougit ailleurs du regret qu'il éprouve de la mort d'un de ses esclaves [2]. Sénèque parle bien autrement : « Ce sont des esclaves ? Dites des hommes, dites des commensaux, dites de moins nobles amis ; dites plus, des compagnons d'esclavage ; car la fortune a sur nous les mêmes droits que sur eux. Celui que tu appelles ton esclave est né de la même souche que toi ; il respire le même air, il mourra de la même mort. Consulte-le ; admets-le à tes entretiens, admets-le à tes repas. Vis avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur vécût avec toi. Ne cherche pas à te faire craindre ; qu'il te suffise ce qui suffit à Dieu, le respect et l'amour [3]. »

Sur un autre point encore, comparons à Sénèque Cicéron, cet esprit incontestablement plus élevé, cette âme plus désintéressée et plus pure : « Quelques-uns pensent, dit-il, que les combats de gladiateurs *ne laissent pas que d'être inhumains ;* et je ne sais s'ils n'ont pas raison, en parlant de ces jeux tels qu'ils sont aujourd'hui. Mais quand on n'y voyait combattre que des coupables..., nul spectacle ne pouvait être plus propre à nous fortifier contre la douleur et contre la mort [4]. » Et ailleurs : « Tu n'a pas à regretter, écrit-il à son ami, les *chasses* dont Pompée nous a donné le spectacle. Il y en a eu, pendant cinq jours, deux dans chaque journée, et magnifiques ; personne ne le nie.

1. *De Offic.*, et ailleurs : « Adhibenda sævitia ut heris in famulos. » (*De Off.*, II, 7.)
2. *Attic.*, I, 11.
3. *Ep.* 47.
4. *Tuscul.*, II, 17.

Mais quel plaisir peut éprouver un homme bien élevé, à voir un malheureux faible et tremblant, déchiré par quelque bête vigoureuse, ou, au contraire, quelque bel animal percé d'un coup d'épieu? Si cela est à voir, tu l'as déjà vu; et pour moi, qui viens d'en être spectateur, ce n'est rien de nouveau [1]. »

Sénèque ne parle pas avec cette indifférence. Ces mêmes jeux, qui n'inspirent à Cicéron que l'ennui et la satiété, Sénèque les reproche à Pompée comme un crime [2]. « Par hasard, dit-il encore, je suis tombé au milieu d'un spectacle de midi [3]; j'y cherchais des jeux et quelque joyeux délassements : j'ai trouvé des combats auprès desquels ceux du matin sont quelque chose d'humain et de miséricordieux... L'homme, cette chose sacrée, l'homme est livré à la mort par forme de récréation et de jeux, et celui auquel on ne devrait pas même apprendre à recevoir et à donner des blessures, est jeté sur l'arène nu et désarmé. Sans colère, sans crainte, à titre de passe-temps, l'homme donne la mort à l'homme, et l'agonie d'un mourant fait la joie du spectacle [4]. » Et Sénèque n'est pas touché de cette excuse que Cicéron admet volontiers : ce sont des coupables. « Ils ont mérité la mort, je le veux bien; mais vous, quel crime avez-vous commis pour mériter d'être spectateur de leur supplice [5]? »

Mais, « dirons-nous seulement qu'il faut épargner le

1. *Fam.*, VIII, 1.
2. *De Brevitate vitæ*, 13, 14.
3. *V.* ci-dessus, p. 151.
4. « Homo res sacra... Satis spectaculi in homine mors est... Homo hominem, non timens, non iratus, tanquam spectaturus, occideret. » (*Ep.* 7, 90, 95.)
5. *Ep.* 7. Pline, venant après Sénèque, exprime aussi une certaine horreur, mais bien modérée, pour l'effusion du sang dans l'arène. *Hist. nat.*, XXVIII, 1.

sang humain ? Rare vertu, quand on est homme, de vivre en paix avec les hommes ! Belle gloire d'épargner ceux qu'on doit servir ? » Allons plus loin ; « disons qu'il faut tendre la main au naufragé, montrer la route au voyageur qui s'égare, partager son pain avec celui qui a faim... La nature a fait nos mains pour que nous nous aidions les uns les autres..... Et, selon sa loi, il est plus malheureux de donner la mort que de la souffrir[1]. » Allons plus loin encore : il ne suffit pas de secourir ; il faut secourir de bonne grâce : « L'aumône n'est un bienfait que par la bonne volonté qui l'inspire. » Il faut secourir sans bruit, en silence, sans humilier celui qui reçoit. Il faut secourir non-seulement l'ami, mais l'inconnu ; non-seulement l'homme libre, mais l'esclave ; non-seulement l'homme reconnaissant, mais l'ingrat ; non-seulement l'homme inoffensif, mais celui qui est notre ennemi[2]. Partout où il y a un homme, il y a place au bienfait[3]. »

Il faut donc secourir même ses ennemis[4]. La vengeance, si admise et si admirée qu'elle soit du vulgaire, est un vice et une faiblesse ; s'il faut punir, punissons pour corriger l'homme pervers, non pour rendre à notre ennemi le mal qu'il nous a fait[5].

Voilà comme parlait Sénèque en ce siècle infâme et cruel qui avait accumulé toutes les corruptions. Ce n'était,

1. *Ep.* 95.
2. « Non est beneficium nisi quod a bona voluntate proficiscitur. » (*De Benef.*, VI, 9. *Ibid.*, II, 9 ; VII, 31.) « Etiam ignotis succurrere. » (*De Irâ*, I, 5.)
3. *De Vitâ beatâ*, 24.
4. « Opem ferre etiam inimicis miti manu. » (*De Otio sap.*, 28.) Cicéron disait seulement : « Il y a une mesure à garder dans la vengeance. » (*Off.*, I, 11.)
5. « Inhumanum verbum, ut quidem pro justo receptum, ultio. » (*de Irâ*, II, 32.) « Non se ulciscitur, sed illos emendat. » (*De Constant. sap.*, 12 ; *de Irâ*, I, 5 ; II, 31 ; *de Clem.*, I, 22 ; II, 7.) — *V.*, cependant, *de Benef.*, VI, 5.

certes, pas autour de lui, à la cour de Messaline ou de Néron, qu'il avait puisé des pensées aussi hautes. Ce n'était même pas dans l'antiquité : chez les plus grands philosophes de la Grèce, ces mêmes pensées sur l'essence divine, sur les rapports de l'homme avec Dieu, sur les rapports de l'homme avec l'homme, ne se retrouvent qu'éparses, incomplètes, indistinctes; pour qu'elles se dessinassent avec une netteté et avec un ensemble jusque-là inconnus, il fallait le rhéteur Sénèque, cet homme élevé parmi les arguties de l'école, ce courtisan parfois si infâme de Néron. A partir de Sénèque, ou, si l'on veut, de son époque, à partir de ce règne odieux de Néron, ces nobles idées se popularisent, entrent dans le domaine commun de la philosophie, sont confirmées et développées après Sénèque par Épictète, après Épictète par Marc-Aurèle.

Comment de si nobles pensées ont-elles une date si étrange? Comment ces hommes, la plupart inférieurs, pour le génie, aux grands maîtres de la Grèce, ont-ils entrevu plus nettement la vérité? Comment Sénèque, ce déclamateur, qui paraît souvent ne penser qu'à arrondir sa phrase, rencontre-t-il, pour remplir sa période, tel ou tel rayon de vérité qui a échappé à la haute vue d'un Platon, à la sagacité d'un Aristote, à la sagesse d'un Socrate? Il ne pense, il ne croit, il ne pratique rien de ce qu'il dit, je le veux bien; il est rhéteur et non philosophe. Mais comment le rhéteur a-t-il eu des éclairs de vérité que n'avait eus nul philosophe?

Voilà le problème qui ne sera résolu qu'après le complet examen du néo-stoïcisme. Aussi bien, est-il temps de montrer ses faiblesses et de faire voir par quel côté il tenait aux misères de l'humanité, aux misères des siècles païens, aux misères de son propre temps.

§ III. — VICES ET IMPUISSANCE DU NÉO-STOÏCISME.

La philosophie nouvelle, nous venons de le dire, repoussait toute spéculation et prétendait n'enseigner que la morale. Mais quelle base donner à cette morale? En vertu de quelle puissance dicter à l'homme ses devoirs? C'est la question qui se présentait nécessairement devant elle et qui se présente à nous lorsque nous lisons Sénèque.

Aussi cet homme qui repousse le dogme à chaque instant, malgré lui revient au dogme, c'est-à-dire à ces idées panthéistiques qui lui furent léguées comme le vieux mobilier de Zénon. Sans cesse, malgré ce que nous venons de citer tout à l'heure, il voit en Dieu l'âme universelle; dans les âmes humaines, de pures émanations de son essence[1]; dans le monde, un *grand animal* mû et conduit par Dieu comme le corps l'est par son âme[2]; dans la matière, quelque chose d'éternel, d'universel, de coexistant à Dieu. Au-dessus de ces deux grands êtres universels, si je puis ainsi m'exprimer, Dieu et la matière, il faut que quelque chose soit, pour les rapprocher et les tenir unis; et quelle autre chose, sinon une loi fatale, suprême, invincible, à laquelle sont soumis et les corps et les âmes, et les génies ou les dieux, et Dieu lui-même? Enfin Sénèque attend l'in-

1. *Ep.* 31; *de Provid.*, 1; *de Vitâ beatâ*, 32.

2. « Universa ex Deo et materiâ constant. Deus ista temperat quæ circumfusa rectorem sequuntur... Quem in mundo locum Deus obtinet, hunc in homine animus; quod est illi materia, in nobis corpus est. » (*Ep.* 65.) « Quid est Deus? mens universi; quod vides totum et quod non vides totum. » (*Nat. quæst. procem.*) « Vis (Deum vocare) mundum? Ipse enim est quod totum vides, et se sustinet vi suâ. » (*Ibid.*, II, 45.) Totum hoc quo continemur, et Deus et unum est. » (*Ep.* 92.) — Et Lucain :

Jupiter est quodcumque vides, quocumque movemur.
(*Pharsale*, IX.)

cendie universel par lequel finira cet accident que nous nommons création, par lequel les êtres étant détruits, l'unité primitive se rétablira, la matière retournera à son état d'élément, les âmes à leur source qui est l'âme divine. Ces dogmes, dont j'ai parlé ailleurs[1], sont le fonds habituel de Sénèque, le lieu commun sur lequel il brode, le thème auquel il revient forcément.

Mais, n'est-il pas facile de le voir? Sénèque, s'il eût été habitué à poursuivre avec plus de soin les conséquences de sa pensée, se fût aperçu dans quelle contradiction il tombait. Tout à l'heure, pieux adorateur de la divinité, il relevait, il purifiait la prière, il la justifiait contre les fatalistes[2]; mais bientôt, en vertu de ce principe que les dieux sont soumis comme nous à la fatalité, il viendra nous dire que « nous avons peu de chose à craindre des hommes, rien à craindre des dieux[3], » par conséquent aussi rien à espérer. Tout à l'heure il reconnaissait la puissance, la bonté, la suprême vertu de Jupiter; il voyait en elle la source de la vertu des hommes : et le voici nous disant que le sage doit sa sagesse à la philosophie, c'est-à-dire à lui-même; que, soumis comme Jupiter à une loi suprême et accomplissant comme lui cette loi, le sage est son égal[4], son supé-

1. *V.* t. III, p. 196.

2. Sénèque concilie très-bien l'utilité de la prière avec l'immutabilité des lois divines : « Les expiations et les prières ne combattent pas la loi du destin, elles sont dans la loi même. Certaines choses ont été laissées comme en suspens par les dieux, pour tourner à bien si nous prions. Cette alternative même est une des lois du destin. » Quædam à diis ità suspensa et relicta, ut in bonum vertant si admotæ preces. Ipsum quoque hoc in fato est. (*Nat. quæst.*, II, 37.)

3. Nec mortem horrebimus, nec deos... Non homines timere, non deos. (*Ep.* 75.) Deos nemo sanus timet. (*Benef.*, IV, 19.) Nullius nec hominis nec Dei timorem. (*Ep.* 17.) Deorum hominumque forminidinem ejecit, et scit non multum esse ab homine timendum, à Deo nihil. (*Benef.*, VII, 1.)

4. Ex superiore loco homines videntem, ex æquo deos. (*Ep.* 41.)

rieur même[1], parce qu'il a plus d'obstacles à vaincre et plus de travaux à soutenir. Le dogme du Portique enlève à la morale de Sénèque toute la force que pouvait lui donner le sentiment religieux.

Devant ce dogme viennent aussi tomber ces idées que nous admirions, de résignation, de respect, de confiance en la Providence. La Providence n'est plus maîtresse du monde, Dieu n'est plus tout-puissant; « un invincible destin l'entraîne comme nous, et, quelle qu'elle soit, la puissance impérieuse qui a ordonné les lois du monde, est éternellement liée à ses propres décrets[2]. » Dieu voudrait le bien; il ne le peut, ou du moins il ne peut le faire complet. Faible « artisan, qui n'a pu changer la matière » mauvaise sur laquelle il travaillait[3], il ne fait le bien des uns que par le mal des autres; et la consolation du sage sera, non pas une tendre et filiale confiance envers Dieu, mais ce triste raisonnement qu'a reproduit l'anglais Pope dans son poëme, long sophisme sans poésie : « Mon mal est partiel, le bien qui en résulte est général; ma souffrance est nécessaire pour le bonheur du monde. » Il se consolera, dit Sénèque, avec l'univers[4].

Devant la doctrine du Portique la notion de l'âme immortelle va tomber aussi. Sénèque serait bien tenté de la

1. Aliquid est quo sapiens antecedat Deum. Ille naturæ beneficio, non suo sapit. (*Ep.* 53, 73.) Sénèque se réfute assez dans un autre passage : « Parce que la vertu de Dieu est naturelle, ne louerons-nous pas Dieu de cette vertu que nul ne lui a apprise? Oui, certes, nous le louerons. Si cette vertu lui est naturelle, c'est qu'il se l'est donnée à lui-même, car la nature n'est autre chose que Dieu. » Apud Lactant., *Inst. Div.*, II.

2. Irrevocabilis humana et divina cursus vehit... Deus scripsit quidem fata, sed sequitur. Semel jussit, semper paret. (*De Provid.*, 5.) La même idée. *Benef.*, VI, 23.

3. Non potest artifex mutare materiam. (*De Provid.*, 5.)

4. Solatium cum universo rapit. (*De Provid.*, 3.) Dieu dit au sage : *Je ne pouvais* te soustraire aux maux terrestres : j'ai armé ton âme. *Ibid.*, 6.

donner pour soutien à sa morale; il développe, non sans chaleur, ce que cette croyance a de consolant et de noble[1]; il comprend ce qu'elle a d'utile et de salutaire; il sait que la foi primitive de tous les peuples l'a acceptée, et le consentement de tous les peuples est à ses yeux un grand indice de vérité[2]. Et cependant il doute[3], et cependant il nie parfois[4], et même il devrait nier toujours. Si l'âme de l'homme n'est qu'une portion de l'âme divine, une fois libre et dégagée, peut-elle ne pas se réunir à son tout? La volonté et la pensée de l'homme peuvent-elles ne pas aller se confondre avec la volonté et la pensée universelle? L'âme; cette étincelle de l'éther (car je ne sais trop si Sénèque conçoit l'être complétement spirituel)[5], ne doit-elle pas, une fois remontée aux régions supérieures, se perdre dans cet océan éthéré qu'on appelle Jupiter, qu'on appelle Dieu[6]? l'être particulier de l'homme, le sentiment du moi, en un mot ce qui nous rend susceptibles de peine ou de joie, de punition ou de récompense, peut-il subsister après la mort?

Sénèque lutte, il est vrai, contre cette logique du stoïcisme; mais ce qu'il peut rapporter de cette lutte, c'est tout au plus le doute. Sa philosophie ne sait pas se tenir à

1. *Ep.* 102.

2. Multum dare solemus præsumptioni omnium hominum. Apud nos veritatis argumentum est, aliquid omnibus videri... Cùm de animarum æternitate disserimus, non leve momentum apud nos habet, consensus hominum aut timentium inferos aut sperantium. (*Ep.* 117.)

3. *V. Ep.* 57, 63, 102. — Ailleurs il paraît plus affirmatif. *Consol. ad Polyb.*, 28; *ad Helv.*, 8; II, *ad Marciam*, 22, 24 et s.; *Ep.* 26.

4. *Ad Marciam*, 19. — Mors dolorum solutio et finis... Mors non bonum nec malum... Non potest miser esse qui nullus est. (*V.* aussi *Ep.* 54.)

5. Animus qui ex tenuissimo constat... qui adhuc tenuior est igne... dit Sénèque, pour expliquer comment l'âme trouve moyen de sortir de quelque manière que le corps périsse. *Ep.* 57. *V.* ci-dessus, page 306, note 6.

6. *Ad Marciam*, 26; *Ep.* 24, 66. Sur l'origine divine des âmes, la belle Épître, 41.

la hauteur où Platon était monté; les beaux rêves du Phédon se sont dissipés au souffle sceptique de Carnéade; il se peut bien que Socrate mourant n'ait entretenu ses disciples que d'illusions. Sénèque, en un mot, est revenu des profondeurs de la philosophie sans rien de certain sur notre sort à venir. Il a des paroles magnifiques sur l'immortalité des âmes, sur les épreuves par lesquelles elles se purifient, sur la félicité des justes, leur union, leur claire vue de toute chose, et la plénitude de vie qu'ils retrouvent dans leur patrie, dans « leur ciel, » lorsque enfin ils ont satisfait à leur origine qui « sans cesse les ramenait en haut. » Thème brillant! lumineuse hypothèse que son discours le mène quelquefois à embrasser! Certitude? non; et quand, du milieu de ces magnifiques espérances, on rappelle Sénèque à d'autres pensées, il se plaint qu'on « lui fasse perdre un si beau rêve [1]. »

Ainsi, ni le sentiment pieux envers la Divinité, ni la soumission à la Providence, ni la croyance à une autre vie ne peuvent être les véritables soutiens de la morale stoïcienne. Ce que Sénèque nous en a pu dire, combattu par ses propres doctrines, se réduit à l'état de phrase sonore et de parole retentissante (*velut æs sonans et cymbalum tinniens*, dit saint Paul [2]).

Et cependant nous avons vu le stoïcisme imposer à l'homme de nobles devoirs, mais des devoirs qui pèsent à sa nature. Or, quand on demande à la vertu humaine de grands sacrifices, il est bon de lui faire comprendre qu'ils sont nécessaires : cette vertu si haute, il faut la rendre

1. *Ep.* 102. *V.*, à la fin du volume, cette épître tout entière dans laquelle Sénèque exprime un doute, et non une négation comme le croient d'ordinaire ceux qui la citent, et la fin de la *Consolation à Marcie*, morceau éloquent et curieux, plein de notions chrétiennes.

2. I. Cor., XIII, 1.

possible, il faut nous donner une raison pour la croire, une raison pour la pratiquer. Or, voici le grand mot de la science, le principe et le soutien de la vertu : il ne s'agit que d'une seule chose et « d'une chose facile : *suivre notre nature* [1]. Là est la consommation de tout bien [2]. »

En effet, disent les néo-stoïciens, à chacun des êtres, la nature a marqué sa loi, destiné sa fonction, donné la qualité qui lui est propre et qu'il doit développer en lui, s'il veut remplir parfaitement sa place dans l'économie du monde. Une bonne épée n'est point celle dont la garde est ornée de pierreries, mais celle dont le fil est tranchant et la pointe aiguë. Un bon navire n'est pas celui qui a sa poupe dorée, mais celui que l'eau ne pénètre pas et qui résiste aux tempêtes. De même aussi chaque créature est bonne ou mauvaise, non par les accidents qui sont hors d'elle, mais par la qualité qui lui est propre, par son aptitude au but pour lequel elle est faite.

Or, la qualité distinctive, la loi innée, la fonction spéciale de l'homme, c'est la raison. Si sa raison est imparfaite, il manque à la loi de sa nature ; il n'est homme qu'imparfaitement. Si sa raison est parfaite, il accomplit entièrement sa loi : il est homme parfait.

Que sera donc le bien, que sera le mal pour l'homme ? Le bien ou le mal de sa raison. Le bien suprême, c'est une raison parfaitement droite, parfaitement réglée sur la loi naturelle de l'homme [3]. Le mal, c'est une raison viciée, déviant de son but, faussant sa nature. Le bien de la raison s'appelle la vertu (*honestum*) ; le mal de la raison s'appelle le vice (*turpe*). L'un comprend tout ce qu'il faut désirer,

1. Rem facillimam : secundùm naturam suam vivere. (*Ep.* 41.)
2. Consummatum ejus bonum si secundùm naturam vivat. (*Ibid.*)
3. Ratio explicita, recta, et ad naturæ voluntatem accommodata, vocatur virtus. (*Ep.* 71, 76.)

l'autre tout ce qu'il faut craindre [1]. En dehors de ces deux termes il n'y a pas autre chose que des accidents venus du dehors, qui ne font pas que la raison soit meilleure ni qu'elle soit pire : richesse ou pauvreté, santé ou maladie, puissance ou faiblesse, « choses indifférentes [2], simples avantages ou simples inconvénients extérieurs [3], dont la raison seule, par la manière dont elle les accepte, peut faire ou des biens ou des maux [4]. Être couché dans un festin, ou placé sur un chevalet, sont en elles-mêmes choses indifférentes : mais l'un peut devenir un mal si la raison se laisse corrompre par la volupté; l'autre un bien, si la raison le subit avec courage, et de sa souffrance se fait une vertu [5]. »

Or, la foule des hommes, trompés par ces biens, effrayés par ces maux prétendus, dévie de sa route, oublie sa nature, flétrit sa raison. La foule, ce sont les insensés (*stulti, insani*, ἰδιωτικοί). Le disciple de la sagesse (*proficiens, studiosus*), c'est celui qui, mieux instruit, travaille à atteindre le grand but de son être, et, s'il n'arrive pas à la perfection, en approche du moins [6]; celui qui cherche à vivre selon la nature, selon la raison, à effacer en lui l'amour des faux biens, la crainte des maux prétendus. Mais le sage, l'homme type, est celui qui, en amenant sa raison à son parfait développement, a accompli sa nature et consommé en lui le bien suprême. La perfection de la raison contient toute perfection : aussi le sage est-il parfaitement

1. Sola bona quæ honesta, mala quæ turpia (principe dominant de la morale stoïcienne). *V.* Épictète. — C'était aussi celui du cynique Démétrius. Senec., *de Benef.*, VII, 2. — Et quant à Sénèque lui-même, *V. Ep.* 71, 76.
2. Media, ἀδιάφορα.
3. Commoda, incommoda. (*Ep.* 74.)
4. Sic quæ bona nec mala sunt contactu honesti bona sunt.
5. Jacere in convivio malum est, torqueri in equuleo bonum, si illud turpiter, hoc honestè fit. (Senec., *Ep.* 71.)
6. *V.* Senec., *Ep.* 41, 71, 76.

libre; car son âme ne ressent pas les entraves apportées à a liberté de son corps : parfaitement sain; car nulle maladie ne saurait troubler l'équilibre de son âme : parfaitement riche; car il ne saurait souffrir d'aucune des atteintes de la pauvreté : il ne peut rien perdre; car il ne sentira le manque de rien. Sa vertu est le bien suprême et complet que nul caprice de la fortune ne peut lui ôter[1].

Certes, il y a de l'élévation, de la noblesse, du désintéressement dans ce système : cet idéal du sage, but de tous les efforts, quoique impossible à atteindre, ne manque pas de grandeur. Mais n'y a-t-il pas dans cette doctrine quelque chose qui nous choque d'une manière invincible? et n'est-il pas évident dès le premier abord qu'elle ne saurait reposer que sur une erreur?

Quoi donc! ce serait pour vivre selon notre nature que la vertu nous serait commandée! En s'élevant à cette vertu surhumaine, chimérique, impossible, le sage ne ferait que suivre sa nature! « Tous les vices, dit Sénèque, sont contre la nature[2]. » C'est donc la nature qui nous commande le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme! qui nous fait braver la pauvreté, redouter le plaisir[3]! qui nous interdit la pitié! qui nous défend de pleurer nos fils! « La nature nous a engendrés sans vices; » (d'où les vices nous viennent-ils donc?), « sans superstition, sans perfidie; et même aujourd'hui » (je voudrais savoir si Sénèque en était bien sûr), « le vice n'est pas tellement maître du monde que la majorité des hommes ne préférât le bûcher de Régulus au lit efféminé de Mécénas[4]. »

1. Nihil perdet quod perire sensurus sit. (Senec., *de Constantiâ sapientis*, 5.)
2. Omnia vitia contra naturam. (*Ep.* 122.)
3. In voluptate (disait Démétrius) nihil est quod hominis naturam proximam diis deceat. (*Benef.*, VII, 2.)
4. *De Vitâ beatâ*, 3; *Ep.* 122; *de Providentiâ*.

Et remarquez cependant qu'ailleurs, par une sorte de révélation, Sénèque nous dit : « L'homme est bien méprisable s'il ne s'élève au-dessus de ce qui est humain [1]. » Ailleurs il parle de *vaincre avec les stoïciens la nature humaine* [2]; et son sage, ce type suprême, est si loin de notre nature, que, né dans le cerveau des philosophes, il n'a jamais existé que dans leur cerveau : ni Cléanthe, ni Zénon, ni Caton même, n'ont été des sages; tout le stoïcisme en convient.

Qui ne voit ici la double erreur du Portique? D'abord il méconnaît la nature complexe de l'homme. Parce que l'homme est un être raisonnable, il l'imagine et le traite comme un être tout entier raison, libre et des besoins du corps, et des affections du cœur, et de l'empire que l'imagination exerce. Il ne veut pas voir que, non-seulement pour la raison, mais aussi pour le corps, pour l'imagination, pour le cœur, l'homme a des biens à désirer, des maux à craindre. Il prend pour le tout ce qui n'est au plus que le principal.

Et d'un autre côté, il ignore (et, il faut le dire, il ignore forcément) que la nature actuelle de l'homme n'est pas sa nature primitive, qu'un principe nouveau y est entré et a changé la disposition première du Créateur. C'est là la grande erreur, l'erreur fatale de l'antiquité. Pourquoi le vice, si mauvais devant notre raison, est-il si adhérent à notre nature? Pourquoi, si contraire au bien de tous, est-il si intime à chacun de nous? Cette question est la pierre d'achoppement de toute la philosophie païenne. Souvent pénétrante sur d'autres points, elle bégaie sur celui-là.

1. Quam contempta res est homo, nisi suprà humanum se erexerit! (*Natur. quæst.*, I, 1.)
2. *De Brevitate vitæ*, 14.

Ainsi la base s'écroule, le principe est faux. Et, parce que la vertu stoïcienne repose sur une erreur, elle est par cela même plus hyperbolique et plus rigide. Voyez comme Sénèque est dur à l'homme. Il ne croit pas notre courage faillible; il a pour nos souffrances des consolations pires que la souffrance : « Tu es malheureux : courage ! la fortune t'a jugé son digne adversaire ; elle te traite comme elle a traité les grands hommes[1]. — On te mène au supplice : courage ! voilà bien les croix, le pal qui va déchirer tes entrailles, et tout le mobilier du bourreau ; mais voilà aussi la mort. Voilà l'ennemi qui a soif de ton sang ; mais auprès de tout cela, voilà aussi la mort[2]. Que la mort te console. »

Voyez de quelle étrange façon, dans son exil, ce tendre fils console sa mère : il lui rappelle tous ses autres malheurs, la perte d'un mari, celle d'un frère, et « ce sein qui avait réchauffé trois petits-fils recueillant les os de trois petits-fils. Me trouves-tu timide? J'ai fait étalage de tous tes maux devant toi. Je l'ai fait de grand cœur, je ne veux pas tromper ta douleur, je veux la vaincre... Oui, ta blessure est grave. Elle a percé ta poitrine, pénétré jusque dans tes entrailles. Mais regarde les vieux soldats qui ne tressaillent même pas sous la main du chirurgien, et lui laissent fouiller leurs plaies, découper leurs membres, comme si c'étaient ceux d'un autre... » Vétéran du malheur, « point de cris, de lamentations, de douleurs de femme. Si tu n'as pas encore appris à souffrir, tes maux ont été sans fruit. Tu as perdu toutes tes douleurs[3] ! »

Il fait de même pour toutes les mères et pour tous les

1. *De Providentiâ*, 3.
2. *Ad Marciam consolatio*, 20.
3. *Ad Helviam consolatio*, 3.

deuils : « La perte d'un fils n'est pas un mal. C'est sottise que de pleurer la mort d'un mortel. Le sage peut bien perdre son fils : des sages ont tué le leur ! » Voilà tout ce qu'il a de consolations pour la gémissante famille humaine.

Et il ne faut même pas que la vertu trouve en elle quelque satisfaction ; il ne faut pas qu'on la recherche pour le plaisir intérieur qu'elle procure. Comme Dieu, Sénèque élève durement l'homme de bien. Il défend qu'on ait pitié de lui[1]. Enfin son suprême modèle est le sage de Zénon, l'homme que n'atteint aucune faiblesse, aucune passion, aucune sympathie humaine, parfait jusqu'à l'insensibilité, Dieu moins la bonté et la miséricorde. « Il n'est au pouvoir de personne de lui rendre service ni de lui nuire ; l'injure ne l'atteint pas, il a la conscience de sa propre grandeur[2]. Il n'est jamais ni pauvre, ni exilé, ni malade, parce que son âme » (je dirais son orgueil) « lui tient lieu de richesse, de santé, de patrie. »

Le sage se garde « de tomber dans la compassion. La pitié, que de vieilles femmes et de petites filles ont la simplicité de prendre pour une vertu, est un vice, une maladie de l'âme, une pusillanimité de l'esprit qui s'évanouit à la vue des misères d'autrui, un excès de faveur pour les malheureux, une sympathie maladive qui nous fait souffrir des souffrances d'autrui, comme nous rions de son rire ou bâillons de son bâillement..... L'âme du sage ne peut être malade, il ne s'attriste pas de sa propre misère; peut-il s'attrister de celle d'autrui ? Le sage ne s'apitoie jamais ; il ne pardonne pas[3]. »

1. Nunquàm boni viri miserendum. (*De Provid.*, 1.)
2. *De Const. sapientis*, 3.
3. Misericordia est ægritudo animi... Sapiens non miseretur... Non ignoscit, etc. — Ces passages, extraits de Sénèque (*de la Clémence*, II, 4, 5 et 6), expriment la pure doctrine du stoïcisme, comme on la trouve aussi

Et à côté de ces exagérations de vertu, de cet héroïsme insensé, que trouvez-vous? Tous les niais refuges d'une vertu fausse; les mille raisons secondaires, au lieu d'une raison forte et supérieure, convoquées pour soutenir une base qui plie : « Ne craignez pas la pauvreté. Le pauvre voyage en paix, il n'a pas peur des voleurs. — Ne pleurez pas trop vos enfants ; une douleur prolongée n'est pas naturelle. La vache à qui on a ôté son veau mugit un jour ou deux, puis retourne au pâturage. L'homme est le seul animal » (Sénèque s'en étonne!) « qui regrette longtemps ses petits [1]. »

Que d'exigence et en même temps que d'impuissance! S'il y a souvent du philosophe dans Sénèque, en vérité, il y a souvent du rhéteur, laissez-moi dire du Pasquin.

Si maintenant le stoïcisme a possédé une force réelle, s'il a produit quelques vertus, cette force n'a rien de logique; elle ne repose ni sur une pensée ni sur une doctrine; cette force c'est tout simplement de l'orgueil et un orgueil qui arrive jusqu'à l'impiété. « La vertu de Dieu est de plus longue vie que celle du sage ; elle n'est pas plus grande. Jupiter n'est pas plus puissant que nous, il est moins courageux; il s'abstient des plaisirs, parce qu'il n'en peut user; nous, parce que nous ne le voulons pas. Il est en dehors de la souffrance, nous au-dessus d'elle [2]. »

Oui, sans doute, l'orgueil, et l'orgueil de la vertu, peut bien soulever quelques âmes extraordinaires ; mais pour nous, âmes vulgaires, nous, plébéiens, il faut une moins

établie par Cicéron (*Tusculan.*, III, 4, 9, 10; IV, 8, 20, 26, 37) et combattue par saint Augustin (*Cité de Dieu*, IX et XIV). Sénèque, en adoptant cette doctrine, cherche à l'adoucir par des distinctions au moins subtiles. *V.* encore *de Tranq. animi*, 15; *de Irâ*, II, 15 (nec latronem oportet esse nec prædam, nec misericordem, nec crudelem), 17.

1. *Ad Marciam*, 7. *V.* aussi *Ep.* 99.

2. *Ep.* 73; *de Providentiâ*, 6.

creuse nourriture, une espérance plus satisfaisante que cette superbe et perpétuelle contemplation de nous-mêmes. En vain, dites-vous que la vertu est égale pour tous, qu'elle ne reconnaît ni esclaves, ni affranchis, ni chevaliers ; votre philosophie, ô Sénèque ! ne sera jamais que celle du petit nombre. Ni vous, ni aucun de vos maîtres n'avez créé une doctrine qui fût le moins du monde populaire. Vous vous plaignez que le peuple vous décrie ! Aristocrates de l'intelligence, n'êtes-vous pas les premiers à décrier le peuple, à parler avec mépris de cette multitude sans philosophie, de ces âmes viles, insensées, vulgaires, qui forment la plus grande part du genre humain [1] ? Mais qu'est-ce donc qu'une morale qu'un petit nombre de disciples est seul capable de recevoir, qui laisse le plus grand nombre en dehors d'elle, en dehors de ce qu'elle nomme l'accomplissement de la nature humaine, le but et le bonheur de la vie ?

Vous avez cependant, et c'est par là qu'il faut finir, un mot à leur portée. Vous ne les avez pas tellement dédaignés que vous ne leur ayez confié le secret d'un grand remède contre les misères de ce monde : vous leur apprenez « qu'ils ne souffriront qu'autant qu'ils le voudront bien. Dieu leur tient la porte ouverte; lorsqu'ils auront assez du séjour de ce monde, rien n'est plus facile que de mourir [2]. »

Mais quoi ! si nous devons à la Providence, comme vous le disiez, une soumission parfaite [3], ne devons-nous pas

1. Oἱ πόλλοι, ὄχλος ἀφιλόσοφος, ἰδιωτικοί. (Épictète, *passim*.) Et Sénèque : « Prospera in *plebem* et *vilia ingenia* deveniant. » (*De Providentiâ*, 4.)

2. Antè omnia cavi (c'est Dieu qni parle aux hommes) ne quis vos teneret invitos. Nil feci faciliùs quam mori. (*De Provid.*, 6.) *V.* aussi *Ep.* 117 ; *de Irâ*, III, 15.

3. *Ep.* 74, 78, 107, 108.

attendre le jour où elle nous ordonnera de sortir de ce monde ? pouvons-nous, selon l'expression de Pythagore, lâches déserteurs, quitter sans l'ordre du général, le poste qu'il nous a confié ? — Sénèque ne nous répond pas, mais il nous crie : « Vous fermez la porte à la liberté humaine. Le suicide est un bienfait de la Providence qui ne permet pas que l'homme soit malheureux, si ce n'est par sa propre faiblesse [1]. » Sénèque a besoin du suicide pour justifier la providence de Dieu.

Mais en quel temps, de quelle manière, pour quel motif le sage se donnera-t-il la mort ? — Sénèque ne le sait trop. Tantôt il prétend régler le suicide ; il veut qu'on ne se tue que raisonnablement ; il ne veut pas qu'on se laisse vaincre par la douleur corporelle [2], ou par la crainte du supplice : se tuer pour échapper à la main du bourreau, c'est faire sur soi-même l'office du bourreau. Tantôt il se laisse entraîner par l'abominable folie de son siècle : « Que l'âme s'échappe, qu'elle rompe son lien, qu'elle prenne à son gré le lacet ou le poison ; la vie et la mort ne sont-elles pas choses indifférentes ? Avons-nous de puissantes raisons de vivre, pour ne pas vouloir mourir sans des raisons puissantes [3] ? Le sage, au lieu d'attendre la dernière extrémité, dès le premier revers de la fortune, commencera à penser au suicide [4]. » Ainsi, donnant à l'homme sa pleine liberté, la philosophie autorise, en fait de mort volontaire, tous les désirs, toutes les fantaisies [5] : l'homme

1. Bono loco res humanæ sunt, quod nemo nisi vitio suo miser est. *Ep.* 70.)

2. *Ep.* 58, 70. *V.* aussi *Ep.* 104, *in princ.*

3. Sæpè et fortiter pereundum est, neque maximis ex causis. Nam nec maximæ sunt quæ nos tenent. (*Ep.* 77.)

4. *Ep.* 70. *V.* aussi 9, 22.

5. In nullà re magis quàm in morte animo morem genere debemus. (*Ep.* 70.)

réfléchi se tuera pour satisfaire à sa raison, l'homme courageux pour échapper au malheur, l'homme fantasque et dégoûté pour suivre son caprice [1]. En un mot, l'homme est son propre maître, le seul arbitre de sa vie [2]. Le suicide est la grande conclusion de la philosophie.

Mais n'est-il pas aussi la conclusion du vulgaire? Le siècle, sans tant de recherches et d'études, n'a-t-il pas su arriver à ce suprême trésor de la sagesse? Fallait-il tant parler de l'autorité de Dieu sur l'homme et de l'obéissance due aux ordres d'en haut [3], pour en venir à établir, par le suicide, la souveraineté de l'homme sur lui-même? A quoi bon tant de travaux, tant de préceptes, ces laborieux apprêts de fermeté et de constance, ces prédications héroïques auxquelles peut suppléer une ressource vulgaire, plébéienne, peu philosophique (ἀφιλόσοφος) : une piqûre de canif dans les veines? A quoi bon cette prétention de guérir les plaies de l'humanité lorsqu'on ne fait qu'agrandir la plus hideuse de ces plaies? A quoi bon ce mépris pour le siècle, ce dédain pour le vulgaire sans philosophie, lorsqu'on en vient tout juste, comme conclusion dernière, à la conclusion vulgaire du siècle? Pourquoi enfin tant de théories du devoir, que l'on termine et que l'on renverse par l'enseignement du suicide, l'acte héroïque, l'acte suprême de l'égoïste, qui rompt tout lien, annihile tout devoir, et laisse toute chose sans garantie contre l'homme?

Voilà donc avec toutes ses misères, ses contradictions, ses erreurs, cette sagesse du Portique si orgueilleuse et si

1. Mori velle non tantùm prudens, nec fortis aut miser, sed fastidiosus potest. (*Ep.* 77.) *V.* encore 29, 91, 120, *de Provid.*, 6. — Sénèque dit ailleurs tout le contraire : « Nil stultiùs quàm fastidiosè mori. » (*Ep.* 24.)

2. Cùm visum fuerit distraham cum corpore societatem. Animus ad se jus omne ducet. (*Ep.* 65; *de Vitâ beatâ*, 19, 25; *de Provid.*, 2.

3. *V.* ci-dessus, p. 214, 215.

impuissante ! Quand vous lisez Sénèque, ne voyez-vous pas à chaque page deux principes se combattre en lui ? Tantôt c'est l'orgueil philosophique appuyé sur l'ancien dogme stoïcien, tantôt c'est la lumière naturelle de l'âme humaine augmentée par une influence du dehors que l'on ressent et que l'on devine. C'est parce que cette duplicité de principes l'embarrasse, et que ces influences diverses le poussent tour à tour, qu'il écarte les questions supérieures, qu'il fuit l'abstraction, qu'il prétend tout réduire à la pratique. Il veut éviter de remonter à la source, il craint d'arriver au fond des choses et de rencontrer là une contradiction trop palpable. Seulement il oublie que cette sagesse pratique, livrée à elle-même, reste sans fondement et sans efficace ; que le dogme est la raison du devoir ; que la morale chancelle quand le dogme s'efface, quand il est vicieux ou imparfait ; que tout réduire à la morale, c'est discréditer même la morale.

Aussi cette philosophie vague et inconséquente comme son siècle n'a-t-elle pas autorité sur lui. Elle ose reprendre les vices et ne sait point les corriger. Sans droit pour se faire obéir et sans lumière pour se guider, doublement dangereuse par son aveuglement et son orgueil, elle impose à l'homme d'excessifs devoirs dont elle ne peut donner le motif, en même temps que dans son impuissance et sa faiblesse, elle le soustrait à ses devoirs véritables et lui laisse une funeste liberté. Chancelante, boiteuse, contradictoire, gouvernée par des instincts et des traditions qui se combattent ; elle se montre religieuse envers le ciel, et plus tard elle met orgueilleusement son sage au-dessus de Jupiter. Elle se flatte par moments de l'éternelle félicité des âmes, et vient ensuite nous parler de ce grand *tout* dans lequel les âmes iront se perdre et se confondre. Elle im-

pose à la nature un accablant fardeau, et prétend cependant ne faire autre chose que suivre les lois de la nature humaine. Elle reconnaît l'égalité des créatures humaines, et cependant confine la sagesse et la vertu dans un cercle étroit de disciples. Elle prêche le devoir et admet la fatalité. Elle enseigne la résignation et pousse au suicide.

Le monde en définitive n'attendait rien et ne pouvait rien attendre de cette philosophie. Il n'entrevoyait pas là un germe de résurrection ni de salut. Non, encore une fois, le monde était sans espérance : princes, sénateurs, esclaves, philosophes, riches ou pauvres, puissants ou proscrits, ne se fussent pas imaginé qu'en fait de religion le culte des Césars, en fait de politique le gouvernement des délateurs, en fait d'humanité les combats de l'amphithéâtre, en fait de chasteté les jeux de Tibère à Caprée ou de Néron sur l'étang du Tibre ne fussent pas la loi éternelle du genre humain. Encore moins soupçonnait-on qu'un jour, ils seraient, non pas seulement abolis, mais impossibles

---

CHAPITRE II.

DU CHRISTIANISME.

Et cependant — si un seul homme eût réfléchi ; s'il se fût trouvé une âme assez élevée au-dessus des préoccupations de son siècle pour vivre un instant de la vie commune du genre humain ; si en ce temps où, comme disent les livres saints, « les vérités étaient diminuées parmi les fils

des hommes, parce que nul ne réfléchissait en son cœur[1], » un seul être eût pu porter sur la société un coup d'œil sérieux et désintéressé : je n'en doute pas, un spectacle inaperçu jusque-là se serait révélé à ses regards. Il aurait compris qu'un esprit nouveau travaillait au milieu de ces ruines ; il aurait senti le monde à la veille de quelque grande chose; il se serait rendu compte de ces instincts prophétiques que l'humanité possédait sans en avoir la conscience.

Et d'abord — non-seulement l'inanité du paganisme travaillé par huit siècles de philosophie, défiguré par le mélange des traditions diverses, lui serait facilement apparue. Non-seulement il eût compris Dieu par la créature, et « les choses invisibles de Dieu par le monde visible; » mais encore il eût trouvé, dans la tradition même des hommes, quelques restes de vérité, par lesquels il fût remonté à « cette manifestation de Dieu qui rendait » le paganisme « inexcusable[2]. » Il aurait vu Athènes adorant le Dieu inconnu[3]; Rome, éclairée par la terreur, le jour où la terre avait tremblé, adresser ses prières, non plus à tel ou tel dieu, mais *à Dieu*[4]. Il aurait vu le peuple « quelquefois plus sage que les sages, parce qu'il n'est sage qu'autant qu'il le faut[5], » trahir par ces exclamations familières : « Bon Dieu! au nom de Dieu! que Dieu me soit en aide[6]! » une foi involontaire à l'unité de l'Être divin. « Au milieu de l'orage et du danger, dit un Père de l'Église, c'est Dieu qu'on invoque; quand la tempête est

1. *Psalm.*, XI, 1. Jérémie, XII, 11.
2. *Rom.*, I, 18, 20.
3. *Act. apost.*, XXVII, 23. Pausanias, I, 6.
4. Aulu-Gelle, I, 28.
5. Lactance, *Inst.*, III, 5.
6. Tertullien.

apaisée, c'est *aux dieux* qu'on va rendre grâces et immoler des victimes [1]. »

Par une autre voie encore, s'il l'eût voulu, Socrate, Platon, Cicéron, Sénèque l'eussent conduit à la connaissance plus ou moins complète de l'unité divine dont il pouvait démêler ainsi la trace dans les habitudes populaires ; et il serait sorti, en partie du moins, de « cet évanouissement de la pensée et de cet obscurcissement du cœur [2], » cause suprême des erreurs et des vices du paganisme.

Mais ce Dieu unique, ce Dieu créateur manifesté à l'homme par ses œuvres, quel culte et quels hommages exige-t-il de l'homme ? quelle règle lui impose-t-il ? Dans quel but a-t-il créé ce monde, et par quelle providence le gouverne-t-il? Voilà ce que ni Platon, ni Socrate, ni la tradition des peuples, ni la contemplation du monde ne pouvait apprendre au philosophe. Lorsque ces illustres sages en venaient là, ils avaient la bonne foi de l'avouer, leurs lumières se trouvaient impuissantes ; ils déclaraient que nulle clarté ne pouvait venir, si ce n'est *la parole d'un Dieu* [3]. « La piété, la plus précieuse de toutes les sciences, qui nous l'apprendra, disaient-ils, si un Dieu ne vient nous en instruire [4] ? » — Que fallait-il donc faire? — Attendre ; différer les sacrifices [5]... dormir et attendre jusqu'à ce que Dieu vînt lui-même dans sa pitié, ou du moins un envoyé du ciel [6] ;... attendre, disaient-ils encore que *quelqu'un* vienne nous instruire de nos devoirs envers les hommes et envers Dieu. » Mais ajoutaient-ils, soit appuyés sur les

1. Lactance, II, 1.
2. *Rom.*, I, 21.
3. Platon, *in Phædone*. — Nul ne peut nous instruire si Dieu ne le dirige. *Id., Lettre*.
4. *Id., in Epimenide*.
5. Platon, *Alcibiade*, II.
6. Platon, *in Apolog. Socratis*.

traditions antiques, soit éclairés par leur propre divination, cet envoyé du ciel, ce précepteur du monde n'était pas loin. D'avance « il veillait sur les hommes; il était déjà plein pour eux d'un merveilleux amour. Le jour où les ténèbres enfin disparaîtraient, ce jour-là devait bientôt venir[1]. »

Après quatre siècles écoulés depuis la mort de ces grands hommes, après l'immense révolution opérée par les armes romaines, ce jour n'était-il pas venu? L'heure n'était-elle pas arrivée où allait s'accompir la grande œuvre pour laquelle le monde était en travail depuis des siècles? Le monde était inondé de prophéties; et cette effusion inspirée ou menteuse de l'esprit fatidique avait éveillé les craintes du pouvoir. Auguste, faisant la police parmi les prophètes, avait brûlé jusqu'à deux mille de leurs livres; il avait caché dans des boîtes d'or, sous le piédestal de l'Apollon Palatin, les oracles de la sibylle, revus par lui, copiés par les pontifes et connus d'eux seuls[2].

L'Orient surtout, et dans l'Orient la Judée, gardait la trace de cette persuasion fatidique à laquelle nulle contrée du monde ne semblait étrangère. Tantôt c'étaient des devins qui promettaient à Néron près de périr la royauté de Jérusalem et l'empire de l'Orient[3]; tantôt l'oracle du Carmel, en annonçant que des conquérants hébreux allaient fonder une monarchie universelle, provoquait le peuple juif à cette révolte dernière où il se jeta quand il n'eut

1. Platon, *Alcibiade*, II.
2. Suet., *in Aug.*, 31. Dion, LIV, p. 531. *V.* aussi ce que fit Tibère, cachant ce livre avec soin et se tenant en garde contre les oracles sibyllins vrais ou faux qui couraient le monde. Tacite, *Annal.*, I, 76; VI, 12. Dion, LVII, p. 615, B.
3. Spoponderunt quidam destituto Orientis dominationem, nonnulli nominatim regnum Hierosolymorum. (Suet., *in Ner.* 40.)

plus espérance dans le Messie [1]; tantôt le flatteur Josèphe appliquant à Vespasien, simple général romain, les oracles relatifs au libérateur du genre humain, l'encourageait à la conquête du monde [2]. C'était la foi de tous les Juifs, c'était la croyance antique et constante de toute l'Asie [3] : le jour marqué était venu où l'Orient se relèverait, et où de la Judée allaient sortir les maîtres du monde [4].

Il y a plus : quelque grand fait ne s'était-il pas accompli dans le silence ? Bien des années auparavant, on avait annoncé à Rome que « la nature était en travail pour lui enfanter un roi [5]. » Virgile avait entrevu « un rejeton nouveau prêt à descendre du ciel [6], un fils des dieux, sorti du sein même de Jupiter [7], » faible mortel du reste, et revêtu de toutes les misères de l'humanité ; petit enfant nouveau-né, « à qui ses parents n'avait pas souri et qui avait coûté à sa mère dix mois d'ennuis et de souffrance [8]. »

Et ne semblait-il pas qu'à cette époque, quelque changement profond, mais caché, se fût opéré dans la marche des choses humaines ? Le monde n'avait-il pas dévié, comme un navire qui pendant la nuit change sa route sans que les

1. Orose.

2. Josèphe, *de Bello*, III, 14, 27 ; VI, 5, 31 ; VII, 12. Eusèbe, *Hist.*, III, 8. — Hégésippe, *de Excidio hierosoly.*, V, 44. Suet., *in Vesp.*, 5.

3. Percrebuerat toto Oriente *vetus et constans opinio.* (Suet., *in Vesp.*, 4.)

4. Esse in fatis ut *eo tempore* Judæâ profecti rerum potirentur. . (Suet., *in Vesp.*, 4.) — *Eo ipso tempore fore,* ut valesceret Oriens profectique Judæâ rerum potirentur. (Tacite, *Hist.*, V, 13.)

5. Regem populo romano naturam parturire. (Suet., *in Aug.*, 94. Au temps de la naissance d'Auguste).

6. Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

7. Cara deûm soboles, magnum Jovis incrementum !

8. Matri longa decem tulerunt fastidia menses.
Incipe, parve puer : cui non risêre parentes,
Nec deus hunc mensâ, dea nec dignata cubili est.
(Virg., *Ecl.* IV.)

Sur le sens de ces deux derniers vers, *V.* entre autres Quintil., IX, 3.

matelots endormis s'en aperçoivent? Le polythéisme maître du monde, et plus triomphant que jamais, n'était-il pas averti des approches de sa ruine par des signes qu'il ne comprenait pas? Les mystères étaient divulgués[1]; les oracles se taisaient. Ce n'était pas seulement oubli chez les peuples, crainte et hostilité chez les rois[2]: l'inspiration s'était éteinte. La Pythie de Delphes, depuis des années, ne rendait plus que de rares et craintives réponses[3]. Dès le temps d'Auguste, Jupiter Ammon, qu'avait jadis consulté Alexandre, était abandonné au milieu des sables[4]. Peu à peu les oracles de la Grèce étaient désertés ou silencieux[5]. Le paganisme inquiet se demandait pourquoi cette retraite

1. *V.* entre autres Clement d'Alex., *Protrepticon*, 2.

2. Violation du temple de Delphes par Néron, *V.* t. II, p. 267; des oracles d'Italie, entre autres Préneste, par Tibère, *V.* t. III, p. 229. Suet., *in Tiber.*, 63.

3. Plutarq., *de Oracul. defec.* Cic., *de Divinatione*, I, 19; II, 57.

.......Non ullo-secula domo
Nostra carent majore deûm quàm Delphica sedes
Quod tacuit.......
.......Sic tempore longo
Immotos tripodas vastique silentia regni
Sollicitat.......
.......Muto Parnassus hiatu
Conticuit pressitque deum.......
.......Seu sponte deorum
Cirrha silet, fatique sat est arcana futuri
Carmina longævæ vobis commissa sibyllæ :
Seu Pæan solitus templis arcere nocentes
Ora quibus solvat nostro non invenit ævo.
(Lucain, V, 803 et s.)

4. Plutarq., *de Oracul. defect.* Strabon, XVII.

5. Oracles de Ptoüs, d'Amphiaraüs, de Tégyre, etc., muets au temps de Plutarque. *Ibid.* — L'oracle de Mopsus et d'Amphilochus, à Mallus en Cilicie, le plus sûr de tous, selon Pausanias (I, 34, et Plutarq., *ibid.*, 45); selon Lucien, il se vend pour deux oboles. *Deorum concil.*, 12; *Philopseudes.* — L'oracle d'Adrasté cessa depuis la translation du temple, l'oracle de Zéléia aussi. Strabon, XIII. Décadence des oracles en général. *Id.*, XVI, XVII. Properce, II, 6, 635; III, 13, 47. — Sur l'oracle de Préneste, Cic., *Div.*, II, 41. Suet., *in Tiber.*, 63. Properce, II, 23; V, 41.

de l'esprit des dieux. —La faute, disait-on, en est aux rois, ils ont bâillonné la Pythie, ils ont imposé silence aux dieux[1] ! D'autres disaient : « Tout se détruit par le temps ; la vapeur inspiratrice perd sa force. Le gouffre de Delphes n'a plus au même degré ses exhalaisons prophétiques[2]. » Cette excuse, donnée pour les dieux, fait sourire Cicéron : « Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un vin dont le bouquet s'évapore, d'une salaison qui s'est éventée[3] ? » A son tour viendra Plutarque : « Les démons qui inspirent les oracles sont des démons voyageurs : au bout de quelques siècles, ils quittent un pays pour aller en chercher un autre. Ainsi le démon de Trophonius, celui de Tégyre, sont partis pour un autre rivage[4]. » Mais pour quel rivage ?

Enfin, donnerons-nous un nom à ce que raconte Plutarque ? Est-ce un pur rêve ? est-ce une fable sans nul débris de vérité ? Je ne décide pas. « Vers le temps de Tibère, un navire passait dans le voisinage des îles de Paxos dans l'Adriatique ; la plupart de ceux qui le montaient étaient encore éveillés, assis à table, et buvaient, lorsque de l'une de ces îles on entendit une voix qui appela Thamus, le pilote, si fortement que chacun en demeura ébahi. Au premier et au second appel, Thamus garda le silence, au

1. ....Postquàm reges timuère futura,
Et superos vetuère loqui.
(Lucain, *ibid.*)

2. Cic., *de Div.*, I, 19.

3. Cic., *de Div.*, II, 57.

4. Comme preuve de la décadence des oracles, on peut citer les réponses dérisoires que les inscriptions nous ont conservées : « Cur petis post tempus consilium ? — Nunc me rogitas, nunc consulis, tempus habuit (abiit). — Corrigi vix tandem quod corvum (curvum) factum est crede. — Consulis stulte. (Orelli, 2485.) *V.* Plutarq., *de Oracul. defect.*, 44, et Lucain :

. . . . . . Seu spiritus istas
Destituit fauces, mundique in devia versum
Duxit iter. . . . .

troisième seulement, il osa répondre ; et alors la voix ajouta avec plus de force encore : « Quand tu arriveras à la hauteur de Palôdès (sur la terre ferme, en Épire), annonce que *le grand Pan est mort.* » Lorsqu'on fut arrivé à cette hauteur, Thamus s'acquitta de sa commission, et de la poupe du navire cria à terre : « Le grand Pan est mort ! » Et alors il entendit comme des lamentations bruyantes et des exclamations de surprise proférées par plusieurs personnes. Les témoins oculaires de ce fait le racontèrent à Rome. Tibère s'en informa, et le tint pour certain [1]. »

En effet, le grand Pan était mort : le panthéisme idolatrique avait reçu le coup mortel. L'adoration du tout, le culte des choses créées allait faire place à la religion de l'Unité créatrice. Devant le polythéisme de la Grèce, devant le naturalisme abrutissant de l'Orient, se réveillaient avec une énergie toute nouvelle et la connaissance véritable de Dieu et le sentiment de la personnalité humaine. Le christianisme était né; déjà il avait été prêché dans bien des villes ; il avait pénétré dans toutes les provinces. Il comptait par milliers ses disciples et par centaines ses martyrs.

Et le monde le savait à peine ! Le monde, lui, ne voulait pas s'imposer la fatigue de recueillir ces quelques lueurs de vérité éparses dans la tradition populaire ou dans l'enseignement des philosophes. Le monde ne voulait pas écouter cette voix prophétique des siècles qui d'un commun accord lui annonçait pour l'ère présente un grand renouvellement des choses. Le monde ne voulait pas entendre un Platon, disant qu'il faut laisser dormir la science dans l'espoir de la prochaine arrivée de celui de qui toute science doit venir ; ni un Virgile, écho des anciens oracles, et qui,

1. Plutarq., *de Oracu.. defect.*, 14.

prophète involontaire, présentait, selon l'expression de Dante, à ses neveux le flambeau par lequel lui-même n'était pas éclairé. Le monde ne voulait pas s'apercevoir de ces symptômes qui annonçaient à l'idolâtrie toute-puissante un danger prochain et imminent : il ne voulait pas chercher si cette révolution tant prédite ne s'accomplissait pas dans l'ombre, au moment même, à côté de lui. Le monde romain veillait pour la volupté ou s'assoupissait dans l'épuisement ; riches et savants, princes et philosophes, après des heures de magnificence et de plaisir, s'endormaient sur leurs lits de pourpre, pendant cette nuit de décembre, où, auprès d'une petite bourgade juive, quelques bergers gardant leurs troupeaux recevaient la *bonne nouvelle*, et entendaient le cantique des anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté[1] ! »

Le christianisme était donc né. D'où venait-il? Qui lui avait préparé la route? Quel aide, quelles espérances, quelles chances d'avenir trouvait-il au monde?

Si le christianisme fût né, par exemple, quatre cents ans plus tôt, il eût trouvé, ce semble, le monde bien mieux préparé pour sa venue. Rome alors était encore pure, austère, pauvre, religieuse. Rome, fidèle à la religion paternelle de Numa, commençait à peine à connaître les idoles ; elle abhorrait l'épicuréisme ; elle méprisait les vices de la Grèce ; elle chassait de son sein les rhéteurs et les philosophes. La morale de la famille y avait tout son sérieux et toute sa force ; l'homme savait s'y dévouer, sinon pour son Dieu, du moins pour la patrie qu'il estimait un dieu. Les vertus romaines, quelque imparfaites qu'elles fussent,

1. Luc, II, 8 et s.

eussent été une préparation morale au christianisme et eussent ouvert la route aux vertus chrétiennes.

Et en même temps, dans la Grèce, ce que la philosophie connut de plus élevé et de plus pur, avait alors toute sa force. La protestation contre le panthéisme de l'Orient était énergique et vivante, non pas affaiblie comme elle le fut plus tard par des siècles de servitude. Saint Paul venant à Athènes sur cette *Agora* si tumultueuse et si active, parmi cette foule « d'Athéniens et d'étrangers qui n'avaient autre chose à faire qu'entendre et dire des choses nouvelles [1]; » saint Paul, au lieu des secs et froids disciples de Zénon, des inintelligents sectaires d'Épicure [2], eût trouvé les traditions pythagoriques encore debout, la mémoire de Socrate toute vivante, et Platon déjà tout près de deviner qui était le Dieu inconnu. En un mot, les idées par lesquelles la philosophie avait tâché d'épurer les croyances publiques, étaient alors actives, vivantes, prêchées, transmises, répandues.

Mais, au temps où le christianisme est venu, dans la décrépitude du monde grec et romain, dans ce demi-siècle que gouverna la postérité adoptive d'Auguste, tout cela était passé. Tout avait vieilli, si ce n'est l'idolâtrie et le despotisme. — Dans l'ordre intellectuel : la confusion des croyances religieuses, la frivolité des opinions philosophiques; l'homme, à l'esprit duquel ne se présentait rien de défini, se dispensant de chercher et de croire; les traditions plus pures dans le culte, les grandes écoles dans la philosophie, effacées les unes comme les autres; le panthéisme oriental dominant dans la religion, l'épicuréisme dans la science, c'est-à-dire la négation de la pensée et la

1. *Actes*, XVII, 21.
2. *Ibid.*, 18.

négation du devoir; et, par-dessus tout, ce fatalisme désespéré, qui conciliait l'athéisme le plus désolant avec la superstition la plus effrénée. — Dans l'ordre moral : toutes les vertus antiques détruites par la rupture du lien patriotique qui les contenait toutes; le dévouement au salut commun, le sacrifice de soi-même, l'esprit de famille et la vertu domestique, tout cela effacé par l'égoïsme ou étouffé par la terreur; — voilà ce que nous avons vu, dit, répété vingt fois. Et ce qui était plus désespérant encore, c'est que cette société, « livrée à son sens réprouvé [1], » n'était pas seulement « sans affection, sans union, sans miséricorde [2]; » elle était de plus sans jeunesse, sans fécondité, sans énergie. Ce n'était pas l'ardeur de la passion ni la férocité du jeune âge qui l'avaient menée là; c'était le long abus de toute chose, c'était un épuisement séculaire; ses plus hideux excès n'étaient que le radotage d'une vieillesse impure.

Qu'attendre donc et qu'espérer? Le genre humain pouvait-il croire que « sa jeunesse se renouvellerait comme celle de l'aigle [3]? » La jeunesse, l'honneur, la virginité, l'innocence, ne sont pas choses qui reviennent quand une fois elles sont flétries. La force et le courage, aussi bien que l'intelligence et la foi, manquaient pour comprendre, pour accepter une doctrine nouvelle et plus pure.

Or, au milieu de ce monde si mal disposé, qui, depuis quatre siècles, loin d'avancer vers la certitude et la pureté des doctrines, reculait chaque jour vers le doute, la superstition, l'erreur; voici ce qui arrivait.

Sur les confins du désert d'Arabie, non loin de l'Euphrate et des frontières de l'empire, dans une subdivision

1. *Rom.*, I, 24, 26.
2. *Ibid.*, 31.
3. Psaume CII.

de la province de Syrie, dans un pays sans navigation et sans commerce, sans cesse ouvert aux désastreuses incursions des Arabes; loin des grandes cités intelligentes, Rome, Alexandrie, Athènes, loin du passage de la puissance romaine et des idées qu'elle menait après elle, — quelques Juifs parurent. Ce n'étaient pas des Juifs d'Alexandrie, de ces Juifs qui lisaient le grec, savaient les philosophes, vivaient en communication avec le monde; ce n'étaient pas même des docteurs de la loi, de ces Juifs pharisiens qui tenaient le haut bout de la science hébraïque. C'étaient des Galiléens, paysans d'une province décriée à Jérusalem [1], parlant une langue mêlée, gens dont les rares écrits sont pleins de barbarismes [2], gens de cette plèbe sans philosophie (ὄχλος ἀφιλόσοφος) que la sagesse hellénique dédaignait si fort [3]. Certes, ils n'avaient jamais lu Platon; et pour eux, tout ce qui s'était pensé en Grèce, à Rome, dans l'Asie depuis trois siècles, tout le passé de l'esprit humain était à peu près perdu; ils n'avaient que leur Bible, déjà commentée par le rabbinisme, tiraillée par les sectes dissidentes, sophistiquée par l'interprétation étroite et vétilleuse des pharisiens. Et ce furent de telles gens, le pêcheur Simon, le publicain Matthieu, les pauvres petits mariniers du lac de Génézareth qui les premiers inventèrent (si toutefois, quand il s'agit de doctrine, l'esprit humain invente jamais), retrouvèrent, découvrirent, en un mot, mirent en avant une doctrine nouvelle.

1. « De Nazareth peut-il venir quelque chose de bon? » (Joann., I, 46.)— « Le Christ vient-il donc de Galilée?... Scrutez les Écritures, et vous verrez qu'il ne doit pas s'élever de prophète en Galilée. » VII, 41, 52.

2. Ab indoctis hominibus scriptæ sunt res vestræ... barbarismis obsitæ. (Arnobe, I, 39.)

3. Hommes sans lettres, ignorants. *Act.*, IV, 13. — Le païen Celse dit la même chose. Origène, *contrà Celsum*, I, 26, 62; II, 46. — Voir aussi Julien, apud Cyrill., VI.

Et cette doctrine, qu'était-elle? D'abord, au lieu de ce commode effacement de tous les dogmes qu'embrassait si volontiers la paresse de l'esprit humain, qui permettait toutes les contradictions à l'intelligence, à l'âme tous les rêves, au cœur toutes les superstitions, aux passions tous les excès; c'était un dogme précis, absolu, universel, qui exigeait l'application [de l'intelligence, la soumission de la raison, l'obéissance du cœur. C'était, à l'encontre de toute idolâtrie, le principe de l'unité divine; en face du panthéisme philosophique ou populaire, l'idée de la spiritualité de Dieu et de l'individualité humaine; contre les épicuriens, la foi à la Providence et au jugement à venir; contre les athées, les incrédules, les indifférents, la nécessité du culte; contre le monde entier et ses mille superstitions, la pureté du culte ; tous ces dogmes posés avec une netteté inexorable et jusque-là sans exemple. — Ce qu'il s'agissait encore de faire embrasser au monde, c'était, dans l'ordre moral, au lieu du luxe, de la volupté, de la débauche, présents partout, adorés partout, poussés partout au dernier excès; c'était, je ne dirai pas la tempérance, la sobriété, la chasteté, ce serait peu de chose; mais la pauvreté, mais la souffrance, mais l'amour des travaux et des douleurs, mais l'abnégation, l'oubli et l'immolation sanglante de soi-même. — Et enfin, dans l'ordre social, ce qu'il fallait substituer au règne de l'égoïsme et de l'inhumanité qui faisait de l'homme, comme esclave, comme pauvre, comme sujet, un patrimoine que l'homme exploitait; c'était le règne de la charité, qui devait faire du maître l'ami de son esclave, du riche le dispensateur des biens du pauvre, du souverain le serviteur de son peuple. Il s'agissait, pour tout dire en un mot, de la doctrine la plus contraire, en fait de théologie, à l'in-

croyance et à l'idolâtrie du siècle ; en fait de culte, à ses superstitions ; en fait de devoir, à ses mœurs ; en fait de philosophie, au néant et à l'incertitude de ses idées, — d'une doctrine qui prescrivait tous les devoirs à une époque qui les méconnaissait tous, exaltait toutes les vertus dans le cœur de ces générations qui avaient exalté tous les vices, et prétendait tenir prêts pour le martyre ceux dont le suicide était la suprême ressource.

Ce n'est pas assez : ces hommes, après avoir inventé un si révoltant paradoxe, ne l'insinuent pas en secret, ne le glissent pas à l'oreille, ne cherchent pas, pour le faire fructifier, de vieilles femmes ou de faibles esprits qui ont toujours besoin de quelques choses nouvelles à croire ; mais ils montent sur les toits pour le crier à tous ceux qui passent. Non-seulement du haut des degrés du temple, aux Juifs de toute la terre venus à Jérusalem pour la pâque ; non-seulement dans les synagogues de l'Asie, de la Grèce et de l'Égypte, aux Juifs de ces contrées : mais dans les villes et du haut des tribunes faites pour un autre usage, ils le proclament de toute leur voix à la Grèce païenne, à la Grèce mère de la philosophie et du polythéisme. Ils étonnent de leur paradoxe les forum, les basiliques, les assemblées populaires, les tribunaux des préteurs, toutes choses, disait-on, saintes et sacrées. Ils manifestent témérairement leur Dieu à la face de l'aréopage à Athènes, de la grande Diane à Éphèse, de Néron à Rome ; libres, hardis, usant hautement, jusqu'à ce que la persécution la leur vienne interdire, de cette publicité de l'Agora, la liberté de la presse du monde antique. Ils font ce que Socrate, Platon ni Pythagore n'avaient osé faire, ils disent la vérité qu'ils savent, non à des initiés, mais à tous ; ils font ce que ces philosophes n'avaient pu faire, ils disent aux Athé-

niens : « Le Dieu que vous adorez sans le connaître, moi je vous l'annonce [1]. »

Or, qu'ils aient ainsi procédé, ne ménageant pas la contradiction au monde et la lui jetant au visage, si crue et si choquante qu'elle pût être : — s'ils étaient les seuls auteurs de leur doctrine et de leur force ; — si eux seuls avaient inventé cette foi nouvelle, et si eux-mêmes s'en étaient constitués les propagateurs ; — s'ils n'avaient eu nulle inspiration et nul enseignement pour composer leur dogme ; — s'ils ne comptaient pour le répandre sur nul secours du dehors ni d'en haut : — c'est en vérité ce que je ne comprendrai jamais, et la hardiesse intellectuelle de leur conception, comme la hardiesse morale de leur entreprise, me paraît constituer un problème insoluble.

Dira-t-on que la philosophie préparait les voies au dogme chrétien, et que les apôtres puisaient leur doctrine dans les écrits des sages de l'époque ? Nous avons remarqué, sans doute, les rapprochements qui existent entre l'école et l'Église. Mais de l'une ou de l'autre, laquelle est le point de départ ? Le philosophe a-t-il parlé d'après l'apôtre, ou l'apôtre est-il le plagiaire du philosophe ? Il est facile d'en juger : est-ce dans l'école ou dans l'Église que ces idées communes se coordonnent, s'unissent, se rattachent à un principe qui leur donne force et les justifie, qu'elles forment et un mot une complète et logique unité ? Est-ce dans l'Église ou dans l'école que ces idées se présentent isolées, incohérentes, désunies, mêlées de notions impures et de contradictions manifestes, sans un principe qui les justifie, sans une logique qui les rassemble, sans un système qui les rende acceptables par son unité ?

1. *Act. apost.*, XVII, 23.

Nous avons dit toutes les contradictions, tous les embarras, toutes les misères de la philosophie. Nous avons fait voir combien elle est incomplète, comment elle vit d'emprunts, et subit tour à tour des influences contradictoires que ne gouverne aucun principe supérieur. Le christianisme, au contraire, se présente à nous, dès son premier jour, un, entier, plein de consistance. Il est né complet, et, nous réduirions-nous aux seuls monuments que l'Écriture sainte nous a conservés, nous trouverions encore dans les livres des apôtres, écrits cependant accidentels et en un certain sens fortuits, les traces d'une doctrine tout autrement d'accord avec elle-même que ne l'est, dans ses vagues et inconsistantes déclamations, la doctrine, si je puis l'appeler une doctrine, de Sénèque. La vérité chrétienne s'est produite au monde comme cette déesse du paganisme, oserai-je dire, tout adulte et tout armée.

« Or, celui qui marche derrière, disait naïvement Michel-Ange, ne saurait passer devant. » L'imitateur reste toujours au-dessous du modèle, surtout s'il imite sans bien comprendre, s'il saisit au hasard quelques conséquences dont il ne sait pas atteindre le principe. Cette philosophie si défaillante et si vague aurait-elle produit le christianisme si positif et si certain ? lui aurait-elle donné, elle dont la morale est à la fois si exagérée et si vicieuse, le solide fondement et l'admirable droiture de sa morale ? Elle qui hésite sans cesse entre la foi à l'unité de l'Être divin et les hallucinations du panthéisme, entre les croyances qui rapprochent l'homme de Dieu et les opinions qui le ramènent vers la terre et vers le néant, entre la notion de la Providence et l'horrible entraînement vers le suicide, aurait-elle donné au christianisme la profondeur de sa piété, sa foi énergique dans les récompenses futures, sa haine du suicide ? Lui au-

rait-elle appris à concilier le libre arbitre de l'homme avec la providence de Dieu; le plus ardent désir et le plus haut degré de la vertu avec le sentiment le plus profond de la faiblesse humaine; le besoin des sociétés dont les liens se brisent quand les esprits s'accoutument à la mort volontaire, et le besoin de l'homme qui, captif en ce monde, aspire à sa délivrance? La philosophie enfin, si exclusive et si dédaigneuse du vulgaire, aurait-elle inspiré au christianisme cet esprit par lequel « les pauvres sont évangélisés, » cet esprit accueillant, humain, populaire, qui appelle, reçoit, embrasse tous les hommes, et qui, dès le temps de Sénèque, donnait à cette foi, née de la veille, plus de disciples qu'on n'en eût compté au pied de toutes les chaires de tous les philosophes?

Non, ce qu'il y a de commun entre le néo-stoïcisme et la foi chrétienne a son origine dans le christianisme. La philosophie n'a jamais eu de chaire à Génésareth pour y instruire les bateliers galiléens; mais le christianisme a prêché dans Rome avant même que la philosophie néo-stoïcienne osât y lever la tête. Les apôtres ne sont pas allés chercher les leçons des philosophes; mais les philosophes ont pu, ils ont dû entendre les apôtres.

Voyez, en effet. Sous Tibère et sous Caligula, la philosophie est morte, silencieuse du moins; le néo-stoïcisme, nous l'avons vu, retrouve avec peine, sous des noms obscurs, sa douteuse origine; Sénèque alors ne fait guère que de la rhétorique. — Mais, sous Claude (an 43), saint Pierre vient à Rome; le christianisme commence à être connu par les discussions qu'il excite entre les Juifs, et par les premières rigueurs du pouvoir impérial[1]. — Et bientôt

1. *V.* t. II, p. 222.

après, dès le commencement de Néron, la philosophie se développe, comme par contre-coup; elle parle haut, elle a ses représentants à la cour; elle enfante Thraséa, Musonius, Sénèque.

Suivons toujours l'ordre des dates. — En 52, saint Paul comparaît, en Achaïe, devant le proconsul Gallion, le frère même de Sénèque[1]. — En 61, amené prisonnier à Rome, il est remis au préfet du prétoire Burrhus, le collègue et l'ami de Sénèque[2]. — Bientôt libre dans Rome, « avec un soldat qui le garde, il reçoit, pendant deux années entières, tous ceux qui viennent à lui, annonçant le royaume de Dieu et prêchant Notre-Seigneur Jésus-Christ en toute confiance et sans empêchement[3]. » — En 65, il comparaît deux fois devant Néron, à l'époque où Sénèque était en faveur à la cour. Il gagne des prosélytes dans le palais même de Néron[4], et, comme lui-même le dit, il rend « ses chaînes glorieuses en Jésus-Christ dans tout le prétoire[5]. »

1. *Act.*, XXVIII, 12 et s.

2. *V.* le texte grec des *Actes* : ὁ ἑκατόνταρχος παρέδωκε τοὺς δεσμίους τῷ στρατοπεδάρχῃ, XXVIII, 16 : « Le centurion remit les prisonniers au préfet du prétoire » (Cette phrase est omise dans la Vulgate). Le préfet du prétoire était alors Burrhus, qui ne mourut qu'en 63. *V.* t. II, p. 212. Tacite, *Annal.*, XIV, 51.

3. Permissum est Paulo manere ibimet cum custodiente se milite... Mansit autem biennio toto in suo conducto : et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum, prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiduciâ, sine prohibitione. (*Act.*, XXVIII, 16, 30, 31.)

4. Salutant vos omnes sancti, maximè qui de domo Cæsaris sunt. (*Philipp.*, IV, 22.)

5. *Philipp.*, I, 12, 13, 14. « Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circà me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii. — Ità ut vincula mea manifesta fierent in Christo *in omni prætorio* et in cæteris omnibus; — et plures ex fratribus in Domino confidentes in vinculis meis, abundantiùs auderent sine timore verbum Dei loqui. » — Sur tout ceci, *V.* l'excellent Mémoire de M. l'abbé Greppo, *sur les Chrétiens de la maison de Néron* (Paris, 1840); l'ouvrage de M. Fleury, *saint Paul et Sénèque*, et quelques indications dans l'appendice C à la fin du volume.

Ajoutez la curieuse découverte qu'a faite M. de Rossi d'inscriptions lapidaires de plusieurs personnages du nom d'*Annæus* (on sait que ce nom est

— Sénèque curieux et à même de bien connaître, Sénèque qui était allé frapper à la porte de tous les maîtres, qui, à la fin de sa vie fréquentait comme un simple disciple l'école du stoïcien Métronacte, Sénèque aurait-il dédaigné la parole de ce docteur juif? ou saint Paul aurait-il repoussé Sénèque, lui qui se croyait « débiteur envers les Grecs et envers les barbares, envers les ignorants et envers les sages[1] ? »

Cela ne se peut : les traces des notions chrétiennes sont trop évidentes chez le philosophe. Sans doute, il n'a ni tout compris, ni tout accepté ; et c'est une pieuse erreur, mais une erreur qui a voulu faire de lui un vrai chrétien. Sans doute, le christianisme se distingue toujours de cette philosophie plagiaire, comme le soleil du miroir qui lui a dérobé quelques-uns de ses rayons, comme le fleuve du canal qui a été détourné de son sein, comme l'arbre riche et fécond de l'arbre stérile et pauvre sur lequel une de ses branches a été greffée. Mais les traces de l'emprunt n'en sont pas moins évidentes. Non-seulement Sénèque connaît les saintes Écritures et semble plus d'une fois traduire la Bible, que l'interprétation des Septante avait mise aux mains de tous les hommes instruits; non-seulement il nomme les Juifs, il connaît leurs doctrines, il rend même hommage à la foi sérieuse de ce peuple qui, « lui, du moins, possède la raison de ses pratiques mystérieuses[2]. » Mais encore, nous pouvons le dire avec Tertullien, Sénèque est souvent chrétien,

celui de Sénèque), avec les surnoms évidemment chrétiens de *Petrus* et *Petrus Paulus*. V. *Bulletin d'archéologie chrétienne*. — *Revue archéologique*, 1867, t. I.

1. *Rom.*, I, 14.

2. Reprehendit (Seneca) sacramenta Judæorum et maximè Sabbata, inutiliter id eos facere adfirmans... (Aug., *de Civ. Dei*, VI, 11.) Subjecit tamen sententiam quâ significaret quod de illorum sacramentorum ratione sentiret : *Illi tamen causas ritus sui noverunt; major pars populi facit quod cur facit ignorat.* (*Id.*, *ibid.*) — Accendere aliquem lucernam Sabbatis prohibeamus. (Senec., *Ep.* 95.)

Seneca sæpe noster[1]. Les traces de la prédication chrétienne sont demeurées dans sa pensée, on vient de le voir plus d'une fois; elles sont parfois dans son expression, je dirais même jusque dans sa langue[2]. Sénèque a vu l'éclatant supplice des premiers martyrs; c'est même après ces horreurs qu'il a tâché de s'éloigner de Néron et de la cour[3] : il a vu, comme l'a vu tout le peuple de Rome, lé christianisme vivre, prêcher et souffrir; et lui, qui loue et admire tant de fois la fermeté de l'homme de cœur au milieu des tortures, n'a pu effacer ce souvenir de son esprit[4]. S'il ne mentionne pas les chrétiens[5], ne faut-il pas dire, avec saint Augustin, qu'il a craint de les louer contre l'opinion de son temps ou de les blâmer contre sa propre conscience[6] ?

Ce ne fut donc pas la philosophie qui put inspirer le christianisme; mais la société, telle qu'elle était alors, put-elle l'aider et favoriser sa propagation? Si le mouvement général des idées, si les lumières répandues dans le monde

1. Tertullien, *de Animâ*, 20. Saint Jérome va plus loin et dit : *Noster Seneca*. (*Adv. Jovinian.*, I.)

2. Ainsi le mot de *chair*, pris dans le sens chrétien. *Ad Marciam*, 24; *Ep.* 102, 122; *transfigurari*, *Ep.* 6, 94. — *V.* la note à la fin du volume.

3. Tacite, *Annal.*, XV, 45.

4. *V.* ci-dessus, t. II, p. 226-228. Ajoutez, aux passages de Sénèque qui y sont cités, celui-ci que nous a conservé Lactance : « L'homme de bien, quand il voit la mort devant lui, ne se trouble pas comme si c'était pour lui une chose nouvelle. Qu'il faille souffrir dans tout son corps, qu'il faille sentir la flamme dans sa gorge (*sive flamma ore recipienda sit*, comme les martyrs de Néron), *qu'il faille étendre ses bras sur un gibet*, il ne se demande pas ce qu'il doit souffrir, mais avec quel courage il doit souffrir. » Aussi Lactance ajoute-t-il : « Celui qui adore Dieu souffre sans crainte tous ces tourments. » Lactance, *Divin. Instit.*, VI, 17.

5. A moins (ce que je ne pense pas) qu'il ne faille entendre des chrétiens et non des juifs le passage suivant : « Cùm interim usque eo sceleratissimæ gentis consuetudo convaluit, ut per omnes terras jam recepta sit. Victi victoribus leges dederunt. » (*Apud Augustin.*, *loc. cit.*)

6. *De Civit Dei*, VI, 11. « Christianos jam tum Judæis inimicissimos in neutram partem commemorare ausus est, ne vel laudaret contra patriæ consuetudinem, vel reprehenderet contra suam forsitan voluntatem. »

n'ont été pour rien dans ce qu'on voudrait appeler l'*invention* du christianisme, le mouvement des faits, l'état des mœurs, la condition des hommes, telle qu'elle était dans le monde romain, a-t-elle pu servir à la diffusion de la foi nouvelle? Si le christianisme n'a pas cherché ses modèles parmi les penseurs du siècle, a-t-il du moins cherché dans la masse agissante, souffrante, passionnée, ses disciples et ses auxiliaires?

Nous en convenons : le christianisme pouvait le faire, et un tel point d'appui n'était pas moins aisé à conquérir qu'utile à employer. Nous savons assez combien est facile le succès des doctrines qui s'appuient sur l'intérêt du grand nombre et lâchent la bride à son ressentiment ou à ses appétits. Si le christianisme eût paru au monde, proclamant l'égalité absolue dans la vie civile, la liberté de l'homme, l'indépendance des nations, les droits du sujet contre le prince; s'il eût promis richesse au prolétaire, affranchissement à l'esclave, émancipation au citoyen; s'il eût mis la révolte en tête du code de ses devoirs, quelle admirable matière le monde ne présentait-il pas à ses triomphes! Il y avait sujet d'insurrection, et sous le toit domestique contre le maître, et dans la cellule du pauvre contre le palais du riche, et dans le monde entier contre Rome, et dans Rome contre César! Et, si l'on doute de la puissance de ces éléments de révolution, que l'on pense quels périls et quels troubles avaient suscités dans l'empire un Spartacus armant les esclaves, un Catilina appelant à lui les prolétaires, un Mithridate soulevant les provinces conquises, un Brutus frappant César! Si le christianisme, au lieu de se contenter d'introduire dans les choses de ce monde le gouvernement de la conscience, eût prétendu les gouverner par les principes universels, les volontés mena-

çantes, les théories actives, les procédés violents des révolutionnaires modernes ; si la *Bonne nouvelle* eût été celle de l'émancipation actuelle et universelle : assez de millions d'hommes, dans cette société dont l'oppression était la loi fondamentale, eussent adhéré à cette charte du peuple, et combattu pour cet évangile révolutionnaire qui eût fait de Pierre, tout à la fois un Spartacus, un Catilina, un Mithridate, un Brutus.

Mais rien de tout cela. Pierre ne veut être que « le serviteur des serviteurs de Dieu. » Ce que Dieu permet, il le subit, il l'accepte, il le révère. Quand des institutions, iniques dans leur principe, sont devenues la loi du monde, il ne les attaque pas. L'esclavage, l'infériorité du pauvre, la domination de Rome sur le monde, la puissance des Césars sur l'univers et sur Rome, lui apparaissent, sinon comme justes à leur origine, du moins comme nécessaires dans leurs conséquences et légitimées par la possession. Nulle part il ne les décrie, nulle part il ne pose en principe leur iniquité ; les déclarations de droits, les proclamations de principes sociaux ne sont pas à son usage. Que l'esclave ne vienne pas ici, ardent pour la liberté et impatient de s'affranchir : Pierre et Paul lui disent qu'il doit rester dans l'esclavage et demeurer soumis à son maître tant qu'il ne pourra, par les voies légales, parvenir à la liberté [1]. Que le pauvre ne vienne pas, dévoré d'envie à la vue de la fortune du riche son voisin et plein du désir de s'en emparer : on lui dira qu'il faut souffrir, qu'il faut respecter le bien d'autrui, qu'il faut attendre ce que lui donnera le riche. Que le sujet irrité contre César, le patricien dénoncé par les délateurs, le provincial opprimé par les proconsuls, ne vienne

1. *Eph.*, VI, 5, 8 ; *Col.*, III, 22 ; *Tit.*, II, 9, 10. I Petr., II, 18.

pas proférer des plaintes, soulever des révoltes : Paul lui dira qu'il doit se soumettre, « qu'il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu[1]; » qu'un roi, Néron lui-même, doit être obéi, « non-seulement par crainte de la colère, mais par conscience[2]. » Ainsi point de remède à attendre, point d'ambition à nourrir, point de liberté, de fortune, de volupté à espérer en ce monde. Et la ressource dernière du désespoir, le droit, incontesté par les philosophes, de chercher, quand l'âme s'est épuisée à souffrir, le repos dans la mort, cette ressource-là même, cette épée libératrice, le christianisme la retire des mains de l'esclave. Pour toute consolation et pour toute joie, le christianisme lui impose sa dure et triste vertu, la résignation ; il lui offre d'imiter un Maître qui a porté la couronne d'épines et qui a marché sur les roches du Calvaire, les épaules chargées d'une croix. Voilà comment il fait illusion à l'homme, comment il encourage ses espérances, comment il le séduit, comment il enrôle sous son drapeau révolutionnaire ceux qui souffrent, ceux qui gémissent, ceux qui sont irrités.

Et d'un autre côté, s'il ne flatte pas les pauvres, flattera-t-il davantage les riches dans leurs plaisirs, les puissants dans leur oppression journalière, César dans sa tyrannie? Si les lois générales de la société lui paraissent dignes de respect, par cela seul qu'elles sont générales, l'usage que l'homme peut faire de ces lois est un fait individuel sur lequel le christianisme a le droit d'interroger chaque conscience. Il ne discute pas les institutions, mais il juge les hommes. Il n'est pas venu redresser les torts de la société; mais il est venu reprendre les péchés de chacun de ceux

1. *Rom.*, XIII, 1.
2. Non solùm propter iram, sed etiam propter conscientiam. (*V. Rom.*, XIII, 1-7; I. *Tim.*, II, 1, 2; *Tit.*, III, 1; I Petr., II, 13-15, 17.

qui la composent. Il dit sans crainte au maître de ne pas mépriser son esclave, parce que Dieu est le maître de l'un et de l'autre [1]. Il dit au riche de ne pas s'enorgueillir de son anneau d'or et de ne pas traiter le pauvre avec dédain [2]. Quand il prie pour les princes, il ne demande point pour eux, comme ils sont accoutumés de le faire, les biens et les plaisirs ; il demande plutôt ce dont ils ont besoin, la justice et la chasteté. A tous il impose rudement et sans détour le devoir, s'ils sont avares, de faire l'aumône ; superbes et durs, d'être humbles et doux ; sensuels, de pratiquer le jeûne ; égoïstes, de courir aux échafauds.

Il entreprend donc la tâche difficile et singulière de prêcher chacun contre son intérêt et ses passions ; l'esclave en faveur de l'esclavage, le maître en faveur de la liberté. Ce qu'il interdit au pauvre d'exiger ou de prétendre, il veut que le riche le donne volontairement. Et son triomphe, s'il triomphe, aura cela de merveilleux, que les institutions du paganisme, inattaquées par ceux qu'elles oppriment, seront abolies par ceux qui en profitent ; que l'esclave résigné à la servitude sera émancipé par les scrupules du maître ; que le prolétaire humble et patient sera enrichi par la conversion du riche ; que César enfin, à la voix de ces apôtres qui plient la tête sous la tyrannie, se démettra de sa tyrannie ! Voilà quelles sont ses armes révolutionnaires, et comme il prétend changer la face du monde, enseignant la patience illimitée à ceux qui souffrent, le sacrifice volontaire à ceux qui jouissent.

Mais alors qui sera donc pour lui ? Sans complaisance pour les puissants, sans espérance pour séduire les faibles, sur qui compte-t-il ? l'esclave versera-t-il son sang pour la

1. *Ephes.*, VI, 9.
2. Jac., II, 2, 3, 4.

servitude, le maître pour l'émancipation? Les grands et les riches ne viennent point à lui, rebutés par la dureté de ses maximes, par son amour de l'humilité et de la souffrance : parmi les chrétiens, en effet, il n'y a « ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles[1]; » le philosophe grec, le docteur juif, n'entrent guère dans l'assemblée chrétienne[2]. Et, d'un autre côté, les faibles et les petits auxquels le christianisme ne sait prêcher que la soumission et l'amour de leur misère, lui viendront-ils? Factieux aux yeux des grands par cela seul qu'il ne concède rien à leurs vices, impopulaire auprès des petits en maintenant les institutions qui les oppriment, pour qui est-il donc? Qui sera pour lui? L'esclave auquel il interdit la fraude, la rébellion et la fuite, ou bien le maître dont il reprend la débauche et l'arrogance? Le pauvre auquel il ordonne de respecter le bien du riche, ou le riche auquel il ordonne de se dépouiller pour vêtir le pauvre? Israël dont il s'éloigne en l'appelant impie et déicide, et dont il flétrit la révolte contre Rome comme une révolte contre Dieu, source d'épouvantables malheurs; ou bien, Rome dont il se sépare également en séparant son culte du sien, en méconnaissant ses dieux, en criant tout haut que son Jupiter n'est que pierre, bois ou métal? Tous les mécontents et les factieux auxquels il prescrit de respecter César, ou bien César qu'il refuse d'adorer? Le malheureux auquel il interdit le suicide, ou l'heureux du siècle auquel il impose le martyre?

Personne, en effet, ne sera pour lui. Nul bras de chair ne s'élèvera pour sa défense. « Les armes avec lesquelles

1. Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundùm carnem, non multi potentes, non multi nobiles. (I, *Cor.*, I, 26.)
2. Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus seculi? (*Ibid.*, 20.)

nous combattons ne sont pas, dit saint Paul, les armes de la chair[1]. » Nul secours matériel ne peut entrer dans ses calculs. Ni cette ambition guerrière et nationale que Mahomet a soulevée, ni ces mille passions, ces mille préventions, ces mille instincts que le protestantisme a su mettre en œuvre, ni ce facile ébranlement donné aux peuples par l'esprit révolutionnaire, les prêchant selon leurs désirs et transformant leurs appétits en maximes ; le christianisme n'a rien de tout cela pour lui.

Et pourtant cette doctrine, prêchée depuis quarante ans à peine, était sous Néron partout manifeste. J'ai déjà dit un mot[2] de cette publicité du christianisme à sa naissance. C'est une grande erreur de croire qu'il fut dans ces premières années obscur et ignoré. La persécution seule et la persécution sanglante le força de descendre dans les catacombes. Jusque-là il ne cherchait point l'éclat; mais encore moins se cachait-il sous le voile du secret. Ces prédications de saint Paul sur toutes les places et dans toutes les assemblées de la Grèce; ces contradictions publiques et violentes que la foi éprouvait (« nous savons de cette secte que de tout côté on la contredit[3] »); ces calomnies et ces haines populaires, dont Tacite et Suétone se font les échos; enfin cette solennelle immolation des premiers martyrs au milieu d'une fête, dans les jardins de Néron, en face de Rome tout entière, presque émue de pitié; ce supplice d'une « grande multitude d'hommes[4] » que Néron tenait à rendre public, d'autant plus qu'il voulait se laver par là du crime de l'incendie : tout cela prouve que le christianisme, dès les

1. In carne enim ambulantes non secundùm carnem militamus. — Nàm arma militiæ nostræ non carnalia sunt. (II, *Cor.*, X, 3, 4.)
2. T. II, p. 142-145.
3. *Act. apost.*, XXVIII, 22.
4. Tacite, *Annal.*, XV, 44.

premiers jours de son existence, n'était pas si petit, si secret, si ignoré. Ce n'était pas une occulte franc-maçonnerie que l'association des chrétiens. Elle vivait en plein jour, parlait et prêchait en face de tous. Et, quand aujourd'hui elle rappelle ses origines, elle peut dire au monde ce que saint Paul disait devant le roi juif Agrippa : « *Je parle sans crainte devant le roi. Rien de tout ce que je rappelle ne peut lui être inconnu :* CAR RIEN DE TOUT CELA NE S'EST PASSÉ DANS L'OMBRE [1]. »

Dès les premiers jours aussi, non-seulement l'existence de l'Église, mais son action fut visible. Je ne jette point les yeux sur les siècles postérieurs; je m'en tiens à ces quelques années de la prédication apostolique, à cette première génération de chrétiens qui avait vécu en même temps que le Fils de Dieu. Et je dis que, dès cette époque, la foi chrétienne avait plus d'églises et plus d'évêques que la philosophie peut-être n'avait jamais compté de maîtres ou d'écoles; dès cette époque, l'Orient, la Grèce, l'Italie, pour ne pas parler du reste de l'empire, étaient semés de communautés chrétiennes [2].

Ce n'est pas assez : le christianisme agit dès ce temps, même sur le monde qui est resté païen. Il semble que le jour où la croix a touché Rome, Rome s'est sentie émue comme par une étincelle secrète dont elle méconnaissait l'origine. C'est depuis ce jour que les affranchissements se sont multipliés, que la condition d'esclave a commencé à s'adoucir, les rangs de la société à se niveler [3]. Depuis ce jour, des lois plus favorables à la femme ont brisé l'immiséricor-

1. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor. Latere enim eum nihil horum arbitror. NEQUE ENIM IN ANGULO QUIDQUID HORUM GESTUM EST. (*Act. apost.*, XXVI, 26.)
2. *V.* t. II, p. 58, 67, 222-225.
3. *V.* t. II, p. 132; t. IV, p. 20 (an de J.-C. 47.)

dieuse constitution de la famille romaine[1]. Depuis ce jour aussi, la philosophie est devenue ce que nous l'avons montrée, mêlée de vives lumières au milieu d'épaisses ténèbres, portant sur un tronc vieilli des fruits de vérité qui ne sont pas les siens. N'est-il pas maintenant assez clair que de la seule prédication chrétienne ont pu jaillir ces quelques vérités qui se mêlent aux erreurs du stoïcisme? N'est-il pas assez clair que le christianisme embrasse et pénètre le monde même qui le persécute? L'Église chrétienne vivifiait ainsi une société qui ne voulait pas d'elle. Il n'était pas nécessaire de s'être approché d'elle et d'avoir touché la frange de sa robe[2] pour sentir la vertu qui en sortait : elle faisait ce qu'avait fait son Maître; elle faisait même plus encore[3] : et comme l'apôtre dont l'ombre seule guérissait les malades qu'on avait placés sur son passage[4], il suffisait qu'elle eût jeté sur vous quelque ombre de sa vérité et de sa vertu.

Un fait demeure donc, un fait incontestable : c'est qu'une doctrine à laquelle personne ne songeait au temps d'Auguste, quarante ans plus tard, au temps de Néron, avait des disciples par milliers, — quatre cents ans plus tard était maîtresse du monde. — J'oserais demander humblement qu'on m'expliquât ce qui a donc eu lieu dans ce court espace de quarante ans? — quand cette doctrine est née?

1. Loi qui admet la mère à la succession de ses enfants. Loi qui décharge la femme de la tutelle des agnats. *V.* t. II, p. 94; t. IV, p. 88, 89 (sous Claude).

2. Si tetigero tantùm vestimenta ejus, salva ero... (Matth., IX, 20, 22.) Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat de illo. (Marc., V, 30.) — *V.* aussi VI, 56; Luc., VIII, 44-48.

3. Amen, amen, dico vobis : qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet. (Joann., XII, 24.)

4. Ità ut in plateas ejicerent infirmos et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum et liberarentur ab infirmitatibus suis. (*Act. apost.*, V, 15.)

en quel lieu? dans quelle tête? — avec quels éléments recueillis par la tradition ou par la science? Ou, si elle est née sans éléments étrangers, par la puissance de quel génie? — Comment cette doctrine, née, je ne dirai pas seulement dans les conditions ordinaires de la pensée humaine, mais dans un pays obscur, chez des hommes ignorants, sans voyage et sans lettres, a eu dès l'abord un caractère positif, défini, universel, complet, plus philosophique, en un mot, qu'aucune philosophie? — Comment cette doctrine, si peu préparée par toutes les tendances des époques précédentes, a trouvé néanmoins accès dans toutes les cités?—Comment cette doctrine, si contraire à toutes les idées, à tous les intérêts, à toutes les passions du siècle, a trouvé en si peu de jours autant de disciples? — Et ces hommes, assez singuliers pour la croire, assez hardis pour se charger de la répandre, assez insensés pour le faire sans hésitation, sans réserve et sans crainte, assez étrangement heureux pour y réussir, quelle a donc été leur force, leur espérance, leur but, dans cette « folie de la prédication, scandale pour les Juifs, démence pour les païens, » dans l'enseignement de cette [1] « sagesse cachée que n'a connue aucun des princes de ce monde [2]? »

L'explication humaine de ce fait est encore, pour me servir d'une expression qu'a adoptée l'esprit hésitant de notre siècle, un travail qui reste à faire. Il est vrai : on a discuté de près, et avec la plus minutieuse critique, les origines du christianisme, telles que les racontent les chrétiens. Mais ceux qui ont pris la peine de relever avec tant de soin les prétendues difficultés de cette histoire, de-

1. Stultitiam prædicationis. (I, *Cor.*, 21.) Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam. (*Ibid.*, 23.)

2. Loquimur Dei sapientiam in mysterio quæ abscondita est... quam nemo principum hujus seculi cognovit. (*Ibid.*, II, 7, 8.)

vraient bien à leur tour nous la donner telle qu'eux-mêmes la comprennent. Ils devraient nous dire une fois le mystère de la naissance et de la propagation du christianisme, ces deux faits si peu expliqués; après avoir détruit notre erreur, il serait temps qu'ils nous donnassent le secret de leur vérité. Il serait temps que le récit succédât à la polémique, et que la sagesse de notre siècle abordât la question toute positive qu'à notre tour nous nous permettons de lui soumettre. Il serait temps que notre époque, dans sa philosophie et ses lumières, se tirât d'affaire mieux que Gibbon et tant d'autres, qui prennent le christianisme déjà adulte, tout viril et tout grandi, sans dire mot de sa naissance; ils supposent qu'il est né sans dire comment. Cette grande phase *humanitaire* qu'on nomme le christianisme vaut la peine, ce me semble, qu'on en sache et qu'on en dise l'origine.

Il serait même à propos de ne plus se servir de la ressource usée du mythe et du symbole, vague histoire par laquelle on prétend échapper à l'histoire positive, comme avec la phrase on croit pouvoir se dispenser du fait. Quarante années suffisent-elles donc pour transformer l'histoire en un conte populaire, le conte populaire en poésie, la poésie en une doctrine positive et sérieuse? Et si une transformation aussi prompte fut jamais impossible, n'est-ce pas à l'époque de Claude et de Néron, la moins fraîche, la moins primitive, la moins populairement poétique de toutes les époques? si bien que les hommes de ce siècle se vantent eux-mêmes de ce que la pensée, devenue toute positive, a cessé d'être poétique, de ce que la poésie ne va plus aux intelligences nouvelles comme elle allait à celles des anciens jours [1].

1. « Il fut un temps, dit très-bien Plutarque, où les vers, le rhythme, les chants étaient pour les hommes comme la monnaie du discours. Toute his-

Une allégorie serait devenue un dogme, une fable vulgaire serait devenue la croyance des hommes sérieux, en un pareil siècle et en quarante ans!

Quant à nous, — en attendant que « les princes de ce monde et les sages du siècle » nous communiquent à ce sujet leurs lumières, — ne craignons pas de le dire avec l'Apôtre : Le succès du christianisme était impossible, l'entreprise absurde, la prédication insensée. Et cependant, — si ce succès impossible a eu lieu, si cette espérance absurde a été accomplie, si cette prédication insensée a « renversé la sagesse des sages et condamné la science des savants[1]; » la seule explication n'est-elle pas celle de l'Apôtre : que « Dieu a voulu rendre folle la sagesse de ce monde[2]; » qu'il « a choisi pour confondre les sages ce qui est insensé selon le monde, pour confondre les forts ce qui est infirme selon le monde; qu'il a choisi ce qui est obscur et méprisable selon le monde, ce qui n'est pas pour dé-

toire, toute philosophie, tout événement, toute pensée, à laquelle peut s'appliquer l'éloquence, était consacrée par la poésie et par la musique. » (C'est bien là la poésie primitive, populaire, mythique.) « Ce que peu d'hommes comprennent aujourd'hui, tous alors aimaient à l'entendre, « bergers, labou« reurs, oiseleurs, » comme dit Pindare. Grâce à la disposition poétique de ces siècles, le chant et la lyre servaient à corriger les mœurs... à louer les dieux... Mais lorsque, avec les événements et les hommes, la coutume a changé, quand l'homme a rejeté d'inutiles parures, déposé sa longue robe, coupé son abondante chevelure et sorti ses pieds du cothurne, quand il a appris, non sans raison, à opposer au luxe une vie frugale, quand il s'est cru mieux paré par un vêtement simple, que par une vaine et impertinente recherche : la forme de son discours a changé aussi; l'histoire est descendue de son char poétique, et le langage de la prose a servi à distinguer la vérité des fables. La philosophie, à son tour, cherchant une doctrine puissante et sage plutôt qu'un langage propre à émouvoir les imaginations, la philosophie n'a plus soumis ses leçons à la cadence des vers. » Plutarq., *de Pythiæ oraculis, (seu Quarè Pythia versu non respondeat)* ch. 23, 25 (7)... Et remarquez que Plutarque considère ce changement comme un progrès de la civilisation : « Un tel changement, dit-il, est un bien pour les hommes. »

1. Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo. (I *Cor.*, I, 19.)

2. Nonne tultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? (*Ibid.*, 20.)

truire ce qui est, afin que nulle chair ne se glorifie en sa présence[1]? »

Mais ceci est un sujet sur lequel un jour, si Dieu le permet, nous pourrons revenir. Il nous suffit d'avoir montré comment s'engageait la lutte : lutte de quatre siècles, ou plutôt lutte de tous les siècles; lutte implacable et qui chaque jour devait apparaître plus évidente. Chaque jour le polythéisme, l'idolâtrie, et, avec elles, ces deux grandes plaies nées de l'idolâtrie, l'impureté qui flétrit les races humaines, la haine qui les divise, les opprime et les tue, se montreront avec une constante évidence. Chaque jour aussi les trois caractères opposés de la loi nouvelle, la foi pure qui en est la base, la chasteté et la charité qui naissent de la foi, apparaîtront dans la vie chrétienne, non plus parfaits ni plus purs, mais grâce à l'accroissement du nombre des fidèles, plus éclatants et plus visibles. Ce seront d'un côté toutes « les œuvres de la chair : fornication, impureté, impudicité, luxure, servitude des idoles, empoisonnements, inimitiés, disputes, jalousies, colères, querelles, dissensions, partis, envies, homicides, enivrements, débauches et autres choses semblables[2]; » de l'autre côté, ce seront tous « les fruits de l'esprit : la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la longanimité, la man-

1. Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia; — Et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt ut ea quæ sunt destrueret; — Ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus. (*Cor.*, I, 27-29.)

2. Manifesta sunt autem opera carnis : quæ sunt, fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria, — Idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ, — Invidiæ, homicidia, ebrietates, comessationes, et his similia : quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. (*Galat.*, V, 19-21.) — Saint Pierre dit aussi, en parlant des païens : « His qui ambulaverunt in luxuriis, desideriis, violentiis, comessationibus, potationibus, et illicitis idolorum cultibus. » (I Petr., IV, 3.)

suètude, la foi, la modestie, la continence, la chasteté [1]. » Car dans la société comme dans l'homme, « la chair lutte toujours contre l'esprit, l'esprit contre la chair [2], » et le monde ne pardonne pas à ceux qui ont « crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises [3]. »

Entre ces deux ennemis se plaçait la philosophie, rattachée au paganisme par son origine et par ses vices, au christianisme par certaines lumières qu'elle lui empruntait. Le christianisme et la philosophie grandissaient en même temps : l'un déjà plus populaire, l'autre plus éclatante ; l'un poursuivi sans rémission par un monde égoïste et sensuel, l'autre persécutée aussi, mais non sans exception et sans relâche ; différents surtout en ceci, que le christianisme tenait tout de lui-même ou plutôt de Dieu, et que la philosophie tenait du christianisme le peu de vérité qu'elle avait.

Tous deux s'étaient trouvés en face des rigueurs impériales. Rome était déjà toute empreinte du sang des martyrs ; Néron déjà avait soutenu contre les philosophes une lutte ensanglantée. Paul, Pierre, Barnabé avaient scellé leur foi par leur témoignage suprême, en même temps que les Plautus, les Silanus, les Thraséa avaient payé par une mort inutile la courte gloire de leur orgueilleuse vertu. Quand Néron fut tombé, la philosophie revint d'exil, leva la tête, se mêla aux querelles des partis, prétendit au pouvoir et finit par y arriver. Le christianisme au contraire, qui n'a-

1. *Galat.*, V, 22, 23. Fructus autem spiritûs est : charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas, — Mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hujus modi non est lex.

2. *Id.*, 17. Caro enim concupiscit adversus spiritum : spiritus autem adversus carnem : hæc enim sibi invicem adversantur : ut non quæcumque vultis, illa faciatis.

3. *Id.*, 24. Qui sunt autem Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.

vait rien à faire au milieu des querelles de la Rome impériale, le christianisme, auquel on ne pardonna pas, continua de cacher dans les catacombes son humble et rapide progrès.

Les docteurs dans l'école succédèrent aux docteurs, comme dans l'Église les apôtres aux apôtres. En même temps que l'Église suivait son admirable carrière, dans laquelle les saints engendraient les saints et les martyrs naissaient des martyrs; en même temps que les Ignace et les Clément sortaient des Paul et des Timothée; la philosophie morale du Portique, qui avait enfanté Sénèque, enfantait Épictète et Marc-Aurèle, qui tous deux gardent des traces évidentes de l'influence chrétienne et du voisinage de la foi. La philosophie théurgique ou pythagorique de Sotion ou de Sextius produisait Apollonius, son héros et son dieu : et plus tard devait sortir d'elle ce néo-platonisme alexandrin, suprême héritier de toutes les écoles antiques, dernier adversaire du christianisme, en même temps qu'il en fut l'imitateur.

Comment cette lutte a-t-elle fini? Chacun le sait. Mais il appartient, ce me semble, à notre sujet, de dire en terminant de quelle manière cette puissance romaine, dont nous avons admiré la grandeur et montré le déclin, entrait dans les desseins de Dieu pour la constitution de son Église; et comment ce grand fait de la conquête par un seul peuple de tout l'univers civilisé, se lie par mille rapports au fait unique de la prédication de l'Évangile à tout l'univers.

Certes, pour qui veut lire, l'anathème contre Rome païenne est éclatant dans les saintes lettres. Cette prostituée, qui a fait boire tous les rois et tous les peuples de la terre dans la coupe de son abomination, cette cité « ivre du

sang des martyrs de Jésus [1], » cette Babylone au-dessus de laquelle l'ange tient suspendue la meule de pierre qu'il laissera tomber pour l'écraser [2], ne saurait échapper « aux véritables et justes jugements de Dieu [3]. Dieu se souviendra d'elle pour lui donner le calice de sa colère [4]. » Ces rois viendront, que l'apôtre avait vus dans son exil de Patmos; « ils se réuniront de tous les bouts de la terre au grand jour du Dieu tout-puissant [5]. En un même jour viendront sur elle toutes les plaies : la mort, le deuil, la faim et le feu, parce qu'il est puissant le Dieu qui la jugera [6]. »

Et cependant, quels ne sont pas sur cette cité mystérieuse les ineffables desseins du Seigneur? Rome sort de ses ruines et de la main des Vandales, pour régner une seconde fois sur le monde. Rome purifiée par le feu et le sang, Rome sanctifiée par un pouvoir tout divin, verra s'accomplir dans un sens plus élevé les téméraires oracles de ses prophètes. Ses empereurs l'ont quittée; les Césars n'ont pas compris qu'il fallait rester là où, sur des siècles de gloire païenne, s'élevait une puissance nouvelle, éternelle comme la foi. En se jetant vers l'Orient, ils ont brisé l'unité de l'empire, ils ont rompu cette soudure que la puissance romaine avait formée entre l'Orient et l'Occident; ils ont présenté aux incursions des barbares une monarchie à deux têtes, affaiblie et désarmée.

Mais si Rome n'a pas gardé le successeur d'Auguste, Rome a gardé le successeur de Pierre. Constantin et ses

1. *Apoc.*, XVII, 7. Et vidi mulierem ebriam de sanguine sanctorum, et de sanguine martyrum Jesu. Et miratus sum cùm vidissem illam admiratione magnâ.
2. *Apoc.*, XVIII, 21.
3. *Ibid.*, XIX, 2.
4. XVI, 19.
5. XVI, 14.
6. XVIII, 8.

fils, dans leur fausse et peureuse politique, ont pu porter ailleurs une souveraineté prête à faillir; mais les chefs de l'Église ont compris, par un instinct de leur génie, que cette ville flétrie par tant de crimes, si païenne encore et si pleine de regrets pour ses idoles, était cependant la ville où il fallait rester. Ils ont compris que là était leur place, au pied de ces Alpes qu'allaient bientôt traverser les barbares, les premiers sur le chemin de ce torrent qui débordait sur le monde, à la tête de cet Occident qui seul devait conserver le dépôt de la civilisation et de la foi. Une pensée antichrétienne a présidé à la politique des Césars de Constantinople, animés contre les pontifes d'un esprit de folle révolte et de jalouse indépendance, théologiens captieux et persécuteurs, et à la fin précipités dans le schisme qui brisa la force de leur empire en le séparant de la civilisation et de l'unité catholique. Une pensée toute chrétienne, au contraire, inspira la papauté; elle sentit que dans Rome résidait l'unité du monde, que Rome était le centre marqué par le doigt de Dieu, auquel les peuples devaient se rattacher; la papauté est restée dans Rome pour sauver l'Occident et le monde [1].

Ainsi, encore une fois, les oracles païens n'avaient pas été menteurs : Virgile, en promettant à la cité reine un *empire sans fin*, avait été bien autrement prophète qu'il ne pouvait le croire. Rome représentait toujours la force, la sublimité, la grandeur (ῥώμη); Rome était toujours la puissante mère dont l'abondante mamelle (*ruma*) [2] devait donner aux peuples le lait de la civilisation et de la foi. A un degré bien plus haut, et dans un ordre d'idées bien supérieur, Rome chrétienne nous apparaît avec les mêmes

1. *V.* t. III, p. 44 et s.
2. *Ibid.*, p. 140.

vertus et le même génie que, selon saint Augustin [1], Dieu récompensa dans la Rome païenne, en lui donnant l'empire du monde. Il peut paraître étrange de rapprocher ainsi ce qu'un immense intervalle sépare, de chercher un rapport entre une puissance toute terrestre et tout humaine et une puissance toute divine et toute bénie, de mettre en regard les infamies de l'antique Rome et la sainteté de la Rome nouvelle, la perfide cruauté de la louve avec la douceur de l'agneau et la simplicité de la colombe. N'est-il pas utile, cependant, de remarquer combien, dans cette cité deux fois souveraine à deux titres si différents, le droit et le génie de la puissance se sont révélés par les mêmes caractères? Quand la Providence, dans la profondeur de ses desseins, préparait le peuple de Romulus pour être le centre de l'unité païenne, ou quand le Fils de Dieu, présent au milieu des siens, jusqu'à la consommation des siècles, posait à Rome la pierre angulaire sur laquelle devait s'élever son Église, Rome était investie, je ne dirai pas des mêmes titres, mais du même caractère de domination. Comme l'antique Rome, la nouvelle fut intelligente et politique, elle aussi fut patiente et habile, plutôt que violente et impétueuse; elle aima recourir à l'autorité plus qu'au commandement, à la persuasion plus qu'au pouvoir [2]. Elle aussi et avec une bien autre certitude, posséda cet instinct de souveraineté que l'orgueil national donnait aux fils de l'antique Rome, et que la divine parole du Rédempteur donne aux humbles missionnaires de la Rome nouvelle. Elle aussi se souvint que sa tâche était de gouverner les peuples (*Tu regere imperio populos*, *Romane*, *memento*); elle sut leur imposer son pacifique empire, et les réunir

1. *V. lettre* 217 et la *Cité de Dieu.*
2. *V.* ci-dessus, liv. I, ch. 2, § 1, et t. III, p. 74 et s.

sous *la paix de Dieu* (*pacisque imponere morem*); elle sut au besoin briser les orgueilleux (*debellare superbos*); mais elle aima mieux épargner les humbles, et accorder, à qui se soumettait, un facile pardon (*parcere subjectis*), plus miséricordieuse par cela même qu'elle était plus puissante.

Et par cette sagesse de son gouvernement, elle devint, à son tour, comme la Rome païenne l'avait été, mais à des titres bien autrement légitimes et paternels, l'arbitre suprême, le juge universel, la suzeraine du monde civilisé [1]. Jamais peut-être, à une telle distance, deux pouvoirs ne se sont plus ressemblés, par leur situation extérieure, que le pouvoir de Rome au VIIe siècle de son ère, siégeant comme le seigneur féodal de ces cités et de ces rois qui, déposant leurs armes à ses pieds, venaient rendre hommage à la *majesté du peuple romain;* et le pouvoir de Rome au XIIe siècle de l'ère chrétienne, recevant à son tour l'hommage des rois, des peuples et des cités, reconnue par les uns comme suzeraine, par d'autres comme arbitre, par tous comme mère, et les menant tous ensemble à la guerre sainte sous l'étendard de la croix.

Par cette sagesse de son gouvernement, ou, pour mieux dire, par la toute-puissante parole du Christ, Rome est devenue une seconde fois la « patrie commune [2], » la métropole et le centre du monde; la cité libérale ouverte à tous, et qui donne à tous les peuples le droit de monter à ses dignités; la cité hiérarchique dans laquelle tous les rangs sont réglés par une loi sainte, tous les ordres s'échelonnent et se répondent [3]; la cité universelle, hors de laquelle personne ne demeure, si ce n'est par sa faute; qui admet, non-seulement l'étranger, comme l'admettait l'ancienne

1. *V.* t. III, p. 81 et s.
2. *V. ibid.*, p. 123.
3. *Id., ibid.*, § 3.

Rome, mais le barbare, non-seulement l'homme libre, mais l'esclave. C'est bien elle qui, « non comme une maîtresse, mais comme une mère, a réchauffé le genre humain dans son sein [1]; » c'est elle qui « a nommé citoyens ceux qu'elle avait vaincus; » c'est bien elle dont on peut dire : « *Heureux les pécheurs de devenir ses sujets et ses captifs* [2] ! »

Et c'est ainsi que, depuis vingt siècles, la royauté du monde se continue sur les bords du Tibre. Cette royauté permanente de la cité de Romulus est écrite même dans sa physionomie extérieure. Quand on se promène au milieu des débris de sa grandeur passée et des monuments de sa grandeur présente, on est frappé du caractère solennel et royal qui appartient aux uns comme aux autres. Tout n'y est pas également beau et pur; presque rien n'y est élégant; rien n'y est léger : mais tout, jusqu'aux moindres choses, y est digne, durable, imposant. L'architecture gothique, avec ses frêles arceaux et ses découpures à jour, n'avait que faire sous le ciel et sur le sol de Rome. L'architecture ici est bien plus volontiers lourde qu'elle n'est frêle et déliée; il lui faut un ciment indestructible; il lui faut une base carrée et massive, mais qui tienne bon pendant des siècles; il lui faut des voûtes inébranlables, qui montent au ciel, mais que les oscillations de la terre ne renverseront pas. Il lui faut le dôme colossal de Saint-Pierre ou les ruines colossales de l'amphithéâtre. Toute

1. Qu'il me soit permis de reproduire ici les citations que je faisais plus haut et qui s'appliquent ici d'une manière remarquable :

> Humanumque genus communi nomine fovit,
> Matris, non dominæ, ritu; civesque vocavit
> Quos domuit...
>
> (Claudien.)

2. Profuit injustis te dominante capi.

> (Rutilius.)

chose, même dans sa pesanteur et dans sa masse, y porte le sceau de la royauté. Et lorsque des esprits chagrins, dans l'Église ou hors de l'Église, reprochent aux papes le soin qu'ils ont eu et qu'ils ont encore des débris de la Rome païenne, ils ne comprennent pas que Rome multiplie ainsi les titres de sa propre grandeur, et fait sortir des entrailles de la terre des témoignages nouveaux de son immortelle royauté.

Et ce qui est vrai des pierres est vrai des hommes. Certes, quand Duclos appelait les habitants de la Rome actuelle *les Italiens de Rome*, afin de ne pas dire *les Romains*, il n'avait pas tout à fait tort. Ce n'est plus le même peuple, ce ne sont plus ni les mêmes mœurs ni le même sang. Le peuple de la Rome actuelle, oisif, spirituel, peu guerrier, nullement politique, mais éloquent, artiste, poëte, ne ressemble en rien à cette nation active, disciplinée, militaire, politique, toute prosaïque et toute pratique, qui avait conquis le monde avant d'avoir composé une seule ode ou peint un seul tableau. Le peuple actuel de Rome est grec d'origine bien plus qu'il n'est romain : c'est l'étranger, entré d'abord dans la maison comme un humble serviteur, et qui, lorsque la race des maîtres a défailli, y est demeuré à titre de maître. C'est un successeur, non un descendant; il a hérité, comme nous le disions, par suite de ce droit qui, à défaut de famille, faisait hériter l'affranchi de son patron. Mais, en prenant ainsi possession de la cité-reine, dont il a consolé le veuvage, il a acquis, dans cette noble alliance, les allures et les sentiments d'un roi. Il a, du peuple romain son prédécesseur, la gravité des poses, la dignité des attitudes, la noblesse du visage. Il ne se trouble ni ne s'empresse comme les peuples serviteurs; quand il mendie, il mendie avec orgueil.

Ainsi Rome a été faite pour être toujours, d'une façon ou d'autre, capitale du monde; elle n'existe qu'à cette condition. Rome, dont le voisinage immédiat est depuis deux mille ans infertile, Rome, qui n'a jamais connu ni l'industrie ni le commerce, Rome ne peut vivre matériellement que par une force politique ou morale qui lui attire les hommages, non pas seulement d'un pays, mais de l'univers. Le jour où cette souveraineté lui a été momentanément retirée par la translation du saint-siége à Avignon, Rome s'est mise à dépérir; le jour où cette souveraineté lui serait encore retirée, Rome marcherait vers une ruine prompte et inévitable; elle finirait par être effacée du monde comme inutile [1].

Mais il faudrait dire maintenant comment les vertus et les gloires de l'ancienne Rome se sont trouvées doublées, agrandies, disons mieux, sanctifiées dans la Rome nouvelle; comment l'œuvre que l'une essayait en s'aidant de la force matérielle et dévastatrice, a été achevée par l'autre avec le seul secours de la puissance spirituelle, vivifiante et salutaire. Rome chrétienne n'a d'autres armes que les armes spirituelles de la vérité et de la charité. Comme tout à l'heure nous le lisions dans saint Paul, elle « ne marche pas et ne combat pas selon la chair » ; mais ses armes spirituelles sont « puissantes en Dieu pour la destruction des remparts » ennemis, « pour renverser toute hauteur qui prétend s'élever contre la science de Dieu, pour réduire en servitude toute intelligence sous l'obéissance du Christ [2]. » Par cette puissance, le successeur désarmé de Pierre accomplit l'œuvre que le grand César avait manquée. Par cette puissance, il purifie les vertus de l'antique

1. J'écrivais ceci en 1843 et n'ai pas à le changer (octobre 1867).
2. II, *Cor.*, X, 4, 5.

Rome, il efface ses souillures; au lieu de l'erreur et de la confusion païenne, au lieu de cette lutte entre la tradition et la philosophie, dans laquelle l'une et l'autre avaient fini par se perdre, il donne au monde une foi pure, certaine, précise, invariable, plus vivace que toute tradition, plus sublime que toute philosophie, parce qu'elle est appuyée sur la plus immuable de toutes les traditions, parce qu'elle est éclairée par le plus divin de tous les enseignements.

Aussi, cette loi de progrès, d'égalité, de civilisation, que les peuples avaient espérée de Rome païenne, c'est de Rome chrétienne qu'ils l'ont obtenue. C'est à elle qu'il appartenait de porter, sur les plaies de l'antagonisme païen, le baume que l'ancienne Rome s'était si follement vantée de posséder; de relever le sentiment humain, sans anéantir la force du lien politique; de rétablir la justice dans les lois et l'humanité dans les mœurs, sans ébranler la vertu des peuples et leur morale; d'émanciper l'esclave, sans mettre l'homme libre en danger; d'affranchir la femme, sans lui enseigner le mépris du mariage. Car elle seule connaissait, et pour la vertu des hommes une base nouvelle, et pour la société humaine un tout autre fondement, et pour l'homme une tout autre sûreté, et pour le mariage une dignité tout autre et un tout autre respect.

De cette ville qui avait enseigné au monde l'inhumanité et la corruption, partirent donc toutes les notions et tous les préceptes qui adoucirent et qui réformèrent les mœurs, qui firent disparaître la cruauté des supplices, qui supprimèrent les combats de gladiateurs, qui ennoblirent la femme, qui donnèrent au mariage sa sainteté et sa perpétuité. Dans ces amphithéâtres souillés par le sang, dans ces temples témoins d'impurs mystères, elle planta l'image du Dieu de charité et le culte de la Vierge des vierges. Grâce à

la ville des Césars, la modération et la justice furent enseignées au prince, en même temps que l'obéissance au sujet. Par elle furent abolis (jusqu'au jour où l'athéisme moderne commencera à les relever),—le nationalisme antique, c'est-à-dire l'hostilité absolue, radicale, nécessaire de nation à nation; —l'aristocratie antique, c'est-à-dire la supériorité absolue, radicale, oppressive, d'une classe et d'une race d'hommes sur une autre; — le despotisme antique, c'est-à-dire le droit illimité d'un pouvoir qui ne reconnaît pas de loi sur la terre, parce qu'il ne reconnaît pas de justice dans le ciel.

Sous le sceptre de l'antique Rome, l'art, la poésie, l'éloquence, loin de se développer par l'union de tant de peuples, avaient plutôt tendu à se dégrader. Sous le règne de la Rome nouvelle, un idéal nouveau et bien supérieur s'est offert à la poésie et aux arts. La pensée humaine, plus libre, par cela même qu'elle reconnaissait ses véritables limites et ses véritables lois, a enfanté de nouveaux chefs-d'œuvre. Dans l'ordre matériel, le travail a été émancipé, l'industrie est sortie d'esclavage : le monde est devenu plus riche, non de cette fausse richesse qui se révèle par la multiplication des joies sensuelles et par un luxe meurtrier pour le pauvre, mais riche de la richesse véritable, de celle qui est la récompense du travail, de celle qui donne le pain au pauvre, le secours au malade, à la société humaine une race d'hommes puissante et vigoureuse, de celle dont il est dit : « Parce que tu vivras du travail de tes mains, tu es heureux, et le bien te sera donné[1]. »

En un mot, l'antique Rome gouvernait par une loi

1. *Psalm.*, CXXVII, v. 2. Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit.

égoïste un monde essentiellement ennemi de lui-même; la Rome nouvelle a gouverné, par une loi de charité, un monde qu'unissait le précepte d'un fraternel accord. L'une a régné par la haine et la terreur, l'autre par l'espérance et l'amour; l'une, tremblant en même temps qu'elle voulait se rendre terrible, redoutait à la fois et méprisait le pauvre et le prolétaire, lui jetait du pain quand elle craignait sa révolte, le laissait mourir de misère et de faim lorsqu'elle n'avait pas à le craindre. Rome chrétienne n'a pas eu à redouter le pauvre et le prolétaire; mais par cela même que nul intérêt temporel ne commandait sa charité, elle s'est crue débitrice envers lui d'une charité plus grande; elle n'a pas pensé qu'elle pût jamais avoir pour lui trop de secours, trop de consolations, je ne dis pas assez, trop d'amour et trop de respect; elle l'a secouru, non par la *frumentation* ou la *taxe des pauvres*, déplorables remèdes commandés par la peur aux peuples qui n'ont pas connu le christianisme ou qui l'ont laissé s'altérer en eux, mais par les inépuisables sacrifices d'un immense amour et d'un dévouement désintéressé. L'antique Rome avait établi son règne sur l'esclavage; et, comme toute société païenne, elle n'existait qu'à la condition de faire descendre, au-dessous de la dignité et des droits de l'homme, une grande partie des êtres humains. La Rome nouvelle, après avoir, pendant des siècles, porté une main prudente sur cette horrible plaie de l'esclavage, a fini par en triompher; et ce sont ses docteurs et ses pontifes, depuis saint Jean Chrysostome jusqu'à Grégoire XVI, qui ont condamné l'antique loi de la servitude.

Ainsi, Rome pauvre, faible, désarmée, a fait ce que Rome puissante, riche, belliqueuse, n'avait ni su, ni pu, ni osé faire. Ainsi s'est transformé et s'est sanctifié ce pou-

voir, auquel, depuis plus de deux mille ans, appartient la suprématie matérielle ou spirituelle sur le monde civilisé. Ainsi, la parole dominatrice n'a pas cessé de descendre des sept collines, glorieuses du noble sang de ces apôtres qui ont été, comme le chante l'Église universelle, les princes d'une royauté plus grande et plus vraie, et les fondateurs de Rome régénérée[1]. Il y a plus : l'ordre qui venait du Capitole ne passait pas l'Euphrate ni le Danube; la voix qui descend du Vatican se fait entendre aujourd'hui par delà des mers dont les Césars ne soupçonnaient pas l'existence, et l'empire romain nous paraît bien petit, quand nous dessinons son circuit sur la carte du monde chrétien.

CHAPITRE III

UN MOT DU PAGANISME MODERNE.

En touchant le terme de ce travail, en retrouvant, au sortir de tant de ténèbres, un air plus libre et plus pur, une pensée douloureuse demeure au fond de notre âme. Ces tristes siècles que nous venons de parcourir n'ont-ils pas quelque analogie avec le nôtre?

Je ne suis pas le premier qui ait fait ce rapprochement.

1. O Roma felix, quæ duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine,
Horum cruore purpurata, cæteras
Excedis orbis una pulchritudines.
(Hymne pour le jour de saint Pierre et de saint Paul.)

Il s'est présenté bien des fois, il n'est pas loin de devenir un lieu commun. Qu'a-t-il de vrai? qu'a-t-il de faux?

Je n'ai certes pas cherché à rabaisser mon siècle. J'ai fait valoir, auprès de l'imperfection antique, la supériorité chrétienne. Est-ce à dire que nous ne ressentions rien de ce que ressentait l'antiquité? Est-ce à dire que le paganisme ne soit plus de ce monde?

Ce n'est pas sans dessein que je me sers de ce mot. L'homme, une fois devenu chrétien, ne redevient plus idolâtre. En quelque lieu que la loi du christianisme ait régné, mille erreurs, mille hérésies, mille turpitudes, sont trop souvent venues en sa place : mais l'idolâtrie est restée vaincue pour jamais; les dieux tombés sont demeurés à terre.

Mais si les idoles de bois et de pierre sont brisées, ces autres idoles, dont parle l'Apôtre, l'impureté, l'avarice [1], toutes les passions sont restées au fond de l'âme. Si l'homme ne peut plus être idolâtre, il peut toujours être païen. Le paganisme séparé de l'idolâtrie n'est autre chose que les instincts corrompus et les vices de l'homme. L'homme par sa nature déchue penche vers le paganisme; il faut que la foi nous soutienne, et, contre ces instincts qui nous poussent, nous prête une force extérieure, surhumaine, je dirais presque artificielle.

Il y a donc eu, il y a toujours combat. Si l'Église s'est continuée à travers les siècles par la fidèle tradition de son dogme, de sa morale, de ses exemples, une autre tradition, par moments plus dissimulée, n'a pas moins su continuer une morale, des maximes, un entraînement, tout contraires. En quel siècle si pieux et si candide, en quelle cité

1. ...Omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus... (*Eph.*, V, 5.)

si régulière et si chrétienne, en quelle cour de prince ou de seigneur, sanctifiée par tant de vertus, l'âme la plus pure, en cheminant sous l'ombre de la croix, n'a-t-elle pas trouvé sur sa route raillerie, hostilité, et quand il se pouvait faire, persécution? Toujours il y a eu quelque part école de paganisme; toujours les passions ennemies, soit dans l'ombre, soit à découvert, on fait corps contre l'Église. Des Julien et des Libanius est venu en ligne directe jusqu'à nous un certain ensemble de maximes commodes, d'habitudes sensuelles, de secrètes protestations païennes. Le *monde*, pour parler le langage de la chaire et celui de l'Écriture, a fidèlement hérité de l'esprit haineux de Caïphe, de la moquerie d'Hérode, et de cette insouciante question de Pilate : *Qu'est-ce que la vérité*[1]? Ce monde, en effet, pour lequel le Sauveur n'a pas prié[2], et dont ne sont pas les vrais chrétiens[3], ce monde n'est que le paganisme dissimulé, transformé, continué.

Jusqu'ici, rien ne distingue notre siècle des autres siècles chrétiens. Mais il est un côté de ce combat éternel qui, depuis trois siècles surtout, a pris une tout autre importance.

Le christianisme, par sa nature, n'est point politique; il est humain. Il met la cité (πόλις) bien au-dessous de l'homme, les affaires de l'État bien après celles de la conscience. L'État, la nation, la famille même, ne sont à ses yeux que des nombres; l'homme est la véritable unité. L'État, la nation, la famille, sont des liens utiles et sacrés, des communautés légitimes et nécessaires, quoique pure-

1. Dicit ei Pilatus : Quid est veritas? (Joann., XVIII, 38.)
2. ...Non pro mundo rogo. (Joann., XVII, 9.)
3. De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo. (*Ibid.*, 16.) *V.* encore, sur la distinction de l'Église et du monde, Joann., VII, 7; VIII, 23; XV, 18, 19.

ment terrestres et par suite périssables : elles existent pour l'homme, et non l'homme pour elles. L'homme, au contraire, qui est immortel, l'homme est plus grand, plus important, seul digne de protection, d'éducation et d'amour.

De là ressort dans le christianisme une politique, ou pour mieux dire, une entente des choses humaines toute contraire aux notions de l'antiquité.

L'antiquité romaine, ce résultat suprême de toute l'antiquité, fondait son ordre social sur ce double principe : que le devoir de l'homme envers la société dont il est membre, et surtout envers la nation, est supérieur à tout autre devoir; et réciproquement, que la société à laquelle l'homme appartient a sur lui un droit absolu. On devait tout à la patrie, on pouvait tout pour elle contre l'étranger.

La religion chrétienne fait le contraire. Le grand devoir et le grand fondement de l'ordre social, ce n'est plus l'amour d'une abstraction qu'on nomme patrie; c'est l'amour d'un être réel qu'on appelle le prochain. Le patriotisme, que la loi chrétienne ne condamne pas, mais qu'elle transforme, n'est qu'une des nuances de cet amour. Le patriotisme chrétien n'est qu'une dilection plus particulière pour certains hommes avec lesquels Dieu a voulu nous faire vivre; loi sainte et respectable, mais loi secondaire, fragment d'une loi supérieure qui l'embrasse et la domine. La patrie, en effet, sous la loi chrétienne, n'est plus un être abstrait et mystérieux, quelque chose de supérieur à l'homme et qui approche de la divinité; c'est tout simplement une agrégation d'hommes, soumise comme telle à toutes les obligations de l'être humain, à toutes les règles de justice et de charité, envers tous, citoyens ou étrangers, amis ou ennemis.

Sous la loi chrétienne, la société a donc des devoirs envers l'étranger. Il n'est permis à aucune société, à aucune race, tribu, caste ou nation, de s'aimer exclusivement, et de chercher son bien par le malheur d'une autre. Les haines nationales, l'oppression des races l'une par l'autre, je ne dis pas l'esprit d'aristocratie, mais l'esprit de caste, par suite duquel une race se prétend radicalement supérieure à une autre, sont choses païennes, et que le christianisme repousse. Elles violent le grand devoir de la justice et de la charité; elles rompent l'unité chrétienne, elles méconnaissent l'unité humaine; elles oublient la double fraternité des hommes en Adam et en Jésus-Christ.

De même encore, sous la loi chrétienne, la société a des devoirs envers chacun de ses membres, aussi bien que chacun de ses membres a des devoirs envers elle. Sous la loi chrétienne, nul pouvoir n'est absolu, nulle autorité n'est véritablement sans limites, parce que nulle n'ose s'affranchir des limites, bien plus étroites qu'on ne pense, que lui impose la conscience réglée par la foi. Le christianisme accepte à titre égal toutes les formes de gouvernement; royal ou républicain, aristocratique ou populaire, borné par des lois positives ou par la seule puissance des mœurs, lié par des conditions faites avec les hommes ou contenu par les seuls devoirs que la loi de Dieu impose, le pouvoir est également institué de Dieu, non dans sa forme, qui est chose humaine et variable, mais dans son essence qui est nécessaire aux sociétés. Le christianisme, indifférent aux querelles politiques, bien vaines souvent et bien misérables, accepte tout également, et ne condamne que le despotisme, si par despotisme nous entendons ce que nous devons entendre, c'est-à-dire le pouvoir séparé du devoir, l'autorité qui croit avoir tout droit sur les

hommes, même les droits que lui refusent la loi naturelle et la loi divine.

Cet enseignement du christianisme au sujet du pouvoir n'est pas une théorie inutile au bien des peuples; c'est au contraire la doctrine qui a civilisé le pouvoir, et, depuis les temps antiques, en a changé toutes les conditions. Ce n'est pas seulement une vague idée de devoirs imposés au souverain; c'est une règle que notre siècle, il est vrai, comprend peu, mais une règle constante, sérieuse, positive, que de grands hommes[1] ont prêchée et enseignée aux princes, et qui, sans médire de quoi que ce soit en politique, a plus ajouté au bonheur des hommes que n'ont fait jusqu'ici toutes les règles arbitraires et humaines, par lesquelles on a pu chercher à limiter le pouvoir.

Ainsi ont péri les deux principes fondamentaux de la société idolâtre, le nationalisme au dehors, le despotisme au dedans. Ainsi ont été installés en leur place les deux principes éternellement salutaires, éternellement conservateurs, de la limitation au dehors du droit des races et des peuples, de la limitation au dedans des droits du pouvoir, par la justice, par la conscience, par l'amour des hommes et de Dieu. Voilà tout entière cette politique chrétienne, si peu savante, si méprisable aux yeux des grands publicistes de notre siècle, et qui cependant a fait faire aux choses humaines un tel progrès que les révolutions,

1. *V.* Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte.* — *V.* aussi ses réponses à Jurieu (*Avertissements aux protestants*) et un grand nombre de passages de ses sermons. — Fénelon, *Directions pour la conscience d'un roi*, etc. — Les principes de cette politique ont été, vers la fin du XVIIIe siècle, à l'époque même où des doctrines contraires ont commencé à prévaloir, très-bien exposés et appliqués d'une manière remarquable aux différentes parties de l'administration, dans l'ouvrage intitulé : *Les Devoirs du prince réduits à un seul principe, ou discours sur la justice*, par M. Moreau, historiographe de France. Paris, 1767-1782.

les constitutions, les thèses et les théories politiques ne pourront jamais lui en faire accomplir un pareil.

Mais à son tour, à l'encontre de la foi chrétienne, le paganisme moderne s'est fait politique comme le paganisme de l'antiquité. Il a adopté la cité comme son temple ; il a voulu déifier de nouveau la chose publique ; de cette fiction qu'il a nommée patrie, il a fait son dieu.

L'opposition contre l'Église développait infailliblement de telles idées. Aux XI[e] et XII[e] siècles, dans les luttes des empereurs contre la papauté, on en retrouverait aisément la trace. Au XIV[e] siècle, dans les doctrines qu'élaborèrent en France les légistes de la Couronne, la pensée en est plus visible encore. Au temps de la réforme, elle devient éclatante. La réforme appuyée sur la souveraineté civile, la conviant par l'appât de la richesse et de la puissance, livrant l'Église au pouvoir et se faisant imposer par lui à la foi des peuples, la réforme se réduisait nécessairement à faire de la puissance temporelle une puissance quasi-divine ; elle renonçait à imposer des barrières au pouvoir, le jour où, lui donnant autorité sur les consciences, elle abaissait devant lui de toutes les barrières la plus religieuse et la plus certaine.

Aussi, ne nous étonnons pas si des doctrines politiques, que nous sommes habitués à considérer comme opposées entre elles, naissent en même temps sous l'influence de la réforme ; si la réforme prêche à un Henri VIII, ou si elle fait prêcher par un Jacques I[er] la presque divinité des rois ; si elle inspire aux gentilshommes calvinistes en France leur projet insensé de république aristocratique ; si les indépendants et les anabaptistes font sortir de ces prédications les folies de la souveraineté populaire. Tout cela est au fond une seule et même pensée. Qu'à l'encontre de la prédication

chrétienne qui instruit toujours chaque homme, non sur ses droits, mais sur ses devoirs, on dise à un peuple : « Vous êtes seul souverain et seul maître, ce que vous voulez sera la justice ; » — qu'on dise à une aristocratie : « Vous êtes d'un autre sang, votre race est éternellement et radicalement supérieure, la race inférieure vous appartient ; » — qu'on dise à un roi : « Vous pouvez tout ; vous ne répondez de rien, ni à personne ni à Dieu ; c'est *Dieu* qui *a besoin de vous* [1] : » n'est-ce pas toujours la même chose ? Ces trois formules que notre esprit s'est accoutumé à séparer, parce qu'on les invoque dans des temps et dans des intérêts divers, ne sont-elles pas toujours une seule et même idée, l'idée du pouvoir dérivant de lui-même ? de la patrie souveraine absolue, et dispensée de rendre compte à personne ? N'est-ce pas toujours une révolte, populaire, aristocratique ou royale, peu importe, contre cette loi chrétienne qui n'admet pas la toute-puissance aux mains de l'homme ? N'est-ce pas toujours, sous un nom ou sous un autre, de l'idolâtrie et du despotisme ?

Et en même temps que, sous l'influence de la réforme, le despotisme antique revenait au monde, le nationalisme antique et l'égoïsme des races reparaissaient avec lui. Au moyen âge, les peuples se touchent et se mêlent ; leurs distinctions n'ont rien de bien délimité, et surtout rien de haineux ni de jaloux. Au moyen âge également, et même sous l'organisation féodale, il y a des devoirs de subordination et d'hommage d'une classe de la société envers une autre ; il n'y a pas le passif abaissement d'une race vis-à-vis d'une autre. Le seigneur féodal est, dans la pensée de ce siècle, un fonctionnaire public qui a des devoirs comme

1. Ce mot avait été dit, vers 1840, dans une harangue officielle, à un souverain auquel il n'a pas porté bonheur.

il a des droits; ce n'est pas le membre de la caste supérieure qui repousse le paria et se croit souillé par son contact. Les haines de peuple à peuple sont modernes; elles ne se sont guère éveillées avant le XVe siècle. L'esprit d'aristocratie insultante et dédaigneuse est moderne aussi; vous n'en trouverez guère, je ne dis pas l'exemple, mais la tradition avant le XVIe siècle. Qu'a fait la réforme, si ce n'est de rendre nationales des églises qui étaient catholiques, c'est-à-dire universelles? si ce n'est de rompre l'unité chrétienne au profit de l'esprit allemand en Allemagne, de l'esprit anglais en Angleterre, c'est-à-dire au profit des vanités, des jalousies et des passions de chaque pays? si ce n'est de méconnaître le caractère, un, absolu, *catholique*, de la vérité, pour rétrograder jusqu'au principe païen de la nationalité des religions?

Mais la crise de la réforme devait à son tour amener une autre crise. Le pouvoir royal, même dans les pays catholiques, avait profité de cette sorte de rehaussement que les doctrines protestantes avaient paru lui donner. La réforme, ce semblait, était surtout faite au profit des rois : elle mettait leur puissance si près de celle de Dieu! Le *Basilicon doron* de Jacques Ier, ce code des princes pendant le XVIIe siècle, était un si bel arsenal pour les prétentions et les envahissements royaux! La réforme surtout avait donné aux Couronnes de si beaux droits sur l'Évangile et sur l'Église! Elle abaissait si bien devant elles cette puissance gênante, cette perpétuelle entrave, la papauté et l'épiscopat! Il est trop vrai de le dire, les rois même catholiques furent la plupart séduits. Si bien qu'au XVIIIe siècle, ils pensèrent à en finir, et à supprimer une fois pour toutes cette gênante indépendance de la cour de Rome et des gens d'Église.

Il est bien vrai : l'Église ne consent pas à n'être qu'un simple ressort dans la machine du gouvernement. Il est vrai, un évêque ne devient pas facilement un chef de bureau, et les affaires de la conscience ne se laissent pas toujours mener, comme les affaires de la police, par un *vu et arrêté* de M. le préfet! Cela incommode et cela tourmente les gouvernements; mais aussi l'Église est vraie, utile, salutaire, justement parce qu'elle a force et autorité par elle-même. L'Europe tout entière a été sauvée deux fois au moins par ses papes ou par ses évêques, et je doute qu'un gouvernement en détresse ait jamais été sauvé par ses chefs de bureaux.

Mais sont-ce là choses que les gouvernements comprennent avant qu'une rude expérience les leur ait apprises? De quel pouvoir assez sage osera-t-on attendre qu'il préfère des auxiliaires à des serviteurs? Qui résiste à la tentation de balayer tout ce qui ne tient pas de lui sa force et sa liberté? Quand les souverains ont cessé de croire, ils cessent bientôt de respecter : la politique ne supplée point à la foi. Lorsqu'au XVIIIe siècle, des écrivains et de beaux parleurs de cour se mirent à faire la guerre au dogme chrétien, bien des princes virent en eux de merveilleux alliés contre un ennemi commun. Ces alliés, il est vrai, pouvaient paraître quelque peu dangereux. Leurs déclamations n'allaient-elles pas jusqu'à détruire au cœur des peuples toute croyance religieuse, utile fondement, disaient les politiques, de la paix et de la subordination? A travers des adulations fort abjectes, ne pouvait-on pas s'apercevoir que leurs sophismes enfanteraient aisément la révolte de tous les peuples contre tous les princes. Leur esprit de flatterie pouvait faire taire leur logique, mais ne la corrigeait pas. Tout cela était vrai; mais on ne s'en

rassurait pas moins sur ces périlleux amis : c'étaient des auxiliaires qu'on se promettait bien de rejeter le jour où ils deviendraient fâcheux ; c'étaient des fous que l'on garderait près de soi tant que leur folie serait amusante ou utile, sauf à les enfermer quand leur folie serait dangereuse. On les accueillait donc, on les encourageait, on leur faisait la cour. On les lâchait contre l'Église, comme des chiens fidèles qui, après leur curée, ne viendraient pas se jeter sur leur maître. *On ne leur eût pas donné à gouverner une province*, on leur donnait l'Église à détruire. Et pendant vingt ans la philosophie nouvelle siégea successivement au pied de presque tous les trônes ; elle eut ses années de faveur, elle eut son jour de puissance, à Berlin sous Frédéric, à Vienne sous Joseph II, à Pétersbourg sous le règne de celle qu'on appela la Sémiramis et qu'il faudrait appeler la Messaline du Nord, à Naples, à Madrid, à Paris, à Lisbonne, sous les Tanucci, les Aranda, les Choiseul, les Pombal.

La faute des rois fut aussi celle des grands. L'aristocratie, comme la royauté, avait eu sa part dans le butin de la réforme, et cette part, elle tendait aussi à l'agrandir. L'esprit de caste, l'esprit des aristocraties protestantes, gagnait en France, dans ce pays d'égalité, et altérait les traditions même de Louis XIV. Les exclusions fondées sur l'origine, les barrières infranchissables posées entre le noble et le roturier, en un mot, ce qu'on a appelé les inégalités de l'ancien régime, rien de tout cela n'était français, rien de tout cela n'était dans l'esprit d'une royauté dont le vieux principe était de n'exclure personne. Tout cela n'était que l'aveugle et le funeste caprice d'une cour impertinente et de deux ou trois ministres philosophes[1].

Cette aristocratie en révolte contre l'égalité française

1. *V.* l'ordonnance qui exige des preuves de noblesse pour l'admissi-

l'égalité catholique, ne demandait donc pas mieux que de faire triompher une philosophie par elle-même peu populaire, qui fut longtemps méprisante pour le peuple, et que le peuple fut longtemps à comprendre. L'aristocratie trouvait fort aimables et de fort bon ton ces nouveaux docteurs qui l'affranchissaient d'une loi gênante. Loin de voir derrière eux le triomphe du prolétaire et du pauvre, elle trouvait avec eux un facile moyen de jouir en paix sans s'inquiéter du pauvre ni du prolétaire.

Tout s'armait donc contre l'Église : vanité nobiliaire, licence démocratique, orgueil intellectuel, ambition royale. C'est ainsi que « les nations ont frémi, et les peuples ont médité de vains conseils. — Les rois de de la terre se sont levés et les grands se sont réunis ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. — Brisons leurs chaînes, ont-ils dit, et secouons leur joug de dessus nos têtes[1]. »

Et l'on ne voulait pas voir une puissance nouvelle cachée derrière les philosophes, qui viendrait, elle aussi, demander sa part dans le grand pillage protestant ! L'aveuglement était sans bornes ; mais comme il a été cruellement

aux sous-lieutenances, 22 mai 1781. — Vers la même époque et par suite de cet acte, les parlements décidèrent aussi que nul ne serait admis dans leur sein sans de pareilles preuves. — Vers le même temps encore, à l'imitation de quelques cours allemandes, on commença à n'accorder certains honneurs privilégiés (les carrosses du roi) qu'aux familles qui remontaient au moins au xv[e] siècle : il y avait donc pour les autres exclusion perpétuelle, et les familles privilégiées étaient constituées en véritable caste.

Rien de tout cela n'était dans l'esprit de l'ancienne monarchie française. Aussi était-ce vers le même temps (1775-1778) que M. de Saint-Germain introduisait dans les armées la discipline allemande, c'est-à-dire l'usage des coups de plat de sabre. Tant le siècle, dans sa prussomanie comme dans son anglomanie, s'éloignait autant qu'il pouvait des véritables traditions françaises !

1. Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania? — Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus. — Dirumpamus vincula eorum : et projiciamus à nobis jugum ipsorum. (*Psalm.*, II, 1, 2, 3.)

puni ! le crime était grand ; mais comme il est lourdement retombé sur la tête des coupables ! Comme ces rois, cette noblesse, ces peuples eux-mêmes ont été châtiés pour leur délire sacrilége ! N'est-ce pas ici le cas d'appliquer encore les paroles du Psalmiste : « Celui qui habite dans le ciel se rira d'eux, le Seigneur se raillera d'eux. — Il leur parlera dans sa colère ; il les épouvantera dans sa fureur. — ... Il les gouvernera avec une verge de fer ; il les brisera comme le vase du potier. — ... Et maintenant, rois, comprenez ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre [1]. »

Nous arrivons donc à cette crise qu'un Fénelon et un Leibnitz prévoyaient, il y a déjà cent trente ans, qui a touché à son apogée en 1793, et que l'Europe, après un demi-siècle de lutte (1843), n'ose croire encore terminée. Nous vivons sous l'influence de ce mouvement ; nous ressentons ses oscillations ; l'air que nous respirons en est tout vibrant encore. Dans cette fièvre qui agite encore les nations, sommes-nous en état de juger ? Le malade, qui palpite encore de son mal, peut-il en bien connaître l'origine et le principe ? Quand le combat dure encore, est-ce le moment de s'asseoir et d'écrire le bulletin de la journée ?

Il faut cependant en dire quelques mots. Le mouvement révolutionnaire n'est pas un et sans mélange. Il y a dans ce torrent d'idées qui le poussait, dans ces conséquences qu'il a laissées après lui, dans ce qu'on appelle d'un nom vague et orgueilleux *les conquêtes de notre siècle*, du bien et du mal, du vrai et du faux ; il y aussi de grands faits dont le sens est ignoré encore, et que la Providence déve-

1. Qui habitat in cœlis irridebit eos : et Dominus subsannabit eos. — Tunc loquetur ad eos in irà suâ, et in furòre suo conturbabit eos. — ... Reges eos in virgâ ferreâ, et tanquàm vas figuli confringes eos. — Et nunc, reges, intelligite : erudimini qui judicatis terram. (*Psalm.*, II, 4, 5, 9, 10.)

loppera pour le bien ou pour le châtiment de l'humanité. Bien aveugle, ce me semble, serait celui qui, dans l'égalité des droits civils entre tous les membres d'une même société, dans une justice plus stricte et partant plus précise imposée au pouvoir vis-à-vis des hommes, ne verrait pas un utile progrès pour la société et une conséquence indirecte de ce que j'appelle la vraie politique chrétienne. Bien téméraire serait à mes yeux celui qui croirait pouvoir dire ce qu'un développement tout nouveau de la puissance matérielle de l'homme, ce qu'une promptitude inouïe dans les relations des peuples et des cités, ce qu'une communication tout autrement facile et rapide, je ne dirai pas des pensées, mais seulement des faits, peut avoir de funeste ou de salutaire, de redoutable ou de consolant, de favorable ou de contraire à la cause chrétienne.

Mais, il faut l'avouer, si de tels faits ou de tels principes se rattachent au mouvement qui a agité la fin du XVIII[e] siècle, les uns ne lui ont guère servi que comme des voiles ou des prétextes, les autres n'en ont été que les conséquences involontaires et imprévues. Un sentiment ennemi de la foi, une surexcitation de l'esprit païen a été le souffle qui a poussé la tempête de 1789. Comme la réforme, et plus encore que la réforme, la révolution attaquait la loi chrétienne, en faisant appel, non à la conviction, mais à l'intérêt, en prêchant l'homme, non sur ses devoirs, mais sur ses droits, en prétendant faire sortir le bien public, non du sacrifice, mais de la révolte. Comme la réforme, et plus encore que la réforme, la révolution avait été bercée dans l'atmosphère d'une éducation semi-païenne et dans les habitudes de la déclamation classique : sotte parodiste de l'antiquité qu'elle admirait sans la comprendre. Mais surtout par le principe qu'elle avait arboré comme un

fanal, la révolution était antichrétienne. La réforme du moins n'avait pas mis la pensée divine en dehors de la société humaine; en donnant un droit absolu, soit aux peuples, soit aux rois, elle faisait remonter ce droit jusqu'à Dieu. Le mouvement révolutionnaire, du jour ou il s'est levé, a retranché Dieu de l'ordre politique; il a refusé au vrai Dieu ce que le paganisme populaire de la Grèce et de Rome ne refusait pas à son Jupiter, une place à la tête de la société et des lois; il a prétendu constituer sans lui la société, la faire dériver d'elle-même, faire descendre de la nation, comme si la nation avait pu se créer, le pouvoir qui gouverne la nation; il a effacé ce mot des saints Livres: « Il n'est pas de puissance qui ne vienne de Dieu[1], » et il a écrit: « Il n'est pas de puissance qui ne vienne du peuple, » sans vouloir jamais remonter plus haut; tous dépendent de lui, le peuple ne dépend que de lui-même.

Mais, si les sociétés sont nées d'elles-mêmes; si nul pouvoir supérieur ne leur a donné la force et la vie; si une commune origine, si une loi suprême ne les rattache pas les unes aux autres; si de l'homme à l'homme il n'y a d'autre lien que le lien social, d'autre loi que la loi de l'État: le droit d'une société est alors de tout sacrifier à elle-même, le devoir d'un homme de tout sacrifier à la société dont il fait partie. L'égoïsme devient la vertu des peuples, un patriotisme aveugle devient la vertu des citoyens. Voilà, avec son cortége de préjugés, de vengeances, de haines héréditaires, le nationalisme antique revenu[2].

1. Non est enim potestas nisi à Deo. (*Rom.*, XIII, 1.)

2. Décret de la Convention nationale du 15-17 septembre 1792: « La nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté et l'égalité ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec les princes et les castes privilégiées. » — Décret du 7 prairial, an II: « Il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien. »

D'un autre côté, si, comme on le dit, « la souveraineté réside essentiellement dans le peuple, » sans descendre de plus haut, quelle limite et quelle condition reconnaîtra ce pouvoir qui dérive éternellement de lui-même? Un pouvoir donné de Dieu ne s'exerce que selon la loi de Dieu. Mais le pouvoir donné par le peuple, à quelle loi et à quelle condition sera-t-il soumis, dont le peuple, d'un jour à l'autre ne puisse le dispenser? Le peuple ne connaît d'autre justice que lui-même. Ce que le peuple veut est la justice [1]; et, comme sous la loi du despotisme antique, la patrie peut tout ce qu'elle veut.

Disons-le même : ni l'antiquité, ni les Césars n'avaient proclamé le droit de la force d'une manière aussi absolue, aussi nue, aussi déhontée. Ce peuple qui s'érige en dieu; cette majorité toujours douteuse et presque toujours violentée, qui, par une fiction arbitraire, prétend représenter le peuple ; ces quelques hommes qu'on appelle roi, sénat, consuls, dictateur, assemblée, et qui, en vertu d'une autre fiction, représentent, dit-on, la majorité, ne fondent-ils pas après tout leur puissance sur le nombre, en d'autres termes, sur la force? C'est donc au droit de la force, sous les noms divers de *fait accompli, souveraineté du but*, *droit des nationalités*, qu'aboutit cette creuse et insoutenable philosophie sur laquelle on a bâti, depuis 1793, le droit public révolutionnaire.

Mais alors, que devenait la liberté de l'homme si emphatiquement proclamée en 1789? que devenait cette équité dans le gouvernement, prêchée pendant quelques jours par l'école révolutionnaire; ce respect affiché, non pas observé, pendant quelques jours, pour les droits, la vie, la conscience

1. *V.* Rousseau; et Anacharsis Clootz, sans marchander davantage, disait que le peuple est Dieu et qu'il n'y a pas d'autre Dieu.

de l'homme? Toute notion de droit et de liberté, tout respect pour la conscience et la vie, tout cela est chrétien et ne peut être que dans le christianisme. Du jour où l'on sortait de la loi chrétienne, comme on l'a fait en 1793, on se replaçait sous la loi du paganisme, loi fatale, oppressive, homicide. On faisait alors bon marché des droits de l'homme, et de sa liberté, soit morale, soit corporelle. On acceptait alors l'odieuse doctrine de la toute puissance des lois humaines ; on reconnaissait à la société, non pas seulement ce que lui concède le christianisme, le droit de punir, mais ce que lui donnait l'antiquité, le droit d'immoler. Et, comme ces fanatiques de l'Inde, qui se précipitent sous les roues du char de Jaggernauth, des milliers d'existences et des milliers d'âmes, sacrifiées au fantôme de la chose publique, étaient jetées sous les roues de ce char où, à titre de déesse-liberté, Robespierre faisait monter une prostituée [1].

Dès ce jour aussi, la société devait subir sans adoucissement toutes les conditions de la vie païenne. La contrefacon de l'idolâtrie n'est-elle pas allée jusqu'à ressusciter ses fêtes et ses dieux? un paganisme de boutique ne s'est-il pas installé jusque sur nos autels? Cela était sans doute absurde et niais; ce que les religions antiques avaient de poésie et de dignité était singulièrement parodié par ces pompes de tréteaux, ces Théories crottées que conduisait, en qualité de grand prêtre, le cul-de-jatte Couthon ; tout cela était ridicule, imposé à une société chrétienne par une douzaine de Thémistocle et de Brutus que Rome eût jetés dans la boue de la prison Mamertine. Mais il faut néanmoins comprendre que tout cela était logique, que ce paganisme ridicule était bien le fils du paganisme antique et de la

1. De même Clodius, ayant transformé la maison de Cicéron en temple de la Liberté, y fit adorer la déesse sous les traits d'une courtisane.

philosophie moderne, et qu'il y avait quelque motif, après avoir rejeté le Dieu des chrétiens, pour s'incliner, comme l'antiquité l'avait fait, devant l'homme lui-même sous le nom de Raison, devant la chose publique sous le nom de Liberté.

Avec le paganisme dans le culte venait le paganisme dans les mœurs. On s'est amusé dernièrement, par goût pour le paradoxe, à transformer ces hommes auxquels on était bien obligé de reconnaître, comme on dit, quelques formes un peu acerbes et quelques inégalités de caractère, en modèles de chasteté et de vertu domestique; les éloges n'ont pas tari sur leur austérité, que dis-je? leur sainteté républicaine. Je veux bien ne pas troubler ces panégyriques assez innocents : je m'en tiens aux actes du pouvoir. Si l'impureté païenne ne se révélait pas assez par le choix de ces honteuses déesses, qui eussent fait rougir dans le temple de Vénus les prostituées de Corinthe, n'est-elle pas clairement écrite dans cette loi rendue par les Lycurgues de la Convention, qui soldait à la fille coupable le prix de son déshonneur[1]? dans ce système de droit civil effacé, grâce à Dieu, le lendemain du jour où il est né, qui réhabilitait la bâtardise[2], flétrissait la famille, avilissait le ma-

1. *V.* la loi du 28 juin 93, qui accorde les secours de la nation à la fille enceinte qui déclarera vouloir allaiter elle-même son enfant; qui fournit à tous ses besoins jusqu'à ce qu'elle soit entièrement rétablie, etc. (Tit. 1er, § 2, art. 3, 4, 5, 7.) — Décret du 17 pluviôse, an II (5 février 1794), sur la pétition de la citoyenne Braconnier qui, étant venue à Paris solliciter la liberté du citoyen Loison, dont elle devait être l'épouse, est accouchée le 5 de ce mois d'un garçon, pour lequel, ainsi que pour elle-même, elle réclame des secours : « Considérant que tous les enfants appartiennent indistinctement à la société, quelles que soient les circonstances de leur naissance...; que d'après ce principe, la loi (*V.* ci-dessus) a pourvu à tout ce que pouvait exiger l'intérêt de la mère et de l'enfant..., décrète que, sur la présentation du présent décret, la trésorerie nationale payera à la citoyenne Braconnier la somme de 150 livres à titre de secours provisoire pour elle et son enfant. »

2. « Art. 1er. Les enfants actuellement existants et nés hors mariage seront

riage, anéantissait les droits paternels [1], rompait, à la demande capricieuse d'un des époux, l'union conjugale [2],

admis aux successions de leurs père et mère, ouvertes depuis le 14 juillet 1789. — Art. 2. Leurs droits de successibilité sont les mêmes que ceux des autres enfants. » Décret du 12 brumaire an II (2 novembre 1793).

1. « Les mineurs peuvent se marier malgré la délibération contraire du conseil de famille (loi du 7 septembre 1793); la loi excepte le seul cas du désordre notoire des mœurs de la personne que le mineur veut épouser. » Et l'on déclarait qu'il ne faut, pour la légitimité du mariage, qu'*un beau soleil et deux mains unies en présence du ciel.*

2. Décret qui détermine les causes, le mode et les effets du divorce 20-25 septembre 1792 : « L'Assemblée nationale, considérant combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle, dont un engagement indissoluble serait la perte; considérant que *déjà plusieurs époux n'ont pas attendu,* pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle, suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil, *que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce,* décrète ce qui suit : « Art. 1er. Le mariage se dissout par le divorce. — Art. 2. Le divorce a lieu par le consentement mutuel des époux. — Art. 3. L'*un des époux* peut faire prononcer le divorce *sur la simple allégation* d'incompatibilité d'humeur ou de caractère. » — Les articles suivants règlent les formes du divorce sur la demande d'un des conjoints; cette demande est présentée à plusieurs reprises et à des délais déterminés devant un conseil de famille, et si ce conseil ne parvient pas à les concilier, « huitaine au moins, ou au plus dans les sept mois après la date du dernier acte de non-conciliation, l'époux provoquant pourra se présenter pour faire prononcer le divorce devant l'officier public chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès. » § II, art. 14.

Citons encore un article qui contient une des plus outrageuses violations de la liberté de conscience, puisqu'il oblige des chrétiens à demeurer dans une situation intolérable, ou bien à recourir à un remède que le christianisme repousse : « A l'avenir, aucune séparation de corps ne pourra être prononcée; les époux ne pourront être désunis que par le divorce. » § I, art. 7.

Depuis, on alla encore plus loin, et on supprima les délais d'épreuve pour le cas où il serait prouvé que les deux époux sont séparés de fait depuis plus de six mois. Suivent les peines contre l'officier municipal qui se refuserait, en pareil cas, à prononcer le divorce. Art. 5. — Interdiction de l'appel contre le divorce. Art. 6. — Permission à la femme divorcée de se marier aussitôt qu'il sera prouvé qu'il y a dix mois qu'elle est séparée de fait d'avec son mari. Art. 7. — Confirmation des divorces même antérieurs à la loi qui les permettait. Art. 8. — Loi du 4-9 floréal an II (25-28 avril 1794).

On ne tarda pas à revenir sur ces décrets (*V.* le décret du 15 thermidor an II, (2 août 1795), et déjà la jurisprudence des tribunaux, appuyée sur les traditions antiques, leur faisait la guerre.

Une loi du 8-14 nivôse an II (28 décembre 93 — 3 janvier 94), permet au

et, sous un nom ou avec quelques formes différentes, rétablissait le droit antique de répudiation?

Et enfin, est-il besoin de le rappeler? l'inhumanité païenne suivait la corruption païenne; malheureusement, en disant l'inhumanité païenne, je ne dis pas assez. L'antiquité avait subi sans doute la loi des sacrifices humains : au moins n'en avait-elle pas fait toute sa religion. Or, à côté de cette religion de carton et d'oripeaux qui paradait aux Tuileries, le bourreau était sur la place de Grève le vrai grand prêtre du paganisme révolutionnaire; des hymnes insensés et d'inexplicables cris de joie déifiaient son hideux autel. L'antiquité, tout inhumaine qu'elle fût dans la réalité de la vie, battait des mains à ce fameux vers de Térence :

> Homo sum, humani nil à me alienum puto;

et la Convention, au dedans et au dehors, faisait abdication de ce qu'elle avait reconnu comme loi d'humanité[1], massacrait l'ennemi vaincu et rasait la ville coupable seulement de tiédeur révolutionnaire[2]. L'antiquité ne pouvait

mari de se remarier immédiatement après le divorce, à la femme aussi quand son mari est absent depuis dix mois.

1. *Convention nationale* (séance du 15 septembre 1793). — *Saint-André :* « Les nouvelles qui vous ont été lues vous prouvent combien est barbare la guerre que vous font vos ennemis. L'audace de ces cannibales est encore encouragée par l'esprit philanthropique qui vous anime; je crois qu'il faut pour un temps renoncer à nos idées philosophiques et user de représailles envers ces anthropophages. Je demande qu'il soit enjoint à nos généraux de suivre à la rigueur les lois de la guerre dans les pays conquis. » — Cette proposition est adoptée,

2. Décret du 14 brumaire, an II : « La Convention nationale décrète que toute ville de la république qui recevra dans son sein les *brigands*, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et, en conséquence, elle sera rasée, et les biens des habitants seront confisqués au profit de la république. » — Décret du 21 vendémiaire an II : « Art. 1er. Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du comité

certes inventer, mais elle vit avec un étonnement mêlé d'admiration les prodiges de la charité chrétienne; les sages se fussent prosternés devant eux : et la Convention mit sa joie à détruire ces asiles pour le malade, ces retraites pour le pauvre, tous ces monuments d'un dévouement sublime aux hommes et à Dieu[1]. L'antiquité, que dis-je,

de salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon. — Art. 2. Tous les habitants de Lyon seront désarmés; leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la république. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires. — Art. 3. *La ville de Lyon sera détruite.* Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. — Art. 4. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *ville affranchie.* — Art. 5. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ, LYON N'EST PLUS. » — Peu après (10 brumaire), les noms de *ville, bourgs,* etc., furent supprimés, et Lyon s'appela *Commune affranchie.*

1. La loi du 18 août 1792 : « Considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie, — supprime toutes les congrégations séculières, confréries d'hommes ou de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux ou au soulagement des malades; — remet à statuer sur les secours à donner aux maisons de charité, et sur l'organisation définitive que le comité des secours présentera à l'assemblée; s'empare de tous les biens des congrégations, colléges, confréries, etc... » — Loi du 7 brumaire an II (28 octobre 1793) : « Art. 22. Les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses d'écoles, qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales. » — Loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) : « L'actif des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux de pauvres et autres établissements de bienfaisance, sous quelque dénomination qu'ils soient, fait partie des propriétés nationales; il sera administré ou vendu conformément aux lois existantes pour les domaines nationaux. »

En même temps qu'on détruisait ainsi les établissements de bienfaisance, fondés sous l'empire des gouvernements chrétiens, on s'imaginait de voter, en exécution de la loi de 1792, une nouvelle organisation de secours publics, en vertu de laquelle l'État se chargeait de secourir les ouvriers sans travail,

Tibère et Néron eux-mêmes furent modérés dans le nombre de leurs victimes (il ne saurait y avoir le moindre doute à cet égard), si on le compare aux milliers d'hommes qu'en dix-huit mois Paris, Nantes, Lyon, toutes les villes de France ont vus périr. Leur tyrannie fut pauvre dans ses moyens et timide dans son action, si on la compare à cette proscription si universelle, si rapide, si complétement inexorable, si clairvoyante pour frapper, si aveugle quand il aurait fallu absoudre, à laquelle les bourreaux manquaient[1], et qui décernait des palmes civiques à ceux qui s'offraient pour remplacer les bourreaux. Je ne crains pas de dire que le fait de la tyrannie révolutionnaire est un fait unique dans l'histoire; d'autres durèrent plus longtemps, nul ne fut aussi atroce. Un tyran en délire comme Caligula est clément et miséricordieux auprès d'un tyran calculateur comme Robespierre.

93 est passé : cette horrible crise a été traversée en quelques mois; et, à voir aujourd'hui la douceur de nos mœurs,

d'élever le troisième ou le quatrième enfant de chaque famille pauvre, de fournir à l'existence de tous les vieillards indigents, etc. (Loi du 28 juin 1793.) Tous ces beaux projets, absurdes par leur généralité même, et qui n'eussent été autre chose que la taxe des pauvres établie sur une plus grande échelle, et, par conséquent, plus onéreuse, tous ces projets restèrent sur le papier.

Après le 9 thermidor, il fallut commencer à revenir vers le système chrétien. Peu à peu on restitua aux établissements de charité les revenus dont ils jouissaient (loi du 28 vendémiaire an IV); on suspendit la vente des biens des hôpitaux (lois du 9 fructidor an III, du 2 brumaire an IV, du 28 germinal an IV); on tâcha de reconstituer leur propriété, (même loi, art. 5 et 6, loi du 16 vendémiaire an V, art. 6 et suiv., loi du 15 brumaire an IX, etc.).

1. Décret du 3-5 frimaire an II (23-25 novembre 1793), qui accorde un supplément de traitement aux exécuteurs des jugements criminels. — J'ai eu entre les mains une circulaire ordonnant dans le district une recrue de tous les anciens bourreaux qui pourraient s'y trouver, afin de pourvoir au service du tribunal révolutionnaire. — Un décret de la Convention accorda le titre de sauveur de la patrie à un jeune homme qui s'était offert pour remplir l'office d'exécuteur dans une circonstance où l'humanité du fonctionnaire officiel reculait devant son horrible devoir.

elle nous apparaît comme un accident dont la cause est inexplicable et dont le retour ne peut être à craindre. Il n'en est pas ainsi. Sachons, au contraire, que 93 n'a été que le développement naturel et légitime des principes posés, la conséquence logique de l'abdication du christianisme. Sachons que l'Europe, tant qu'elle flottera entre la foi qui la préserve en ce moment et le néo-paganisme qui n'a pas renoncé à l'envahir, demeurera toujours suspendue sur le même abîme. Comprenons au moins la leçon que la Providence a voulu nous donner en courbant pendant quelques jours notre tête sous la loi de l'athéisme, en nous faisant essayer ce que serait le monde si une fois il avait secoué le joug de la croix. Apprenons à glorifier l'Église chrétienne par le nom même de ses persécuteurs; car il a fallu, comme le remarque un Père de l'Église, que nul ne fût son ennemi sans être en même temps l'ennemi du genre humain; et la liste de ses bourreaux, ouverte par Néron, est fermée, au moins momentanément, sur Robespierre.

93 est passé, et, j'en ai l'espérance, nous ne verrons pas son retour. Mais l'esprit de 93, l'esprit révolutionnaire, l'esprit païen vit au milieu de nous; il a ses chaires, ses écoles, ses apôtres, ses prosélytes; il a imprimé ses traces dans les lois, ses traces dans les mœurs; il nous a même habitués à lui, et nos neveux s'étonneront un jour de la placide sécurité et de l'infatuation étrange avec laquelle nous le laissons marcher au milieu de nous. Tant il est vrai que, secoués par tant de crises, nous ignorons ce qu'est la vie commune, régulière, permanente d'une nation! tant nous vivons encore d'une vie hâtive, violente, irritée!

Combien les idées vulgaires se ressentent encore de ce néo-paganisme de 93! combien de gens qui se croient politiques, caressent assez ouvertement, sous le nom d'*Église*

nationale, la pensée d'un retour à cette aberration païenne, homicide de toute vérité, la nationalité des religions ! Quoi donc ! Au milieu de nous, dans cette cité si fière de son progrès et de ses lumières, n'a-t-on pas chassé Dieu d'une église chrétienne pour en faire un temple *à tous les dieux ?* Il est vrai que ces dieux ont peu d'adorateurs, et que ce temple où nul ne vient faire des libations ni immoler de blanches génisses, reste vide et fermé ; il est vrai que, lorsqu'il s'est agi de choisir des *grands hommes* à enterrer dans ce temple idolâtre, la *patrie reconnaissante* s'est prise d'un fou rire et n'a pas su en trouver un. Anomalie singulière entre la loi qui persiste à être idolâtre et les mœurs qui persistent à être chrétiennes [1] !

Dans la politique européenne, quels pas n'ont point faits les influences du paganisme, ressuscitées depuis cinquante ans ? Les rapports des peuples ont changé. Vingt-deux ans de guerre, d'une guerre immiséricordieuse comme les guerres antiques, ont rompu les traditions de la famille européenne. Les peuples ont marché par millions d'hommes les uns contre les autres ; leurs inimitiés héréditaires ont pris une force nouvelle. En un siècle et sous l'influence d'une doctrine qui, dans l'ordre civil, affecte de rejeter le principe héréditaire, l'Europe chrétienne travaille à se scinder en trois familles ennemies. La race slave, disséminée sous des influences et des gouvernements divers, tend aujourd'hui, à la voix d'un chef puissant, à former, en dehors de l'unité européenne et de l'unité catholique, une jalouse et menaçante unité. La race germanique, jadis amie de la nôtre, et qui avait puisé dans le commerce des

1. Je laisse subsister ces mots écrits en 1843, ne serait-ce que pour me féliciter et pour rendre grâce de l'acte réparateur qui a effacé ce scandale et restitué au culte de Dieu l'église de Sainte-Geneviève (1858).

peuples latins le goût de la civilisation et de la science, aujourd'hui se sépare orgueilleusement des races latines, et, comme un sombre châtelain des temps féodaux, se retranche dans ses nids d'aigle aux bords du Rhin. D'où vient, parmi les peuples, cette tendance à la séparation et au schisme, ce triste réveil d'un patriotisme antichrétien ? Pourquoi l'Europe veut-elle s'éloigner de cette famille des peuples latins, cette fille aînée du christianisme, si belle dans ce qu'on appelle sa vieillesse, noble héritière et de la civilisation antique et de la vertu chrétienne ? Pourquoi, lorsque Dieu nous a donné le bonheur inouï d'une paix de vingt-cinq ans, voyons-nous au milieu de cette paix plus d'armes, plus de soldats, de plus lourds fardeaux imposés aux peuples que nos aïeux ne le virent au milieu des plus grandes guerres ? Pourquoi toutes les nations semblent-elles, comme aux temps antiques, se constituer seulement pour la guerre ? Pourquoi, avec une déplorable émulation, aggravent-elles chaque jour sur leurs têtes le plus dur, le plus désastreux, le plus stérile des sacrifices, celui du sang et de la race ; si elles ne sentent pas, sans se l'avouer, que l'antagonisme païen s'est relevé contre la loi chrétienne : que le temps est revenu de ces duels à outrance, non entre les souverains, mais entre les peuples, non pour un jour, mais pour des années, non avec des armées, mais avec des populations entières, non avec des armes loyales, mais avec toutes les armes, non jusqu'au sang, mais jusqu'à la mort et à la mort d'une nation [1] ?

Hélas ! ce n'est pas seulement avec l'antiquité, c'est avec l'antiquité en décadence, avec le siècle même des Césars, que notre époque a de déplorables ressemblances. Je ne veux

1. Je ne change pas un mot à tout ceci, que j'écrivais en 1843, et qui est devenu malheureusement plus vrai encore après les événements de 1866.

ici rien exagérer, ni oublier l'immense distance qui nous sépare d'un pareil temps. Entre les deux termes que je compare, je trouve non pas égalité, mais proportion : ce sont les mêmes tendances, réduites et affaiblies. Les idées sur Dieu et sur l'homme, vagues, confuses, aboutissant de fait au panthéisme, au fatalisme, au néant de la pensée, ne sont-elles pas ce qu'elles étaient au temps de Claude et de Néron ? Cette tristesse fataliste du monde païen, née de l'incertitude et de l'altération de ses dogmes, cette philosophie décourageante qui n'a pour les misères de l'homme que raillerie et que mépris, est-elle inconnue à notre siècle ? La poésie sombre et désespérée de Lucain, sa haine pour la foi et pour la pensée, son culte exclusif de l'image et de la phrase n'ont-ils rien de commun avec notre poésie ? Les spectacles de l'antiquité, leur folle magnificence, leurs drames tout faits pour les yeux, sans pensée et sans âme, leur étalage d'atrocité et d'infamie n'ont-ils rien d'analogue parmi nous ? N'avons-nous rien vu comme la dégradation des arts, leur caractère petit, servile, marchand, par suite immoral et sensuel, leur destination tout égoïste et toute privée, sans rien de patriotique ni de religieux ? Ne connaissons-nous rien comme cette éducation molle, efféminée, corruptrice même, dont se plaignent Tacite et Quintilien [1] ? Notre civilisation n'a-t-elle rien de pareil à ces fêtes de Néron où l'élégance la plus raffinée coudoyait la corruption la plus infâme [2] ? N'a-t-elle rien de pareil, osons-le dire, à ces *sellariæ* élégantes et somptueuses, où Caligula et Messaline conduisaient les fils de sénateurs et les matrones romaines [3] ? Et ne touche-t-il pas aux siècles antiques

1. *V.* t. IV, p. 102-105.
2. Lupanaria... illustribus feminis completa, et contra scorta visebantur. (Tacite, *Annal.*, XV, 37.) Gestus motusque obsceni. (*Id.*, *ibid.*)
3. *V.* t. IV, p. 101, 102.

par un de leurs côtés les plus hideux, un siècle dans lequel la dépravation populaire vient chaque jour dévoiler aux yeux des tribunaux quelqu'une de ces plaies immondes qui semblaient appartenir en propre au paganisme ? Nos prisons et nos bagnes, où la foule est plus pressée chaque jour, n'auraient-ils pas besoin, pour se désemplir, de l'amphithéâtre et de la naumachie au moyen desquels se déchargeaient les prisons romaines, et qui étaient le Botany-Bay de l'antiquité ? Et enfin, n'avons-nous pas abordé, nous aussi, la conclusion suprême ? Notre foi au néant, notre fatalisme, notre corruption, notre amère et incurable tristesse, ces maux qui s'engendrent l'un l'autre ne produisent-ils pas bien souvent leur dernier et leur plus dégradant résultat, le suicide ?

Enfin, ce qu'était vis-à-vis de la loi antique du patriotisme païen le cosmopolitisme de la Rome impériale, il semble qu'une doctrine nouvelle tende à le devenir, par opposition aux prétendues idées patriotiques qui sont sorties du paganisme révolutionnaire. Rome, nous l'avons dit, avait cru soulager le monde en l'affranchissant de la loi du nationalisme et de l'antagonisme antiques. De même aujourd'hui, de nouveaux docteurs, prétendant effacer, non-seulement les dissensions et les haines, mais jusqu'aux distinctions et aux souvenirs nationaux, ont proclamé par le monde la loi de l'unité absolue du genre humain : prétention étrange, lorsque l'on songe que ces hommes repoussaient en même temps le christianisme qui seul établit et l'unité primitive de la race humaine et son unité divine dans la personne de l'Homme-Dieu. Nous savons ce que valut au monde le cosmopolitisme romain, cette unité construite en dehors de la vérité réligieuse ; ce qu'il portait en lui de corruption, de tyrannie, de misère. Les *humani-*

taires, qui prétendent aussi rendre un le genre humain, en ôtant à cette unité ce qu'elle peut avoir de moral et de sacré, les *humanitaires* ne feraient pas mieux que la Rome des Césars. Leur cosmopolitisme ne serait que l'effacement de quelques traditions et de quelques devoirs ; il n'apporterait aux sociétés ni une vertu, ni une puissance nouvelle. Le cosmopolitisme des Césars, succédant au despotisme national des anciennes républiques, ne fut qu'une tyrannie remplaçant une autre. Le cosmopolitisme *humanitaire* serait tyrannique, tout aussi bien que le nationalisme de la révolution. Ce serait toujours l'individu sacrifié aux intérêts de la nation ou aux intérêts de l'humanité, peu importe ; l'un n'est pas plus juste ni plus sensé que l'autre. Non, cette immolation de l'être réel à l'être abstrait, de l'homme que Dieu a fait à la société qui est faite pour l'homme, de l'être immortel à la chose périssable, n'est ni plus sensée ni plus juste, pour être faite sur un plus vaste autel et à une déité plus puissante.

Le rapport entre notre temps et celui des Césars n'a donc rien d'arbitraire. Hâtons-nous de le dire : il y a des différences, ou plutôt il y a une seule différence, mais celle-là est profonde, elle est décisive : toute notre supériorité, tout notre bien-être, toute notre vertu, toute notre force, toute notre liberté, tout ce qui nous sépare de l'antiquité et du paganisme, peut se résumer en ce seul mot : nous sommes chrétiens.

Notre temps est chrétien plus qu'il ne pense. L'homme même qui rejette le plus loin la foi de l'Église, doit cependant au christianisme présent en lui et autour de lui, tout ce qu'il a de vertu, de courage, de lumière, toute la santé de son âme. Sa morale, s'il est homme moral, est chrétienne ; sa probité, sa loyauté, la pureté de ses mœurs,

sont un don et une inspiration du christianisme : le christianisme seul lui a appris que ces choses sont bonnes, désirables, salutaires. S'il a quelque amour pour ses semblables, s'il leur fait quelque bien, il devrait savoir que, sans cette croix qu'il méprise et ce Sauveur qu'il est assez malheureux pour renier, jamais il n'eût pensé à faire ce bien. Sa bienfaisance, son amour des hommes, sa philanthropie[1], il faut qu'il le sache, toutes personnelles qu'il les croit, et toutes sceptiques qu'il veut les faire, sont par leur principe des vertus chrétiennes. S'il aime son pays avec un autre sentiment que le patriotisme haineux de l'antiquité, ce sentiment n'est qu'un fragment de la charité chrétienne. S'il cherche à porter, dans les affaires publiques, ces notions d'équité qui règlent les affaires privées ; s'il cherche à faire prévaloir la juste notion de l'égalité entre les hommes, il devrait savoir que toutes ces idées dérivent de la justice, de l'égalité, de la charité chrétienne. Il vit sur un fonds de traditions et de sentiments nés de l'Évangile, qui sont pour lui comme un peu de foi. Hors d'un peuple chrétien, sans une éducation au moins extérieurement chrétienne, peut-être sans une mère chrétienne, de telles vertus et de telles idées ne seraient jamais entrées dans son âme.

Ce que nous disons de l'homme, nous pouvons le dire de la société. Les sociétés ne savent pas jusqu'à quel point elles sont encore chrétiennes. Non-seulement elles ont été constituées par le christianisme, mais elles vivent par lui, elles vivent de lui, l'air qu'elles respirent est tout chrétien ; s'il leur fallait en respirer un autre, elles mourraient étouf-

1. Saint Paul se sert du mot de philanthropie : Ὅτε δὲ ἡ χρηστότης καὶ ἡ φιλανθρωπία ἐπεφάνη τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Θεοῦ (Quand apparut la bonté et la *philanthropie* de Dieu notre Sauveur). *Tit.* III, 4.

fées. La nation même la plus sceptique n'existe que par la vertu de la croix; elle se maintient et elle prospère, parce que le christianisme l'entoure et la domine; parce que ses mœurs, ses idées, ses traditions, ses lois même, malgré les germes que le règne du paganisme moderne a pu y déposer, sont encore empreintes de christianisme; parce que les institutions chrétiennes, les institutions de la charité et de la prière sont encore debout au milieu d'elle; parce qu'il y a chez elle des chrétiens et beaucoup de chrétiens; parce qu'il y a de la foi et beaucoup de foi.

Car il faut le comprendre, un christianisme tout extérieur, tout politique et tout social, ne pourrait suffire aux nations. Les idées et les institutions chrétiennes, détachées de leur tige qui est la foi, ne tarderaient pas à se dessécher; si la source était fermée, le fleuve serait bientôt tari. Il faut que la foi se maintienne; il faut que les chrétiens abondent; il faut qne les peuples s'abaissent devant la croix. Ni au XVIe siècle, ni dans le nôtre, ni en 1793, ni en 1831, la croix n'est une fois descendue de nos églises, elle n'a pas été une fois abattue sur nos places, sans que le désordre politique n'ait marché à côté du désordre religieux, et que la société ne se soit sentie dans un imminent péril. Ce serait folie que de prétendre garder, sans le christianisme, les vertus et la charité chrétiennes. L'épreuve a été faite : à quelle somme de bien ont abouti tous les efforts tentés pour faire le bien sans la foi? Ce n'est donc pas un christianisme factice, tout politique, tout arbitraire, tout terrestre, sans culte, sans autorité, sans croyance, prétendant, comme l'école de Sénèque, tout borner à une pratique extérieure : ce n'est pas là ce qui sauve les sociétés; ce n'est pas *un* christianisme, c'est *le* christianisme qui les sauvera, le christianisme plein de foi, de soumission, d'humilité, le chris-

tianisme dogmatique et sévère, le christianisme qui remonte, par la suite non interrompue de ses évêques et de ses pontifes, jusqu'aux enseignements apostoliques et à la parole du Verbe fait chair.

Telle a toujours été, telle sera toujours la question décisive des choses humaines, la question dont aujourd'hui le monde, plus réuni que jamais dans les mêmes craintes et les mêmes doutes, attend sa perte ou son salut. La foi doit-elle diminuer? doit-elle s'accroître? Si la foi augmente, le monde est sauvé. Si la foi diminue, les idées et les institutions chrétiennes ne tarderont pas à périr : or, qui dit les idées et les institutions chrétiennes, dit toute religion, toute morale possible, toute vertu pour l'homme, toute vie pour la société. Le paganisme reviendrait donc, le paganisme que Dieu a voulu nous faire goûter en 1793 ; le paganisme viendrait, non plus avec ses idoles, mais avec de pires idoles, avec ses vices et ses hideuses institutions, mettant la cruauté et la corruption au cœur de l'homme, au cœur des nations la haine de tout ce qui est hors d'elles, au cœur du souverain la peur et le mépris de ses sujets.

En dehors de la loi chrétienne, qu'aurait d'impossible le despotisme des Césars? Les pouvoirs européens, il est vrai, sont humains et bienveillants pour la plupart ; mais qui sait ce qui peut sortir de la position que les révolutions leur ont faite?

Il me semble que nous sommes au temps d'Auguste. Nous sortons de la crise révolutionnaire, comme les Romains sortaient alors de la crise des guerres civiles. Les princes, encore tout émus et tout effrayés de cet ébranlement, gouvernent avec douceur, avec modération, avec ces tempéraments qu'Auguste savait mettre dans l'exercice de

son pouvoir, mais aussi avec la prudence, les précautions et les défiances d'Auguste. Mais Auguste, sans le vouloir et sans le savoir, préparait Tibère.

Un écrivain, qu'on n'a point accusé de marcher en arrière du siècle, n'hésite pas à exprimer une telle crainte. Il remarque que tout ce qui, autrefois, soutenait l'autorité du prince, la limitait en même temps. « La religion, l'amour des sujets, la bonté du prince, la puissance de la coutume, » ces bases de l'autorité des rois, « enfermaient aussi leur autorité dans un cercle invisible ; » le pouvoir trouvait ses limites dans sa force même. « La constitution des peuples était despotique et leurs mœurs libres; les princes avaient le droit et non la faculté ni le désir de tout faire. » Aujourd'hui que les révolutions ont changé les rapports des souverains et des peuples, quel appui reste à l'autorité des rois? mais en même temps quelle limite? Dans le système de politique révolutionnaire, il n'y a plus d'autorité, il n'y a que du pouvoir, c'est-à-dire que tout est une question de force, que la force est l'unique soutien, que la force est la seule limite. Les peuples comptent sur la force; la révolte est leur arme, leur perpétuelle défense, leur permanente menace: les souverains comptent sur la force, et s'habituent, inévitablement peut-être, à tout attendre de la puissance militaire, le plus dangereux, le plus inconstant, le plus révolutionnaire des instruments du pouvoir.

Aussi, l'écrivain que nous citons n'hésitait-il pas à dire que la tyrannie qui pourrait naître au monde ne saurait avoir rien d'analogue dans les annales modernes, et que c'est dans la Rome dégénérée des empereurs qu'il faudrait en chercher le modèle [1]. Grâce aux révolutions qui elles-

1. M. de Tocqueville, *de la Démocratie en Amérique*, t. II, chap. 9, p. 269 et suiv.; lire en entier ce remarquable morceau. L'auteur est depuis (t. IV,

mêmes nous en ont donné l'exemple, le règne d'un Tibère, le gouvernement par la terreur et par l'isolement n'est donc plus chose impossible. Que le despotisme soit royal ou révolutionnaire ; qu'il naisse, sous forme de précaution et de sauvegarde, de cette réciproque et déplorable défiance qu'ont jetée les révolutions entre le souverain et le sujet, ou qu'il revienne à l'abri, sous la conduite et pour la cause des révolutions : peu nous importe.

Et, par un point tout particulier, le despotisme moderne toucherait au despotisme impérial. Le despotisme des Césars se trouva, dès sa naissance, en face d'un ennemi que les tyrans des âges précédents n'avaient pas connu. Avant ce siècle, la tyrannie avait frappé les hommes dans leur corps, dans leurs biens, dans leur vie ; elle ne s'était pas encore adressée à l'âme ni à la pensée, parce que l'âme et la pensée ne s'étaient pas rencontrées sur son chemin. La tyrannie césarienne, la première dans l'Occident, trouva un obstacle et un ennemi à vaincre dans la conscience de l'homme, parce que, la première, elle rencontra devant elle autre chose que le paganisme. La première, elle se heurta contre une foi sérieuse, profonde, toute prête à obéir tant qu'il ne s'agirait que de donner au prince ses biens ou sa vie, mais toute prête à résister jusqu'à la fin s'il s'agissait de sacrifier sa croyance ou son devoir. Lorsque Caligula ordonna aux Juifs de l'adorer et de mettre sa statue dans le temple de Jérusalem, il demandait la chose à ses yeux

p. 309, chap. 4) revenu sur cette pensée que nous croyons profondément vraie. Il croit à une tyrannie plus universelle, plus profonde et plus minutieuse (cela est indubitable), mais plus douce ; en d'autres termes, à beaucoup de police et peu d'échafauds. Qu'il songe cependant quels ennemis cette tyrannie aurait à craindre et à combattre dans la liberté et l'intelligence humaine, si grandies depuis dix-huit siècles, et si ce serait trop contre elles de la police et des échafauds !

la plus simple et la plus facile, celle que tous les peuples païens lui accordaient sans répugnance et sans remords : la résistance des Juifs le confondit. Quand surtout Néron ou ses proconsuls entendirent, dans la bouche des premiers chrétiens, cette parole si juste et si naturelle pourtant : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, une telle réponse les irrita moins qu'elle ne les surprit. Tant l'antiquité était loin de là ! tant elle se serait peu avisée de préférer la parole très-intelligible et très-menaçante du prince à la parole pour elle très-obscure et très-impuissante de Dieu ! Une guerre toute nouvelle commença donc sous les premiers Césars, la guerre de la force contre la foi, du despotisme antique contre un ennemi nouveau, la conscience.

Depuis ce jour, nulle tyrannie ne saurait se produire sans avoir à lutter contre la foi du chrétien et sans peser sur la conscience plus encore que sur la personne et sur les biens. Ce caractère n'a pas manqué à la tyrannie révolutionnaire ; elle aussi, tout en proclamant sa fausse et menteuse liberté, prétendait, comme Néron, qu'on devait lui obéir plutôt qu'à Dieu ; elle aussi, brisait les autels, fermait les temples, et fit des milliers de martyrs : lorsque, dans sa démence, elle imposait au prêtre ses infâmes serments, elle lui demandait un acte d'idolâtrie envers le despotisme des lois humaines, à peu près comme on demandait aux premiers martyrs de brûler de l'encens au pied de l'idole de César. Elle aussi proscrivit la prière, et fit du culte du vrai Dieu un crime digne de mort ; elle aussi prétendit traîner, à ses ignobles fêtes, à son culte insensé de la Raison et à son culte tyrannique de la Liberté, l'adolescent et la vierge chrétienne ; elle aussi envoya le christianisme dans les catacombes, et réduisit ses prêtres, comme les premiers disciples, à errer de village en village pour rompre, au péril

de leur tête, le Pain de vie aux fidèles[1]. La persécution des Césars n'avait été, il s'en faut bien, ni aussi étendue, ni aussi universelle, ni aussi minutieuse, ni aussi savante. Le proconsul n'avait pas imaginé d'imposer quelque serment ou quelque sacrifice idolatrique à la veuve chrétienne, avant de lui permettre de porter le pain aux pauvres ou le secours aux infirmes : et le comité de salut public poussa le raffinement de son despotisme jusqu'à éloigner, par la nécessité d'un serment, les pauvres religieuses du lit des malades[2]. Le paganisme n'avait pas eu la pensée de s'at-

1. Lisez seulement la loi sur les prêtres sujets à la déportation (29-30 vendémiaire an II), qui ordonne que « ceux qui auront été trouvés munis d'un passe-port délivré par un chef ennemi, ou qui seront munis de quelque signe contre-révolutionnaire, seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur... et mis à mort, après que le fait aura été déclaré constant par une commission militaire... Art. 1. — De même, s'ils ont été depuis dans les armées ennemies ou dans les rassemblements d'émigrés... Art. 2. — Ceux qui rentreront ou qui sont rentrés sur le territoire de la république... après avoir subi un interrogatoire... seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'éxécuteur après que les juges auront déclaré qu'ils ont été sujets à la déportation... Art. 5. — S'ils demandent à justifier de leur prestation de serment..., les juges pourront le leur accorder ou le leur refuser, selon les circonstances... Art. 7. — Sont déclarés sujets à la déportation ceux qui ont refusé ou rétracté le serment, et enfin tous ceux qui ont été dénoncés pour cause d'incivisme, lorsque la déclaration aura été jugée valable. Art. 10. — Les ecclésiastiques mentionnés dans l'art. 10, qui sont restés en France, seront tenus dans la décade de se rendre auprès de l'administration, qui prendra des mesures nécessaires pour leur arrestation, embarquement et déportation. Art. 14. — Ce délai expiré, ceux qui seront trouvés sur ce territoire... seront jugés conformément à l'art. 5. Art. 15. — Tout citoyen qui recélerait un prêtre sujet à la déportation sera condamné à la même peine. Art. 17. »

2. Loi du 3 octobre 1793 (15 vendémiaire an II). « Art. 1er. Les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe, et employées au service des pauvres, au soin des malades, à l'éducation ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté dans le temps le serment déterminé par la loi, sont, dès cet instant, déchues de toutes fonctions relatives à ces objets. — Art. 3. Les corps administratifs sont tenus, sous leur responsabilité, de faire remplacer de suite lesdites filles par *des citoyennes connues par leur attachement à la révolution*. »

Les tricoteuses de la guillotine auraient fait de merveilleuses sœurs de charité.

taquer à la pureté du prêtre chrétien, ni de tendre des piéges à sa vertu pour l'éloigner plus sûrement de la foi : il était réservé aux austères républicains du comité du salut public d'appeler à eux toutes les impuretés du sanctuaire, de se glorifier de tous les prêtres qu'ils parvenaient à faire faillir, d'accorder liberté, louange, récompense, à ceux qui avaient foulé aux pieds leur serment et les saintes lois de l'Église [1].

Et pour comprendre combien est profonde cette hostilité contre la foi chrétienne et contre le sentiment chrétien, remarquez que jamais, même en leurs jours de mansuétude, lorsqu'ils ont bien voulu concéder à l'homme une certaine liberté corporelle, les partis révolutionnaires n'ont voulu entendre parler de sa liberté morale. Ils ont consenti à ouvrir les prisons, ils n'ont pas admis qu'on leur demandât d'ouvrir les temples ou les écoles [2]. Ils ont bien voulu, dans leurs jours de bon sens relatif, que le patrimoine, le commerce, l'industrie des citoyens, fussent libres; mais quand le chrétien est venu réclamer d'eux la liberté de son culte, le respect pour sa conscience, les égards dus à sa foi, ils n'ont pas compris cette étrange folie qui lui faisait attacher une valeur à de telles misères ; ils se sont demandé par quelle singulière manie cet homme tenait à son Dieu autant qu'à son champ ou à sa vigne. Ils n'ont pas compris cela plus qu'un César ne le comprenait,

1. Loi qui assure aux prêtres mariés la conservation de leur traitement, 19-27 juillet 1793. — Déportation des évêques qui apporteraient quelque obstacle aux mariages des prêtres, 17-19 juillet 1793. — Procédures ayant pour objet des obstacles apportés au mariage des prêtres, 12 août 1793. — Les traitements des prêtres inquiétés à raison de leur mariage sont mis à la charge des communes qui les ont persécutés, 17 septembre 1795. — Les prêtres mariés, ou dont les bans ont été publiés, ne sont point sujets à la déportation, sauf le cas d'incivisme, 25-30 brumaire an II.

2. *V.*, entre autres, les lois de la Convention sur l'exercice du culte (7 vendémiaire an IV), rendues depuis le 9 thermidor.

parce qu'eux aussi étaient païens, et ils ont pu nous dire, comme le procurateur Festus : « Tu es insensé, Paul, trop d'étude a troublé ta raison[1]. »

Allons plus loin et disons même : le retour de l'esclavage antique serait-il impossible? Cette plaie hideuse, dont à cette heure nous sommes occupés, grâce à Dieu, à faire disparaître loin de nous les derniers vestiges, est-il impossible qu'elle se rouvre au milieu de nous? Oui, sans doute, parce que la destruction de la foi est impossible, oui, parce que le christianisme ne peut périr. Mais si une société avait le malheur de se constituer en dehors du christianisme, elle serait amenée par la puissance des faits à établir dans son sein quelque chose comme l'esclavage. Si les révolutions changent les rapports du prince au sujet, elles changent aussi les rapports du riche au pauvre. Le christianisme, en émancipant l'esclave, ne s'est pas contenté de le rendre libre; il lui a assuré dans la liberté les moyens de vivre. Il a créé pour lui l'industrie, c'est-à-dire, qu'il a assuré aux hommes les moyens légitimes, réguliers, de soutenir leur vie par le travail; il a créé pour lui la charité, c'est-à-dire qu'il a assuré, pour les jours où le travail manque et pour les hommes qui sont incapables du travail, mille secours fournis par la libre et bienfaisante volonté du riche. Mais à mesure que le christianisme diminuerait de puissance dans un pays, ces deux soutiens manqueraient également au pauvre. L'industrie lui manquerait, parce que son travail, imposé par une volonté égoïste, payé par une main avare, combiné, non comme sous la liberté chrétienne, pour donner du pain au pauvre, mais, comme sous la servitude antique, pour donner des jouissances au riche,

2. ...Festus magnâ voce dixit : Insanis Paule; multæ te litteræ ad insaniam convertunt. (*Act*, XXVI, 24.)

ne lui procurerait plus qu'une subsistance insuffisante, précaire, perpétuellement disputée, de jour en jour plus réduite. La charité lui manquerait, parce que le dévouement, qui est chrétien par sa racine, disparaîtrait avec le christianisme; le temps, l'argent, la volonté, manqueraient pour soutenir le pauvre.

Ce ne sont point ici de chimériques terreurs : le monde déjà possède, à cet égard, un commencement d'expérience. Dans les pays que la réforme a écartés des véritables voies du christianisme, le travail a pu s'accroître, les procédés de l'industrie ont pu se perfectionner, et cependant l'état des classes inférieures est devenu plus inquiétant et plus menaçant chaque jour; le nombre s'est accru de ceux que le travail ne nourrissait pas; la misère, la dégradation morale s'est accrue pour ceux-là même que le travail nourrissait [1]. Et en face du problème posé désormais, non devant l'Église, mais devant la société, non à la conscience de l'homme, mais à la terreur du politique, à quel remède a-t-il fallu recourir? Il a fallu en revenir à la ressource païenne des *frumentations;* et, sous ce triste nom de *taxe des pauvres*, ou sous un nom équivalent, on s'est chargé, comme dans l'ancienne Rome, de nourrir par peur ceux qu'on n'eût pas nourris par charité : institution désastreuse, et dès aujourd'hui insuffisante à soulager une plaie qui s'accroît hors de toute proportion avec les ressources. Chez nous-mêmes, si nous n'y prenons garde, une tendance funeste, en substituant la charité légale à la charité chrétienne, le règlement au dévouement, menace les saintes institutions de nos pères, et forcément en viendrait à établir, sous un nom quelconque, la taxe des pauvres.

1. *V.* le résultat des enquêtes officielles faites en Angleterre devant la chambre des communes.

Mais, s'il en est ainsi dans des sociétés où le christianisme a encore tant de racines, que serait-ce si la foi manquait tout à fait? si ces ressources de la charité politique, qui déjà s'épuisent, n'étaient plus aidées par aucun reste de charité religieuse? Que faire du pauvre, du prolétaire, de l'ouvrier, quand on lui aura ôté la foi qui le soutient et la charité qui le console? Déjà trompé par la philosophie moderne qui lui a ravi les joies du cœur pour un bien-être matériel qu'elle ne lui donne pas, trompé par les révolutions qu'on a faites avec son aide et qui n'ont servi qu'à diminuer sa part dans le bonheur social; si on lui retire le secours de la foi, on le réduit à l'état de la brute : que faire, sinon de le traiter comme la brute et de le museler? Ne faudrait-il pas en revenir forcément au système antique, et placer en masse la classe laborieuse sous la domination absolue de la classe opulente, à la charge pour celle-ci de la nourrir? L'esclavage, en effet, n'est pas autre chose ; c'est le peuple réparti entre les riches qui le nourrissent, l'exploitent et surtout le contiennent.

Nous sommes loin, j'aime à le dire, de ce retour au despotisme, à l'esclavage, à toutes les flétrissures païennes : nous sommes loin de là, et je discute ici de folles hypothèses que je repousse de toute la force de mon espérance et de ma foi. Mais ce que je sais et ce que j'affirme, ce que la moindre réflexion rend manifeste, c'est que toutes ces conséquences hideuses, révoltantes, impossibles, sont contenues dans l'abandon de la foi chrétienne; c'est que l'homme ne saurait secouer le joug de la croix sans renoncer à tous les bienfaits de la croix, et sans se replacer dans toutes les conditions du paganisme; c'est que l'ignorance, la corruption, la dureté païennes sont, après tout, le fond de la nature humaine, et du jour où la

main de Dieu cesse de la soulever, c'est là-dessus qu'elle retombe.

Il y a plus : le coupable qui revient à sa première ignominie, l'Israélite qui, après s'être nourri de la manne, soupire après les oignons de l'Égypte, ne redoutons pas l'énergique langage des saintes lettres, « le chien qui retourne à son vomissement[1], » est digne d'une plus lourde peine. Les peuples païens avaient leur excuse dans les ténèbres où ils étaient nés ; quelle excuse pour la chrétienté abâtardie qui aurait abjuré son Dieu? Le peuple chrétien qui s'assimilera aux infidèles descendra plus bas que les infidèles. Quand « l'esprit immonde, disent les Écritures, sorti de l'homme, » veut rentrer dans sa première demeure, « il va prendre avec lui sept esprits plus méchants que lui, et ils entrent dans cet homme pour y habiter, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier : ainsi en sera-t-il de cette génération détestable[2]. »

Le paganisme, en effet, possédait au moins quelques traditions pieuses, quelques préceptes des anciens jours qui avaient traversé la corruption idolatrique, quelques lignes de cette loi primitive dont parlent les poëtes[3]. Le paganisme, dans sa corruption, était encore le voile symbolique sous lequel reposaient bien des vérités. Lui, du

1. Canis qui revertitur ad vomitum suum. (*Prov.*, XXVI, 11.)

2. Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi : et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit et generationi huic pessimæ. (Matth., XII, 45. Luc., XI, 26.)

3. « Le devoir de vénérer les parents est écrit en troisième ligne dans les tables saintes que le Juge suprême nous a données. »

Τὸ γὰρ, τεκόντων σέβας,
Τρίτον τόδ' ἐν θεσμίαις
Δίκαις γέγραπται Μεγιστοτίμου.

(Eschyle, *Suppliantes*, 704.)

« Ces lois des dieux, certaines, légitimes, quoique non écrites, qu'il n'est

moins, n'ignorait pas le devoir de l'adoration : il était même tourmenté par le besoin d'un culte ; il avait d'imparfaites prières, mais des prières ; des expiations inutiles, mais des expiations ; des sacrifices impurs, mais des sacrifices. Aujourd'hui aucune notion de la Divinité ne remplacera la notion chrétienne : le peuple qui cesserait d'être chrétien essaierait donc de vivre sans Dieu ! Aujourd'hui les idoles sont tombées et ne se relèveront jamais : ce peuple n'aurait donc pas même des idoles ! Aujourd'hui le sacrifice divin a pour jamais aboli les sacrifices terrestres, et les a dépouillés de toute la confiance que les hommes mettaient en eux : ce peuple n'aurait donc pas de sacrifices ! Aujourd'hui nul ne croit à une expiation des fautes s'il ne croit à l'expiation par le sang du Sauveur : ce peuple n'au-

pas permis aux mortels d'enfreindre, qui n'ont pas été faites aujourd'hui, mais qui sont de tous les siècles, et nul ne sait en quel temps elles ont paru... »

. . . . . Ἄγραπτα κἀσφαλῆ θεῶν
Νόμιμα δύνασθαι θνητὸν ὄνθ' ὑπερδραμεῖν,
Οὐ γάρ τι νῦν γε κἀχθές, ἀλλ' ἀεί ποτε
Ζῇ ταῦτα, κοὐδεὶς οἶδεν ἐξ ὅτου' φάνη.

(Sophocle, *Antigone*, 454 et s.)

« Ces lois sublimes qui ont été enfantées dans le céleste Éther, dont l'Olympe est le seul père, qui n'ont pas été produites par la nature mortelle des hommes, qui ne demeureront jamais dans l'oubli, parce qu'en elles vit un grand Dieu qui ne vieillira jamais. » *Id.*, *Œdipe roi*, 865.

. . . . . Νόμοι. . . . .
Ὑψίποδες, οὐρανίαν δι' αἰθέρα
Τεκνωθέντες, ὧν Ὄλυμπος
Πατὴρ μόνος, οὐδέ νιν θνατὰ
Φύσις ἀνέρων ἔτικτεν, οὐδέ
Μήν ποτε λάθα κατακοιμάσει·
Μέγας ἐν τούτοις Θεός,
Οὐδέ γηράσκει.

Eschyle parle encore de cette loi qu'il appelle τριγέρων μῦθος, la parole trois fois antique. *Coëph.*, 310. *V.* aussi 568, 529.

rait donc pas d'expiations! Nul ne peut prier aujourd'hui, si ce n'est par le seul nom qni a été donné aux hommes pour les sauver, par le nom de Jésus-Christ[1] : ce peuple ne prierait donc pas!

D'un autre côté, le paganisme trouvait un secours, bien imparfait sans doute, mais un secours quelconque dans sa philosophie. Nous avons montré sa misère, nous avons montré aussi ses efforts vers le bien. Cet orgueil de la vertu, cette exagération de l'héroïsme était sans doute un point de départ bien vicieux; mais du moins ces doctrines donnaient-elles lieu à quelques actes de dévouement et de courage qui élevaient le paganisme au-dessus de sa propre loi; mais du moins servaient-elles à maintenir quelques esprits dans une sphère plus élevée que la sphère des sens; mais du moins empêchaient-elles de disparaître tout à fait, dans l'éducation et dans la vie, un certain sens moral et un reste de goût pour la vertu.

Or, c'est là ce que la philosophie moderne, lorsqu'elle s'est placée hors du christianisme, n'a jamais su faire, n'a jamais tenté. Loin de mettre son orgueil dans l'héroïsme, elle a modestement compris qu'à d'autres appartenait la noble tâche d'encourager l'homme vers le bien; elle a laissé la religion prendre seule parti pour la vertu. Quand elle n'a pas incliné dans l'autre sens, quand elle n'a pas cherché une loi plus commode, elle s'est tenue, sur le chapitre des devoirs, dans un silence prudent, et ce qu'elle a fait de plus moral a été de renoncer à faire de la morale.

Aujourd'hui surtout, grâce aux prédications, dirai-je de la philosophie, dirai-je du panthéisme, donnerai-je un nom à ce qui ne saurait en avoir, à la plus vague, la plus

1. Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. (*Act. apost.*, IV, 12.)

indéfinie, la plus vide de toutes les doctrines, ne sommes-nous pas bien loin de l'orgueil stoïque et de l'héroisme de la vertu? Notre orgueil n'est-il pas celui des sens, et notre héroïsme celui de la satisfaction personnelle? On épargne, que dis-je? on exalte, on encense, on adore la chair, ce vieil ennemi que l'école combattait, et que l'Église avait mis sous ses pieds. La gloire est de rabaisser l'âme, le progrès est de mettre au plus bas la pensée et l'intelligence, et l'on a fait de l'égoïsme une religion.

Et de cette morale philosophique, impuissante quand elle n'est pas vicieuse, naît, dans toute éducation qui n'est pas chrétienne, cette mollesse pour la vertu, cette vague et incomplète notion du devoir, cet affaiblissement de la conscience. On se contente d'instruire (ou, pour parler plus juste, on a l'air d'instruire), on ne forme pas; on essaie de faire des lettrés, on ne pense pas à faire des hommes; on favorise plutôt qu'on ne combat les vices et les fausses notions du monde, et l'on jette, en face de l'entraînement universel, des consciences que l'éducation n'a pas fait grandir, que la foi n'a point armées, que n'a pas nourries une énergique intelligence du pouvoir. De là naît aussi, dans la vie et dans les mœurs, là du moins où elles ne sont pas chrétiennes, ce peu d'habitude de pensées plus hautes et d'une sphère plus intelligente que celle qui se borne au soin de la fortune et aux jouissances du corps; de là cet effacement du sens moral, comme un certain jour on l'a très-bien appelé; cette facilité à composer avec le devoir, parce que le devoir n'est qu'obscurément compris; cette absence de sérieux dans la vertu qui, habituée à plier, peut finir par se prêter à tout [1] : symptômes effrayants,

1. « Le cœur se serre quand on voit que, dans ce progrès de toute chose, la force morale n'eût point augmenté. » Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 622.

parce qu'il n'est pas de danger ni de mal dont ils ne décèlent le germe; symptômes que notre siècle reconnaît avec terreur, et auxquels il ne sait pas apporter de remède; symptômes qui, s'ils devenaient universels, mettraient le monde moderne au-dessous du monde païen. Car le monde païen lui-même, avec tant de vices et tant d'erreurs, avec les hideuses conditions sous lesquelles il vivait, lorsqu'il prétendait être vertueux, prenait plus au sérieux sa vertu.

Et ce qu'aurait de plus douloureux et de plus dégradant le retour de la tyrannie païenne, serait peut-être ceci: que la religion, la vertu; la pensée même, en ce qu'elle a de sincère et de sérieux, étant forcément chrétiennes, un pouvoir ennemi du christianisme leur ferait nécessairement la guerre. C'est que, sachant le christianisme et le souvenir de la liberté chrétienne au fond de l'intelligence et de la conscience humaine, il serait sans cesse armé pour comprimer la conscience et l'intelligence. Le despotisme des Césars, lui aussi, avait connu et combattu de tels ennemis; mais la foi chrétienne n'avait pas encore fait leur pouvoir aussi grand que depuis elle l'a fait, et il faudrait d'autres armes que celles des Césars à qui voudrait aujourd'hui les étouffer. Il lui faudrait noyer, s'il se peut, la dignité de la raison et le sérieux de la foi sous l'oppressive préoccupation des jouissances et des intérêts matériels. Il lui faudrait encore (car les jouissances matérielles elles-mêmes n'enfantent-elles pas les agitations de la raison et les inquiétudes du cœur?), il lui faudrait, pour mieux dominer les générations naissantes, pratiquer dans toute sa nudité ce principe que l'antiquité païenne, si l'on excepte deux ou trois petites républiques, n'a pas connu, que la révolution elle-même n'a osé qu'à peine mettre en

pratique [1], ce principe qui fait des enfants la propriété de ce qu'on nomme patrie, qui à un âge marqué les arrache à leurs parents, afin, comme on le disait naguère avec une dureté sans doute irréfléchie, « de les frapper tous à l'effigie de l'État. » Il lui faudrait, en un mot, donner leur plein développement à cet ensemble de déplorables doctrines qui sont le fond plus ou moins déguisé de toute la prédication révolutionnaire, qui mettent le droit fictif des sociétés au-dessus de la justice, au-dessus de la famille, au-dessus de la conscience, au-dessus de Dieu. Il faudrait faire à ce qu'on nomme l'intérêt de la patrie, c'est-à-dire à l'intérêt d'une classe d'hommes, ou même d'un seul homme érigé en dieu, le sacrifice, non plus seulement des biens, de la personne, de la vie, mais de la croyance, des affections, de la pensée.

Mais « nous avons meilleure confiance quoique nous parlions ainsi [2] » L'homme de peu de foi pourrait seul désespérer de notre siècle. Non-seulement la foi nous apprend que le christianisme ne saurait périr, et que jamais il ne disparaîtra de l'humanité tout entière ; mais encore nous ne pouvons croire, et nous sommes en droit de ne pas croire, même dans un seul pays et dans une seule nation, au triomphe définitif du mal sur le bien, de la barbarie sur la civilisation, du paganisme sur la foi. Chaque époque est plus frappée de ce qui la touche, elle se croi volontiers le centre des destinées humaines, et la révolu-

1. La Convention déclare l'enseignement libre (loi du 29 frimaire, — 5 nivôse an II, sect. Ire, art. 1er). Seulement elle oblige les parents à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, en leur laissant le choix de l'instituteur. Cette liberté, du reste, n'eût jamais été qu'apparente. Elle était contredite par la loi même. *V.* la déclaration des droits de 1791, décrétant une instruction publique *commune à tous les citoyens*, la loi de 1793 sur l'instruction publique, et la loi précitée, art. 4, 2, 6, 15.
2. *Hebr.*, VI, 9.

tion qui s'accomplit sous nos yeux nous paraît toujours la plus grande des révolutions. N'est-il pas cependant permis, en voyant de quelle manière éclatante la question se pose entre l'incroyance et la foi, entre le bien et le mal, entre la vie et la mort, de dire que le XIXᵉ siècle, à l'égal au moins de tout autre, est appelé à voir faire un grand pas au genre humain ? Nous savons assez que le christianisme est né une fois pour toutes, qu'il ne sera ni transformé, ni régénéré, qu'il n'y aura pour le monde, ni crise, ni progrès, ni révolution comparable à ce qu'a été l'avénement du christianisme. Mais ne semble-t-il pas que des circonstances pareilles à celles qui l'ont vu naître peuvent être préparées de Dieu pour agrandir ses limites et multiplier ses enfants ? Le christianisme est né et s'est développé à l'heure où une grande unité matérielle se formait entre les peuples divers, où leurs relations devenaient plus fréquentes, où le monde semblait s'ouvrir à la curiosité du voyageur comme à la prédication de l'apôtre. Aujourd'hui, cette unité matérielle de la race humaine s'agrandit encore ; les peuples qui étaient voisins se touchent de plus près ; les peuples qui étaient éloignés se rapprochent ; les peuples qui étaient inconnus se découvrent et sont forcés d'abaisser leurs barrières devant la pénétrante invasion du génie européen. Aujourd'hui ce n'est pas l'Égypte ou l'Asie ; c'est l'Afrique, c'est l'Inde, c'est la Chine, cette reine mystérieuse dont le voile s'est enfin levé, qui vont participer bon gré mal gré à la vie européenne, et recevoir la lumière de cet Occident, où depuis trois cents ans réside la seule civilisation active, féconde, pénétrante. Ce sont les antipodes mêmes de l'Europe où l'Europe commande en souveraine. En tous ces lieux, remarquez-le, quelle que soit l'influence intéressée qui ait amené l'invasion en ro-

péenne; en tous ces lieux, l'Évangile est venu; en tous ont abordé les pacifiques envoyés de la Rome chrétienne ; en tous la croix a été plantée; en tous ou presque tous a coulé le sang des martyrs, légitime motif de nos espérances. Derrière ces aventureux matelots, ces marchands cupides, ces soldats ambitieux, derrière eux, et plus encore souvent devant eux, le missionnaire, pauvre, seul, désintéressé, arrive à son tour, et les passions de la terre, qui croient conquérir pour elles seules, se trouvent n'être que l'avant-garde et les involontaires alliées de la conquête chrétienne. Magnifiques desseins de la Providence! Gloire admirable du XIX[e] siècle, s'il sait enfin la comprendre et la mériter! s'il sait, après avoir commencé dans la boue du paganisme, relever la tête et prêter ses mains à l'œuvre que Dieu lui demande, à la propagation plus étendue que jamais du Verbe divin !

APPENDICE

AU TOME QUATRIÈME

APPENDICE A

(Note de la p. 1.)

DE L'ÉTENDUE ET DE LA POPULATION DE ROME.

J'indique dans le texte, autant qu'il se peut, les faits qui nous dénotent l'agrandissement successif de la ville de Rome et l'accroissement de sa population ; mais il est fort difficile en pareille matière d'arriver, sur un point quelconque, à une certitude mathématique. Les auteurs modernes, qui se sont occupés de cette question, ne diffèrent pas entre eux moins que de 5 ou 6,000,000 à 5 ou 600,000. L'esprit d'exagération de quelques-uns et leur enthousiasme très-dépourvu de critique; chez presque tous, ce que j'appellerai le défaut originel des érudits, c'est-à-dire la confusion des époques et l'oubli des changements que la succession des temps a dû produire, peuvent expliquer ces énormes différences.

Rome sous Auguste, n'avait, à vrai dire, plus d'enceinte; le Pomérium, comme je l'ai dit, cette enceinte qui datait de près de 500 ans, avait été dépassé de tous côtés, et avait même, comme l'affirme Denys d'Halicarnasse, cessé d'être reconnaissable entre les édifices où il se perdait.

Selon Denys d'Halicarnasse, « il y avait autour de la ville

(du Pomérium) un grand nombre de lieux habités (χωρία), nus et sans enceinte, exposés à toutes les incursions de l'ennemi. Si, d'après leur aspect, ajoute cet écrivain, on veut mesurer l'étendue de Rome, on tombera nécessairement dans l'erreur, car on n'aura nul signe certain pour reconnaître jusqu'où la ville s'étend et où elle s'arrête; tant le pays (ἡ χώρα) se lie et se confond avec la ville, et présente l'aspect d'une cité dont l'étendue est infinie. »

Maintenant, quelle population était contenue, non dans cette enceinte, mais dans ce *pays*, comme Denys l'appelle? Il est longtemps demeuré convenu, d'après Juste-Lipse et d'autres, que Rome avait au moins 4 ou 5,000,000 d'habitants; et cela, non pas seulement à l'époque de sa grandeur, mais aux IIIe et IVe siècles, à l'époque où elle est décrite par les topographes anciens, époque où elle était en pleine décadence.

M. de La Malle établit facilement l'impossibilité qu'une population si nombreuse ait jamais été contenue dans les murs de Rome; mesurant le périmètre de cette ville sur l'enceinte d'Aurélien, et appliquant à la population des proportions tirées de la population actuelle de Paris, il conclut que Rome ne peut avoir jamais eu plus de 560,000 habitants.

Mais d'abord, une chose ici est contestable, c'est que l'enceinte d'Aurélien puisse nous représenter la plus grande étendue de Rome et de ses faubourgs [1]. Cette enceinte fut construite dans un but de défense, lorsque déjà les Barbares commen-

1. Mesure des diverses enceintes de Rome :

Pomérium de Servius : périmètre 11,555m (Nibby); superficie, 638 hectares 72 (de La Malle).

Pomérium (?) mesuré par Vespasien : (Pline, *Hist. nat.*, III, 5), 13,200 pas ou 19,555m. (Ce chiffre a-t-il été altéré dans le texte de Pline, ou la différence tient-elle à l'accroissement du Pomérium par Sylla, César, Claude et peut-être Vespasien?)

Enceinte d'Aurélien, selon Vopiscus : (chiffre évidemment exagéré) 50,000 pas ou 74,000m.

La même, restaurée par Honorius et mesurée d'après les vestiges actuellement existants : 12,345 pas (selon d'Anville) ou 18,300m; superficie 1396 h. 46 (de La Malle).

Enceinte actuelle de Rome, après l'addition de la partie Transtibérine,

çaient à menacer l'Italie. L'empire était en décadence ; c'est au déclin des peuples qu'on fortifie les capitales [1]. Par suite de cette décadence de Rome et de l'empire, par suite aussi de cet intérêt de défense qui devait porter à rétrécir l'enceinte et à négliger les faubourgs trop difficiles à garder, Aurélien a dû restreindre plutôt qu'accroître la Rome d'Auguste, bien déchue, depuis le temps de cet empereur, de sa richesse et de sa puissance. Il me paraît difficile que Rome, sous Auguste et Néron, ne se soit pas beaucoup plus étendue, surtout dans sa longueur et sur la rive gauche du Tibre, au nord vers le pont Milvius que César (*V.* t. I, p. 181 ; t. IV, p. 7, 8) voulait comprendre dans le Pomérium, au midi sur la route si fréquentée d'Ostie, vers les eaux Salviennes, où saint Paul fut mis à mort (les supplices s'exécutaient en dehors de la ville, mais pas sans doute à une grande distance) [2].

De plus, il n'y a aucune corrélation à établir, eu égard à la densité de la population, entre Paris et l'ancienne Rome. L'esclavage permettait d'entasser les hommes bien plus qu'ils ne peuvent l'être dans les sociétés modernes. Les palais des riches, les établissements publics, les temples même contenaient de véritables casernes où les esclaves couchaient par centaines. Le préfet de Rome, Pedanius Secundus, en avait quatre cents dans sa maison. Le nombre des étages était parfois si multiplié qu'Auguste fut obligé de le limiter à sept pour prévenir les écroulements (Strabon, VII, 3). Les pauvres et les prolétaires abondaient à Rome : l'espérance des frumentations les y atti-

ajoutée par les Papes : 15 milles 3/4 (mesure prise sous Benoît XIV) ou 23,833m ; superficie...

1. « Les Romains jugeaient qu'il fallait conquérir la force et la sécurité, non par des remparts, mais par leurs armes et leur valeur. Ils croyaient que les hommes doivent défendre les murs au lieu d'être défendus par eux. » Strabon.

2. Pline, (*H. n.*, III, 5) estime à 30,765 pas (45 kilom. 45 m.) la longueur additionnée des voies qui conduisaient du Forum à chacune des portes, et à un peu plus de 70,000 pas (103 k. 700 m.), cette même longueur du Forum aux dernières maisons des faubourgs. Ce dernier chiffre donne, pour chacune de ces voies, une longueur moyenne de 1,892 pas (2,800 mètres), ce qui est beaucoup plus que ne comporte l'enceinte d'Aurélien.

rait (Appien, II, 120. Sallust., *in Catil.*, 38; *Lettres polit.*, II, 41, 43. Dion, XLIX, 241. Denys d'Hal., VI, 24), tandis que l'octroi fait renchérir le séjour de Paris.

Au reste, le chiffre de la population a dû beaucoup varier. Elle avait diminué pendant les guerres civiles, elle augmenta rapidement sous Auguste. L'ouverture de deux nouveaux Forum, l'établissement de bains, d'aqueducs, de fontaines, par Agrippa et par Auguste en sont la preuve [1]. Nous voyons dans Josèphe (*De Bello*, II, 16) que l'Afrique et l'Égypte nourrissaient pendant toute l'année la population de Rome (τὸ κατὰ τὴν Ρώμην πλῆρος et plus bas τῇ Ρώμῃ). L'Afrique suffisait pendant huit mois à cette consommation, l'Égypte pendant les quatre autres. Le langage des autres écrivains nous confirme dans cette pensée, et nous montre que les importations d'Afrique et d'Égypte étaient réservées à la population de Rome, tandis que le reste de l'Italie consommait son propre blé (Tacite, *Ann.* XI, 43; XV, 18. Suet., *in Claud.*, 18). Or, le chiffre de ces importations nous est connu; il était sous Auguste de 60,000,000 de modii (*V.* t. I, p. 264), ce qui représente (*V.* t. II, p. 145) la consommation de 1,000,000 d'hommes environ. Je suis donc porté à admettre ce chiffre comme celui de la population de Rome sous Auguste.

Il ne serait pas impossible de décomposer les éléments de cette population et d'arriver par une autre voie à l'approximation de son chiffre. Ainsi on trouve : 1° les décuries de juges, c'est-à-dire l'aristocratie financière et judiciaire de la ville. Elles étaient au nombre de quatre, chacune composée de 1,000 citoyens. La première comprenait les sénateurs ou fils de sénateurs, la seconde les chevaliers; la troisième, les tribuns du

2. Quatre *forum* nouveaux furent successivement construits par César, Auguste, Domitien ou Nerva, et Trajan. Avant Auguste, Rome possédait quatre aqueducs représentant une longueur de 116 milles environ. Auguste en ajouta trois formant une longueur de 52 milles; Claude, deux, formant une longueur de 40 milles. Avant Claude, Rome recevait 2,319,000 mètres cubes d'eau par jour. Sous lui, elle en reçut 1,401,000 de plus. De nouveaux aqueducs furent construits par Trajan, Alexandre Sévère, etc.

trésor, fonctionnaires nommés par le peuple (Varr., *de Linguâ lat.* IV, Gellius, VII, 10); la quatrième, des citoyens dont le cens était au moins de 200,000 sest. (Sur ces décuries et la cinquième momentanément ajoutée par Caligula, *V.* Pline, XXXIII, 1; Ascon, *in Pison*, 38; Suet., *in Cæs.* 41, *in Calig.* 16; Dion., XLIII, 25; Cic., *Philipp.* 1, 9.) Hoeck et Bunsen comptent cette partie de la population de Rome (femmes et enfants y compris) pour 10,000 hommes. Cela me paraît trop peu.

2° Ce qu'on pourrait appeler le tiers-état de Rome : une foule de fonctionnaires inférieurs, la plupart affranchis ou fils d'affranchis, aides des sacrifices, scribes ou greffiers : cette bureaucratie était nombreuse et importante; Cicéron l'appelle un ordre de la république. (Plut. *in Catone*, Cic., *in Verr.*, III, 8, 78; Beaufort, *Rép. Romaine*, IV, 14.) Ensuite les marchands. banquiers, négociants, fournisseurs (*redemptores*) (Tite Live, XL, 51; Cic., *Off.* I, 42; Caton, *de Re rust.* Beaufort, V, 2). Chaque métier formait une corporation (*collegia, sodalitates*). Sur l'importance et le nombre de ces colléges, qui furent souvent un objet d'embarras et une occasion d'émeute, *V.* Cicéron, *in Pison.* 4; *Fragm. pro Cornel. actio* 1; *ad Quint.* II, 3; *post reditum*, 13; *pro Sextio*, 25; Q. Cicero, *de petit. consul.*, 4; Ascon., *in Pisone* et *pro Cornel.* Tite-Live, II, 27; V, 50; Plut., *in Numâ.*, 17; Dion, XXXVIII. Pline, I, 34, 35, 46; Suét., *in Aug.* 32, *in Calig.* 42, 43 et les jurisconsultes.

3° Enfin les prolétaires, ou *capite censi*, ceux qui ne payaient pas de cens et recevaient le blé public : Auguste en nourrissait habituellement 200,000 au moins; dans une occasion particulière (an de Rome 749), il étendit ses distributions à 320,000, tous habitants de Rome (*plebis urbanæ. Lapis Ancyr. V.* t. I, p. 202); parfois il y comprit, contre l'usage, les enfants au-dessous de onze ans. (Suet., *in Aug.* 41.)

A ces trois éléments de la population romaine proprement dite, il faut ajouter, 1° les étrangers parmi lesquels beaucoup d'affranchis, pour qui l'émancipation n'avait pas entraîné le

droit de cité ; la plupart des médecins, grammairiens, astrologues, devins, etc., étaient étrangers : 2° les esclaves dont il est impossible d'apprécier le nombre ; mais qui, à Rome, devaient être dans une forte proportion. J'ai parlé des 400 esclaves de Pédanius, des 6,000 urnes trouvées dans le columbarium de la maison d'Auguste ; les aqueducs employaient 600 esclaves ; les temples, les thermes, les théâtres, un très-grand nombre ; les esclaves de César, les esclaves de l'État (*servi publici*) étaient aussi très-nombreux. L'armée avait les siens (*lixæ*, *calones*) ; les simples légionnaires, à plus forte raison les prétoriens pouvaient avoir des esclaves. Il me paraît très-probable, qu'au moins à Rome, le nombre des esclaves ne devait guère être inférieur à celui des hommes libres. Car beaucoup d'hommes qui passaient pour pauvres avaient un esclave. (Dion Chrysost., *Orat.* XL, p. 486 ; *id.*, *Orat.* X. Juvénal, III, 150, 152.) Avec une fortune très-médiocre, on possédait dix esclaves. (Valer. Max.) La multiplicité des affranchis et leur présence dans tous les rangs de la société suffit pour prouver le grand nombre des esclaves. La plupart des ouvriers étaient esclaves ; le plus grand nombre des boutiques étaient tenues par des esclaves ou des affranchis. (Cic.. *in Catil.* IV, 8 ; Paul, *Sent.*, II, 26 ; § 11.)

Il me semble difficile, d'après ces éléments, d'évaluer la population romaine proprement dite au-dessous de 500,000, et de ne pas compter un nombre égal pour les étrangers et les esclaves, auxquels il faudrait encore ajouter la garnison que nous avons comptée au temps de Néron à 17,000 hommes.

On cite, pour prouver la faiblesse de la population de Rome deux passages de Spartien (*Septime Sévère*, 8, 23) qui mettent à 75,000 *modii* de blé la consommation journalière de la ville de Rome, par conséquent la consommation annuelle à 27,275,000, ce qui suppose une population de 500,000 hommes seulement. Mais il ne faut pas s'étonner d'une diminution de population du temps d'Auguste à celui de Sévère. Les désastres de la

guerre civile qui suivit la mort de Néron, la tyrannie de Domitien et de Commode, l'esprit anti-romain d'un grand nombre d'empereurs, et enfin la diminution progressive des ressources et de la population de l'empire peuvent expliquer cet abaissement du chiffre de la population de Rome dans un espace de cent ou de cent vingt ans.

APPENDICE B

de la page 68.

SUR LA CONDITION DES FEMMES.

Le joli récit de Tite-Live dont nous donnons ici la traduction, indique bien, ce me semble, quels étaient le rang et l'influence des femmes dans la république romaine :

« Une petite cause (comme il arrive souvent) amena un grave résultat. M. Fabius Ambustus, homme considéré et parmi ceux de son ordre et parmi les plébéiens qu'il n'affectait pas de mépriser, avait marié ses deux filles, l'aînée à Servius Sulpitius, l'autre à C. Licinius Stolo, *homme bien né, mais plébéien* (*illustri quidem viro, tamen plebeio*); et la *plebs* avait su gré à Fabius de n'avoir pas dédaigné cette alliance. Les deux sœurs étaient un jour chez Sulpitius, alors tribun des soldats, et, comme il est ordinaire, passaient leur temps à causer : un licteur qui précédait Sulpitius, rentrant chez lui, frappa, selon la coutume, la porte avec son faisceau. Ce bruit inaccoutumé effraya la cadette, et sa sœur étonnée ne put s'empêcher de rire de son ignorance et de son effroi. Mais ce sourire ne laissa pas que d'aiguillonner l'âme d'une femme facilement émue par des impulsions frivoles : voyant sa sœur entourée de gens qui la saluaient et prévenaient ses désirs, elle la trouva bien heureusement mariée, et, comme notre esprit jaloux souffre davan-

tage d'être dépassé par ceux qui nous tiennent de plus près, elle eut regret de l'alliance qu'elle-même avait formée. Peu après vint son père ; il leur demanda de leurs nouvelles ; mais il vit la cadette se détourner, confuse de cette blessure toute vive de son amour-propre, et voulant cacher un chagrin qui n'était ni amical envers sa sœur, ni honorable pour son mari. Son père s'en aperçut, la fit sortir, l'interrogea avec douceur, lui fit avouer son chagrin d'être entrée dans une famille à jamais exclue des honneurs et du crédit. Puis il la consola, et lui promit que bientôt elle verrait dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avait vus chez sa sœur. Il commença dès lors à s'entendre avec son gendre Licinius et avec le jeune Sextius, *homme à qui rien ne manquait pour parvenir, si ce n'est le patriciat*. L'occasion était favorable pour une telle entreprise : la *plebs*, accablée de dettes, n'espérait en être déchargée que par l'arrivée de quelques-uns des siens aux honneurs suprêmes... Licinius et Sextius, devenus tribuns..., proposèrent la loi qui ordonnait que l'un des deux consuls serait choisi dans la *plebs*... » (Tite-Live, VI, 34, 35...) Sextius fut le premier consul plébéien. (*Ibid.* 42).

Je traduis ci-dessus *illustris* par *homme bien né*. Ce mot, qui ne peut avoir ici, appliqué à un jeune homme obscur jusque-là, le sens de notre mot français *illustre*, est pris sans cesse dans le sens que j'adopte ici. Ainsi : *illustris eques*, en parlant d'hommes qui n'avaient aucune célébrité, *feminæ illustres*... « Il était interdit, dit Tacite, aux sénateurs et aux chevaliers romains *illustres*, de visiter l'Égypte sans une permission de César, » etc... Il y avait donc dès le temps dont parle Tite-Live (an de Rome 371) une noblesse parmi les plébéiens[1] : et com-

1. Jam ne nobilitatis quidem suæ plebeios pœnitere, dit le consul Decius (an de Rome 452). Tite-Live, X, 7.

On finit bientôt par se plaindre de l'arrogance de cette noblesse plébéienne « qui méprisait le peuple depuis qu'elle-même avait cessé d'être méprisée par les patriciens. » (Nam plebeios nobiles jam eisdem initiatos esse sacris, et contemnere plebem, ex quo contemni desierint à patrib., cœpisse). C'est ce que dit un tribun du peuple. Tite-Live, XXII, 34 (an 538).

ment n'y en aurait-il pas eu, puisque dans la *plebs* comptaient toutes les familles, même les plus considérables, qui faisaient partie des peuples admis au droit de cité ? Depuis Brutus, il n'y eut sous la république aucune création de patriciens. Ces familles d'origine étrangère, et par conséquent plébéiennes, étaient néanmoins anciennes, fières de leur noms, entourées de nombreux clients, riches, puissantes. Elles supportaient avec peine l'exclusion des honneurs qui leur était imposée par le patriciat. Ce fut par elles et pour elles qu'eurent lieu en grande partie tous les soulèvements plébéiens, et cette longue lutte du patriciat et de la *plebs*, dont s'est emparé avec tant de sympathie l'esprit démocratique des modernes, ne fut au fond que la lutte de deux aristocraties.

Ce furent aussi ces familles, telles que les Cœcilii (Metelli), Domitii, Licinii (Crassi) qui, sous le nom de *nobilitas*, détrônèrent et absorbèrent le patriciat, et constituèrent, dès la fin du VI[e] siècle, comme un patriciat nouveau. Qu'on ne s'étonne donc pas que ces familles nobles, mais plébéiennes, eussent des généalogies, des traditions antiques, des souvenirs qui les faisaient remonter jusqu'aux dieux. Cela s'explique par l'origine étrangère de la plupart d'entre elles. C'était l'aristocratie des cités étrangères implantée dans Rome, et qui peu à peu et à force de luttes, avait repris sa position d'aristocratie.

APPENDICE C

des p. 212 et 234.

PASSAGES SEMBLABLES DE SÉNÈQUE ET DE L'ÉCRITURE SAINTE.

TEXTES DE SÉNÈQUE.	TEXTES DES SAINTES ÉCRITURES.
1. Deo non templa congestis saxis exstruenda sunt. (Apud Lactance, *Div. Inst.*, 6.)	1. Deus non in manufactis templis habitat. (*Act.* XVII, 24.)
2. Non quærit ministros Deus : ipse generi humano ministrat, ubique et hominibus præsto est. (*Ep.* 95.)	2. Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam et omnia. (*Act.* XVII, 25.) Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. (Matth., XX, 28.)
3. Propè est à te Deus, tecum est, intus est. (*Ep.* 41.)	3. Quamvis (Deus) non longè sit ab unoquoque nostrûm. (*Act.* XVII, 27.)
4. Miraris homines ad deos ire : Deus ad homines venit; Imò... 'in homines. (*Ep.* 73.)	4. In ipso vivimus, et movemur, et sumus. (*Act.*, XVII, 28.)
5. *Sacer* intrà nos *spiritus* sedet, malorum bonorumque nostrorum observator.... In unoquoque bonorum habitat Deus. (*Ep.* 41.)	5. Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis? (I *Cor.*, III, 16.)
6. Exsurge modo, et « te quoque dignum finge Deo. » Finges autem et non auro, non argento; non potest ex hâc materiâ imago Dei fingi similis. (*Ep.* 31.)	6. Non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, Divinum esse simile. (*Act.* XVII, 29.)
7. Primus deorum cultus est, deos credere. (*Ep.* 95.)	7. Credere oportet accedentem ad Deum quia est... (*Hebr.*, XI, 6.)
8. Satis illos coluit quisquis imitatus est. (*Ep.* 95.)	8. Estote imitatores Dei. (*Ephes.*, V, 1.)
9. Membra sumus magni corporis. (*Ep.* 95.) Ejus socii et membra sumus. (*Ep.* 93.)	9. Vos estis corpus Christi, et membra de membro. (I *Cor.*, XII, 27.)
10. Deus amatur, non potest amor cum timore misceri. (*Ep.* 42.)	10. Non accepistis spiritum servitutis in timore... (*Rom.*, VIII, 15.) Timor non est in charitate : sed perfecta charitas foras mittit timorem (I, Joann., IV, 18).
11. Sapiens si quæ circà eum sunt..... utitur ut peregrinus et properans. (*Ep.* 110.) Quidquid circà te jacet rerum, sicut hospitalis loci sarcina. (*Ep.* 102.)	11. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. (*Hebr.*, XIII, 14.)

TEXTES DE SÉNÈQUE.

12. Nemo, inquam, invenitur qui se possit absolvere; et innocentem quisque se dicit, respiciens testem, non conscientiam... Peccavimus omnes. (*De Irâ*, I, 14.)

13. Hoc primum nobis suadeamus, neminem nostrûm esse sine culpa...
Quis est iste qui se profitetur omnibus legibus innocentem? (*De Irâ*, II, 27.)

14. Paternum habet Deus adversùs bonos viros animum... et operibus, doloribus et damnis exagitat..... Quos probat Deus, quos amat, recognoscit, exercet. (*De Prov.*, I, 4.)

15. Animo cum carne grave certamen. (*Ad Marc.*, 24.)

16. Placeat homini quidquid Deo placuit. (*Ep.* 75.)
17. In victimis... non est deorum honos, sed *in piâ et rectâ voluntate.* (*De Benef.*, I, 6.)
Colitur Deus non tauris... sed *piâ et rectâ voluntate.* (Ep. 116.)

18. Virtus omnes admittit, libertinos, servos, reges. (*De Benef.*, III, 18.)

19. Gaudium quod deos, deorumque æmulos semper sequitur, nunquàm interrumpitur. (*Ep.* 60.)

20. Dii multa ingratis bona tribuunt; et sceleratis sol oritur. (*De Benef.*, IV, 25.)

21. Deus est parens noster. (*Ep.* 110.)

TEXTES DES SAINTES ÉCRITURES.

12. Omnes enim peccaverunt, et egent gloriâ Dei. (*Rom.*, III, 23.)
Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et veritas in nobis non est. (I Joan., I, 8.)
13. Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. (*Ps.* 142.)
Quis potest dicere : Mundum est cor meum, purus sum à peccato? (*Prov.*, XX, 9.)
Nullus apud te per se innocens est. (*Exod.*, XXIV, 7.)
14. Quem diligit Dominus castigat; flagellat autem omnem filium, quem recipit... Tanquàm filiis vobis offert se Deus. Quis enim filius quem non corripit pater? (*Hebr.*, XII, 6, 7.)
15. Caro enim concupiscit adversùs spiritum : spiritus autem adversùs carnem : hæc enim sibi invicem adversantur. (*Gal.*, V, 17.)
16. Fiat voluntas tua. (Matth., VI, 10.)
17. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem *in spiritu et veritate*. Nam et Pater tales quærit, qui adorent eum.
Spiritus est Deus : et eos, qui adorant eum, *in spiritu et veritate* oportet adorare. (Joan., IV, 23, 24.)
18. Non est Judæus, neque Græcus : non est servus, neque liber : non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. (Paul., *ad Gal.*, III, 28.)
(Hominem novum)... ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scytha, servus et liber : sed omnia et in omnibus Christus. (Paul., *Col.*, III, 11.)
19. Semper gaudete. (Paul., I, *ad Thess.*, V, 16.) Gaudete in Domino semper; iterùm dico gaudete. (Paul, *Phil.*, IV, 4.)
20. Patris vestri... qui solem suum oriri facit super bonos et malos; et pluit super justos et injustos. (Matth., V, 45.)
21. Pater noster. (Matth., VI, 9; Pater... Luc, XI, 2.)

TEXTES DE SÉNÈQUE.

22. Hoc non potest fieri ut ne bonus vir, ut Theophrastus ait, irascatur malis. (*De Irâ*, I, 14.)

23. Cum esuriente panem dividere. (*Ep.* 95.)

24. Atqui vivere, mi Lucili, militare est. (*Ep.* 96.)

Nobis quoque militandum est, et quidem genere militiæ, quo numquàm quies, nunquàm otium datur. (*Ep.* 51.)

25. Bonus, discipulus Dei. (*De Provid.*, I.)

26. Æmulatorque... (*Ibid.*)

27. Et vera progenies. (*Ibid.*)

28. Inter Deum et viros bonos amicitia... necessitudo... similitudo. (*Ibid.*)[1]

29. Quàm angusta innocentia ad legem bonus esse! Quantò latiùs patet officiorum quam juris regula! Quàm multa pietas, humanitas, fides exegit quæ extrà publicas tabulas sunt! (*Ibid.*)

30. Ut Posidonius ait : Unus dies hominum eruditorum plus patet quàm imperiti longissima ætas. (*Ep.* 78.)

31. Nihil prodest inclusam esse conscientiam, patemus Deo. (Apud Lact., *Divin. Inst.*, VI, 24.)

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

22. Irascimini et nolite peccare. (*Ps.* IV, 5.)

(Vide ad hoc Lactant. *De Irâ Dei*, 18. Ambr., I. *De Off.*, apud Lips., *in Senec.* hoc loco.)

23. Frange esurienti panem tuum. (Isai, LVIII, 7.)

24. Militia est vita hominis super terram (Job, VII, 1.)

Non secundum carnem militamus. (II *Cor.*, X, 3.)

25. Et erunt omnes docibiles Deo. (ἔσονται πάντες Θεοῦ διδακτοί.) (Joan., VI, 45.)

26. Estote ergo imitatores Dei. (*Ephes.*, V, 1.)

27. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. (*Rom.*, VIII, 14.)

Genus ergo cùm simus Dei... (*Act.* XVII, 29.) — Omnis qui credit quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est. (I Joan., V, 1.)

Scimus quia omnis qui natus est ex Deo non peccat. (*Ibid.*, 18.)

28. Et ait : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.

Et creavit Deus hominem ad imaginem suam. (*Gen.*, I, 26, 27.)

29. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quàm Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum. (Matth., V, 20.)

Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne et publicani hoc faciunt? (*Ibid.*, 46.)

30. Quia melior est dies una in atriis tuis super millia. (*Ps.* LXXXIII, 11.)

(Dixit salubriter vir propheta malle se vivere unam diem cum virtute quàm multa millia in umbrâ mortis. Philo.)

31. Omnes viæ hominis patent oculis ejus. (*De Prov.*, XVI, 2.)

Viæ illorum coràm ipso (Deo) sunt

1. Sur ce passage, « Dicas hominem hunc sacras litteras degustâsse, » dit Muret, « Vera et Christiana! » Lipsius. Ces commentateurs font souvent la même remarque.

TEXTES DE SÉNÈQUE.

(Lactance ajoute, en citant ce passage : « Un homme qui eût connu Dieu pouvait-il dire plus vrai que cet homme, étranger à la véritable religion ?) »

Qui prodest ab homine aliquid esse secretum? nihil Deo clausum est. Interest animis nostris et cogitationibus nostris intervenit. Sic intervenit, dico, *tanquàm aliquando discedat.*

(*V.* aussi Épictet., *Apud Arrian.*, I, 14; II, 7.)

32. Ubique Deus est. (*Ep.* 141...)

33. Omnes reservamur ad mortem... In omnes constitutum est capitale supplicium, et quidem constitutione justissimâ. (*Nat. quæst.*, II, 59.)

34. Non licet plus efferre quam intulimus; imò etiam ex eo quod in vitam intulisti pars magna ponenda est. (*Ep.* 102.)

35. Nec domum esse hoc corpus, sed hospitium, et quidem breve hospitium, quod relinquendum ubi te gravem hospiti videas... scit enim quò exiturus sit qui undè venerit meminit. (*Ep.* 120.)

36. Veniet qui te revelet dies... Aliquando naturæ arcanà tibi retegentur, discutietur ista caligo, et lux undique clara percutiet... tunc in tenebris vixisse dices, cum totam lucem totus aspexeris, quam nunc per angustissimas oculorum vias obscurè intueris, etc. (*Ep.* 102.)

37. Nemo novit Deum. (*Ep.* 31.)

38. Multa cognata numini summo..... obscura... oculos nostros implunt et effugiunt... Quid sit *hoc sine quo nihil est* scire non possumus. (*Nat. quæst.*, VII, 31.)

39. Conscientiam suam diis homo aperire debet. (*De Benef.*, VII, 1.)

40. Cœlique et deorum omnium Deus. (Apud Lactan., *Divin. Institut.*, I, 4.)

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

semper, non sunt absconsæ ab oculis ipsius. (*Eccles.*, XVII, 13.)

Non præterit illum omnis cogitatus, et non abscondit se ab eo ullus sermo. (*Ibid.*, XLII, 20.)

Quoniam renum illius testis est Deus et cordis illius scrutator est. (*Sapient.*, I, 6.)

32. In hoc vivimus, et movemur, et sumus. (*Act.*, XVII, 28.)

33. Statutum est hominibus semel mori. (*Hebr.*, IX, 27.) — Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors... pertransiit, in quo omnes peccaverunt. (*Rom.*, V, 12.) Stipendia peccati, mors. (*Ibid.*, VI, 23.)

34. Nihil intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus. (I *Tim.*, VI, 7.)

35. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam æternam in cœlis. (II *Cor.*, V, 1.)

36. Videmus nunc per speculum in œnigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. (I *Cor.*, XIII, 12.)

37. Deum nemo vidit unquàm. (I Joan., IV, 12.)

38. *Ego sum qui sum... Qui est* misit me ad vos. (*Exod.*, III, 14.)

Nonne tu *qui solus es?* (Job., XIV, 4.)

Sine ipso factum est nihil quod factum est. (Joan., I, 3.)

39. Revela domino opera tua. (*De Prov.*, XVI, 3.)

40. Deus deorum et Dominus dominorum... Cœlum cœli Domino... (*Ps.*)

TEXTES DE SÉNÈQUE.	TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.
41. Quantum potes, teipsum coargue. Inquire in te; accusatoris primùm partibus fungere, deindè judicis, novissimè deprecatoris. (*Ep.* 28.)	41. Justus est prior accusator sui. (*De Prov.*, XVIII, 17.)
42. Inter cetera mala, hoc quoque habet stultitia proprium; semper incipit vivere. (*Ep.* 13.) Nunquàm ausos facere quod diu didicerunt. (*Ep.* 33.) Quid turpius quàm senex discere incipiens. (*Ep.* 13, *in fin.*)	42. Semper discentes et nunquàm ad scientiam Dei pervenientes. (II, III, 7.)
43. Homo ad immortalium cognitionem nimis mortalis est. (*De Vit. beatâ*, 32.)	43. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt spiritûs Dei. (I *Cor.*, II, 14.)
44. In vivis caro morticina est. (*Ep.* 122.) Non est otiosus, æger est; imò mortuus est. (*De Brevitate vitæ*, 13.)	44. Quæ in deliciis est, vivens mortua est. (I *Tim.*, V, 6.) Nomen habes quod vivas et mortua es. (*Apoc.*)
45. Minimùm exercitationi corporis... datum. (*Ep.* 83.)	45. Corporalis exercitatio ad modicum utilis est. (I *Tim.*, IV, 8.)
46. Corpori tantum indulge quantum bonæ valetudini satis est. Cibus famem sedet, potus sitim extinguat, vestis arceat frigus. (*Ep.* 8.)	46. Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus. (I *Tim.*, VI, 8.)
47. Bonum tunc habebis tuum, cùm intelliges infelicissimos esse felices. (*Ep.* 124.)	47. Væ vobis divitibus. (Luc, VI. 24.)
48. Clamo : vitate quæ vulgo placent. (*Ep.* 8.)	48. An quæro hominibus placere? (*Gal.*, I, 10.)
49. Homo ad adjutorium mutuum generatus est. (*De Irâ*, I, 5.) Alteri vivas oportet si tibi vis vivere. (*Ep.* 4, 8.)	49. Alter alterius onera portate... (*Gal.*, VI, 2.)
50. Boni viri, laborant, impendunt, impenduntur. (*De Provid.*, 5.)	50. Ego autem libentissimè impendam et superimpendar. (II *Cor.*, XII, 15.)

Ajoutons encore ces trois passages qui semblent empruntés au juif Philon, et peut-être par son intermédiaire, aux préceptes sacrés des Hébreux :

Illud vetus : Deum sequi. (*De Vitâ beat.*, 15.)	Τέλος οὖν ἔστι κατὰ τὸν ἱερώτατον Μωσῆν, τὸ ἕπεσθαι Θεῷ. (Phil., *de Migr. Abrah.*)
In regno vivimus, Deo parere libertas est. (*De Vitâ beat.*, 15.)	Θεῷ δουλεύειν, οὐκ ἐλευθερίας μόνον, ἀλλὰ καὶ βασιλείας ἄμεινον. (Phil., *de Regno.*)
Claritas... potest unius *boni viri judicio* esse contenta..... ad gloriam et famam non est satis unius opinio... gloria multorum judiciis constat, claritas bonorum. (*Ep.* 102.)	Philon fait la même distinction. Ὁ δὲ σοφὸς οὐκ ἔνδοξος, ἀλλ' εὐκλεής.

Voyez enfin la lettre où Sénèque raconte à Lucilius ce que M. Fleury appelle *sa conversion* et lui envoie, annotés par lui, les livres (quels livres ?) qui l'ont éclairé (*Ep.* 6.) *V.* en tout, sur le christianisme de Sénèque, Fabricius, *Biblioth. Lat.*, t. II, p. 102, 120, etc. ; Juste Lipse cité par lui ; l'ouvrage intitulé *Seneca Christianus,* où les pensées chrétiennes de Sénèque sont rangées sous divers titres qui, pour la plupart, sont des titres de chapitres de l'*Imitation;* et surtout le livre très-complet de M. Fleury (*Saint-Paul et Sénèque,* Paris, 1853) ; bien que, sans doute, sa conclusion en soit poussée trop loin.

C'est ici, enfin, le lieu de citer les passages que j'ai indiqués plus haut (p. 232) sur l'immortalité de l'âme. Voici d'abord l'épître 102 qui a été citée tant de fois :

« Ta lettre a été pour moi comme un homme qui nous réveille au milieu d'un songe agréable ; il nous ôte un plaisir mensonger, mais qui valait pour nous un véritable plaisir. Elle est venue me distraire, lorsque je me livrais à une douce pensée et que j'étais sur le point de la pousser plus avant. Je songeais à l'immortalité des âmes. J'y croyais facilement sur la parole de tant de grands hommes qui nous garantissent un tel bonheur. Je me livrais à cette espérance ; la vie m'était à charge, je méprisais ce qui me reste à vivre dans une débile vieillesse. Je m'élançais dans ces années infinies, dans cette jouissance de toute une éternité, quand tout à coup ta lettre m'a réveillé, et j'ai perdu ce beau rêve. Je le reprendrai après en avoir fini avec toi. »

Sénèque, en effet, après avoir discuté la question que lui posait Lucilius, revient à *son rêve,* et le fait en termes qui me semblent pleins de l'inspiration chrétienne :

« Quand viendra ce jour..., je laisserai mon corps où je l'ai trouvé ; je me rendrai aux Dieux... Cette vie mortelle que nous sommes obligés de subir n'est que le prélude d'une vie meilleure. De même que le sein maternel nous garde pendant neuf mois et nous prépare pour ce monde dans lequel nous entrons, lorsque nous sommes en état d'y respirer et d'y vivre ; de

même aussi, tout le temps qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, ne fait que nous préparer, pour ainsi dire, à une naissance nouvelle... Aujourd'hui nous ne pouvons encore vivre dans le ciel, nous ne pouvons que le voir de loin... Tout ce qui est autour de toi, considère-le comme le mobilier d'une hôtellerie. Tu n'as autre chose à faire que passer... Dépose ton fardeau ; pourquoi hésites-tu ? N'as-tu pas déjà, pour venir en ce monde, quitté le corps dans lequel tu étais enfermé ? Tu luttes et tu te rattaches à la vie ; de même aussi, lorsque tu es né, ta mère ne t'a mis au monde que par un grand effort. Tu gémis et tu pleures ; de même aussi, nous ne naissons qu'avec des larmes... Un jour viendra qui lèvera le voile... les secrets de la nature te seront découverts ; les nuages qui l'entourent se dissiperont, un jour brillant te frappera de toutes parts. Alors, en te voyant tout entier au sein de la toute lumière (*cùm totam lucem totus aspexeris*), que tu n'aperçois aujourd'hui que par l'étroite ouverture de tes yeux, tu comprendras que tu n'avais vécu que dans les ténèbres... »

Dans la *Consolation à Marcie*, les contradictions de Sénèque sont plus frappantes que partout ailleurs. Après avoir dit (ch. 19) que « la mort n'est ni un bien ni un mal, qu'elle n'est rien et réduit tout à rien, qu'elle nous replace où nous étions avant de naître, » Sénèque arrive à la fin à donner à Marcie des consolations toutes contraires :

« Ce qui a péri est seulement l'image de ton fils, et une image qui était loin de lui ressembler parfaitement. Lui-même est immortel et plus heureux aujourd'hui qu'il est dépouillé de tout fardeau étranger. Ces os que les nerfs environnent, cette peau qui nous couvre, ce visage, ces mains et tout ce qui nous entoure, ne sont que les chaînes et la ténébreuse prison de notre âme. L'âme en est accablée, gâtée, obscurcie, jetée dans le mensonge, éloignée de la vérité qui lui appartient : l'âme a toujours à lutter contre le corps, si elle ne veut être asservie et s'affaisser tout à fait. L'âme s'efforce pour remonter d'où elle est partie, là où l'attend un repos éternel, et, au lieu de la

grossière confusion de ce monde, la pure et lumineuse vision de la vérité.

« Ne cours pas au tombeau de ton fils : il n'y a là que des os et de la cendre, la moindre partie de lui-même, ce qui fut le voile et le vêtement, plutôt qu'une portion de son être. Il a fui tout entier... Pendant quelques jours, il s'est arrêté au-dessus de nous, afin d'être purifié et de secouer... la poussière de cette vie terrestre. Aujourd'hui, monté plus haut, il vit au milieu des âmes heureuses... Il aime à abaisser ses regards sur la terre, car il y a une certaine joie à voir d'en haut ce qu'on a quitté. Tâche donc de vivre, Marcie, comme si tu vivais sous les yeux de ton fils et de ton père, non pas tels que tu les as connus, mais plus grands, meilleurs, plus élevés... libres au milieu d'un monde éternel... »

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

DES MOEURS.

CHAPITRE PREMIER.

La société.

§ I. — *Entrée dans Rome.*

§ II. — *L'esclave.*

§ III. — *Le client.*

§ IV. — *Le maître.*

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la famille.

§ I. — *Constitution primitive de la famille romaine.*

§ II. — *Décadence du système antique.*

CHAPITRE TROISIÈME.

De la vie intellectuelle.

§ I. — *Des sciences.*

§ II. — *De l'éloquence, de la poésie et des arts.*

§ III. — *Des spectacles.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

Résumé et conclusion.

LIVRE QUATRIÈME.

DU NÉO-STOÏCISME ET DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

Du néo-stoïcisme.

§ I. — *Ses premiers développements.*

§ II. — *Caractères du néo-stoïcisme.*

§ III. — *Vices et impuissance du néo-stoïcisme.*

CHAPITRE DEUXIÈME.

Du christianisme.

